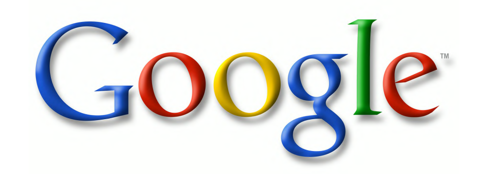


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

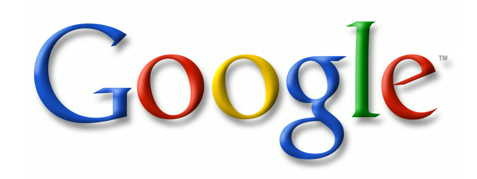
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

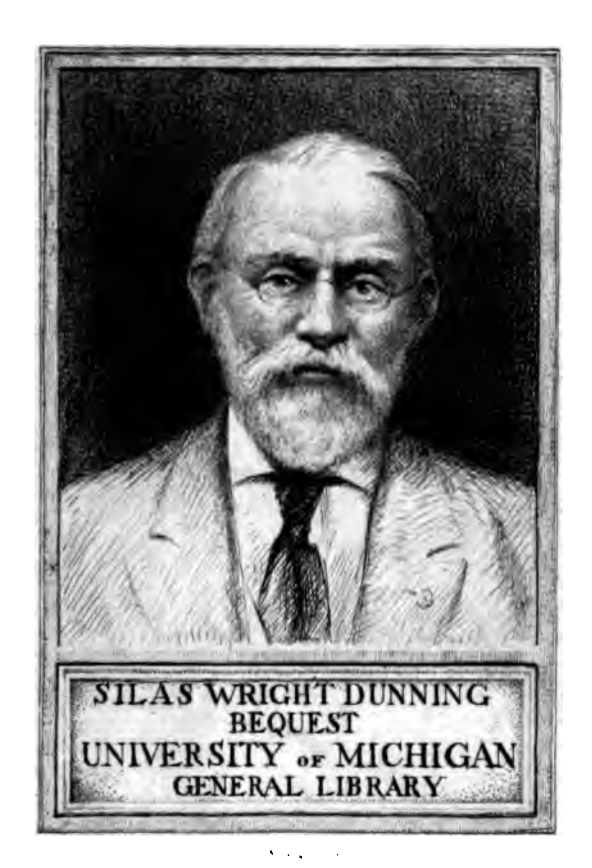
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


41


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1884

MÉMOIRES

DE L'ELLIPSE

ET DE

L'ELLIPSOÏDE INSCRITS

Par M. Ch. GIRAULT

Membre titulaire

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ELLIPSE INSCRITE DANS UN TRIANGLE.

—

I. — Détermination des éléments d'une ellipse de centre donné, inscrite dans un triangle.

1. Soit O (fig. 1) le centre de l'ellipse inscrite dans le triangle LMN. Joignons le point L au point O par la droite LO, qui rencontre en D la base MN du triangle ; prenons sur OL la longueur OD_1 égale à OD ; menons par le point D la parallèle M_1N_1 à la base ; posons ensuite

$$DL = \lambda, \ DM = \mu, \ DN = \nu, \ MDL = i, \ \frac{M_1N_1}{MN} = r.$$

Nous supposerons donnés les éléments λ, μ, ν, i, r, qui déterminent à la fois le triangle LMN et le centre O de l'ellipse.

Si nous représentons, en outre, par l la base MN du triangle et par h sa hauteur LH, nous aurons, entre ces éléments auxiliaires et les précédents, les deux relations

$$(1) \qquad \mu + \nu = l, \quad \lambda \sin i = h.$$

2. Soit B le point où l'ellipse inscrite au triangle touche la base MN; cette ellipse touche aussi la droite M_1N_1, en un point B_1 diamétralement opposé au point B; et le demi-diamètre OA conjugué de OB est situé sur la parallèle M'N' à MN, menée par le point O.

L'ellipse sera déterminée de grandeur et de position si l'on connaît la distance DB du point B au pied D de la droite LD, les longueurs a et b des demi-diamètres conjugués OA et OB, et l'angle AOB de ces demi-diamètres, ou son supplément OBD.

3. Pour obtenir ces éléments, commençons par mener la droite LB_1, dont le prolongement rencontre en C la droite MN, et démontrons que CN est égal à BM.

Il résulte des propriétés relatives à la tangente à l'ellipse, que les segments BM et B_1M_1, d'une part, BN et B_1N_1, de l'autre, déterminés sur les tangentes MN et M_1N_1 parallèles au demi-diamètre a, par les tangentes MM_1 et NN_1, satisfont aux relations

$$(2) \qquad BM.B_1M_1 = a^2, \quad BN.B_1N_1 = a^2,$$

d'où l'on tire

$$\frac{BM}{BN} = \frac{B_1N_1}{B_1M_1},$$

et, par suite,

$$\frac{BM}{BN} = \frac{CN}{CM}.$$

Cette égalité, dans laquelle on rend les dénominateurs égaux en les augmentant respectivement de leurs numérateurs, entraîne la condition

$$BM = CN,$$

qu'il s'agissait d'établir.

4. De ce que BM est égal à CN, il en résulte

$$DC - DB = DN - DM = \nu - \mu.$$

D'une autre part, on a

$$DB = D_1B_1 = r.DC;$$

en sorte que DB et DC satisfont aux deux relations

$$DC - DB = \nu - \mu, \quad DB = r.DC,$$

d'où l'on tire aisément la formule

$$(3) \qquad DB = \frac{r(\nu-\mu)}{1-r},$$

qui détermine la position du point B de contact de l'ellipse avec la base MN.

5. Pour obtenir ensuite le demi-diamètre OB et l'angle OBD, il faudrait résoudre le triangle ODB, dans lequel on connaît l'angle en D égal à i, le côté DB donné par la formule (3), et le côté DO égal à $\frac{1}{2}(\mathrm{LD} - \mathrm{LD}_1)$, c'est-à-dire à $\frac{1}{2}(1 - r)\lambda$.

Il reste enfin à déterminer le demi-diamètre a, qui sera donné par l'une des deux formules (2), par la première, par exemple, amenée à la forme

$$a^2 = r.\mathrm{BM}.\mathrm{BN}.$$

en y remplaçant $\mathrm{B_1M_1}$ par le produit $r.\mathrm{CM}$, ou par son égal $r.\mathrm{BN}$.

Comme on a

$$\mathrm{BM} = \mu - \mathrm{BD},\ \mathrm{BN} = \nu + \mathrm{BD},$$

on en conclura, après substitution de la valeur de BD,

$$\mathrm{BM} = \frac{\mu - r\nu}{1 - r},\ \mathrm{BN} = \frac{\nu - r\mu}{1 - r},$$

et, par suite,

$$(4) \qquad a^2 = \frac{r(\mu - r\nu)(\nu - r\mu)}{(1 - r)^2}.$$

6. Pour que l'ellipse puisse être inscrite au triangle LMN (fig. 2), il faut que le point $\mathrm{D_1}$ soit intérieur au triangle, ou que l'on ait $\mathrm{OD} < \mathrm{OL}$. Si donc β et γ sont les milieux des côtés NL et

LM, il faut que le point O soit situé entre les droites MN et $\gamma\beta$.

De même, si α est le milieu de MN, il faut que le point O soit situé, d'une part, entre les droites NL et $\alpha\gamma$, de l'autre, entre les droites LM et $\beta\alpha$: car les côtés NL et LM peuvent, aussi bien que MN, être pris pour bases du triangle, et donnent lieu aux mêmes raisonnements.

Il faut donc que le point O, pris pour centre de l'ellipse, soit intérieur au triangle $\alpha\beta\gamma$, qui a pour sommets les milieux des côtés du triangle LMN.

On démontrerait, d'ailleurs, que cette condition est suffisante.

7. Le demi-diamètre a se réduit à zéro et l'ellipse dégénère en une simple droite, toutes les fois que, dans la formule (4), l'un des facteurs du numérateur se réduit à zéro.

Pour $r = o$, le point D_1 se confond avec le point L, on a $OD = OL$, et le point O est situé sur la droite $\beta\gamma$.

Pour $\mu - r\nu = o$, on a $DM = D_1N_1$, le point O est en ligne droite avec les points M et N_1, et à égale distance de chacun d'eux : il est donc situé sur la droite $\gamma\alpha$.

Pour $\nu - r\mu = o$, on a $DN = D_1M_1$, le point O est en ligne droite avec les points N et M_1, et à égale distance de chacun d'eux : il est donc situé sur la droite $\alpha\beta$.

Ainsi, l'aire de l'ellipse s'annule sur tout le périmètre du triangle $\alpha\beta\gamma$.

II. – Aire de l'ellipse inscrite; son maximum.

8. Les relations précédentes fournissent une expression simple de la surface s de l'ellipse inscrite. En effet, dans la formule connue

$$s = \pi . \mathrm{OA} . \mathrm{OB}. \sin \mathrm{AOB},$$

on peut substituer à OA la valeur de a donnée par la formule (4). D'une autre part, on a fig. 1:

$$\mathrm{OB}. \sin \mathrm{AOB} = \mathrm{OB}. \sin \mathrm{OBD} = \mathrm{OD}. \sin \mathrm{ODB},$$

ou

$$\mathrm{OB}. \sin \mathrm{AOB} = \frac{1}{2}(1-r)\lambda \sin i = \frac{1}{2} h (1-r),$$

en vertu de la seconde formule (1) et de la valeur de OD donnée ci-dessus.

Il en résulte

$$(5) \qquad s = \frac{1}{2}\pi h \sqrt{r(\mu - r\nu)(\nu - r\mu)}.$$

9. On peut donner une autre forme à la valeur de s, en y introduisant l'aire S du triangle LMN et en posant

$$(6) \qquad \frac{\nu - \mu}{\nu + \mu} = u.$$

On a, en effet, d'une part, la relation

$$S = \frac{1}{2} hl,$$

de l'autre, les identités

$$\frac{\mu - r\nu}{\mu + \nu} = \frac{1}{2}\Big[1 - r - (1 + r)\,u\Big],$$

$$\frac{\nu - r\mu}{\mu + \nu} = \frac{1}{2}\Big[1 - r + (1 + r)\,u\Big].$$

Si donc, dans la valeur de s, on multiplie hors du radical par $\frac{1}{2}\,l$, et, sous le radical, par $\frac{4}{(\mu + \nu)^2}$, c'est-à-dire par $\frac{4}{l^2}$, on aura

$$(7) \qquad s = \frac{1}{2}\pi S \sqrt{r\,[(1 - r)^2 - (1 + r)^2 u^2]}.$$

De cette formule, on conclut aisément que, pour tous les triangles de même surface S, l'aire s de l'ellipse inscrite est la même, si la droite LD (fig. 1) divise la base MN dans le même rapport, et si cette droite LD est divisée dans le même rapport par le point O.

10. Pour déterminer l'aire maximum de l'ellipse inscrite à un triangle donné, on peut recourir, soit à la formule (5), où l'on fait varier r, μ et ν

[illegible] que la somme $\mu + \nu$ varie, soit à la formule [illegible], où r et u sont deux variables indépendantes. Nous nous dispensons d'effectuer ici ce calcul très simple, pour lequel il suffit de chercher le maximum de la quantité placée sous le radical.

Dans les deux cas, on est conduit aux conditions

$$\mu = \nu, \quad r = \frac{1}{3},$$

exprimant que le point O est le centre de gravité du triangle LMN, et faisant prendre à s la valeur

$$s_0 = \frac{\pi S}{3\sqrt{3}}.$$

La condition $\mu = \nu$ introduite dans la formule (3) annule DB : ce qui montre que le point B de contact de l'ellipse avec la base MN (fig. 1) se confond avec le milieu D de cette base ; et, comme chacun des côtés du triangle peut être choisi pour base, on est en droit d'affirmer que les milieux des trois côtés du triangle LMN sont les points de contact de ces côtés avec l'ellipse maximum inscrite.

III. – Autre expression de l'aire de l'ellipse inscrite.

11. Si, du point O (fig. 3) pris pour centre de l'ellipse inscrite au triangle LMN, on abaisse des

perpendiculaires OE, OF, OG sur les trois côtés MN, NL, LM, les longueurs e, f, g de ces perpendiculaires et leurs directions déterminent d'une manière complète le triangle LMN et la position du point O dans ce triangle. Nous supposerons que l'on donne e, f, g et les angles L, M, N du triangle, lesquels sont les suppléments des angles que forment deux à deux les trois perpendiculaires issues du point O.

12. A l'aide de ces données, nous chercherons d'abord l'expression des longueurs l, m, n des trois côtés MN, NL, LM. Pour cela, par le point O, nous mènerons des droites M′N′, N″L″, L‴M‴ respectivement parallèles à ces trois côtés, et qui, avec les trois perpendiculaires, déterminent, sur ces côtés, des segments faciles à calculer.

On a, par exemple,

$$l = MM''' + M'''N'' + N''N = M'O + M'''E + EN'' + ON',$$

avec

$$M'''E + EN'' = \frac{e}{\operatorname{tg} M} + \frac{e}{\operatorname{tg} N} = \frac{e \sin(M+N)}{\sin M . \sin N} = \frac{e \sin L}{\sin M . \sin N},$$

$$ON' = \frac{f}{\sin N}, \quad M'O = \frac{g}{\sin M},$$

d'où

$$l = \frac{e \sin L + f \sin M + g \sin N}{\sin M . \sin N}.$$

On procèdera de même pour obtenir les valeurs de m et de n; et si, pour abréger l'écriture, on pose

$$(8)\qquad e \sin L + f \sin M + g \sin N = 2K,$$

on aura les formules

$$l = \frac{2K}{\sin M . \sin N}, \quad m = \frac{2K}{\sin N . \sin L}, \quad n = \frac{2K}{\sin L . \sin M}.$$

13. Le triangle LMN pouvant se décomposer en trois autres qui ont le point O pour sommet commun, et pour bases les trois côtés du triangle LMN, l'expression S de sa surface est

$$S = \frac{1}{2}(el + fm + gn),$$

ou, en vertu des valeurs de l, m, n,

$$S = \frac{K(e \sin L + f \sin M + g \sin N)}{\sin L . \sin M . \sin N},$$

ou, ce qui équivaut,

$$(9)\qquad S = \frac{2K^2}{\sin L . \sin M . \sin N}.$$

Si l'on divise cette valeur de S par $\frac{K}{\sin M . \sin N}$, qui est la moitié du côté l pris pour base du triangle LMN, on aura la hauteur h correspondante, c'est-à-dire

$$(10)\qquad h = \frac{2K}{\sin L}.$$

14. De la valeur de h on déduit celle de r. Que l'on désigne, en effet, par H_1 (fig. 4) le point de rencontre de la hauteur LH avec la droite M_1N_1, on a l'égalité

$$\frac{M_1N_1}{MN} = \frac{LH_1}{LH},$$

laquelle peut s'écrire $r = 1 - \frac{2e}{h}$.

Substituant dans cette expression de r, la valeur de h tirée de la formule (10), on obtient la formule

$$(11) \qquad r = 1 - \frac{e \sin L}{K}.$$

15. Connaissant S et r, il ne nous reste plus qu'à trouver u, pour tirer de la formule (7) la valeur de s exprimée en fonction des données e, f, g, L, M, N.

Pour cela, revenons à la formule (6) mise sous la forme

$$u = \frac{1 - \frac{\mu}{\nu}}{1 + \frac{\mu}{\nu}},$$

et calculons $\frac{\mu}{\nu}$.

Les triangles LDM et LDN (fig. 3) donnent les relations

$$\frac{\mu}{LD} = \frac{\sin DLM}{\sin M}, \quad \frac{\nu}{LD} = \frac{\sin DLN}{\sin N},$$

d'où l'on déduit

$$\frac{\mu}{\nu}=\frac{\sin DLM}{\sin DLN}\cdot\frac{\sin N}{\sin M}.$$

Les triangles rectangles LGO et LFO donnent, à leur tour,

$$\sin DLM=\frac{g}{OL},\quad \sin DLN=\frac{f}{OL},$$

et, par conséquent,

$$\frac{\sin DLM}{\sin DLN}=\frac{g}{f}.$$

Ce résultat, substitué dans la précédente expression de $\frac{\mu}{\nu}$, conduit à la relation

$$\frac{\mu}{\nu}=\frac{g\sin N}{f\sin M},$$

d'où l'on déduit

$$u=\frac{f\sin M-g\sin N}{f\sin M+g\sin N}. \tag{12}$$

16. On doit substituer, maintenant, dans la formule (7), les valeurs de r, u et S tirées des formules (11), (12) et (9).

On a d'abord

$$1-r=\frac{e\sin L}{K},\quad 1+r=\frac{f\sin M+g\sin N}{K},$$

$$(1+r)\,u=\frac{f\sin M-g\sin N}{K}.$$

Il en résulte

$$(1-r)^2-(1+r)^2u^2$$

$$=\frac{1}{K^2}\left[e^2\sin^2 L-(f\sin M-g\sin N)^2\right]$$

$$=\frac{1}{K^2}\left(2K-2f\sin M\right)\left(2K-2g\sin N\right)$$

$$=4\left(1-\frac{f\sin M}{K}\right)\left(1-\frac{g\sin N}{K}\right);$$

d'où l'on conclut d'abord

(13) $$s=\pi S\sqrt{\left(1-\frac{e\sin L}{K}\right)\left(1-\frac{f\sin M}{K}\right)\left(1-\frac{g\sin M}{K}\right)};$$

puis

(14) $$s=\frac{2\pi\sqrt{K(K-e\sin L)(K-f\sin M)(K-g\sin N)}}{\sin L\cdot\sin M\cdot\sin N},$$

après substitution de la valeur de S.

Aux formules (13) et (14) il faut avoir soin, d'ailleurs, d'associer toujours la formule (8), qui détermine K.

La formule (14) montre que, pour des positions variables du point O dans l'intérieur du triangle LMN, l'aire s varie proportionnellement au radical, c'est-à-dire proportionnellement à l'aire du triangle qui aurait pour côtés $e\sin L$, $f\sin M$ et $g\sin N$.

17. La formule (13) montre que l'aire s s'annule si l'un des facteurs sous le radical devient égal à zéro, par exemple, si l'on a $e = \frac{K}{\sin L}$. Or on sait que h est égal à $\frac{2K}{\sin L}$; s s'annule donc dans le cas de $e = \frac{1}{2} h$, c'est-à-dire quand le point O (fig. 2) est situé sur la droite $\beta\gamma$ définie précédemment. Ce résultat et d'autres que fournirait également la discussion de la valeur de s ont été établis plus haut.

Nous nous bornerons à revenir ici sur la recherche du maximum de la valeur de s que fournit la formule (13), quand on y fait varier e, f, g, de manière que le triangle LMN demeure toujours égal à lui-même.

Dans ces conditions, l'aire S du triangle ne change pas, et la formule (9) fait voir que K est invariable avec S : en sorte que les éléments e, f, g sont liés par la relation (8), dans laquelle K conserve une valeur constante.

Pour simplifier, posons

$$\frac{e \sin L}{K} = x, \quad \frac{f \sin M}{K} = y.$$

Il en résulte

$$\frac{g \sin N}{K} = 2 - x - y,$$

et, par suite,

$$s = \pi S \sqrt{(1 - x)(1 - y)(x + y - 1)}.$$

On obtiendra donc le maximum de s, en cherchant celui du produit

$$v = (1 - x)(1 - y)(x + y - 1),$$

c'est-à-dire en cherchant les valeurs de x et y qui satisfont aux conditions

$$\frac{dv}{dx} = o, \quad \frac{dv}{dy} = o,$$

lesquelles peuvent s'écrire

$$2x + y = 2, \quad x + 2y = 2,$$

et donnent

$$x = y = \frac{2}{3},$$

d'où l'on déduit

$$e \sin L = f \sin M = g \sin N = \frac{2K}{3},$$

et, par conséquent, pour le maximum s_0 de l'aire s,

$$s_0 = \frac{\pi S}{3\sqrt{3}},$$

comme on l'a vu déjà.

La discussion faite au n° 10 nous dispense d'insister ici davantage.

SECONDE PARTIE.

DE L'ELLIPSOÏDE INSCRIT DANS UN TÉTRAÈDRE.

I. — Expression générale du volume de l'ellipsoïde inscrit.

18. L'ellipsoïde inscrit au tétraèdre SPQR (fig. 5) est déterminé quand on donne son centre O et la direction du diamètre C′C aboutissant au point C′ de contact avec la base PQR. Nous allons, dans cette hypothèse, chercher l'expression de son volume, et nous nous proposerons ensuite de déterminer le maximum de la valeur dont il est susceptible.

19. Si l'on désigne par a, b, c trois demi-diamètres conjugués de l'ellipsoïde, par ω l'angle des deux premiers, par γ l'angle du troisième avec le plan des deux autres, on sait que le volume v de cet ellipsoïde est donné par la formule

$$v = \frac{4}{3}\pi\, abc \sin\omega \sin\gamma,$$

à laquelle on peut substituer cette autre

$$(1) \qquad v = \frac{4}{3} sc \sin\gamma,$$

et dans le plan de la section. Si donc on mène par le point I la parallèle IJ à OE, rencontrant en J la face SMN, et, par le point J, la parallèle JK à MN, la droite JK sera la tangente à la section considérée.

Or, à l'aide de cette tangente JK à la section de centre I, on peut trouver la droite M_1N_1 qui, parallèle à JK, touche la section de centre O déterminée par le plan LMN. Les deux sections, en effet, sont semblables : leurs tangentes JK et M_1N_1 sont semblablement placées, et les distances IJ et OE_1 de ces tangentes aux centres respectifs I et O sont dans le rapport des dimensions homologues de ces deux sections, ou dans le rapport de $\sqrt{c^2 - \overline{OI}^2}$ à c.

On a donc

$$\frac{OE_1}{IJ} = \frac{c}{\sqrt{c^2 - \overline{OI}^2}},$$

ou

(2) $$\frac{OE_1}{IJ} = \frac{d}{\sqrt{d^2 - c^2}},$$

en vertu de la valeur de OI, égale à $\frac{c^2}{d}$.

D'une autre part, on a

$$\frac{IJ}{OE} = \frac{ID}{OD} = \frac{d - \frac{c^2}{d}}{d}.$$

ou

$$(3) \qquad \frac{\mathrm{IJ}}{\mathrm{OE}} = \frac{d^2 - c^2}{d^2}.$$

On en conclut, après multiplication des égalités (2) et (3) membre à membre, la formule

$$\frac{\mathrm{OE}_1}{\mathrm{OE}} = \sqrt{1 - \frac{c^2}{d^2}},$$

qui devient

$$(4) \qquad e_1 = e\sqrt{1 - \frac{c^2}{d^2}},$$

quand on représente par e_1 la distance OE_1.

Cette expression de la valeur de e_1 peut être transformée de la manière suivante.

22. Menons par le sommet S (fig. 7) une droite parallèle à DO et rencontrant le plan LMN en un point Z, dont nous supposerons la position déterminée par la grandeur z du rayon vecteur OZ et par l'angle ζ que forme ce rayon vecteur avec une droite XY fixe dans le plan LMN : en sorte que les valeurs de z et ζ font connaître la direction de la droite OD issue du point O et parallèle à ZS.

La droite OZ est, sur le plan LMN, la trace du plan des deux parallèles; elle coupe les côtés MN, NL et LM du triangle LMN aux points respectifs T, U et V. Les points T, D, S sont en ligne droite,

étant situés à la fois dans le plan des parallèles et dans la face SMN.

Posons, pour abréger,

$$\frac{c}{\mathrm{ZS}} = \sin\varphi;$$

désignons par λ, μ, ν les angles que forment avec XY les côtés MN, NL, LM. Nous pourrons, transformant la formule (4), écrire

$$e_1 = e\sqrt{1 - \left(\frac{\mathrm{ZS}}{\mathrm{OD}}\right)^2\left(\frac{c}{\mathrm{ZS}}\right)^2} = e\sqrt{1 - \left(\frac{\mathrm{TZ}}{\mathrm{TO}}\right)^2 \sin^2\varphi},$$

et substituer, sous le second radical,

$$\frac{\mathrm{TZ}}{\mathrm{TO}} = 1 + \frac{\mathrm{OZ}}{\mathrm{TO}} = 1 + \frac{z \sin \mathrm{OTE}}{e},$$

avec

$$\mathrm{OTE} = \pi - \lambda + \zeta,$$

ce qui donnera, après simplification,

(5) $$e_1 = e\cos\varphi\sqrt{1 - \left[\frac{2z\sin(\lambda-\zeta)}{e} + \frac{z^2\sin^2(\lambda-\zeta)}{e^2}\right] tg^2\varphi}.$$

23. La considération du contact de l'ellipsoïde avec la face SMN nous a conduit à la formule (5), qui détermine, pour la section d'aire s, la tangente M_1N_1 parallèle à MN. De même, la considération du contact de l'ellipsoïde avec les deux autres

faces SNL et SLM du tétraèdre déterminera les tangentes N_1L_1 et L_1M_1 respectivement parallèles aux deux autres côtés NL et LM du triangle LMN (fig. 8).

Si, en effet, on représente par f_1 et g_1 les distances OF_1 et OG_1 de N_1L_1 et L_1M_1 au centre O de la section d'aire s, on trouve, en procédant comme dans le cas de la face SMN, les formules

$$f_1 = f\sqrt{1-\left(\frac{UZ}{UO}\right)^2 \sin^2\varphi}, \quad g_1 = g\sqrt{1-\left(\frac{VZ}{VO}\right)^2 \sin^2\varphi},$$

dans lesquelles on a

$$\frac{UZ}{UO} = 1 - \frac{OZ}{UO} = 1 - \frac{z \sin OUF}{f},$$

$$\frac{VZ}{VO} = 1 - \frac{OZ}{VO} = 1 - \frac{z \sin OVG}{g},$$

avec

$$OUF = \zeta - \mu, \quad OVG = \pi + \nu - \zeta,$$

d'où il résulte

$$(6) \quad f_1 = f\cos\varphi \sqrt{1-\left[\frac{2z\sin(\mu-\zeta)}{f} + \frac{z^2\sin^2(\mu-\zeta)}{f^2}\right] tg^2\varphi},$$

$$(7) \quad g_1 = g\cos\varphi \sqrt{1-\left[\frac{2z\sin(\nu-\zeta)}{g} + \frac{z^2\sin^2(\nu-\zeta)}{g^2}\right] tg^2\varphi}.$$

24. Les valeurs de e_1, f_1, g_1 une fois obtenues par les formules (5), (6) et (7), on peut calculer l'aire s de la section de centre O inscrite dans le

triangle $L_1M_1N_1$. En effet, la formule (14) obtenue au n° 16 devient ici

$$(8)\quad s = s_1 = \frac{2\pi\sqrt{K_1(K_1 - e_1 \sin L)(K_1 - f_1 \sin M)(K_1 - g_1 \sin N)}}{\sin L.\ \sin M.\ \sin N}$$

et doit être accompagnée de la relation

$$(9)\quad 2K_1 = e_1 \sin L + f_1 \sin M + g_1 \sin N,$$

qui détermine K_1.

Si l'on substitue la valeur s_1 de s dans la formule (1) et si l'on y remplace, en outre, $c \sin \gamma$ par h, on aura la formule

$$(10)\quad v = \frac{4}{3} s_1 h,$$

qui présente, sous la forme la plus générale, l'expression du volume de l'ellipsoïde inscrit dans le tétraèdre.

Dans cette formule, h est la hauteur du centre O au-dessus de la base PQR du tétraèdre, et l'angle φ, qui entre dans s_1, puisqu'il entre dans e_1, f_1, g_1, dépend lui-même de h : car, si H est la hauteur du tétraèdre, les deux relations

$$c \sin \gamma = h, \overline{ZS} \sin \gamma = H - h$$

donnent

$$(11)\quad \frac{c}{ZS} = \frac{h}{H - h},$$

ou, ce qui équivaut,

$$(12) \qquad \sin\varphi = \frac{h}{H-h}.$$

25. Pour appliquer la formule (10) à tous les ellipsoïdes inscrits, il faut déplacer la section LMN parallèlement à elle-même, c'est-à-dire faire varier h, tant explicitement qu'implicitement dans φ, dont s_1 est fonction ; il faut déplacer le centre O dans le plan LMN, en faisant varier e, f, g, de manière à satisfaire toutefois à la condition

$$e \sin L + f \sin M + g \sin N = 2K,$$

dans laquelle K a une valeur constante déterminée par la formule

$$\frac{2K^2}{\sin L \cdot \sin M \cdot \sin N} = \text{surface LMN},$$

établie au n° 13; il faut enfin donner au demi-diamètre OC toutes les directions, en faisant varier z et ζ dans s_1.

II. — Discussion.

26. Il est évident que l'inscription de l'ellipsoïde n'est possible, dans les conditions énoncées, que si le point C, extrémité supérieure du diamètre C'C (fig. 5), se trouve situé à l'intérieur du tétraèdre, c'est-à-dire si l'on a l'inégalité OC < OD (fig. 7), qui peut s'écrire

$$c < OD.$$

Or, la relation (11) trouvée précédemment peut elle-même s'écrire

$$\frac{\mathrm{ZS}}{c}=\frac{\mathrm{H}}{h}-1,$$

et la figure (7) donne

$$\frac{\mathrm{ZS}}{\mathrm{OD}}=1+\frac{\mathrm{OZ}}{\mathrm{TO}}.$$

Le point C sera donc intérieur au tétraèdre, si l'on a

(13) $$\frac{\mathrm{OZ}}{\mathrm{TO}}<\frac{\mathrm{H}}{h}-2.$$

27. Cette inégalité implique la condition

$$h<\frac{1}{2}\mathrm{H},$$

qui assujettit le centre O à se trouver situé au-dessous de la section faite dans le tétraèdre SPQR (fig. 9) par un plan parallèle à la base PQR et coupant en leurs milieux α, β, γ les arêtes latérales.

Si, d'ailleurs, au lieu de prendre la face PQR pour base du tétraèdre, on choisit l'une quelconque des trois autres, il sera tout aussi vrai de dire que la distance du point O à cette face doit être moindre que la moitié de la hauteur correspondante.

De là on conclut, en désignant par α', β', γ' les

milieux des arêtes QR, RP, PQ, que le centre O de l'ellipsoïde doit être intérieur à l'octaèdre $\alpha\beta\gamma\alpha'\beta'\gamma'$ qui a pour sommets les milieux des arêtes du tétraèdre donné.

28. Pour interpréter la formule (13), revenons (fig. 10) à la section LMN déjà considérée, laquelle renferme le point O, et construisons le triangle *lmn* inversement homothétique au triangle LMN, ayant avec lui le point O pour centre d'homothétie, et tel que l'on ait

$$\frac{Ol}{OL} = \frac{Om}{OM} = \frac{On}{ON} = \frac{H}{h} - 2.$$

Appelons t le point de rencontre de OZ avec mn; nous aurons

$$\frac{Ot}{OT} = \frac{H}{h} - 2.$$

Ce résultat, rapproché de la formule (13), donne $OZ < Ot$. La formule (13) impose donc au point Z la condition d'être intérieur au triangle Omn, pour la direction OZ considérée, et même pour toute autre direction comprise dans l'angle mOn.

Quand, par suite de la valeur de ζ, la direction OZ n'est pas comprise dans l'angle mOn, la formule (13) n'est plus applicable, et le point Z est assujetti à d'autres conditions que l'analogie fournit aisément. On peut les énoncer en disant que, si la direction OZ est située dans l'angle

nOl, le point Z doit être intérieur au triangle Onl, et que, si la direction OZ est située dans l'angle lOm, le point Z doit être intérieur au triangle Olm.

On renferme les trois conditions dans un seul énoncé, en disant que, quel que soit ζ, le point Z doit être intérieur au triangle lmn.

29. Du moment que le point Z est intérieur au triangle lmn (fig. 10), les valeurs de e_1, f_1, g_1 fournies par les formules (5), (6) et (7) sont réelles; mais il ne résulte pas nécessairement de là qu'il existe un ellipsoïde de centre O inscriptible au tétraèdre donné; il faut, en outre, que l'on puisse inscrire une ellipse de centre O dans le triangle $L_1M_1N_1$ (fig. 8) : ce qui impose au point O la condition d'être intérieur au triangle ayant pour sommets les milieux des côtés du triangle $L_1M_1N_1$ (voir la *première partie*).

D'ailleurs, les diverses conditions énoncées comme nécessaires sont suffisantes : car elles déterminent, dans le triangle LMN, l'ellipse de centre O inscrite au triangle $L_1M_1N_1$, et cette ellipse, associée au diamètre C′C qui lui est conjugué, détermine à son tour l'ellipsoïde d'une manière complète.

III. Cas particulier de $z = o$.

30. Si z est nul, c'est-à-dire si le diamètre C′C prolongé va passer par le sommet S du tétraèdre,

les formules (5), (6) et (7) se simplifient et les valeurs particulières e_0, f_0, g_0 que prennent les distances e_1, f_1, g_1 sont données par les formules

$$(14)\qquad e_0 = e\cos\varphi,\quad f_0 = f\cos\varphi,\quad g_0 = g\cos\varphi.$$

Il résulte de ces formules, que le triangle $L_0M_0N_0$ (fig. 11) déterminé par les grandeurs e_0, f_0, g_0 des perpendiculaires OE_0, OF_0, OG_0 abaissées du point O sur ses côtés, est directement homothétique au triangle LMN, possède avec lui le point O pour centre d'homothétie, et a pour rapport de similitude avec lui le facteur $\cos\varphi$ figurant dans les seconds membres des formules (14).

31. Si le point O se déplace dans l'intérieur du triangle LMN, h reste le même, et par suite aussi φ, en vertu de la formule (12); le rapport de similitude conserve donc la même valeur et le triangle $L_0M_0N_0$ se déplace parallèlement à lui-même sans changer de grandeur.

32. On n'est pas assuré qu'à chaque position du point O dans le triangle LMN, il réponde une ellipse de centre O inscriptible au triangle $L_0M_0N_0$. Cette ellipse n'existe que si le point O est intérieur au triangle ayant pour sommets les milieux des côtés du triangle $L_0M_0N_0$, et cette condition n'est remplie que si ce même point O est intérieur au triangle ayant pour sommets les milieux des côtés

du triangle LMN. Dans ce cas, il existe donc un ellipsoïde inscriptible au tétraèdre SPQR.

La condition à laquelle est assujetti le point O convient à toute valeur de h comprise de zéro à $\frac{1}{2}$ H. Si donc, comme on l'a fait précédemment, on suppose que les points α, β, γ (fig. 12) soient les milieux des arêtes latérales du tétraèdre SPQR, et α', β', γ' les milieux des côtés de la base, cette condition pourra s'énoncer en disant que le point O doit être intérieur au tronc $\alpha'\beta'\gamma'\alpha''\beta''\gamma''$ déterminé dans le tétraèdre SPQR, en coupant le tétraèdre partiel $S\alpha'\beta'\gamma'$ par le plan $\alpha\beta\gamma$. Nous ne nous arrêtons pas à le démontrer.

IV. — Ellipsoïde inscrit maximum.

33. Pour trouver le plus grand ellipsoïde inscrit dans le tétraèdre, nous ne considérerons d'abord que ceux pour lesquels on a $z = o$, c'est-à-dire pour lesquels le diamètre C'C prolongé va passer par le sommet S, et nous supposerons que le centre O se déplace dans le plan de la section LMN répondant à une valeur particulière donnée à h. Nous rappellerons la formule (10) et nous l'écrirons sous la forme

$$v = \frac{4}{3} s_0 h, \tag{15}$$

en désignant par s_0 l'aire de l'ellipse de centre O inscrite dans l'un quelconque des triangles $L_0 M_0 N_0$.

34. On a vu au n° 31, que les différents triangles $L_0M_0N_0$ répondant aux différentes positions du point O sont égaux entre eux. Il n'en résulte pas que les ellipses de centre O inscrites dans ces triangles soient égales entre elles : car, dans ces différents triangles, le centre O n'est pas placé de la même manière. L'aire s_0 peut donc varier d'une ellipse à l'autre. D'après ce qui a été vu dans la première partie de ce travail, la plus grande ellipse répond au triangle $L_0M_0N_0$ pour lequel le centre O est le point de concours des médianes. Mais le point O est le centre d'homothétie des deux triangles $L_0M_0N_0$ et LMN ; il est donc, à la fois, le point de concours des médianes du triangle $L_0M_0N_0$ et du triangle LMN.

On conclut de cette remarque et de la formule (15), où le facteur s_0 est seul variable, que le volume v de l'ellipsoïde est maximum quand le centre de l'ellipse inscrite au triangle $L_0M_0N_0$ coïncide avec le centre de gravité du triangle LMN, auquel cas le point C' lui-même coïncide avec le centre de gravité de la base PQR du tétraèdre.

35. On va démontrer, maintenant, que cet ellipsoïde est aussi le plus grand de tous ceux que l'on obtient en considérant les diverses directions possibles du diamètre C'C mené par un point O quelconque de la section LMN.

36. Mais d'abord il importe de faire voir que le

triangle $L_0 M_0 N_0$ qui se déplace dans le triangle LMN en même temps que le point O, est plus grand que chacun des triangles $L_1 M_1 N_1$ répondant à toutes les positions du point O dans le plan LMN et à toutes les directions de C′C.

On aura, pour cela, recours aux formules connues

$$\text{Surf. } L_1 M_1 N_1 = \frac{2\,K_1^2}{\sin L.\ \sin M.\ \sin N},$$

$$2\,K_1 = e_1 \sin L + f_1 \sin M + g_1 \sin N,$$

qui montrent que le maximum de la surface du triangle $L_1 M_1 N_1$ s'obtient en cherchant le maximum de la somme

$$e_1 \sin L + f_1 \sin M + g_1 \sin N,$$

dans laquelle les valeurs de e_1, f_1, g_1 sont déterminées par les formules (5), (6) et (7).

37. Dans ces formules, on supposera que l'on ait donné à e, f, g des valeurs particulières quelconques, et l'on y considérera z et ζ comme seules variables.

De la formule (5) et de l'inégalité

$$\sqrt{1-\left[\frac{2z\sin(\lambda-\zeta)}{e}+\frac{z^2\sin^2(\lambda-\zeta)}{e^2}\right]tg^2\varphi} < 1-\frac{z\sin(\lambda-\zeta)}{e}\,tg^2\varphi$$

laquelle se vérifie en élevant au carré les deux membres, on déduit

$$e_1 < \left(1-\frac{z\sin(\lambda-\zeta)}{e}\,tg^2\varphi\right)e\cos\varphi.$$

On trouvera, de même,

$$f_1 < \left(1 - \frac{z \sin(\mu-\zeta)}{f} tg^2\varphi\right) f \cos\varphi,$$

$$g_1 < \left(1 - \frac{z \sin(\nu-\zeta)}{g} tg^2\varphi\right) g \cos\varphi.$$

Multipliant respectivement ces trois dernières inégalités par sin L, sin M, sin N, les ajoutant membre à membre, et tenant compte des formules (14), on obtient l'inégalité nouvelle

$$e_1 \sin \mathrm{L} + f_1 \sin \mathrm{M} + g_1 \sin \mathrm{N}$$

$$< e_0 \sin \mathrm{L} + f_0 \sin \mathrm{M} + g_0 \sin \mathrm{N}$$

$$- \frac{z \sin^2\varphi}{\cos\varphi}\left[\sin \mathrm{L} \sin(\lambda-\zeta) + \sin \mathrm{M} \sin(\mu-\zeta) + \sin \mathrm{N} \sin(\nu-\zeta)\right].$$

dans laquelle, en vertu des valeurs de L, M, N, fonctions de λ, μ, ν, la seconde ligne du second membre est identiquement nulle, quels que soient z et ζ.

Il en résulte

$$e_1 \sin \mathrm{L} + f_1 \sin \mathrm{M} + g_1 \sin \mathrm{N} < e_0 \sin \mathrm{L} + f_0 \sin \mathrm{M} + g_0 \sin \mathrm{N},$$

et, par conséquent,

$$\text{Surf. } \mathrm{L_1 M_1 N_1} < \text{Surf. } \mathrm{L_0 M_0 N_0}.$$

38. Quelles que soient les valeurs attribuées à

e, f, g, c'est-à-dire quelle que soit la position du point O dans le triangle LMN, on arrive toujours au même résultat, à savoir que l'un quelconque des triangles $L_1M_1N_1$ qui répondent à ce point O, a une surface moindre que celle du triangle $L_0M_0N_0$. L'ellipse de centre O, inscrite dans le triangle $L_1M_1N_1$, a donc elle-même une surface moindre que l'ellipse homothétique inscrite dans le triangle $L_0M_0N_0$, et, *a fortiori,* moindre que la plus grande ellipse inscrite dans ce triangle $L_0M_0N_0$, laquelle a son centre au point de concours des médianes de ce triangle, et s'obtient, dans la recherche de l'ellipsoïde inscrit au tétraèdre, quand, z étant nul, le centre de l'ellipse inscrite au triangle $L_0M_0N_0$ coïncide avec le centre de gravité du triangle LMN (voir au n° 34).

C'est donc à cette ellipse inscrite et au diamètre C'C concourant au point S, que répond le plus grand de tous les ellipsoïdes inscrits au tétraèdre et ayant leurs centres situés dans le plan LMN.

39. Il faut maintenant, dans la formule (15), où s_0 dépend de h, faire varier h et chercher à quelle valeur de h correspond le maximum de v.

Appelant V le volume du tétraèdre SPQR, on a $\frac{3V}{H}$ pour expression de la surface de la base, et $\frac{3V(H-h)^2}{H^3}$ pour expression de la surface du triangle LMN. La surface du triangle

$L_0M_0N_0$ est donc, d'après ce qui a été vu au n° 30, exprimée par $\frac{3V(H-h)^2}{H^3}\cos^2\varphi$, ou par $\frac{3V(H-2h)}{H^2}$, en vertu de la valeur de φ que détermine la formule (12).

D'une autre part, on a vu, aux n°s 10 et 17, que l'aire maximum de l'ellipse inscrite à un triangle est égale à l'aire de ce triangle multipliée par $\frac{\pi}{3\sqrt{3}}$.

On aura donc ici

$$s_0 = \frac{\pi}{\sqrt{3}}\,\frac{H-2h}{H^2}\,V,$$

d'où, pour le volume de l'ellipsoïde,

$$v = \frac{4\pi}{3\sqrt{3}}\,\frac{(H-2h)\,h}{H^2}\,V.$$

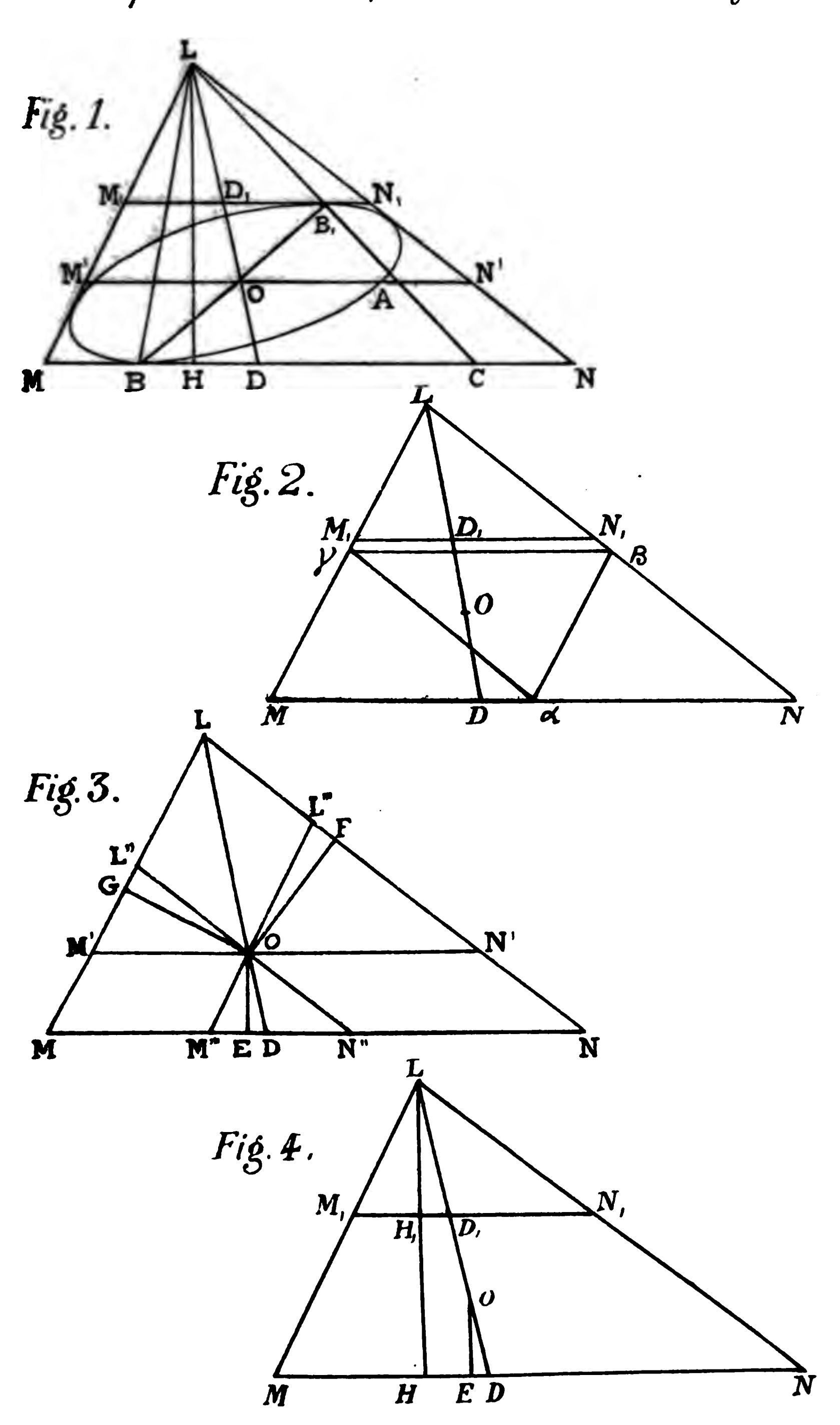
Le maximum de v répond donc au maximum du produit $(H-2h)\,2h$, formé de deux facteurs dont la somme est constante, c'est-à-dire qu'il répond à $h=\frac{H}{4}$. Il est donc égal à $\frac{\pi}{6\sqrt{3}}V$.

40. Ainsi, l'ellipsoïde maximum inscrit dans le tétraèdre a son centre au centre de gravité du tétraèdre, et il en touche les faces en leurs centres de gravité respectifs (puisque chacune d'elles peut être, aussi bien que la face PQR,

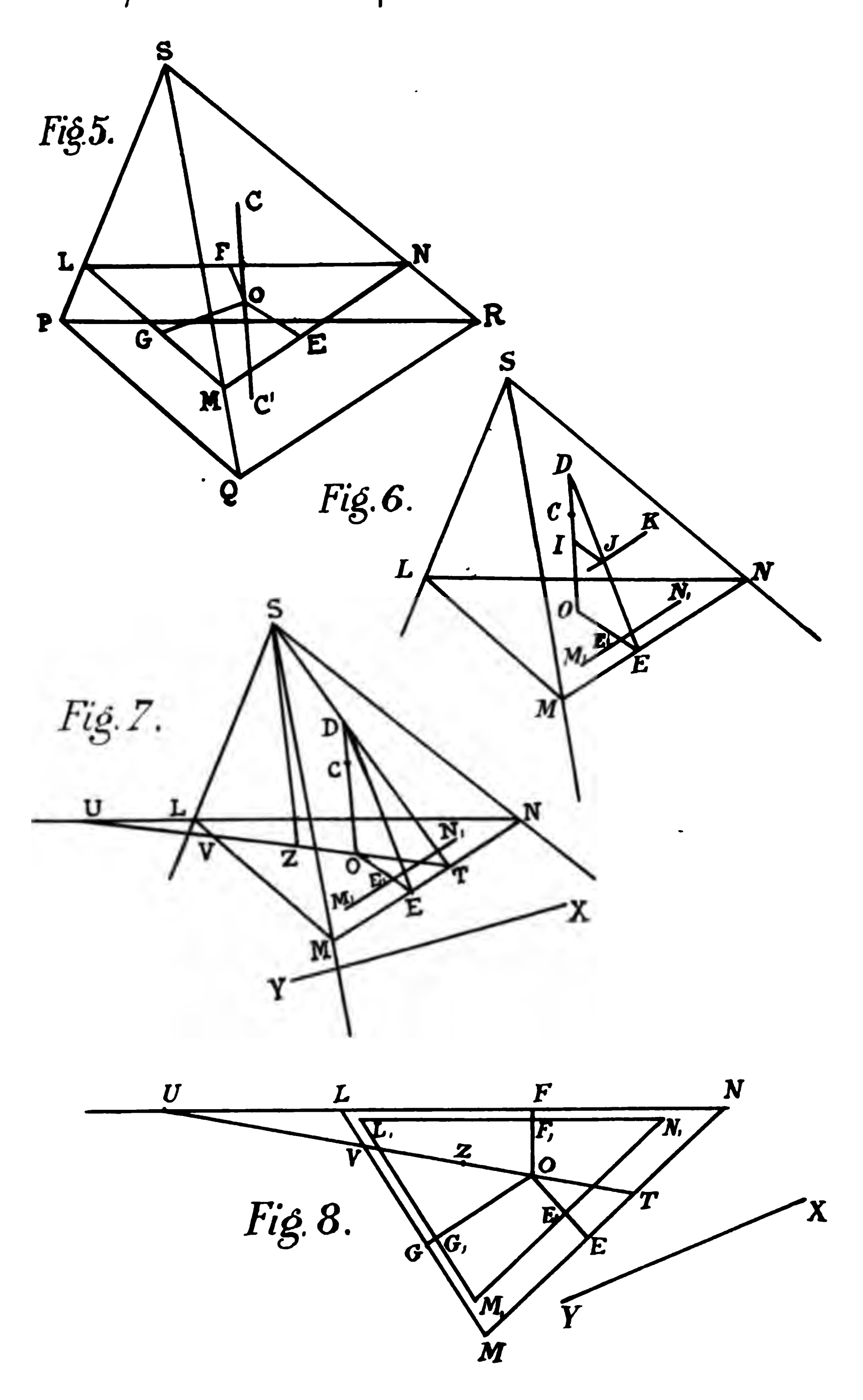
choisie pour base du tétraèdre). De plus, le volume v_0 de cet ellipsoïde maximum est donné par la formule

$$v_0 = \frac{\pi}{6\sqrt{3}} V,$$

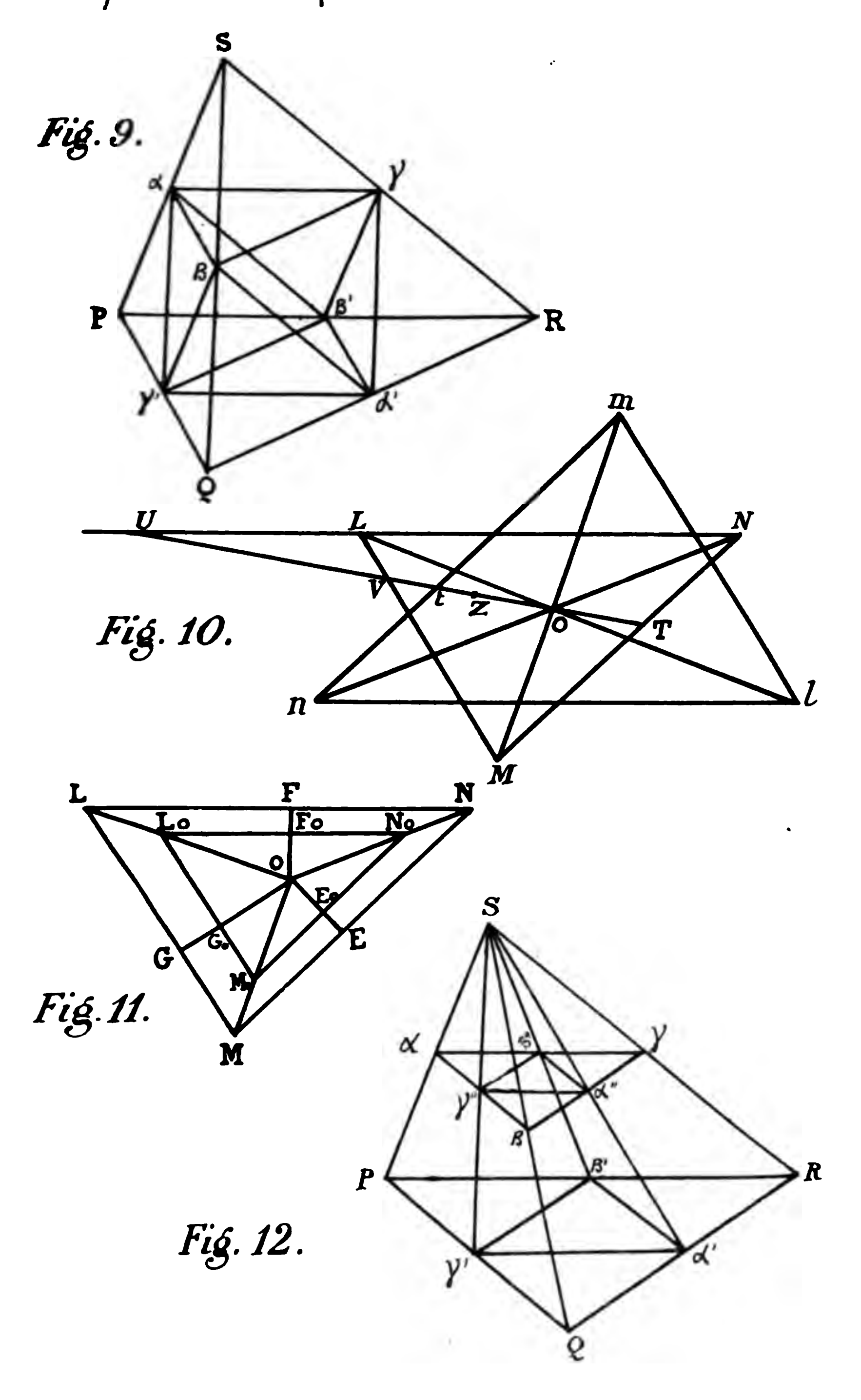
où V représente le volume du tétraèdre.



 Languchard P. Bellivet



Languehard P. Bellivet Caen.



Languchard P. Bellivet Cen

RECHERCHES

SUR

L'HARMONICA CHIMIQUE

Par M. V. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

Les travaux des nombreux physiciens qui se sont occupés de *l'harmonica chimique* ont eu surtout pour objet de découvrir la véritable origine du son et de renseigner sur l'état particulier soit de la flamme, soit du gaz au sein du tube qui enveloppe cette dernière. Dans la disposition expérimentale la plus ordinairement employée, en faisant brûler le gaz à l'extrémité d'une pointe effilée, on rend la masse gazeuse interne comme indépendante du mouvement vibratoire établi. Il n'en sera plus ainsi, en employant comme tubulure de dégagement un cylindre de quelques millimètres de diamètre. Les mouvements de la flamme se trou-

veront alors solitaires des agitations de la masse interne aussi bien que de celles qui ont pour siège le tube enveloppe. On peut prévoir, dans ces nouvelles conditions, des concordances et des discordances et des compositions effectuées dans des circonstances diverses. Nous étudions dans ce travail les principaux effets de cette coexistence de mouvements vibratoires, animant deux milieux gazeux contigus.

PRODUCTION DU SON PAR L'EMPLOI DE TUBES CYLINDRIQUES.

Deux procédés peuvent être employés pour produire des sons avec des flammes excitées à l'extrémité de tubes cylindriques :

1° Il suffira de donner au tube cylindrique une longueur variant entre certaines limites dépendant de la longueur même du tube-enveloppe ;

2° Le tube cylindrique, beaucoup plus court, sera installé de manière à être suivi d'une partie dilatée assez notable. On réussit bien en disposant la petite tubulure au-dessus d'un large flacon ou d'un tube beaucoup plus gros orienté dans une direction perpendiculaire. Remarquons, en passant, que cette disposition ne diffère pas essentiellement (1) de celle que j'ai mentionnée plus haut.

(1) On peut employer aussi l'appareil ordinaire à flammes chantantes, à la condition d'enlever les tubulures mobiles portant les petits orifices de sortie du gaz.

de verre dont les diamètres variaient de $0^m,009$ à $0^m,004$, avec un tube-enveloppe de $0^m,030$ de diamètre, sans rencontrer d'autres obstacles que ceux provenant de l'épaisseur des parois.

Un tube à gaz de $2^{mm},5$ n'a rien donné avec le tube-enveloppe précédent ; mais, avec un autre de moindre section. le phénomène a repris son allure régulière. Il est cependant indispensable, avec les tubes de petit diamètre, de n'employer comme raccord que des tubes étroits de caoutchouc, afin qu'il ne se produise aucune dilatation anormale au voisinage de la pince.

DÉTERMINATION DES LONGUEURS LIMITES.

Nous avons indiqué plus haut que l'expérience de l'harmonica réussissait encore alors que l'un des tubes présentait avec l'autre une certaine différence de longueur. Il était intéressant de déterminer les limites du phénomène.

Voici, pour une longueur primitive de 72^c, les longueurs minimas des tubes faisant parler un tube-enveloppe dont les dimensions étaient :

$$l = 72^c \qquad d = 29^{mm}.$$

Diamètres.	Longueur minima.	Diff. avec 72^c.
11	60,5	11,5
10	61	11

longueur des tubes-enveloppes que la limite inférieure ; ce qui se rattache sans doute à la différence de densité des milieux gazeux et à la nécessité de comparer des longueurs équivalentes (1).

Ces différents résultats s'expliquent sans peine au moyen des lois ordinaires des tuyaux sonores. On voit qu'il est nécessaire que les mouvements vibratoires des deux masses contiguës soient concordants pour que la région où brûle la flamme soit animée d'ébranlements réguliers, et de plus que l'énergie de l'appel a une grande influence sur la production du son.

PRODUCTION D'HARMONIQUES DANS LE TUBE A GAZ.

Il semble que le son produit avec une longueur de tube interne, comprise entre des limites convenables, devrait reparaître pour des longueurs multiples de la première, par suite du partage de la colonne gazeuse interne en parties analogues à celles qui caractérisent la formation des harmoniques d'un tuyau sonore. J'ai tenté l'expérience avec la disposition précédente, mais en vain, par suite, sans doute, de trop grandes différences des pressions existant aux différents niveaux. Il a fallu recourir à la disposition suivante : le tube à gaz est fixé au-dessus d'une des

(1) J'ai jugé inutile de transcrire un plus grand nombre de déterminations conduisant aux mêmes conséquences.

Longueurs favorables.			Longueurs défavorables.	
1,900 à 1,445		.....	2,100 à 1,900	
1,165	767	.....	1,355	1,275
440 et au-dessous		...	700	500

3. Tube-enveloppe de 650mm de longueur et de 19mm de diamètre, tube à gaz de 9mm de diamètre.

Longueurs favorables.			Longueurs défavorables.	
2,100 à 1,900		.....	1,808 à 1,775	
1,630	1,275	.....	1,165	1,050
1,050	700	.....	628	380
340 et au-dessous.				

Le tableau suivant résume tous ces résultats : les nombres contenus dans la liste des longueurs ont été obtenus en prenant les moyennes de chaque limite. Ainsi, avec le tube n° 1, on prendra pour la dernière longueur favorable, la moyenne entre 628 et 700, pour l'autre, la moyenne entre les moyennes 1,775 et 1,630 d'une part, et de 995 et 957 d'autre part, c'est-à-dire :

$$\frac{1,702 + 976}{2} = 1,339$$

Ce procédé d'évaluation atténue l'inexactitude du mode expérimental consistant à raccourcir le tube à gaz, de quantités suffisantes pour que la tranche reste bien nette.

Tube.	Longueurs favorables.	Rapport avec la longueur du tube enveloppe.	Longueurs défavorables.	Rapport avec la longueur du tube enveloppe.
1.	1339	1,42	1801	1,91
	664	0,704	770	0,81
2.	1700	2,29	1310	1,77
	976	1,31	601	0,81
	470	0,635		
3.	1461	2,24	1778	2,73
	885	1,36	1163	1,78
	360	0,55	512	0,78

Autre série, avec un tube à gaz dont le diamètre était de 6^{mm}.

1.	1377	1,46	964	1,02
	714	0,75		
2.	1126	1,51	712	0.96
	535	0,71		
3.	893	1,39	649	1
	535	0,82		

L'examen du premier tableau montre que pour les longueurs favorables les rapports ne s'éloignent pas beaucoup d'être multiples les uns des autres, pour les tubes n° 1 et n° 2. — La même remarque peut être faite pour le 2e tableau. — On

voit, de plus, que pour le tube 3, dans les deux cas, aucun rapport simple n'existe entre les longueurs favorables.

Pour les longueurs défavorables, la proportionnalité est moins bien accusée, sauf pour le tube 2 du 1er tableau. Il est remarquable que les rapports soient si voisins de l'unité dans les nombres du 2e tableau. — L'expérience type ne réussirait pas dans ces conditions, ce qui s'explique par l'accroissement du frottement contre les parois.

Le peu de précision des résultats ne permet pas d'interprétation plus complète : on voit que la loi des harmoniques peut être regardée comme satisfaite. Quant à déterminer le rapport d'intervalle le plus défavorable, par les longueurs obtenues ou la densité du milieu gazeux intérieur, cela serait, je pense, purement illusoire avec la complexité des circonstances. N'oublions pas, en effet, que nous avons dans les différents cas, à faire à des mélanges différents de gaz et d'air dont les conditions d'écoulement varient suivant des lois qui ne sont pas identiques.

Lorsque la dernière limite favorable est atteinte, le son se fait toujours entendre, avons-nous vu, quelque petite que soit la longueur, pourvu que l'aspiration puisse être assez énergique. L'explication de cette particularité se trouvera dans l'étude du deuxième cas de production du son.

Un autre jour, c'est-à-dire dans des circonstances où les qualités du gaz n'étaient pas nécessairement les mêmes :

Diamètres des tubes à gaz.	Longueurs maximas.
9	49
10	54
11	56

Avec un tube-enveloppe de diamètre plus grand, des résultats du même ordre se produisent avec une netteté encore complète.

Tube-enveloppe : long., 980^{mm} ; diam., 31^{mm}.

Diamètres des tubes à gaz.	Longueurs maximas.
4	670
6	750

Ainsi, la longueur maxima va en augmentant avec le diamètre du tube à gaz. Elle augmente aussi avec les dimensions du tube-enveloppe. On peut prévoir, du reste, l'existence de limites dans l'un et l'autre sens à cause de la nécessité d'un bon tirage.

Si l'on diminue les tubes à gaz à partir de la longueur maxima, l'énergie du mouvement vibratoire, va, dans tous les cas, en croissant. La manifestation de cette croissance se trouve dans l'étendue que l'on peut donner à la flamme sans détruire le son.

EXPÉRIENCES AVEC LE TUBE A PISTON.

Pour étudier l'action de la partie dilatée, je me suis servi d'un flacon à tubulure, permettant par l'introduction d'eau, de faire varier graduellement le volume. J'ai constaté que, comme on pouvait le prévoir, la longueur minima était plus grande pour le flacon plein d'eau que pour le flacon vide ; mais aucune relation marquée n'a pu être établie, à cause des variations relativement faibles des volumes.

Je me suis servi, en outre, d'un autre appareil dont voici la description. Un tube de laiton de 1 mètre de longueur et de $30^{m.m}$ de diamètre est fermé à l'une de ses extrémités qui porte implantée normalement une tubulure destinée à recevoir divers tubes à gaz. Par l'autre extrémité s'engage un piston à tige creuse, permettant l'introduction du gaz. Le déplacement du piston permet de faire varier dans des limites assez étendues, le volume de la partie dilatée, maintenue fixe dans la première méthode.

Les principaux résultats obtenus avec cet appareil mettent en jeu, non-seulement la position du piston, les dimensions du tube enveloppe et celle du tube à gaz, mais aussi la grandeur de la flamme.

Le tableau suivant résume les résultats que j'ai obtenus avec des tubes à gaz et des tubes enve-

loppes différents, en maintenant constant le débit du gaz qui alimentait une flamme de moyenne grandeur.

Tube à gaz. Longueur.	Tube à gaz. Diamètre.	Partie rentrante.	Tube enveloppe Longueur.	Tube enveloppe Diamètre.	Distance minima du piston.
252mm	8mm	140mm	530	28	60
»	»	»	490	20	50
»	»	»	490	16	44
160	8	132	530	28	39
»	»	»	490	20	28
46	8	35	490	20	130
160	8	35	490	20	280
160	8	49	490	20	75

On peut en conclure que la distance minima du piston augmente avec le diamètre et la longueur du tube enveloppe.

On voit aussi l'influence que peuvent avoir soit dans un sens, soit dans l'autre, les dimensions du tube à gaz et la longueur de la partie rentrante.

Nous reviendrons plus loin là-dessus après l'examen d'autres résultats.

DISTANCES MINIMAS DU PISTON POUR DES NIVEAUX DIFFÉRENTS DE L'OUVERTURE DU TUBE A GAZ ET POUR DES FLAMMES DE DIVERSES GRANDEURS.

J'ai opéré avec un tube à gaz dont les dimensions étaient 258mm et 8mm. Le tube enveloppe avait pour longueur 943 et pour diamètre 34.

Niveau de l'orifice du tube à gaz.	Distances minimas du piston. Petite flamme.	Flamme de 6 c.	Flamme de 12 c.	Flamme de 25 c.
258	122	118	109	80
250	120	»	»	»
241	116	110	100	70
211	109	107	90	64
180	105	102	90	63
136	98	100	93	60
90	123	94	85	56

D'une manière générale, la longueur minima diminue avec la partie rentrante du tube à gaz Elle diminue aussi à mesure que la flamme s'allonge. Le phénomène est régulier, sauf pour la plus petite flamme, quand le tube à gaz s'enfonce peu dans le tube-enveloppe.

Avec des tubes à gaz de différents diamètres, j'ai obtenu, pour les distances minimas, les nombres reproduits dans le tableau suivant, qui se rapportent au même tube-enveloppe.

Niveaux de l'orifice du tube à gaz.	Diamètre 8.	Diamètre 9.	Diamètre 10.
258	122	93	210
250	120	»	205
241	116	96	200
211	100	92	193
180	105	97	180
136	98	105	170
90	123	130	188

Les niveaux et les distances minimas du piston semblent varier de la même manière avec les tubes à gaz de diamètre 8 et 10. Celui dont le diamètre est 9 présente des irrégularités remarquables. Sans doute que la force d'aspiration qui constitue l'un des éléments essentiels de la production du son passe pour cette dimension par un maximum.

Des tableaux analogues pour des flammes plus grandes, et qu'il est inutile de transcrire ici, nous montreraient que le tube de 9^{mm} garde sa supériorité, en même temps que les distances du piston prennent une allure plus régulière.

Pour les flammes plus grandes encore, la supériorité revient au tube de 8^{mm} de diamètre.

Indiquons encore, relativement à tous ces résultats, la comparaison des effets de deux tubes à gaz de même diamètre 8^{mm}, mais de longueur 258 et 440. La flamme excitée était de petite dimension.

Niveau de l'orifice du tube à gaz.	Distance minima du piston. Tube de 258.	Tube de 440.
258	122	52
250	120	»
241	116	49
211	109	47
180	105	55
136	98	360

On voit que le tube le plus long exige, sauf

pour les derniers niveaux des distances minimas des plus petites.

Il est indispensable, pour l'interprétation de ces résultats, de mentionner ce qui arrive dans les divers cas, lorsqu'on dépasse les distances minimas du piston. Le son se fait entendre avec d'autant plus d'énergie que la distance du piston est plus grande, c'est-à-dire, à mesure que l'on augmente la masse du gaz qui occupe la partie dilatée sur laquelle est implanté le tube à gaz. Il y a certainement antagonisme entre les vibrations dont est le siège le tube-enveloppe et celles qui tendraient à s'établir dans le tube à gaz et dans la partie dilatée jusqu'à ce que, pour une position convenable du piston, les dernières, diffusées dans une masse assez grande, n'exercent plus une action suffisante pour empêcher les premières de se produire. On voit bien aussi que les circonstances qui favoriseront l'aspiration, favoriseront en même temps la production du son par le tube enveloppe. Les divers résultats que renferment les tableaux précédents s'expliquent facilement dans cet ordre d'idées.

EXAMEN DES SONS PRODUITS DANS LES DIFFÉRENTS CAS.

Il était intéressant de comparer entre eux les sons produits dans les diverses circonstances que nous avons examinées et de constater l'influence toujours prédominante du tube enveloppe. La

détermination des sons produits a été faite *grosso modo* au moyen d'un harmonium. Malgré le peu de précision de la méthode, on constate sans peine que le son propre au tube, ou à son défaut l'octave, éclate toujours dans le cas des flammes petites et moyennes pour une longueur du tube à gaz qui ne sont pas trop petites.

Avec les grandes flammes, la hauteur du son dépend, dans une certaine limite, du débit gazeux. On peut obtenir ainsi successivement : fa_2, sol_2, la_2, si_2 et si_3. Dans certaines conditions, sur lesquelles je reviendrai plus loin, le même tube peut donner fa_1.

Il n'y a rien de surprenant de voir changer la hauteur du son, puisque la composition interne du gaz varie; ce qui altère, comme on sait, les longueurs d'onde, et il n'est rien permis de conclure encore au sujet des sons provenant soit du tube à gaz, soit du tube à piston.

Dans le cas d'un très-petit ajustage et pour une position particulière du piston, on obtient des sons d'une acuité relative très-grande et pour lesquels l'aspect de la flamme est tout différent. On ne remarque, en effet, ni directement, ni au miroir tournant, aucune apparence qui révèle un mouvement vibratoire intestin.

Voici, au surplus, le détail d'une expérience exécutée avec un tube à gaz de 75^{mm} de longueur et de 8^{mm} de diamètre, entouré d'un tube-enveloppe de 940^{mm} de longueur et de 34^{mm} de diamètre.

Distance du piston.	Son Petite flamme.	Grande flamme.
215	*ut_4*	*si_2*
238	*sol_3*	*si_2*
293	*sol_3*	*si_2*
330	*sol_3*	*si_2*

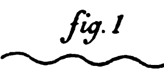
Pour cette dernière distance, les deux sons ut^4 et sol_3, pour une flamme moyenne, peuvent être entendus simultanément. Quand le sol_3 seul se produit en ouvrant légèrement la prise du gaz, le son monte graduellement jusqu'à ut_4, puis le son grave si_2 éclate, entraînant le partage de la flamme en parties nettement vibrantes.

D'où proviennent ces sons aigus? Sont-ils des harmoniques des tubes-enveloppes? Et la position du piston ne fait-elle que favoriser un son au détriment d'un autre? Peut-on, avec sûreté, à un milieu si complexe et de forme irrégulière, appliquer sans réserver les lois des tuyaux sonores? On conçoit que le mouvement vibratoire du tube-enveloppe, en général prépondérant, puisse, dans certains cas, céder à celui qui convient à la masse interne. Nous verrons, du reste, à propos de l'étude de la flamme, d'autres exemples de l'intervention de ces vibrations des systèmes de tube à gaz et du tube à piston.

ÉTUDE DE LA FLAMME.

Dans le cas d'une petite flamme, quelle que soit la disposition adoptée, on a, au miroir tournant,

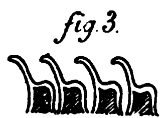
une apparence vibratoire très-nette que représente la figure 1.



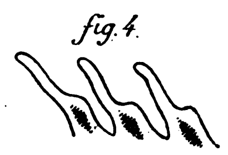
Le bourrelet s'épaissit quand le débit gazeux augmente en même temps que l'amplitude devient plus grande. Puis naît un petit prolongement qui sera l'origine des modifications ultérieures.



On obtient ensuite l'apparence de la figure 3, où le prolongement est mieux marqué.



La même apparence observée avec un mouvement plus rapide du miroir donne un parallélisme remarquable des parties sinueuses (fig. 4).



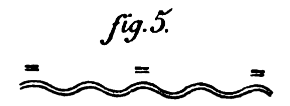
Cette dernière forme peut être regardée comme le type général des apparences. Alors que le débit s'exagère, on trouve toujours, que l'aspect persistant soit régulier ou non, des flammes séparées, montrant des traces très-nettes de vibrations transversales.

On peut déjà conclure que la combustion qui a son origine, pour chaque vibration, à l'ouverture même du tube à gaz, se propage de bas en haut avec la vitesse du mouvement vibratoire, puisque les pulsations sont si nettement séparées les unes des autres dans toute la longueur de la flamme. Ce n'est pas, du reste, la première fois que nous rencontrons une action réciproque de la combustion et du mouvement vibratoire. Il nous suffira de rappeler à ce sujet les résultats obtenus dans l'étude de la combustion des mélanges détonants (Voir *Mémoires de l'Académie*, année 1875).

A mesure que la proportion de gaz augmente, le mélange combustible peut occuper une fraction de plus en plus grande de la longueur du tube-enveloppe. Le mouvement sinusoïdal devient dès lors plus uniforme et plus régulier; mais avant de signaler une particularité très-remarquable que l'on y rencontre dans certaines conditions, mentionnons quelques apparences qui montrent bien l'influence propre au mouvement vibratoire de la masse gazeuse interne.

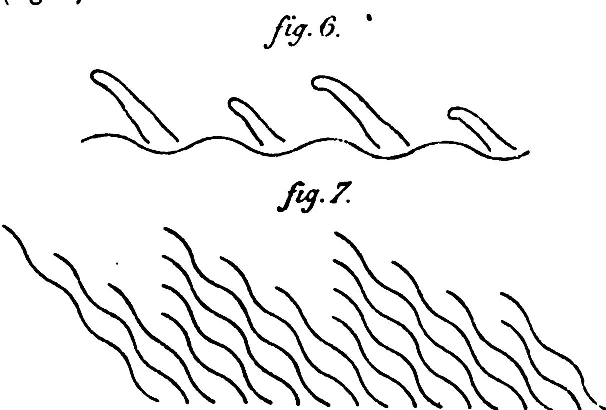
Deux systèmes de vibrations peuvent se rencontrer correspondant à deux sons à l'octave. Cela ressort de l'examen de la figure 5.

fig. 5.



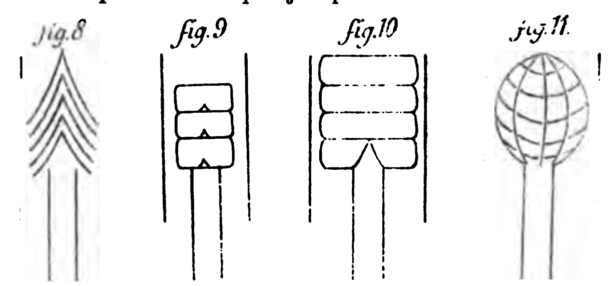
Des battements peuvent se produire soit pour

de petites flammes (fig. 6) ou de grandes flammes (fig. 7).



Mais les effets les plus remarquables de combinaison des vibrations s'observent dans les apparences fixes, que l'on peut réaliser pour un débit convenable et des dimensions déterminées des diverses parties de l'harmonica.

Les figures 8, 9, 10 et 11 représentent les formes plus nettes que j'ai pu obtenir.



Les deux dernières apparences ont été obtenues avec le tube horizontal de 355^{mm} de longueur et

de 23mm de diamètre, portant un tube à gaz de 196mm de longueur et de 8mm de diamètre. — Le tube-enveloppe avait 760mm de longueur et 27mm de diamètre.

Avec le tube à piston, il est facile de réaliser les mêmes apparences et beaucoup plus en grand, en donnant au volume intérieur une valeur convenable. On peut avoir ainsi de longues flammes figurant quatre segments perpendiculaires montrant des subdivisions transversales très-nettes.

Ces apparences précèdent, en général, la formation d'un mouvement désordonné et très-bruyant, qui aboutit le plus souvent à l'extinction même de la flamme par suite de la violence des vibrations.

Dans ce dernier cas comme dans les précédents, l'aspect au miroir tournant ne s'écarte pas de la forme type que nous avons indiquée pour les flammes de moyenne grandeur. On remarque des flammes ondoyantes effilées à l'extrémité supérieure, qui se succèdent seulement dans le dernier cas avec irrégularité. Le son lui-même ne se trouve pas sensiblement modifié dans sa hauteur. Les apparences seules des figures 9 et 10 correspondent à la production du son octave grave du son fondamental.

GRANDES FLAMMES.

Si, après la tempête que nous venons de signaler, on augmente le débit gazeux, la flamme

reprend en s'allongeant des allures régulières. Elle se constitue en une série de parties cylindriques de longueurs égales, visibles surtout à la base.

La partie supérieure s'épaissit de plus en plus, à mesure que le débit augmente. Le son hausse progressivement, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, puis cesse.

On peut, en favorisant encore la sortie du gaz, réaliser une flamme très-épaisse et très-pâle, animée de pulsations très-lentes qui semblent avoir leur siège vers la partie moyenne du tube et qui donnent au miroir tournant l'apparence de larges trainées lumineuses sillonnées par des bandes noires un peu hélicoïdales.

Le son peut reparaître, mais dans des conditions toutes différentes des précédentes, pour un débit exagéré, alors que la flamme intérieure se réduit à une surface égale à la section du tube, qui sépare de l'air extérieur la colonne de gaz qui s'écoule par le tube-enveloppe.

Il n'y a pas de remarque spéciale à faire relativement à ces deux derniers cas. Ils démontrent une fois de plus l'existence des deux mouvements inverses qui résultent de la combustion d'un gaz qui s'écoule.

FLAMME A NŒUDS.

Dans certains cas, alors que la grande flamme présente des divisions transversales à la base et

vers la partie centrale, on aperçoit, vers la partie supérieure, des apparences tout à fait analogues à celles que l'on remarque sur une veine liquide. La flamme s'étale, en effet, en certaines régions et se resserre en d'autres, de manière à figurer une série de nœuds et de ventres équidistants. L'intervalle de deux nœuds est égale à la distance qui sépare transversalement la flamme vers la base. De sorte que tout le tube semble partagé par des lignes nodales en parties égales, comme cela a lieu dans le mode de fonctionnement ordinaire des tuyaux sonores.

A-t-on à faire ici à une harmonique d'un ordre très-élevé? Le son, il est vrai, hausse peu, puisque il s'élève seulement à l'octave aiguë du son fondamental; mais on sait, depuis les recherches de Wertheim (1), que ce dernier reparaît quand les harmoniques se produisent d'un ordre trop supérieur.

Ne perdons pas, du reste, de vue que cette apparence n'est qu'exceptionnelle et qu'elle est loin de se produire dans tous les cas, de telle sorte qu'il est nécessaire, pour expliquer son existence, de tenir compte de l'influence du tube à gaz et de la partie dilatée qui le continue. Aucun phénomène acoustique remarquable, soit modification, soit pureté exceptionnelle du son, n'accompagne l'apparence des nœuds de la flamme.

(1) Voir aussi mon Mémoire sur la lumière stratifiée (*Annales de Chimie et de Physique,* tome VIII).

Quoi qu'il en soit, voici quelques données sur sa formation :

Avec l'appareil à volume constant, on obtient de bons résultats avec un tube à gaz dont les dimensions sont : $l=196^{mm}$ $d=8^{mm}$.
pour le tube-enveloppe : $l=910$ $d=29$.
ou : $l=720$ $d=29$.

Avec le tube à piston, il est toujours facile de donner à la masse interne un volume tel que les nœuds se forment nettement, à la condition cependant que les diamètres du tube à gaz et des tubes-enveloppes ne soient pas trop petits.

J'ai mesuré dans différents cas, les distances internodales, que j'ai toujours trouvées équidistantes. Il peut se faire cependant que des divisions se produisent à la base, à des intervalles plus petites, mais dans ce cas elles sont bien sensiblement la moitié des précédentes.

Citons parmi les nombreuses mesures effectuées, les deux suivantes, relatives à des flammes produites l'une avec l'appareil à volume constant, l'autre avec le tube à piston.

Longueur.	Diamètre.	Internœud.	Rapport avec la longueur.
910	29	21,53	42,2
720	29	16,7	43,1

L'intervalle d'un internœud s'obtient en divisant par le nombre de nœuds la longueur qui les contient.

Avec le tube à piston :

Longueurs.	Diamètres.	Internœuds.	Rapport avec la longueur.
988	35	17,2	57
735	35	13	56

On voit par ces résultats que je pourrais multiplier que les distances internodales sont bien proportionnelles aux longueurs des tubes pour des tubes de même diamètre. Je n'ai pas pu trouver une relation précise relative aux diamètres. D'une manière générale, on peut dire que les distances internodales augmentent avec les diamètres, mais sans pouvoir indiquer une relation plus exacte. La raison en est sans doute dans la différence du régime gazeux à établir pour obtenir, dans les divers cas, une bonne apparence de flammes à nœuds, différence qui modifie sans aucun doute la densité des milieux.

Outre la position du piston, comme circonstance essentielle à signaler, j'indiquerai encore la position dans le tube-enveloppe de l'ouverture du tube à gaz. J'ai pu, en effet, en les modifiant toutes les deux, obtenir avec un même tube-enveloppe des distances internodales de 23^{mm} et de 13^{mm}, n'ayant entre elles aucun rapport simple.

Signalons enfin une particularité qui montre que la division en parties condensées et en parties dilatées existent dans les parties supérieures du tube-enveloppe, sans que elles soient le siège de la combustion. On peut, quand la flamme à nœuds

s'est produite, obtenir, en diminuant légèrement le débit gazeux, son apparition intermittente. De légers excès de gaz échappés à la combustion intérieure viennent illuminer les parties supérieures et montrent leur état vibratoire.

SUR LES

SURFACES A PENTE UNIFORME

ET LES RÉSEAUX PROPORTIONNELS

Par M. L. LECORNU

Ingénieur des Mines.

Nous entendons par *surface à pente uniforme* une surface dont chaque ligne de plus grande pente a toutes ses tangentes également inclinées sur la verticale, autrement dit une surface dont toutes les lignes de plus grande pente sont des hélices à base quelconque. La surface de vis à filet carré et à axe vertical en fournit le type le plus simple.

M. Ossian Bonnet (*Journal de Liouville,* 2e série, t. IV) a nommé, d'une manière générale, parallèle d'une surface le lieu des points où le plan tangent possède une inclinaison donnée sur la verticale, et méridien, le lieu des points où le plan tangent est parallèle à une direction horizontale donnée. — D'après cela, les surfaces à pente uniforme sont des surfaces dont les parallèles coïncident avec les lignes de plus grande pente.

Les plans tangents aux divers points d'un paral-

lèle sont parallèles à ceux d'un cône de révolution à axe vertical. L'intersection de deux plans tangents infiniment voisins est parallèle à une génératrice de ce cône, et, par conséquent, sa direction coïncide, dans le cas qui nous occupe, avec celle de la tangente à la ligne de plus grande pente. Celle-ci est donc une ligne asymptotique de la surface. La réciproque est vraie, et on peut, dès lors, définir une surface à pente uniforme, en disant que c'est une surface dont les lignes de plus grande pente coïncident avec un système de lignes asymptotiques.

Les lignes de plus grande pente sont évidemment coupées par les lignes de niveau en parties proportionnelles. La propriété subsiste en projection horizontale, et l'on obtient ainsi une famille de courbes planes coupées par leurs trajectoires orthogonales en parties proportionnelles. La considération des réseaux de ce genre, que nous proposons d'appeler *réseaux proportionnels*, peut être utile dans certaines questions. Elle fournit, par exemple, la solution de ce problème d'hydrodynamique plane (pour un liquide de densité constante) :

Trouver un régime permanent dans lequel les vitesses soient normales aux courbes d'égale vitesse.

En effet, la continuité du liquide exige alors, comme on le reconnaît sans peine, que les courbes d'égale vitesse soient partagées proportionnellement par les trajectoires des molécules.

Les lignes de plus grande pente étant asymptotiques, leur torsion est égale à la racine carrée de la courbure totale, prise positivement. Ces lignes étant d'ailleurs des hélices, il existe, le long de chacune d'elles, un rapport constant entre leur première et leur deuxième courbure, c'est-à-dire entre leur courbure géodésique et leur torsion. On voit ainsi que, pour chaque ligne de plus grande pente, le rayon de courbure géodésique est proportionnel au rayon de courbure totale.

Soit i l'angle que forment avec la verticale les tangentes à une ligne de plus grande pente. Soient ρ_1 le rayon de courbure géodésique et T le rayon de courbure totale. L'on a la relation :

$$(1) \qquad \rho_1 = \mathrm{T} \operatorname{Cotg} i.$$

Soit, d'autre part, ds l'arc d'une ligne de niveau compris entre les deux lignes de plus grande pente i et $i + di$. Le déplacement ds fait tourner le plan tangent d'un certain angle, et la projection de cet angle sur le plan normal à la ligne de niveau est égale à di. C'est ce qu'on peut appeler la torsion du plan tangent pour le déplacement ds, et il résulte de la théorie générale des surfaces, que cette torsion est égale et contraire à la torsion analogue résultant d'un même déplacement effectué sur la surface, dans la direction perpendiculaire. On peut donc écrire :

$$(2) \qquad ds = -\mathrm{T}\, di.$$

Cette équation exprime que :

Deux lignes de plus grande pente infiniment voisines interceptent sur les lignes de niveau des arcs proportionnels aux rayons de courbure totale.

Si l'on élimine l'angle i entre les équations (1) et (2), l'on obtient la nouvelle équation :

$$(3) \qquad \frac{ds}{T} = -d.\,\mathrm{Arc\,tg}\left(\frac{T}{\rho_1}\right)$$

qui subsiste dans toutes les déformations de la surface, considérée comme inextensible.

Je dis que, réciproquement, s'il existe sur une surface un réseau de lignes orthogonales satisfaisant à l'équation (3), cette surface peut être déformée de façon à devenir une surface à pente uniforme.

Nous pouvons, en effet, effectuer la déformation de manière à faire coïncider avec une courbe plane donnée l'une des lignes qui doivent devenir lignes de niveau. Si ρ_2 désigne le rayon de courbure géodésique de cette ligne en un point quelconque M, et r, le rayon correspondant de la courbe plane, le plan tangent coupe le plan de la courbe sous un angle α déterminé par la formule

$$\cos \alpha = \frac{r}{\rho_2}.$$

On peut donc choisir le rayon de la courbe plane de telle façon que α soit partout le complément de l'angle i donné par la relation (1).

Rappelons-nous maintenant que le rayon géodésique ρ_1 est lié aux déplacements ds, δs, effectués suivant la ligne de niveau et suivant la direction perpendiculaire par la formule connue :

$$\frac{1}{\rho_1} = - \frac{d(\delta s)}{ds.\,\delta s}.$$

On a donc, ici :

$$\frac{d\,(\delta s)}{d s} = \frac{d i}{\text{Cotg}\, i}$$

d'où l'on tire, en intégrant :

$$(4) \qquad \delta s \cos i = \text{Constante},$$

ce qui veut dire que tous les éléments tels que δs ont même projection verticale, et, par suite, que la ligne consécutive à celle que nous avons rendue de niveau se trouve aussi de niveau.

D'ailleurs, la formule (2) exprime actuellement que la torsion du plan tangent, le long de la ligne de niveau, est égale à la racine carrée de la courbure totale. Cette propriété n'appartient qu'aux directions asymptotiques et aux directions perpendiculaires. Comme la ligne de niveau n'est pas asymptotique, il faut que la ligne de plus grande pente le soit, au moins au point de départ M, et, par conséquent, que sa normale principale soit tangente à la ligne de niveau. Dans ces conditions,

le plan mené par la tangente en M à la ligne de plus grande pente parallèlement à la tangente au point infiniment voisin de la même ligne est perpendiculaire au plan vertical passant par la tangente en M; et, par suite, en négligeant les infiniment petits du second ordre, on peut dire que les deux tangentes consécutives ont même inclinaison, i, sur la verticale.

Cela étant, la ligne de niveau infiniment voisine de celle que nous avions considérée tout d'abord, se trouve dans des conditions identiques; le plan tangent, en chacun de ses points, possède l'inclinaison i donnée par la formule (1), puisque le rapport $\frac{\rho_1}{T}$ n'a pas changé, et, en répétant les mêmes raisonnements, on établira de proche en proche la constance de l'inclinaison de chaque ligne de plus grande pente.

Pour énoncer, d'une façon commode, le théorème qui vient d'être établi, nous appellerons *hélice virtuelle* d'une surface quelconque toute courbe dont le rayon géodésique est dans un rapport constant avec le rayon de courbure totale, et nous entendrons par paramètre de cette courbe l'arc qui a pour cotangente le rapport dont il s'agit.

Nous dirons alors que:

La condition nécessaire et suffisante pour qu'on puisse déformer une surface de manière à obtenir une surface à pente uniforme est qu'il existe sur elle une série d'hélices virtuelles dont l'écartement

soit constamment égal à la variation du paramètre multipliée par le rayon de courbure totale.

Ces hélices virtuelles seront nécessairement coupées par leurs trajectoires orthogonales en parties proportionnelles; mais cela ne suffit pas pour que la pente puisse être rendue uniforme. Il faut, en outre, en vertu de la formule (4), que l'écartement des deux trajectoires consécutives varie en raison inverse du cosinus du paramètre; ce qui fournit un nouvel énoncé de la condition cherchée.

Proposons-nous maintenant de trouver les équations qui caractérisent une surface à pente uniforme. En employant les notations habituelles, on doit écrire que la différentielle de p^2+q^2 s'annule pour un déplacement effectué suivant la ligne de plus grande pente, et, par suite, qu'on a en même temps :

$$p(r\,dx+s\,dy)+q(s\,dx+t\,dy)=0$$
$$q\,dx-p\,dy=0.$$

L'élimination de $\frac{dy}{dx}$ donne immédiatement:

$$rp^2+2spq+tq^2=0. \tag{5}$$

Telle est l'équation différentielle du problème. Pour effectuer l'intégration, nous aurons recours à des considérations géométriques.

On connaît *a priori* une solution particulière : c'est la surface d'égale pente, pour laquelle p^2+q^2

est une constante absolue. En désignant par β^2 cette constante et par α l'angle que forme avec l'axe des x la trace horizontale du plan tangent, par u une fonction arbitraire de α, nous pouvons représenter l'hélice à base quelconque qui constitue l'arête de rebroussement au moyen des trois équations simultanées :

$$(6) \qquad z = \beta\,(x \sin\alpha - y \cos\alpha) + u$$

$$(7) \qquad o = \beta\,(x \cos\alpha + y \sin\alpha) + \frac{du}{d\alpha}$$

$$(8) \qquad o = -\beta\,(x \sin\alpha - y \cos\alpha) + \frac{d^2 u}{d\alpha^2}.$$

Si nous faisons varier β d'une façon continue, nous obtenons une série d'hélices qui engendrent une nouvelle surface. Pour que celle-ci satisfasse à l'équation (5), il suffit que ses plans tangents soient donnés, pour chaque valeur de β, par l'équation (6) : car, s'il en est ainsi, leur pente sera constante en tous les points de l'hélice correspondante, et en outre l'hélice, ayant chacune de ses tangentes perpendiculaire à la trace horizontale du plan tangent, coïncidera avec la ligne de plus grande pente.

Considérons donc β comme un paramètre variable, dont peut dépendre u $\left(\frac{du}{d\alpha}, \frac{d^2 u}{d\alpha^2}\right.$ deviennent alors des dérivées partielles). Nous avons simplement à écrire que la dérivée de second membre

de (6) est nulle par rapport à β, comme elle l'est déjà par rapport à α. Il vient ainsi :

$$(9) \qquad o = x \sin \alpha - y \cos \alpha + \frac{du}{d\beta}.$$

En comparant cette équation à l'équation (8), nous obtenons :

$$(10) \qquad \frac{d^2 u}{d \alpha^2} + \beta \frac{du}{d\beta} = o.$$

On peut toujours choisir le sens positif de l'axe des z de manière à rendre β positif, et poser alors :

$$\beta = e^{-\gamma}, \quad \text{d'où} \quad \frac{du}{d\beta} = - e^{\gamma} \frac{du}{d\gamma}.$$

Il vient ainsi :

$$(11) \qquad \frac{d^2 u}{d \alpha^2} - \frac{du}{d\gamma} = o.$$

Cette équation se rencontre dans la théorie de la propagation de la chaleur. Son intégrale est connue, et peut se mettre sous la forme, facile à vérifier :

$$(12) \qquad u = \int_{-\infty}^{+\infty} e^{-t^2} \mathrm{F}(\alpha + 2 t \sqrt{\gamma})\, dt$$

où F désigne une fonction arbitraire, telle que $e^{-t^2} \mathrm{F}(t)$ tende vers o pour $t = \pm \infty$.

$a\,t.$

uni-

partie

de

fonction

de

est

tangente

intérieur à

imaginaires.

modifier en

$d\theta$

multipliant

$$(15) \qquad u = \frac{1}{\sqrt{\gamma}} \int_{-\infty}^{+\infty} e^{\frac{(\theta - \alpha)^2}{4\gamma}} F(\theta)\, d\theta.$$

Il est alors nécessaire que $F(\theta)$ tende vers o, pour $\theta = \pm \infty$, plus rapidement que $e^{-\frac{(\theta-\alpha)^2}{4\gamma}}$.

On obtient une valeur explicite de u en supposant, dans la formule (15), que $F(\theta)$ est nul constamment, sauf pour une valeur particulière $\theta = \theta_1$. Il vient ainsi :

$$u = \frac{A}{\sqrt{\gamma}} e^{-\frac{(\theta_1 - \alpha)^2}{4\gamma}}.$$

La vérification de cette solution, dans laquelle A est une constante arbitraire, se fait sans difficulté. Comme les dérivées d'ordre quelconque d'une solution sont aussi des solutions, on peut déduire de là une infinité de valeurs différentes de u. D'autres solutions, également explicites, sont données par toute combinaison linéaire d'expressions telles que : $e^{\sqrt{k\alpha} + k\gamma}$, où k est une constante quelconque.

On peut d'ailleurs effectuer l'intégration indiquée dans la solution générale (12) au moyen du procédé suivant. Si l'on pose $2t\sqrt{\gamma} = \varphi$, il vient :

$$u = \frac{1}{2\sqrt{\gamma}} \int_{-\infty}^{+\infty} e^{-\frac{\varphi^2}{4\gamma}} F(\alpha + \varphi)\, d\varphi.$$

ou bien, en développant $F(\alpha + \varphi)$ par la formule

de Taylor et remarquant que les puissances impaires de φ donnent une intégrale nulle :

$$(15)\quad u = \frac{1}{2\sqrt{\gamma}} \sum_{\mu=0}^{\mu=\infty} \frac{1}{1.2.3....\mu} \int_{-\infty}^{+\infty} e^{-\frac{\varphi^2}{4\gamma}} \varphi^{2\mu} d\varphi.$$

Soit : $$P_\mu = \int_{-\infty}^{+\infty} e^{-\frac{\varphi^2}{4\gamma}} \varphi^{2\mu} d\varphi.$$

Prenant la dérivée par rapport à γ, nous avons :

$$P'_\mu = \frac{1}{4\gamma^2} \int_{-\infty}^{+\infty} e^{-\frac{\varphi^2}{4\gamma}} \varphi^{2(\mu+1)} d\varphi.$$

Donc : $$P_{\mu+1} = 4\gamma^2 P'_\mu.$$

A l'aide de cette formule, et en remarquant que $P_0 = 2\sqrt{\pi\gamma}$, on trouve sans peine :

$$P_\mu = 2^\mu \times 1.3.5....\overline{2\mu - 1}\, \gamma^{\mu + \frac{1}{2}} \sqrt{\pi}$$

d'où, en substituant dans l'expression (15), négligeant le facteur commun $\frac{\sqrt{\pi}}{2}$, et réduisant les coefficients numériques à leur plus simple expression :

$$(16)\quad u = F(\alpha) + \frac{\gamma}{1} F''(\alpha) + \frac{\gamma^2}{1.2} F^{IV}(\alpha) + ... \frac{\gamma^\mu}{1.2.3....\mu} F^{(2\mu)}(\alpha) + .$$

Quel que soit F (α), cette série, pourvu qu'elle soit convergente, est la solution de l'équation (11). En particulier, quand F (α) est une fonction entière, la série se termine et donne comme valeur de u un polynome entier en α et γ. Si m est le degré de F (α), ce polynome est du degré m en α; par rapport à γ, il est de degré $\frac{m}{2}$ ou $\frac{m-1}{2}$, suivant que m est pair ou impair.

La fonction u étant trouvée, les coordonnées d'un point de la surface s'obtiennent, au moyen des paramètres arbitraires α et γ, en résolvant les équations (6) (7) (8); ce qui donne :

$$\begin{aligned} x &= e^{\gamma}\left(\frac{du}{d\gamma}\sin\alpha - \frac{du}{d\alpha}\cos\alpha\right) \\ y &= e^{\gamma}\left(\frac{du}{d\gamma}\cos\alpha + \frac{du}{d\alpha}\sin\alpha\right) \\ z &= u + \frac{du}{d\gamma}. \end{aligned} \tag{17}$$

On remarque que z est une solution de l'équation (11), et peut s'exprimer par suite à l'aide de formules semblables à celles qui ont été données pour u.

Si, dans la formule (16), on fait F $(\alpha) = m\alpha$, les équations (17) deviennent :

$$\begin{aligned} x &= -\,m e^{\gamma}\cos\alpha \\ y &= -\,m e^{\gamma}\sin\alpha \\ z &= m\alpha \end{aligned}$$

d'où : $$y = x \operatorname{tg}\left(\frac{z}{m}\right).$$

C'est la surface de vis à filet carré.

Si l'on prend : F $(\alpha) = \alpha^2$, l'on a :

$$x = 2e^{\gamma} (\operatorname{Sin} \alpha - \alpha \operatorname{Cos} \alpha)$$
$$y = -2e^{\gamma} (\operatorname{Cos} \alpha + \alpha \operatorname{Sin} \alpha)$$
$$z = \alpha^2 + 2\gamma.$$

L'élimination de α donne :

$$x^2 + y^2 = 4e^{2\gamma} z + 4e^{2\gamma} (1 - 2\gamma).$$

Pour γ = constante, cette équation représente un paraboloïde de révolution autour de l'axe des z. Les lignes de plus grande pente de la surface sont donc des hélices tracées sur des paraboloïdes de révolution : ce sont des lignes d'égale pente de ces paraboloïdes. Il est aisé de reconnaître que leurs projections horizontales sont des développantes de cercles concentriques, ayant toutes leurs points de rebroussement sur l'axe des y.

Les méridiens, obtenus en faisant α = constante, sont des logarithmiques égales situées dans des plans passant par l'axe de z, qui est leur asymptote commune. La surface peut donc être engendrée par la rotation uniforme d'une logarithmique autour de son asymptote, rotation accompagnée d'un glissement suivant la même droite, avec une vitesse variant suivant une loi convenable.

Les développantes de cercle dont il vient d'être question sont évidemment homothétiques; nous savons, d'ailleurs, qu'elles sont coupées par leurs trajectoires orthogonales en partie proportionnelles. Il est intéressant de rechercher s'il existe d'autres systèmes de courbes homothétiques jouissant de la même propriété. Soit R la longueur du rayon vecteur allant du centre d'homothétie à un point M de l'une de ces courbes et formant un angle V avec la tangente en M. Si l'on fait varier R sans déplacer le rayon vecteur, on obtient un point M′ d'une courbe infiniment voisine, et la distance des deux courbes est $ds = d\mathrm{R} \sin \mathrm{V}$. En vertu de l'homothétie supposée, l'on peut écrire : $d\mathrm{R} = \lambda \mathrm{R}$, λ étant un facteur constant pour la courbe à laquelle appartient M. D'ailleurs, en appelant δs l'arc élémentaire de cette courbe et ρ son rayon de courbure, l'on a : $\frac{1}{\rho} = -\frac{d(\delta s)}{ds, \delta s}$. De plus, la propriété dont jouit le système considéré donne : $\frac{d(\delta s)}{\delta s} = -\mu$, μ étant un facteur constant en même temps que λ. D'après cela :

$$\frac{ds}{\rho} = \frac{\lambda \mathrm{R} \sin \mathrm{V}}{\rho} = \mu$$

et, par suite, pour chacune des courbes cherchées, le rayon de courbure est proportionnel à la projection du rayon vecteur sur la normale.

Soit h la distance du centre à la normale qui fait

un angle α avec une direction fixe; soit $m\rho$ la projection du rayon vecteur sur cette normale. On trouve sans peine, en considérant deux normales infiniment voisines :

$$dh = (1 - m)\,\rho\, d\alpha$$
$$h\, d\alpha = m\, d\rho\,;$$

d'où, par l'élimination de h :

$$\frac{d^2\rho}{d\alpha^2} = \frac{1-m}{m}\,\rho.$$

Pour $m = 1$, l'on retombe sur la famille de développantes. Dans les autres cas, si l'on remplace $\frac{1-m}{m}$ par k, l'on a pour valeur de ρ, en fonction de α :

$$\rho = \mathrm{A}\,e^{\alpha\sqrt{k}} + \mathrm{B}\,e^{-\alpha\sqrt{k}},$$

A et B désignant deux constantes arbitraires.

Les coordonnées cartésiennes se déduisent de là au moyen des équations :

$$dx = -\,\rho \sin\alpha\, d\alpha$$
$$dy = \rho\cos\alpha\, d\alpha,$$

d'où, en intégrant et plaçant convenablement l'origine :

$$-k)\,x = \mathrm{A}\, e^{\alpha\sqrt{k}}\left(\cos\alpha - \sqrt{k}\sin\alpha\right) + \mathrm{B}\, e^{-\alpha\sqrt{k}}\left(\cos\alpha + \sqrt{k}\sin\alpha\right)$$

$$+k)\,y = \mathrm{A}\, e^{\alpha\sqrt{k}}\left(\sin\alpha + \sqrt{k}\cos\alpha\right) + \mathrm{B}\, e^{-\alpha\sqrt{k}}\left(\sin\alpha - \sqrt{k}\cos\alpha\right).$$

Si maintenant l'on suppose que A et B varient proportionnellement, on obtient les équations générales des courbes cherchées.

La comparaison de ces valeurs de x et de y avec celles que donnent les équations (17), conduit, pour u, à l'expression :

$$u = e^{k\gamma}\left(a e^{\alpha\sqrt{k}} + b e^{-\alpha\sqrt{k}}\right)$$

a et b étant deux constantes arbitraires. Les coordonnées de la surface correspondante sont donc :

$$= e^{(k+1)\gamma}\sqrt{k}\left[a\, e^{\alpha\sqrt{k}}\left(\sqrt{k}\sin\alpha - \cos\alpha\right) + b\, e^{-\alpha\sqrt{k}}\left(\sqrt{k}\sin\alpha + \cos\alpha\right)\right]$$

$$= -e^{(k+1)\gamma}\sqrt{k}\left[a\, e^{\alpha\sqrt{k}}\left(\sqrt{k}\cos\alpha + \sin\alpha\right) + b\, e^{-\alpha\sqrt{k}}\left(\sqrt{k}\cos\alpha - \sin\alpha\right)\right]$$

$$= (1+k)\, e^{k\gamma}\left[a\, e^{\alpha\sqrt{k}} + b\, e^{-\alpha\sqrt{k}}\right].$$

Les équations générales de la surface à pente uniforme dépendant de deux fonctions arbitraires, il faut, pour la déterminer entièrement, se donner soit deux courbes de cette surface, soit une courbe et la loi de variation de l'inclinaison du plan tangent le long de cette courbe. Mais la recherche de la surface satisfaisant à des conditions de cette nature paraît impraticable, même lorsque les

courbes données sont des lignes de niveau. Si une seule ligne de niveau est donnée, il y a une infinité de solutions. L'une d'elles peut toujours s'obtenir sans difficulté : c'est la surface d'égale pente.

Quand la ligne par laquelle doit passer la surface est une ligne de plus grande pente, la loi de variation du plan tangent cesse d'être arbitraire, et, dans ce cas, il est relativement facile de former les équations de la surface. Pour cela, nous supposerons d'abord que la ligne donnée ait ses tangentes inclinées à 45° sur la verticale, ce qui revient à faire $\gamma = o$. Soit $\varphi(x, y) = o$ la projection horizontale de cette ligne. En remplaçant x et y par leurs valeurs tirées des deux premières équations (17), après avoir fait $\gamma = o$, l'on a :

$$\varphi\left(\frac{du}{d\gamma}\sin\alpha - \frac{du}{d\gamma}\cos\alpha, - \frac{du}{d\alpha}\cos\alpha + \frac{du}{d\alpha}\sin\alpha\right) = o.$$

Or, pour $\gamma = o$, il vient :

$$u = \mathrm{F}(\alpha)\int_{-\infty}^{+\infty} e^{-t^2}\, dt = \sqrt{\pi}\,\mathrm{F}(\alpha)$$

et $$\frac{du}{d\alpha} = \sqrt{\pi}\,\mathrm{F}'(\alpha),$$

$$\frac{du}{d\gamma} = \frac{d^2u}{d\alpha^2} = \sqrt{\pi}\,\mathrm{F}''(\alpha),$$

de telle façon que F (α) est déterminé par une

équation différentielle du second ordre de la forme :

$$\Psi\left[F'(\alpha), F''(\alpha), \alpha\right] = o$$

et le problème est ramené à l'intégration de cette équation.

Si l'inclinaison des tangentes à l'hélice donnée diffère de 45°, on commencera par chercher la surface admettant comme ligne de plus grande pente l'hélice à 45° tracée sur le même cylindre. Quand on aura mis les équations de cette surface auxiliaire sous la forme (17), on multipliera la valeur de z par une constante arbitraire, ce qui conservera évidemment à la surface ses propriétés essentielles, et n'altérera pas les projections horizontales de ses lignes de plus grande pente. Il sera alors aisé de choisir la valeur de la constante de telle façon que la surface contienne l'hélice donnée.

Proposons-nous maintenant d'exprimer, au moyen des paramètres auxiliaires α et β, les éléments principaux de la surface. Si l'on considère, sur la ligne de plus grande pente, un déplacement $\delta s = \frac{dz}{\cos i}$, la projection horizontale de la tangente à la courbe de niveau tourne d'un angle $d\alpha$, qui est égal au quotient de $dz \operatorname{tg} i$ (projection horizontale du déplacement) par le rayon de courbure $\rho_1 \sin^2 i$, de la base. Donc :

$$d\alpha = \frac{dz \operatorname{tg} i}{\rho_1 \sin^2 i} = \frac{dz \operatorname{tg}^2 i}{T \sin^2 i} = \frac{dz}{T \cos^2 i}$$

et, comme β n'a pas varié, on tire de là:

(18) $$T = \frac{1}{\cos^2 i} \frac{dz}{d\alpha}$$

et

(19) $$\rho_1 = \frac{1}{\sin i \cos i} \frac{dz}{d\alpha}.$$

Ces formules font connaître le rayon de courbure totale et le rayon géodésique de la ligne de plus grande pente. On aura le rayon de courbure géodésique de la ligne de niveau en appliquant l'équation:

$$\frac{1}{\rho_2} = - \frac{\delta(ds)}{ds.\delta s};$$

on tire, en effet, de l'équation (2):

$$\frac{\delta(ds)}{ds} = \frac{\delta T}{T}$$

et de l'équation (18):

$$\frac{\delta T}{T} = \frac{\frac{d^2 z}{d\alpha^2} d\alpha}{\frac{dz}{d\alpha}}.$$

D'ailleurs

$$\delta s = \frac{\frac{dz}{d\alpha} d\alpha}{\cos i}.$$

Par suite :

$$(20) \qquad \rho_2 = \frac{1}{\cos i} \frac{\left(\frac{dz}{d\alpha}\right)^2}{\frac{d^2 z}{d\alpha^2}}.$$

Enfin, le rayon de courbure normale suivant la ligne de niveau est donné par :

$$(21) \qquad R_2 = \rho_2 \operatorname{tg} i = \frac{\sin i}{\cos^2 i} \frac{\left(\frac{dz}{d\alpha}\right)^2}{\frac{d^2 z}{d\alpha^2}}.$$

Les formules (18) à (21), dans lesquelles il reste à faire Cotg $i = \beta$, répondent à la question.

Il convient aussi de calculer l'angle sous lequel les lignes α = constante, c'est-à-dire les méridiens, coupent les lignes β = constante, c'est-à-dire les parallèles. Soit φ cet angle et soit $d\sigma$ un déplacement élémentaire effectué le long du méridien. L'on a, en conservant les notations déjà adoptées :

$$d s = d\sigma \sin\varphi = - T\, di = - \frac{dz}{d\alpha} \frac{di}{\cos^2 i}.$$

et

$$\delta s = d\sigma \cos\varphi = \frac{dz}{\cos i} = \frac{1}{\cos i} \frac{dz}{d\gamma} d\gamma = \frac{dz}{d\gamma} \frac{di}{\sin i \cos^2 i}$$

Donc :

$$(22) \qquad \operatorname{tg}\varphi = - \sin i \frac{\frac{dz}{d\alpha}}{\frac{dz}{d\gamma}} = - \sin i \frac{\frac{dz}{d\alpha}}{\frac{d^2 z}{d\alpha^2}}.$$

Cet angle ne peut être droit que si $\frac{d^2 z}{d\alpha^2} = \frac{dz}{d\gamma} = o$, c'est-à-dire si $z = A\alpha + B$, A et B étant des constantes. Dans ce cas, α est constant en même temps que z : par suite les lignes de niveau sont des lignes droites. C'est le cas de la surface de vis à filet carré.

Le réseau de lignes coordonnées α et β a donc en général le grave inconvénient de n'être pas rectangulaire.

On obtiendrait un réseau rectangulaire en prenant comme variables indépendantes γ et z, et par suite en remplaçant dans toutes les formules qui ont été établies, le paramètre α par sa valeur en fonction de γ et de z. Mais ce calcul ne peut être effectué tant que l'on ne spécifie pas la fonction F.

Quant à l'angle ω des deux directions asymptotiques en un point, on le calcule sans peine en se servant de la formule générale :

$$\frac{1}{R} = \frac{\cos^2 \omega}{R_1} + \frac{\sin^2 \omega}{R_2} + \frac{2 \sin \omega \cos \omega}{T}$$

qui fait connaître le rayon de courbure d'une section normale quelconque en fonction des rayons de courbure normaux et du rayon de torsion correspondant à deux directions rectangulaires. Si l'une de ces deux directions est asymptotique, on doit faire, par exemple, $R_1 = \infty$, et l'autre direction asymptotique est alors donnée par :

$$\operatorname{tg} \omega = -\frac{2 R_2}{T}.$$

Remplaçant R_2 et T par leurs valeurs précédemment trouvées, nous avons :

$$(23) \qquad \operatorname{tg} \omega = -2 \sin i \frac{\frac{dz}{d\alpha}}{\frac{d^2 z}{d\alpha^2}}$$

et nous en concluons la relation remarquable :

$$\operatorname{tg} \omega = 2 \operatorname{tg} \varphi.$$

Ainsi :

Les lignes asymptotiques d'une surface à pente uniforme se coupent, en chaque point, sous un angle dont la tangente est double de celle de l'angle formé par le méridien et le parallèle.

Connaissant la courbure totale, $-\frac{1}{T^2}$, et l'angle ω des directions asymptotiques, on trouve immédiatement pour les rayons de courbure principaux, U et V, pris en valeur absolue :

$$U = \frac{T}{2 R_2}\left(\sqrt{T^2 + 4 R_2^2} + T\right)$$

$$V = \frac{T}{2 R_2}\left(\sqrt{T^2 + 4 R_2^2} - T\right),$$

T et R_2 ayant les valeurs qui résultent des équations (18) et (21).

SUR

LA MÉTALLURGIE DU FER

EN BASSE-NORMANDIE

Par M. L. LECORNU

Ingénieur des Mines

La vie industrielle est soumise, comme toute autre vie, à la grande loi de la lutte pour l'existence. Mille ennemis conspirent contre elle, et si les armes lui manquent pour se défendre, sa destruction devient inévitable.

C'est ainsi que, dans la Basse-Normandie, la métallurgie du fer, jadis assez florissante, s'est étiolée peu à peu, et a fini par disparaître. Son histoire présente pourtant autre chose qu'un intérêt rétrospectif; car certains symptômes permettent d'espérer que la victime renaîtra tôt ou tard de ses cendres, transfigurée comme l'exige le milieu dans lequel elle est appelée à vivre désormais.

Les minerais de fer du Calvados, de la Manche et de l'Orne appartiennent à deux catégories bien

distinctes. Les uns constituent des couches intercalées dans les terrains cambrien et silurien, et leur formation remonte par conséquent aux premières périodes géologiques. Ce sont des minerais durs, compacts, anhydres, riches en métal. Le plus souvent, ils sont rouges et sans action sur l'aiguille aimantée : l'hématite de St-Rémy, près Harcourt, péut être prise comme type du genre. Cependant les minerais de Diélette, près Cherbourg, injectés au contact du granit, sont noirs, à l'éclat métallique, et plus ou moins magnétiques. La seconde catégorie est celle des minerais superficiels, qui remplissent en beaucoup d'endroits des poches superficielles. On les rencontre surtout dans la partie orientale du département de l'Orne.

L'exploitation de ces divers gisements remonte sans doute à une époque fort reculée. Les anciens Bretons savaient en effet produire et travailler le fer, et M. Vaugeois, l'historien de la ville de Laigle, a remarqué que le radical Theux, qui veut dire « fonte » en celto-breton, se retrouve dans plusieurs noms de localités connues pour leurs minerais de fer. Exemple : St-Nicolas-d'Athez, dans l'Eure. L'industrie métallurgique des Romains a laissé des traces plus certaines. En beaucoup d'endroits, on a retrouvé des tuiles antiques au milieu des restes de minerai, et l'on a constaté, dans l'Orne, que le village de Mézières, près Tourouvre, est traversé par une voie romaine empierrée avec du laitier antique sur une épaisseur d'un mètre.

Quelques petits fourneaux dont on a reconnu la trace paraissent dater de la même époque.

Il faut franchir plusieurs siècles pour arriver aux premiers documents écrits concernant le sujet qui nous occupe. Au moyen âge, s'étendait dans la région comprise entre la Seine, l'Orne et l'Aure (affluent de l'Eure) une corporation de férons dont M. de Formeville a fait connaître la curieuse organisation (1). Leurs chefs étaient six barons notables, appelés fossiers parce que chacun d'eux possédait au moins une fosse charbonnière, c'est-à-dire un établissement de fabrication du charbon de bois. La plus ancienne mention des férons se rencontre dans une enquête faite en 1265. Leur centre administratif était à Glos-la-Ferrière, dans l'arrondissement d'Argentan. Les férons, leurs fils et leurs gendres avaient seuls le droit de fabriquer du fer ; cependant l'abbé de la Trappe obtint, en 1551, une autorisation analogue. Chaque féron ne pouvait produire annuellement qu'une quantité limitée. Les procédés de travail étaient même l'objet de prescriptions minutieuses ; car on lit dans les statuts des férons, publiés en 1470 :

« Article 21. Les propriétaires de forgettes (petites forges) peuvent refondre les fers minces qui tombent de leurs enclumes.

« Article 22. Les férons faisant en grosses forges

(1) Les barons fossiers et les férons de Normandie (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIX, 1851).

et qui auront forgettes ne pourront y refondre les fers minces, mais seulement en leurs grosses forges avec la mine, sous peine d'amende et de forfaiture. »

Les barons fossiers exerçaient sur les ouvriers férons une juridiction spéciale. Souvent contestée par les férons, l'autorité des barons ne disparut qu'avec l'ancien régime.

Nous ignorons s'il exista dans le Calvados et dans la Manche des corporations analogues à celle des férons de l'Orne. Cela est peu probable, car l'industrie métallurgique de ces deux départements ne présenta jamais une grande importance. Dans le Calvados, on comptait autrefois deux forges, celles de Balleroy et de Danvou; toutes les deux éteignirent leurs feux à la fin du XVIIIe siècle. Les anciennes forges de la Manche avaient toutes disparu dès le milieu du XVIIe siècle; mais, en 1793, les acquéreurs de la forêt domaniale de la Lande-Pourrie, près Mortain, firent élever le haut-fourneau de Bourberouge pour utiliser le bois et le minerai que le pays pouvait fournir et fabriquer principalement les projectiles destinés à alimenter les arsenaux, pendant les grandes guerres contre l'Angleterre.

Quant aux procédés métallurgiques employés, avant le siècle actuel, dans les forges de Basse-Normandie, nous avons peu de détails, et nous savons surtout qu'ils devaient être assez rudimentaires. Suivant Odolant Desnos, historien de la ville d'Alençon, on n'employait dans l'Orne,

jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, que des forges soufflées à bras. A cette époque, on commença à utiliser les moteurs hydrauliques. En 1559, René Aumouette, maître de forges du Cotentin, fut député pour examiner la nature des mines à fer des environs d'Alençon et les lieux où il serait possible d'établir des forges mécaniques. Les premiers fourneaux soufflés mécaniquement n'avaient que 12 à 15 pieds de hauteur; mais, à la fin du XVII[e] siècle, on construisit des fours plus élevés, et l'industrie atteignit dès cette époque un degré de perfection qu'elle ne dépassa guère depuis.

La Révolution fut fatale à la métallurgie dans le département de l'Orne. De 1789 à 1817, dix usines se fermèrent pour ne plus se relever. La statistique de 1817 nous apprend qu'à cette date, onze établissements seulement restaient en activité (1). L'ensemble possédait douze hauts-fourneaux, trente-deux feux de forge et produisait environ 3,000 tonnes de fonte. Dans la Manche, le haut-fourneau de Bourberouge prospérait, grâce à sa bonne situation.

Les hauts-fourneaux, dont la hauteur ne dépassait jamais 9 mètres (2), brûlaient du charbon de bois, marchaient à l'air froid et traitaient ex-

(1) En voici la liste : Aube,— Moulin-Renault, — Longny,— Gaillon, — St-Denis-sur-Sarthon, — Boucey, — Carrouges,— Ranes, — Champ-de-la-Pierre,—La Vie et Cossé,—Varennes.

(2) Les détails qui suivent sont extraits des notes manuscrites de M. Hérault, ingénieur des mines à Caen, de 1819 à 1845.

clusivement les minerais crus extraits des minières avoisinantes. Suivant la nature de ces minerais, la fonte était moulée ou bien convertie en fer par l'affinage. Les fontes de l'arrondissement de Mortagne, obtenues avec des minerais superficiels, étaient en général grises et faciles à mouler. Leur ténacité était assez grande pour faire des tuyaux de conduite. Le prix variait de 220 à 360 francs la tonne, suivant la nature des produits. Les expéditions se faisaient jusqu'à Paris, moyennant un prix de transport qui atteignait 45 francs par tonne. Dans le centre du département de l'Orne, à St-Denis-sur-Sarthon, à Ranes, à Carrouges, etc., on traitait des minerais également superficiels, mais de moins bonne qualité; en outre, lè prix du bois, plus élevé qu'à Mortagne, obligeait à réduire le plus possible la consommation. Aussi les fontes étaient-elles souvent blanches et aigres, impropres au moulage. On les réservait pour la fabrication du fer de moyenne qualité. Dans la partie occidentale, à Varennes et Cossé, les minerais, provenant surtout des terrains schisteux, donnaient une fonte encore moins bonne : le fer qu'on en retirait était cassant à chaud. Le minerai de Bourberouge, bien que de provenance analogue, fournissait des produits plus satisfaisants.

La conversion de la fonte en fer ductile s'opérait par un procédé rappelant la méthode wallonne. La gueuse de fonte, blanche ou truitée, pesant en moyenne 7 à 800 kilos, était introduite dans le creuset d'affinerie, formé de quatre plaques de

fonte verticales et d'une plaque de fond; celle-ci était rafraîchie par dessous au moyen d'un petit réservoir dans lequel on faisait de temps en temps passer de l'eau. Le vent était fourni par une paire de soufflets en bois, mis en action par une roue hydraulique. Quand une loupe de fer était bien formée, on la portait sous un marteau du poids de 500 kilos, mis en mouvement par une autre roue hydraulique, de manière à frapper environ deux coups par seconde. Après avoir, par ce cinglage, expulsé les scories interposées dans la masse, on ramenait celle-ci au feu d'affinerie, puis on la martelait de nouveau en s'arrangeant de manière à lui faire subir un premier étirage. On la portait ensuite dans un creuset dit de chaufferie, analogue au creuset d'affinerie, mais de dimensions différentes (1). Enfin, un dernier martelage transformait la loupe primitive en une barre de fer pesant environ 30 kilogrammes.

Le travail d'affinage commençait chaque semaine le lundi, de très-bonne heure, et il était poursuivi sans interruption jusqu'au dimanche matin. Ce travail occupait trois hommes et donnait dix loupes en douze heures. Chaque usine était pourvue de deux foyers d'affinerie. La chaufferie, desservie également par trois ouvriers, fournissait,

(1)

Dimensions en millimètres.	Longueur (parallèlement à la tuyère).	Largeur.	Profondeur.
Creuset d'affinerie	889	833	306
Creuset de chaufferie	864	806	444

en douze heures, soixante barres de fer dont chacune était le produit d'une loupe entière. La chaufferie ne pouvait donc fonctionner qu'à des intervalles de temps plus ou moins éloignés; on choisissait les moments où la chute d'eau fournissait une force motrice suffisante.

Pour obtenir une tonne de fer, on consommait 1,550 à 1,650 kilos de fonte et 1,300 à 1,600 kilos de charbon. Le prix de revient était, en 1835, établi par M. Hérault, de la manière suivante :

1,600 kil. de fonte à 166 fr. 60. . .	266 fr.	50
1,450 kil. de charbon de bois à 75 fr.	108	70
Main d'œuvre.	40	»»
Intérêt du capital engagé. . . .	20	»»
Fonds de roulement.	37	50
Frais divers.	15	»»
	487	70

Le prix de vente du fer en grosses barres étant en moyenne 500 fr., il restait une bien faible marge pour le bénéfice, et il suffisait d'un léger changement dans les conditions économiques pour rendre l'opération ruineuse.

A la fin de 1832, le propriétaire de l'usine de Boucey entreprit quelques essais ayant pour but de substituer, dans le lit de fusion de son haut-fourneau, à une certaine quantité de minerai, une quantité égale de sornes, c'est-à-dire de déchets ferrugineux provenant de l'affinage. La composition normale du lit de fusion comprenait :

4 mesures de charbon.
2 — de castine.
9 — de minerai.

(Chaque mesure représentant un poids de 25 kilos environ). Pour faire les essais, on remplaçait une ou plusieurs mesures de minerai par un même poids de sornes, concassées en morceaux de la grosseur d'un œuf de pigeon. A la suite de quelques tâtonnements, on s'arrêta à la proportion d'une mesure de sornes pour huit de minerai.

Des essais analogues furent exécutés au haut-fourneau de Rainville. On reconnut qu'avec un quart de sornes, la qualité des produits devenait détestable, et, pour ne pas altérer sensiblement cette qualité, on renonça à dépasser la proportion de 1/10; encore la fonte ainsi obtenue était-elle impropre au moulage, et devait-elle être réservée pour l'affinage. Pour passer les sornes avec succès, il fallait donner au haut fourneau une allure très-chaude, et diminuer la dose de minerai dès que l'allure tendait à se refroidir.

Dans le même haut-fourneau de Rainville, on essaya vers 1837 l'emploi d'une certaine quantité de bois en nature ; mais on fut bientôt obligé d'y renoncer. Au haut-fourneau de St-Denis-sur-Sarthon, une innovation d'un autre genre obtint plus de succès : on parvint à utiliser la chaleur du gueulard pour cuire de la pierre à chaux. Il eût été plus logique de faire servir cette chaleur pour échauffer l'air destiné au soufflage. Mais le

soufflage à l'air chaud, qui présente des avantages certains et qui est généralement adopté de nos jours (au détriment de la qualité, il est vrai) ne fut jamais essayé dans le département de l'Orne. Tout au plus figura-t-il à l'état de projet dans l'établissement d'un nouveau haut-fourneau, qui fut construit en 1841 à St-Martin-de-Pontchardon, près Vimoutiers. La hauteur de cet appareil atteignait 12 mètres et il devait consommer annuellement 20,000 stères de bois. Près du gueulard était installée une plate-forme destinée à recevoir un four pour la carbonisation du bois. La soufflerie se composait de deux caisses cylindriques en bois de noyer, ayant $1^{m},40$ de diamètre, dans lesquelles se mouvaient des pistons conduits par une roue hydraulique. La température de l'air devait être élevée soit au moyen de tuyaux placés derrière la chemise du fourneau, soit dans un appareil installé sur la plate-forme et chauffé par les flammes perdues ou bien placé à terre et chauffé avec de la tourbe extraite de la vallée voisine. Malheureusement, ce haut-fourneau, qui commençait à se rapprocher des types actuels, ne fut jamais mis en feu.

Quelques années plus tard, en 1848, M. de Failly transformait de fond en comble son usine de Bourberouge. La capacité du haut-fourneau était triplée, les soufflets en bois étaient remplacés par de puissantes souffleries à cylindres en fonte, à double effet. L'air était chauffé à 200° au moyen des flammes perdues. Une machine à vapeur per-

mettait de se passer au besoin de la force hydraulique, et la chaudière de cette machine était aussi chauffée par le gaz du haut-fourneau. Les travaux furent terminés en 1853. A la session de l'Association normande tenue à Mortain en 1870, M. de Failly lui-même décrivit cette installation toute moderne, résumant ainsi les principaux avantages qu'il en avait tirés : puissance de production du haut-fourneau portée à cent cinquante tonnes par mois; consommation de combustible par tonne de fonte diminuée de 30 °/₀; possibilité de l'emploi du coke. et, comme conséquence, réduction du prix de revient de la fonte brute de 162 fr., chiffre de 1844, à une centaine de francs. En cinq ans, de 1854 à 1859, la totalité des dépenses de transformation avait été amortie. L'avenir, à ce moment, paraissait donc brillant; mais, hélas! cette prospérité ne devait guère durer. En 1860, les traités de commerce ouvraient la porte à la concurrence imprévue et toute-puissante de l'Angleterre. Le haut-fourneau de Bourberouge. bien que l'un des mieux outillés des provinces de l'Ouest, renonçait le premier à la lutte. Bientôt même, le propriétaire, pour échapper aux charges d'un impôt qu'il fallait payer sans espoir de reprise, faisait démolir son œuvre. Les hauts-fourneaux de l'Orne, après une agonie plus ou moins longue, s'éteignaient à leur tour. Depuis plus de dix ans, il n'en reste pas un seul en activité.

Les traités de commerce déterminèrent donc la ruine définitive de la métallurgie normande; mais

il importe d'ajouter que si le coup fut mortel, c'est parce qu'il atteignait un malade déjà fort compromis, et dont la maladie remontait même très-loin. Nous avons vu, en effet, que, dès le XVIIe siècle, les anciennes forges du Cotentin avaient cessé d'exister; que, pendant le XVIIIe, celles du Calvados disparurent à leur tour; que la Révolution amena dans l'Orne la fermeture de dix usines. Ce recul progressif de l'industrie avait pour cause principale la rareté et le renchérissement du combustible. La métallurgie du fer exige des quantités énormes de charbon : un haut-fourneau consommant, comme celui de St-Martin-de-Pontchardon, 20,000 stères de bois par an, absorbe à lui seul toute la production de 2,000 hectares de forêts. Les plus vastes domaines ne sauraient donc suffire longtemps à une fabrication un peu active, surtout lorsque tant d'autres causes tendent déjà à amener le déboisement. Les usines de l'Orne qui continuèrent à végéter pendant une partie du XIXe siècle devaient leur prospérité relative à la puissance des forêts, à la nature accidentée du sol, qui retardait les progrès de l'agriculture et du défrichement; elles la devaient aussi à la difficulté des communications, qui empêchait d'autres usines de leur disputer les débouchés locaux. Malgré la cherté du combustible, malgré l'élévation des frais généraux causée par la faiblesse de leur production, elles pouvaient encore écouler sur place la fonte et le fer à des prix rémunérateurs. Dès le commencement du siècle cependant, le fer, dont

la fabrication consomme plus de charbon que la fonte, était devenu d'une vente plus difficile, et par cela même l'affinage avait une tendance marquée à disparaître. De 1817 à 1857, le nombre des feux de forge était descendu de 32 à 18, tandis que celui des hauts-fourneaux avait varié seulement de 12 à 11. Dans les deux usines de Longny et de Ranes, on avait dû substituer en partie la houille au charbon de bois pour le travail d'affinage. Il est évident que, dans de pareilles conditions, et lors même que les traités de commerce ne fussent pas venus hâter le dénouement de la crise, la concurrence intérieure, facilitée par le développement des voies ferrées, aurait tôt ou tard jeté sur le marché normand les fontes et fers à la houille provenant des grands centres métallurgiques, à des prix contre lesquels toute lutte serait devenue impossible. Le raisonnement et l'expérience prouvent que les usines à fer doivent en général, pour prospérer de nos jours, rechercher la proximité des bassins houillers, plutôt que celle des gisements de minerai.

En résumé, la métallurgie est morte en Normandie. Des anciennes usines, les unes sont abandonnées ou détruites ; d'autres se sont transformées en moulins pour utiliser la force hydraulique ; d'autres encore achètent la fonte anglaise et la moulent pour les usages domestiques. Les gisements de minerais restent perdus au fond des bois, sans que cette richesse naturelle du sol soit utilisée.

Cependant cette dernière assertion est trop générale : car nous assistons depuis quelques années à un phénomène singulier. Tandis que la fonte étrangère s'impose à la consommation locale, nous voyons partir du port de Caen pour l'Angleterre et pour l'Amérique des bateaux chargés de minerai normand ; les chemins de fer en prennent aussi pour diverses usines françaises. Ce minerai vient des anciennes fosses d'Enfer, près d'Harcourt, ainsi nommées sans doute par corruption de fosses *en fer*. Tout le monde connaissait, dans le pays, ces curieuses excavations souterraines ouvertes dans la montagne de St-Rémy, vestiges d'une ancienne exploitation qui avait dû servir à alimenter, aux siècles précédents, les forges de Danvou. Un jour, l'on s'est aperçu qu'il y avait là un fort beau gisement, permettant une extraction économique, relié au port de Caen par 34 kilomètres de chemin de fer. Par décret du 28 septembre 1875, une mine a été créée, qui est maintenant en pleine prospérité et qui développera encore sa production lorsqu'un tunnel, déjà assez avancé, reliera directement à la gare les travaux souterrains. Un tel succès s'explique sans peine : les grandes usines ne dévorent pas seulement beaucoup de charbon, il leur faut aussi beaucoup de minerai ; et, pourvu que celui-ci soit riche et peu coûteux, elles ne craignent pas d'aller le chercher à grande distance (1).

(1) Une série de 12 analyses faites sur des échantillons re-

Devons-nous donc espérer que, dans un avenir peu éloigné, tous les gisements ferrugineux de la Basse-Normandie seront employés d'une manière analogue ? Non sans doute, car bien peu d'entre eux présentent des conditions aussi favorables que celui de St-Rémy. Il faut d'abord exclure toutes ces poches superficielles qui étaient la principale raison d'être de beaucoup d'anciennes usines, mais qui, par suite de leur faible extension, ne se prêteraient pas aux entreprises réellement importantes. Ce qu'il faut étudier avec soin, ce sont les bandes siluriennes qui s'étendent, de l'est à l'ouest, sur des longueurs parfois considérables. Il faut les examiner dans leurs parties les plus voisines des chemins de fer et chercher si, par leur richesse, par leur continuité, par leur situation topogra-

cueillis dans les divers quartiers de la mine de St-Rémy, a donné en moyenne :

Fer . . . . . 57,83 % (maxim. : 61,88 – minim. : 49,72).
Phosphore. 0,110 (maxim. : 0,63 – minim. : 0).

Voici le résultat d'une analyse complète :

Eau à 100°	1,17
Perte à la calcination	5,41
Silice	5,24
Alumine	8,28
Peroxyde de fer	79,33
Chaux	0,44
Acide phosphorique	0,09
	99,96

La proportion de soufre, le plus souvent insensible, ne paraît jamais dépasser 0,18 %.

phique, elles permettent d'attendre des résultats avantageux. Un travail de ce genre a été fait récemment dans l'Orne pour les minerais de la forêt de Halouse, et il a abouti à une demande de concession qui vient de recevoir un accueil favorable (décret du 8 avril 1884).

Un gisement de même nature, mais moins bien placé par rapport au réseau actuel des voies ferrées, existe à Urville, non loin de Bretteville-sur-Laize (Calvados). Il consiste en une couche puissante d'hématite rouge affleurant presque verticalement dans les coteaux qui dominent la vallée de la Laize. Une ordonnance du 1er mai 1822 en fit la concession au sieur Doray, notaire à Bretteville, qui comptait le traiter sur place, en une seule opération, par la méthode dite catalane. Ce procédé aurait eu l'avantage d'économiser le bois qui est assez rare dans le pays ; mais les essais du minerai d'Urville, entrepris à la forge de Pinsot, près Allevard (Isère), donnèrent de mauvais résultats : on trouva le minerai trop pauvre et trop réfractaire pour la forge catalane. Il fut alors question de construire sur place un haut-fourneau marchant à la houille : le prix trop élevé de ce combustible empêcha la réalisation du projet. Finalement, la concession d'Urville fut supprimée le 31 juillet 1857, sans qu'il eût été exécuté aucun travail d'exploitation.

Quelque temps après, en 1839, M. Hérault indiquait pour l'avenir la possibilité d'utiliser d'une autre façon le minerai d'Urville :

« Lorsque, disait-il, le canal de Caen à la mer sera terminé, et si, par ce moyen et par l'effet de la diminution survenue dans le droit d'importation de la houille anglaise, on parvenait à se procurer dans ce pays du combustible minéral à un prix modéré, je pense qu'on pourrait s'en servir avec succès pour traiter le minerai d'Urville et en obtenir de la fonte douce qui servirait à alimenter les fonderies de deuxième fusion de Caen, de Cherbourg, de Rouen et de Paris. En construisant un haut-fourneau dans l'emplacement d'un des moulins qui sont sur les bords de l'Orne, on serait à même de recevoir par eau la houille dont on aurait besoin, et d'embarquer, presque sans aucun frais, la fonte brute pour la conduire à sa destination. Une usine de ce genre n'aurait d'autre inconvénient que celui que présenteront tous les établissements qu'on formera sur le littoral et qui s'alimenteront de houilles étrangères, d'être obligés de cesser de travailler au premier coup de canon sur mer, ou dans le cas où l'on mettrait un droit trop élevé à la sortie des houilles qui nous viennent d'Angleterre ou de Belgique. »

Ces réflexions sont fort justes, et peut-être le moment serait-il venu de leur donner la sanction de la pratique en créant des usines locales destinées à traiter non pas le minerai d'Urville, dont le transport serait trop coûteux, mais bien les minerais de St-Rémy, de Halouse et d'autres gisements placés, comme ceux-là, à proximité des

chemins de fer. Il faudrait, dans ce cas, fondre sur place les minerais les moins riches, ceux dont, par conséquent, la moindre valeur ne permet pas l'envoi à grande distance, et expédier le minerai plus riche vers les bassins houillers, comme fret de retour des bateaux qui importeraient le charbon nécessaire.

Le principal avantage d'une telle combinaison consisterait dans la possibilité d'organiser ainsi un service de cabotage avec des navires recevant dans les deux sens la même charge utile, sans aucune perte de temps, et rendant par suite leur effet maximum. On éviterait en outre le double voyage du métal qui s'en va en Angleterre à l'état de minerai pour revenir chez nous à l'état de fonte, de fer ou d'acier.

Toutefois, en parlant ainsi, nous ne prétendons pas que la question soit dès à présent résolue. D'abord, les minerais de St-Rémy et autres semblables sont sensiblement phosphoreux ; ils sont, en outre, siliceux et alumineux, dépourvus de calcaire et de manganèse. Traités seuls au haut-fourneau, ils doivent donner des produits coûteux et impropres à certains usages, et il y aurait tout intérêt à les allier avec d'autres minerais de qualité supérieure. Des essais longuement suivis seraient donc nécessaires pour déterminer la meilleure composition du lit de fusion. Ceci fait, la question économique devrait être examinée sous toutes ses faces : étant donnés, pour Caen, par exemple, le prix des terrains, celui de la con-

struction, le coût de la main-d'œuvre, les tarifs de douane, les frets de navire, etc., serait-il possible d'établir une usine métallurgique avec chances de bénéfices? Devrait-on se borner à la fabrication de la fonte? Devrait-on y joindre celle du fer, ou même celle de l'acier, que l'on sait actuellement obtenir avec des minerais assez impurs? Voilà tout un programme d'études que nous nous bornons ici à indiquer.

Un exemple tout récent est de nature à encourager les industriels qui voudraient marcher dans cette voie. A la fin de 1879, s'est fondée la Société anonyme des mines de fer de l'Anjou et des forges de St-Nazaire. Cette société, qui paraît prospérer, exploite les minerais siluriens des environs de Segré et les transporte à St-Nazaire, où elle fait venir par mer les minerais calcaires de Bilbao et les charbons anglais, pour alimenter ses forges et ses aciéries. Or la situation d'une usine placée à Caen serait entièrement analogue : la proximité des gisements locaux serait même notablement plus grande, et les ports anglais seraient moins éloignés.

Des conditions du même genre se retrouveraient aussi à Cherbourg, ou dans le voisinage, et permettraient peut-être de traiter sur place le beau gisement de Diélette (1). En cet endroit, les affleu-

(1) 5 analyses de minerai de Diélette ont donné en moyenne:
Fer. . . . . . . 55,27 (maxim.: 60,09 — minim.: 46,94).
Phosphore . . 0,304 (maxim.: 0,921 — minim.: traces).

rements du minerai, entièrement situés sous la mer, découvrent en partie à marée basse, et pendant longtemps on s'est contenté de les exploiter durant les courts intervalles de temps où ils devenaient accessibles. Un pareil procédé d'extraction ne pouvait suffire longtemps. Aujourd'hui, un puits de 100 mètres de profondeur, percé dans la falaise granitique, aboutit à une galerie qui s'avance à plus de 200 mètres sous les flots, sans que ceux-ci envahissent les travaux d'une façon inquiétante. Les chantiers souterrains sont aménagés pour une exploitation régulière. A la surface, le puits, muni de machines d'extraction et d'épuisement, est relié à une voie ferrée de 1,500 mètres de longueur, conduisant au port de Diélette. Malheureusement, le port est médiocre et ne peut recevoir les bâtiments d'un fort tonnage. Mais un chemin de fer s'embranchant sur la grande ligne de Paris à Cherbourg remédierait en

Voici le résultat d'une analyse complète :

Peroxyde de fer	54,50
Protoxyde id.	23,00
Bisulfure id.	0,80
Oxyde de manganèse	0,89
Alumine	6,90
Silice	12,80
Acide phosphorique—chaux	traces.
Eau	0,10
	98,99

La proportion de soufre s'est élevée, dans une analyse, à 0,68. Un échantillon renfermait des traces d'or.

partie à cet inconvénient, car le port de Cherbourg n'est pas très-éloigné. On conçoit donc, dans un avenir plus ou moins rapproché, la possibilité de créer un centre métallurgique dans cette région, déjà favorisée par la présence de l'arsenal maritime. S'il en était ainsi, d'autres gisements jadis exploités dans le pays, à la Pierre-Butée et à Sauxmesnil, pourraient être repris avec avantage.

Le jour où des hauts-fourneaux seront allumés dans le Calvados et dans la Manche, un dernier pas restera à franchir. On se rappellera qu'entre Caen et Cherbourg s'étend un bassin houiller dont les bords seuls ont été fouillés : à Littry, dans le Calvados, et au Plessis, dans la Manche (1). L'insuffisance de qualité des charbons fournis par ces deux mines ne devra pas décourager les chercheurs; car il peut fort bien se faire que, dans d'autres parties, il existe des veines plus pures. On percera donc des trous de sondage au centre même du bassin, par exemple vers la gare de Lison, si bien placée à la rencontre de deux lignes importantes, et, si le résultat est favorable, de nouvelles usines de houille pourront, comme l'a fait jadis celle de Littry, enrichir leurs actionnaires tout en enrichissant le pays.

(1) Voir *le Terrain houiller de Basse-Normandie, ses ressources, son avenir,* par M. Vieillard, ingénieur au corps des mines (1874).

LA MUSIQUE

ET LA

SOCIÉTÉ CAENNAISE

AU XVIIIe SIÈCLE

LE PÈRE ANDRÉ. — LE CONCERT DE CAEN

Par M. J. CARLEZ

Directeur du Conservatoire de Musique de Caen,
Vice-Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.



I.

On lit ceci dans la péroraison de l'un des discours sur le Beau, que prononça, vers 1740, devant l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, le P André, professeur au collège des Jésuites : « C'est un nouvel agrément, Messieurs, que d'illustres citoyens viennent de procurer à votre ville, par l'institution d'un concert en règle. Plusieurs capitales du royaume vous en avaient donné

l'exemple; mais ce qui vous est particulier, ce qui est peut-être unique dans toute la France, vous avez trouvé chez vous-mêmes de quoi former un concert complet, sans avoir eu besoin de rien emprunter d'ailleurs; des génies pour la composition; des talents pour l'exécution, et, ce qui est infiniment plus estimable, des directeurs pour le conduire, du caractère le plus propre pour le rendre en toute manière utile et agréable;... des hommes amateurs du beau, pour en ordonner le dessein;... aussi connaisseurs qu'amateurs de la belle musique pour faire avec goût le choix des pièces;... mais surtout, des hommes pleins d'honneur et de vertu,... sages et prudents, pour en bannir toutes les dissonances morales qui auraient pu déconcerter, dans la ville, l'harmonie des bonnes mœurs; pour en marquer les jours d'assemblée, en sorte que le plaisir et le devoir ne se trouvassent jamais en opposition; enfin, pour en régler l'ordre et la décence, qui est toujours la plus belle décoration d'une assemblée publique (1). »

Ces lignes, un peu redondantes et déclamatoires, nous font connaître l'état florissant de la musique, au dix-huitième siècle, dans la ville de Caen, ou pour parler avec plus d'exactitude, au sein de la société caennaise. Cultivé avec amour, et aussi avec intelligence, par de nombreux amateurs, appartenant soit à la noblesse, soit à la bourgeoisie,

(1) *Essai sur le Beau;* Paris, Crapart, 1770, in-12; p. 196 et suiv.

l'art musical offrait alors de sérieuses ressources aux artistes de profession qui habitaient la ville, et dont plus d'un joignait au talent d'exécution, ou aux connaissances exigées pour l'enseignement, les facultés et le savoir du compositeur.

Le dilettantisme caennais avait son foyer principal dans la société lettrée, c'est-à-dire parmi les poètes, les philosophes et les savants qui composaient l'Académie. Ceci explique comment le P. André, lorsqu'il eut entrepris de traiter sous toutes ses faces la question du beau, s'étendit avec une complaisance toute particulière sur le beau musical, certain qu'il était d'intéresser son auditoire, et en fit l'objet du plus important des huit discours qui composent son *Essai sur le beau,* le seul aussi qu'il ait jugé nécessaire de diviser en deux parties.

Non pas qu'en l'écrivant l'auteur traitât un sujet favori, préféré, et sur lequel il se déployait à l'aise parce que les tenants et les aboutissants lui en étaient familiers. Rien de plus mince, au contraire, que son savoir musical; rien de moins fondé que ses jugements sur la musique et les musiciens, et rien de plus naïf parfois que les raisons sur lesquelles il s'appuie pour décerner l'éloge ou le blâme. C'est ce dont on peut se convaincre à la lecture de certaines pages du recueil manuscrit dans lequel Charles de Quens a consigné en notes concises, rapides et sans apprêt, le souvenir de ses conversations avec le P. André, et l'écho des opi-

nions manifestées devant lui, sur toute sorte de sujets, par son ancien maître et ami (1).

Le P. André (2) n'avait jamais solfié, ni par bémol, ni par bécarre; les livres de théorie qu'il avait eu l'occasion de lire étaient aussi peu nombreux que possible; en revanche, il avait entendu beaucoup de musique dans sa jeunesse, alors qu'il faisait son noviciat à la maison-professe de Paris, et il aimait à redire ses impressions de ce temps-là. Les opéras du P. du Halde, représentés par les acteurs de l'Académie royale de musique, son *Midas*, son *Narcisse ou l'amour de soi-même*, qui avaient éveillé en maint endroit les susceptibilités de Mgr le cardinal de Noailles; l'opéra du P. Lefèvre, *La Musique*; le *Saül* du P. Bretonneau, « noté par un des plus grands maîtres », Charpentier, sans nul doute, et dont le rôle principal, créé par le célèbre Beaumavielle (3), avait été repris en-

(1) Ce manuscrit appartient à la bibliothèque de Caen, et porte le nº 154. Charles de Quens (1725-1807) exerçait à Caen la profession d'avocat.

(2) Né à Châteaulin (Bretagne) le 22 mai 1675, le P. André (Yves-Marie) vint en 1726 à Caen, pour professer les mathématiques au collège des Jésuites. Il mourut le 26 février 1764, à l'Hôtel-Dieu, où il avait pris sa retraite.

(3) Beaumavielle s'assimilait ce rôle de Saül d'une telle façon qu'il avait cru devoir avertir l'acteur chargé du rôle de David, et lui recommander de s'enfuir au plus vite lorsque lui-même entrerait en fureur, ainsi que son rôle le commandait. A la représentation, le jeune David, tout entier aux mouvements désordonnés de Saül, oublia cette recommandation, et la lance royale l'atteignit dans sa fuite tardive; fort heureusement, le fer ne fit que traverser ses vêtements.

suite par Boutelou, « la plus belle voix que le P. André eût entendue dans le gracieux », autant de souvenirs pieusement conservés par le bon jésuite (1).

C'est à l'aide de ces souvenirs qu'il s'était formé un jugement en matière de musique, jugement souvent erroné et superficiel, cela va sans dire. Il n'estimait point, nous apprend de Quens, « notre musique en plusieurs parties, du haut, du bas : C'est un charivari », disait-il. « Dans cette musique en parties, les maîtres peuvent sentir les finesses de l'art; mais le commun des auditeurs n'y entend rien : beaucoup de bruit et point de symphonie *(sic)*. Cette musique en parties dégénère insensiblement en cacophonie, l'oreille ne pouvant naturellement distinguer tant de sons à la fois. » Jean-Jacques Rousseau, lui aussi, quoique un peu plus musicien que le P. André, détestait la musique trop riche d'harmonie; elle mettait son oreille en déroute.

« Le P. André, lisons-nous encore, n'aimait pas trop le mélange des instruments avec les voix, ce qui empêche de bien entendre les voix qui doivent pourtant dominer. » Même ordre d'idées: toujours

(1) Détail assez curieux : le cardinal-archevêque de Paris, Mgr de Noailles, ayant fini par s'alarmer de la fréquente exhibition des acteurs de l'Opéra sur le théâtre des Jésuites, où se représentaient les ouvrages qui viennent d'être cités, lança un arrêté leur défendant formellement d'y paraître. Ils cessèrent donc de figurer sur la scène, et ils durent se tenir en bas, dans l'orchestre, où ils chantaient, tandis que des comparses jouaient à leur place.

l'impuissance de l'oreille. Il donnait la préférence à la musique française, plus touchante, disait-il, que l'italienne, qui est trop artificielle. Et pourtant, Rameau lui paraissait « fantasque avec ses figures musicales », qu'il traitait de « charivaris. » Sur ce point, il est vrai, notre jésuite ne faisait que refléter l'opinion de M. Aubery de Vastan, intendant de la généralité de Caen, lequel avait entendu chanter les opéras de Rameau, et disait qu'ils le mettaient dans une grande agitation et comme hors de lui-même. D'où le P. André avait conclu que cette musique remuait fortement les sens; il n'en doutait pas moins qu'elle pût contenter la raison.

Moins exclusif que le philosophe de Genève, le P. André croyait toutes les langues également propres à la musique, excepté peut-être celles qui sont trop sibilantes ou trop gutturales. A coup sûr, il n'eût jamais écrit la *Lettre sur la musique française*, ni formulé ces fameuses conclusions, dont Rousseau lui-même a pu reconnaître un jour toute l'absurdité.

Il aimait les belles voix, et goûtait fort la musique qu'elles lui faisaient entendre, pourvu qu'elle ne fût pas trop compliquée; il avait du goût aussi pour les instruments joués en solo. Son habit ecclésiastique lui imposait, sans doute, une certaine réserve dans le choix de ses plaisirs musicaux; mais, comme en ce temps-là on trouvait des musiciens un peu partout, même dans les couvents, les bonnes occasions s'offraient à

lui encore assez nombreuses. L'Abbaye-aux-Dames, dont le cloître n'abritait, à quelques exceptions près, que des religieuses de famille noble, comptait parmi celles-ci des musiciennes de talent : Mme de Tournay, la directrice du chœur, de première force sur la basse de viole ; Mme de Beauvoir, qui cultivait de préférence l'instrument de Louis Hotteterre et de Blavet, la flûte traversière ; Mme d'Hermanville, cantatrice distinguée. Quelque vingt ans plus tard, le P. André eût rencontré dans ces murs pieux la sœur du peintre Jean Restout, musicienne elle aussi à l'égal de ses devancières.

A force donc de méditer sur la musique, d'en entendre et d'étudier les livres de théorie, le P. André finit par composer son discours sur le Beau musical. Mais que de fois, en l'écrivant, il avait dû reconnaître l'insuffisance de ses connaissances et de ses méditations ! C'est alors qu'il avait senti la nécessité, pour éclaircir certaines difficultés, ou pour s'assurer de l'exactitude des propositions par lui émises, de recourir aux lumières d'un homme du métier. A diverses reprises, il était allé frapper à la porte d'André de La Jaunière, le plus en renom des musiciens de la ville. Maître de musique de la collégiale du Sépulcre, dont les chanoines avaient le pas sur le clergé des douze paroisses, La Jaunière était le directeur obligé des exécutions musicales officielles, commandées, soit par l'Université, soit par le corps de ville, soit encore par la compagnie du Papeguay. Il y faisait

entendre ses compositions, des psaumes, messes, *Te Deum,* chœurs et récits, « avec grande symphonie », compositions dont l'importance, et probablement aussi la valeur, assuraient la réputation du maître.

Mais, soit parti-pris de la part de La Jaunière, soit tout bonnement mauvaise chance, notre jésuite ne put jamais se rencontrer avec ce grand personnage; les cinq ou six visites qu'il lui fit demeurèrent infructueuses : La Jaunière ne se trouvait jamais chez lui. « Les gens de routine et de pratique n'aiment pas les questions », telle est la moralité que tire Charles de Quens de la conduite du maître de chapelle.

Je n'entreprendrai pas la critique du *Discours sur le Beau musical;* la tâche serait par trop facile. Beaucoup de rhétorique, quelques pensées justes, noyées dans un flot d'hérésies et de divagations, tel est l'aspect général de ce morceau. Comme l'auteur disserte moins qu'il ne déclame, il n'y aurait pas trop lieu de le chicaner sur la pauvreté des raisons à l'aide desquelles il arrive à poser des conclusions absolument fantaisistes, s'il ne mêlait à sa rhétorique d'inutiles considérations sur les nombres sonores, et par suite tout un étalage de chiffres : pur effet de l'habitude, sans doute; ici, c'est le professeur de mathématiques qui reparaît. Ainsi avaient fait le géomètre Crousaz, écrivant son *Traité du Beau* (1), et, avant lui,

(1) Amsterdam, Lhonoré, 1715, in-8°.

Descartes, dans son *Compendium musicæ,* faible ouvrage que le P. André tenait en grande estime; il s'en était inspiré de préférence aux traités de Rameau, qu'il trouvait mal écrits et dépourvus de méthode.

Quoi qu'il en soit, le discours sur le Beau musical fut bien accueilli des académiciens caennais; l'un d'eux, M. Cahagne de Verrières, grand amateur d'art et connaisseur en musique, se montra surpris que l'auteur eût « rencontré si juste les choses d'expérience, qui semblent réservées aux gens du métier. » En revanche, lorsque le P. André eut fait paraître, en 1741, la première édition de son *Essai sur le beau,* il s'attire une verte critique de la part de l'auteur du *Clavecin oculaire,* le P. Castel, vexé de n'avoir pas été cité dans certain passage du discours sur la musique, où les sept notes de la gamme sont assimilées aux sept couleurs de l'arc-en-ciel. Je suppose que le P. André fit la sourde oreille devant cette petite querelle que lui cherchait un confrère vaniteux; n'avait-il pas, pour se dédommager, l'approbation de ses confrères de l'Académie et le bon accueil que le public venait de faire à son livre?

Mais occupons-nous à présent de ce Concert de Caen, dont la fondation avait fourni, comme nous l'avons vu, une si éloquente péroraison à l'un des discours de notre académicien.

II.

Au siècle dernier, on avait coutume d'employer le mot : *concert*, en lui donnant une acception générale, c'est-à-dire que l'on qualifiait ainsi une institution permanente, ayant pour but l'organisation de réunions musicales, ce que nous appellerions aujourd'hui : une entreprise ou une société de concerts. La plus importante et la plus célèbre de ces institutions était le Concert spirituel, établi à Paris, depuis 1725, lequel s'ouvrait, chaque année, aux époques où l'usage et les convenances religieuses imposaient, à l'Académie royale de Musique, la suspension de ses représentations. En province, un grand nombre de villes avaient établi, ou vu naître dans leur sein, une entreprise du même genre ; il y avait le Concert de Rouen, le Concert de Lille, le Concert d'Avignon, etc. Nées le plus souvent de l'initiative privée, fondées par un groupe d'amateurs, qui s'entourait d'associés ou d'abonnés, et entretenait à gages des musiciens de profession, ces institutions représentaient assez exactement les sociétés philharmoniques d'aujourd'hui.

Le Concert de Caen, qui prit naissance vers 1740, eut pour promoteurs les gens les plus distingués de la ville : M. de Monts, M. de Fresnel, M. le marquis de Hautefeuille, dont on vantait la belle voix, et nombre d'autres gentilshommes, « tous

gens d'honneur et de probité, ayant grande attention d'écarter tout ce qui pouvait choquer les bonnes mœurs », dit Charles de Quens, lequel s'exprime ici en digne élève du P. André (1).

La cotisation des membres adhérents fut fixée à un louis d'or; on réunit un nombre considérable d'abonnés, et l'évêque de Bayeux, Mgr de Luynes, donna, lui aussi, son louis, sur cette considération qu'il s'agissait d'un amusement honnête. Les âmes puritaines se montrèrent néanmoins quelque peu scandalisées de l'adhésion de leur évêque: « Comme il est difficile, observe de Quens, pour ne pas dire impossible, que cela ne dégénère en abus tôt ou tard, le décorum semblait exiger du prélat de ne point donner une approbation aussi formelle. »

Le Concert trouva, dans la ville même, et dès le début, les éléments nécessaires à son fonctionnement. Sa réputation ne tarda pas à s'étendre, grâce surtout aux réclames de toute nature que lui fit le rédacteur des *Nouvelles littéraires*, recueil périodique qui venait d'être fondé à Caen. L'auteur de cette publication (2) disait, dans son discours préliminaire : « On a réussi à établir un concert dans ce pays, où la privation de la vigne ne permettait pas d'espérer d'y voir jamais un musicien;

(1) V. *loco cit.*

(2) L'abbé Charles-Gabriel Porée, curé de Louvigny, membre de l'Académie de Caen, dont il devint plus tard le secrétaire. Né à Caen en 1685, mort en 1770, l'abbé Porée était le frère cadet du jésuite Charles Porée, l'un des maîtres de Voltaire.

c'est le zèle de la noblesse et des citoyens distingués, qui a opéré ce miracle (1). »

La prospérité du Concert se trouve attestée dans une lettre adressée de Rouen à l'abbé Porée : « On a beaucoup loué ici votre Concert, et on est surpris qu'il se soutienne cette année par le seul goût de vos concitoyens, puisque nous avons beaucoup de peine à soutenir le nôtre avec les secours étrangers dont nous jouissons en abondance (2). » Un autre correspondant des *Nouvelles littéraires* écrit, à la date du 26 janvier 1741 : « Nous aurons un fort bon concert cette année ; s'il y manque une

(1) Parmi les autres articles sur le même sujet, il faut citer une *Lettre sur la musique et le Concert de Caen,* dans laquelle l'écrivain, après avoir parlé du roi David et de la piqûre de la tarentule, entreprend de recommander le concert, à cause des avantages qu'en doit retirer la société, avantages qu'il énumère successivement, avec les développements que chacun d'eux comporte : éloignement pour la jeunesse des lieux de débauche ; source de distractions et de consolations pour les affligés : « Leclair et Blavet, dit l'auteur, sont de plus grands consolateurs qu'Épictète et Boèce. » Et pour continuer l'énoncé des biens qui peuvent résulter du Concert : « Il illustre la ville, écrit-il, soulage les pauvres, occupe les oisifs, réunit les citoyens, adoucit les mœurs, répand la paix dans les cœurs et la sérénité dans les esprits. C'est un fond pour l'artisan et le marchand, un asile pour l'étranger, et un plaisir pour tout le monde. » Notre panégyriste y voit encore de grands avantages au point de vue de la prononciation et du langage ; mais la plus piquante de ses observations est celle relative aux mariages, « dont le Concert est, dit-il, ou peut être le principe. »

(2) *Nouvelles littéraires, feuille* IV, 1740.

voix ou deux, elles seront remplacées par d'autres; j'en connais qui sont actuellement à Paris, et qui dans peu reviendront ici, après s'y être perfectionnées (1). » Ces renseignements confirment ce que nous avait déjà révélé le discours du P. André, c'est-à-dire que le Concert de Caen était exclusivement défrayé par des éléments locaux; nous voyons aussi que le désir de se faire entendre dans les conditions les plus avantageuses conduisait les amateurs exécutants à aller prendre des leçons de perfectionnement près des maîtres de la capitale; l'institution déterminait donc, dès ses débuts, une utile émulation parmi les adhérents.

Nous n'avons aucun renseignement précis sur la composition des programmes de ces réunions

(1) L'écrivain consacre une partie de sa lettre à railler spirituellement les gens qui se sont faits les détracteurs du Concert. Il cite notamment : « un petit-maître arrivant de Paris, où il n'a demeuré que quinze jours, et qui se dit ami de Le Maure, de Jéliotte, de Blavet, de Cupis, et de Mondonville, avec qui il est en commerce de musique. Ce petit homme, pour se donner un certain air de connaisseur, dédaigne nos instruments et nos voix ; peut-être n'a-t-il connu, à Paris, que quelques ménétriers des Marionnettes ou quelques choristes de l'Opéra-Comique. » Reprenant ensuite un ton plus sérieux, le correspondant ajoute: « Il y a beaucoup de bon chez nous; mais il y a aussi bien du faible. Nous sommes naturellement paresseux et encore plus envieux. On porte envie à tout ce qui réussit, et tel qui ne voudrait pas se donner la moindre peine pour se distinguer, jalouse bassement son compatriote, qui a de l'émulation. Voilà la raison pour laquelle le Concert a eu et aura toujours des critiques. »

musicales. Nous savons toutefois que des fragments choisis des opéras en vogue, des ariettes et des chœurs extraits des partitions de Lulli, Campra, Destouches ou Rameau, en formaient le fond (1). Des cantates, cantatilles et autres pièces de chant, complétaient la partie vocale. Quant à l'élément symphonique, il trouvait, lui aussi, d'abondantes ressources dans les ouvrages écrits pour la scène lyrique, et il s'y pourvoyait à son gré d'ouvertures, de marches, d'airs de danse de toute nature : menuets, chacones, passepieds, courantes, allemandes, gavottes, etc. Les morceaux de solo ne manquaient pas non plus : d'Anglebert, les Couperin, de Chambonnières en fournissaient aux clavecinistes ; les violonistes avaient le choix entre les sonates de Corelli, Tartini, Locatelli, et celles des maîtres français, Duval, Senaillé et Leclair.

L'audition de ces œuvres de nos virtuoses put aider à l'éclosion de plus d'un jeune talent ; en 1754, nous voyons une jeune fille de Caen, Mlle Marchand, âgée de douze ans seulement, débuter à Paris, au concert spirituel du jour de l'Assomption, et se faire applaudir en jouant un concerto de violon de Mondonville.

Ce qu'il importe de constater ici, au moins dans

(1) De Quens nous apprend que les fondateurs du Concert, soigneux d'écarter tout ce qui pouvait choquer les bonnes mœurs, substituaient au mot *amour*, dans les opéras de Lulli, une autre rime; mais les dames, paraît-il, restituaient au vers ainsi défiguré sa forme première.

la mesure du possible, c'est l'influence exercée sur la production locale par la création du Concert; influence facilement explicable, car ce qui excite, en général, le zèle des compositeurs, c'est la certitude d'avoir sous la main les ressources nécessaires à l'exécution de leurs ouvrages.

Le Concert de Caen était à peine établi qu'on y chantait une cantate intitulée : *l'Amour désarmé par Bacchus*, cantate mise en musique par un artiste de la ville, nommé Vigneron. En 1742, un compositeur anonyme fit exécuter, sous le titre: *le Concert de Caen,* une cantatille à trois parties, en l'honneur des dames qui prenaient part aux réunions, soit par leur talent, soit par leur simple présence. Les *soli* en furent chantés par M. le comte de Hautefeuille.

En dehors même du Concert, nous voyons se produire, à cette époque, un certain nombre de compositions émanant de musiciens caennais. Un maître à danser, fort en vogue, qui joignait à ses connaissances chorégraphiques le talent du compositeur, Hardouin, ajoute aux ballets de sa composition qui avaient déjà été joués et dansés à Caen, un ouvrage du même genre, *l'Histoire de la Danse*, lequel fait son apparition le 2 août 1741, au collège du Bois. On y signale surtout le prologue, destiné à célébrer l'origine de la danse au son de la voix, et formant une sorte de pastorale assez développée.

André de La Jaunière, dont j'ai parlé précédemment, continue à travailler pour l'église ou le con-

cert ; il apporte notamment sa collaboration musicale à plusieurs pièces dramatiques, dont la représentation a lieu au collège des Jésuites, le 9 août 1748.

En 1749, l'intendant de la généralité de Caen, M. Aubery de Vastan, le dilettante qui comptait au nombre de ses commensaux le P. André, est remplacé par M. de La Briffe de La Ferrière. L'année suivante, de Poix, maître de musique de l'église St-Pierre, compose et fait exécuter un *Divertissement* en l'honneur de Mme de La Briffe. Cette composition, de dimensions respectables, comprenait six airs, deux récitatifs mesurés, un duo, un trio et trois chœurs; de plus, pour la partie instrumentale, une ouverture, une marche plusieurs fois répétée, des menuets, des tambourins, une chaconne et quelques autres morceaux de symphonie. Le livret imprimé à Caen, chez Jean-Claude Pyron (1), porte quelques indications relatives à l'orchestration des morceaux de chant; nous voyons ainsi que l'*air grave* qui faisait suite à l'ouverture avait un accompagnement de flûte, violon, basson et basse; un autre était accompagné par les violons seuls, un troisième par la flûte et les violons.

Citons encore les intermèdes de chant composés par Blainville pour la tragédie d'*Isaac*, jouée en août 1757 au collège des Jésuites. Et il est bien

(1) 4 pp. in-4°, 1750. Je dois la communication de cette plaquette à l'obligeance de l'excellent bibliophile M. Er. Thoinan.

permis de supposer que les quelques ouvrages que je viens de tirer de l'oubli ne forment encore que la moindre partie de ceux qui naquirent en ce genre, à Caen, dans cette période d'environ vingt ans.

En 1756, à la suite de la déclaration de guerre faite à l'Angleterre, une armée fut réunie sur les côtes de Basse-Normandie. Le duc d'Harcourt en reçut le commandement et on lui adjoignit, comme commandant en sous-ordre, un gentilhomme distingué à la fois, tant par sa valeur et ses antécédents militaires, que par son talent et ses succès dans la composition dramatique. René de Galard de Béarn, marquis de Brassac, maréchal des camps et armées du roi, longtemps connu sous le nom du chevalier de Brassac, avait su mener de front les devoirs de l'homme de guerre et la satisfaction de ses goûts musicaux. En 1733, n'étant encore que simple capitaine, il faisait représenter, à l'Opéra, un premier ouvrage : l'*Empire de l'Amour,* ouvrage auquel Voltaire a fait allusion dans ces vers du *Temple du Goût :*

Brassac, sois toujours mon soutien :
Sous tes doigts j'accordai ma lire.
De l'amour tu chantes l'empire
Et tu composes dans le mien.

« M. le chevalier de Brassac, disait le poëte dans une note explicative, non-seulement a le talent très-rare de faire la musique d'un opéra, mais il a le courage de le faire jouer et de donner cet exemple à la noblesse française. »

duquel nous empruntons ces détails (1). Il était stipulé que le produit des autres souscriptions, savoir : celles des chefs de famille à 50 livres par an, et celles des célibataires à 30 livres, serait compté au profit des quarante du grand abonnement, étant préalablement retenue la somme de 8,000 livres, formant le fonds du Concert. Ceux-ci versèrent chacun 200 livres les deux premières années ; la troisième, on leur réclama encore une cotisation de 100 livres. L'un d'eux, M. Dubisson, échevin, opposa un refus à cette nouvelle demande d'argent ; il allégua pour prétextes : 1° qu'il n'avait signé que par contrainte ; 2° que l'on avait mit son fils « à rang pour tirer à la milice au mois de septembre dernier, et qu'on aurait dû le lui accorder en qualité d'échevin, et qu'il lui en a coûté 300 livres pour fournir un homme en sa place »; 3° qu'on n'avait point rendu compte du produit des abonnements à 50 et 30 livres, comme l'exigeait la nécessité d'établir la différence à partager entre les souscripteurs du fonds de 8,000 livres.

Sur son refus de payer, les directeurs du Concert, après avoir fait contrôler l'abonnement des 40, le firent signifier à M. Dubisson, avec sommation de payer dans la huitaine, « faute de quoi l'on prendroit les voyes de droict. » A l'expiration de cette huitaine, M. Dubisson présenta une requête au lieutenant-général de police, et la fit

(1) *Journal de Mauger, avocat du Roy à l'Hôtel-de-Ville de Caen ;* ms. 73 de la Bibliothèque de Caen.

signifier aux directeurs (1), avec assignation pour le lundi 9 devant cette autre juridiction.

De part et d'autre on fit défaut ; toutefois le tribunal de police retint la cause, et déclara l'abonnement résolu , c'est-à-dire résilié, avec dépens ; tandis qu'au bailliage, l'avocat du Concert, Me Crevel, demandait et obtenait la remise à huitaine ; et il en fut de même la semaine suivante.

« Tous ces renvois, dit Mauger, ne tendoient que pour avoir un délai, à l'effet d'obtenir une réponse de M. le comte de Saint-Florentin, auquel les directeurs du Concert avaient escrit pour obtenir du Roy des lettres patentes pour autoriser leur Concert. Ce sage ministre a répondu ou dû répondre, par sa lettre adressée à M. de Fontette, intendant, que plusieurs villes beaucoup plus considérables que celle de Caen avaient inutilement fait la même tentative, que S. M. avait toujours refusé, parce que le Concert empêchait la jeunesse de s'appliquer à l'étude, beaucoup plus utile à l'État que la musique. Le ministre ajoute : Mais vous ne me dites rien à l'occasion d'une affaire que les abonnements ont causée. Elle regarde constamment la police et non le bailliage ; d'ailleurs le Roy veut que ses sujets soient libres dans les abonnements. Je vous exhorte à estouffer cette affaire sans éclat, et surtout point d'autorité. »

La lettre du ministre mit fin au différend ; les

(1) « Au domicile du sieur Desclozets, épicier, receveur particulier des abonnements dudit Concert. »

directeurs du Concert versèrent au sieur Dubisson la somme de 37 livres 1 sou 9 deniers, pour paiement des frais de la sentence de police qu'il avait obtenue; puis les 40 souscripteurs du grand abonnement furent convoqués, pour le 30 juillet, à une réunion qui se tint chez M. de Brassac, et « par l'issue de laquelle, dit encore notre annaliste, il fut arrêté que le Concert seroit aboli, jusques à des temps plus heureux (1). »

(1) Nous trouvons dans le journal de Mauger la copie d'une délibération du Corps municipal de Caen, datée de mai 1759, et concernant le don d'un clavecin au Concert de Caen. Ce don avait précédé d'une année environ l'acte qui en établissait le caractère officiel. Voici le texte de cette délibération :

« La Compagnie, duement convoquée et assemblée, au sujet de l'arrêté fait par Messieurs les Directeurs de l'Académie de Musique de cette ville, par lequel il a esté décidé que les abonnements des corps seront abolis, à l'exception cependant de celuy de cet hôtel, lequel, par diverses considérations, aura ses entrées franches au Concert, ce qui a esté confirmé par Messieurs Berthie et Massieu de Clerval, députés de ladite Académie. L'affaire mise en délibération, la Compagnie, en reconnaissance de la politesse de Messieurs les Directeurs, a arrêté que, pour augmenter l'orqueste *(sic)* dudit Concert, elle luy feroit présent d'un clavessin, avec son pied en menuiserie, qu'elle a fait venir de Paris; qu'elle se propose d'en faire orner tous les dehors, ainsy que le dedans du couvercle par les sieurs Pelouse (*), peintres italiens en cette ville; que dans un cartouche on inscriroit ces mots : *Proprio ære, et propriis sumptibus ædilium urbis Cadomensis*, et que le tout seroit personnellement acquitté par la Compagnie. En conséquence, Messieurs les Directeurs ont prié Messieurs de Ville de demeurer les dépositaires, tant

(*) Probablement : *Pelusi.*

La suspension du Concert ne fut pas de longue durée ; dès l'année 1760, les réunions avaient repris leur cours. Le 16 février, l'orchestre du Concert prenait part, dans l'église St-Pierre, conjointement avec la maîtrise de cette paroisse et celle du St-Sépulcre, à l'exécution de la messe funèbre pour le maréchal de Coigny, gouverneur de la ville et du château de Caen. On avait choisi, pour cette circonstance, la messe de *Requiem* composée par Lalande pour les obsèques de Louis XIV; l'exécution était dirigée par un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, Pizet, maître de musique de St-Pierre.

A ces fonctions, Pizet joignit bientôt celles de maître de musique du Concert de Caen. Cette même année 1760, il y faisait exécuter un ouvrage qu'il publia aussitôt après, sous ce titre : « *Les Faveurs du Sommeil,* cantatille à voix seule, avec symphonie, dédiée à M. le marquis de Brassac, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). »

du clavessin que des autres effets appartenans à la d. Académie, en cas que le Concert vienne à cesser, pour estre le tout remis, au premier rétablissement, suivant l'inventaire qui en sera déposé ; ce qui a été agréé respectivement, tant de Messieurs de Ville que de Messieurs les Directeurs de l'Académie, le dit jour et an. — Signés : le marquis de Vrigny (maire), Brassac, Massieu de Clerval, Berthie, Saint-Germain-le-Diacre, Collet, Guisle, Vicaire du Dezert, de Mézières, Le Courtois-Duquesney, Rousselin, Lair, Dejean (greffier), et Mauger. »

(1) « A Caen, chez l'auteur, rue St-Pierre, vis-à-vis celle

Ici s'arrêtent nos renseignements sur le Concert de Caen. Rien ne nous empêche de croire qu'il prolongea son existence au-delà de l'époque avec laquelle prend fin le présent travail. Vingt ans s'étaient écoulés depuis sa fondation : vingt ans ! durée déjà longue pour une association de ce genre ; pendant ce laps de temps, combien viennent à disparaître parmi ceux qui participèrent à sa création, la patronnèrent, l'encouragèrent de leurs soins incessants ? Et ceux-là partis, que reste-t-il souvent de cet esprit de corps et de ce zèle commun, sans lesquels une Société ne peut vivre ?

Il faut aussi faire la part des changements qui viennent à s'opérer dans l'état général des esprits, dans les goûts dominants, dans le milieu politique et social. Ces raisons admises, il est permis de supposer qu'à l'époque où s'écroula notre vieil édifice monarchique, l'institution dont je viens de retracer l'historique, en traits rapides et bien incomplets, avait, depuis longtemps, cessé d'exister.

des Teinturiers. A Paris, aux adresses ordinaires de musique, et chez M. Dâton, rue Beaubourg, la porte cochère, vis-à-vis le cul-de-sac des Anglais. Prix, 36 sols. » (*Mercure de France*, novembre 1760.) Le marquis de Brassac, à qui cette composition était dédiée, avait été élevé en 1759 au grade de lieutenant-général.

PORTRAITS D'ARTISTES

MEISSONIER

Par M. CHAUMELIN

Directeur des Douanes, membre titulaire.

I.

Il y a une quinzaine d'années, ayant à faire, dans un journal de Paris, l'analyse de certaines œuvres de M. Meissonier, un critique de mauvaise humeur se permit la boutade suivante :

« Le jour où il a pris un pinceau pour la pre-
« mière fois, M. Meissonier s'est posé ce problème
« évangélique : Étant donné une aiguille et un
« chameau, faire passer le chameau par le trou de
« l'aiguille.

« Et il a trouvé la solution, — ce qui lui a valu
« de devenir très-riche.

« Et la richesse ne l'a pas empêché d'entrer à
« l'Académie, qui est le paradis des artistes.....

« On connaît la réponse que fit un paysan

« d'Athènes, interrogé sur les motifs pour les-
« quels il votait le bannissement d'Aristide : — Je
« suis las d'entendre appeler cet homme *le Juste*.
« Eh bien! je l'avouerai (c'est toujours notre
« critique de méchante humeur qui parle), je
« suis quelque peu paysan de l'Attique à l'endroit
« de M. Meissonier : — L'excessive perfection de
« ce peintre me fatigue !
« Loin de moi, d'ailleurs, l'intention de de-
« mander que cet homme qui a si merveilleuse-
« ment rapetissé la nature. soit banni du paradis
« académique. Je ne désire pas même qu'on
« l'expulse du Salon lorsqu'il daignera y des-
« cendre..... Le seul châtiment que je lui souhai-
« terais, serait qu'on le contraignît à déployer sa
« perfection sur une toile de six mètres, — à laisser
« tomber son aiguille dans une botte de foin, à
« jeter son grain de sable dans la mer. »

Il s'est trouvé un américain (ce peuple est sans pitié) qui a voulu se donner le spectacle du supplice rêvé par le critique que je viens de citer, et pour lequel j'ose demander aujourd'hui un peu d'indulgence. Les journaux nous ont annoncé, tout récemment, qu'un certain M. Vanderbilt venait d'infliger à M. Meissonier la commande d'un tableau de six mètres sur quatre. La somme de *un million de francs* (chiffre absolument inédit dans l'histoire des commandes) dédommagera le patient !

En attendant le résultat d'une entreprise aussi

considérable, nous sommes réduits à juger M. Meissonier sur des œuvres qui sont, pour la plupart, de très-petite taille. Il n'y a certes pas là une cause d'infériorité que l'on puisse signaler *a priori*. Chacun sait que ce qui constitue le grand art, c'est le style et non la dimension des figures.

Voyons donc ce que vaut le style de M. Meissonier.

II.

Nous avons vu reparaître à la vente Paturle, en 1872, le tableau par lequel M. Meissonier débuta au Salon de 1834, *Les Bourgeois flamands:* —trois bonshommes moins hauts que le pouce, affublés d'élégants costumes du XVIIe siècle, assis et causant près d'une table sur laquelle sont posés un broc et trois verres.

Ce n'était là qu'un pastiche de l'école néerlandaise, mais, à défaut d'originalité, toutes les qualités qui ont fait depuis la réputation de l'auteur, y étaient en germe : netteté méticuleuse de l'exécution, justesse des expressions et des attitudes, simplicité extrême de la composition.

Il faut louer M. Meissonier d'avoir su, à ses débuts, résister ainsi à l'influence des deux groupes d'artistes qui se disputaient alors les faveurs du public français; de s'être tenu à une égale distance des poncifs secs et décolorés de l'école classique et des turbulentes ébauches de l'école romantique; d'être remonté, — voulant peindre des scènes de mœurs, — aux sources mêmes de l'art familier, aux

créateurs de la peinture de genre. Le malheur est qu'en se proposant les Hollandais pour modèles, il se soit attaché à les imiter bien moins dans l'esprit que dans la lettre ! Il s'est efforcé de s'approprier leur délicatesse de pinceau, la légèreté et la finesse harmonieuse de leur coloris ; mais il ne s'est pas inspiré de leur manière de voir et d'interpréter la nature, de leur sentiment profond de la réalité qui fait, à vrai dire, le plus grand charme de leurs œuvres.

Au lieu de regarder autour de lui, d'observer les types et les mœurs de ses contemporains, de saisir sur le vif des caractères et des passions, des vertus et des vices, des beautés et des ridicules, il s'est mis à peindre une société morte, la société des XVII[e] et XVIII[e] siècles, et il a été fatalement amené, dans ce travail rétrospectif, à donner plus de soin à l'exécution des accessoires qu'à la représentation des idées, à la fidélité des costumes qu'à la vérité des caractères.

Par là, il est bien inférieur à Metsu, à Terburg, à Frans-Miéris, à Gérard Dov, auxquels on l'a comparé. Ceux-ci déroulent sous nos yeux la comédie humaine telle qu'ils l'ont observée ; lui ne nous fait assister qu'à une exhibition de costumes et de mobiliers dont l'exactitude ne peut pas même être garantie, si l'on songe aux métamorphoses incessantes de la mode.

Sans doute les figures qui lui servent à faire montre de son talent de costumier, ne sont pas de simples mannequins ; elles ne se meuvent pas mé-

caniquement ; elles vivent de cette vie mystérieuse que donne l'art ; mais elles ne sont d'aucune époque, d'aucun pays ; elles manquent d'individualité. Or, si dans les créations de pure fantaisie, dans les allégories, par exemple, cette impersonnalité est une des conditions du beau, elle ne saurait convenir aux scènes de mœurs, aux sujets familiers.

III.

Ce n'est qu'exceptionnellement que M. Meissonier a peint des costumes de notre temps. Il a fait, vers 1869, un séjour à Antibes et il en a rapporté quelques toiles dans lesquelles, indépendamment de certains types provençaux, —joueurs de boules, blanchisseuses étendant du linge, paysans apportant des provisions à la ville, — il a cherché à fixer les terrains crayeux de la Provence, son ciel sans nuages et sa mer bleue, toute moirée, toute pailletée de lumière. — C'est, à dire vrai, le paysage qui nous a le plus frappé dans ces tableaux. Si l'artiste n'a pas réussi à exprimer la chaleur des sites méridionaux, il a su, du moins, rendre avec force la limpidité des ciels,la profondeur des horizons, la clarté et la netteté des moindres détails.

M. Meissonier a exposé au Salon de 1853 un *Paysage* sur lequel nous n'avons aucun renseignement : mais cette œuvre elle-même ajouterait sans doute peu de chose à ce que nous connaissons de sa manière de traduire la nature. Comme

paysagiste, il est évidemment trahi par l'acuité de sa vue : tous les objets se retracent sur sa rétine avec une précision extrême, et il les peint comme il les voit. Le détail l'absorbe et l'empêche de discerner l'harmonie de l'ensemble. Il pourrait rivaliser pour la minutie avec M. Paul Robinet, que les rapins ont surnommé « le Raphaël des cailloux. »

Au reste, comme fonds de tableaux, ses paysages s'arrangent généralement bien avec les figures : si finis qu'ils soient, ils ne les écrasent pas, et, s'il n'est pas toujours possible de deviner le climat auquel ils appartiennent et le moment du jour où la scène se passe, on y marche du moins et on y respire suffisamment à l'aise.

IV.

C'est le détail que M. Meissonier perçoit dans la figure humaine, comme dans le paysage : le caractère de l'une lui échappe comme l'harmonie de l'autre. C'est ce qui le distingue essentiellement de François Millet, par exemple, qui a su dégager et fixer, d'une façon si magistrale, les traits essentiels et les attitudes significatives de ses rustiques modèles. Pour lui, il analyse, il fouille, il dissèque, et, — il faut bien le reconnaître, — il saisit avec une adresse inouïe les plus légères inflexions des muscles, il reproduit, avec une merveilleuse sûreté de touche, les moindres plis du visage.

Au surplus, s'il songe à nous étonner, il n'a aucune prétention à nous émouvoir. Nul peintre

ne fait si peu de cas que lui des moyens *extra-pittoresques* qui attirent et captivent le public. Il ne songe ni à flatter les mauvaises passions ni à encoùrager les bonnes. Il évite, avec un scrupule égal, les sujets moralisateurs et les grivoiseries, les scènes comiques et les scènes touchantes, les traits de l'histoire ancienne et les actualités. Il ne connaît ni le rire, ni les larmes. Il pousse le dédain de la grâce jusqu'à proscrire de ses compositions les enfants et les femmes. Il ne s'adresse directement ni à l'esprit ni au cœur. Il cherche, avant tout, à charmer les regards par les tours de force de son pinceau ; il ne compte pour plaire que sur son adresse. Il ne fait pas de l'art pour l'homme, il fait de l'art pour l'art.

Les motifs les plus simples lui suffisent : un militaire qui choisit une épée, une sentinelle appuyée sur sa hallebarde, un arquebusier, un porte-étendard, un capitaine de lansquenets en grande tenue, un peintre à son chevalet, un graveur penché sur une eau-forte, un amateur qui regarde des dessins, un bibliophile qui se délecte au milieu de ses in-folio, un mélomane qui râcle une guitare, un autre qui joue de la flûte, un jeune homme distrait de son déjeuner par une lecture intéressante, un épicurien qui clôture un bon repas par une bonne pipe, un solliciteur qui fait antichambre, un jeune seigneur que l'attente lasse et qui se penche à la croisée pour regarder dans la rue.....

Ces sujets, à une seule figure, sont de ceux que

M. Meissonier a traités avec une sorte de prédilection, et les tableaux qu'il leur a consacrés ne sont pas les moins estimés : ils tirent leur principal intérêt de la justesse d'expression de la physionomie, de la vérité du geste, de la précision des mouvements, de la netteté spirituelle des accessoires.

V.

Dans les scènes à plusieurs personnages, M. Meissonier ne réussit pas toujours à relier les figures entre elles, et les figures avec les fonds. Les détails sont irréprochables, comme d'habitude ; l'ensemble laisse quelquefois à désirer.

Autrefois, d'ailleurs, il ne se mettait guère en frais pour varier les sujets de ses compositions : il a reproduit, à satiété, des scènes de lecture, des intérieurs d'atelier, des groupes de joueurs. A cette dernière catégorie appartiennent la *Partie d'échecs,* du Salon de 1841, la *Partie de piquet* et les *Soldats jouant aux dés sur un tambour,* du Salon de 1845, la *Partie de boules,* du Salon de 1848, les *Joueurs de boules sous Louis XV,* et les *Joueurs de tonneau,* de l'Exposition universelle de 1855.

Ces deux dernières toiles comptent parmi les merveilles microscopiques qui ont le plus contribué à la réputation de M. Meissonier : le public les a admirées comme de véritables prodiges d'adresse ; les amateurs les ont payées fort cher, en tenant

compte surtout de la difficulté vaincue, et la critique s'est faite l'écho de l'admiration universelle.

« L'exécution des *Joueurs de boules* dépasse, comme finesse, tout ce qu'on peut imaginer, a dit Théophile Gautier ; les têtes ne sont pas grandes comme le quart de l'ongle, et rien n'y manque ; l'on distingue les paupières, les plis des joues, l'âge et l'expression du personnage. Le *Jeu de tonneau* est encore plus étonnant ; il faudrait le regarder à la loupe pour en saisir les imperceptibles perfections. »

Dire d'une peinture qu'il faut l'examiner à la loupe pour en apprécier les beautés, c'est en faire, à notre avis, la critique la plus cruelle : c'est la classer parmi les œuvres de patience dans lesquelles les Chinois sont passés maîtres.

Heureusement pour sa gloire, M. Meissonier a peint plus d'un tableau dont il est possible de saisir les détails à l'œil nu.

Quoique de très-petite dimension et d'une exécution excessivement délicate, ses *Amateurs de peinture*, exposés au Salon de 1843 et qui figurent aujourd'hui dans la galerie de M. le baron Hottinguer, — ont des qualités de couleur, d'expression et de vie qui s'aperçoivent tout de suite ; rien de spirituel et d'amusant comme la mimique de ces amateurs du XVIII[e] siècle, affectant des poses admiratives devant le chevalet d'un peintre qui travaille sans prendre garde à eux. Ce tableau nous a remis en mémoire le portrait que Diderot a tracé d'une plume si incisive, dans son Salon de 1763 :

« Nos artistes sont fatigués, dans leurs ateliers, d'une vermine présomptueuse qu'on appelle les amateurs, et cette vermine nuit beaucoup à leurs travaux. Ces faux connaisseurs sont des âmes froides auxquelles les arts sont, au fond, très-indifférents, quoiqu'elles paraissent quelquefois s'y intéresser; des enthousiastes hors de mesure, la plupart comédiens de sentiment; des dissertateurs diffus et vagues, pleins d'eux-mêmes, qui soutiennent opiniâtrément les sentiments qu'ils ont adoptés, souvent par hasard, ou en les empruntant d'autrui; des discoureurs qui, fort instruits des lieux communs, ne connaissent aucun des détails importants qui appartiennent aux arts; des hommes enfin qui prononcent sur la réputation et sur les talents, et qui s'arrogent le droit de décider souverainement. »

M. Meissonier est revenu plusieurs fois à ce sujet des *Amateurs de peinture,* notamment dans une charmante toile exécutée en 1860, et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. le vicomte de Trédern.

L'Amateur chez un peintre ou *Les Deux Van de Velde,* morceau d'une exquise finesse, exposé pour la première fois, en 1857, a atteint le prix de 38,000 fr. à la vente de la collection Michel de Trétaigne, en 1872. Ces chiffres ont été bien dépassés depuis : pour ne citer qu'un exemple, le *Portrait du sergent,* toile capitale datée de 1874, a été adjugée pour 100,000 francs, à la vente Oppenheim, en 1877.

Les amateurs ne savent pas mauvais gré à

M. Meissonier de les mettre en scène. A considérer les prix énormes qu'atteignent les productions de ce maître, on pourrait croire, suivant le mot de Th. Gautier, que la postérité a commencé pour elles.

VI.

A la même année que *L'Amateur chez un peintre*, appartient *La Confidence*, qui joint à une exécution irréprochable les agréments d'une composition très-piquante dans sa simplicité : deux gentilshommes sont attablés dans un élégant cabaret du XVIII[e] siècle ; le plus jeune tient en main une lettre d'amour et en donne lecture à son compagnon avec une expression de vanité naïve et de satisfaction béate ; l'autre, d'âge déjà mûr, nous montre, par son air narquois et par un sourire perdu dans la main sur laquelle il appuie son menton, qu'il a une très-médiocre confiance dans les promesses de l'épître.

M. Meissonier a rarement abordé les sujets aimables et badins ; il leur préfère les scènes de la vie studieuse et méditative.

La Lecture chez Diderot (payée 38,000 fr. à la vente Demidoff) est un chef-d'œuvre en ce genre. Il y a, dans ce tableau, sept personnages groupés avec beaucoup d'esprit ; les têtes sont bien celles de penseurs et de lettrés. On a fait remarquer, non sans raison, que les costumes étaient détaillés un peu minutieusement, et que les livres de la

bibliothèque, peints un à un, attiraient beaucoup l'attention. Néanmoins, grâce à l'habile distribution de la lumière, les figures ne perdent rien ici de leur importance ; l'accessoire n'écrase pas le sujet.

Une œuvre qui a eu moins de succès, est le *Jeune poëte,* du Salon de 1853 ; ce poëte chante ses vers, à l'ombre d'un bosquet, au milieu d'un cercle d'élégantes jeunes femmes. L'idée de cette sorte de Décaméron a été suggérée à M. Meissonier par un poëme de Ch. Reynaud. C'est le seul sujet littéraire qu'il ait jamais traité, que je sache (1), et au dire d'un Salonnier de 1853, il s'en serait assez médiocrement inspiré. « Il y a là,—écrivait M. Paul Mantz dans la *Revue de Paris,* — des têtes très-fines, de petites mains et de petits pieds, qu'on ne peut distinguer qu'à la loupe ; mais toutes ces jolies choses sont faites mesquinement, sans largeur et sans esprit. Et puis, ce sont des roses, des bleus, des jaunes, qui éclatent de toutes parts, et qui blessent l'œil par un scintillement sans harmonie. M. Meissonier sait peindre des figures isolées, mais il ne sait pas faire un tableau. »

L'auteur de ces lignes cruelles avait alors, comme tous les critiques à leur début, une sévérité

(1) Je m'aperçois, en relisant mes notes, qu'il avait exposé au Salon de 1839 une composition, *Le Docteur anglais*, dont le sujet était tiré de *La Chaumière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre. Il a fait, en outre, plusieurs dessins pour une édition de ce même ouvrage et pour les *Contes rémois* de M. de Chevigné.



quelque peu farouche. M. Mantz s'est fort adouci depuis, ce qui ne l'a pas empêché de rappeler dans son compte-rendu de l'Exposition triennale de 1883, que « M. Meissonier n'a pas toujours pratiqué avec une exactitude absolue l'art de discipliner le ton local et de mettre les choses à leur place. » Il ne faisait d'ailleurs cette constatation rétrospective qu'afin de pouvoir mieux louer une œuvre de tous points exquise qui figurait à cette exposition de 1883, et qui représente une jeune femme en deuil, éplorée et suppliante, penchée sur l'autel de la *Madonna del Baccio,* dans un recoin mystérieux de la basilique de St-Marc de Venise ; cette figure, vue de dos, et celle d'un prêtre agenouillé dans le fond d'une chapelle, et qui se voit également par derrière, ont des tournures extraordinairement expressives ; mais ce qui est plus étonnant encore, – précisément parce que l'auteur nous y a moins habitués, — c'est la couleur fondue, l'exécution souple et presque large de ce petit tableau.

VII.

Nous avons dit que M. Meissonier proscrivait de ses tableaux les femmes et les enfants ; Paul de Saint-Victor a qualifié sa peinture de « peinture de garçons », et lui a reproché d'être monotone et attristante ; Edmond About a fait la même observation : « Meissonier s'est laissé enfermer dans un cercle étroit d'où il ne sort jamais : la grâce lui

est interdite ; son domaine est la finesse un peu sèche et cassée. Ce n'est point par hasard que vous ne rencontrez, dans ses tableaux, ni femmes, ni enfants. Les femmes et les enfants, créatures tendres et gracieuses, exigent une dépense d'huile (1) que M. Meissonier ne peut pas se permettre : il n'a pas le moyen. »

Si le tableau de la *Madonna del Baccio*, où il y a une si gracieuse silhouette de femme, est une exception très-réussie à la « peinture de garçons » dans laquelle se complaît, d'ordinaire, M. Meissonier, on ne saurait en dire autant du *Chant* et de *l'Arrivée des hôtes*, qui ont figuré à l'Exposition triennale de 1883. Dans le premier de ces tableaux, une chanteuse blonde, en robe de velours vert brodée d'or, roucoule, les yeux levés au ciel, la chevelure dénouée, la main appuyée sur l'épaule d'un organiste brun, vêtu de velours rouge comme un procurateur de Venise, qui se retourne vers elle et la regarde avec enthousiasme. Cette *diva* paraît un peu trop bien nourrie pour une femme aussi sentimentale. Je sais bien que beaucoup de cantatrices célèbres n'ont pas brillé par la sveltesse de leurs formes ; mais quand on est libre de choisir son modèle, et que l'on traite un sujet idéal,

(1) M. About entend ici le mot *huile* dans le sens que lui donnait Ingres lorsqu'il recommandait à ses élèves de laisser l'huile aux Flamands. L'illustre professeur indiquait par là que les peintres d'histoire doivent s'appliquer à peindre dans la pâte, et laisser aux peintres de genre les assaisonnements délicats que l'huile peut jeter sur un petit tableau.

pourquoi mettre en scène une figure plantureuse comme était l'Alboni? Du reste, cette composition où les costumes et les accessoires ont beaucoup d'importance, est peinte dans des tons riches et harmonieux que M. Meissonier ne rencontre pas toujours sur sa palette.

L'Arrivée des hôtes ne nous a pas même satisfait pour l'exécution : les journaux ont dit, à la vérité, que cette peinture n'était pas achevée; M. Meissonier eût mieux fait, en ce cas, de ne pas l'exposer. Ce tableau, qui compte un assez grand nombre de figures de gentilshommes, de dames, d'enfants, de valets, de chevaux et de chiens, nous a rappelé, par le sujet et par l'analogie des costumes, certaines compositions de Philipp Wouwerman; ce rapprochement est bien loin, du reste, de tourner à l'avantage de l'artiste français; le maître hollandais est autrement élégant et distingué dans ses peintures de la vie seigneuriale.

M. Meissonier ne s'est pas toujours tenu, d'ailleurs, à une aussi grande distance de cet excellent modèle. Il s'en approche, on peut même dire qu'il l'égale dans ses *Cavaliers se faisant servir à boire*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1867, et qui, après avoir appartenu au comte de Morny et à lord Hertford, font aujourd'hui partie des trésors d'art de sir Richard Wallace. Ce tableau, ce chef-d'œuvre, mérite qu'on l'analyse.

Trois gentilshommes, en costumes du XVIIIe siècle, ont arrêté leurs chevaux à la porte d'une auberge et ont demandé à boire. L'un d'eux prend

un verre sur une assiette qu'élève vers lui l'hôtellière accorte, en caraco brun, jupe grise à bordure rouge et noire, coiffe et tablier blancs; la jeune femme sourit aux propos aimables que lui adresse le voyageur. Le second cavalier semble joindre ses compliments à ceux de son camarade, tandis que le troisième, plus altéré que disposé à la galanterie, est en train de vider son verre. L'aubergiste fume tranquillement sa pipe sur le seuil de la porte, à côté d'un marmot appuyé sur le perron et qui ouvre de grands yeux curieux. Des poules picorent derrière les chevaux. Au bout de la rue, à droite, deux hommes arrêtés à la porte d'un enclos causent ensemble, et une femme s'éloigne.

Ces trois dernières figures, de proportions extrêmement réduites, sont touchées avec une précision merveilleuse; leurs mouvements, leurs attitudes, sont d'une vérité surprenante. Mais ce qui est tout à fait admirable, ce sont les personnages et les chevaux du premier plan : ils valent, assurément, pour la délicatesse de l'exécution, les délicieuses figurines de Wouwerman et d'Adrien van de Velde.

La limpidité et l'harmonie de la couleur séduisent tout d'abord. Les tons ne manquent ni de variété, ni de vivacité; mais l'artiste les a combinés et fondus si heureusement, que toutes les parties du tableau se tiennent et s'enchaînent. Le dessin témoigne aussi de beaucoup d'habileté et de science. Il semble même que M. Meissonier ait recherché complaisamment les difficultés pour se donner le mérite de les vaincre. Presque toutes

les figures offrent des raccourcis pleins de hardiesse : deux des cavaliers et l'hôtellière se présentent de profil perdu ; l'un des chevaux est vu de croupe, un autre de face, et le troisième de trois-quarts.

VII.

Par tempérament, M. Meissonier est porté à peindre des scènes tranquilles ; sa gravité, et sans doute aussi son amour de la propreté, répugnent à l'interprétation des passions violentes, du mouvement, du drame. Deux de ses œuvres les plus célèbres, *La Rixe* et *Les Bravi*, de l'Exposition universelle de 1855, offrent, sans contredit, une remarquable énergie d'expressions ; mais, en donnant aux figures de ces tableaux des proportions auxquelles il n'avait pas encore accoutumé le public, il perdit quelque peu de la correction de son dessin et de la délicatesse de sa touche : en enflant la voix, il cessa de chanter juste. *Les Suites d'une querelle de jeu*, qu'il exposa en 1865, appartiennent à la même série.

Une peinture de M. Meissonier, qui est vraiment pathétique, et, en même temps, très-belle d'exécution, c'est *La Scène de guerre civile* qui a été exposée au Salon de 1850 : des insurgés, morts ou mourants, sont à demi ensevelis sous les pavés d'une barricade, au milieu d'une rue dont les maisons sont closes ; les fauves lueurs du crépuscule éclairent cet amoncellement lugubre.

C'est, au contraire, sous un jour clair et froid que l'artiste a peint *Les Tuileries en mai 1871 :* l'incendie a dévasté le palais des empereurs et des rois ; les flammes ont rougi les embrasures des fenêtres, rongé les moulures de pierre et tordu les balcons de fer; les voûtes se sont affaissées; les murs se sont fendus; et la vue, plongeant dans l'intérieur de ce qui fut la Salle du Trône, embrasse des débris hideux de choses glorieuses et de décors fastueux, de marbres héroïques et de trophées de victoire, entassés pêle-mêle avec d'ignobles plâtras ; au-dessus, les noms de « Marengo » et d' « Austerlitz » se lisent encore sur les voussures chancelantes où deux Renommées sonnent de la trompette épique en l'honneur de la gloire française ; et, au fond, une large baie aux découpures sinistres encadre le quadrige de bronze de la Victoire qui surmonte l'arc triomphal du Carrousel et s'enlève sur le ciel bleu :

Gloria majorum per flammas usque superstes.

Ce vers latin, que M. Meissonier a tracé sur sa toile, indique la signification patriotique qu'il a prétendu donner à cette douloureuse leçon de choses (*lacrymæ rerum*).

Bien qu'ils n'aient absolument rien de commun avec ce qu'on est convenu d'appeler la peinture d'histoire, les deux petits tableaux que nous venons de décrire sont plus saisissants et plus instructifs que beaucoup de grandes toiles qui encombrent les galeries de Versailles. Ce ne sont

guère que des notes pittoresques, prises par un témoin intelligent des évènements, mais elles ont le mérite incontestable de la sincérité, — et la sincérité ici n'est que trop éloquente.

Dans la peinture des sujets militaires, M. Meissonier ne s'est guère élevé au-dessus du genre anecdotique. *La Campagne de France en 1814* et *La Bataille de Solférino*, qui parurent au Salon de 1864, ont été l'objet de louanges et de critiques également exagérées.

Les enthousiastes ont prêté une sorte de grandeur épique au Napoléon qui, dans le premier de ces tableaux, chevauche soucieux, à la tête de son état-major, sur un chemin défoncé où se mêlent la boue et la neige, tandis que les débris de la grande armée défilent silencieusement dans la brume ; d'autres juges, moins bienveillants, ont prétendu, au contraire, que les physionomies maussades, larmoyantes, de l'empereur et de ses généraux tournaient à la caricature. La vérité est que cette toile, si elle n'atteint pas au style de l'épopée ou simplement de l'histoire, résume en un épisode assez saisissant les douleurs de la retraite de 1814.

Quant à *La Bataille de Solférino,* elle n'est pas même retracée d'une manière épisodique. L'œuvre de M. Meissonier nous a laissé tout au plus l'impression d'une revue, d'une parade militaire. Napoléon III et son état-major, dans lequel figure le peintre lui-même, occupent tout le premier plan et absorbent l'attention : ils ne prennent pas part

au combat, ils se contentent de l'observer de loin avec des lunettes. Ce n'est guère émouvant. On est réduit à s'extasier devant l'habileté avec laquelle tous ces petits personnages et leurs chevaux sont minutieusement détaillés.

IX.

Dans la plupart de ses autres peintures militaires, M. Meissonier a cherché sinon à élever son style, du moins à agrandir sa manière. Quelques-unes de ses compositions, — *L'Ordonnance*, de l'Exposition universelle de 1867, et *Le Guide*, de l'Exposition triennale de 1883, par exemple, — n'ont aucune prétention à l'histoire : ce sont des tableaux à costumes, de simples « restitutions » archéologiques, pour me servir d'une expression employée par les architectes. L'artiste a, d'ailleurs, fait de sérieux efforts pour donner de l'expression et une apparence de vie aux figures qu'il a ainsi affublées des défroques du vieux temps ; il y a presque réussi dans les deux tableaux que nous venons de citer et qui, tous deux, représentent des militaires du temps de la première République. Deux autres toiles, qui offrent avec celles-ci les plus grandes analogies de faire et de sentiment, ont reçu des étiquettes historiques : *Desaix à l'armée du Rhin et Moselle* et *Moreau et son chef d'état-major Delsol devant Hohenlinden ;* mais il faut avouer que M. Meissonier présente ici l'histoire par les tout petits côtés : son Desaix, entouré de ses

officiers, reçoit, auprès d'un feu de bivouac, les renseignements que lui fournit un paysan alsacien ou badois; son Moreau, monté sur un rocher avec son chef d'état-major, étudie les approches d'une ville ennemie... Ces deux tableaux ne nous apprennent rien de plus sur l'histoire que *Le Guide* et *L'Ordonnance;* mais, comme eux, ils nous offrent des détails spirituels, d'intéressants costumes, des figures bien posées, bien dessinées. Ces quatre compositions sont, d'ailleurs, d'assez grandes dimensions, et il est juste de reconnaître que la facture de l'artiste n'a rien perdu de sa fermeté et de sa netteté en s'étendant ainsi : nous eussions même souhaité plus de laisser-aller, plus de *vaghezza* dans les fonds; la perspective y eût certainement gagné.

La plus vaste, la plus importante des compositions qu'ait peintes jusqu'à présent M. Meissonier, c'est *L'Épisode de la bataille de Friedland :* elle mesure 2 mètres 40 sur 1 mètre 40, et a été exécutée pour M. Stewart, le richissime collectionneur américain dont les trésors d'art empêchent évidemment M. Vanderbilt de dormir.

On ne se bat pas plus dans cette bataille de M. Meissonier que dans ses autres toiles militaires. L'empereur, arrêté sur un tertre, au troisième plan, au milieu d'un brillant état-major, salue ses troupes qui défilent au galop sur le devant du tableau. C'est l'antithèse de *La Retraite de 1814.* Le grand homme de guerre est dans toute la force de son génie, dans tout l'éclat de sa gloire : la

fortune lui sourit. Ses principaux généraux, ses heureux compagnons de victoire, ceux dont il a fait des princes, des ducs, des barons, se tiennent derrière lui à une distance respectueuse et lui forment comme une auréole vivante. Et ses troupiers invincibles, vieux grognards et jeunes conscrits, emportés par leurs chevaux lancés à fond de train, heureux de passer une seconde fois sous les yeux de l'empereur, se dressent sur leurs étriers et l'acclament avec enthousiasme, avec amour.

M. Meissonier a composé ce tableau d'une façon très-pittoresque ; l'escadron qui effectue, au premier plan, un mouvement tournant, semble prêt à sortir de la toile ; mais il est peint avec une si implacable précision, jusque dans les moindres détails du costume, qu'il ne cause aucun émoi, aucun vertige au spectateur ; on dirait d'un torrent subitement congelé par un froid hyperboréen.

Au reste, cette grande page est toute pleine de morceaux traités avec une adresse, une patience et une science consommées. S'il est vrai qu'elle ait été payée 200,000 fr., comme on l'a dit, par M. Stewart, on peut être persuadé que le célèbre amateur en a eu pour son argent et que sa propriété gagnerait à être revendue en détail ; car il n'y a pas un tableau seulement dans *L'Épisode de la bataille de Friedland,* il y en a vingt, il y en a trente, il y en a autant que de figures... Lorsque cette toile fut exposée dans la galerie de M. Francis Petit, en novembre 1875, j'ai vu des amateurs

convaincus, des connaisseurs émérites, des experts jurés promener lentement une forte loupe d'un bord à l'autre du cadre, analyser muscle par muscle, poil par poil, la structure des chevaux; s'extasier devant la perfection d'une passementerie ou d'une sabretache, s'émerveiller, enfin, de ce que cette peinture supportait aussi bien qu'une photographie l'épreuve de l'*agrandissement.*

X.

Hélas! le grand malheur de M. Meissonier est justement de faire beaucoup trop penser à la photographie. Certains critiques lui ont même reproché de s'en inspirer directement. C'est un tort qui lui serait commun, il faut l'avouer, avec un très-grand nombre d'artistes contemporains. Mais, il voit trop clair, et il a trop d'esprit, au bout de son pinceau, pour ne pas se renseigner et se modeler sur la nature; s'il consulte la photographie, c'est, évidemment,—pour me servir d'un mot d'Edmond About, — comme Molière consultait sa servante.

La meilleure preuve qu'il en est ainsi, c'est la manière très-mordante, très-alerte, très-spirituelle, en même temps que très-précise, avec laquelle il a traité le portrait.

On a, de lui, en ce genre, plusieurs œuvres capitales qui suffiraient pour sa gloire. Le portrait de M. Delahante, qui a paru à l'Exposition universelle de 1867, est une merveille d'exécution souple et fine; mais, c'est mieux encore : c'est

une figure d'expression intense, d'un caractère profondément marqué au coin d'une époque, et, en quelque sorte, typique. Je ne saurais mieux comparer ce portrait qu'à celui de *Bertin l'aîné,* par Ingres, de qui Gautier a dit, avec raison, qu'il est « la révélation de toute une époque », et qu'il « en raconte plus sur la haute bourgeoisie parisienne du temps de Louis-Philippe, que les six volumes de *Mémoires* du docteur Véron. »

Le portrait de M. Hetzel et celui de M. Alexandre Dumas fils, qui ont figuré à l'Exposition des portraits du siècle ; ceux de M. Victor Lefranc et de Mme Mackay, surtout, que nous avons vus à l'Exposition triennale de 1883, mériteraient d'être décrits et d'être loués, tant pour les mérites de l'exécution que pour leur caractère bien vivant et bien personnel. Mais je craindrais d'allonger démesurément cette étude. Je ne puis m'empêcher, cependant, de dire quelques mots du portrait de *Mme Mackay*, autour duquel il s'est fait récemment tant de bruit : la simplicité et le naturel de la pose, l'expression fine et comme un peu voilée des yeux, les palpitations des narines qui respirent et des lèvres qui vont s'entr'ouvrir, la beauté de la main, dont l'épiderme délicat laisse transparaître les veines bleuâtres, la sobriété des accessoires et le moelleux de l'exécution, tout fait de cette peinture un des chefs-d'œuvre de l'école française (1).

(1) Les journaux ont raconté que le modèle, peu satisfait

XI.

Me voilà bien loin de l'appréciation maussade que j'ai enregistrée au début de cette étude, et je voudrais bien ne pas y revenir. Cependant, si nous laissons de côté deux ou trois œuvres qui ont tout pour nous passionner, comment ne pas reconnaître que la peinture de M. Meissonier, dans laquelle tout est si clair, si net, si savant, si sage, si réfléchi, manque de quelques qualités maîtresses : elle n'a ni l'imprévu qui saisit, ni l'élan qui remue, ni la chaleur qui pénètre et transporte. C'est la perfection, mais une perfection limitée, emprisonnée dans un cercle étroit, une perfection monotone qui, — je le répète tout bas, — finit par lasser ceux qu'elle étonne le plus.

P.-S. L'étude qui précède était écrite depuis plusieurs mois (1), et allait être livrée à l'impression au moment où s'est ouverte à Paris, dans la galerie

de son peintre (on devine bien pourquoi), aurait détruit cette image si complètement réussie sous le rapport de l'art. Nous n'en voulons rien croire. Une femme a beau placer au-dessus de tout le renom de sa beauté, il doit lui répugner de commettre un acte de vandalisme.

(1) La lecture en a été faite à l'Académie, dans la séance de décembre 1883.

Georges Petit, une exposition générale des œuvres de Meissonier, organisée par les admirateurs de ce maître, pour célébrer ses « noces d'or artistiques », c'est-à-dire le cinquantième anniversaire de ses débuts au Salon. J'ai tenu à voir cette exposition avant de publier mon travail, — tout prêt à le remanier et à en changer même les conclusions, si j'y étais amené par le rapprochement et la comparaison de peintures que j'avais auparavant étudiées séparément, — à des dates plus ou moins éloignées et dans des dispositions d'esprit assurément fort diverses, — et dont quelques-unes, du reste, m'étaient tout à fait inconnues.

Maintenant que j'ai terminé cet examen comparatif et récapitulatif, je ne vois rien à retrancher de ce que j'avais écrit, et, si j'ai quelque chose à y ajouter, c'est plutôt pour insister sur les appréciations résultant de mes précédentes études que pour envisager le talent de M. Meissonier sous de nouveaux aspects. Telle est, en effet, l'unité qui existe dans l'œuvre de cet éminent artiste, depuis les pages de la première année jusqu'aux dernières productions, qu'il suffit d'en connaître quelques exemplaires pour avoir une idée exacte de sa manière de peindre et de la tournure de son esprit.

Dans l'exécution, M. Meissonier s'est toujours signalé comme un calligraphe consciencieux, patient, prodigieusement habile, joignant à l'imperturbable sûreté de la main, le goût des traits les plus ténus et des fioritures les plus délicates.

Bien qu'il y ait plus de sécheresse dans ses premières productions, plus de vivacité et d'esprit dans celles du milieu de sa carrière, plus d'ampleur et peut-être de rondeur dans celles qu'il a exécutées depuis quinze ans, elles se ressemblent toutes en ce qu'elles tendent au même idéal pittoresque, la précision, et que tout y est subordonné à cet idéal.

Au point de vue de la conception, c'est encore le détail, le petit côté qui est mis en relief, qui occupe la place principale dans l'œuvre de M. Meissonier.

Si ce maître représente, par exemple, un cavalier isolé dans la campagne, il nous intéresse moins à l'homme qu'à son cheval ou à son costume. S'il groupe plusieurs figures dans un tableau de genre, il se préoccupe bien plus de l'effet pittoresque que de l'effet moral, du jeu des lumières et des lignes que du jeu des passions.

S'il aborde l'histoire, il s'arrête aux épisodes, comme cela lui est arrivé pour la *Bataille de Solférino* et pour la *Bataille de Friedland*, dont il a été question plus haut, — et surtout pour son grand tableau de *Mil-huit-cent-cinq*, et qui a paru pour la première fois à la galerie Georges Petit et dans lequel la bataille d'Austerlitz (car c'est d'elle qu'il s'agit, supposons-nous) est représentée par un superbe escadron de cuirassiers rangé sur une seule ligne, à travers des champs labourés, et attendant sans doute l'ordre de charger. Le catalogue nous a appris que dans cette composition

qui n'a pas moins de 2 mètres de longueur et 1 mètre 25 centimètres de haut, on aperçoit sur les collines du fond, à une grande distance, l'empereur et son état-major ; nous n'aurions vraiment pas eu l'idée d'aller chercher si loin le héros de la journée, et nous aurions cru tout bonnement à une manœuvre de cavalerie, à un incident de « petite guerre ».

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre avec certains critiques, que M. Meissonier ne met jamais rien de son âme dans ses œuvres ; mais nous pensons qu'elle ne s'y manifeste que très-inconsciemment, même quand c'est avec le plus de force, comme dans la *Barricade* et les *Tuileries en 1871*. C'est en copiant sincèrement et presque naïvement les choses lugubres qui l'avaient ému, qu'il a réussi à nous émouvoir par ces deux tableaux. Lorsqu'il lui est arrivé de viser au pathétique, comme dans la *Rixe* et les *Suites d'une querelle de jeu*, il n'a pu se défendre d'une certaine exagération qui choque et refroidit le spectateur. Et, pour une fois qu'il s'est efforcé d'atteindre à l'épopée, — dans son *Paris en 1870 et en 1871*, — il a fait un amalgame de réalités palpitantes et de fictions démodées qui trahit la faiblesse de son imaginative. Cette œuvre, la dernière sortie de son pinceau, montre d'ailleurs que, pour célébrer ses noces d'or, il a conservé toute sa puissance d'artiste, toute sa verdeur, toute sa *maestria*.

Si l'on retranche de cette composition la femme géante, coiffée d'une peau de lion, vêtue d'une

robe jaunâtre, qui personnifie la ville de Paris, et dont la main armée d'une épée, s'appuie énergiquement sur une sorte d'autel de la Patrie, où est peint le vaisseau emblématique de la capitale; — il reste une page des plus intéressantes où des groupes, qui n'ont heureusement rien d'allégorique, résument les dévouements, les sacrifices, les souffrances et les épouvantes du siège héroïque de 1870-71.

Le devant du tableau est couvert de morts et de mourants, parmi lesquels on distingue une figure d'un caractère très-mâle et très-fier : c'est un officier, — le colonel de Dampierre, dit le catalogue, — qui expire, adossé à un amas de cadavres, les flancs entourés d'une large ceinture rouge, les poings serrés, la main droite étreignant encore son épée, la bouche menaçante, les yeux ouverts et lançant un dernier éclair.

Comme contraste à cette physionomie martiale et empreinte d'un désespoir farouche, un jeune officier de marine, — le capitaine Desprès, — meurt, le sourire aux lèvres, appuyé contre l'autel de la Patrie, et, plus près encore de la Ville de Paris, le peintre Régnault, en vareuse de garde national, s'est affaissé, ayant encore à la main son revolver et fronçant les sourcils.

Parmi les figures du premier plan, on distingue encore un officier, M. Néverley, déjà roidi par la mort et une jambe prise sous un cheval qui se débat lui-même dans l'agonie et redresse la tête en hennissant.

A droite, au second plan, une jeune femme cherche son époux parmi les morts; un vieillard, penché sur un cadavre, reconnaît son fils ; un mari, qui revient de la bataille, voit s'affaisser devant lui son épouse qui presse son enfant mort contre son sein tari; un médecin des ambulances soutient un artilleur qui chancelle; des frères de la doctrine chrétienne emportent sur un brancard un blessé, devant lequel se découvrent ceux qui vont combattre.

A gauche, un autre ambulancier, le frère Anthelme, est atteint d'un coup mortel et laisse tomber le blessé qu'il avait pris dans ses bras. De ce côté-là, on continue la lutte: des marins pointent une pièce de marine; un garde national, le fusil à la main, s'apprête à faire feu; un autre tient haut et ferme le drapeau tricolore. Ces deux dernières figures, d'une tournure très-fière, sont debout devant l'autel même de la Patrie qu'ils semblent vouloir couvrir de leur corps.

Héroïsme inutile! Dans le ciel livide plane le spectre hideux de la famine, un aigle noir sur le poing!... La grande ville affamée ouvrira ses portes.

Cette figure de la famine, confondue pour ainsi dire avec les nuées, est beaucoup moins déplaisante que la massive personnification de Paris. Celle-ci n'a d'autre avantage que de servir de lien aux groupes épisodiques dont nous avons fait la description.

Somme toute, cette œuvre ne manque ni d'âme

ni de poésie : elle glorifie d'une façon très-digne, très-émouvante, la noble passion du patriotisme. Comme peinture, elle offre un mélange admirable de délicatesse et de force et suffirait pour classer M. Meissonier parmi les plus habiles maîtres de l'art contemporain.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ERNEST COLLAS

Par M. HOUYVET,

Premier Président,

Membre titulaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Je remercie l'Académie de l'honneur qu'elle m'a fait, dans sa dernière séance, en me chargeant de lui lire une notice biographique sur M. Collas. Elle m'a fourni ainsi l'occasion de rendre un dernier devoir à un homme de bien, à un magistrat éminent, à un ami.

M. Collas (Charles-Ernest) est né à Alençon, le 20 octobre 1809.

Son père était alors procureur impérial dans cette ville. Plus tard, en 1826, il devint président du tribunal d'Alençon, dont il dirigea les travaux pendant vingt-sept ans : il descendit de son siège, atteint par le décret du 1er mars 1852, et il mourut à Alençon en 1878.

Sa grande droiture, l'élévation de son esprit, sa science et surtout sa grande bienveillance lui avaient acquis toutes les sympathies.

Il a laissé des regrets et des souvenirs qui durent toujours. Il fait encore aujourd'hui autorité au Palais.

Il consacrait ses loisirs à la littérature ; il aimait à lire les anciens, surtout les poëtes, et quelquefois même la Muse lui inspira des vers.

Je ne l'ai point connu, mais on m'a dit souvent qu'au physique son fils lui ressemblait d'une manière frappante. S'il en est ainsi, c'est de tout point que notre cher et regretté collègue rappelait son père. Il n'eut qu'à suivre son exemple, et il dut naturellement se destiner à cette magistrature que depuis son enfance il avait vue entourée de considération et de respect.

Ernest Collas fit de brillantes études au collège d'Alençon. Il obtint, en 1826, le prix d'honneur en rhétorique, et, en 1827, le prix d'honneur en philosophie (dissertation latine), et, de plus, le prix de dissertation française. — Il fit son droit à Caen et débuta comme avocat à Alençon, où il plaida plusieurs fois avec succès devant le Tribunal et devant la Cour d'assises.

Le 25 novembre 1836, il fut nommé substitut à Vire. Il occupa successivement les postes de substitut à Cherbourg, procureur du roi à Paimbœuf, président à Domfront, à Argentan et à St-Lo. C'est comme président, à St-Lo, qu'il fut, en 1858, décoré de la Légion d'Honneur.

Il fut nommé, le 13 octobre 1859, conseiller à la Cour de Caen, et, le 7 décembre 1875, président de Chambre. Il fut appelé à ce poste par les vœux de tous ses collègues, sans avoir fait la moindre démarche pour l'obtenir, et je pourrais ajouter, sans l'avoir désiré.

Dans toute sa carrière judiciaire, il fut un véritable magistrat. A l'étude approfondie du droit, il joignait l'expérience acquise. Il pratiquait cette justice qui s'éclaire par la connaissance du cœur humain, et qui n'oublie jamais qu'elle juge des hommes. Toutes les fois qu'il eut à appliquer des peines, si sa raison lui disait qu'il faut être sévère pour les récidivistes et les malfaiteurs incorrigibles, son cœur le portait à l'indulgence pour les jeunes gens et pour les premières fautes. Il était de ceux qui comprennent que, quand un homme fait pour la première fois un faux pas, ce n'est point en l'accablant d'un lourd fardeau qu'on le relève.

Je n'ai point, Messieurs, à vous entretenir de ses travaux judiciaires, qui consistent surtout en des jugements et arrêts, œuvres qui ne sont pas ordinairement des titres pour l'Académie. N'oublions pas, cependant, que la langue française est toujours la langue des affaires, qu'elle convient merveilleusement à la justice qui a son style à part, sévère et rigoureux.

Ce n'est pas chose facile et donnée à tous, de bien rédiger un jugement. Certains arrêts de la Cour de Cassation sont en ce genre des modèles à

la perfection desquels il est difficile d'atteindre. Un arrêt doit résumer, en quelques lignes, une longue discussion, mettre en relief les raisons de décider, répondre aux objections, être clair, précis, méthodique : l'amplification est l'écueil, la concision le mérite.

M. Collas avait été à bonne école près de M. le premier président Champin ; il apportait dans la rédaction de ses arrêts le même culte de la forme que vous avez remarqué dans ses œuvres poétiques. Il polissait et repolissait son ouvrage à l'aide de ratures et de corrections, et il arrivait ainsi à une rédaction irréprochable.

Le 1er novembre 1879, M. Collas fut atteint par la limite d'âge, et il ne resta plus attaché à la Cour que par les liens de l'honorariat.

Loin de s'affliger, comme beaucoup d'autres, de sa mise à la retraite, il l'accueillit avec la sérénité d'esprit et l'égalité d'humeur qui ne lui ont jamais fait défaut. Il s'en console et s'en réjouit même :

« La loi pour tous est faite,
« Je suis à la retraite.
. . . .
« Il n'est rien tel que d'être
« Son seigneur et son maître.

« Pourtant n'allez pas croire
« Qu'en quittant le prétoire
« Je n'éprouve, en secret,
« Nul souci, nul regret.

« Je songerai sans cesse
« Aux amis que j'y laisse.
« Penseront-ils à moi ?
« Je l'espère et j'y croi. »

Son espoir n'a point été déçu ; nos vives sympathies et nos regrets l'ont suivi dans sa retraite, et tous ceux qui l'ont connu comme magistrat conserveront toujours le souvenir de leur excellent et éminent collègue.

Si au Palais nous avons mieux connu le magistrat, vous, Messieurs, vous avez plutôt connu le poëte gracieux et délicat ; nous avons tous aimé l'homme de bien que la mort nous a ravi le 2 décembre dernier, et nous aimons à nous le rappeler.

Il était grand ; dans les derniers temps, les années l'avaient un peu voûté, l'œil était vif, le regard était franc. A la distinction naturelle il joignait une grande simplicité : sa conversation était pleine de charme.

Ce qui le distingnait surtout, c'était sa bonté ; il était bienveillant pour tous, pour ses collègues, pour ses amis, pour ses domestiques ; très-généreux et très-charitable pour les pauvres, d'une urbanité parfaite, d'une humeur toujours égale et d'une modestie poussée quelquefois jusqu'à la timidité.

Il aimait la promenade et la rêverie. C'est en se promenant qu'il a composé une partie des œuvres que vous connaissez, ainsi qu'un grand nombre

de couplets et quatrains, œuvres éphémères qu'il réservait pour ses amis les plus intimes.

Souvent absorbé par ses méditations, il avait l'air distrait du bon La Fontaine, et comme le poëte latin qu'il aimait à lire, il a pu dire souvent :

Ibam forte via sacra, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

Voici, d'ailleurs, à ce point de vue, son portrait peint par lui-même :

LE REGRET.

« Il est un grand rêveur, habillé tout de noir,
« Qui flâne assez souvent ; chacun a dû le voir,
« Mais lui ne voit personne... Il a passé peut-être
« Tout près de vous, Madame, et sans vous reconnaître.
« Hélas ! l'instant d'après, quand il s'est aperçu
« De sa distraction, vous aviez disparu.
« Oh ! l'étrange rêveur qui poursuit une idée
« Au milieu de la rue, une rime attardée,
« Et qui perd justement, ce qui peut l'inspirer,
« Le regard vif et doux qu'il aime à rencontrer. »

C'est le poëte qui s'est ainsi dépeint. — Le magistrat à l'audience était toujours digne, sérieux, attentif.

Jurisconsulte et poëte, M. Collas était comme ce Julius Florus auquel Horace écrivait :

Ipse quid audes ?
Quæ circumvolitas agilis thyma ? non tibi parvum

Ingenium, non incultum est, seu civica jura
Respondere paras, seu condis amabile carmen.

Amabile carmen, n'est-ce pas le titre qu'il conviendrait de placer en tête de chacune des poésies de M. Collas ?

M. Collas avait, près d'Alençon, à Valframbert, un cousin, M. le colonel Charpentier, poëte et fabuliste qui publia, en 1860, pour ses amis seulement, un petit volume de fables terminé par les fables de M. E. C....s.

Dans sa préface, M. Charpentier disait :

« A MES AMIS,

« J'ai ajouté à ce recueil quelques fables inédites, qu'un parent, un ami, un de nos concitoyens, distingué par son mérite et son talent plus encore que par sa haute position, a bien voulu m'autoriser à prendre dans son portefeuille : en cela, je suis certain de vous être agréable. »

M. Collas, de son côté, fit précéder ses fables de l'introduction suivante :

« Venez sans plus tarder, puisqu'on vous y convie,
« Sortez de la retraite où vous avez vécu.
« Seules, s'il vous fallait, dans un monde inconnu
« Vous risquer au grand jour, sans qu'une main amie
« Guide vos premiers pas, votre timidité
« Préférerait toujours l'ombre et l'obscurité.

« Mais on vous tend la main. Paraissez donc, mes fables,
« Sous la protection de parentes aimables
« Qu'accueille dès longtemps, avec tant de faveur,
« Le public, dont pour vous on craindrait la rigueur. »

La première de ces fables a pour titre : « La Perruche. »

Une perruche indiscrète avait révélé le secret de deux amants qui se répétaient sans cesse : « Je t'aime. »

Écoutez comme elle s'excuse :

« Ah ! répétés ainsi,
« Ces mots étaient charmants, j'aimais à les entendre,
« Prononcés d'une voix et si douce et si tendre,
« Et je les préférais à tout autre discours ;
« Je m'étudiai donc à les dire toujours. »

Je voudrais vous citer toutes ces fables, ou au moins vous en donner des extraits : elles ont toutes la même grâce. Mais vous les connaissez et vous ne les avez pas oubliées. Ce sont ces premières fables qui firent accueillir M. Collas avec tant d'empressement au sein de notre compagnie.

Il fut nommé associé résidant, le 22 avril 1864. A la séance suivante, il vous lut un remerciement en vers si gracieux, qu'à lui seul il justifiait la légitimité des titres de l'auteur à vos suffrages.

Le 26 janvier 1866, il fut nommé membre titulaire, et le 26 novembre 1869, il fut élu président de l'Académie.

Depuis 1864, vous avez eu, Messieurs, la primeur de ces œuvres charmantes lues avec tant de grâce à nos séances, poésies tantôt graves et philosophiques comme « La Poupée » et « Le Rêve d'Or », tantôt vibrantes des accents les plus patriotiques, comme « Le Miserere » ; tantôt spirituelles et satiriques ; quelquefois mélancoliques comme « L'Orpheline » et « Le vieux Célibataire », toujours pleines de charme par le style, par l'élévation de la pensée et par la morale qui s'en dégage.

Vous vous rappelez « Le Poëte et l'Oiseau » :

« Le poëte et l'oiseau se comprennent si bien ! »

Une hirondelle a fixé son nid au toit du poëte ; avec quelle sollicitude il protège ce nid :

« Un nid, c'est du grand au petit
« Le chez-soi que l'on aime, et qu'à tout l'on préfère ;
« On dort moins bien ailleurs, et là sont nos amours ;
« On peut s'en éloigner, on y revient toujours. »

Je suis encore obligé de m'arrêter dans les citations, à cause de l'embarras du choix.

C'est surtout dans l'expansion des sentiments affectueux que le poëte est le mieux inspiré. Ce sont ces sentiments qu'il a si heureusement exprimés dans « Le Hérisson et l'Hermine », dans les stances « à Marie » et dans ce chef-d'œuvre « à Laurence », dont vous avez entendu, le 20 mars 1875, la lecture, qui fut, je crois, la dernière que notre cher collègue nous ait faite de ses poésies.

Dans ces stances « à Laurence », il rappelle ses souvenirs d'enfance, la profonde affection qui l'unissait à sa sœur :

« Ce commerce si doux, la mort, quoi qu'il arrive,
« Ne le supprime pas; c'est par le souvenir
« Qu'on peut s'entendre encor de l'une à l'autre rive,
« En attendant le jour qui doit nous réunir. »

Il aime à croire que :

« Ceux qui nous ont aimés, des sphères lumineuses
« Descendraient jusqu'à nous; nous serions visités
« Dans notre isolement, et ces ombres heureuses,
« Quand nous nous croirions seuls, seraient à nos côtés! »

Et il ajoute :

« Rêves, si vous voulez, vaines illusions,
« Mais souffrez que je croie à tout ce que j'espère. »

Avec quels accents émus il raconte la mort de cette sœur bien-aimée :

« Laurence, pauvre sœur, portée au cimetière,
« Pour moi, si j'étais mort, qu'elle eût versé de pleurs!
« A mon chevet, pour moi, quelle ardente prière!
« Sur ma tombe, elle m'eût offert toutes ses fleurs. »

Il n'est pas de fleurs plus agréables et d'un parfum plus suave que les poésies de notre aimable collègue. En lui disant, en notre nom à tous, un

dernier adieu, notre honorable président a eu l'heureuse pensée de nous rappeler, par quelques extraits lus sur la tombe encore ouverte, ces œuvres si fraîches et si délicates. Il me permettra de lui emprunter ses dernières paroles :

« Ces fleurs, je les ai cueillies pour les déposer sur votre tombe, avec les paroles d'adieu et de suprême espérance de vos collègues, qui apprécient trop les qualités de l'esprit et du cœur pour oublier jamais dans « le vieux célibataire », un des poëtes les plus aimables de notre Académie. »

SCEPTIQUES OU LIBERTINS

DE LA

PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE

GASSENDI, GABRIEL NAUDÉ, GUI-PATIN, LAMOTHE-LEVAYER, CYRANO DE BERGERAC

Par Jacques DENIS

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen

Gui-Patin écrit à un de ses amis, quelques jours avant la Fronde : « M. Naudé, bibliothécaire de M. le cardinal Mazarin, intime ami de M. Gassendi, comme il est aussi le mien, nous a engagés à souper tous trois à sa maison de Gentilly, à la charge que nous ne serons que nous trois et que nous y ferons la débauche ; mais Dieu sait quelle débauche ! M. Naudé ne boit naturellement que de l'eau et n'a jamais goûté de vin. M. Gassendi est si délicat qu'il n'en ose boire, et s'imagine que son corps brûlerait s'il en avait jamais bu ; c'est

pourquoi je puis bien dire de l'un et de l'autre ce vers d'Ovide :

« Vina fugit gaudetque meris abstemius undis (1). »

Pour moi, je ne puis que jeter de la poudre sur l'écriture de ces deux grands hommes; j'en bois fort peu, et néanmoins ce sera une débauche, mais philosophique et peut-être davantage. Tous trois guéris du loup-garou et délivrés du mal des scrupules qui est le tyran des consciences, nous irons peut-être jusque fort près du sanctuaire. Je fis l'an passé ce voyage de Gentilly avec M. Naudé, moi seul avec lui tête à tête; il n'y avait pas de témoins, aussi n'y en fallait-il point; nous y parlâmes fort librement de tout, sans que personne fût scandalisé (2). »

Si nous pouvions percer le secret de ces débauches philosophiques, où Gui-Patin, Gabriel Naudé et Gassendi parlaient fort librement de tout et allaient fort près du sanctuaire, quand ils n'en brisaient pas hardiment les portes, nous connaîtrions tout un coin obscur et non le moins curieux de la Société française du XVII[e] siècle. Les savants, les érudits et les médecins formaient une petite société à part, ayant sa physionomie, ses mœurs et ses opinions propres, plus conforme par son tour d'esprit aux hommes de la Renaissance qu'à ceux de cet âge. Intelligences tout

(1) Il fuit le vin et sobre n'aime que l'eau pure.
(2) *Lettres*, p. 362.

ensemble très-libres et très-serviles, leur prétention la plus commune était d'être déniaisés et de mépriser souverainement le vulgaire avec ses sottes croyances. Mais s'ils étaient fort dégagés des préjugés du peuple, ils en avaient qui leur étaient particuliers et qui tenaient à leur profession, à leurs études, à leur passion de l'antiquité. En général, leur esprit était tout d'emprunt, et leur science regardait plus vers le passé que vers l'avenir. Ils sont libertins, comme on disait alors, et l'on ne voit pas, en effet, que la foi les ait beaucoup gênés. Mais ils sont libertins à la manière de Montaigne et de Charron, doutant sans autre but que de douter et que de rire entre eux de la crédulité humaine, dont ils étaient tout fiers d'être émancipés ; avec cela, parlant plus par la bouche d'autrui que par eux-mêmes, et si pleins de textes ramassés de toutes parts, qu'ils en regorgeaient. « Tout beau Mascurat, se fait dire Gabriel Naudé par son interlocuteur Saint-Ange, tu es si plein de notions et de conceptions différentes que tu ne cherches qu'à t'en décharger ; tu ressembles à ces cuves où la vendange regorge de toutes parts.

« ... Spumat plenis vindemia labris (1). »

(1) La vendange écume (et bouillonne) à pleins bords. — *Le Mascurat*, p. 473. Voyez encore ces mots de Saint-Ange : « Enfin les sources du Nil tariraient plutôt que ton admirable polymathie. Je crois, pour moi, que si tu avais fait gageure de ne rien dire de trois jours que par la bouche d'autrui, tu en viendrais à bout, p. 487. »

A la différence de Descartes, qui semble jaloux de ne rien avancer que de lui-même, ils mettent leur esprit et leur gloire à citer; ils diraient volontiers avec Naudé que « leurs citations ne peuvent être blâmées que par ceux qui n'en pourraient faire de semblables, juxta illud: cavillari facilius est quam imitari (1). »

C'est là plus ou moins le caractère de toute une classe d'hommes, dont l'indépendance d'esprit se cache sous le voile épais de l'érudition et trop souvent du pédantisme. G. Naudé se plonge à corps perdu et avec une telle fougue dans ses bouquins, qu'à peine l'en peut-on démêler. Gui-Patin y va avec plus de discrétion et, à force d'humeur et de bon sens caustique, il n'est pédant qu'autant qu'il le fallait encore pour être un médecin de son temps, portant robe et rabat. L'érudition de Gassendi est si bien digérée, si à lui, de si bon aloi, qu'elle ne semble qu'une couverture ou un passe-port pour des doctrines assez mal sonnantes dans un prêtre. Tous les trois d'ailleurs, « peu gênés du mal des scrupules », ils sont jetés entre Montaigne et Bayle, comme pour rejoindre le XVIe siècle au XVIIIe, la Renaissance à la Révolution.

Quoique leurs débauches philosophiques soient restées couvertes d'un silence prudent, il n'est pas trop difficile de savoir quelle espèce d'idées en

(1) *Mascurat*, p. 490. Selon ce mot, il est plus facile de se moquer que d'en faire autant.

faisaient les frais. J'extrairai donc des ouvrages de Gassendi, de ceux de Gabriel Naudé, et des lettres de Gui-Patin, ce qui pourra nous éclairer à ce sujet; et pour achever la peinture du libertinage ou de l'incrédulité des contemporains de Richelieu et de Mazarin, je joindrai à ma rapide étude sur les trois amis, quelques mots sur Lamothe-Levayer et sur Cyrano de Bergerac.

Gassendi était, comme dit Tennemann, le plus savant parmi les philosophes, et le plus habile philosophe parmi les savants. G. Naudé l'appelle « l'oracle de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, de tout ce qu'il y a de meilleur dans les sciences plus relevées (1) »; et je ne doute pas qu'il ne fût plus considéré que Descartes parmi les érudits, tandis qu'il compta presque autant de disciples ou de partisans que lui parmi les hautes classes ou ceux qu'on appelait les honnêtes gens. La philosophie de Gassendi pouvait facilement s'accorder avec le scepticisme de Naudé et avec l'humeur opposante de Gui-Patin. En effet, quel est l'esprit de cette philosophie, qu'on la prenne ou dans *Les Objections contre les Méditations* de Descartes, ou dans l'exposé que Gassendi fait de la doctrine d'Épicure (*Syntagma philosophiæ Epicuri)*, ou dans le système qu'il tire lui-même de cette ancienne philosophie *(Syntagma philosophicum)?* C'est le plus pur sensualisme. Toutes les idées viennent des sens, même celle de l'âme,

(1) *Mascurat*, p. 285.

même celle de Dieu ou de l'être spirituel par excellence. Il dit, à la vérité : « Je fais profession de croire qu'il y a un Dieu et que nos âmes sont immortelles. » Il prétend réfuter les dogmes épicuriens qui sont contraires à la foi chrétienne, comme il l'annonce dans le titre même de son exposé de la doctrine épicurienne (Syntagma philosophiæ Epicuri cum refutationibus dogmatum quæ contra fidem christianam ab eo asserta sunt). Mais ces réfutations, il faut l'avouer, paraissent plutôt données aux convenances du prêtre ou à la sécurité de l'auteur, qu'à la vérité (1). Non-seulement il s'efforce de démontrer que l'idée de Dieu, qu'il appelle cependant avec les Épicuriens une *prénotion ou une anticipation,* n'est pas innée, que la conception de l'infini est toute négative, et que dire d'une chose qu'elle est infinie, c'est attribuer à une chose qu'on ne comprend pas un nom qu'on n'entend pas davantage. Mais il expose avec le soin le plus attentif et une sensible complaisance les opinions d'Épicure et de quelques anciens, les plus destructives de toute religion : par

(1) Gassendi sentait bien le désaccord de ses opinions philosophiques et de la foi dont il faisait profession en sa double qualité de chrétien et de prêtre. Aussi, vers la fin de sa vie, fit-il prier Sorbière, qui avait mis du latin en français une partie de son système, d'en différer la publication. On tolérait, en latin, beaucoup de choses qui eussent fait scandale en français. Je ne nie pas qu'il n'ait vécu en bon prêtre. Il était assez fin, assez sage, assez charitable pour cela. Je n'envisage que ses doctrines, et elles me laissent de grands doutes sur sa foi.

exemple, que c'est la crainte qui a fait les dieux (Primus in orbe Deos fecit timor), que les dieux sont une invention des législateurs, qu'on a divinisé les grands hommes et les objets naturels qui sont utiles. Il accorde et détruit en même temps le consentement unanime des peuples, comme preuve que l'idée de Dieu est une prénotion naturelle de notre esprit. Voici une page qui devait singulièrement plaire à Gabriel Naudé. Après avoir rapporté l'opinion de Cicéron et d'autres anciens sur l'universalité de la religion et sur le consentement unanime des peuples à admettre l'existence de la Divinité, il ajoute pour affaiblir cette opinion : « Certains peuples de l'antiquité, au dire des historiens, furent totalement dépourvus de l'idée de Dieu, comme en Espagne et en Éthiopie, si l'on en croit le témoignage de Strabon; et l'on a trouvé dans le Nouveau-Monde des nations entières chez lesquelles on n'a observé aucune opinion, aucune croyance sur la Divinité; c'est ce qu'attestent tant les premières relations sur l'Amérique méridionale, que celles qui viennent de paraître sur l'Amérique du Nord, où se sont établis nos compatriotes. Il faut donc accorder que ce n'est pas seulement un petit nombre d'hommes, tels que ceux que Cicéron énumère, Diagoras, Protagoras, Théodore, qui sont athées; il y en a, au contraire, un très-grand nombre. Toutefois, comparé avec l'universalité du genre humain, c'est si peu de chose, qu'on doit regarder comme un monstre qu'ils ne conviennent pas avec

la multitude infinie des autres. » C'est un procédé fréquent dans Gassendi, comme dans les incrédules d'Italie du XV[e] et du XVI[e] siècle, d'affirmer et de nier en même temps : avis à ceux qui entendent.

Ainsi, l'on croirait que c'est un homme pénétré de la grandeur de Dieu qui parle, lorsqu'on l'entend dire : « Certainement Dieu est infiniment élevé au-dessus de toute compréhension ; et quand notre esprit veut s'appliquer à la contemplation de ce grand être, non-seulement il se reconnaît trop faible pour le comprendre, mais encore il s'éblouit et se confond lui-même. » Mais l'explication qu'il donne de cette confusion et de cet éblouissement est toute sceptique : « Je remarquerai en passant, dit-il, que la raison pourquoi notre esprit se confond d'autant plus qu'il augmente et amplifie davantage quelque *espèce* ou quelque idée, vient de ce qu'il dérange alors cette espèce de sa situation naturelle, qu'il en ôte la distinction des parties, et qu'il l'étend de telle sorte et la rend si mince et si déliée, qu'enfin elle se dissipe et s'évanouit. » L'idée de Dieu est donc d'autant plus vide d'objet ou de réalité, qu'elle paraît plus infinie ; et il n'est pas étrange qu'elle ne laisse dans notre esprit qu'une sorte d'aveuglement.

Gassendi a donc recours à la foi pour établir la certitude de l'existence de Dieu ; mais l'on sait ce que cet appel à la foi veut dire dans un philosophe, surtout lorsque ce philosophe répète après Epicure : « On est impie, non point pour anéantir les

Dieux du peuple, mais pour appliquer les opinions du peuple à la divinité ; tout ce que le vulgaire rapporte de la divinité est fondé non sur des prénotions naturelles et vraies, mais sur de fausses conjectures. »

C'est encore à la foi que Gassendi en appelle pour assurer l'existence de l'âme. « Que la foi nous fasse donc luire sa lumière pour nous apprendre qu'il y a dans chaque homme une âme raisonnable et immortelle, créée par Dieu et unie par lui avec le corps. » Tous les raisonnements sont vains pour établir fermement cette vérité ; « il ne manque pas de docteurs, comme Duns Scot et Caiétan, qui, tout en admettant comme bien trouvées et industrieusement construites (congruas) les raisons par lesquelles on prouve l'immortalité de l'âme, soutiennent que ces raisons pourtant ne sont pas convaincantes ni démonstratives. » Au fond, Gassendi n'est pas moins matérialiste que son maître Epicure ou que son contemporain Hobbes, et, comme philosophe, il n'admet pas d'âme incorporelle, autrement dit, d'âme. Mais ne pouvant, en sa qualité de prêtre, enseigner le matérialisme cru, il imagine la doctrine la plus anti-métaphysique qui se puisse concevoir, mais qui avait le double avantage de le mettre en règle avec la foi et d'inviter les lecteurs à chercher sa vraie pensée : c'est l'hypothèse d'une âme qui est à la fois une et composée de deux substances, l'une matérielle et qui doit périr, l'autre incorporelle et impérissable. Toutes

les fonctions autres que l'entendement appartiennent à l'âme corporelle qui n'est que la partie la plus pure et « la fleur » du sang. L'entendement est ce qu'il y a dans l'âme d'immatériel et d'immortel (1). Mais comme, après tout, l'entendement ne fait que combiner les matériaux fournis par les sens et conservés par la fantaisie ou imagination, on ne voit aucune nécessité qu'il diffère en nature de la sensation, de la mémoire, de la fantaisie, qui sont toutes fonctions corporelles, et il paraît bien être simplement, comme Gassendi le dit en termes formels dans ses objections à Descartes, « la partie la plus subtile, la plus pure et comme la fleur de l'âme », qui n'est elle-même, comme nous venons de le voir, que la fleur du sang. Que deviennent alors l'immatérialité et l'immortalité ? Lorsque je vois Gassendi grossir la liste de ceux qui rejettent l'âme immortelle de Socrate, d'Aristote, des Cyniques, des Stoïciens (2),

(1) Gassendi semble d'accord dans cette hypothèse avec les plus grands métaphysiciens de l'antiquité, Platon et Aristote, qui admettent, eux aussi, que tout ce qui dans l'âme n'est point le Νοῦς procède de la matière. Mais outre que l'explication que Gassendi donne de l'entendement est toute matérialiste, il ne me paraît pas qu'Aristote ni Platon admettent de vraies parties et rien de matériel dans l'âme en tant qu'âme. Les facultés procédant de la matière s'ajoutent seulement à l'âme comme accessoires par suite de son union avec le corps.

(2) Je ne sais sur quoi Gassendi se fonde pour ranger Socrate parmi ceux qui repoussent l'immortalité de l'âme. L'opinion d'Aristote est fort obscure et équivoque sur ce point. On ne peut dire au juste ce qu'en pensaient les

j'ai peur qu'il ne le fasse pour renforcer le parti d'Épicure, parce que ce parti est le sien.

Aussi parle-t-il de la mort exactement comme Épicure. On doit toujours tempérer le désir de vivre que la nature nous a donné, selon les prescriptions mêmes de la nature, et adoucir, en y consentant volontiers et doucement, les destinées que rien ne saurait fléchir, et qui entraînent de force ceux qui s'y refusent. Il n'y a pas d'autre moyen de passer tranquillement et sans inquiétude ce peu de vie qui nous est octroyé, que de nous prêter facilement à la nature, de ne vouloir pas nous-mêmes ce qu'elle ne veut pas, mettant la fin de la vie parmi ses fonctions, et nous disposant de telle sorte que nous puissions dire, à l'approche de la mort : « J'ai vécu et j'ai fourni, ô Nature, la carrière que tu m'avais assignée :

Vixi et quem dederas cursum, Natura, peregi (1).

Tu m'appelles, me voici ; tu me redemandes le dépôt que tu m'avais confié, je te le rends de bon cœur ; tu m'ordonnes de mourir ; je meurs sans révolte. » Gassendi était bien, comme le dit Gui-

Cyniques. Les Stoïciens avaient une doctrine particulière, à l'exception de Panétius, qui repoussait nettement toute immortalité. Ils admettaient que les âmes, au moins celles des bons, survivaient au corps jusqu'à l'ἐκπύρωσις, c'est-à-dire jusqu'au moment où les âmes qui sont de nature ignée (Igneus ollis vigor) rentrent et s'absorbent en Dieu ou dans le feu primordial.

(1) *Énéide*, IV, 653.

Patin, un épicurien mitigé, c'est-à-dire intelligent. Il vécut doucement et sans inquiétude ; et lorsque la dernière heure fut venue, lorsque Gui-Patin, son médecin et son ami, lui donna à entendre qu'il n'y avait plus de remède, et lui dit de mettre ordre à ses affaires, il leva gaiment la tête et lui dit à l'oreille :

Omnia præcepi atque animo mecum ante peregi (1).

Gassendi n'était donc guère croyant malgré sa prêtrise, et ses disciples lui ressemblèrent. Sorbière, qui était huguenot, se fit catholique pour avoir des bénéfices, parce que sans doute il ne tenait pas plus à une communion qu'à l'autre (2). Chapelle ne connut d'autre Dieu que le plaisir; et l'on ne saurait trop dire à quelle religion appartenait Molière ; mais on peut affirmer, dans tous les cas, que ce n'est pas un croyant qui aurait jamais eu assez de hardiesse ni l'esprit assez libre pour écrire le *Tartufe* et certaines scènes de *don Juan*. Quant à Saint-Évremont et à Cyrano de Bergerac, l'un était parfaitement indifférent à toute chose, excepté au plaisir, et l'autre, comme nous le verrons, se montra hostile à toute croyance religieuse. Ajoutons à cette courte appréciation de Gassendi

(1) Lettres de Gui-Patin, p. 446. — Le sens de ce vers de l'*Énéide* (IV, 105), est en gros. « J'ai tout prévu ; j'y suis dès longtemps préparé », mais la force des mots *præcepi*, *peregi* est incomparable et ne peut guère se rendre en notre langue.

(2) C'est du moins l'opinion de Gui-Patin.

et de son influence, qu'il fallait que la doctrine d'Épicure, expliquée par lui et mise en français par son disciple Bernier, exerçât un certain empire sur beaucoup d'esprits, pour qu'il vînt à la pensée de Fénelon de la réfuter comme une doctrine contemporaine et toujours vivante (1).

Gassendi était libertin par un dogmatisme opposé au spiritualisme chrétien ; Gabriel Naudé le fut par érudition et par indifférence en matière religieuse. Toutes les religions ne lui paraissaient que des inventions humaines à l'usage des politiques pour mener le peuple ; à cet égard, elles sont bonnes ; et, d'ailleurs, elles sont curieuses à connaître comme variétés de l'humaine sottise. Je ne dirai pas, comme Gui-Patin, que c'est à Rome où il avait demeuré douze années, dans la demi-domesticité et la familiarité de deux cardinaux (2), qu'il avait appris cette belle indifférence. Gabriel Naudé était, je crois, irréligieux, ou plutôt non-religieux de tempérament ; et, de plus, il avait eu pour professeur de rhétorique un certain Belurget qu'il estimait fort, et *supra modum* (3), nous dit Gui-Patin, et voici les leçons qu'il en avait reçues : « Belurget ne se souciait d'aucune religion, fesait un état extraordinaire de deux hommes de l'antiquité, qui ont été Homère et Aristote, se moquait de la Sainte-Écriture, surtout de Moïse et des pro-

(1) C'est ainsi seulement que je m'explique le chap. III de la 1re p. du *Traité de l'Existence de Dieu.*

(2) Lettres de Gui-Patin, p. 351.

(3) Au-dessus de toute mesure.

phètes, haïssait les juifs et les moines, n'admettait aucun miracle, prophétie, vision, révélation, se raillait du purgatoire qu'il appelait *chimæra bombinans in vacuo et comedens secundas intentiones* (1), disait que les plus sots livres du monde étaient *La Genèse* et *La Vie des Saints*, et que le ciel était une pure fiction. Il faisait grand état d'un passage de Sénèque :

Quæ nobis inferos faciant terribiles,
Fabula est ; luserunt ista poetæ
Ut vanis nos agitarent terroribus (2).

On lui demandait un jour, sur quelques mots qu'il avait lâchés, de quelle religion il était ; il répondit qu'il était de la religion des grands hommes de l'antiquité, Homère, Aristote, Cicéron, Pline, Sénèque, dont il faisait grand état pour un chœur *in Troadibus,* qui commence par ces mots :

Verum est an timidos decepit fabula,
Umbras corporibus vivere conditis (3)? »

Voilà certes un instituteur de la jeunesse bien

(1) « Chimère bourdonnant dans le vide et se nourrissant de creuses abstractions. » L'esprit, en s'appliquant (intendens se) aux idées particulières, forme des idées abstraites, d'où il peut tirer des idées plus abstraites encore, et, par conséquent, plus éloignées de la réalité : ce sont les *secundæ intentiones.*

(2) Ce qui nous rend les enfers terribles n'est que fable; ce sont des jeux de l'imagination des poëtes pour nous agiter de vaines terreurs.

(3) Est-ce une vérité (ou n'est-ce qu'une fable pour tromper

choisi, et qui faisait un bel usage de sa connaissance de l'antiquité. Il n'était pas, sans doute, le seul de son espèce, les sceptiques n'étant point rares, au XVI° siècle, parmi les gens instruits; tandis que les uns penchaient vers la Réforme, beaucoup d'autres étaient devenus complètement païens, tant ils étaient enivrés de la littérature antique.

Naudé retint les leçons de son maître, et comme dit Gui-Patin,

Qui viret in foliis venit e radicibus humor (1).

Seulement il était plus prudent et plus discret. Il répétait souvent qu'il faut faire, comme les Italiens, bonne mine sans bruit, et prendre pour devise : Intus ut libet, foris ut moris est (2). Son indifférence se manifeste partout. Ainsi, dans son *Avis pour dresser une bibliothèque*, il veut qu'on ait sur chaque matière controversée le pour et le contre, afin d'entendre toutes les parties. Les hérétiques donc marcheront à côté des orthodoxes; à côté des anciens qu'il vénère, il n'oublie point les modernes qui lui suggèrent toutes les conceptions imaginables et surtout qui lui ôtent l'admiration, ce vrai signe de notre faiblesse. Il s'élève

les esprits timides) que les âmes vivent encore quand les corps sont ensevelis ? — *Lettres de Gui-Patin*, p. 351.

(1) *Lettres de Gui-Patin*, p. 351. — Les sucs humides qu'on voit verdir dans les feuilles, viennent de la racine.

(2) Au dedans, comme il vous plaît, au dehors, selon la coutume.

avec force contre les préventions exclusives en fait de livres, « comme si ce n'était pas d'un homme sage et prudent de parler de toute chose avec indifférence. » Il se garde donc d'omettre à la fin de cet *Avis* sa conclusion favorite, à savoir « le bon droit des Pyrrhoniens fondé sur l'ignorance des hommes. » Naudé voudrait bien attaquer le christianisme, moins comme opinion fausse que comme opinion dominante et exclusive, qui peut gêner la curiosité et l'indépendance de la pensée. Mais il a trop de prudence et de circonspection pour lui porter des coups directs ; il ne l'atteint qu'obliquement et sans avoir l'air d'y toucher. Sainte-Beuve a caractérisé ingénieusement cette méthode indirecte et sournoise en y appliquant un mot du Mascurat. Après avoir énuméré longuement et comme un admirateur, toutes les Académies d'Italie, voilà qu'à la fin, citant un mot de Pétrone, il montre que ces gymnases littéraires ne servent au fond de rien, que les vrais grands écrivains y sont antérieurs, et que les bons esprits vont à ces nouvelles Académies, comme les belles femmes au bal, sans chercher d'autre profit que d'y passer agréablement le temps et de s'y faire voir et admirer. Sur quoi l'interlocuteur un peu surpris du revers : « Tu fais justement, dit-il, comme ces vaches qui attendent que le pot au lait soit plein pour le renverser (1). » Voilà en bon français la méthode de Naudé.

(1) Mascurat, p. 87.

L'ironie sournoise, narquoise et un peu grosse est son procédé de prédilection. Ainsi à propos de l'Alcoran, dont les paroles, dit Mascurat, sont très-belles et très-bonnes, quoique la doctrine soit mauvaise, Saint-Ange, son interlocuteur, se récrie, et Mascurat reprend : « Si tu me demandes ce qu'il me semble, je te dirai ingénument qu'il est impossible de connaître quelle est la religion des Turcs, soit pour la foi ou les cérémonies, par la seule lecture de l'Alcoran, tout de même (sans comparaison toutefois) qu'un homme qui n'aurait lu que le Nouveau-Testament, ne pourrait jamais connaître le détail de la religion catholique, vu qu'elle consiste en diverses règles, cérémonies, établissements, institutions, traditions et autres choses semblables, que les papes et les conciles ont établies de temps en temps et pièces après autres, conformément à la doctrine contenue *implicite* ou *explicite* dans le dit livre (1). » Après ce rapprochement passablement hardi et irrespectueux, Mascurat ou Naudé continue tranquillement et comme si de rien n'était : « Et, en effet, si je n'eusse eu recours à Postel et à Baudier (2), je ne serais pas plus savant que toi, qui n'as jamais lu l'Alcoran, dans les cérémonies de la religion

(1) Mascurat, implicitement ou explicitement, p. 265.

(2) Postel est un savant du XVI[e] siècle, qui avait beaucoup vécu dans l'Orient et qui mêlait une assez forte dose de folie à beaucoup de connaissances. Je ne connais pas Baudier.

Turquesque (1). » Mais c'est bien de cela qu'il s'agit : Naudé a décoché son trait et fait coup double contre l'islamisme et le christianisme ; c'était le principal pour lui ; et il passe, courant aussitôt se cacher dans son pédantisme, pour faire oublier sa témérité et son irrévérence. Tantôt Mascurat, pressé par son interlocuteur sur les questions religieuses, a l'air de se récuser et de renvoyer aux docteurs, mais non sans avoir lâché quelque impertinence, témoin ce bout de dialogue : « Pour boire, je le ferai très-volontiers, mais ce sera plutôt à toi qu'à un hérétique clavelé tel qu'était de Bèze. — Tu devrais dire plutôt comme moi : *Père éternel* et *Agimus*, soyez tous deux les bien venus. — Peut-être le dirais-je, si tu pouvais me montrer que les huguenots sont mieux fondés à la Sainte-Écriture que les Anabaptistes, et ceux-là que les Sociniens de Pologne ou les Indépendants d'Angleterre. Mais si toutes ces sectes, outre qu'elles sont différentes les unes des autres, ne s'accordent même pas entre elles (2), j'aime mieux m'en tenir à l'admirable union qui a toujours été entre les catholiques, que de prendre un nouveau parti qu'il me faudrait peut-être changer d'un jour à l'autre. — Brisons là ; car cette matière est plus séante à MM. nos maîtres de Sorbonne qu'à toi et à moi qui n'irions pas loin, sans rencontrer quelque écueil (3). » Tantôt il feint de se soumettre

(1) *Mascurat*, p. 266.
(2) Sans doute *avec elles-mêmes*.
(3) *Mascurat*, p. 181.

en matière d'interprétation à l'Eglise qu'il ne se fait pas faute d'égratigner en passant. Au sujet du *Sermon d'État, prêché à Saint-Germain*, dans lequel on alléguait l'écriture pour apprendre aux rois qu'ils peuvent avoir des favoris, et aux favoris qu'ils peuvent tuer ou empoisonner qui bon leur semble pour arriver à la faveur du maître : « Je ne pense pas, dit Saint-Ange, qu'on puisse établir une telle doctrine sur la Sainte-Écriture. — Si tu ajoutes, *bien entendue*, reprend Mascurat, je suis de ton côté ; mais faute de suivre l'interprétation que la seule Église catholique donne à ces livres sacrés, ils sont souvent cause de beaucoup de désordres (1), tant ès mœurs à cause du *Livre des Rois* et autres pièces historiques du *Vieux Testament*, qu'en la doctrine laquelle est bien embrouillée dans le *Nouveau*, et par les épîtres de saint Paul principalement; Mare enim est scriptura divina, habens in se sensus profundos et altitudinem propheticorum ænigmatum, comme disait saint Ambroise (2). »

L'indépendance religieuse de Naudé se trahit à chaque instant par un défaut de respect, qui égale déjà celui de Voltaire, ou par des allusions, des comparaisons, des anecdotes plus ou moins plaisantes. Par exemple, Saint-Ange disant :

(1) Témoin les sectaires d'Angleterre ; témoin, un peu auparavant chez nous, les sectaires de la Ligue, pour ne point citer certaines bulles des papes.

(2) *Mascurat*, p. 145. — Car l'Écriture est une mer qui a des sens profonds et les abîmes des sens prophétiques.

« Jamais le pieux Samson ne défît si facilement les Philistins, que tu détruis toutes les objections que l'on peut faire contre le cardinal Mazarin. — Au moins, lui réplique Mascurat, n'est-ce pas avec une mâchoire d'âne (1). » Ailleurs Saint-Ange prend le mathématicien Mahomet pour le faux prophète et s'emporte contre lui en bon chrétien : « Je loue grandement ton zèle, lui dit ironiquement Mascurat ; mais il ne laisse pas d'être aussi indiscret que celui des habitants de Brisighelles, lesquels faisaient chanter en leurs églises Pascha nostrum *Brisighellatus est* Christus, de crainte que ceux d'Imola, qui étaient en différend avec eux, ne prissent avantage de ce que l'on chantait ailleurs *immolatus* est Christus. Il en est ainsi de toi ; car ce Mahomet n'est pas le faux prophète, mais un mathématicien (2). » Les rapprochements de ce genre inattendus, bizarres ou piquants sont assez nombreux dans les ouvrages de Naudé. L'esprit y est ; il n'y manque que la pointe et la légèreté, et surtout ils auraient besoin de n'être pas enfouis et perdus dans un pot-pourri in-quarto, où l'on trouve tout à propos du cardinal Mazarin, académies, histoire du burlesque, histoire du genre macaronique, inscriptions, discus-

(1) *Mascurat*, 383. — Ce mot est-il l'origine de l'anecdote de Voltaire et de Piron?

(2) *Idem*, p. 220. — Les habitants de Brisighelles entendent immolatus est Christus (*le Christ immolé*) comme si c'était le *Christ d'Imola*. Ils veulent donc aussi avoir leur Christ, le Christ de Brisighelles.

sions sur les sorciers : que peut-on dire qui n'y soit pas ? On croirait lire un perpétuel coq-à-l'âne.

Au lieu d'attaquer le sentiment religieux en lui-même, Naudé l'attaque dans les superstitions qui y touchent, mais qui n'y tiennent pas essentiellement, quoique de nos jours on les ait déclarées les ouvrages avancés et les boulevards de la religion. Il n'oserait donc toucher le cœur même de la place ; il n'en entame que les abords. Cela tient encore à la tactique oblique, qui lui est commune avec presque tous les sceptiques du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Mais il se montre ici très-net et très-résolu. Ce n'est pas qu'il abandonne tout à fait sa prudence et qu'il déclare catégoriquement que « le moyen de n'être pas trompé continuellement est de ne croire ni prédictions, ni miracles, ni visions, ni révélations (1) », comme il faisait dans ses conversations avec Gui-Patin et quelques autres intimes. On peut même regarder comme une hardiesse extraordinaire chez lui d'avoir écrit : « Quoique les anges et les diables ne diffèrent en rien de nature, nous représentons toutefois les premiers, parce qu'ils nous sont favorables, avec une beauté si excellente, qu'elle donne lieu à la comparaison *beau comme un ange ;* au contraire, nous donnons aux derniers, à cause qu'ils sont taxés de nous faire du mal, des nez crochus, des griffes pointues, des yeux rouges et enflammés, des cornes et autres laideurs semblables, à l'occa-

(1) *Lettres de Gui-Patin*, p. 351.

sion desquelles nos anciens poëtes ne les nomm pas autrement que les mal-faits (1)..... N'es pas en conséquence de cette haine que nous lis dans un livre apocryphe de *Vita et orig Pilati,* qu'il tua son frère, qu'il égorgea le fils d roi d'Angleterre, et qu'à la fin il fut homicide soi-même? Ne disons-nous pas aussi avec l'aut du *Fortalitium fidei* (III), que les juifs ont com mille méchancetés et enseigné mille fo auxquelles toutefois ils n'ont pas songé (2) Naudé borne en général son audace à discute à repousser comme des inepties et des fab l'alchimie, la magie, l'astrologie, la sorcelleri toutes ces prétendues sciences occultes qui ne s qu'ignorance et imposture : audace bien mode à ce qu'il semble d'abord, mais qui portait p loin qu'on ne serait tenté de le penser. La th logie n'admettait-elle pas comme réelles sciences vaines? N'en faisait-elle pas des œuv du diable? N'avait-elle pas condamné, il n'y a pas longtemps, Campanella comme trop savant trop universel pour ne s'être pas servi du diab ce maître de Luther et de Calvin (3)? N'a-t-elle toujours enseigné et n'enseigne-t-elle pas enc dans ses livres de théologie morale l'absurde ridicule théorie des incubes et des succub Supprimer ces sciences menteuses, c'était retr

(1) Li maufé (malefacti), li maufès (malefactus).
(2) *Mascurat*, p. 143.
(3) *Idem*, p. 331.

cher en partie le royaume du diable, et, par conséquent, celui des exorciseurs, des inquisiteurs et des brûleurs d'hommes. Naudé n'ose pas se prononcer formellement contre toutes les *possessions*, ni dire de tous les possédés ce que Marescot, un des premiers médecins de Paris, avait dit d'une possédée du temps : ficta multa, a natura plurima, a dæmone nulla (1), ce qui avait fait passer ce sage médecin pour un athée. Mais il voudrait que MM. les évêques et les juges ne procédassent pas si légèrement à l'examen de ceux et de celles qui, la plupart du temps, ne sont possédées que de malice et de maladie (2). Quant à la sorcellerie, aux voyages des sorciers à travers les airs pour se rendre au Sabbat, il déclare sans réserve que ce sont des contes ridicules (3); et nonobstant les décisions et la jurisprudence des parlements de son époque, il déplore que ces opinions, contraires aux règles de la bonne philosophie, contraires aux sentiments des anciens Pères de l'Église, contraires aux anciennes maximes et aux anciens arrêts des Parlements et de la Sorbonne (4), aient corrompu les esprits et se soient généralement répandues par le fait de livres absurdes, tels que

(1) *Mascurat*, p. 242. — Il y a dans le fait de cette possédée Marthe Bossier, beaucoup de fourberie, plus encore de phénomènes naturels (ou physiologiques), rien qui vienne du démon.

(2) *Idem*, p. 242.

(3) *Id.*, p. 245.

(4) *Id.*, p. 250-252.

le *Formicarum nidor* et le *Malleus maleficorum* (1), dont il traite les auteurs avec le plus souverain mépris. Et le brave Naudé, dans l'indignation de son bon sens, touche presque à l'éloquence, ce qui ne lui est pas ordinaire. « On se prévaut, écrit-il, de la confession des coupables, ce qui est justement établir ce qu'il faudrait prouver. Car tu estimes cette confession vraie (2), et moi, je la maintiens fausse, c'est-à-dire conforme à l'imagination qu'ont ces pauvres malades d'avoir été au Sabbat et d'y avoir fait des choses du tout impossibles. Quand un phrénétique crie qu'il voit des diables, des armées, des combats, des lions, des incendies, on ne le croit point. Quand un hypocondriaque, après avoir raisonné pertinemment de mille choses, *cætera sanus* (3), veut persuader qu'il est Dieu le Père, un ange, un roi, le mari de quelque princesse, un lièvre, une cruche, on se moque de lui. Quand une belle et grosse fille,

> Jam matura viro, jam plenis nubilis annis (4),

se plaint d'avoir quelque homme noir qui la suit, de voir des diables, d'entendre du bruit à la maison, d'être entourée de fantômes, on dit en se moquant d'elle que son pucelage l'étouffe. Si l'on

(1) Les auteurs de ces ouvrages sont, aux yeux de Naudé, des idiots qui débitent de sots contes.

(2) C'est Mascurat qui s'adresse à Saint-Ange.

(3) Sensé pour tout le reste.

(4) Déjà mûre pour le mariage et en pleine nubilité.

parle que des esprits ou follets ou sérieux reviennent dans une maison, on répond communément que la maîtresse ou la servante sont amoureuses. Et pourquoi donc brûler une pauvre femme qui, par maladie, par sottise, par force ou autrement, confesse d'avoir été portée en moins de rien sur un bouc, sur une fourche ou sur un balai, à des assemblées, tantôt éloignées de cent lieues, tantôt proches de leur village, où elles auraient fait mille extravagances puériles, ridicules, impossibles, et qui mériteraient mieux qu'on les fît panser ou enfermer aux petites-maisons, que non pas de les exterminer, comme on fait, par le feu ou par la corde (1)?..... » Naudé revient fréquemment sur cet ordre d'idées, dans ses divers ouvrages, aussi bien dans l'*Instruction à la France sur les Roses-Croix* que dans l'*Apologie pour tous les grands hommes qui ont été accusés de magie*, etc.

En résumé, sa pensée fondamentale est que « qui pourrait établir dans le monde l'incrédulité jusqu'à un certain point, en chasserait bien de la folie, et que le nerf de la sagesse est de ne point

(1) *Mascurat*, p. 347-350. — Nous voyons par une lettre de Gui-Patin, postérieure de quelques années à Gabriel Naudé, que le Parlement de Paris était enfin revenu au bon sens. « Il y a quelque temps que je vous parlais de certaines personnes accusées de sorcellerie qui apparemment seront renvoyées hors de cour et de procès. Il y a longtemps que beaucoup de juges pèchent grièvement sur le fait de ces pauvres malheureux sorciers. Le Parlement de Paris n'en reconnaît plus. » *Lett.*, p. 513.

croire témérairement (nervus enim sapientiæ est non temere credere) (1). » Il semble se ranger tout à fait à cet axiome, qu'il cite volontiers et qu'il emprunte aux jurisconsultes : « Idem judicium de iis quæ non sunt et quæ non apparent (2) », c'est-à-dire que ce qui ne peut être saisi par les sens est comme non avenu et mérite d'être jugé comme s'il n'existait pas. Il y aurait de l'injustice, je crois, à l'accuser d'être athée ; mais il est bien près de l'être dans son aversion des choses surnaturelles ; et il paraît avoir senti lui-même qu'on pourrait lui reprocher une incrédulité outrée, quand il se fait dire par Saint-Ange : « Prends garde que tu ne t'acquières un des principaux noms de l'antéchrist, que le prédicateur de saint Benoit disait l'autre jour devoir être *Nego* (3). »

Je ne sais pourquoi M. Bouillier range Gui-Patin, l'ami de Naudé, au nombre des athées. C'est un bien gros mot, appliqué à un si charmant esprit. Il y a certes dans ses *Lettres* plus qu'il n'en fallait à certaines époques pour vous faire brûler vif, mais on n'y rencontre pas un seul mot contre le principe des religions en général, ni contre celui du christianisme en particulier. Gui-Patin semble s'être dépeint lui-même dans ce portrait d'un avocat de son temps : « M. l'avocat Lechas-

(1) *Mascurat*, p. 105.

(2) *Idem*, p. 360.

(3) *Nego* (je nie) rappelle le mot du diable dans la *Divine Comédie :* et moi aussi, je suis logicien.

sier était un vieux frondeur, bon gaulois, homme de bien, mais âcre et fantasque... vieux chrétien, mais ennemi juré des fourberies de Rome. » Son caractère droit et entier, son humeur railleuse, son esprit frondeur, le portaient naturellement du côté de l'opposition. Aussi est-il de toutes les oppositions en matière religieuse : gallican contre la cour de Rome, janséniste contre les Jésuites, aux trois quarts protestant contre les catholiques, et par dessus tout franc gaulois, haïssant mortellement tout ce qui sent l'hypocrisie et l'imposture. « Hélas! s'écrie-t-il, que le monde est méchant et dépravé ! J'ai pitié du genre humain, quand je vois tant de fourberies. Populus, lex, rex, grex, mundus omnis facit histrioniam..... Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum (1). »

Gui-Patin a un certain nombre de bêtes noires, Mazarin, les chirurgiens qui voulaient se délivrer de la dépendance des médecins, les apothicaires, les partisans de l'antimoine, les moines et les jésuites. Mais ce qu'il hait le plus, ce sont les jésuites et les antimoniaux, et je crois qu'il aurait été fort embarrassé pour donner la préférence aux uns ou aux autres. Il a contre tout le clergé régulier les préventions séculaires de la France, et ces préventions sont portées chez lui jusqu'à la fureur

(1) *Lettres*, p. 307. — « Le peuple, le roi, la loi, la foule, tout le monde joue la comédie..... Il n'est personne qui fasse le bien, non, pas un seul. » Je ne sais à qui est empruntée la première partie de cette citation. La seconde est empruntée aux livres Saints.

contre l'ordre nouveau qui aspirait à dominer non-seulement dans le clergé, mais encore dans les affaires laïques et dans les cours. Il a peine à écrire une lettre sans décocher quelque sarcasme contre « les carabins d'Ignace », contre le « pecus loyoliticum » (1), contre « cette milice et ces janissaires du pape », contre « ces brouillons et ces bourreaux de la chrétienté. » Ce n'est pas qu'il ait beaucoup plus de goût pour le reste des religieux ; seulement il se contente de les railler en toute rencontre et d'en rire avec un esprit intarissable. Je ne crois point, par exemple, que la veine gauloise ait jamais rien produit de plus vif et de plus parfait que ce morceau contre les chevaliers-moines de Malte. « Les chevaliers de Malte sont gens fort simples, fort innocents et fort chrétiens : gens qui n'ont rien de bon que l'appétit, cadets de bonne maison, qui ne veulent rien savoir, rien valoir, mais qui voudraient bien tout avoir. Au reste, gens de bien et d'honneur, moines d'épée qui ont fait trois vœux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance : pauvreté au lit; ils couchent tout nus et n'ont qu'une chemise à leur dos; chasteté à l'église où ils ne caressent point les femmes; leur troisième vœu est obéissance à table; quand on les prie d'y faire bonne chère, ils le souffrent; ils mangent, après qu'ils sont saouls, une cuisse de perdrix, puis du biscuit en buvant par dessus du vin d'Espagne,

(1) Le troupeau de Loyola.

du rosolio ou du popolo avec des confitures ou de la pâte de Gênes, et tout cela par obéissance. O sanctas gentes (1)! »

Gui-Patin ne plaisante pas toujours, et lorsqu'il vient à penser aux fourberies des jésuites et en général des ordres religieux pour s'enrichir, il ne forme plus qu'un vœu. « Que ce serait un beau déblai, si l'on mettait sur des bateaux tous ces moines, moineaux et moinillons avec les moinettes, et qu'on les envoyât cultiver le purgatoire dans les îles de l'Amérique, ou bien à la Mozambique, dont les habitants n'ont jamais vu d'oiseaux de tel plumage! Ce serait le vrai moyen de décharger la France de tant de bouches inutiles et de tant d'hommes oiseux, *quorum numerus est innumerus* (2). » Cette idée lui plaît, et il y revient trois ou quatre fois dans ses lettres. Quoi de plus plaisant en effet et de plus simple, que d'envoyer moines, moineaux et moinettes, convertir les sauvages, défricher les savanes et « chercher à sa source cet or qu'ils aiment tant (3) » malgré leur

(1) *Lettres*, p. 336. — O les saintes gens!

(2) *Lettres*, p. 280. — Dont le nombre est innombrable.

(3) *Idem*, p. 306. — On lit encore p. 314 : On dit ici que les jésuites ont fait une grande conquête dans l'Amérique méridionale au-dessus du Rio de la Plata, qu'ils se sont rendus là maîtres d'un pays tout entier jusqu'ici inconnu et de nul abord, et qu'ils y vont ériger un grand empire. Mais qui en sera le roi? *An Deus, an papa?* Ou leur Père général? Je voudrais que toute l'espèce et tous les individus, et les moines et les moineaux et les moinillons y fussent tous dans l'eau jusqu'au cou. Ah! qu'ils seraient bien là! Ah! le beau

vœu de pauvreté ? D'ailleurs, Gui-Patin n'attaque jamais le clergé proprement dit, à l'exception du pape et des cardinaux, mais uniquement à cause de leur ambition et de leur cupidité. Le pape a trop de pouvoir en France, et il est le chef (on ne disait pas encore le roi) de toute cette gent encapuchonnée que Gui-Patin considère, non sans raison, comme le fléau des États et de la chrétienté. C'est pour cela que Gui-Patin a pris l'Italie en haine. « Elle est le pays de Merlin Coccaie, patria diabolorum. L'Italie est un pays de vérole, d'empoisonnements et d'athéisme, de juifs, de renégats et des plus grands fourbes de la chrétienté. Tout y est plein de moinerie et d'hypocrisie. Tout cela fait que jamais je n'irai (1). » Quant aux cardinaux, voici ce qu'il en pense : « Un moine m'a autrefois appris la définition d'un cardinal ; me permettrez-vous bien de vous la dire? Est. animal rubrum, callidum et rapax, capax et vorax omnium beneficiorum (2). Faites-moi la faveur de m'en donner une meilleure, si vous le savez (3). »

Les abus le poussent bien près du protestantisme. Il admire le livre de Saumaise sur la *Primauté du pape,* et, parlant d'un ouvrage du même

déblai de chétive marchandise! Que l'Europe serait heureuse ce jour-là!

(1) *Lett.*, p 453.

(2) C'est un animal rouge, rusé, rapace et vorace, capable de dévorer tous les bénéfices.

(3) *Lett.*, p. 381.

genre que Blondel, un autre protestant, venait de publier, il raconte qu'un évêque lui a dit qu'on ne répondait jamais à de pareils livres, parce qu'on ne le peut pas. Il incline donc fortement à croire que la primauté de l'évêque de Rome n'est pas essentielle et nécessaire à l'Église. A plus forte raison, ne peut-il supporter le dogme nouveau de l'infaillibilité du pape. « Le Parlement, dit-il, a donné un arrêt sévère contre une thèse de théologie, dans laquelle on voulait faire passer comme un article de foi cette prétendue infaillibilité du pape, contre laquelle M. Talon fit merveille au Parlement (1). » L'infaillibilité ! comme si le pape n'était pas un homme sujet comme les autres à la maladie et aux dérangements du cerveau ! « Quelques-uns disent, écrit Gui-Patin, que notre saint Père le pape est hydropique, de sorte qu'il a deux mauvaises pièces dans son sac, savoir le foie et la tête; car on dit qu'il perd l'esprit. Dans ce cas, le Saint-Esprit est mal logé. Mais les canonistes d'Italie et les révérends Pères de la Société y pourront trouver quelque échappatoire (2). » Le bruit court qu'il s'est élevé quelques difficultés entre le pape et le roi : Gui-Patin en bondit de joie. « Le roi revient particulièrement pour aviser aux propositions du pape, et il y a grande apparence que nous allons nous brouiller avec Rome ; et même, comme on parlait de ces affaires, M. le Garde des

(1) *Lettres*, p. 67.
(2) *Id.*, p. 468.

sceaux a dit que bientôt l'on verrait quel pou
le roi avait en France. En ce cas là, on fera res
citer le Richérisme (1) en Sorbonne, et on rog
les ailes au prétendu pouvoir du pape en Fra
ce qui est fort raisonnable (2). » Mais la joi
Gui-Patin dura peu : bientôt, il fut forcé d
rappeler, avec une comique mélancolie, ces
sants vers macaroniques sur l'entente cordial
spirituel et du temporel, du pape et du roi
Caïphe et d'Hérode, quand il s'agit de dépou
le pauvre monde :

> Consilium clair, fle,
> Quia quod habes sera raflé.
> Sunt enim rex et papa
> Ambo sub una capa,
> Qui dicunt : do ut des.
> Caïphus et Herodes (3). »

Gui-Patin méprise singulièrement tout ce
n'est que cérémonies et pratiques, ou plutôt i
hait de tout son cœur, parce qu'elles sont le
dement du pouvoir de la papauté et du clerg

(1) Le Richérisme, ainsi nommé, du docteur Riche
commencement du XVII[e] siècle, lequel docteur maint
fortement les droits du pouvoir civil contre les ambiti
prétentions des papes.

(2) *Lettres*, p. 280.

(3) *Id.*, p. 284. — Conseil trop clair : pleure, parce
tout ce que tu as sera raflé ; car le roi et le pape sont
têtes dans un même bonnet, qui se disent mutuelleme
donnant donnant ! C'est Hérode et Caïphe.

ne digère qu'avec peine le célibat des prêtres, cette puissante machine de hiérarchie et de domination inventée par Grégoire VII. « Maudite invention du célibat des prêtres, s'écrie-t-il, que tu as causé de maux et de désordres en ce monde, sans compter ceux que tu feras encore (1) ! » Il n'a qu'en médiocre estime « la benoite confession auriculaire », dont il est si facile d'abuser pour s'ingérer dans les affaires domestiques et même dans celles du gouvernement. Il se plaint qu'il y ait trop de saints et qu'ils servent trop bien aux moines et à leur bourse. Aussi, fait-il grand cas du docteur Launoi, ce terrible *dénicheur de saints*, comme on l'appelait. C'est donc avec un sensible plaisir qu'il écrit : « Nous avons ici un docteur en théologie, nommé Jean de Launoi, fort habile homme et extrêmement savant dans l'histoire ecclésiastique. On disait autrefois qu'il ôtait tous les ans un saint du paradis, et qu'il fallait que Dieu se gardât bien qu'enfin il ne l'en ôtât lui-même. C'est lui qui a écrit contre les chartreux touchant cette fable d'un chanoine de Notre-Dame qui revint de l'autre monde, et qui dit : Justo Dei judicio condemnatus sum (2), ce qui fut cause de la conversion de leur bon père Bruno. Sed hæc sunt anilibus fabulis simillima (3). » Gui-Patin ne paraît pas très-convaincu de l'effica-

(1) *Lettres*, p. 67.

(2) C'est par un juste jugement de Dieu que je suis condamné.

(3) *Lettres*, p. 488. — Mais toutes ces histoires ressemblent à des contes de bonnes femmes.

cité de l'intercession des saints : « Nous avons, dit-il, trois armées autour de nous, des princes, du Mazarin et du duc de Lorraine. Mais tout cela n'est rien au prix de la dévotion qu'on a par deçà pour sainte Geneviève. On porta sa châsse le dix de ce mois en procession par les rues. Si la paix se fait ensuite, la bonne sainte ne manquera pas d'en avoir l'honneur. Mais la dussions-nous avoir à cela près : tant j'ai peur qu'elle ne vienne point ! Je ne vis jamais tant d'affluence de peuple par les rues qu'à cette procession. Je ne sais s'il s'y est fait quelque miracle, mais je tiens que c'en est un, s'il n'y a eu plusieurs personnes d'étouffées (1). » Il ne se montre pas moins hostile au merveilleux que son ami Gabriel Naudé : sorciers, possessions, miracles, diableries, apparitions d'anges ou de saints, autant de supercheries exploitées par les moines. « Je crois tout ce qui est dans le Nouveau-Testament, comme article de foi, écrit-il quelque part, mais je ne donnerai pas telle autorité à toute la légende de nos moines, *fabulosis et commentitiis narrationibus Loyolitarum* (2) qui, dans leurs romans qu'ils nous envoient des Indes, disent des choses aussi impertinentes et aussi peu vraies que les fables d'Ésope. Vous diriez que ces gens-là ne travaillent qu'à infatuer (3) le monde. Il est vrai que, si nous étions tous bien

(1) Aux histoires fabuleuses et controuvées que débitent les Loyolites.

(2) *Lettres*, p. 406.

(3) *Infatuer* signifie étymologiquement *rendre sot*.

sages, ces maîtres pharisiens du christianisme seraient en danger de bientôt mourir de faim. *Credo Deum, Jesum crucifixum, etc. De minimis non curat prætor* (1). Le mensonge est une chose horrible et indigne tout à fait d'un honnête homme. Mais c'est encore pis que tout cela, quand il est employé et mêlé dans les affaires de religion. *Christus ipse qui est veritas non indiget mendacio* (2). Je ne saurais goûter les puantes faussetés que les moines débitent par le monde pour autoriser leur cabale, et m'étonne fort, *imo serio irascor* (3) de ce qu'ils ont tant de crédit (4). » Gui-Patin n'était pas homme à croire au miracle de la sainte épine; il donne même de bonnes raisons contre les témoignages des médecins et des chirurgiens qui la certifiaient par leurs signatures (5),

(1) Je crois en Dieu, en Jésus-Christ crucifié, etc. Le préteur ne s'occupe pas des bagatelles.

(2) Christ qui est la vérité n'a pas besoin de mensonge.

(3) Même je m'irrite sérieusement.

(4) *Lett.*, p. 105.

(5) Je m'étonne surtout comment (les Jésuites) n'ont rien dit (dans un *Rabat-Joie du miracle*, etc.) contre ces approbateurs du miracle... Le bonhomme Bouvard est si vieux qu'il touche au délire sénile (parum abest a delirio senili). Hamon est le médecin ordinaire et domestique du Port-Royal des Champs, *ideoque recusandus ut suspectus* (et pour cela récusable comme suspect). Les deux autres ne valurent jamais rien et même l'aîné des deux est le médecin ordinaire du Port-Royal de Paris. *Imo, ne quid deesse videatur ad insaniam seculi* (même pour que rien ne manque à la folie du siècle), il y a cinq chirurgiens barbiers qui ont signé le miracle. Ne voilà-t-il pas des gens bien capables d'attester

mais cela entre amis ; avec les autres, il faisait comme s'il y croyait. « Quelques-uns, dit-il, m'ont demandé mon avis ; j'ai répondu que c'était peut-être un miracle que Dieu avait permis être fait à Port-Royal pour consoler ces pauvres braves gens qu'on appelle des Jansénistes, qui ont été depuis trois ans persécutés par les papes, les Jésuites, la Sorbonne et la plupart des députés du clergé *ut faverent Loyolitis*, et aussi pour rabaisser l'orgueil des Jésuites qui sont fort insolents et impudents à cause de quelque crédit qu'ils ont à la cour (1). » Cette humeur de Gui-Patin perce dans presque tout ce qu'il écrit. Le fond est très-sérieux, le sentiment sincère et vrai; l'humeur y ajoute l'agrément et le charme. On parlait par exemple d'un jubilé. Gui-Patin écrit : « C'est une consolation spirituelle que le pape veut nous donner en récompense des malheurs que le cardinal Mazarin nous fait souffrir. Si pourtant on ne l'envoie pas, on tâchera de s'en passer le mieux qu'on pourra. Mais les médecins y perdront le plus ; car il leur revient toujours en partage quelque malade qui s'est morfondu en courant d'église en église (2). » Mais qu'il lui en revienne ou non quelque chose, il n'en blâme pas moins les jeûnes, les macérations et autres pra-

ce qui est *supra vires naturæ* (au-dessus des forces de la nature), des laquais revêtus et bottés et qui n'ont jamais étudié !

(1) *Lett.*, p. 291.

(2) *Id.*, p. 408.

tiques de cette espèce, comme des cruautés que l'on commet sur soi-même, et dont le résultat le plus clair et le plus certain est d'altérer la santé (1).

On le voit, Gui-Patin touche plus aux travers de la superstition et de la crédulité qu'à la religion elle-même. Le seul point de doctrine où son inclination pour les idées de la Réforme se trahit clairement, c'est le purgatoire. Dans son horreur pour la papimanie, il ne voit dans le purgatoire qu'une invention et une imposture, propre à soutirer l'argent des personnes crédules. « On fit ici, dit-il, il y a quinze jours, un service solennel à Notre-Dame pour le repos de l'âme du feu roi de Portugal ; cela était somptueux et magnifique, et je crois que vous pensez bien que cela lui a fait grand bien. Le cardinal de Richelieu, qui aimait assez à rire, lorsqu'il n'était pas tourmenté de sa bile noire, demanda un jour au docteur Mulot, son confesseur, combien il fallait de messes pour tirer une âme du purgatoire. Le docteur lui dit qu'on ne savait pas cela et que l'Église ne l'avait pas défini. Le cardinal lui répliqua : c'est que tu n'es qu'un ignorant. Je le sais bien, moi. Il en faut autant qu'il faudrait de pelotes de neige pour échauffer un four. Ne voilà-t-il pas de bonnes gens, qui se moquent ainsi de ce saint et sacré

(1) Il écrit au sujet du janséniste de Bagnols : Quelle sottise de jeûner si rudement qu'il en faille mourir ! C'est une folie de se traiter si cruellement pour mourir jeune; *tantum religio potuit suadere malorum* (tant la religion a pu conseiller de crimes !) *Lett.*, p. 451.

feu, qui fait si heureusement bouillir leur marmite (1)? » Gui-Patin va même plus loin, ou serait tenté d'aller plus loin que les Réformés. Il trouve que Luther et Calvin auraient bien dû ne pas s'arrêter en si beau chemin, mais pousser jusqu'à l'abolition de l'enfer. « Luther et Calvin, écrit-il, nous ont ôté le purgatoire ; s'ils pouvaient aussi bien nous ôter l'enfer, nous serions comme rats en paille. Le diable serait mort cette fois-là, et nous n'aurions plus qu'à nous réjouir et gaudir, sans plus avoir aucune crainte de cette vilaine bête métaphysique, cornue et fort affreuse, à ce que nous disent les moines, gens de bien et gens d'honneur (si on veut les croire), mais qui pratiquent fort bien à leur profit ce beau vers de Lucrèce :

> Qui faciunt animos humiles formidine Divum (2). »

Gui-Patin est plutôt ennemi de l'abus qu'on fait ici-bas du dogme des récompenses et des peines à venir, que du dogme lui-même. Ce qui l'irrite, ce sont les impostures des uns, la sottise superstitieuse des autres, comme il est facile de le voir par ce jugement sur le livre qu'Eusèbe de Nuremberg avait composé touchant les démons. « Il y a là-dedans bien des contes borgnes aussi bien que

(1) *Lett.*, p. 452.

(2) *Id.*, p. 289. — Qui abattent l'esprit des hommes par la crainte des Dieux.

dans l'Alcoran. C'est un abus que tout ce qu'on dit de cette prétendue démonomanie. Il n'y a point de pires démons que les princes qui nous font du mal et qui nous empêchent de vivre à notre aise. Les ministres, les jésuites et les moines, se servent de ce mot de démon comme d'un épouvantail de chénevière pour intimider le peuple. Les ministres (1) et le Mazarin sont les démons de la France, comme le Turc l'est de la chrétienté. Les chimistes, les apothicaires et les charlatans sont les démons du genre humain en leur sorte, principalement quand ils se servent d'antimoine. Le démon d'enfer ne tue pas tant de gens que ce démon chimique ou ce venin chimique (2). » Le seul défaut du paradis aux yeux de Gui-Patin, c'est d'être un trop bon moyen de leurrer les âmes simples et de battre monnaie avec leur crédulité. « J'ai entendu dire autrefois au sermon, à un certain P. Benoit, écrit-il, que la porte du paradis est dorée et que les riches ne doivent pas désespérer de leur salut. Je le crois ainsi, parce qu'ils ont de l'argent. Tout leur est promis ou permis ; du moins, bien des gens que vous connaissez se servent de ce leurre pour tirer finement de l'argent de ceux qui croient, et (ils) ne sont point chiches de promettre le

(1) Le style de ces lettres est plein de négligence. Le mot de ministres qui commence ici deux phrases consécutives est équivoque. Dans la première, il doit signifier le clergé protestant, dans la seconde les ministres politiques, et encore ne l'affirmerais-je pas.

(2) *Lett.*, p. 277.

paradis, dont ils n'ont pas la clef (1). » Gui-Patin ne voit partout que dupes et fripons ; et le monde, gouverné par les moines et par les princes qui confient leur conscience aux moines, lui paraît si méchant, qu'il a peur, comme il dit plaisamment, que « Dieu ne se lasse d'être chrétien. »

Il y a sans doute une grande liberté de pensée et de plume dans tout ce que j'ai cité du spirituel médecin, et dans bien d'autres passages de ses lettres que l'on pourrait citer encore. Mais rien ne prouve qu'il ne fût pas sincèrement chrétien ; il l'était, il est vrai, à sa manière. Rien ne prouve surtout qu'il ait jamais été athée, lorsqu'on le voit au contraire professer souvent la peur et le dégoût de l'athéisme. De Naudé, de Gassendi et de Gui-Patin, c'est certainement ce dernier, malgré sa liberté ou, si l'on veut, sa licence de langage, qui est le moins incrédule, comme c'est Gassendi, qui me paraît, quoique prêtre, le plus près de ne point reconnaître de divinité et d'abandonner toutes choses, non point au hasard, comme on ne cesse de le répéter sottement, lorsqu'on réfute le matérialisme, mais aux lois nécessaires et fatales de la matière. Tous les trois d'ailleurs, ils sont fort déniaisés de la sottise du siècle, comme ils disent ; et placés entre Jansénius et Pascal, entre le cardinal de Bérulle et Bossuet, ils forment un singulier contraste avec le mouvement d'idées qui va ramener la société fran-

(1) *Lett.*, p. 530.

çaise au catholicisme et à une foi plus éclairée et plus ardente.

Nous n'en avons pas fini avec les sceptiques ou libertins de la première partie du XVII[e] siècle. Il pourrait même sembler que nous avons à peine entamé la question, à ceux qui jugent plus les hommes sur leur enseigne que sur leur valeur personnelle; car si Gassendi est un philosophe, s'il peut être considéré à juste titre comme un des pères du scepticisme à cette époque, Gui-Patin et Gabriel Naudé doivent plutôt être regardés comme des éclaireurs et des tirailleurs que comme des chefs de bande. D'autres qui ont laissé quelque nom dans la littérature philosophique, aspiraient à cet honneur au-dessus de leurs forces. Nous ne parlons pas du chevalier de Méré ni de Saint-Evremont, qui ne se donnent pas plus pour philosophes que Naudé ou Gui-Patin, et qui, en représentant les mêmes tendances, les représentent à leur manière, en moralistes et en hommes du monde. Mais Lamothe-Levayer est donné par les histoires de la philosophie comme le champion du scepticisme en France, sous Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche; et Cyrano de Bergerac, qu'on ne cite guère que comme un grotesque, montre une témérité de pensée et une violence de haine contre le dogmatisme, qui ne paraissent pas appartenir à cet âge des lettres françaises. Ce serait être trop injuste et en même temps trop incomplet que de les passer sous silence.

Les œuvres de Levayer ne sont guère pour la plupart des lettrés, que ce qu'elles étaient pour Boileau, je veux dire un de ces lourds projectiles que les héros du *Lutrin* se lancent à la tête :

Oh ! que d'écrits obscurs, de livres ignorés
Furent en ce grand jour de la poudre tirés... !
D'un Levayer épais Girot est renversé.

Gui-Patin et Naudé n'ont point ce mépris pour notre sceptique; Naudé l'appelle même le Plutarque français. Plus tard, Bayle le cite avec éloge ; et Voltaire ne le dédaigne pas dans son catalogue des auteurs du grand siècle. « On trouve, dit-il, beaucoup d'esprit et de raison dans ses ouvrages. Il combattit le premier avec force cette opinion qui nous sied si mal, que notre morale vaut mieux que celle de l'antiquité. Son ouvrage *De la vertu des païens* est estimé des sages. » C'est là, en effet, le meilleur titre de Lamothe-Levayer à un petit souvenir de la postérité.

Héritier de la bibliothèque de M[lle] de Gournai, fille adoptive de Montaigne, il crut sans doute avoir hérité du génie de ce piquant écrivain. Il se fit pyrrhonien comme lui, sans s'apercevoir que le scepticisme de Montaigne, sans originalité pour le fond des idées, presque toutes empruntées à Sextus Empiricus, n'a de valeur que par les grâces et la vive imagination du style. Il n'a mis dans ses écrits qu'un talent estimable, mais qui n'avait pas assez de spontanéité et de force pour renou-

veler le scepticisme dans le fond ou dans la forme. Il se vante de la liberté de son style qui méprise toute contrainte, de la licence de ses pensées purement naturelles, du caprice de ses fantaisies; et ses plus grands écarts ne sont que des réminiscences des sceptiques anciens. Il se fait gloire de ne pas marcher dans les sentiers battus, de quitter les sentiments du vulgaire, et, selon son expression, de n'être point bête de compagnie qui suive le troupeau ; il se trompe grandement. Rien n'est plus commun et plus fade qu'un paradoxe qui n'est pas nouveau et qui n'est pas relevé par un style étincelant. C'est par là que ses dialogues à la façon des anciens et intitulés *Orasius Tubero,* après avoir fait quelque bruit au moment de leur apparition, ont mérité l'oubli dans lequel ils sont tombés. Son style lâche, diffus, non sans élégance, mais sans cette pointe et cet aiguillon qui pénètrent les esprits, sans ces vives saillies qui les secouent, ou sans cette puissance de logique qui les maîtrise, eût suffi peut-être à l'expression d'idées sans prétention et de simple bon sens. Mais appliqué à des paradoxes, il paraît terne et rebutant : les paradoxes ne supportent pas la médiocrité.

Il serait inutile d'analyser ici, soit le *Tubero* de Levayer, soit ses *Discours* pour montrer que les doutes de la philosophie sceptique sont d'un grand usage dans les sciences, soit son *Traité du peu de certitude de l'histoire,* etc. Tout cela, même le dernier de ces écrits, le moins vulgaire de tous, n'a

rien de neuf ni de piquant; et les ouvrages de Levayer, avec l'estime qu'ils acquirent d'abord, ne prouvent qu'une chose, l'influence persistante de Montaigne et de Charron dans la première moitié du XVII[e] siècle. Je me contenterai d'en citer en passant quelques particularités. Le mépris de Levayer pour le vulgaire n'est pas sans une certaine générosité; car le vulgaire comprend pour lui les grands et les princes, aussi bien que les petites gens, dont ils ne diffèrent que par l'habit et non par le cœur. Aussi, dans cette espèce de prostitution des dédicaces, où des hommes tels que Corneille s'abaissaient devant les grands seigneurs, on aime à entendre dire à un écrivain, fût-il médiocre : « Vous dites que par la protection de quelque grand, auquel je dédierais mon ouvrage, il serait aisément à l'abri de toute injure. Bon dieu! que je suis éloigné de ce dessein et que je méprise ces puissances dont vous parlez!..... Si nos discours philosophiques ont besoin d'asile et de sauvegarde, qu'ils la trouvent dans la force de la vérité et dans l'autorité de la raison. Ce serait chose honteuse et indigne à nous d'en rechercher ailleurs. Que si leur sacré respect ne nous peut suffisamment assurer, observons le silence..... Moquons-nous des suffrages d'une sotte multitude (1). » Ces libertins, sans être des intelligences de premier ordre, étaient généralement des cœurs fiers et bien placés. Gui-Patin, qui était lui-même

(1) *Orasius Tubero*, p. 57.

incapable d'une bassesse, rend ce témoignage à Gabriel Naudé, que malgré ses douze années de service auprès du cardinal Bagni, malgré sa demi-domesticité auprès du cardinal Mazarin, malgré ses principes plus ou moins étranges en politique, il « vivait dans une certaine équité naturelle, et que jamais il ne mentit à son escient (1). » Ces mots un peu secs de Gui-Patin suffisent cependant pour justifier l'éloge que Naudé fait de sa propre droiture dans le dialogue suivant : « Et qu'est-ce donc que tu leur dis (aux grands) qui les touche si fort? — La vérité de toutes choses, le désordre de leurs maisons, les abus qui se glissent à la cour, les larcins des traitants et monopoleurs....., la tyrannie des intendants et de leurs fuseliers, l'injustice des faiseurs d'affaires, etc. — Et moi, je dis que tous ces discours sont d'un vrai parlementaire, tel que je ne te croyais pas être. — Je respecte encore plus la cour que le Parlement. Mais de m'attacher à l'un ou à l'autre, sinon autant que la justice et l'équité me permettent, c'est ce que je ne puis pas faire sans changer de naturel, sans qu'on me répétrisse de nouveau :

Mihi flectere mentem
Sola solet ratio, ratio dux fida sophorum (2). »

Il y a quelque chose de plus libre encore et de

(1) *Lettres*, p. 351.
(2) *Mascurat*, p. 212. — Une seule chose peut faire fléchir mon esprit, c'est la raison, la raison guide fidèle des sages.

plus fier dans Levayer. Il se montre sans doute trop dédaigneux, lorsqu'il ne voit dans la société « qu'un amas et multitude d'esprits populaires, impertinents et mal faits. » Mais pour un homme attaché à la cour, il y a une certaine audace généreuse à dire : « Le gentilhomme, l'artisan, le prince, le magistrat, le laboureur, ne sont à cet égard qu'une même chose. *Togis isti, non judiciis distant* (1) »; et je crois entendre le son d'une âme fière et libre dans ces paroles : « Vous ignorez le peu de différence que mettent les philosophes entre votre pourpre et l'étoffe qui couvre la plus vile multitude, *Vulgus tam clamidatos quam coronatos vocantes* (2). Sachez que ni les plus hautes dignités d'un état, ni les premières charges d'un Louvre, ni les plus imposants offices d'un palais n'empêchent pas un homme, comme ils le considèrent, d'être du nombre du peuple (3). » Moins discret, et d'un cœur, je ne dis pas plus honnête, mais plus haut que Naudé, Levayer juge avec le sans-façon et le mépris d'un philosophe ces manières insolentes par lesquelles les princes croient se mettre au-dessus du reste des mortels. « Prendre le haut du pavé, écrit-il ironiquement, regarder par-dessus l'épaule, ne saluer qu'à demi,

(1) *Orasius Tubero*, p. 106. — Ils diffèrent plus d'habit que de jugement.

(2) Appelant vulgaire aussi bien ceux qui portent la couronne que ceux qui portent la chlamide.

(3) *Or. Tubero*, p. 188.

c'est être insupportablement superbe; ne se laisser aborder qu'à travers des piques et des hallebardes, cheminer sur la tête des hommes, se faire porter sur leurs épaules, leur faire baiser sa pantoufle, ce sont actions pontificales et dignes de la majesté royale (1). » Cela vaut mieux que le scepticisme d'emprunt qui s'étale dans le *Tubero*.

Levayer renchérit sur le chapitre de Montaigne, si célèbre sous le titre d'*Apologie de Raymond Sebond*. Montaigne avait montré, moitié sérieusement, moitié par jeu, qu'en désespoir de cause, lorsqu'on discute contre des impies ou des hommes qui contestent la vérité de la foi chrétienne au nom de la raison, il est bon de les pousser jusqu'au scepticisme pour confondre leur orgueil et leur esprit de contention. Charron avait repris cette thèse avec plus de méthode apparente, mais avec moins d'originalité et peut-être de bonne foi. Lamothe-Levayer imita Charron. Il soutint que le pyrrhonisme, loin d'être contraire à la foi, « se peut nommer une parfaite introduction au christianisme (2) », et que « l'*époque* (3) peut passer pour une heureuse préparation évangélique (4). » Parlait-il sincèrement ou bien ne faut-il voir dans ce paradoxe qu'un moyen d'échapper à l'accusa-

(1) *Or. Tubero*, p. 97.
(2) *Id.*, p. 295.
(3) Époque, terme grec qui signifie ici *suspension* (de jugement).
(4) *Or. Tubero*, p. 301.

tion de libertinage et d'incrédulité? Comme ce paradoxe sera la thèse fondamentale de Pascal, qui la reçut de ses devanciers (1), mais en la renouvelant par la vigueur de sa logique et par sa prodigieuse éloquence, il n'est pas inutile de l'examiner en elle-même, en supposant que Lamothe-Levayer la soutint avec la même bonne foi que l'ardent janséniste.

A prendre la chose en elle-même et abstraitement, sans considérer les raisons de détail et les vérités moyennes par lesquelles on peut lui donner un air de vraisemblance, je dis que la conclusion que l'on prétend établir n'est rien moins que nécessaire, et que l'infirmité de l'esprit humain ou l'impossibilité de saisir et de discerner certainement le vrai ne conduit pas plus à la foi chrétienne qu'à toute autre croyance. La seule conclusion légitime et rigoureuse du scepticisme, au point de vue religieux, est celle qu'avaient énoncée Pyrrhon et ses disciples dans l'antiquité : je veux dire le respect des lois et de la religion du pays où l'on vit, non comme vraies, mais comme établies pour le gouvernement et la sécurité des hommes, de telle sorte qu'il est sage d'être chrétien dans les pays chrétiens, juif parmi les juifs, musulman parmi les musulmans. Lamothe-Levayer ajoute que la foi vient plutôt de la grâce de Dieu que des lumières de la raison. Soit ! cela

(1) Elle fut reprise encore par Huet au XVII[e] siècle, et au nôtre, par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*.

ne détruit pas la conclusion précédente ; car toutes les religions prétendent avoir leurs grâces divines ou leurs inspirations surnaturelles auxquelles on ne résiste pas ; et déclarer ces inspirations fausses, c'est préjuger d'une certaine manière une question que d'autres préjugent autrement, toute religion dogmatique se donnant pour la seule vraie. Que si « dans cette infinité de religions il n'y a quasi personne qui ne croie posséder la véritable et qui, condamnant toutes les autres, ne combatte *pro aris et focis* (1) jusqu'à la dernière goutte de son sang (2) » ; si « tout le monde est touché chacun en sa condition de la passion de ce roi de Cochinchine, qui n'estimait point de plus grande gloire que de triompher des dieux de ses ennemis (3) », il faut, à moins de considérer le choix d'une religion comme un fait brutal, que ce choix ait des motifs. Or, il n'y en a que trois, ou la coutume, ou l'inspiration d'en haut, ou la supériorité rationnelle et évidente d'une religion sur toutes les autres. Mais s'il est bon pratiquement de suivre la religion de ses pères et de ses concitoyens, toutes les religions s'équivalent, toutes ont le même droit d'exister par cela seul qu'elles existent ; et il serait d'un furieux de chercher à convertir les autres par la force ou autrement. D'ailleurs, la coutume revient au fait brutal dont

(1) Pour ses autels et ses foyers.
(2) *Or. Tubero*, p. 323.
(3) *Id.*, id.

je parlais tout à l'heure : je ne suis chrétien ou juif par coutume, que parce que je suis chrétien ou juif par naissance. Si c'est la grâce qui fait le chrétien, c'est une autre grâce qui fait le musulman, le juif ou le bouddhiste. Et qu'est-ce qui décidera entre ces grâces différentes? Sera-ce la valeur d'une religion qui jugera de la valeur des grâces, comme la valeur des grâces a jugé de la valeur des religions ? Mais on tourne dans un cercle à moins de jouer sa foi *à pile ou face*, ou de démontrer que la religion qu'on tient pour vraie est la plus raisonnable, la plus conforme à la nature, cette première loi de Dieu, ou plutôt la seule conforme à la raison et à la nature. Mais alors que devient ce fameux argument sceptique, qui sert de fondement à tout cet échafaudage ruineux d'une prétendue préparation évangélique ?

Quoi qu'il en soit, Lamothe-Levayer nous paraît plus près du libertinage que de la foi. Qu'est-ce pour lui que le Christianisme? Une religion fondée sur la « théanthropie », autrement dit sur l'anthropomorphisme (1). Et c'est pour cela qu'on s'échaufferait, qu'on se persécuterait, qu'on s'égorgerait, qu'on s'exterminerait par le fer et par le feu? Ne vaut-il pas mieux, n'est-il pas plus sensé et plus humain d'admettre et de suivre le sentiment de cette secte musulmane citée par Jean

(1) « La théanthropie sert de fondement à tout le Christianisme. » *Or. Tubero*, p. 332.

Léon, « laquelle tient qu'on ne saurait errer en aucune foi ou loi religieuse que ce soit, parce que, dans toutes, les humains ont intention d'adorer celui qui le mérite (1)? » Non; la théologie qui se donne pour la science des sciences, « n'est pas vraiment une science (2) », comme en conviennent les plus saints docteurs (3) : ce qui devrait couper court à toutes les argumentations et à toutes les disputes. La scolastique, selon Levayer, a tout gâté par son entêtement pour Aristote. « Les premiers pères de l'Église s'étaient tous déclarés contre le Lycée, et saint Ambroise a prononcé, dans ses *Offices*, qu'il était bien plus à craindre que les jardins d'Épicure. Mais depuis que le docteur angélique a le premier baptisé (4) Aristote dans l'École, on lui a de tous endroits tendu la main avec un si général applaudissement, que les théologiens de Cologne ont bien osé le nommer *præcursorem*

(1) *Or. Tubero*, p. 326.

(2) *Id.*, p. 293.

(3) Lesquels? Quelques mystiques, sans doute, qui n'admettent aucune science, ou qui, en admettant la certitude de la science, supposent quelque chose au-dessus. Car, si saint Thomas admet que les principes de la foi s'adressent plus à la volonté qu'à la raison, qu'ils ne tombent pas par conséquent sous la science, il admet pourtant qu'il y a une science théologique et qu'elle relève du raisonnement.

(4) A fait d'Aristote un chrétien, ou a fait entrer Aristote dans l'Eglise comme par le baptême et par conséquent a mis, fait consister par contre-coup la doctrine de l'Église dans la philosophie d'Aristote.

Christi in naturalibus ut (est) J. Baptista in gratuitis (1). »

Tout cela n'est pas d'un orthodoxe bien zélé. Mais le fond de la pensée de Levayer se montre pleinement dans un passage qui a dû faire frémir Bayle de plaisir. Il écrit quelque part dans le *Tubero :* « L'athéisme, dit le chancelier Bacon, laisse à l'homme le sens, la philosophie, la piété (2) naturelle, les lois, la réputation, et tout ce qui peut servir de guide à la vertu. Mais la superstition détruit toutes ces choses et s'érige en tyran absolu sur l'entendement des hommes. C'est pourquoi l'athéisme ne trouble jamais les États, mais il rend l'homme plus prévoyant à soi-même, comme ne regardant pas plus loin. Et je crois, ajoute-t-il, que les temps inclinés à l'athéisme, comme le temps d'Auguste César et le nôtre propre en quelques contrées, ont été temps civils et le sont encore, là où la superstition a été la confusion de plusieurs États (3). »

D'ailleurs, Lamothe-Levayer admirait trop les philosophes de l'antiquité profane pour être un chrétien bien fervent. Selon lui, « ces grands per-

1) *Or. Tubero*, p. 297. — Aristote est le précurseur du Christ dans l'ordre des sciences naturelles, comme Jean-Baptiste dans l'ordre des choses de la grâce.

(2) Je ne sais ce qu'est cette piété naturelle, à moins que ce ne soit l'affection bienfaisante des parents pour les enfants, l'affection respectueuse des enfants pour leurs parents.

(3) *Or. Tubero*, p. 331.

sonnages ne semblent avoir été envoyés du ciel que pour l'institution du genre humain (1). » C'est d'eux, bien plus que des philosophes modernes, qu'il dit ailleurs : « Les philosophes sont appelés cosmopolites ou citoyens du monde. Ils ne peuvent, à cause de leur grandeur disproportionnée, faire partie du corps des états particuliers ; mais, les considérant dans cette grande cité de l'univers, ils en font le plus beau, le plus important et considérable membre après les dieux (2). » Avec de tels sentiments, Lamothe-Levayer ne pouvait guère accepter la condamnation que le Christianisme a prononcée sur les vertus des anciens. Dans son engouement pour eux, loin de nier la réalité de leurs vertus, il devait être plutôt porté à les exagérer et à les regarder, à l'exemple de Montaigne et de la plupart des érudits, comme des vertus surhumaines, bien au-dessus de la médiocrité et de la faiblesse des âmes modernes. Il eut le courage et le bon sens de crier tout haut dans un livre exprès, ce que pensait tout bas la foule des gens éclairés, souvent sans se l'avouer à eux-mêmes. Je n'analyserai pas *la Vertu des anciens* (3) ;

(1) *Or. Tubero*, p. 194.

(2) *Id.*, p. 220. Cette phrase est assez mal faite et assez obscure. Elle veut dire : « *lorsqu'on les considère, etc...* »

(3) Arnauld, en bon janséniste, ne pouvait manquer de soutenir la thèse opposée ; il réfuta donc le livre de Levayer. Si l'on s'en tient aux termes du Concile de Trente, qui veut que l'on laisse la question indécise, parce qu'on ne sait ni si Dieu

le titre du livre vaut mieux que le livre même. Je me bornerai à deux réflexions. Parmi les esprits cultivés, les uns déniaisés, comme ils s'en vantaient, pensaient en eux-mêmes, s'ils ne le criaient pas aux autres, que les peuples païens étaient tout aussi capables de vertu que les nations chrétiennes; d'autres, sans donner dans ce libertinage, inclinaient vers le même sentiment, peut-être sans le vouloir ni en avoir une conscience bien nette; d'autres enfin, dominés par leurs préjugés chrétiens, et malgré leur vif enthousiasme pour l'antiquité, avaient l'inconséquence de donner les anciens pour les modèles de la raison humaine, d'admirer même leurs actions célébrées par l'histoire, et en même temps de les tenir pour incapables de vertu par suite de la chute originelle. Le livre de Levayer fit scandale : il tranchait dans le sens humain et le moins agréable à la plupart des docteurs, une question que le Concile de Trente avait voulu qu'on laissât indécise. Arnauld le réfuta avec sa véhémence habituelle, en posant en principe la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour la vertu. Sa thèse était dure, exclusive, intolérante; elle

a accordé, ni s'il n'a pas accordé *in extremis* une lueur de foi aux païens qui ont vécu vertueusement en suivant la loi naturelle, Arnauld et Levayer ont également tort. Ce qui n'empêche pas Bossuet (il est vrai, dans des sermons et dans des oraisons funèbres) de faire comme Arnauld et de damner les plus vertueux des païens, qui vains ont reçu leur récompense vaine ; *Receperunt mercedem suam, vani vanam*, comme parle saint Augustin.

avait le mérite d'être plus logique et en même temps plus conforme à la tradition. Mais elle répugnait à la conscience moderne après avoir été la foi du moyen âge et des pères latins après saint Augustin. Le livre de la *Vertu des anciens* peut donc paraître, malgré sa médiocrité, le manifeste le plus hardi et le plus franc du nouvel esprit qui se développait depuis la Renaissance. C'était le symptôme manifeste du divorce et de la séparation qui, en dépit des Arnauld, des Bossuet, des Fénelon, des Leibnit, de tous ces prôneurs de la conciliation de la raison et de la foi, allaient se creusant toujours davantage entre les anciennes croyances qui faisaient effort pour reprendre le dessus, et des opinions plus libérales, qui, un moment arrêtées dans leur cours, se remirent en marche après le long règne théologico-politique de Louis XIV.

Mais de tous les écrivains de cette période le plus hardi, le plus ennemi du spiritualisme chrétien, celui chez lequel l'hostilité secrète qui régnait dans beaucoup d'esprits, se déclare le plus nettement, j'ai peine à le dire, c'est Cyrano de Bergerac, un des nombreux disciples de Gassendi. Les histoires de la philosophie ne connaissent guère ce nom. Cyrano n'était en effet qu'un grotesque : grotesque de visage ; il avait un nez formidable, et malheur à qui le regardait ! Cyrano dégaînait aussitôt ; grotesque dans sa vie : on cite de lui les aventures les plus folles, témoin son

duel avec Fagotin, singe du charlatan Brioché; grotesque dans ses écrits: il s'abandonnait à tous les caprices d'une imagination sans règle et sans contre-poids, et ses ennemis n'eurent pas de peine à le faire passer pour fou. Je ne suis donc pas tenté de dire avec le bibliophile Jacob que tôt ou tard Cyrano reprendra sa place parmi les écrivains les plus remarquables de la France et du XVIIe siècle, et en même temps parmi les philosophes les plus illustres des temps modernes. Je n'aurai même pas avec Ch. Nodier la complaisance de l'appeler un fou de génie. Mais il est certain que dans ce grotesque, il y avait du cœur, de la hardiesse, la passion peut-être indiscrète de la philosophie, et de singuliers éclairs de bon sens et de talent. On cite des vers fiers et hardis de sa tragédie d'Agrippine (1); Molière lui a pris en

(1) Cette tragédie est assez pauvre, malgré les éloges excessifs que lui prodigue le bibliophile Jacob. Ni caractères, ni action, quelques vers bien frappés, mais en général un style qui va de l'extrême emphase à l'extrême platitude. Je n'en reproduirai que ce passage, déjà cité d'ailleurs par les frères Parfait :

Térentius. Respecte et crains des Dieux l'effroyable tonnerre.
Séjanus. Il ne tombe jamais en hiver sur la terre;
J'ai dix mois pour le moins à me moquer des Dieux;
Ensuite, je ferai ma paix avec les cieux.
— Ces Dieux renverseront tout ce que tu proposes
— Un peu d'encens brûlé rajuste bien des choses.
— Qui les craint ne craint rien — Ces enfants de l'effroi,
Ces beaux riens qu'on adore, et sans savoir pourquoi,
Ces altérés du sang des bêtes qu'on assomme,
Ces Dieux que l'homme a faits, et qui n'ont pas fait l'homme,

partie une des scènes les plus bouffonnes et les plus gaies des fourberies de Scapin (1); Cyrano enfin défendit avec force et avec talent le cardinal Mazarin au moment où le déchaînement était le plus général et le plus violent contre ce ministre. Mais nous n'avons à nous occuper que de ses aspirations philosophiques ; et quoique ses idées soient étrangement mêlées, nous n'avons pas plus le droit de les mépriser, que ne faisaient Gassendi et Rohaut. Elles sont semées dans deux ouvrages où le fantastique et le burlesque s'allient sans cesse à des opinions hardies et paradoxales, et qui portent même des titres au moins bizarres pour des livres philosophiques : *Histoire comique du voyage dans la lune*, *Histoire comique des états et*

Des plus fermes États ce fantasque soutien,
Va, va, Térentius, qui les craint ne craint rien.
— Mais, s'il n'en était point, cette machine ronde...
— Mais, s'il en existait, serais-je encore au monde.
Acte II, sc. 4.

Ces vers qui, dans la pensée de Cyrano atteignaient toute religion par delà le polythéisme, furent écoutés sans scandale par de braves gens, dit-on, qu'on avait ameutés contre l'athéisme du poëte. Mais en entendant (acte IV, sc. 4) les mots « frappons, voilà l'hostie », ils s'imaginèrent que Cyrano en voulait au Saint-Sacrement, et crièrent : à l'impiété ! à l'athéisme !

(1) La scène 4, acte II, du *Pédant joué*. Si j'en crois les frères Parfait, Molière aurait emprunté de plus à Cyrano l'idée de faire parler les paysans dans leur jargon. Mais l'auteur du *Pédant joué* est-il bien réellement le premier qui ait hasardé le patois au théâtre ?

empires du soleil; un troisième s'appelait *L'Étincelle. L'Étincelle* est aujourd'hui égarée ou détruite; l'*Histoire comique des états et empires du soleil* ne paraît pas avoir été jamais achevée; l'*Histoire comique du voyage dans la lune* est pleine de lacunes, dans les endroits où l'auteur s'était le plus abandonné à l'audace de ses libres pensées (1).

Cyrano était un libertin ou un esprit fort dans toute la force du terme. Il ne déguise pas sa pensée, comme son maître Gassendi ; il ne la met point sur le compte de quelque ancien et ne l'en-

(1) C'est ce que certifie Monmerqué dans une lettre au bibliophile Jacob, qui la donne dans son Avertissement de l'éditeur, mis en tête de l'*Histoire comique.* « Il y a plus de vingt ans, écrivait de Monmerqué au bibliophile, que j'ai acquis un manuscrit des *États et Empires de la lune* du singulier Cyrano de Bergerac, dans lequel les passages retranchés et dont l'absence est indiquée par des points, se trouvent sans que le sens éprouve d'interruption. Je le publierai, dès que j'aurai achevé de payer mon tribut à Mme de Sévigné..... *Cyrano faisait partie d'une coterie prétendue philosophique*, avec d'autres littérateurs du temps, sur laquelle je lèverai quelques voiles..... Tout ce que je puis vous dire, c'est que *les passages retranchés dans les États de la lune*, outre certaines bizarreries propres à Cyrano, *sont les avant-coureurs de la philosophie du XVIIIe siècle*, dont les auteurs n'ont cherché qu'à nier et à repousser toutes les bases religieuses. » Qu'est devenu ce manuscrit? Car Monmerqué n'a pas fait, que je sache, d'édition de Cyrano. On pourrait impunément le donner au complet. Les endroits retranchés ne nous apprendraient rien sur ce que nous savons; ils ne feraient que le confirmer.

fouit pas sous une masse indigeste d'érudition, comme Gabriel Naudé; il nie ou il affirme nettement, sans ménagement, sans réticence, sans ambages, avec l'assurance d'un homme qui ne sait pas dissimuler ce qu'il croit ou ne croit pas. Aussi, quoique ses romans à la fois burlesques et philosophiques ne paraissent pas avoir été publiés de son vivant, mais avoir circulé seulement en manuscrit, il eut la réputation d'un libertin et d'un athée; et, quand il fut mort, la mystérieuse confrérie de l'Index fit une guerre infatigable à ses ouvrages, qui, cent fois réédités, disparaissaient toujours de la circulation (1).

Analysons rapidement le *Voyage dans la lune*, en n'insistant que sur le fonds philosophique. C'était une question de savoir si la lune était un monde comme le nôtre, question fort agitée au commencement du XVIIe siècle. Une nuit que Cyrano revenait à travers champs avec des amis, toute la compagnie fut émerveillée de l'éclat de la lune, alors dans son plein : de là, une suite intarissable de pointes et de facéties. Cyrano ne disait mot. On lui demanda ce qu'il pensait de la lune : « Moi, répondit-il d'un air grave et d'un ton doctoral, je pense qu'elle est un monde comme celui-ci, à qui celui-ci sert de lune. » Il fut interrompu par un rire général. « Ainsi, reprit-il, se moque-t-on peut-être dans la lune de quelque autre qui soutient que ce globe-ci est un monde. »

(1) *Avertissement de l'Éditeur*, par le bibliophile Jacob.

Telle fut, si nous en croyons Cyrano, l'occasion de son ouvrage. L'auteur suppose qu'il se transporte dans la lune, et parmi les moyens qu'il emploie pour faire ce voyage, il en est un, pour le dire en passant, qui offre de remarquables analogies avec la découverte de Montgolfier. Il s'adapte des ailes et des nageoires pour se diriger dans les airs, tandis que *de grands vases remplis de fumée* l'enlèvent et le portent jusqu'au globe lunaire. Je ne m'arrêterai pas à ses aventures, dont quelques-unes ressemblent à celles de Gulliver dans le pays des géants ; je m'en tiens aux idées ou apparences d'idées scientifiques et philosophiques. Cyrano ne se borne pas à parler des habitants de la lune, hommes géants qui ne peuvent croire que ce petit être appartienne à l'espèce humaine, ni qu'il vienne de la terre, cette lune privée d'habitants et de tout ce qui constitue un véritable monde. Il développe à ce propos ses opinions matérialistes avec autant de franchise et de hardiesse que le fera plus tard Diderot. Il n'y a rien en la nature qui ne soit matériel et la matière seule est éternelle. « Le premier obstacle qui nous arrête, écrit-il, c'est l'éternité du monde, et l'esprit des hommes n'étant pas assez fort pour la concevoir et ne pouvant s'imaginer non plus que ce grand univers si beau, si bien réglé, pût s'être fait soi-même, ils ont eu recours à la création, semblables à celui qui s'enfoncerait dans la rivière de peur d'être mouillé par la pluie..... Cette éternité qu'ils ôtent au monde pour ne l'avoir pas

pu comprendre, ils la donnent à Dieu....., comme s'il était plus facile de l'imaginer dans l'un que dans l'autre..... Dites-moi, je vous prie, a-t-on jamais conçu que de rien il pût se faire quelque chose? Hélas! entre rien et un atôme seulement, il y a des proportions tellement infinies que la cervelle la plus aiguë n'y saurait pénétrer (1). »

Cyrano suppose donc, comme Gassendi, que le plus petit corps visible se sépare en une infinité de moindres corps invisibles, que ces atomes, dont l'univers est composé, sont infinis en nombre, très solides, très incorruptibles, très simples. Mûs selon leur nature et leurs dispositions, ils forment tous les objets qui frappent nos sens. Ce n'est point par hasard, comme on dit; car il n'est pas merveille que la matière, disposée d'une certaine façon, ait formé un chêne; la merveille serait plus grande si elle ne l'eût pas formé... Quand ayant jeté les dés sur une table, il arrive rafle de deux ou de trois, quatre et cinq, ou bien six et un, direz-vous: ô le grand miracle? A chaque dé, il est arrivé le même point, tant de points peuvent arriver: ô le grand miracle! Il est arrivé trois points qui se suivent: ô le grand miracle (2). » Ce n'est pas la franchise au moins qui manque à Cyrano. On pourrait seulement lui dire que si, après un très grand nombre de dés jetés au hasard, il sortait toujours le même point, il faudrait pour un pareil

(1) *Des États et Empires de la lune*, p. 101-102.
(2) *Id.*, p. 103.

résultat que les dés fussent pipés. Or, il semble bien que les dés dont la nature s'est servie dans la fabrique du monde, devaient être dans ce cas, et l'intelligence qui voit cette merveille, ne peut, à moins de renoncer à elle même, se persuader qu'elle se soit produite sans intelligence.

La matière donc est dans un roulement et un échange continuels ; et de plus elle paraît s'élever de progrès en progrès jusqu'à l'humanité. « Vous devez savoir, dit Cyrano, que, de la terre se faisant un arbre, d'un arbre un pourceau, d'un pourceau un homme, il est vraisemblable que tous les êtres dans la nature tendent au plus parfait, qu'ils aspirent à devenir hommes, cette essence étant l'achèvement du plus beau mixte et le mieux imaginé qui soit au monde, parce que c'est le seul qui fasse le lien de la nature animale avec la raisonnable, c'est ce qu'on ne peut nier sans être pédant, puisque nous voyons qu'un prunier par la chaleur de son germe, comme par une bouche, suce et digère le gazon qui l'environne, qu'un pourceau dévore ce fruit et le fait devenir une partie de lui-même; et qu'un homme mange ce pourceau, réchauffe cette chair morte, la joint à soi et fait vivre cet animal sous une nouvelle espèce. Ainsi cet homme que vous voyez était peut-être, il y a 60 ans, une touffe d'herbes dans mon jardin (1). Inutile d'insister sur ce matérialisme; et je

(1) Tout ceci est assez mal raisonné. Il y a un fait constant, c'est que tel amas de molécules qui formait le corps

termine par cette courte citation : « De dire que la nature a plus aimé l'homme que le chou (1), c'est que nous nous chatouillons pour nous faire rire. Étant incapable de passion, elle ne peut ni haïr ni aimer personne, et si elle était susceptible d'amour, elle aurait plutôt des tendresses pour ce chou qui ne peut l'offenser, que pour cet homme qui voudrait la détruire, s'il le pouvait (2). »

Cyrano met en doute, s'il ne nie pas résolument, l'immortalité de l'âme. D'abord, il se contente de répéter les assertions de Sénèque le tragique et de Lucrèce : « Dis-moi, celui qui n'est pas né, n'est pas malheureux. Or, tu vas être comme celui qui n'est pas né ; un clin d'œil après ta vie, tu seras ce que tu étais un clin d'œil devant ; et ce clin d'œil passé, tu seras mort d'aussi longtemps

d'un pourceau, d'un arbre, d'une herbe, entre maintenant dans la composition du corps d'un homme ou de tel autre être organisé. Mais il n'y a dans ce fait ni passage, ni progrès d'une espèce à une autre. Des molécules de matière, indifférentes en elles-mêmes à former un composé ou un autre, à devenir herbe, prunier, pourceau, homme, passent du corps d'une herbe, etc., dans celui de l'homme. Est-ce à dire que l'espèce luzerne devienne l'espèce homme? Et surtout n'est-ce pas sortir des considérations purement matérialistes que de supposer dans la nature une aspiration, je ne dis pas au changement, mais à un progrès quelconque? Et fera-t-on jamais sortir de l'idée des propriétés de la matière, l'idée du progrès?

(1) Pourquoi non, si l'on admet dans la nature une aspiration au plus parfait?

(2) *Des États et Empires de la lune*, p. 116. Idées analogues, *États et Empires du soleil*, p. 212, 222-223.

que celui qui mourut il y a mille siècles (1
Rappelant ailleurs les arguments qu'on donn
l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme, i
tourne en ridicule par ce discours d'un je
philosophe lunaire : « Pour l'âme des bêtes
est corporelle, je ne m'étonne pas qu'elle me
vu qu'elle n'est, possible, qu'une harmonie
quatre qualités, une force du sang, une pro
tion d'organes bien concertés ; mais je m'éto
bien fort que la nôtre, intellectuelle, incorpo
et immortelle, soit contrainte de sortir de
nous par la même cause qui fait périr celle
bœuf. A-t-elle fait pacte avec notre co
quand il aurait un coup d'épée dans le cœur,
balle de plomb dans la cervelle, une mousque

(1) *États et Empires du Soleil*, p. 226. — C'est précisé
ce que le professeur de Gabriel Naudé, Belurget, lui e
gnait en expliquant un chœur des *Troyennes* de Sénèq
cette idée du néant de l'âme, après comme avant la vie,
assez répandue parmi les contemporains de Cyrano. «
in *Troadibus*, écrit Gui-Patin, un chœur qui commen
Verum est, etc. Si vous le lisez, vous trouverez que c'
religion de plusieurs personnes d'aujourd'hui, entre a
des princes, des magistrats, des supérieurs de reli
même de quelques médecins et philosophes... Les e
éveillés comme la reine de Suède (Christine qui venait
faire catholique), aiment de telles pointes et de ces
lités qui passent le commun..... Feu mon père m'a appr
le gros M. Du Maine (Mayenne), chef de la ligue, disai
les princes n'avaient pas de religion qu'après avoir
l'âge de 40 ans, quand ils deviennent vieux, cum *nu*
nobis mors instans majora facit (lorsque la mort qui
talonne rend les Dieux plus grands). *Lett.*, 443.

à travers le corps, d'abandonner aussitôt sa maison ?... Et si cette âme était spirituelle et par soi-même si raisonnable, qu'elle fût aussi capable d'intelligence, quand elle est séparée de notre masse, que quand elle en est revêtue, pourquoi les aveugles nés, avec tous les beaux avantages de cette âme intellectuelle, ne sauraient-ils s'imaginer ce que c'est que de voir ? Est-ce à cause qu'ils ne sont pas encore privés par le trépas de tous leurs sens ?... Et enfin pour faire une comparaison juste et qui détruise tout ce que vous avez dit, je me contenterai de vous apporter l'exemple d'un peintre qui ne peut travailler sans pinceau ; et je vous dirai que l'âme est tout de même, quand elle n'a pas l'usage des sens... Cependant, ils veulent que cette âme qui ne peut agir qu'imparfaitement à cause de la vie, puisse alors travailler avec perfection, quand après notre mort elle les aura tous perdus. S'ils me viennent rechanter qu'elle n'a pas besoin de ces instruments pour faire ses fonctions, je leur rechanterai qu'il faut fouetter les Quinze-Vingts qui font semblant de ne voir goutte (1). »

Ces pensées, quelque peu confuses, mais hardies, étaient le fruit naturel et inattendu de l'opinion de Copernic, renouvelée et affermie par Galilée. Du moment que la terre tournait autour du soleil, et non le ciel autour de la terre, elle perdait la place privilégiée que l'ancienne astronomie lui avait faite dans le système du monde,

(1) *États et Empires de la lune*, p. 119-120.

et il devenait ridicule de supposer que la lune, le soleil et tant d'astres n'eussent été faits que pour le service de l'homme. Si la terre n'était plus qu'un point dans l'infinité de l'univers, qu'était l'homme lui-même dans cette infinité d'êtres animés qui peuplaient ou pouvaient peupler ces milliards de mondes? Ces conséquences frappèrent vivement l'imagination de Cyrano, et il les exprima avec son insolence ordinaire. « Le vice-roi, écrit-il, me dit qu'il s'étonnait fort, vu que le système de Ptolémée était si peu probable, qu'il eût été si généralement reçu. — Monsieur, lui répondis-je, la plupart des hommes qui ne jugent que par les sens, se sont laissé persuader à leurs yeux, et de même que celui dont le vaisseau vogue terre à terre, croit demeurer immobile et que le rivage chemine, ainsi les hommes tournant avec la terre autour du ciel, ont cru que c'était le ciel qui tournait autour d'eux. Ajoutez à cela l'orgueil insupportable des humains qui se persuadent que la nature n'a été faite que pour eux, comme s'il était vraisemblable que le soleil, un grand corps quatre cent trente-quatre fois plus vaste que la terre, n'eût été allumé que pour mûrir ses nèfles et pommer ses choux. Quant à moi, bien loin de consentir à leur insolence, je crois que les planètes sont des mondes autour du soleil, et que les étoiles fixes sont aussi des soleils qui ont des planètes autour d'eux, c'est-à-dire des mondes que nous ne voyons pas d'ici à cause de leur petitesse et parce que leur lumière empruntée ne saurait

venir jusqu'à nous. Car comment, en bonne foi, s'imaginer que des globes si spacieux ne soient que de grandes campagnes désertes, et que le nôtre, à cause que nous y campons, ait été bâti pour une douzaine de petits superbes? Quoi! parce que le soleil compasse nos jours et nos années, est-ce à dire pour cela, qu'il n'ait été construit que pour que nous ne nous frappions pas la tête contre les murs? Non, non, si ce Dieu visible éclaire l'homme, c'est par accident, comme le flambeau du roi éclaire par accident au crocheteur qui passe par la rue.—Mais, me dit-il, si, comme vous assurez, les étoiles fixes sont autant de soleils, on pourrait conclure de là que le monde serait infini, puisqu'il est vraisemblable que les peuples de ces mondes qui sont autour d'une étoile fixe, que vous prenez pour un soleil, découvrent encore au-dessus d'eux d'autres étoiles fixes que nous ne saurions apercevoir d'ici, et qu'il en va de cette sorte à l'infini. — N'en doutez point, lui répliquai-je (1). »

On conçoit que Cyrano, avec un tel libertinage d'esprit, ait failli avoir maille à partir avec le curé de sa paroisse et avec le parlement de Toulouse qui aurait pu lui faire subir le sort de Vanini (2). Aussi en a-t-il gardé rancune aux docteurs, aux scolares (3); il attaque en toute rencontre les

(1) *États et Empires de la lune*, p. 37-38.

(2) Il fait allusion à ces démêlés, *États et Empires du soleil*, 44-45.

(3) C'est ainsi qu'il écrit ce mot, lequel est disparu de notre langue, et nous est revenu sous la forme anglaise de *scholar*.

théologiens et leurs raisonnements spécieux, et, quoique les choses se passent dans la lune, le voile est plus que transparent. Voici des docteurs qui ressemblent terriblement à ceux de notre planète : « Cette créance (que le petit être, que les hommes lunaires avaient d'abord pris pour un singe, était un homme comme eux), allait prendre racine, à force d'être confirmée, sans les docteurs qui s'y opposèrent, disant que c'était une impiété épouvantable de croire que non-seulement des bêtes, mais encore des monstres étaient de leur espèce (1). » Je passe sur leurs raisonnements, qui ne sont pas beaucoup plus singuliers que beaucoup de ceux qui ont cours dans notre monde ; et j'arrive à celui-ci qui les termine : « Voyez un peu outre cela comment ils (les prétendus hommes) ont la tête tournée vers le ciel. C'est la disette où Dieu les a mis de toutes choses, qui l'a située de la sorte. Car cette posture suppliante témoignait qu'ils se plaignaient au ciel de celui qui les a créés, et qu'ils lui demandent permission de s'accommoder de nos restes. Nous autres, nous avons la tête penchée en bas pour contempler les biens dont nous sommes seigneurs, et comme n'y ayant rien au ciel, à qui notre heureuse condition puisse porter envie (2). » Cyrano retourne donc avec dérision ces deux vers d'Ovide :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus,

(1) *Des États*, etc., p. 76.
(2) *Ibid.*, p. 77.

dont le sens est déjà dans Platon et dans Aristote, et qui ont été si souvent répétés sous des formes différentes. Il avait emprunté à Descartes et à Bacon (1) leur aversion pour les causes finales. Mais, quoique les théologiens et sorbonnistes aient abusé étrangement de ce principe, il n'en est pas moins solide en lui-même, ni moins naturel à l'esprit; et, dans le cas présent, il y a peut-être moins d'absurdité que ne le croit Cyrano, à supposer que la forme de l'homme est appropriée à sa fin, et que la station droite convient mieux que toute autre à l'animal intelligent.

Quoi qu'il en soit, je ne connais aucun écrivain du XVII[e] siècle, qui ait attaqué aussi vivement que Cyrano les théologiens avec leur manière raisonneuse et fort peu raisonnable d'expliquer les choses naturelles. Il faut ajouter que cet homme, uniquement connu pour sa verve burlesque, a réclamé avec une rare énergie le droit de la liberté des opinions; et sans prétendre le comparer à Descartes, il faut reconnaître qu'il est sur ce point plus net et plus explicite que notre grand philosophe. Descartes, dans tous les cas, eût applaudi *in petto* à cette noble protestation : « Justes, dit un orateur lunaire, en prenant la parole pour le voyageur près d'être condamné, vous ne sauriez condamner cet homme, ce singe ou ce perroquet

(1) A Bacon, sans doute par l'intermédiaire de Gassendi, qui avait donné un résumé du *Novum Organum*.

pour avoir dit que la lune (la terre) (1) est un monde d'où il venait. Car, s'il est homme, quand même il ne serait pas venu de la lune, puisque tout homme est libre, ne lui est-il pas libre aussi de s'imaginer ce qu'il voudra? Quoi! pourriez-vous le contraindre à n'avoir pas vos visions ? Vous le forcerez bien à dire que la lune n'est pas un monde, mais il ne le croira pas pourtant. Car, pour croire quelque chose, il faut qu'il se présente à son imagination certaines possibilités plus grandes au *oui* qu'au *non*. A moins que vous lui fournissiez ce vraisemblable ou qu'il n'en vienne de soi-même s'offrir à son esprit, il vous dira bien qu'il croit, mais il ne croira pas pour cela (2). » Cyrano est impatient du joug de l'autorité, ennemi juré de l'intolérance des docteurs, et par suite peu favorable aux religions positives, que ces docteurs représentent et qui sont toutes plus ou moins intolérantes et tyranniques. Il pousse l'indépendance de la pensée jusqu'à la révolte. Il mérite donc une place, et non la moins honorable (3), dans cette revue des libertins ou des esprits forts qui se rencontrèrent, au début du siècle de Louis XIV, sur le chemin du dogmatisme religieux.

(1) Cette interprétation doit s'appliquer au mot de lune toutes les fois qu'il se rencontre dans ce passage

(2) *Des États*, etc., p. 84-85.

(3) Il pourrait même être rangé parmi les martyrs de la libre pensée, si l'on doit ce nom à ceux qui sont morts, d'une manière quelconque, victimes de leurs opinions. Car sa mort pourrait bien être non un accident, mais un assassinat.

Ce que nous venons de dire de Cyrano, de Lamothe-Levayer, de Gui-Patin et de ses amis, Gabriel Naudé et Gassendi, prouve suffisamment que Rabelais et Montaigne avaient laissé de nombreux héritiers, et que les esprits forts ne manquaient pas sous Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Mais à l'exception de Cyrano, dont le matérialisme et l'incrédulité marchaient tête levée et flamberge au vent, on peut dire que le caractère de tous les libres penseurs d'alors est de n'aimer que pour eux-mêmes la philosophie et la liberté. Pourvu qu'ils se sentent déniaisés de la folie du siècle, ils sont contents ; « et possible, dit Lamothe-Levayer, que les plus avisés sont ceux qui, pour s'accommoder à l'usage, suivent librement et en riant les folies du commun (1). » Ils se gardent bien de vouloir répandre leurs opinions au dehors ; ils en jouissent comme des avares ou plutôt comme des gourmets, dans un petit cénacle d'intimes. Il semble qu'elles perdraient de leur prix, si elles devenaient communes, et qu'elles ne seraient pas si délicieuses, si elles n'étaient assaisonnées du droit de rire de la crédulité et de la sottise humaines, dont, pour son compte, on se croit émancipé. Tous ces sceptiques se font gloire de mépriser le vulgaire, c'est-à-dire à peu près toute l'humanité. « Plus je vois, dit Lamothe-Levayer, un sentiment éloigné du vulgaire, plus volontiers

(1) *Lettres sur la Providence.*

je lui tends les bras : Argumentum mihi pessimi turba est (1) ; le mot de *plebiscitum* me fait faire trois pas en arrière, et je ne crois pas qu'il y ait rien de si populaire que de se tromper (2). »

Voilà le secret de leur incurable faiblesse et de leur impuissance. Ils n'aiment vraiment ni la vérité ni la liberté ; car elles sont comme la justice, on ne les aime pas, quand on ne les aime que pour soi-même. Je dis plus : ils ont peur de la liberté, parce qu'ils ont peur de la lumière qui, en fait d'opinions, n'est autre chose que la publicité. Les journaux n'étaient pas, certes, bien terribles à cette époque. Voici ce qu'en pense un de ces esprits-forts : « M. Renaudot ne pouvait souffrir, dit Gabriel Naudé, que je blâmasse à tout moment sa gazette, et que je lui attribuasse une partie des maux qui nous tourmentent depuis quelque temps. Car elle fait les peuples trop savants, tant en leurs propres affaires qu'en celles de leurs voisins...; et pour moi, il ne me semble pas à propos que la menue populace sache tant de nouvelles. A quoi bon l'informer si ponctuellement des révoltes de Naples, des séditions de Turquie, de l'horrible attentat des Anglais ? et il s'en est peu fallu qu'on ne lui ait aussi raconté le détail des tumultes de la Moscovie. Certes on n'aurait garde de publier des nouvelles si contagieuses à Rome ou à Venise, parce que ces deux villes là sont bien mieux poli-

(1) Sénèque.
(2) *Or. Tubero*, p. 180.

cées que Paris (1). » Gui-Patin, qui ne se targuait pas de machiavélisme, comme son ami, n'avait pas de ces vues politiques; mais on comprenait alors si peu la liberté, que le *Journal des savants*, qui venait de se fonder, ayant critiqué le fils de Gui-Patin, notre libre penseur ne put le supporter et s'écria : « Voilà une violence qu'on n'a jamais vue (2). » Aussi approuve-t-il les paroles du président Lamoignon à ce sujet : « Ces gens-là se mêlent de critiquer ; ils se feront bien des ennemis, et nous serons forcés de leur imposer silence (3). » Et de quoi s'agissait-il? De simples critiques philosophiques ou littéraires; et si nous en croyons Gui-Patin, ce n'était pas seulement son avis et celui de M. Lamoignon, c'était celui de tous les gens éclairés : « La république des lettres est pour nous, mais M. Colbert contre. » Les mots qui suivent sont curieux pour la connaissance du bon vieux temps. Gens de lettres et Pouvoir entendaient la liberté de la même manière : « Et si mon fils se défend, on dit qu'on l'enverra à la Bastille ; il vaut mieux ne pas écrire (4). » Gui-Patin, si caustique, quand il s'agissait d'autrui, était fort chatouilleux quand il s'agissait de lui-même, de son fils ou de sa chère Faculté de médecine. Il n'y a point à ses yeux de peine assez grave contre les grimauds qui osent l'attaquer, ou lui-même, ou

(1) *Mascurat*, p. 289.
(2) *Lettres*, p. 669.
(3) *Ibid*, p. 669.
(4) *Ibid.*, p. 666.

ce qui lui est cher. Quel cri de fureur contre Renaudot, qui avait pris la licence de critiquer je ne sçais quel ouvrage de la sacro-sainte Faculté! « Si ce gazetier n'était soutenu de l'Éminence, en tant que *nebulo hebdomadarius* (1), nous lui ferions un procès criminel, au bout duquel il y aurait un tombereau, un bourreau et tout au moins une amende honorable. Mais il faut obéir au temps. Par provision, M. Moreau fait une réponse à ce second libelle... Je pense que le gazetier y sera horriblement traité, et comme il mérite, en attendant que le bourreau vienne à son rang tomber sur ce maraud (2). » Voilà comme on entendait la liberté de la pensée et de la presse; et toutes les libertés étant sœurs, on ne comprenait pas mieux la liberté politique. C'est avec le plus profond étonnement que Gui-Patin apprend le courage des Cromwellistes après le retour de Charles II : « On pend encore en Angleterre; mais c'est chose étrange : ces gens y meurent fort courageusement et comme martyrs de la liberté expirante de leur pays (3). » Et ailleurs : « Tous ces criminels sont d'étranges gens, *quos non pœnitet quidquam nec facti, nec mortis* (4). Ce sont des martyrs d'État et du temps. Il me semble qu'il faut être bien infatué (5). » A part ce libertinage

(1) Gredin hebdomadaire.
(2) *Lett.*, p. 211.
(3) *Ibid.*, p. 341.
(4) Ils ne se repentent ni de ce qu'ils ont fait ni de la mort.
(5) *Lettres*, p. 543.

d'esprit qu'on aimait, et dont on se targuait comme d'une marque de force intellectuelle et de supériorité sur le commun des mortels, on ne se souvenait de la liberté, on n'en sentait le prix, que lorsqu'on était soi-même victime de quelque acte arbitraire et tyrannique des puissances. Quand le fils de Gui-Patin est menacé de poursuites criminelles et se sauve à l'étranger (1), à cause

(1) Ce fils de Gui-Patin fut condamné par contumace aux galères, et sans appel. On ne sait vraiment pour quelle cause Colbert le fit poursuivre si impitoyablement. Les prétextes mis en avant sont dans cette lettre de Gui-Patin. « La plupart des juges ont reçu des lettres de cachet et de recommandation sur ce qu'on avait besoin d'un exemple. Mais à quoi peut servir cet exemple? Est-ce que, tandis que les Hollandais et autres impriment des livres d'histoire et principalement de la nôtre, dont les auteurs sont à Paris, on pourra ôter aux particuliers l'envie et la curiosité de lire ces nouveautés? Que ne punissent-ils les auteurs de ces livres? Que n'en empêchent-ils l'impression en Hollande ou qu'on n'en apporte en France? Tous ces livres sont vendus à Paris par des libraires du Palais ou de la rue St-Jacques. C'est faire venir l'envie de voir ces livres que l'on veut supprimer et cacher avec tant de rigueur : je m'en rapporte à ce que dit Tacite de Crémutius Cordus. C'est donc à bon droit que tant de gens demandent ce que Juvénal a dit quelque part de Séjan: *sed quo cecidit sub crimine?* Quel est ce grand crime? Qu'a fait cet homme pour être si injustement traité? On a nommé trois livres, savoir: un, plein d'impiété; c'est un livre huguenot intitulé l'*Anatomie de la Messe*, par Pierre Dumoulin, comme si l'Inquisition était en France. Paris est plein de ces livres et il n'y a guère de bibliothèques où l'on n'en trouve, et même chez les moines. Il y a liberté de conscience en France. Il est même permis à

de quelques livres défendus qu'il était accusé de posséder, Gui-Patin s'écrie alors : « Est-ce que nous avons en France l'inquisition ? Est-ce qu'il n'y a point liberté de conscience ? » Hélas ! non ; quoiqu'elle fût inscrite dans les Édits de pacification, elle n'existait pas plus que celle de la pensée et de la presse, contre laquelle nous venons de voir Gui-Patin se déchaîner avec tant de violence, parce qu'un journaliste l'avait piqué, lui et sa chère Faculté.

Les pyrrhoniens français tombèrent dans la même faute que ceux d'Italie aux XVe et XVIe siècles. Ils ne comprirent pas que le scepticisme n'est rien en soi et ne saurait avoir sa fin en lui-même ; que tout son usage est d'être une arme défensive et, au besoin, offensive contre les dogmatismes impérieux et oppresseurs, et que, lorsqu'il n'est pas l'instrument de l'esprit pour détruire les opinions dominantes et maîtresses en philosophie ou en religion, il n'a ni efficacité ni valeur propre ; qu'on ne peut, par conséquent, en faire le but de la raison et la fin de

un homme de changer de religion et de se faire huguenot s'il veut ; et il ne sera pas permis à un homme d'étude d'avoir un livre de cette sorte, car il n'en avait qu'un exemplaire. Le second était un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du roi : c'est le *Bouclier d'État*, qui s'est vendu dans le Palais publiquement, et auquel on a imprimé ici deux réponses. Le troisième est l'*Histoire galante de la Cour*, qui sont de ces petits libelles plus dignes de mépris que de colère », p. 766.

la sagesse. Comme les philosophes italiens du XVe siècle, avec plus de moralité et moins de finesse, ils voulurent être les *dilettanti* de l'incrédulité, peu soucieux de l'ignorance et des ténèbres où vivait la foule, pourvu qu'ils en fussent eux-mêmes dégagés : égoïsme qui fut fatal aux uns et aux autres. La pensée italienne fut arrêtée court par la surveillance et les ombrages des princes et de la papauté, qui, faisant cause commune contre la Réforme, se retournèrent contre la libre pensée. Les cachots et des supplices obscurs eurent raison des esprits indépendants qui se permettaient d'avoir des idées; l'on ne souffrit qu'un certain libertinage philosophique, peu redoutable, parce qu'il était l'absence de toute opinion sérieuse, et qu'il s'alliait parfaitement avec l'hypocrisie et avec le respect servile de l'autorité. On ne croyait rien, mais aussi l'on ne pensait rien : la domination de Rome et des principicules était assurée. La France, plus jeune et plus robuste de tempérament, éloignée d'ailleurs du foyer de corruption et de *malaria* intellectuelle, qui de Rome infectait toute l'Italie, ne tomba point à ce degré d'immoralité frivole et d'abjection hypocrite. Mais la libre pensée fut ajournée pour un siècle ; le mouvement cartésien avorta dans un augustianisme réchauffé ; les sceptiques furent réduits au silence ; la théologie reprit partout l'avantage ; et l'on put voir se renouveler, quatre-vingts ans après l'édit de Nantes, qui semblait avoir pacifié les

fureurs religieuses en France, quarante ans après les traités de Westphalie, qui, par notre intervention, avaient assuré en Allemagne la liberté de conscience, quelque chose de moins horrible peut-être, mais de plus odieux que la Saint-Barthélemy. Car ce qu'il y a au monde de plus odieux, ce n'est pas la violence, mais les absurdités et l'hypocrisie. Nos esprits forts n'avaient été, comme on les appelait, que des libertins. Ils avaient manqué de spontanéité, de courage et de désintéressement par infatuation d'érudits et par mépris du *profanum vulgus*. Aussi furent-ils impuissants à rien conjurer, parce que l'on n'est fort qu'autant qu'on a pour soi l'opinion publique, c'est-à-dire cette vile multitude qu'ils regardaient du haut de leur savoir et de leur incrédulité. Un moment vint (et c'était justice) où ils furent forcés de cacher leurs opinions comme des crimes, de faire semblant de croire comme le sot et ignare populaire, et d'applaudir à des persécutions à la fois violentes et sournoises dont ils devaient avoir horreur.

La société française du temps de Richelieu et de Mazarin ne semblait pourtant guère disposée au fanatisme. On l'aurait crue plutôt voisine de l'impiété. Bossuet nous apprend par l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, que cette princesse avait poussé l'incrédulité jusqu'à l'athéisme. Nous voyons encore, par l'oraison funèbre de Condé, qu'il se crut obligé, à la fin de sa vie, de déclarer qu'il n'avait jamais eu le moindre doute sur la

religion et ses mystères. Il fallait bien pourtant qu'il eût donné lieu de penser qu'il ne croyait pas même en Dieu. Car en apprenant qu'il est malade, Gui-Patin écrit : « Belle âme devant Dieu, s'il y croyait. » Le chevalier de Méré, qui faisait si grand cas d'Épicure, le prince des philosophes pour les incrédules de ce temps-là, était probablement de ces galants hommes dont le libertinage d'esprit irritait Pascal. Et que d'autres on pourrait citer ! Qui croit, par exemple, à la foi de l'auteur des *Maximes*, malgré son pessimisme presque janséniste ? Etait-elle de meilleur aloi que celle de ce Des Barreaux dont l'impiété « pestilente » a étonné et scandalisé jusqu'à Gui-Patin (1) ? Le Père Garasse, on le sait, voyait des athées partout, au commencement du siècle ; et le Père Mersenne, un peu plus tard, n'en comptait pas moins de 30,000 dans Paris seulement. Il y a là, sans doute, de l'exagération ; mais les sceptiques qui poussaient le libertinage jusqu'à l'athéisme, devaient être assez nombreux, même dans les premières années du règne personnel de Louis XIV. Car, à propos de la guerre d'Italie, Gui-Patin nous conte cette singulière anecdote : « M. de Roquelaure a proposé de bons moyens d'envoyer une grande armée en Italie, à savoir que M. de Lian-

(1) Si Mme de Lafayette revient, après la mort de Larochefoucauld, son amant, à des sentiments religieux, c'est que sans doute, pour parler le langage du temps, elle en avait été jusque-là assez déniaisée : ce qui suffirait pour prouver que le maître de son cœur l'était encore plus.

court fournirait 20,000 jansénistes, M. de Turenne 20,000 huguenots, et lui 10,000 athées. Voilà 50,000 hommes, ajoute Gui-Patin, qui n'épargneront pas le pape (1). » Et ces incrédules de haute condition se portaient parfois à d'étranges scandales, comme nous le voyons par de Retz et par Mme de Motteville. Non-seulement « les chansons de table n'épargnaient pas toujours Dieu » ; mais on vit des impiétés qu'on croirait d'un autre temps. Un jour que des jeunes fous, amis du coadjuteur, MM. de Brissac, de Vitry, de Mathra et de Fontailles, « revenaient de dîner chez Coulon, ils virent venir un convoi funèbre et le chargèrent l'épée à la main, en criant au crucifix : Voilà l'ennemi. »

Ainsi la liberté de la pensée dégénérait en impiétés sacrilèges, comme la Fronde avait tourné en saturnales et en mascarades, parce qu'on ne savait être libre ni philosophiquement, ni politiquement, faute de convictions fondées et de solides principes. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier en appréciant les doctrines de la seconde moitié du XVIIe siècle, où la liberté est toujours sacrifiée à l'autorité, tant dans l'ordre des choses intellectuelles que dans celui de la politique : la licence est toujours et en tout la mère du despotisme.

(1) Gui-Patin, *Lettres*, p. 603.

LA JEUNESSE

D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Par M. Henri-Ch. MONOD

Préfet du Calvados, membre titulaire



C'est un point avéré, semble-t-il, admis par tous ceux qui ont écrit sur Agrippa d'Aubigné (je citerai les textes plus loin), que le rude écuyer du roi de Navarre, plus tard gouverneur du Maillezais, et mieux que cela, auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle*, eut dans sa jeunesse des mœurs plus que légères. Pas de désaccord là-dessus entre les amis et les ennemis de l'opiniâtre huguenot; les uns l'accusent, les autres plaident les circonstances atténuantes; mais sur le fait lui-même, les critiques sont unanimes : d'Aubigné, jeune, fut un libertin, un débauché. Je me propose de rechercher, en étudiant sa vie privée, et particulièrement en faisant l'histoire de ses amours, si cette opinion est justifiée.

I.

Il y a peu d'hommes dont la vie soit n
connue. « Voici », écrit-il à ses enfants da
préface de ses Mémoires, « le discours de m
« en la privauté paternelle, dont ne pou
« rougir devant vous, ni de ma gloire, ni de
« fautes, je vous conte l'un et l'autre comr
« je vous entretenais encore sur mes genou
« désire que mes heureuses et honorables ac
« vous donnent de l'envie, pourvu que vous
« attachiez plus exprès à mes fautes, que je
« découvre toutes nues comme le point qui
« porte le plus de butin (1). »

D'Aubigné avait publié son *Histoire univer*
livre au titre ambitieux, excessif, et qui t
déjà ce qu'il y avait d'un peu déclamatoi
emphatique dans son génie. Il s'était efforcé,
y réussir toujours, d'effacer sa personne d
la majesté de l'histoire; du moins l'avait-il le
souvent amoindrie, dissimulée. Mais cet effo

(1) *Œuvres complètes*, I, 4. Nos citations sont empr
à la belle publication faite chez Lemerre, par MM. Réau
de Caussade, des *Œuvres complètes de Théodore-A*
d'Aubigné. Quatre volumes ont paru, de 1873 à 1877.
attendons avec impatience le complément de l'ouvrag
tamment l'*Histoire universelle*, qui n'a jamais été réimp
depuis 1626. Dans nos renvois, le premier chiffre (
romain) indique le tome, le second (chiffre arabe) i
la page.

vait coûté. Il écrivit donc, pour compléter son *Histoire universelle*, une *Histoire de sa vie*, où il aconte tout ce qui, dans son autre ouvrage, eût té, suivant lui, « de mauvais goust (1). » Dans es mémoires tout personnels, nous avons le récit omplet de sa vie intime, depuis ce fameux erment d'Annibal que lui fit prêter son père, uand il était âgé de huit ans, devant les cadavres les conjurés d'Amboise (2), jusqu'à la trahison de on fils Constant, trahison qui empoisonna les lerniers temps de sa longue vie, sans oublier le jour où, s'étant sauvé de Genève, à quatorze ans, par dégoût de l'étude des dialectes de Pindare, il se trouva seul à Lyon, sans ressources et voulut se jeter dans la Saône (3), ni celui où, quatre années plus tard, blessé, malade, pensant mourir, il se repentit tout haut des « pilleries où il avait mené ses soldats » et, les racontant, « fit dresser « les cheveux à la teste des capitaines et des « soldats qui le visitoyent (4). »

Bien qu'il ne soit pas permis d'appliquer à ce genre d'ouvrages, sous peine de le proscrire absolument, le mot de Pascal que « le moi est « haïssable, étant injuste, en ce qu'il se fait le « centre de tout », il faut convenir pourtant que d'Aubigné fait bien complaisamment à ses lecteurs les honneurs de sa personne. J'avoue qu'en

(1) *Œuvres complètes*, I, 4.
(2) *Ibid.*, I, 6.
(3) *Ibid.*, I, 12.
(4) *Ibid.*, I, 17.

le lisant, je ne m'en plains pas. Son récit y gagne une certaine verdeur gasconne, un air, non de bravade, — le mot ne serait pas juste, — mais de braverie qui lui donne de l'allure, de l'entrain et n'est pas sans charme. Il y gagne surtout une sincérité, une franchise parfaites. Tout ici est vrai, vivant; l'on dirait aujourd'hui : *vécu.* Même dans ses fautes, d'Aubigné semble s'admirer, mais au moins il ne les cache pas et il ne ment jamais. Il est glorieux; il aime mieux dire du mal de soi que s'en taire; mais le mensonge, même par omission, est une action basse, indigne de la hauteur de son âme. Il dit fièrement quelque part,

... mon âme
Fut telle que ma voix (1).

En ceci, il ne se vante pas. Nous pouvons le discuter, le blâmer, le condamner en plus d'un endroit; nous ne pouvons pas ne pas le croire.

Mon dessein n'est pas de raconter la vie publique d'Agrippa d'Aubigné, cette vie si mouvementée, si dramatique, la plus mêlée peut-être dont l'histoire offre l'exemple : les coups d'estoc y pleuvent, comme si notre homme n'était qu'un franc soudard; mais ce vigoureux manieur d'épée se montre habile aux travaux scientifiques de fortification et de sièges (2); ce capitaine est un théologien

(1) *Œuvres complètes*, III, 223.
(2) *Ibid.*, I, 101 et sq.; 131 et sq.

qui, en controverse publique, embarrasse le cardinal Duperron (1) ; ce calviniste austère est un politique qui sait, au Louvre, quand il faut masquer les desseins du roi de Navarre et endormir les esprits sur certains projets de fuite, amuser la Cour par de petits vers, des ballets, des « caprioles et affecteries », des gentillesses tout italiennes (2) ; cet auteur de bluettes galantes est un savant qui, à six ans, lisait le latin, le grec et l'hébreu, un poëte qui devait écrire plus tard l'une des plus virulentes, des plus éloquentes satires qui existent (3), donnant d'une part la main à Juvénal, et de l'autre à l'auteur des *Châtiments ;* historien, orateur, diplomate très-avisé, très-rusé, homme vraiment extraordinaire, à qui il n'a manqué, pour être un des plus grands écrivains de la France, que d'être né un siècle plus tard, et, pour être un éminent homme d'État, qu'un peu plus de détachement dans l'esprit et de souplesse dans le caractère. De ce caractère, avant d'aborder mon objet spécial, il est nécessaire pourtant de dire quelques mots : il faut mettre en lumière sa fierté, son indomptable courage, son sentiment de l'honneur, sa piété. Un petit nombre de traits suffiront.

Il avait à peine dix-huit ans, — il y avait deux ans déjà qu'il faisait la guerre, — quand, « entre

(1) *Œuvres complètes*, I, 73.

(2) *Ibid.*, I, 23, et aussi *Hist. univ.*, t. III, p. 41, l. I, ch. XI (édit. de 1626, ch. XIV). Passage cité dans les *Mémoires de d'Aubigné*, édit. Lalanne, p. 183.

(3) *Les Tragiques*.

cinq cents harquebusiers », il fut passé en revue par le prince de Condé. Comme plusieurs de ces jeunes gens, peu au fait encore des usages militaires, ôtaient leurs chapeaux pour honorer le prince : « Bisoignes », cria tout haut d'Aubigné : c'est comme s'il eût dit aujourd'hui : Conscrits ! Le propos plut au prince de Condé ; il voulut savoir qui l'avait tenu, et, l'ayant appris, manifesta l'intention d'attacher d'Aubigné à sa maison. M. de La Caze, qui commandait la compagnie, vint tout joyeux annoncer à d'Aubigné cette bonne fortune, et, pour s'en donner les gants, lui dit qu'il voulait le *donner* au prince de Condé. L'expression était courante, et, surtout à cette époque, n'avait rien d'offensant. Mais la fierté chatouilleuse du jeune homme ne s'en accommoda pas : « Meslez-vous de donner vos chiens et vos chevaux », lui répondit-il. La Caze n'insista pas ; le prince de Condé fut tué peu après à Jarnac, et, bien des années plus tard, d'Aubigné, rapportant ce trait, se le reproche, et le donne comme une marque de sa « trop rustique liberté (1). »

Ne la regrettons pas, puisque, grâce à elle, il entra, non pas au service du prince de Condé, mais, trois ans après, à celui du roi de Navarre, auquel il devait être un si rude, si fidèle et si utile ami. « C'est un homme qui ne trouve rien « de trop chaud (2) », avait-on dit à Henri, et le

(1) *Œuvres complètes*, I, 15.
(2) *Ibid.*, I, 21.

roi eut bientôt, en effet, mainte occasion de reconnaître l'intrépidité, la bravoure folle de son nouvel écuyer. Jamais d'Aubigné n'a reculé. Il dit de lui-même que nature

> A escript sur son front l'amour du difficile (1).

Agé de près de soixante-quinze ans et à propos d'un accident qui lui était survenu sur un échafaudage, il constatait que Dieu n'avait voulu, « en « aucun temps ny lieu », le laisser sans péril (2) ni sans secours. Mais ces périls, il les cherchait de lui-même, et le secours, il le trouvait dans son adresse aussi bien que dans son courage. Je veux citer un fait qui montrera à la fois le bouillonnement impétueux de son sang, son mépris du danger et son intraitable indépendance. C'était au siège de Paris. Henri III était à St-Cloud. Les duels étaient fréquents entre assiégeants et assiégés, entre royalistes et ligueurs. Le 2 août 1589, le jour même où Jacques Clément assassina le roi, et l'évènement encore inconnu, d'Aubigné, placé en vedette par Henri de Navarre, voulut appeler en combat singulier un gentilhomme nommé Sagonne. Il se rendit au Pré-aux-Clercs, et s'adressant au chevalier le plus proche, L'Éron-

(1) *Œuvres complètes*, III, 64, sonnet 98. Il a écrit encore, au sonnet 15 de l'*Hécatombe* (III, 22) :

> Que c'est le naturel et l'amitié de l'homme
> D'affecter l'impossible et mespriser l'aisé.

(2) *Ibid.*, I, 105.

nière, maréchal-des-logis du comte Tonner
pria de transmettre sa provocation. L'aut
répondit qu'injures et blasphèmes, le défian
même, bien qu'il dût croire la rencontre i
sible, « à cause d'un fossé hors de toute m
« qui estoit entre eux. » Mais d'Aubigné r
le combat! C'eût été la première fois. Il lan
cheval; « bien lui servit », dit-il, « d'avc
« cheval grand saulteur »; il franchit ce
fossé; tombe dans le camp ennemi; subit
être touché, un coup de pistolet de L'Éron
lui met à son tour le pistolet sous la g
L'Éronnière demande grâce de la vie et se
à merci, bien que huit ou dix cavaliers a
russent à son secours. D'Aubigné ne les a
pas; il s'échappe, emmenant son prisonnie
conduit à Vaugirard au prince de Conti. (
un tel cri d'admiration dans l'armée que He
du lit où il était étendu et où il devait r
le lendemain, en entendit l'écho; il dema
voir le héros de cette prouesse inouïe; He
Navarre commanda à son serviteur de se r
au désir du roi; mais d'Aubigné s'y refusa
voulait pas, répondit-il, « faire le charlatan

On ne s'étonnera pas de trouver chez
homme le sentiment de l'honneur pouss
qu'aux plus grandes délicatesses et susceptil
Le duc de La Trémouille, investi dans Th
écrit à d'Aubigné :

(1) *Œuvres complètes*, I, 66.

« Mon amy,

« Je vous convie, suivant nos jurements, à venir mourir avec

« Votre tres-fidelle,

« La Tremoille. »

Voici la réponse :

« Monsieur,

« Vostre lettre sera bien obeye, quoy que je la blasme d'une chose, c'est d'avoir allégué nos promesses qui devoient estre trop presentes pour les ramentevoir.

« Aubigny (1). »

A l'âge de vingt-quatre ans, dans une entreprise sur Saintes, il fut fait prisonnier par les troupes du roi, commandées par Saint-Luc, et emmené au Brouage. Saint-Luc ne tarda pas à se lier d'amitié avec son captif. Sur sa demande, il l'autorisa à aller à La Rochelle, lui faisant promettre que le dimanche suivant, à cinq heures du soir, il serait de retour, « si mort ou prison ne l'empeschoit. » Le dimanche matin, il lui dépêcha un messager, nommé Luché, l'avisant qu'il ne revînt pas à l'heure jurée, des vaisseaux de guerre étant arrivés de Bordeaux avec ordre du roi d'emmener

(1) *Œuvres complètes*, I, 77.

d'Aubigné et de le mettre à mort, et menaces de ruine à Saint-Luc et aux siens s'il manquait à livrer ce redoutable ennemi. Mais d'Aubigné, « n'aiant pas », comme il dit, « sa foi relaschée « de la main où il avait touché », déclara qu'il retournerait au Brouage. Ses amis de La Rochelle, connaissant les termes de l'engagement : « Si « mort *ou prison* ne l'empeschait », l'enfermèrent. Une telle subtilité n'était pas pour satisfaire un esprit de cette trempe. Il se sauva des mains de ses amis comme il eût fait d'une bastille, s'évada de La Rochelle, arriva au Brouage, et « fut receu « de Saint-Luc avec pleurs. » Il allait à une mort qui semblait inévitable. « La nuict mesme qu'il « faloit s'embarquer », les huguenots prirent Guiteaux, lieutenant du roi aux îles. Ils firent savoir que ce capitaine subirait le même sort que d'Aubigné, et l'on se décida à faire l'échange des prisonniers.

« Mes lecteurs », ajoute d'Aubigné, « ne me « soupçonnez pas de vous avoir fait ce conte pour « ma délectation; c'est pour vous que je l'ai fait. « Ne vous arrestez pas tant à la louange de « la fidélité qu'à l'exemple et à l'espérance du « secours de Dieu, duquel vous devez estre cer- « tains, quand vous ferez litière de vostre vie « pour garder la foi inviolablement (1). »

(1) *Histoire universelle*, t. III, p. 21, l. I, ch. v (édit. de 1626, ch. vi). Cité dans les *Mémoires*, édit. Lalanne, p. 331 et sq.

Il n'y a pas sans doute de commentaires à faire d'un tel acte et de telles paroles. Mais que l'on juge par là de quoi cet homme était capable, obéissant ainsi à ce qu'il appelle quelque part « ce monstre d'honneur (1). »

D'Aubigné avait un autre guide de ses actions, c'était sa profonde piété. Non pas cette piété politique, faite de calcul et d'intérêt, la seule qu'aient connue alors tant de gentilshommes et dans le camp des réformés et dans celui des catholiques, dont tant d'autres se sont contentés depuis, qui n'est qu'un moyen de gouvernement ou d'opposition, et qu'affichent les hommes de parti quand ils croient avoir besoin, soit pour se maintenir au pouvoir, soit pour le conquérir, du point d'appui des croyances religieuses. Non pas cette piété de mode qui n'est qu'une vanité sociale : la dévotion n'était pas à la mode à la cour du roi de Navarre. Henri vivait, suivant l'expression de d'Aubigné, « sans profession de religion. » Les bons courtisans n'avaient garde de se montrer plus pratiquants que leur maître, si bien qu'un jour où l'on donnait la cène, cérémonie grave, peu fréquente, de grande importance religieuse pour les réformés, il n'y eut dans tout le camp, dans toute la cour, que deux hommes qui eurent le courage de s'approcher de la sainte Table : l'un des deux était d'Aubigné (2). Non pas seulement

(1) *Œuvres complètes,* I, 61.
(2) *Ibid.*, I, 28.

cette piété pour ainsi dire négative, faite surtout de la haine des croyances opposées. Certes, cette haine fut chez l'auteur de la *Confession de Sancy* vivace, agissante, et il n'y eut jamais peut-être plus fanatique huguenot. A dix ans, arrêté avec son précepteur, menacé de mort comme hérétique, il répondait que « l'horreur de la messe lui « ôtait celle du feu » (1), et toute sa vie, dans ses aventures, dans ses polémiques, dans ses écrits, se manifeste, par les actes les plus violents, par les paroles les plus acerbes, cette haine invétérée du papisme. Mais il y a en même temps chez d'Aubigné autre chose : il y a une piété personnelle tout imprégnée des enseignements évangéliques et de l'étude des textes sacrés; il y a des convictions religieuses qui, du fond du sanctuaire intérieur, exercent leur influence sur sa vie. D'Aubigné n'est pas de ceux dont la piété ne consiste qu'à porter des jugements sévères sur la conduite des autres : on suit dans l'histoire de sa vie, dans ses bonnes comme dans ses mauvaises actions, indiqué avec la pudeur que mettent les grands courages en de telles matières, le travail constant de la conscience. Son père mourant, lorsque lui-même n'était âgé que de douze ans, lui avait rappelé son serment d'Amboise, et recommandé « le zèle de la relligion, l'amour des « sciences, et d'estre véritable ami (2). » Il n'oubli[a]

(1) *Œuvres complètes*, I, 7.
(2) *Ibid.*, I, 10.

jamais ces paroles. J'ai déjà rappelé la circonstance où, isolé, sans ressources, désespéré, il voulait se jeter dans la Saône : « Alors », dit-il, « sa « bonne nourriture », (c'est-à-dire sa bonne éducation) « luy faisant souvenir qu'il fallait prier « Dieu devant toutte action, le dernier mot de « ses prières estant *la vie éternelle*, ce mot l'ef- « fraya et le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son « agonie (1). » Et quelques années plus tard, étant un jour en grande détresse, s'humiliant pour avoir été trop orgueilleux, il nous raconte qu'il repassa sa vie, se souvint de ses désobéissances à ses parents, et, priant Dieu en ses angoisses, dit en s'accusant et citant l'Écriture Sainte : « L'homme « indompté sera dompté par les maux (2). » Quand il eut déterminé Henri de Navarre à s'enfuir de Paris, passant la Seine à Poissy, il fit dans le bateau chanter au roi le psaume : « Seigneur, le « roy s'esjouira d'avoir vu ta délivrance (3) », et dans combien d'autres circonstances fut-il comme la conscience religieuse d'Henri IV, au point que celui-ci, après son abjuration, malade, se croyant en danger de mort, et les leçons bibliques qu'il avait reçues sur les genoux de Jeanne d'Albret remontant à sa mémoire, ce fut d'Aubigné qu'il fit chercher pour lui demander s'il n'avait pas

(1) *Œuvres complètes*, I, 12.

(2) *Ibid.*, I, 14.

(3) *Histoire universelle*, t. II, p. 183 et sq., l. II, ch. XVIII (édition de 1626, ch. XX). Cité par Lalanne dans son édition des *Mémoires de d'Aubigné*, p. 184 et sq.

commis le péché pour lequel il n'y a pas de pardon, le péché contre le Saint-Esprit (1).

L'on voit que l'on n'aurait pas eu une idée suffisante du caractère d'Agrippa d'Aubigné, si à sa bravoure, à son intrépidité, à son chatouilleux honneur, nous n'eussions pas ajouté sa vieille et personnelle piété huguenote.

Et maintenant que voilà notre homme en pied, bardé de fer, retroussant sa moustache, regardant fièrement, défiant quiconque, ne pliant que les genoux, nous n'en aurons que plus de plaisir à lui trouver un cœur aimant, à découvrir les fleurs qu'il cache sous sa farouche armure; l'histoire de ses amours n'en aura que plus de charme, car il y a un vif attrait dans la tendresse des vaillants.

II.

Agrippa d'Aubigné avait trente-deux ans quand il se maria, et nous verrons plus tard quelle tendresse il eut pour sa femme, et quelle fidélité il lui garda. Mais avant de se marier, il eut son roman, tout brillant de fraîcheur, de jeunesse et de poésie (2).

(1) *Œuvres complètes*, I, 69, 70.

(2) Nous ne nous arrêtons pas à une amourette d'enfant pour la savante Loyse Sarrasin, « Genevoise, honorée de « plusieurs doctes et qui, ayant passé par tous les degrés de « science, s'est veüe capable, si le sexe luy eust permis, de « faire des leçons publiques, principalement aux langues,

On trouve dans le Blaisois, à une petite distance de Marchenoir, un château curieux, que l'on visite volontiers comme un intéressant vestige de l'architecture féodale, le château de Talcy (1). La terre de Talcy avait été, en 1517, achetée par Bernard Salviati, membre d'une famille italienne qui avait suivi Catherine de Médicis en France, et qui comptait deux cardinaux, neveux par leur mère de Léon X, et, par conséquent, parents de Catherine.

Il n'est donc pas surprenant que le château de Talcy ait été à maintes reprises honoré de visites royales, et qu'on y montre encore la chambre des Valois. Catherine, François II, Charles IX, Henri III y résidèrent. Ce fut dans ce château, qu'en 1562,

« ayant la grecque et l'hebrayque en main comme la fran-« çoise. J'estois entièrement destourné de la grecque sans « elle; mais elle, *ayant reconnu en moy quelque aiguillon « d'amour en son endroit*, se servit de cette puissance pour « me forcer par reproches, par doctes injures auxquelles je « prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit dans son « cabinet, comme à un enfant de douze à treize ans, à faire « les thèmes et les vers grecs qu'elle me donnait. » (*Lettre de d'Aubigné à ses filles touchant les femmes doctes du siècle*, I, 448.) Ainsi, ce qui empêcha d'Aubigné de se sauver de Genève avant 14 ans, ce qui l'y retenait pour faire des vers grecs, c'était un « aiguillon d'amour ». Décidément, il était précoce en toutes choses.

(1) Le château de Talcy est aujourd'hui la propriété de M. Albert Stapfer, l'excellent traducteur de Faust. Voir la *Notice historique et chronologique sur le château de Talcy*, par A. Storelli. Paris, Baschet, 1883.

lamentable année (1) qui vit le massacre de Vassy et le commencement des guerres civiles, Catherine réunit les chefs des deux partis et entama avec eux la conférence de Talcy, interrompue, à peine commencée, par le brusque départ du prince de Condé. S'il fallait en croire certain écrivain, dont l'assertion ne nous paraît, du reste, corroborée d'aucune preuve, l'on excuserait facilement ce prince d'avoir ainsi faussé compagnie à la reine mère; il venait, dit-on, de recevoir avis qu'à l'issue de la conférence il devait être assassiné.

Des mains de Bernard Salviati, Talcy avait passé à celles de Jean, son fils, surintendant de la maison de la duchesse de Lorraine. Celui-ci avait épousé Jaquette Le Malon de Bercy, fille d'une ancienne famille française, qui ne s'éteignit qu'au commencement de ce siècle (2).

(1) Elle parut telle dès lors, et à tous, témoins ces vers de Ronsard :

Dès longtemps les escrits des antiques prophètes,
Les songes menaçants, les hideuses comètes,
Avaient assez prédit que l'an soixante et deux
Rendroit de tous côtés les Français malheureux,
Tués, assassinés; mais, pour n'être pas sages,
Foi n'avons ajoutée à ces divins présages.
(*Discours des misères de ce temps.*)

(2) Ce fut un Le Malon qui, au XVII[e] siècle, fit construire, d'après les plans de Mansard, le château de Bercy, sur l'emplacement duquel passe aujourd'hui le chemin de fer de Vincennes. Président au Parlement, ce Le Malon était surtout célèbre, dit-on, par sa prodigieuse avarice. — Une Salviati, tante de Jean, avait épousé Guillaume de Musset, l'un des ancêtres directs d'Alfred de Musset.

En 1571, la femme du seigneur de Talcy était morte. La châtelaine de ce domaine princier était sa fille Diane, alors dans tout l'éclat de la jeunesse et d'une merveilleuse beauté. Cette beauté tenait à la fois de l'orgueil de sa race et de la grâce de son âge ; elle avait dans toute sa démarche quelque chose d'impérieux et de doux, un charme fier qui semblait justifier son nom de Diane, un teint éblouissant de blancheur, des mains d'ivoire, des cheveux d'or, des yeux noirs (1).

D'Aubigné avait 19 ans. Il venait de traverser la troisième guerre civile, celle qui aboutit, en 1570, à la paix de St-Germain. Il s'y était distingué par son intrépidité, et en même temps, lancé si jeune et isolé au milieu des désordres de la vie des camps, il s'était laissé entraîner assez loin des enseignements qui avaient nourri son enfance, notamment de ce commandement du Décalogue : « Tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain », et de ce précepte de l'Évangile : « Qu'aucune parole « déshonnête ne sorte de votre bouche (2). » Il fait l'aveu et s'accuse du cynisme de son langage d'alors dans des termes qui nous semblent aujourd'hui toucher eux-mêmes au cynisme (3). Mais la conscience n'était jamais longue à se réveiller chez notre jeune huguenot. Si vigoureux qu'il fût,

(1) *Hécatombe*, sonnet 25, III, 25; sonnet 11, III, 20, et passim.

(2) Ép. aux Col., III. 8.

(3) *Œuvres complètes*, III, 221.

les fatigues avaient été trop fortes pour son âge. Il tomba gravement malade. « Cette maladie, » dit-il dans ses mémoires, « le changea entièrement « et le rendit à lui-mesme (1) », et dans une de ses poésies, racontant les tribulations de ces débuts de sa vie militaire, il s'exprime en ces termes :

Dieu estoit mort pour moy et son ire alumée.
A ce point foudroya sa main sévère armée,
Me frappa insolent, changeant de furieux,
Sur un lit, en deux jours, le sens, l'âme et les yeux.
Je trouvay Dieu encore, et par la maladie,
Qui me mit à la mort, je retrouvai ma vie (2).

Pendant cette maladie même, une nouvelle épreuve venait l'assaillir. Le peu de bien que lui avaient laissé ses parents avait été usurpé par un homme, maître d'hôtel du duc de Longueville, qui offrit de lui prouver en justice que lui, d'Aubigné, avait été tué dans la dernière guerre. Ses parents maternels, qui étaient catholiques ardents, le désavouèrent. Son fermier, qui lui devait trois années de fermages, espéra s'acquitter d'un coup, et le méconnut également. « Lors le misérable, à « qui les parents, l'argent, la faveur et la santé « desfailloyent, se fait porter demi-mort par « bateau à Orléans, et de là dans l'auditoire, où, « estant dans une chaire fort basse, il eut permis-

(1) *Œuvres complètes*, I, 17.
(2) *Ibid.*, III, 221.

« sion de plaider sa cause. » Son discours fut tel que le juge, l'écoutant, commence à regarder « d'un « œil furieux » ses adversaires, et que ceux-ci, entraînés à la fois et effrayés, se levèrent tous ensemble, s'écrièrent qu'il n'y avait que le fils de Jean d'Aubigné qui pût parler ainsi, lui demandèrent pardon et lui restituèrent ses biens. Je rappelle qu'il avait alors 19 ans (1).

Ce fut cette même année que, convalescent, passant par aventure au château de Talcy, il devint passionnément amoureux de la belle Diane Salviati.

La famille de Diane était catholique. Comme je l'ai dit, elle comptait deux cardinaux. Mais elle avait des attaches avec les réformés. Le frère de Jean, le chevalier Salviati, était écuyer de Marguerite de Valois, reine de Navarre, et chef de son conseil (2).

Jean Salviati prit en goût le jeune Agrippa. Il le retint auprès de lui. Il s'intéressa à ses projets, écouta avec bienveillance l'histoire de son père et de ses jeunes années, lui donna des conseils, lui fit connaître par ses récits les principaux personnages du temps. Un jour, il lui conta une

(1) *Œuvres complètes*, I, 17 et 18.

(2) *Choses mémorables du règne de Henri III*, tome II, p. 192. Le chevalier Salviati était en même temps grand maître de l'ordre des hospitaliers de Saint-Lazare. D'après la règle de fondation de cet ordre, le grand maître devait être un lépreux. Mais, depuis longtemps, une décision du pape avait abrogé cet article des statuts. (Bulle d'Innocent IV, 1253.)

anecdote qui, bien que sans lien avec notre sujet, est trop piquante pour que nous ne l'arrêtions pas au passage. C'était au moment de la conférence de Talcy. La reine-mère et le roi de Navarre, le père d'Henri IV, étaient un soir à la fenêtre d'une chambre assez basse, cachés dans l'ombre des tours. Là, Catherine put voir de quelle popularité elle jouissait. Comme ils causaient à voix basse, ils entendaient deux paysans..... mais je laisse la parole à d'Aubigné qui, avec raison, n'a pas jugé l'aventure indigne de son *Histoire universelle*. Ils entendaient donc « deux goujats qui, « faisant rôtir une oie à une broche de bois, « chantaient des villenies contre la reine. L'un disait « que le cardinal » (c'est le cardinal de Lorraine) « l'avait engrossée d'un petit mulet ; et puis ils « maugréaient de la chienne, tant elle leur faisait « de maux. » Le roi de Navarre s'indigna, et pensant bien faire sa cour, prit « congé de la reine « pour les aller faire pendre » (justice sommaire !). Mais Catherine l'arrêta, se pencha hors de la fenêtre, cria à ceux qui l'outrageaient : « Hé ! que « vous a-t-elle fait ? Elle est cause que vous rô- « tissez l'oie ! » Puis, se tournant en riant vers Antoine de Bourbon, elle lui dit : « Mon cousin, « il ne faut pas que nos colères descendent là ; « ce n'est pas notre gibier (1). » Son gibier, ce devait être Coligny, le duc de Guise, tant d'autres; pour gibier, à ce moment-là même, elle avait

(1) *Hist. univ.*, t. I, liv. III, ch. V.

peut-être le prince de Condé ; ce n'était pas le temps de s'amuser aux bagatelles de la porte.

Le jeune partisan écoutait avec plaisir et notait les entretiens du sieur de Talcy. Du premier coup, il avait pu juger que la conquête du père de Diane ne serait pas difficile à faire. Restait celle de Diane. Et c'est là que nous allons voir toute la vaillance du capitaine, toute la finesse du diplomate, toute l'habileté de cet homme réputé n'échouer jamais, aussi adroit dans les intrigues de cour que dans les surprises et les embuscades, se briser, se perdre devant le sourire d'une jeune fille coquette. Tant la passion aveugle, affole, enlève l'usage des dons naturels ! Histoire commune, après tout, et qui ne vaudrait pas d'être contée, si elle n'était relevée par le caractère de la victime et l'explosion de poésie qu'elle provoqua.

« L'amour », dit d'Aubigné dans ses Mémoires, « lui mit en tête la poésie française, et lors il « composa son *Printemps* où il y a plusieurs « choses moins polies, mais quelque fureur qui « sera au gré de plusieurs (1). » Il n'en dit pas autre chose.

Ce *Printemps* a eu cette singulière fortune de n'être publié que trois siècles après sa naissance. Trois siècles juste. C'est de 1572 à 1574 que d'Aubigné l'écrivit ; c'est en 1874, il y a dix ans, que des admirateurs pieux, des investigateurs

(1) *Œuvres complètes*, I, 18.

patients, les ont pour la première fois fait connaître (1).

D'Aubigné l'avait dit dans la préface de ses *Tragiques :*

Bien que de moi desjà soit né
Un pire et plus heureux aisné,
Plus beau et moins plein de sagesse (2).

Et il semble reprocher aux *Tragiques* de voler au *Printemps* son droit d'aînesse. Au cours même de sa véhémente satire, sa pensée se reporte à cette première création, à ces impressions d'adolescence, si vives qu'il ne les oublia jamais :

Quand j'étois fol heureux . . . .
Je fleurissois comme eux de ces mesmes propos
Quand, par l'oisiveté, je perdois le repos.
Ce siècle, autre en ses mœurs, demande un autre style ;
Cueillons les fruits amers desquels il est fertile..... (3).

(1) En 1874, au cours de la publication des *Œuvres complètes*, entreprise par MM. Réaume et de Caussade, M. Charles Read a publié chez Jouaust, sous le titre de *Le Printemps*, un certain nombre de pièces appartenant, en effet, au *Printemps* de d'Aubigné, et découvertes par lui dans un manuscrit ayant appartenu à M. de Monmerqué.

La même année, MM. Réaume et de Caussade publiaient chez Lemerre, pour la première fois, le *Printemps* complet, d'après les manuscrits de Bessinges, et d'après une table de matières écrite de la main même de d'Aubigné.

(2) *Œuvres complètes*, IV, 17.

(3) *Ibid.*, IV, 73.

Et ailleurs :

Je n'avais jamais fait babiller à mes vers
Que les folles ardeurs d'une prompte jeunesse..... (1).

Et ailleurs encore :

Je n'escry plus les feulx d'un amour inconnu :
Mais par l'affliction plus sage devenu,
J'entreprens bien plus haut. . . . .
Le luth que j'accordois avec mes chansonnettes
Est ores estouffé de l'esclat des trompettes (2).

Pourquoi d'Aubigné n'a-t-il pas publié lui-même son *Printemps?* Est-ce le temps qui lui manqua ? Des occupations plus hautes, d'une portée plus générale, ne lui laissèrent-elles aucun loisir pour ce retour vers le jeune âge ? Peut-être. Peut-être aussi fut-il retenu par une certaine pudeur virile que tous ceux qui ont aimé comprendront ; peut-être ne put-il pas se résoudre à livrer en pâture à la curiosité publique ce qui avait si profondément troublé son âme; peut-être, dans son abstention, y eut-il quelque chose du sentiment qui lui faisait écrire, précisément dans la préface de ce *Printemps :*

J'enrage que ma Diane
Passe en la bouche profane

(1) *Œuvres complètes*, IV, 72.
(2) *Ibid.*, IV, 31.

Du vulgaire sans renom ;
Car je n'escris autre chose,
Et le plus souvent je n'ose
Par respect nommer son nom (1).

« Le respect », dit Pascal, « est le premier effet « de l'amour. »

Le *Printemps* est divisé en trois parties. La première est l'*Hécatombe à Diane.* Comme autrefois à Phœbé l'on immolait cent victimes,

A moins de cent taureaux on ne fait cesser l'ire
De Diane en courroux (2).

D'Aubigné consacre donc cent sonnets aux beautés et aux vertus de Diane, à ses joies et à ses tourments à lui-même. La seconde partie se compose de *Stances.* La troisième est un recueil d'*Odes.* Ce n'est pas un léger opuscule, comme on le croyait sur la foi de ce qu'en disait assez négligemment l'auteur dans ses Mémoires. Les trois parties ensemble ne comptent pas moins de 5670 vers, dont les quatre derniers sont ceux-ci, où l'enjambement eût fait frémir Malherbe :

Lecteur, pour m'excuser qu'est-ce
Que je pourrais dire? Rien.
Si j'allègue ma jeunesse,
Tu diras : je le vois bien (3) !

(1) *Œuvres complètes,* III, 6.
(2) Sonnet 96. *Ibid.*, III, 63.
(3) *Ibid.*, III, 205.

Et ainsi, après trois cents ans, d'Aubigné a aussi ses *Juvenilia !* Mais, plus prudent que d'autres, il ne les publia pas de son vivant, et, plus moral, plus chaste, quand enfin cette publication a lieu, ses admirateurs n'ont pas à en rougir, ni sa mémoire rien à y perdre.

C'est dans cette masse de vers (1), de langue non encore formée, tout pleins de la fraîcheur, mais aussi de l'amphigouri de l'école de Ronsard, qu'il faut aller chercher les péripéties de l'amour du jeune Agrippa. La besogne n'est pas mince, ni facile, ni toujours agréable. Notre auteur a fait aux Aristarques futurs cette recommandation nullement inutile :

Correcteurs, je veux bien apprendre
De vous ; je subirai vos lois,
Pourvu que pour me bien comprendre
Vous me lisiez plus d'une fois (2).

Lisons donc *Le Printemps*. A tout le moins, aura-t-il pour nous l'attrait de la nouveauté, avec cette bizarrerie que c'est une nouveauté fort vieille. Ainsi qu'un fruit qui, brusquement surpris par un cataclysme, sevré en un moment de tout contact avec le soleil et l'air, garderait encore, longtemps enfermé dans quelque roche, sa primitive saveur, ainsi ce *Printemps* nous arrive, à travers

(1) Et encore faut-il y ajouter des poésies diverses, entre autres trois épitres à Diane, où se trouvent des traits intéressants.

(2) *Œuvres complètes*, III, 270.

les âges, tout frais, tout neuf, et c'est, en dépit des siècles, comme à une primeur que nous allons goûter.

Ce qui, dans ce roman de d'Aubigné, nous captive surtout, c'est, en ce temps fort généralement libertin, la sincérité, la force, la gravité, la pureté de l'amour du jeune homme. Diane comprit-elle? Peut-être. L'aima-t-elle ? Non. Elle fut parfois émue, troublée même, et put croire que son cœur se donnait : comment une jeune fille eût-elle pu rester tout à fait insensible au contact d'une aussi ardente passion? Mais elle n'aima pas, ou si elle aima, ce fut quand il était trop tard; et elle ne put alors que regretter amèrement son erreur.

Il ne faut pas plus accuser ses sentiments que chercher à les expliquer. Vouloir expliquer pourquoi l'on n'aime pas est aussi vain que vouloir expliquer pourquoi l'on aime. Rien de plus facile, quand les circonstances et l'insuccès sont connus, que de trouver des raisons décisives pour démontrer que deux caractères ne se pouvaient convenir, comme, si l'évènement eût été autre, rien n'eût été plus facile que de faire voir que ces deux caractères étaient de tout temps destinés à se compléter l'un par l'autre. Les règles des sympathies resteront sans doute toujours enveloppées d'un impénétrable mystère ; l'Esprit souffle où il veut : nous en constatons les effets, mais nous n'en connaissons pas les lois. Tant qu'il y aura des amants malheureux, ils s'indigneront de n'être pas aimés ; nous les plaindrons volon-

tiers; mais, en les plaignant, nous ne saurions condamner les instruments involontaires de leur peine : l'Esprit souffle où il veut.

Avec quelques intermittences, d'Aubigné passa environ dix-huit mois à Talcy. De toute sa vie, ce fut la seule période oisive, si c'est être oisif que d'aimer. En tout cas, comme nous avons vu qu'il dit lui-même, cette oisiveté lui fit perdre le repos (1). Comment cet amour commença-t-il? Quelles en furent les phases successives? Cela est fort difficile à démêler. Allez donc demander au poëte qui chante ses amours de descendre au détail des faits! Les faits? Mais lisez ses vers: les seuls faits qui méritent mention, ce sont ses sentiments, tantôt tristes, tantôt joyeux; c'est la clarté du ciel et la douceur du printemps qui sourient à son allégresse ou insultent à sa douleur; c'est le feu des regards de sa bien-aimée, l'éclat de son teint, les reflets de ses cheveux; c'est, hélas! la dureté de son cœur, sa tendresse à lui, sa cruelle souffrance; voilà ce qui remplit ses poëmes, et quand nous voudrions savoir à quelle date il les écrit, s'il est à Talcy ou à Paris, si, à Talcy, il habite au château ou au dehors, quels sont les autres prétendants qui entrent en lice, nous ne trouvons que des lamentations sur ses tourments, ou des dithyrambes sur la beauté de Diane. Que lui importe le reste? Il a tout, s'il a le cœur de celle qu'il aime; il n'a rien, s'il ne l'a pas.

(1) V. *supra*, p. 22.

C'est donc à l'aide de données assez vagues, disséminées çà et là, que nous allons tenter de reconstituer, dans sa suite et sa progression nécessaires, le petit roman de Diane et d'Agrippa. Quant à l'ordre où nous présenterons les faits, il faut bien que l'on nous passe une certaine part d'hypothèse, et que l'on accorde quelque crédit aux impressions nées en nous d'une lecture attentive et répétée. Du reste, à défaut d'une exactitude rigoureuse, notre récit aura l'avantage de fournir un cadre aux citations que nous désirons faire du *Printemps*. Ou nous nous trompons fort, ou nous aurons ainsi l'occasion de découvrir en d'Aubigné un poëte nouveau, tout autre que celui des *Tragiques*, et peut-être plus digne d'attention que ne semble l'avoir pensé son savant éditeur de 1874 (1).

Très-entourée, recherchée, courtisée, comme ne pouvait manquer de l'être une aussi belle héritière d'un grand nom et d'une grande fortune, Diane n'en fut pas moins flattée de la passion qu'elle alluma dans le cœur du jeune capitaine. Elle aimait les vers; elle lui en demande, les garde, les lit et relit, les cache coquettement en tel lieu que leur auteur envie leur abri (2). C'est donc d'abord sous des auspices poétiques qu'un commerce de galanterie s'établit entre les deux jeunes

(1) « Nous avouons que le *Printemps* n'augmentera guère la gloire du poëte des Tragiques..... » Réaume, *Étude sur Agrippa d'Aubigné*, p.p. 239, 240.

(2) Sonnet 39. *Œuvres complètes*, III, 34.

gens. Puis ils ne s'en tiennent pas là. Elle accepte de lui de petits présents ; comme il part pour Paris, elle lui demande d'en rapporter « quelque « nouveauté » : il choisit pour elle un miroir (1) ; ils plantent des arbres où ils gravent leurs chiffres enlacés (2) ; il lui donne son portrait (3) ; ils font de longues promenades dans le parc de Talcy, soit à pied, soit en voiture, et un jour ils versent ensemble, à la grande joie de d'Aubigné :

Je me desdis du mal que j'ai dit de fortune,
Si mon mal et mon bien sont unis avec vous (4) ;

elle lui reproche je ne sais quelle parole trop vive, et le lendemain il implore son pardon par une longue pièce de vers, fort mauvaise du reste (5) ; tous ces légers épisodes donnent lieu à des poésies dont des parties au moins mériteraient des citations ; mais ce serait par trop allonger cette histoire. Bornons-nous à une.

Agrippa, allant à la chasse dans les bois de Talcy, et s'étant emparé d'un écureuil vivant, le donna à Diane, qui, toute heureuse, l'attacha d'une chaîne de soie. L'écureuil mourut. Là-dessus, d'Aubigné écrivit :

(1) Sonnet 36. *Œuvres complètes*, III, 33.
(2) Sonnet 31. *Ibid.*, III, 30.
(3) Sonnet 26. *Ibid.*, III, 28.
(4) Sonnet 30. *Ibid.*, III, 30.
(5) *Ibid.*, t. III, 84.

Liberté douce et gracieuse,
Des petits animaux le plus riche trésor,
Ha! Liberté! Combien es-tu plus précieuse
Ni que les perles ni que l'or!

Suivant par les bois à la chasse
Les escureux sautans, moy, qui estois captif,
Envieux de leur bien, leur malheur je prochasse.....
Et en pris un entier et vif.

J'en fis présent à ma mignonne
Qui lui tressa de soie un cordon pour prison.
Mais les frians appas du sucre qu'on lui donne
Luy sont plus mortels que poison.

Les mains de neige qui le lient,
Les attraians regars qui le vont décepvant,
Plustôt obstinément à la mort le convient
Qu'estre prisonnier et vivant.

Las! comment ne suis-je semblable
Au petit escureu qui, estant arresté,
Meurt de regretz sans fin, et n'a si agréable
Sa vie que sa liberté! . . . . .

Mais tant s'en fault que je ruine
Ma vie et ma prison qu'elle me plaist si fort,
Qu'en riant je gazouille, ainsi que fait le cigne,
Les douces chansons de ma mort (1).

(1) *Œuvres complètes*, III, 83.

Tels étaient les menus incidents de la vie quotidienne, Agrippa adorant Diane, Diane coquettant avec Agrippa. Il y eut vraiment sympathie presque immédiate entre eux. On retrouve dans les vers de d'Aubigné la trace des enfantillages des débuts,

Ces mille riens charmants de l'amour qui commence (1).

On cause le soir, on s'émeut, et le lendemain matin on se retrouve : « Avez-vous bien dormi? — Je n'ai pas fermé l'œil. — Moi non plus, « ou bien au contraire : « comme un charme. — Moi aussi », et voilà d'Aubigné enchanté :

D'une âme toute pareille
Furent honorés nos corps ;
Car tu veilles si je veille,
Et j'ai sommeil si tu dors (2).

Ils semblaient si bien faits l'un pour l'autre qu'ils avaient sur le corps les mêmes signes : on devine avec quel plaisir d'Aubigné fait cette découverte ; il y en avait cinq tout pareils, dit-il, à la main, au bras, et encore ailleurs, à la gorge (3) : le costume des dames d'alors était bien favorable — ou, si l'on veut, bien cruel — aux amoureux.

(1) Joli vers, dont je ne sais pas l'auteur, et que j'ai trouvé dans un journal.

(2) *Œuvres complètes*, III, 156.

(3) Sonnet 43. *Ibid.*, III, 36.

Un temps, Diane crut aimer Agrippa ; un temps, elle fut avec lui douce, tendre, la tendresse allant jusqu'aux baisers ; ces baisers dont le souvenir devait être un jour son cruel tourment (1). Elle crut l'aimer, et alors ils se promenaient en rêvant sous les grands ombrages, mêlant leurs doigts, trop oppressés pour rompre le silence :

Nous chantions d'une main muette
Le feu qui au sein se fondait (2).

Ils s'asseyaient à l'ombre d'un berceau de verdure ; il se mettait à ses pieds ; elle, sans rien dire, entourait sa tête de ses bras et l'attirait sur sa poitrine, et puis elle lui murmurait de douces paroles ; et lui, la tête renversée sur ses genoux, regardait ses lèvres, ses yeux brillants, et aspirait le parfum de son haleine. Notre amoureux, éperdu, ne sachant plus s'il vit ou s'il meurt, s'échappe en vers tout pétillants de joie :

Sous la tremblante courtine
De ces bessons arbrisseaux,
Au murmure qui chemine
Dans ces gazouillans ruisseaux,

(1) Sonnet 58. *Œuvres complètes*, III, 44 :

Mille baisers perdus, mille et mille faveurs,
Sont autant de bourreaux de ma triste pensée. etc.

V. aussi III, 91 :

Ma bouche osa toucher ta bouche cramoisie,
Pour cueillir, dans la mort, l'immortelle beauté....

(2) Sonnet 35. *Ibid.*, III, 32.

Sur un chevet touffu, émaillé des couleurs
D'un million de fleurs,

A ces babillars ramages
D'osillons d'amour espris,
Au flair des roses sauvages
Et des aubépins floris,
Portez, zéphirs pillars, sur mille fleurs trottans,
L'haleine du printemps.

O doux repos de mes paines!
Bras d'yvoire potelez!
O beaux yeux, claires fontaines,
Qui de plaisirs ruisselez!
O giron, doux support, beau chevet émaillé
A mon chef travaillé!

Vos doulceurs au ciel choisies,
Belle bouche qui parlez,
Sous vos lèvres cramoisies
Ouvrent deux ris emperlez.
Quel baulme précieux flotte par les zéphirs
De vos tièdes soupirs!

Si je vis, jamais ravie
Ne soit cette vie icy;
Mais si c'est mort, que la vie
Jamais n'ait de moy souci :
Si je meurs, si je vis, ô bienheureux séjour
En paradis d'amour (1)!

Ces instants furent délicieux : mais qu'ils fûrent rares! et qu'ils furent courts! Bientôt l'humeur

(1) *Œuvres complètes*, III, 131. Le même souvenir a sans doute inspiré le sonnet 19. III, 24.

de Diane changea ; elle ne fut plus la mêm
d'Aubigné; elle devint avec lui volontaire,
cieuse, fantasque. Jamais satisfaite, elle se
trait tour à tour ou prude avec excès, ou
lement ironique ; si Agrippa exprimait en t
un peu vifs sa tendresse, elle le traitait de
hazardeux » ; s'il rentrait alors dans une pr
réserve, elle le raillait de sa timidité. Elle ne
plus ni le voir, ni se passer de lui : était-il l
laissait paraître qu'elle en était importunée ;
gnait-il, par un sentiment de dignité bless
seulement de souffrance excessive ? quand i
nait, ramené, hélas ! par l'amour vainqueur
plus fermes résolutions, elle le blâmait d
orgueil, prétendant qu'il faisait par trop le
seigneur (1). La poésie même, qu'elle aima
naguère, ne touchait plus son âme : un jour,
quelque querelle d'amoureux, ou empor
colère contre des vers qui mettaient trop à
coquetterie, elle jeta au feu un de ses sonn

Va au feu, mon mignon,

écrit tristement l'auteur ; et il ajoute, ave
fierté qui pouvait paraître excessive, mais
trouve aujourd'hui justifiée :

Diane, repens-toi : pense que tu as tort
Donner la mort à ceux qui te font immortelle (2).

(1) Sonnet 65. *Œuvres complètes*, III, 47.
(2) Sonnet 89. *Ibid.*, III, 59.

Elle lui reproche jusqu'à ses plaintes :

Je confesse, j'ai tort,

répond le malheureux, non sans amertume. Mais ne pensez-vous pas que j'aimerais mieux parler d'un autre style :

Diane, essayez donc si je saurois éscrire
Folastre, et fredonner de la muse et du lut
Un plaisir de l'amour aussi bien qu'un martire (1). »

Peut-être le caractère d'Agrippa, un peu bien tranchant et exigeant, effraya-t-il Diane, et finit-il par la rebuter. Il faut convenir qu'il n'était guère endurant. Un soir, comme on se promenait, d'Aubigné absent, par une belle nuit, un des familiers du château s'amusa à consulter les astres, et prédit à Diane qu'avant six mois d'Aubigné l'aurait perdue. Le lendemain, la malicieuse jeune fille raconte à Agrippa la prophétie, sans nommer le prophète. Le voilà en fureur, qui veut savoir quel est cet « astrologue parjure,

« Estropié des yeux et de l'entendement,

« ce maistre sot », et, le découvrant, lui lance un fort coup de pied avec cette question : Et celui-là, Monsieur le devineur, l'avais-tu lu aussi dans les

(1) Sonnet 93. *Œuvres complètes*, III, 61.

astres (1)? Il est bien possible que le coup de pied n'ait existé qu'en poésie, mais un tel emportement sur une plaisanterie, après tout assez innocente, n'était pas pour rassurer celle dont il recherchait la main. Un autre jour, c'est un peintre qui fait le portrait de Diane. Agrippa arrive, l'aperçoit, s'imagine que « ce fat est amoureux » de sa belle, et, prétextant que l'artiste n'a pas de couleurs capables de reproduire un tel modèle, l'injurie, le fait quitter la place et rengainer ses pinceaux (2). Voilà encore un trait qui sent trop son chef de partisans.

Peut-être aussi Diane subit-elle l'influence de sa famille. Son père seul était favorable à d'Aubigné. Ses autres parents ne voulaient pas entendre parler de ce mariage. L'oncle, le grand maître de Saint-Lazare, répugnait fort à une alliance avec un huguenot, avec un tel huguenot surtout. On objectait sa fortune médiocre, aussi bien que sa petite et douteuse noblesse. D'Aubigné, dans deux de ses sonnets (3), nous décrit le combat de la Fortune et de l'Amour dont il est le sanglant champ de bataille. Il en est comme dans les guerres civiles, dit-il; le pays qui est le théâtre de la lutte en est en même temps la principale victime. Mais, quoi qu'il puisse souffrir, son honneur lui est plus cher encore que son amour. Dix mille écus étaient

(1) Sonnet 52. *Œuvres complètes*, III, 41.
(2) Sonnets 24 et 25. *Ibid.*, III, 27.
(3) Sonnets 7 et 8. *Ibid.*, III, 7 et 8.

une richesse alors: nous verrons bientôt comment, malgré le conseil du père de Diane, d'Aubigné refusa de les acquérir par un moyen qui lui parut d'une loyauté suspecte. Quant à la noblesse, Agrippa reconnaît que Diane est d'une

lignée,
Tige de tant de ducs, de princes et seigneurs;

il reconnaît que ce nom de Salviati

s'esleve jusqu'aux cieux;

mais fièrement, il oppose la valeur personnelle à celle des aïeux, dans ces beaux vers, dignes précurseurs du célèbre discours de Don Louis à son fils Don Juan (1).

J'estime la grandeur une céleste grâce;
Ce don n'est rien, s'il n'est d'autres dons décoré.
C'est beaucoup d'estre ainsi de sa race honoré,
Mais c'est encore plus d'estre honneur de sa race (2).

Les sollicitations, les critiques de son entourage durent exercer certainement sur Diane une certaine influence. Déjà au XVIe siècle, elles sont rares, les jeunes filles qui, en semblable occurrence, ont un amour tel, une telle énergie, une telle foi, qu'en dépit des résistances de gens réputés plus expérimentés et plus sages, malgré l'opposition

(1) Molière, *Le Festin de Pierre*, acte IV, sc. 6.
(2) Sonnet 32. *Œuvres complètes*, III, 14.

de ceux dont elles sont habituées à recevoi seil et direction, elles osent maintenir leur et assurer leur bonheur.

Enfin, et cette raison est plus décisive q autres, nous savons par d'Aubigné qu'un no soupirant, sans doute plus mondain, plus lin tout cas plus adroit que lui, avait réussi à l planter dans le cœur de Diane. Il la compare faucon mal dressé à la chasse qui quitte son pour suivre une méchante corneille :

Ainsi de ses attraits une maîtresse fière
S'eslevant jusqu'au ciel m'abbat souhz sa beauté,
Mais son vouloir volage est soudain transporté
En l'amour d'un corbeau pour me laisser arrière (1

Du reste, ce nouvel amant n'est pas humeur moins volage que la sienne ; el prendra bientôt ce que c'est que l'incons et de quel dangereux poison elle s'est enivrer ; il l'en avertit dans une poésie fr sante de colère et de douleur et qui com par ces deux vers :

J'implore contre toy la vengeance des Dieux,
Inconstante parjure et ingratte adversaire (2)...

Ce « corbeau », pour lequel on l'abando désignait-il l'homme auquel elle fut enfin fi le seigneur de Limeux, ou quelque autre, q

(1) Sonnet 90. *Œuvres complètes*,, III, 60.
(2) *Ibid*, III, 92.

abandonné à son tour? Nous ne le savons pas. Ce qui n'est que trop certain, c'est qu'Agrippa sentit que son bonheur lui échappait. Le changement de Diane le désola; mais, en outre, il le stupéfia. Non pas par vanité. Mais sa nature répugnait aux variations en amour. Ce caractère tout d'une pièce non-seulement ne s'y pliait pas, mais n'en admettait pas la possibilité chez les autres. Tel est l'empire d'un sentiment exclusif chez les hommes passionnés. Pascal écrit, en parlant de l'indifférence religieuse : « Elle m'irrite « plus qu'elle ne m'attendrit; elle m'étonne et « m'épouvante ; c'est un monstre pour moi. » D'Aubigné en eût dit autant de l'inconstance. Et c'est ce qui le sépare profondément de tant de poëtes de son temps. Rien de plus fréquent alors que les poésies galantes; rien de plus rare que la trace d'un sentiment sincère et profond. On ne parlait que d'amour, mais on le prenait fort légèrement. Ronsard, du Bellay célébraient en vers gracieux des aventures qui n'avaient rien d'austère ; Desportes chantait successivement Diane, Hippolyte et Cléonice; du Perron voulait élever un temple à l'Inconstance (1). A ce moment même d'Aubigné écrivait

contre cette inconstance,
Infernalle furie, et qui n'est pas des trois
Qui tormentent là bas les transgresseurs des loix

(1) Sainte-Beuve (*Littérature au XVIe siècle*, 1843, p. 115, *note*, reproduit *in extenso* la pièce de du Perron.

Du sevère Pluton : c'est une quatriesme,
Plus noire, plus cruelle, et plus fière et plus blesme
Que les autres ensemble (1).

Il ne concevait l'amour que chaste et durable :

N'est ce pas un bonheur de garder sa promesse ?
A un seul et d'un seul vouloir estre maîtresse ?
Aymer par la vertu n'est-ce pas un bonheur (2) ?

Et il pouvait dire avec vérité de lui-même :

Moi qui ne fis jamais autre profession
Que brusler sans changer de mesme passion (3).

Et encore :

moy
Qui crains plus que la mort la perte de ma foy (4).

Tu diras aux vivants que ta folle inconstance
Te fit perdre celui qui de l'or de sa foy
Passa tous les humains. . . . . (5).

Nous avons de cette horreur que lui inspiraient les humeurs volages de son époque une preuve intéressante. Il courait alors de Desportes une villanelle restée célèbre, que le duc de Guise, quelques années plus tard, au château de Blois, fredonnait à sa maîtresse la nuit même qu'il allait être assassiné,

(1) *Œuvres complètes*, III, 226.
(2) *Ibid.*, III, 238.
(3) *Ibid.*, III, 237.
(4) *Ibid.*, III, 93.
(5) *Ibid.*, III, 77.

et que l'on entend encore chanter dans les salons qui ont gardé le culte de la romance. Un berger se plaint de la trahison de sa bergère, se vante de la sienne et demande « qui premier s'en repentira. » Un des hôtes du château de Talcy y avait sans doute apporté cette nouveauté. La lecture de la villanelle indigna d'Aubigné. Il pensa que l'amant si vite consolé ne valait pas mieux que sa changeante maîtresse, et, gardant le même rhythme et presque les mêmes rimes, il fit la contre-partie de la poésie de Desportes. Il est assez plaisant d'assister, à trois siècles de distance, — et comme pour la première fois, — à ce petit duel littéraire.

Voici les vers de Desportes :

Rozette, pour un peu d'absence,
Votre cœur vous avez changé ;
Et moi, sachant cette inconstance,
Le mien autre part j'ai rangé.
Jamais plus beauté si légère
Sur moi tant de pouvoir n'aura.
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

Tandis qu'en pleurs je me consume,
Maudissant cet éloignement,
Vous, qui n'aimez que par coutume,
Caressiez un nouvel amant.
Jamais légère girouette
Au vent si tôt ne se vira.
Nous verrons, bergère Rozette,
Qui premier s'en repentira.

Où sont tant de promesses saintes,
Tant de pleurs versés en partant ?
Est-il vrai que ces tristes plaintes
Sortissent d'un cœur inconstant ?
Dieux, que vous êtes mensongère !
Maudit soit qui plus vous croira !
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

Celui qui a gagné ma place
Ne vous peut aimer tant que moi ;
Et celle que j'aime vous passe
De beauté, d'amour et de foi.
Gardez bien votre amitié neuve :
La mienne plus ne variera ;
Et puis nous verrons à l'épreuve
Qui premier s'en repentira.

Et voici la riposte de d'Aubigné, qui est c
la revanche du sens moral contre un détach
par trop élégant et épicurien :

Bergers, qui, pour un peu d'absence,
Avez le cueur si tost changé,
A qui aura plus d'inconstance
Vous avez, ce croi-je, gagé,
L'un léger et l'autre légère,
A qui plus volage sera :
Le berger comme la bergère
De changer se repentira. . . . .

De tous deux les caresses feintes
Descouvrent leur cueur inconstant.
Ilz versent un millier de plaintes,
Et le vent en emporte autant.

Le menteur et la mensongère
Gagent à qui mieux trompera !
Le berger comme la bergère
De changer se repentira.

Ils se suivent comme à la trace
A chânger sans savoir pourquoy
Pas un des deux l'autre ne passe
D'amour, de constance et de foy.
Tous les jours une amitié neufve
Ces volages contentera :
Aussi vous verrez à l'espreuve
Que chacun s'en repentira.

De tous deux les promesses vaines
Et les pleurs versez en partant
N'ont plus duré que les haleines
Qui de la bouche vont sortant :
Chacun garde son avantage
A fausser tout ce qu'il dira ;
Et chacun de ce faux langage
A son tour se repentira (1).

« Desportes aspirait », dit M[lle] de Scudéri, « à être le plus amoureux des poëtes français. » D'Aubigné, dans son *Printemps*, n'est poëte que parce qu'il est sincèrement amoureux. Là est la différence, et elle est grande. Voici comment de Thou s'exprimait sur les poëtes de son temps : « En parlant de ce siècle corrompu, il ne faut pas oublier les poëtes qu'il enfanta en grand

(1) *Œuvres complètes*, III, 134.

nombre. Ces poëtes, abusant de leurs talents, flattaient par des éloges honteux une femme vaine, détournaient les jeunes gens des études sérieuses et utiles pour lire des vers obscènes, et gâtaient l'esprit et le cœur des jeunes personnes du sexe le plus faible par des chansons licencieuses. » Ces sévères paroles ne sauraient s'appliquer à d'Aubigné. Il n'y a dans ses poésies à Diane aucune autre licence que des licences poétiques, et plus tard, si attaché qu'il fût à Henri IV, il ne fit jamais pour Gabrielle d'Estrées ce que de Thou reproche si justement à ses prédécesseurs d'avoir fait pour Diane de Poitiers. Du Bartas mériterait sans doute le même éloge ; mais du Bartas n'a pas écrit de vers d'amour. J'insiste sur ce point, car c'est ce qui fait l'intérêt tout particulier du *Printemps* : l'auteur est amoureux ; il parle la même langue que les autres poëtes galants ses contemporains ; mais son amour respire une santé morale que ces autres poëtes ne connaissent pas ; celle qu'il chante, pour laquelle il souffre, est une jeune fille pure dont il aspire à faire sa femme.

Elle ne voulut pas l'être. De plus en plus, elle se détacha de lui, sans pourtant s'en séparer encore tout à fait. Alors commença pour notre pauvre Agrippa un supplice plus affreux peut-être que l'abandon définitif. Qu'il est ingrat le rôle de l'homme qui n'est plus aimé ! Il est comme celui qui s'enlise : chaque effort qu'il fait pour se dégager l'enfonce plus profondément. Il est semblable à une bous-

sole affolée ; les mouvements impétueux et si contradictoires de la passion le dirigent en même temps en tous sens ; il agit généralement juste au contraire de son avantage ; il parle quand il faudrait se taire, ne peut plus trouver une syllabe quand il faudrait parler ; il est triste, il sent que sa tristesse n'est guère engageante, et il affecte une gaieté qui ne l'est pas davantage ; le voilà aux côtés de celle qu'il aime : elle, d'un mot, d'un pli de ses lèvres, l'exalte au ciel ou le précipite dans les abîmes du désespoir ; lui, il comprend que non-seulement sa dignité, mais l'intérêt même de son amour exigent qu'il quitte la place ; et pourtant, il reste là, lâchement, s'exposant à toutes les blessures, pour ne pas perdre la joie de la voir, tandis qu'elle, que le jeu n'amuse plus, se demande s'il ne va pas bientôt la débarrasser de sa fâcheuse présence (1). Telle a été, pendant une période, l'histoire d'Agrippa. Elle n'était pas dure avec lui, et il la suppliait de l'être davantage, de ne pas le laisser ainsi entre la vie et la mort, de ne pas rire quand il souffrait :

Ta main doucement me repousse,
Et ta parole encor plus douce
Glace mon cœur en l'enflammant :
Tu me refuses sans colère,
Et, en riant de ma prière,
Tu me fais mourir doucement.

(1) Sonnet 65, déjà cité p. 34.

Mais fière quand tu me repousse,
Ta voix et si rude et si douce,
De ton courroux montre l'effort,
Ainsi qu'un juge impitoyable
Qui appelle un pauvre coupable :
« Mon fils », en le jugeant à mort.

Ton ris, ainsi qu'un eau riante,
M'embrase d'une soif ardente,
Où rien que mon espoir ne boit ;
Et alors tu me trompes comme
On fait un enfant d'une pomme
En ne lui laissant que le doit.

Et il continue en conjurant Diane de ne rire ainsi, de l'aimer, dût-elle en devenir m gaie, dût-elle en souffrir ; et il conclut :

J'aime mieux
Recevoir un ouy en collère
Qu'un nenny d'un œil gratieux (1).

Il se rappelle avoir vu sur un champ de bat un malheureux qui suppliait en vain qu'on l'a vât, et il se compare à lui dans ce sonnet :

Je vis un jour un soldat terrassé,
Blessé à mort de la main ennemie :
Avec le sang l'âme rouge ravie
Se débattait dans le sein transpercé.

(1) *Œuvres complètes*, III, 181.

De mille morts ce périssant pressé
Grinçoit les dents en l'extrême agonie,
Nous prioit tous de lui oster la vie :
Mort et non mort, vif non vif fut laissé.

Ha! dis-je alors, pareille est ma blessure !
Ainsi qu'à luy ma mort est toute seure;
Et la beauté qui me contraint mourir

Voit bien comment je languis à sa vue,
Ne voulant pas tuer ceux qu'elle tue,
Ny par la mort un mourant secourir (1).

D'Aubigné essaie à maintes reprises de secouer le joug. Il s'éloigne de Talcy. Il cherche à reprendre sa vie militaire. En attendant qu'il trouve des soldats, il se livre aux exercices du corps, il lutte énergiquement contre lui-même, il veut éteindre en lui cette flamme importune. Il monte en barque; il rame rageusement; mais, comme il dit, il est bien déçu :

Mille nymphes des bois sortent leur chef d'argent
Sur les saulles feuilliez et suivent en nageant,
De l'œil et de la voix, et mes cris et mes rames :
Où fuis-tu, malheureux ? Où cherches-tu repos ?
Penses-tu bien que l'eau noye amour et les flammes ?
Venus fust née en mer, et vit parmy les flots (2).

Puis, attiré invinciblement, il revient, sans

(1) Sonnet 14. *Œuvres complètes*, III, 22.
(2) Sonnet 47. *Ibid.*, III, 38.

entrer, rôder autour de ce château qui renferme tout ce qu'il aime au monde (1).

Pourtant une fois sa résolution prend corps. Là-bas, en Hainaut, Louis de Nassau s'est emparé de Mons. A la tête de l'armée du duc d'Albe, Frédéric de Tolède commence le siège de la ville, et Genlis le calviniste vient en France, voit Henri III et fait appel aux réformés français pour aller au secours des assiégés. Nous sommes en juillet 1572. Le sang huguenot de d'Aubigné s'échauffe; il répondra à cet appel, et en même temps il se soustraira à la tyrannie qui l'opprime; il réunit quelques hommes, dit adieu à Diane, et part pour Paris. Mais Diane est sûre de son pouvoir; elle sait bien que ce beau feu ne le retiendra pas longtemps, et c'est alors qu'elle lui recommande de rapporter « quelque nouveauté (2). »

Diane avait raison. Arrivé à Paris au moment où se préparaient les noces d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, d'Aubigné, qui avait équipé sa compagnie, et attendait sa commission, apprend que Genlis a été battu dans les plaines d'Hoterage (3) Il n'y avait plus à aller aux Pays-Bas, ni à

(1) Quand je vois ce chasteau dedans lequel abonde
Le plaisir, le repos et le contentement,
Si superbe, si fort, commandé fièrement
D'un marbre cannelé et de mainte tour ronde,
Je vironne à l'entour....
(Sonnet 16. *Œuvres complètes*, III, 23.)

(2) Sonnet 36. *Ibid.*, III, 33.

(3) 19 juillet 1572. Genlis fut pris, et peu de jours après trouvé étranglé dans sa prison.

espérer de commission : la cour de France cherchait au contraire à se dégager de toute compromission avec les révoltés de Flandre. D'Aubigné sert de second dans un duel près la place Maubert ; la force publique intervient ; un sergent veut l'appréhender; Agrippa se défend, blesse le sergent, et, en amoureux qu'il est, saisit ce prétexte pour quitter la capitale et s'enfuir à Talcy. Bien lui en prit : trois jours après, la Saint-Barthelemy éclatait. Il est permis de croire que, présent, il ne se fût pas épargné et ne l'eût pas été par les croix blanches.

Et le même manège recommença. C'est un conseil facile à donner que celui de Baïf :

Qui me demandera,
S'il n'est aimé, d'aimer se gardera.

Tout le monde n'arrive pas à dire comme lui :

Aimer ne puis, si je ne suis aimé.

D'Aubigné n'a pas cette philosophie. Il aime ardemment, n'est pas aimé, et il en souffre, et il pleure, et il en crie. C'est en vain qu'il veut arracher de son cœur un amour sans espoir ; les lueurs de raison sont bien vite obscurcies par l'aveuglement de la passion :

Diane, aucunes fois la raison me visite
Et veult venir loger en sa place, au cerveau ;
Mais elle est étrangère, et un hoste nouveau,
Qui ne la cognoist point, la chasse et met en fuite

. . . .
Ha! désirs esgarez! Ha! esclaves d'amour!
Ha! mes traistres pensers (1)!

Il ne voit rien dans la nature qui ne le fasse penser à Diane. Il contemple les cieux : c'est d'eux qu'elle a reçu « sa céleste grandeur » ; les quatre éléments ont concouru à la former : la terre lui a donné sa dureté ; le feu, la chaleur qu'elle communique ; l'air et les vents, la colère qui trop souvent l'emporte ; l'eau, hélas! l'inconstance légère qui fait sa gaieté, à elle, et son tourment, à lui (2).

Mais qui sait si les rigueurs d'aujourd'hui ne lui ménagent pas pour plus tard des instants heureux :

Les espoirs de l'amour sont les bleds verdissantz.
Le dédain, les courroux sont frimatz blanchissantz.
Comme du temps fascheux s'esclot un plus beau jour,
Soubz l'ombre du refus la grâce se réserve,
La beauté du printemps sous le froid se conserve,
L'ire des amoureux est reprise d'amour (3).

L'hiver se passait dans ces alternatives. D'Aubigné restait toujours à Talcy, étant censé recruter des partisans pour se jeter dans La Rochelle. Il n'est pas très-téméraire de penser qu'il les cherchait mollement. Sa pauvreté servait à son amour

(1) Sonnet 13. *Œuvres complètes*, III, 21.
(2) Sonnet 87. *Ibid.*, III, 58.
(3) Sonnet, 85, *Ibid.*, III, 57.

de prétexte (1). De cet amour, il n'avait rien osé dire au père de Diane. Mais celui-ci le surveillait, de plus en plus l'estimait, l'aimait, arrivait à désirer le voir entrer dans sa famille, cherchait les moyens d'écarter les objections tirées du modique état de fortune de d'Aubigné. Ici se placent entre ces deux hommes de cœur de belles scènes, et qui font grand honneur à tous deux. Un jour, Agrippa contait ses misères à Jean Salviati. Il sentait bien que sa place était à La Rochelle, au milieu des réformés. L'on devine quelle fermentation avait excitée dans la place de sûreté, garantie par la paix de Saint-Germain, la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemy. Les fugitifs affluaient dans la ville. La Noue en refusait l'entrée au maréchal Biron. Jeanne d'Albret venait s'y installer. C'était là évidemment qu'allait s'organiser la résistance. Mais quoi ! disait d'Aubigné au seigneur de Talcy, j'ai voulu équiper une compagnie pour aller au secours de Mons en Hainaut, je n'ai pu continuer à payer mes hommes. Une partie est à Sancerre, qui résiste avec tant d'intrépidité aux troupes du roi ; je n'ai pas de quoi en réunir d'autres ; les moyens me manquent pour aller au secours de mes frères. L'entendant ainsi gémir, Salviati lui répliqua un jour, et ici je cite textuellement le récit de d'Aubigné : « Vous m'avez dit autres fois que les ori-
« ginaux de l'entreprise d'Amboise avaient été mis

(1) « L'amour et la pauvreté ayant empesché d'Aubigné de se jeter dans La Rochelle, etc... » *Œuvres complètes*, I, 21.

« en despost entre les mains de vostre père, et, de « plus, qu'en l'une des pièces vous aviez la signa- « ture du chancelier de L'Hospital, qui pour le « présent est retiré en sa maison près d'Étampes. « C'est un homme qui ne sert plus de rien, et qui « a désadvoué vostre parti. Si vous voulez que je « luy envoie un homme pour l'avertir que vous « avez cest acte en main, je me fais fort de vous « faire donner dix mille escus, ou par lui, ou par « ceux qui s'en serviront contre lui. » Sur ces paroles, Aubigné va quérir un sac de velour fané, fit voir ces pièces, et, après y avoir pensé, les mit au feu. Ce que voyant, le sieur de Talci le tança. La response fut : « Je les ay bruslées de peur « qu'elles ne me bruslassent, car j'avois pensé à « la tentation. » Le lendemain, ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : « Encore « que vous ne m'ayez point ouvert vos pensées, « j'ai trop bons yeux pour n'avoir point descouvert « vostre amour envers ma fille. Vous la voyez « recherchée de plusieurs qui vous surpassent en « biens. » Ce qui estant advoué, il poursuit ainsi : « Ces papiers que vous avez bruslés de peur qu'ils « ne vous bruslassent, m'ont eschauffé à vous dire « que je vous désire pour mon fils. » Aubigné respond : « Monsieur, pour avoir mesprisé un trésor « médiocre et mal acquis, vous m'en donnez un « que je ne puis mesurer (1). »

Cette noblesse de langage cachait une joie vio-

(1) *Œuvres complètes*, I, 19.

lente. Il avait la parole du père; s'il parvenait à se faire aimer de la fille, qui donc, parmi les Salviati, aurait la puissance d'empêcher son bonheur? S'il fallait s'en rapporter à ses *Mémoires*, ce serait l'oncle de Diane, lui seul, et seulement à cause de la diversité des religions, qui empêcha le mariage. Ce fut là sans doute le prétexte mis en avant pour la rupture des accords ; mais il importe de compléter les indications des *Mémoires* par les confessions des poésies, confessions échappées, toutes palpitantes de vérité et de douleur, d'un cœur brisé. Si un homme tel que notre Agrippa avait été sûr de Diane, ayant le consentement paternel, il eût renversé tous les obstacles (1). Mais, à un homme tel que notre Agrippa, et quelle que fût à cette époque l'autorité du chef de famille, le consentement paternel ne suffisait pas. Il n'entendait pas s'en targuer pour contraindre celle qu'il aimait. Pour qu'elle fût à lui, il fallait qu'elle l'aimât aussi. Elle ne l'aima pas : il ne faut pas chercher ailleurs le véritable motif de leur séparation.

Après que son père eût accordé sa main, Diane se montra plus fière, plus hautaine, plus réservée, plus inaccessible que jamais. Et l'infortuné Agrippa dut reconnaître qu'il n'avait rien gagné. D'autant plus désespéré qu'il avait espéré davan-

(1) .....Mille empeschements essaient de combattre
Les cœurs nez à l'amour : mais qui pourrait abattre
L'entreprise et l'ouvrage et la force d'un Dieu?

Œuvres complètes, III, 108.

tage, il prit le parti de s'échapper encore une f
et partit, ne sachant trop où il allait.

Mais c'était la destinée de notre héros que parl
ailleurs qu'auprès de Diane, il rencontrerait
violentes aventures, et que si à Talcy il perdai
repos de l'esprit, ce serait là seulement que, p
dant ses 80 ans de vie, il trouverait le repos
corps. *Irrequietus !* dit-il de lui-même dans
épitaphe.

On était au fort de l'hiver. D'Aubigné, ayant a
quitté Talcy et déjà couru vingt-deux lieues, a
mis pied à terre dans un village de la Beauce, qu
il vit arriver sur lui, l'attaquant directement,
individu monté sur un cheval arabe, et qui,
premier coup, à la porte de l'hôtellerie, faillit
tuer. Quel était cet individu ? Pourquoi cette q
relle? Affaire de religion? Affaire d'amour? D'A
bigné lui-même n'en savait rien (1). Ce n'était,
tous cas, pas un personnage sans conséquen
comme nous le verrons tout à l'heure. D'Aubi
était en pantoufles. Il arrache une épée des ma
d'un garçon de cuisine et court sus à son enne
qui de son côté fond sur lui. La tête du cheval
galop heurte et étourdit le piéton; mais il
reprend aussitôt, et lance un coup d'épée. Le
rencontre une armure cachée sous l'habit: nouv
coup d'épée, cette fois au défaut de la cuirasse
qui campe au cavalier un demi-pied de fer dans

(1) Je te bénis encore, *ennemi inconnu*,
A ta mort, à la mienne, et à mon heur venu.
Épitre à Diane, III, 208.

corps ; puis d'Aubigné, faisant un quart de conversion, évite la riposte et se jette sur l'agresseur. Mais la terre est dure, le froid est vif, la glace est sous ses pieds : il glisse, il tombe. L'autre se précipite, et lui se relève ; il reçoit coup sur coup deux blessures, dont l'une très-grave à la tête. Pourtant il se redresse encore et saisit à bras-le-corps le cavalier, qui enfin désespère de venir à bout de cet enragé, se dégage, pique des deux et laisse notre malheureux étendu à terre, baigné dans son sang. On le recueille à l'hôtellerie. On appelle en hâte un chirurgien. Celui-ci examine la blessure, pose un appareil et fait ce hochement de tête qui, depuis qu'il y a des médecins, signifie : « Il n'en a pas pour longtemps. » D'Aubigné surprend ce signe, et le comprend. Quoi ! s'en aller ainsi, tout seul, loin de Talcy, loin de Diane ! Il la fuyait pour vivre ; il veut la revoir pour mourir. Il se lève ; sans même permettre qu'on change son appareil, il monte à cheval, refait les vingt-deux lieues sans débrider, et vient tomber entre les bras des Salviati, perdant son sang de toutes parts, « sans sentiment, sans vue et sans poulx (1). »

En portant avecq'moy ma fin, j'ai traversée
La Beausse presqu'entière, et mon âme pressée
Pressa le cors d'aller, de vivre et de courir
Pour entre ses doux bras si doucement mourir (2).

(1) *Œuvres complètes*, I, 20.
(2) *Ibid.*, III, 208.

On le crut bien mort, en effet. On fut
point de l'ensevelir. Cette maladie, la mc
de si près, puis la guérison, laissèrent da
esprit une impression profonde. Bien des
plus tard, écrivant le Ve livre des *Tragiqi*
reprochant peut-être le temps donné par
nesse à l'amour, et peut-être aussi les v
son *Printemps*, il rappelait sa maladie de
et s'encourageait ainsi à se consacrer tout
à la défense de sa foi :

Il te faut retourner satisfait en ton lieu,
Employer ton bras droict aux vengeances de Dieu.
Exerce tout le jour ton fer et ton courage,
Et ta plume de nuict : que jamais autre ouvrage,
Bien que plus délicat, ne te semble plaisant
Au prix des hauts secrets du firmament luisant.
Ne chante que de Dieu, n'oubliant que lui mesme
Ta retiré : voilà ton corps sanglant et blesme,
Recueilli à Thalcy, sur une table, seul,
A qui l'on a donné pour suaire un linceul..... (1)

Seul ? dit-il. Non pas. Diane était à côté
le soignant. Il eût fallu, en vérité, qu'elle
cœur bien dur pour n'être pas touchée
preuve d'amour qu'il venait de lui donner
le mettait en si pressant danger de mort.
ne le quitta-t-elle guère. De ses propres
« devant tous », elle lui posait un cautè
peut-être lui sauva la vie : quand on le so

(1) *Œuvres complètes*, IV, 234.

c'était elle qui servait d'aide au chirurgien (1). D'Aubigné s'en rend compte et aussi de son piteux état, et bien qu'expirant, il reste amoureux et poëte. Il pense bien mourir, et ne s'en plaint pas. Devant la mort, dit-il à ceux qui la craignent, j'ai pâli comme vous ; au premier goût, elle est amère :

Mais qui vault mieux, le fruit qui nous donne à la bouche
Un goust doux et plaisant, et puis, sitost qu'il touche
A l'estomac trahi, est poison dans le cœur,
Ou celuy qui, après une première aigreur,
Est un baume au dedans (2)?

(1) Pourquoi mets-tu la main à serrer un artère ?
Me fais-tu endurer devant tous un cautère ? etc.
Œuvres complètes, III, 214.

(2) *Ibid.*, III, 209. — Veut-on avoir un exemple du mauvais goût d'alors ? Il faut lire toute cette pièce. Le poëte entend que sa mort tourne, non-seulement à son profit, mais à celui de Diane : il veut que son être entier, son âme, et toutes les diverses parties de son corps, reviennent la servir :

Que l'esprit vigilant qui fut emprisonné
Des amoureuses lois, ayant abandonné
Le cors, et n'estant plus compagnon de ma peine,
Jour et nuit, sans cesser, travaille et se pourmène
A gouverner Diane, et conduire ses pas
Pour garder que son pied tendre ne glisse pas.

Il veut que ses yeux deviennent deux diamants pour orner les bagues de Diane; que ses dents soient changées en perles pour former un diadème au front de Diane ; que de sa peau l'on fabrique des gants pour les mains de Diane; que ses nerfs soient les cordes du luth où Diane chantera sa

C'est que si Diane était bonne garde-malade, elle n'inspirait pourtant pas beaucoup d'espoir à son amoureux. Au moment d'expirer, d'Aubigné écrit encore :

Adieu, chère Diane ; adieu, ces beaux cheveux
Que tu mouilles de pleurs. . . . . .

Mais, dit-il, c'est ma triste fin, ce n'est pas mon martyre qui te fait ainsi pleurer. Pendant trois heures, il fut laissé pour mort,

Le corps dessus un lit comme un mort étendu,
Sans haleine et sans pouls.

mort. Son cœur, l'on en fera une pelote...... mais ici il faut citer textuellement :

. . . . change, cœur endurcy,
Change, cœur obstiné, change de nom aussi.
Tu as toujours aimé les coups et les piqueures,
Et tu prens à plaisir et faveur les blesseures.
Quand mes yeux seront clos d'un éternel sommeil,
Tu auras un office et supplice pareil :
Tu serviras Diane et, sur les mesmes breches
Que firont dedans toi mille sanglantes flesches,
Tu seras gardien des épingles qu'au soir
Sa délicate main te fera recevoir,
Celles qui remparoient d'un satin noir sa face,
Ou qui piquoient mes doitz punis de mon audace.

Et quant à ses pauvres larmes, ah ! qu'elles croissent en sources, en ruisseaux, qu'elles montent au ciel, qu'elles redescendent en douce pluie, et puissent-elles alors

Calmer les vents fascheux et les bises transchans
Qui fascheroient les jeux de ma Diane aux champs.

(III, 209-212). – Le lecteur aura pourtant détaché ce vers charmant, d'une coupe toute moderne :

Pour garder que son pied tendre ne glisse pas.

Trois fois il avait signé de son sang son testament. Et cependant il regardait Diane, tâchait de surprendre chez elle un mouvement d'amour, la trouvait attentive, dévouée, sensible, mais non pas aimante. Quand tout semblait mort en lui,

Son œil vivait encor qu'il darda longuement
Sur sa Diane émue, et non pas attendrie (1).

Agrippa échappa encore à une mort que déjà l'on pleurait autour de lui.

Son adversaire de la plaine de Beauce, qui l'avait si violemment et si traîtreusement attaqué, fut-il aussi heureux? Peut-être non. Nous avons vu (2) que c'était « pour sa mort » que son ennemi l'avait assailli. Quoi qu'il en soit, cet « ennemi inconnu » appartenait à une bonne famille. Il avait à sa façon conté la rencontre ; ses parents s'agitèrent beaucoup, et eurent assez de crédit pour obtenir de l'évêque d'Orléans qu'il envoyât « son promoteur, avec six officiers de justice », pour contraindre le sieur de Talcy à livrer d'Aubigné. Jean Salviati se montra alors ce qu'il était, homme d'esprit et de résolution. Il paya le promoteur de vaines excuses et le renvoya. L'ambassadeur, mortifié, refusa de délivrer l'attestation de sa mission remplie et se retira, la menace aux lèvres : il reviendrait bientôt, mais ce serait pour

(1) *Œuvres complètes*, III, 214.
(2) Page 54, *note*.

brûler ce nid d'hérétiques. Il était déjà loin, avec son escorte, lorsque d'Aubigné, alors à peu près convalescent, apprend ce qui s'est passé. Voilà notre fou qui se jette à bas de son lit, monte à cheval, l'épée au poing, le pistolet entre les dents, se lance à la poursuite du promoteur, l'atteint, lui dicte, au milieu de la route, l'attestation qui garantissait le château de Talcy, et, en forcené hérétique qu'il est, lui fait à haute voix abjurer tous les articles de la Papauté (1). C'est un de ces traits qui ne peignent pas seulement un homme, mais une époque.

D'Aubigné retrouva donc la force et la santé; mais il retrouva en même temps sa souffrance intime. Le printemps sourit à sa convalescence; mais ce sourire lui semblait cruel :

Vertes forêts, verds prez, verds montz et vertes plaines,
Qui vous esjouissez,
Est-ce pour vous moquer de mes cruelles peines
Que vous reverdissez (2)?

Il saluait le retour des fleurs, et, sous l'influence du soleil d'avril, écrivait gracieusement à Diane :

Pourquoi d'une pillarde main
Cueilles-tu pour parer ton sein

(1) *Œuvres complètes*, I, 21.

(2) Pièce inédite. Manuscrit de Monmerqué, p. 83. J'ai déjà

Tant de fleurs fraîchement écloses?
Pourquoy ces beaux lis blanchissans?
Pourquoy ces œillets rougissans?
Pourquoy vas-tu cueillant ces roses?

Si la blancheur du lys te plaist,
Si le teint pourpré de l'œuillet,
Si le teint des roses vermeilles,
Nature n'a-t-elle pas peint
Ton sein, et ta bouche, et ton teint
Avecques des couleurs pareilles?

. . . .

Il faict beau voir en son vermeil
La rose aux rayons du soleil
Déboutonner sa robe neuve;
Mais le mal est que quelquefois,
La cueillant, elle point les dois,
Quand la main ses espines treuve (1)

Oui, le printemps revint, et aussi les gelées du printemps :

Je voy desjà les arbres qui boutonnent
En mille neuz, et ces beautés m'estonnent.
En une nuit ce printemps est glacé!
Ainsi l'amour qui trop serein s'advance
Nous rit, nous ouvre une belle apparence,
Et, né bien tost, est bien tost effacé (2).

parlé plus haut (note de la page 22) de ce mauscrit, qui appartient à M. Charles Read.

(1) Pièce inédite. Manuscrit de Monmerqué, p.p. 75, 76, 77.

(2) Sonnet 83. *Œuvres complètes*, III, 56.

Puis, la pensée du triste amoureux se reportait à ces lugubres mois d'hiver, les rapprochait de l'éclat, de la beauté de la terre en fleurs, et, revenant à lui-même, mélancoliquement il écrivait :

Des neiges, des frimatz, et mesmes des orages
La terre esclost son fruict, et ces riches ouvrages
Qu'un doux air puis apprès flatte de ses soupirs;

Hélas! je souffre bien les ennuyeuses guerres
Des cieux, des vents, les froids, les pluyes et les tonnerres :
Mais je ne vois ni fleurs, ni printemps, ni zéphirs (1)!

Diane coquettait toujours. Bah! disait-elle quelquefois, vous ne m'aimez pas. Pourquoi croirais-je que vous m'aimez plus que les autres qui gémissent tout aussi bien que vous. Et d'Aubigné s'indigne que l'on puisse comparer son amour à celui de ces godelureaux qui courtisent la jeune fille. Ah! répond-il, s'ils avaient les mêmes sujets de plainte que moi!

Mais quoy! De mesmes pleurs leur triste face est teinte,
Et mesmes signes ont l'amour vraye, et la feincte.
Que ne puis-je arracher, montrer mon cœur au jour (2)!

C'est bien l'homme qui, n'ayant jamais rien à cacher, écrira plus tard :

Heureux qui comme le visage
Peut montrer le cueur au soleil (3)!

(1) Sonnet 82. *OEuvres complètes*, III, 56.
(2) Sonnet 54. *Ibid.*, III, 42.
(3) *Ibid.*, III, 249.

A ces doutes malicieux de la belle Diane, d'Aubigné répondit un jour non moins malicieusement. Nous retrouvons le satirique, sinon des *Tragiques,* au moins du *Baron de Fœneste*, dans ces deux quatrains d'un de ses sonnets :

Un povre serf bruslant d'un tel feu que le mien,
Longtemps humilié, discourant à sa dame
Son amour, sa constance et sa volante flamme,
Eut pour response enfin qu'elle n'en croyoit rien.

Une autre fois, louant sa grâce, son maintien,
Ses vertus, sa beauté qui le tue et l'enflamme,
Son corps digne des cieux, la prison de son âme,
Elle dit : « Taisez-vous, car je le cognoy bien (1). »

Mais parfois il se révoltait. « J'appelle lâcheté », disait-il, « trop longue patience », et il écrivait ce beau sonnet :

Pour faire les tesmoins de ma perte les bois
Et les lieux esgarez, pour contraindre les plaines
Et les rocs endurcis et les claires fontaines
A donner les accentz d'une seconde voix,

Pour faire les eschos repondre par sept fois
A ces cris esclatans qui sortent de mes gennes,
En redoublant mes cris je redouble mes peines,
Je rallume le mal qu'amorty je pensois.

Mon malheur n'est pas tel que je le puisse feindre ;
Il se montre soy-mesme, et il sçait bien se plaindre
Quand je le veux cacher sous la clef d'un bon cœur.

(1) Sonnet 69. *Œuvres complètes*, III, 49.

J'appelle lascheté trop longue patience :
Vrayment taire son mal est signe de constance,
Mais c'est la marque aussi d'une faible douleur (1).

Il souffre alors ; il souffre plus qu'étendu, moribond, sur son lit. Puis nous surprenons chez lui, ce qui est bien humain, un sentiment de lassitude, d'aspiration au repos. Il est vrai — et que de fois il le dit lui-même! — qu'en amour on aime sa douleur, qu'on s'en repaît, mais quand cette douleur est sincère, profonde, il y a des moments où l'on n'en peut plus, où l'on ne réalise pas la vérité subtile de cette parole : « Dans un malheur extrême, tout est plus difficile que de souffrir », où l'on demande grâce, où la fatigue s'échappe en un cri tel que celui-ci :

O combien le repos devrait estre plaisant
Après un long chemin, fascheux et difficile!
O combien la santé qui tire le débile
Hors du lit par la main, le va favorisant!

Combien après la nuict, le soleil reluisant
Faict paraître au matin son jour doux et utile!
Combien après l'hyver vault un printemps fertile,
Et le zéphyr douillet après le froid cuisant!

Combien après la peur est douce l'assurance,
Après le désespoir est chère l'espérance,
Après le sens perdu recouvrer sa raison!

(1) Sonnet 59. *Œuvres complètes*, III, 44.

O combien à souhait, combien délicieuse
Serait ma liberté après cette prison !
Combien au condamné serait la vie heureuse (1) !

C'est alors, quand aucun effort ne parvient à dominer la passion toute puissante, que l'on est tenté de douter du libre arbitre, de montrer à certains philosophes combien souvent l'âme en nous subit la domination de son interprète, c'est-à-dire des sens :

Vous savez que l'esprit se sent de son organe.
J'en fis la preuve alors que les yeux de Diane
Changèrent mon vouloir à ne vouloir qu'amour.
Ma volonté n'est plus volonté qu'à faux titre ;
Je voudroys n'aimer point et j'ayme de ce jour,
Ce qui m'oste le choix, l'asme et le franc arbitre (2).

D'Aubigné n'a plus ni la liberté de ne pas aimer. ni la puissance de souffrir davantage :

L'air ne peut plus avoir de vents,
De nuages s'entresuivants :
Il a versé tous les orages.
Ainsi j'épuise mes douleurs ;
Mes yeux sont assechez de pleurs,
Mon sein de soupirs et de rages (3).

Il ne parle que de sa mort prochaine, que décidera, non plus un coup d'épée, mais la cruauté et

(1) Sonnet 66. *Œuvres complètes*, III, 48.
(2) Sonnet 67. *Ibid.*, III. 48.
(3) *Ibid.*, III, 95.

l'inconstance d'une coquette. C'est une épigramme trop facile de répondre qu'il ne mourut pas. Quand on est de sens rassis, bien en possession de soi-même, on a beau jeu à se montrer incrédule, à rire de ces victimes de l'amour qui, à vingt ans, n'ont plus qu'un jour à vivre, et meurent ensuite octogénaires. Ces railleries sont fort déplacées. Les amants malheureux, quand ils ont eu une imagination vive, un cœur ardent, et qu'ils ont parlé une assez belle langue pour que l'écho de leurs douleurs nous parvînt, ont tous tenu le même langage, et l'on est mal venu à les traiter de comédiens. C'est au contraire la sincérité du sentiment qui nous touche en eux. En veut-on un exemple moderne ? Benjamin Constant, amoureux de Mme Récamier, et non payé de retour, ne s'exprime pas en termes moins énergiques que d'Aubigné :

« Je suis rentré, lui écrit-il un jour, maudissant la destinée, méditant le suicide, et je suis resté trente-six heures immobile et seul, dans l'agonie du désespoir (1). »

Un autre jour :

« Victor de Broglie, qui m'a rencontré, me disait que j'avais l'air condamné à mort d'avance. Il attribuait cela à des chagrins politiques. Hélas ! mon Dieu, mes chagrins, ma proscription, mon bourreau, c'est vous (2). »

(1) *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, p. 225.
(2) *Ibid.*, p. 201.

Un autre jour :

« J'ai bien cru cette nuit que je n'y survivrais pas (1). »

Que demandait Benjamin Constant? Que demandait d'Aubigné? Que demandent tous ceux qui aiment et ne sont pas aimés? Moins que rien : un regard, l'aumône d'un peu de pitié. Ils sont sincères en croyant qu'ils s'en contenteraient ; et, n'obtenant pas même cela, ils sont sincères aussi en appelant la mort. Ah ! si cette mort pouvait être plus efficace que les prières ! Si elle réussissait à l'émouvoir, elle, si implacable ! Si, enfin vaincue, elle se penchait sur moi mourant, et si ses lèvres se posaient sur les miennes ! Quelle douce fin !

Je ne me plaindrois pas, si ma mort pouvoit faire
Au prix d'un sacrifice éteindre sa colère,
Et un peu l'apaiser,
Tant qu'en voyant la fin d'une amour non pareille,
Par un funèbre adieu de sa bouche vermeille
Je sentisse un baiser (2) !

Il y aurait encore bien des citations à faire, mais il faut nous hâter vers le dénouement de cette idylle douloureuse.

Diane réussit enfin à se débarrasser de cette poursuite enragée. Elle invoqua l'opposition de

(1) *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, p. 202.
(2) *Œuvres complètes*, III, 96.

ses parents, spécialement de son oncle, opposition fondée sur la différence des religions, et elle arracha à Agrippa le serment de partir et de renoncer à elle (1). Comme toujours, il tint parole. Il quitta Talcy, cette fois pour n'y plus rentrer. La mort dans l'âme, plus malade assurément que lorsqu'il y était venu, une année auparavant, le corps endolori, mais le cœur libre; plus malade aussi que lorsqu'il avait failli succomber entre les bras de sa maîtresse, il s'éloigna, se retira dans un lieu écarté, probablement dans ce petit bien qu'il tenait de ses parents et que lui avait reconquis son éloquence. Là, solitaire, farouche, il pleura ses amours perdues, vivant comme un sauvage, ne prenant plus aucun soin de son corps, associant la nature entière à sa peine, et chantant en beaux vers ses angoisses :

Tout cela qui sent l'homme à mourir me convie ;
En ce qui est hideux je cherche mon confort ;
Fuyez de moi, plaisirs, heurs, espérance et vie;
Venez, maulx, et malheurs, et désespoir, et mort!

Je cherche les désertz, les roches égairées,
Les forestz sans chemin, les chesnes périssans ;
Mais je hays les foretz de leurs feuilles parées,
Les séjours fréquentez, les chemins blanchissans (2)?...

(1) . . . . O malheureuse dextre
Qui promis mon départ... *Œuvres complètes*, III, 69.

(2) *Ibid.*, III, 70.

Hélas! Pans forestiers, et vous, Faunes sauvages,
Ne guérissez-vous point la plaie qui me nuit?
Ne savez-vous remède aux amoureuses rages
De tant de belles fleurs que la terre produit (1)?...

Les piteuses forestz pleurent de mes ennuis,
Gémissent avec moy, et font pleurer leurs fruicts
Mille larmes, au lieu des tendrettes rosées
Qui naissaient de l'aurore à la fuitte des nuitz (2)...

Mon esté soit hiver et les saisons troublées;
De mes afflictions se sente l'univers,
Et l'oubly oste encor à mes peines doublées
L'usage de mon luth (3) et celui de mes vers.

Ainsi comme le temps frissonnera sans cesse
Un printemps de glaçons et tout l'an orageux,
Ainsi hors de saison une froide vieillesse
Dès l'été de mes ans neige sur mes cheveux (4)!

L'été de ses ans! Il en avait vingt-deux. Heureux âge, après tout, malgré de telles souffrances; ne faudrait-il pas dire : à cause de telles souffrances? Le poëte continue, de plus en plus lyrique, excessif évidemment, mais vraiment dolent et emporté :

(1) *Œuvres complètes*, III, 68.

(2) *Ibid.*, III, 74.

(3) L'édition de Réaume et Caussade écrit : *lict;* mais il faut évidemment lire, comme dans le manuscrit Monmerqué : *luth.*

(4) *Ibid.*, III, 71.

Les herbes secheront soulz mes pas, à la veue
Des misérables yeux dont les tristes regards
Feront tomber les fleurs et cacher dans la nue
La lune, et le soleil, et les astres espars.

Ma présence fera dessécher les fontaines,
Et les oiseaux passans tomber mortz à mes pieds,
Estouffez de l'odeur et du vent de mes peines :
Ma peine, estouffe-moy, comme ils sont estouffez (1)!

Puis, il suppose que, dans ce désert, où il e[illegible] écrasé sous sa douleur, un démon tentateur vo[illegible] dra le surprendre, et il prévoit par où il pou[illegible] être surpris :

Il reste qu'un démon, cognoissant ma misère,
Me vienne un jour trouver aux plus sombres forestz,
M'essayant, me tentant pour que je désespère,
Que je suive ses arts, que je l'adore après.

Il m'offrira de l'or ? Je n'ayme la richesse.
Des estatz, des faveurs ? Je mesprise les cours.
Puis il me promettra le corps de ma maîtresse...
A ce point, Dieu viendra soudain à mon secours (2).

Il peint les fantômes qui assiégeront son imag[illegible] nation, le poursuivant jusqu'à la mort, et il te[illegible] mine ainsi :

(1) *Œuvres complètes*, III, 71.
(2) *Ibid.*, III, 72.

Et lorsque mes rigueurs auront fini ma vie,
Et que par le mourir finira mon souffrir,
Quand de me tourmenter la fortune assouvie
Voudra mes maux, ma vie et son ire finir,

Nymphes, qui avez vu la rage qui m'affole,
Satyres, que je fis contrister à ma voix,
Baptisez en pleurant quelque pauvre mausole
Aux fonds plus esgairez et plus sombres des bois;

Plus heureux mort que vif, si mon âme, éveillée
Des Enfers, pour revoir mon sépulcre une fois,
Trouvoit autour de moy la bande échevelée
Des Driades comptant mes peines de leur voix,

Que pour éterniser la sanguinaire force
De mes amours ardents et de mes maux divers,
Le chesne plus voisin portast en son écorce
Le succès de ma mort et ma vie en ces vers :

Quand, serf brûlant, gehenné (1), trop fidelle, je pense
Vaincre un cueur sans pitié, sourd, sans yeux, et sans loy,
Il a d'ire, de mort, de rage, et d'inconstance,
Payé mon sang, mes feux, mes peines, et ma foy (2).

Il se serait, en effet, laissé mourir dans cette solitude, si des amis, inquiets, ne l'en avaient arraché pour le conduire à Paris et le faire soigner par plusieurs médecins. Mais quel remède? Il n'y

(1) Prononcez : *Gehné.*
(2) *Œuvres complètes,* III, 71, 73.

en avait à attendre que du temps, de l'éloignement, de l'oubli. La mémoire est alors un ennemi intime, bien cruel. Il le sentait bien, repassant les jours de Talcy, trouvant dans les bonheurs d'autrefois « les bourreaux de sa triste pensée », et s'écriant :

C'est l'oubli dont j'ai soif, et non du souvenir (1).

Il est vrai qu'avec l'éternelle et charmante contradiction des amoureux, il se voit aussi d'avance aux Champs-Élisiens,

Fuyant l'eau de l'oubli, pour faire expérience
Combien des maux passés douce est la souvenance (2).

Mais pour le moment, il n'aspirait qu'au repos. Les médecins ordinaires n'y pouvaient pas grand chose; c'est d'un médecin de l'âme qu'il avait besoin. Il le trouva. Il y avait alors à Paris un vieux fou, fort savant, et qui jouissait d'une extraordinaire renommée, Guillaume Postel. Il avait eu la vie la plus agitée et la plus bizarre. Orientaliste et théologien, présenté à Ignace de Loyola, un moment incorporé dans la Compagnie de Jésus, puis dénoncé à l'Inquisition pour ses hérésies, deux fois, trois fois condamné, emprisonné, fugitif, aumônier à Venise, vagabondant en Palestine, en Turquie, en Syrie, pro-

(1) Sonnet 58. *Œuvres complètes*, III, 44.
(2) *Ibid.*, III, 78.

fesseur à Vienne en Autriche, revenu à Paris, rétabli officiellement dans sa chaire de langues orientales pour la quitter bientôt, il s'était enfin retiré au monastère de Notre-Dame-des-Champs, continuait à y professer et y attirait un immense auditoire. Il est probable qu'il se contentait d'y expliquer et d'y commenter les livres orientaux, et qu'il n'exposait pas toutes les choses étranges que l'on trouve dans ses ouvrages. Ainsi il croyait que la monarchie universelle appartenait au roi de France, comme descendant du fils aîné de Noé. Il croyait encore que Jésus-Christ n'avait sauvé que les hommes, et que les femmes obtiendraient la rédemption par le mérite d'une certaine mère Jeanne qu'il avait connue à Venise, et sur laquelle il publia plusieurs ouvrages : *La Vergine veneziana*, et encore *Les très merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde, et comme elles doivent à tout le monde par raison commander*. Ce visionnaire rassemblait à sa parole les princes et tous les savants de son époque. « Ils allaient voir », écrit Florimond de Raimond, l'élève de Ramus et de Théodore de Bèze, lui-même passablement visionnaire, « ils allaient voir ce vénérable vieillard, assis dans sa chaire, la barbe blanche lui tombant jusqu'à la ceinture, avec une telle majesté en son port, une telle gravité en ses sentences, que nul ne s'en retournait jamais sans désir de le revoir. » D'Aubigné avait 22 ans quand on l'amena à Paris ; Postel en avait 63. Quel hasard les réunit ? Nous ne le savons pas. Ils se prirent d'affection l'un pour

l'autre. Postel avait une nature essentiellement sympathique. Fou, soit ; mais large, libéral, tolérant, très en avant de son siècle. Pensant que notre pauvre Agrippa allait mourir, le vieillard, bon catholique, voulut le faire confesser ; puis, n'y ayant pu réussir, et comme l'on recherchait encore les huguenots, il s'installa près de lui, ne le quitta plus, lui prodigua les soins et les conseils paternels, le couvrit en même temps de son autorité, l'empêcha d'être massacré (1). N'est-ce pas un spectacle touchant que celui de ce patriarche, à la longue barbe blanche, protégeant ainsi, consolant et sauvant notre jeune officier, hérétique, et malade d'amour ?

La nature, la jeunesse furent encore les plus fortes : d'Aubigné guérit. Il entra au service du roy de Navarre, dont il devint l'écuyer. Dès lors, il secoua sa tristesse dans les plaisirs de la cour : « mascarades, ballets et carrousels (2) » ; s'y fit très-vite une situation brillante ; organisa des fêtes pour son roi et même pour la reine-mère ; se fit craindre des hommes par ses coups d'épée, des femmes par ses bons mots ; se rendit célèbre par ses actes de folle témérité (3).

D'Aubigné avait depuis bien des mois quitté Talcy, lorsque Diane Salviati, qui avait peut-être ignoré l'excès de la souffrance du jeune homme,

(1) *Œuvres complètes*, I, 21.
(2) *Ibid.*, II, 23.
(3) *Ibid.*, I, 23, 24.

qui probablement ne connaissait pas et ne connut jamais les derniers vers si douloureux qu'elle avait inspirés, vint à Paris. Elle était alors fiancée à M. de Limeuil, fils ou neveu de la fameuse Isabelle de Limeuil. Elle était alliée à cette famille par son frère, Forese Salviati, qui avait épousé une fille d'Isabelle. Elle fut conviée à assister à un tournoi où parurent le roi de Navarre, les deux ducs de Guise et enfin celui qu'à Talcy elle avait méprisé, son amoureux, son poëte, Agrippa. La présence de Diane stimula sans doute notre héros ; il se surpassa, emporta tous les suffrages, et la pauvre Diane, voyant alors ce qu'elle avait perdu, le comparant à ce qu'elle possédait, sentit, mais trop tard, son cœur s'ouvrir à l'amour. A son tour, elle tomba malade, malade d'une maladie noire qui ne la quitta plus et la conduisit prématurément à la mort (1). Étrange retour des choses ! Mystères impénétrables du cœur ! Qui, lisant le *Printemps*, eût pu supposer que ce serait Diane qui mourrait d'amour pour Agrippa ?

Quant à d'Aubigné, le souvenir de Diane ne le quitta jamais. L'impression avait été trop forte. Il l'aima, pour employer les termes dont se servait il y a quelques jours M. Renan au Collège de France, « comme on aime la femme dont on rattache le souvenir aux premiers enivrements de la jeunesse, à la première découverte de la vie. » Il avait au bras gauche un bracelet fait de ses

(1) *Œuvres complètes*, I, 24.

cheveux d'or. Au fort d'une bataille, engagé dans une lutte d'homme à homme avec un certain capitaine Bourget, et comme une arquebusade avait mis le feu à ce bracelet, il prit son épée de la main gauche, continuant à combattre, afin de la main droite d'éteindre le feu et de sauver cette précieuse relique (1). Longtemps après, marié, et tendrement attaché à sa femme, le souvenir de Diane le poursuivait jusque dans son sommeil, et comme Suzanne de Lezai s'en plaignait, non sans quelque raison, il répondait à ses plaintes par le curieux sonnet que voici :

Suzanne m'escoutoit soupirer pour Diane,
Et troubla de sanglots ma paisible minuict.
Mes soupirs s'augmentoient, et faisoient un tel bruit
Que fait parmi les pins la rude tramontane.

« Mais quoy ! Diane est morte, et comment, dit Suzanne,
Peut-elle du tombeau plus que moy dans ton lit ?
Peut bien son œil éteint plus que le mien qui luit ?
Aimer encor les morts n'est-ce chose profane ?

Tires-tu de l'Enfer quelque chose de sainct ?
Peut son astre esclairer alors qu'il est éteint,
Et faire du repos guerre à ta fantaisie ?

— Oui, Suzanne. La nuit de Diane est un jour.
Pourquoy ne peut sa mort me donner de l'amour,
Puisque, morte, elle peut te donner jalousie (2) ? »

(1) *Œuvres complètes*, I, 32.
(2) *Ibid.*, III, 251.

Telle fut l'histoire des premières amours de d'Aubigné. Faut-il le plaindre d'avoir eu cette idylle dans sa vie guerrière ? Faut-il l'en féliciter ? Il a tellement souffert, que la première opinion est défendable ; il a si puissamment vécu pendant ce temps de souffrance, que la seconde l'est aussi. Laissons-le donc conclure lui-même ; il le fera dans les deux sens :

Bienheureux sont ceux-là qu'une tendrette enfance
Empesche heureusement d'avoir la congnoissance
Des forces du malheur et de celles d'amour!
Mais ils seroient heureux si, dès l'âge première,
D'un sommeil éternel ils fermoient leur paupière :
Leur vie et leur bonheur n'auroient qu'un dernier jour.
J'ai tort. Hors de l'amour est toute joye esteinte,
Tout plaisir est demi, toute volupté feinte,
Et nul ne vit content s'il ne souffre amoureux (1).

Ajoutons seulement qu'il n'est donné qu'aux natures puissantes de souffrir ainsi, et disons avec Martial :

Fortiter ille facit, qui miser esse potest.

III

Nous avons vu que d'Aubigné était écuyer du roi de Navarre. La chose n'avait pas été sans diffi-

(1) *Œuvres complètes*, III, 106.

culté. Deux motifs avaient déterminé Henri à s'attacher Agrippa : les faits personnels du jeune homme, déjà signalé comme ne trouvant rien « de trop chaud (1) », et, plus encore peut-être, le souvenir du père, Jean d'Aubigné. Mais ce n'étaient pas là des raisons à donner alors à la cour de France. Le moment était fâcheux aux huguenots. On était encore bien près de la St-Barthélemy. Henri faisait le catholique, et ses officiers, quoi qu'il pût leur en coûter, allaient à la messe. Pour oser avoir un homme tel que notre d'Aubigné, le roi de Navarre dut ruser, s'entendre avec Fervacques, « lors grand ennemi des huguenots (2) », le prendre comme de sa main. Encore les imprudences et les maladresses de son écuyer lui causaient-elles des transes à chaque instant. Les souvenirs d'Amboise étaient vivaces ; ils troublaient souvent le repos des massacreurs du 24 août : à ces souvenirs était intimement lié celui de Jean d'Aubigné. Agrippa étant allé au Louvre voir le cadavre de Charles IX, Catherine de Médicis le rencontra, et elle, si prévoyante, si fine, et qui se méfiait de lui, le prit à partie, et finit par lui dire, d'un ton menaçant, qu'il ressemblerait à son père. « Dieu m'en fasse la grâce ! » répartit Agrippa. Il faillit être arrêté du coup. Un autre jour, la reine-mère reprochait à Henri de Navarre que ses gens n'étaient pas bons catholiques. C'était le mardi de Pâques, et l'on

(1) *Œuvres complètes*, I, 21.
(2) *Ibid.*

était réuni au jeu de paume. Sur ce propos, la porte s'ouvre : d'Aubigné entre. « N'avez-vous pas fait vos Pâques? » lui demande Henri. Le jeune homme déconcerté répond évasivement: « Comment donc, Sire! — Et quel jour? » insiste le roi. D'Aubigné répond à l'étourdie: « Vendredi dernier. » Un éclat de rire général accueille sa réponse : « pour avoir ignoré », écrit-il dans ses *Mémoires*, « qu'il n'y avait que ce pauvre jour en toute l'année sans messe. » Le duc de Guise dit que décidément il n'était pas bien catéchisé, et les princes recommencèrent à rire, mais non pas la reine-mère, qui devinait en Agrippa autre chose qu'un amuseur de cour, ou qu'un vaillant et brillant tireur d'épée (1).

Ce serait une étude curieuse à faire que celle des rapports d'Henri de Navarre avec son écuyer. La conduite du roi, en plusieurs circonstances, notamment pendant son séjour à la cour de France après la St-Barthélemy, en serait dans une certaine mesure éclaircie. Mais ce n'est pas notre sujet. Nous ne suivrons donc pas Agrippa dans son séjour à Paris, où, au milieu de toutes sortes de plaisirs et de folies chevaleresques, il ne perdit pas un instant de vue son but, qui était d'arracher Henri à la cour, de l'emmener dans le Midi, et d'en faire le chef des réformés; nous ne raconterons pas le succès de ses efforts, la fuite du roi en février 1576, les guerres qui s'en suivirent, les

(1) *Œuvres complètes*, I, 25.

hauts faits de notre capitaine, la mission diplomatique dont il s'acquitta avec tant d'adresse à Toulouse, et qui eut pour effet de dévoiler la trahison du maréchal Dampville, l'un des fils du connétable Anne de Montmorency. C'est l'homme moral que nous recherchons dans d'Aubigné, et de cette période de sa vie, nous ne retiendrons que deux faits, parce qu'ils ont trait directement à l'objet de notre étude.

Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, seigneur de Fervaques, excellent militaire et fort habile homme, peu scrupuleux sur le choix des moyens, et qui, d'exploit en exploit, et de trahison en trahison, se hissa, en 1595, au grade de maréchal de France, avait alors pour maîtresse, au vu et au su de toute la cour, sa cousine, Françoise de La Baume, veuve de François de Carnavalet. Le *Divorce satyrique* nous la représente comme mêlée assez vilainement aux désordres de Marguerite de Navarre (1). On se contait tout bas qu'elle avait empoisonné sa mère, la comtesse de Maurevert. D'Aubigné s'avisa d'aller lui reprocher en face sa conduite, et l'on peut croire qu'il ne le fit pas en termes atténués. Pour lui, les relations de Mme de Carnavalet avec son cousin n'étaient rien moins qu'un inceste. La dame ainsi censurée prit fort mal la chose, en conçut pour le censeur une haine mortelle, si bien qu'elle fit jurer à son amant de le tuer. Fervaques n'y ménagea pas ses peines. Il

(1) *Journal du règne de Henri III*, I, 174.

prolongea, dans ce seul but, son séjour à la cour de Navarre. Ayant échoué dans plusieurs tentatives d'assassinat à main armée, il eut recours au poison, celui-là même sans doute dont la comtesse de Maurevert avait trop bien prouvé l'efficacité. D'Aubigné absorba le poison et faillit en mourir (1). D'Aubigné s'était bien gratuitement attiré ces périls. Si peu recommandables que fussent ses adversaires, nous ne saurions ici ne pas le blâmer. De quoi s'allait-il mêler? De quel droit cette intervention indiscrète dans la vie d'autrui? Et l'indiscrétion est d'autant plus choquante que ce tout jeune officier se permettait de morigéner ainsi l'un de ses supérieurs, dont il avait été le guidon, et qui avait quatorze ans de plus que lui. Si l'action de d'Aubigné prouve en faveur de la sévérité de ses principes, elle marque en même temps un véritable manque de tact, de mesure, de goût, défaut que l'on a trop souvent l'occasion de rencontrer et dans sa vie et dans ses livres.

Nous ne pouvons, au contraire, qu'approuver sa manière d'agir dans la seconde circonstance que nous voulons rappeler. A la cour de Navarre, le roi Henri mêlait la galanterie à la politique, et plus d'une fois sacrifia la seconde à la première, comme on le vit plus tard après la bataille de Coutras. On sait qu'il perdit le bénéfice de sa victoire pour avoir voulu porter lui-même en Béarn les drapeaux conquis à sa Corisande, la comtesse de Grammont.

(1) *Œuvres complètes*, I, 25 et sq., 29 et sq.

Ce n'était pas encore celle-ci, c'était Catherine d Luc d'Agen (1), ou la demoiselle de Montagu, o la Fosseuse, ou toute autre, qui, en 1577, occupai les pensées du *Galant'uomo* de Nérac. Henri n'étai pas difficile sur le choix, et ses fantaisies ne trou vaient rien de trop bas (2). Mais aussi, quelle qu fût la favorite, il ne se piquait pas d'une longu constance. A cette époque, il remarqua, parm les filles d'honneur de la reine, Mlle de Tignonvill Il s'en éprit, et d'autant plus violemment qu'ell ne lui céda pas. Il dut bientôt reconnaître que c serait une entreprise difficile de triompher d cette mignonne enfant, que tout le monde à l Cour appelait la petite Tignonville. Il avait, no sans quelque raison, peu de confiance en lui même (3). Il pensa qu'il ferait prudemment d s'adresser à quelque ami adroit et complaisan

(1) « Qui depuis mourut de faim, elle, et l'enfant qu'elle avait du roi. » (*Confession de Sancy*, chap. v.)

(2) *Ibid.*

(3) Il faut bien le dire : il n'était pas beau, et il n'était pas toujours propre. On sait qu'un jour, ayant, au prix de mille périls, déguisé en paysan, fait sept lieues pour aller voi Gabrielle d'Estrées, plus tard définitivement enlevée par lu à Bellegarde, celle-ci ne lui dit rien, sinon qu'il était tro laid pour qu'elle le pût regarder (*). La chronique scan daleuse donne encore sur la répugnance qu'éprouvait l demoiselle de Montagu à se trouver avec lui, des détail peu ragoûtants (**).

(*) *Amours du Grand Alcandre. (Journal des choses mémorabl du règne de Henri III*, t. I, p. 206).

(**) *Confession de Sancy*, chap. v.

qui plaiderait sa cause auprès d'elle. C'était un office fort recherché, et facilement le roi eût trouvé pour ce service des gentilshommes des meilleurs maisons. Il eut la bizarre idée de s'adresser à d'Aubigné. D'Aubigné refusa : il n'avait pas en cette matière la largeur de vues de ses contemporains, et l'emploi qu'on lui faisait l'honneur de lui offrir, il le qualifiait d'un mot si bas qu'il est impossible de le transcrire ici. Il avait ces scrupules que Mercure reproche à la Nuit dans le prologue d'*Amphitryon :*

> Pour une jeune déesse
> Vous êtes bien du bon temps!
> Un tel emploi n'est bassesse
> Que chez les petites gens.

Henri, dont le caprice s'exaspérait par cette double résistance, et qui s'était mis dans l'esprit qu'à d'Aubigné rien n'était impossible, s'obstina : ruses, caresses, menaces, prières, il mit tout en œuvre pour décider d'Aubigné. S'imaginant que le point d'honneur seul le retenait, et qu'il céderait si l'on parvenait à faire croire qu'il avait déjà cédé, il l'emmenait le soir, comme pour veiller à sa sûreté, se livrait à quelque débauche, et allait conter la chose le lendemain aux chefs réformés et aux ministres du culte : « D'Aubigné m'accompagnait », disait-il. Il alla jusqu'à méditer de le faire mourir. Il alla, — ce qui semble pire, — jusqu'à se mettre à genoux, et, les mains jointes,

supplier son écuyer. Il mit en mouvement l politiques du parti réformé, leur disant qu trouvait chez les catholiques plus de dévoueme à sa personne que parmi les huguenots, et le citant à l'appui le mauvais vouloir de d'Aubign Un jour, celui-ci chevauchait avec deux de s amis, Fontebon et le sieur de La Personne. I l'entreprirent là-dessus, et, six lieues durant lui prêchèrent tour à tour la soumission au dés du roi. L'un le prenait par la flatterie : d'Aubign était si expert à toutes choses d'éloquence, so en vers, soit en prose, à toutes les gentillesses cour! Que ne mettait-il ses talents au service son maître? L'autre, plus grave, mais aussi pl odieux, lui remontrait que les « papistes » faisaient pas tant de façons; qu'ils étaient to jours prêts à gagner le cœur des grands par c sortes de complaisances; qu'ils s'insinueraient ain dans la confiance du roi de Navarre, et que c serait, somme toute, la religion et les église réformées qui porteraient la peine de ce purita nisme exagéré. D'Aubigné garda longtemps le si lence, mais enfin il éclata, et, descendant de che val : « Ainsi, s'écria-t-il, vous dites, l'un, que pou servir les églises, et l'autre, que pour reconnaîtr les grands dons que Dieu m'a départis, je do devenir un m.....! » D'Aubigné répète le mot et s'éloigne indigné, laissant les deux amis to penauds du piteux résultat de leur ambassade (1

(1) *Œuvres complètes*, I, 28, 30.

La lutte continua entre le roi et son serviteur. La vertueuse résistance de l'un, l'insistance moins honnête de l'autre, aboutirent enfin à une rupture. Notre officier quitta la cour de Navarre. Il sacrifia une situation élevée, la faveur d'un souverain, la présence d'un maître qu'il aimait. Au XVIe siècle, et au milieu des cours, soit au Louvre, soit en Guyenne, on ne trouve pas beaucoup d'exemples de tels scrupules.

En se séparant d'Henri, d'Aubigné lui écrivit :

« Sire,

« Vostre mesmoire vous reprochera douze ans de mon service, douze playes sur mon estomac : elle vous fera souvenir de vostre prison, et que cette main qui vous escrit en a deffaict les verrouils, et est demeurée pure en vous servant, vuide de vos bienfaits et des corruptions de vostre ennemi et de vous.

« Par cet escrit, elle vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passez, et voue ceux de l'advenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu vostre très fidèle serviteur

« AUBIGNY (1). »

Qu'allait devenir Agrippa ? Il ne le savait pas

(1) *Œuvres complètes*, I, 36.

lui-même. Séparé de tous ceux auxquels il était attaché, comment continuerait-il à servir la cause à laquelle il avait consacré sa vie, la cause des églises réformées ? Isolé, découragé, profondément triste, il prit le parti de s'expatrier. Il se décida à vendre son bien, et à aller se mettre au service du duc Casimir, l'un des fils de Frédéric III de Bavière, et qui, à maintes reprises, avait amené des troupes en France au secours des Huguenots. Mais, comme il arrivait à St-Gelays, pour y dire adieu à ses amis, il voit à une fenêtre Suzanne de Lezai. D'un regard son cœur est pris, et tous ses projets bouleversés, heureusement pour sa gloire. Plus de vente de biens ! Plus d'exil ! Plus de duc Casimir ! Plus de Bavière ! Il a, pour emprunter son expression pittoresque, « trouvé son Allemagne » à St-Gelays (1). Là commencent ses secondes amours, aussi honnêtes que les premières, et guère moins traversées, quoique l'issue en ait été plus heureuse.

Tous les sentiments généreux bouillonnent en lui. Cette fois, son amour ne sera pas une école d'oisiveté. Il est au milieu de protestants, parmi des amis au cœur chaud, qui partagent ses passions religieuses, et qui ne laisseront pas perdre l'occasion de s'assurer le concours d'un tel auxiliaire. Suzanne elle-même est du fond de l'âme attachée à la Réforme ; il faut qu'il se rende digne d'elle par les services qu'il rendra à cette cause sainte ; ce n'est plus ici le château de Talcy, ni la coquette

(1) *Œuvres complètes*, I, 37.

et frivole Diane. Pour conquérir l'affection de Suzanne, il se rendra « recommandable aux siens », « nécessaire » aux églises et en même temps « regrettable à son ingrat », mot touchant qui montre combien il aimait celui qu'il avait quitté. Aussi, son nouvel amour est-il « meslé d'impatience de repos (1). » Il pousse une reconnaissance sur Nantes, si hardie qu'il est sur le point d'être pris ; il fait une entreprise sur Montaigu, et une autre sur Limoges, bien curieuse, et qui montre à la fois son audace et la subtilité de son esprit, mais le temps nous manque pour la raconter (2). Heureuses les femmes dont l'amour inspire ainsi les courages !

Suzanne de Lezai appartenait à la maison de Vivonne, qui, un siècle plus tard, devait donner un maréchal de France, et dès lors avait pour chef Jean de Vivonne, marquis de Pisani, « un parfaitement honnête homme », dit de Thou, et gouverneur d'Henri de Bourbon, prince de Condé. Elle se donna dans son cœur à celui qu'elle voyait, par amour pour elle, se dévouer ainsi aux plus nobles et aux plus périlleuses entreprises. Cependant elle était orpheline, et cette affection mutuelle dérangeait les projets de son curateur, un certain Bougoin. Henri de Navarre, qui, avec beaucoup de peine, avait réussi à ramener d'Aubigné auprès de lui, et qui sentait qu'il lui devait

(1) *Œuvres complètes*, I, 37.
(2) Lalanne, *Mémoires de d'Aubigné*, pp. 228 et sq.

quelque compensation, se déclara favorable à ses projets de mariage, et écrivit pour lui, et à Suzanne elle-même, plusieurs lettres pressantes. Bougoin, d'autres parents hostiles à d'Aubigné, sans compter des rivaux qui aspiraient à la main de Suzanne, prétendirent que ces lettres étaient contrefaites. Henri vint alors lui-même en Poitou, et publiquement « honora la recherche de son domestique. » Ce ne furent, pendant quelque temps, que ballets, carrousels et tournois, et toute la province fut en liesse. Le prince de Condé, le comte de La Rochefoucauld et bien d'autres se montrèrent dans ces fêtes. Pourtant, les parents ne cédaient pas, ni le curateur Bougoin. D'Aubigné s'avisa de ce qu'il appelle « une ruse d'amour. »

Il s'entendit avec un ami, nommé Tifardière, qui, après quelques démêlés avec Bougoin, venait de se réconcilier avec lui. Comme arrhes de leur amitié renouvelée, voici le tour que Tifardière joua au tuteur de Suzanne. « Le roi de Navarre, lui dit-il, vous tourmente au sujet du mariage de d'Aubigné. Voulez-vous un moyen de vous débarrasser de cette poursuite, sans vous brouiller avec personne? Proposez à d'Aubigné de lui donner votre consentement, s'il vous apporte les preuves qu'il est gentilhomme. Il est trop glorieux pour ne pas prétendre à la noblesse, d'autant qu'il a maintes fois affirmé la sienne. Il a déjà eu à ce sujet des discussions publiques où, pour tout parchemin, il a montré son épée. Faites, vous et les parents de Suzanne, un compromis avec lui, obligez-vous à

signer le contrat s'il produit ses titres de noblesse, et qu'il s'oblige à abandonner toute prétention à la main de Suzanne s'il ne les produit pas. Je sais très-bien qu'il est dans l'impuissance de les produire. » L'idée parut admirable à Bougoin. Il remercia, il embrassa cet ami dévoué; avec l'assurance que l'épreuve tournerait à la honte de d'Aubigné, il fit accepter le projet par tous les parents de la jeune fille. « Nous n'avons, dirent-ils, aucune objection à faire à un candidat que le roi daigne patronner; mais il comprendra lui-même que nous ne pouvons accorder la main de Suzanne qu'à un gentilhomme avéré; que M. d'Aubigné produise ses titres, et notre consentement lui est acquis. » Ainsi le compromis fut fait, d'Aubigné se donnant toutes les apparences d'un homme pris au piège. Or, il se trouvait — et de là lui était venue la pensée de ce stratagème — que lui, « qui ne s'estoit jamais soucié de biens, ni de maisons, ni de titres », avait tout récemment retrouvé, dans de vieux meubles, les preuves de l'ancienneté de sa famille. C'était même ainsi qu'il avait appris son origine, son père ayant eu d'autres et de plus graves leçons à lui donner. Ces documents, qui le faisaient descendre d'un certain Savary d'Aubigné, « commandant par le roy d'Angleterre au chasteau de Chinon », il les remit en garde à un parent âgé de Suzanne, le sire de Cosniou, « protestant, si quelqu'un des parents en aage de combat s'en mesloit, qu'il auroit à faire à luy. » Les pièces furent trouvées en

règle, la noblesse de d'Aubigné reconn ancienne et très-authentique (1), le jugem signé, et, à son retour de la cour de N d'Aubigné, selon le compromis, épousa S de Lezai, le 6 juin 1583. Il était âgé de 31 a y avait trois ans qu'il en était amoureux (2

Cette Suzanne fut la mère de Constan bigné, père de Mme de Maintenon. Elle eut deux filles, Marie, qui épousa en 1614 J Caumont, sieur d'Adde, et Louise, qui, épousa Benjamin de Valois, sieur de Ville fut à d'Aubigné une vaillante et fidèle co et il lui fut aussi un fidèle et tendre ép bord du tombeau, écrivant son testament sence de Dieu, d'Aubigné parlait à ses en ces termes : « ..... Qu'ils soient tardifs à serment pour n'en violer ni seulement e aucun, non plus que leur père ; qu'ilz surtout celuy du mariage quand Dieu les appelez, affin d'hériter à la rare bénédic laquelle ilz sont sortis d'une mère sans re honorée de tant de vertuz, à laquelle j'a foy et loyausté et chasteté trois ans de quatre ans après la durée de sa vie et du m pouvant jurer ne l'avoir enfreint ni par d par effect. » La période qu'embrasse cette

(1) On alla même jusqu'à visiter une chapelle bâti Savary d'Aubigné, « bordée des armes de sa maison de gueules, un lion d'argent rampant, armé et l d'or. »

(2) *Œuvres complètes*, I, 46-49.

tion solennelle de d'Aubigné va de 1580 à 1600, de sa 29e à sa 50e année.

Deux ans après son mariage, d'Aubigné accompagna les troupes réformées à une entreprise sur Angers. L'affaire fut des plus périlleuses, particulièrement pour lui. Pendant trois semaines, il passa pour mort. Il fut séparé de ses bagages, et un jour sa femme vit rentrer en désordre dans la basse-cour quinze chevaux et sept mulets appartenant à son mari, et sur l'un d'eux son chapeau et son épée. Elle tomba à la renverse, évanouie. Cependant Agrippa, échappé comme par miracle, revenait de son côté au pays, et doucement, de dix lieues de distance, par deux billets successifs, le premier faisant renaître l'espoir, le second confirmant le premier, il avait soin de préparer sa femme à le revoir; « appréhendant », dit-il, « que d'une prompte joie on peut mourir (1). »

Quand, après treize ans de mariage, sa femme mourut, d'Aubigné en éprouva une douleur, non-seulement violente, comme l'étaient tous les sentiments chez lui, mais durable. « Il fut trois ans, dit-il, ne passant guère nuicts sans pleurer. » Il écrivit à ce sujet bien des vers, français et latins, bien des pages éloquentes. Nous ne citerons qu'un passage, parce qu'il rentre dans notre sujet, qu'il montre la force, la gravité, la tendresse de son amour pour Suzanne, et en même temps le noble rôle, tel qu'on pouvait le souhaiter pour

(1) *Œuvres complètes*, I, 53-54.

elle, que Suzanne joua dans sa vie. C'es
méditation sur le psaume 88, inspirée
deuil, que nous empruntons les lignes sui

« O Éternel, tu m'avois desja séparé
amis et voisins, et rendu exécrable vers eu
porté mon habitation hors le doux air de n
sance. Tu m'avois osté des lieux, aux com
et plaisirs desquels le labeur de ma jeunes
toit employé; tu m'avois sevré du laict
mamelles de ma chère patrie, tu m'avois fa
ter mes parents et cognoissances pour te
et porter ma croix après toy, quand tu as d
sur moy de tes punitions la plus destruis
irréparable à jamais.

« Tu ne m'as point blessé aux extrén
membres qui retranchés laissent le reste
quelque misérable vie, mais tu m'as scié
moitié de moi-mesme ; tu as fendu mon c
deux, et dissipé mes entrailles en arracl
mon sein ma fidelle, très aimée et très chè
tié, laquelle, comme génie de mon âme, m
fidelle compagnie à tes louanges, m'exhoı
bien, me retiroit du mal, arrestoit mes vi
consoloit mes afflictions, tenoit la bride
pensées desreglées, et donnoit l'esperon au
de m'employer à la cause de la vérité.

« Nous allions unis à ta maison, et de la
voire de la chambre et du lict, faisions un
à ton honneur... (1). »

(1) *Œuvres complètes*, II, 201, 202.

Nous voici hors des limites de la jeunesse d'Agrippa d'Aubigné, et nous devons arrêter notre récit. Nous ne pouvons cependant résister au plaisir de le clore par une courte pièce de vers qu'il écrivit aux derniers jours d'une vie enfin apaisée, un pied déjà dans la tombe, mais les yeux toujours levés vers le ciel :

C'est un grand heur en vivant
D'avoir vaincu tout orage,
D'avoir, au cours du voyage,
Toujours en poupe le vent ;

Mais c'est bien plus de terrir
A la coste désirée,
Et voir sa vie asseurée
Au hâvre de bien mourir.

Arrière craintes et peurs !
Je ne marque plus ma course
Au Canope, ni à l'Ourse,
Je n'ai soucy des hauteurs ;

Je n'espie plus le Nord,
Ni pas une des estoiles :
Je n'ay qu'à baisser les voiles
Pour arriver dans le port (1).

(1) *Œuvres complètes*, III, 312.

IV.

Nous venons d'examiner, en détail, comme à la loupe, tout ce que l'on sait de la jeunesse d'Agrippa. De 19 à 22 ans, sa vie est remplie par son amour pour Diane Salviati ; de 28 à 50, par son amour pour sa femme, Suzanne de Lezai. Dans l'intervalle, il est d'abord à la Cour de France, puis à la Cour de Navarre; s'il se mêle aux plaisirs de la jeunesse de son temps, rien n'indique que ce soit au détriment des principes que lui avait inculqués son éducation huguenote. Au contraire, nous avons eu à blâmer les leçons qu'il se permettait de donner aux autres, leçons que sa propre moralité ne nous a pas paru justifier, mais qui n'en sont pas moins la démonstration de cette moralité.

Comment donc se fait-il que, presque sans exception, tous ceux qui ont écrit sur d'Aubigné nous l'aient représenté comme ayant eu une jeunesse débauchée? Les indulgents parlent de « la fougue de son caractère (1) », de la fougue de ses passions (2) », de ses fâcheux écarts de con-

(1) « .....La mort de son père suivit de près. Ce fut pour lui une perte d'autant plus malheureuse que, resté pour ainsi dire sans direction dans un âge aussi tendre, il s'abandonna dès lors sans retenue à toute la fougue de son caractère. » (Haag, *France protestante*, I, 159.)

(2) « Pendant son adolescence, la fougue de ses passions

duite (2) », de sa jeunesse « un peu déréglée (3). » M. Lavallée, qui est toujours pour d'Aubigné le juge le plus hostile, et, à notre avis, le plus injuste, ne voyant en lui, à proprement parler, qu'un homme de sac et de corde, nous parle de ses *orgies* (4). D'autres enfin se livrent sur ce thème à des floritures et des vocalises. Ainsi, Sainte-Beuve. Le maître critique, dans l'étude, d'ailleurs admirable, qu'il a consacrée à d'Aubigné, s'étend avec complaisance sur les désordres de la jeunesse de son héros, et en tire de tout à fait charmants effets de style. Citons-le; il y a toujours plaisir à le lire :

« Tout en apprenant du latin, du grec, de l'hébreu, et en se rompant aux mâles études, l'enfance et la première jeunesse de d'Aubigné

l'éloigna des études classiques. » (Géruzez, *Essais d'histoire littéraire. Étude sur d'Aubigné*, p. 127.)

(2) « A l'issue de sa maladie, Agrippa, demeuré dans la ville d'Orléans qui, alors soumise au prince de Condé, n'avait pas échappé à la licence qu'entraînent les guerres civiles, s'y laissa aller à de fâcheux écarts de conduite. Ils lui attirèrent heureusement, grâce à la mâle discipline paternelle veillant sur ses mœurs, de rudes corrections qui y mirent bientôt un terme. » (Léon Feugère, *Étude sur Agrippa d'Aubigné.*)

(3) « A Orléans, le jeune d'Aubigné fut atteint de la peste. Étant guéri, il se débaucha avec les soldats et fut rudement traité par son père..... Rebuté de la sévérité des maîtres qui morigénaient sa jeunesse un peu déréglée..... » (de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*, I, 9.)

(4) Ch. Lavallée, *La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon*, pp. 5 et sq.

furent telles, et si fréquemment débauc
libertines, qu'en tout autre siècle il eût pı
ment dérivé et donné dans cette espèce
dulité qu'on désigne sous le nom de scep
et que les mauvaises mœurs insinuent
ment; mais au XVIe siècle, ces courants
sants et dissolvants n'existaient pas, et l
pations même, dans leur violence et leur
grossière, n'empêchaient pas de respiı
ardent des croyances diverses et des fanat
Il associait la guerre, la controverse, l'ér
le bel esprit, la satire railleuse et cyniq
langue toujours prompte et effrénée, et à
la crainte d'un Dieu terrible et toujours
et par instant la consolation d'un Dieu tr
Il gardait au cœur, en toutes ses licences,
de puritain qui persista sans jamais tuer
homme, et qui gagna seulement avec
dut à sa race, à sa trempe d'éducation et
milieu où il fut plongé, de conserver, à
ses passions contradictoires, et qu'il co
très-peu, un fonds de moralité qui étonn

C'est l'étonnement de Sainte-Beuve qui
ceux qui ont bien voulu nous suivre jusqı
que nous connaissons maintenant d'Aul
relâchement de ses mœurs serait plus
nous surprendre que leur austérité. No
en effet voir qu'ici, séduit par le piquant
thèse, Sainte-Beuve s'est livré à son im

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. X, pp.

de poëte plus qu'il ne s'est montré critique exact et historien précis. Les autres écrivains que nous avons cités, moins brillants, sont aussi plus discrets; et, en relevant avec soin les termes de leurs jugements, nous trouverons peut-être la clef de ce mystère, l'explication de cette contradiction choquante entre l'opinion si formelle, si universelle de la critique, et celle que nous nous sommes faite par l'étude attentive de tous les documents authentiques.

Remarquons que nos écrivains, quand ils parlent des débauches de la jeunesse de d'Aubigné, tournent tous autour d'un même fait, qu'ils l'indiquent expressément ou non : le siège d'Orléans en 1563. Le dernier biographe de d'Aubigné, celui qui nous a fait connaître une si grande partie de son œuvre, et auquel les amis des lettres et de l'histoire ont tant d'obligations, M. Réaume, a résumé pour ainsi dire ce qui avait été écrit avant lui en ces mots laconiques : « Si d'Aubigné échappa à la peste d'Orléans et à mille dangers, *il n'échappa point à la débauche* (1). »

Jusqu'en 1854, l'*Histoire de la vie* de d'Aubigné n'était connue que par les deux éditions publiées, un siècle environ après la mort de son auteur : la

(1) Réaume, *Étude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné*, p. 9. — M. Sayous, dans ses belles *Études littéraires sur les écrivains de la Réforme* (t. II, p. 214) dit, ...sque dans les mêmes termes : « Il se réfugia à Orléans, ...a la peste, se guérit et se laissa débaucher par la ...tesque. »

première à Cologne, en 1729; la seconde, à A sterdam, en 1731. Ces deux éditions, très-di rentes entre elles, étaient l'une et l'autre tr différentes du texte original. On avait accomm celui-ci au goût du XVIII[e] siècle. Or, voici qu'on lisait dans l'édition de 1729 :

« Le s[r] d'Aubigné ayant fait un voyage Guyenne pour en hâter le secours, trouva à retour son fils guéri, mais un peu débauché, com il est facile de le devenir parmi la licence guerres civiles : *Pacis artes vigere inter Ma incendia.* »

Et un peu plus loin :

« Sur la fin de l'année, Orléans se trouv assiégé et Béroalde (c'était le précepteur d'Agrip logé au logis de la Reine, dans le cloître de Sai Aignan, les soldats du père débauchèrent le f et le menaient même au b..... (ici le mot le p cru), où il était lorsque M. de Duras fut tué (1)

Dans l'édition de 1731, ces deux passages étai rapportés de la manière suivante :

« Mon père ayant été obligé de faire un voy en Guyenne pendant ma maladie pour en hâte secours, me trouva à son retour tout à fait gu mais en même temps devenu un peu débaucl ainsi qu'il est coutumier de le devenir parmi

(1) *Les aventures du baron de Fœneste, par Théo Agrippa d'Aubigné, édition nouvelle, augmentée de plusi Remarques historiques, de l'Histoire secrète de l'auteur é par lui-même*, etc. A Cologne, chez les héritiers de Pi Marteau, 1729, t. I, p. IX.

licence des guerres civiles : *Pacis artes vigere inter Martis incendia.....*

« Le siège d'Orléans ayant été formé sur la fin de l'année, Béroalde s'en fut loger à la maison de la Reine, dans le cloître de Saint-Aignan, et moi je restai au logis de mon père ; ce qui donna occasion à ses domestiques de me corrompre de nouveau, me menant avec eux dans les lieux de débauche, où je me trouvai lorsque M. de Duras fut tué (1). »

Nous affirmons que tout ce qui a été écrit sur les débauches de la jeunesse de d'Aubigné a pour point de départ unique la double citation que nous venons de faire. Nous mettons au défi qu'on trouve à ces assertions une autre origine. Elle paraît du

(1) *Mémoires de la vie de Théodore Agrippa d'Aubigné, écrits par lui-même, avec les mémoires de Frédéric Maurice de La Tour*, etc., etc. A Amsterdam, chez Jean Frédéric Bernard, 1731, t. I, pp. 11 et 12.

Cette double publication en fit, quelques années plus tard, éclore une troisième : celle-ci en langue anglaise, sous ce titre : *The life of Theodore Agrippa d'Aubigné.* London, MDCCLXXII. Arrivé au siège d'Orléans, l'écrivain anglais ne manque pas d'insister, quoique en termes très pudiques, sur les désordres que la lecture des livres français lui a révélés. Il met en marge : *Recovers and becomes dissolute*, et, dans le texte (p. 9), il écrit :

« By the time his father returned to Guyenne, he was entirely free from all the effects of that contagion, *but had fallen into one that was still worse, for the licentious conduct of the officers had infected him with such vices as his age would admit of ;* and his father found that although his body was restored to health, *his principles were much corrupted.* »

reste, à première vue, suffisante pour les justifier. L'on s'explique les mots de Sainte-Beuve : « Les mœurs si fréquemment débauchées et libertines... les dissipations dans leur crudité grossière..., etc. » Toute cette élégante voltige s'appuie sur les deux textes de 1729 et de 1731, et ne s'appuie que sur eux.

Or, ces textes sont absolument fautifs.

Certes, on ne saurait blâmer les critiques de n'avoir pas consulté un texte original qui n'avait pas été publié. Mais nous ne les croyons pas pour cela sans reproche. Ils auraient pu facilement faire une première remarque, à savoir qu'Agrippa avait onze ans lors du siège d'Orléans, et que si vraiment à cet âge on l'eût entraîné dans des lieux infâmes, l'action eût été si abominable, si honteuse, que, racontant sa vie à ses propres enfants, il eût rougi de la rappeler. Ils auraient pu, en second lieu, remarquer qu'en comprenant le mot *débauche* dans le sens qu'ils lui donnaient, la citation latine faite par d'Aubigné (*Pacis artes vigere*, etc.) n'avait aucun sens. Ils auraient enfin dû se demander quel rapport il pouvait y avoir entre les lieux de débauche où, suivant eux, l'on conduisait le jeune Agrippa, et la mort de Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, tué en combattant au siège d'Orléans. Ces simples réflexions les eussent au moins mis sur leurs gardes ; ils n'auraient pas accepté aussi aisément les versions fantaisistes des éditeurs du XVIII[e] siècle, et, sur ces versions, ils n'eussent pas brodé à leur tour des fantaisies nouvelles.

En 1854, M. Ludovic Lalanne édita, pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, les *Mémoires* de d'Aubigné. Le texte de *Sa vie à ses enfants*, publié en 1873 chez Lemerre, par MM. Réaume et de Caussade, d'après le manuscrit de la collection Tronchin, est conforme à celui des *Mémoires*. Or, voici ce qu'avait écrit d'Aubigné dans les passages qui nous occupent :

« Le sieur d'Aubigné ayant faict un voyage en Guienne pour haster les forces, trouva son fils guéri, mais un peu DESBAUCHÉ, *comme il est difficile pacis artes colere inter Martis incendia.....*

« Sur la fin de l'année, le siège estant venu, et Béroalde estant logé dans le logis de la Royne, au cloître Saint-Aignan, *les soldats du père* DESBAUCHOIENT le fils, et le menoient mesme dans LES MOTTINES, *comme il y estoit lorsque M. de Duras fut tué* (1). »

Le sens de ces textes n'était pas bien difficile à démêler. D'Aubigné écrit à ses enfants ; il veut leur montrer comment, dès ses plus jeunes années, il avait le tempérament d'un soldat. Le voici, à onze ans, au siège d'Orléans. Son père était parti pour la Guienne, le laissant malade. Agrippa guérit, mais l'autorité de son précepteur Béroalde ne fut pas suffisante pour le contraindre à reprendre ses études. Il est difficile de s'appli-

(1) *Œuvres complètes*, I, 9 (Lalanne, *Mémoires de d'Aubigné*, p. 10).

quer à traduire des auteurs latins et grecs, lorsque tout autour gronde la bataille, *Pacis artes vigere inter Martis incendia* (1); plus qu'à tout autre, cela était difficile au jeune Agrippa, qui ne rêvait déjà que de coups d'épée, et dès lors se laissait *débaucher*, c'est-à-dire détourner de son travail, par les soldats, qui l'emmenaient même dans les *mottines*, c'est-à-dire jusque dans les tranchées, où il était, lui enfant de onze ans, à côté de M. de Duras, lorsque celui-ci fut tué. Tout s'explique aisément ainsi, et la citation latine, et l'allusion à la mort de M. de Duras; lu avec attention, le passage est aussi clair que possible.

Les éditeurs du XVIII[e] siècle, ne comprenant pas le terme de *mottines*, l'ont interprété d'après le mot voisin de *débaucher*, qu'ils comprenaient mal. « Un de ces jours, écrivait Racine à Boileau, j'irai vous *débaucher*. M. de Termes nous mène dans son carrosse, et j'ai aussi *débauché* M. Hussin pour faire le quatrième (2). » Un écrivain dont le nom ne peut qu'être cher à l'Académie de Caen, Segrais, a écrit presque dans les mêmes termes que d'Aubigné : « Étant jeune, je me *débauchai*

(1) Lorsque son père, qui lui avait fait donner une si forte éducation classique, et tenait tellement à l'instruction de son fils que, plus tard, dans ses recommandations suprêmes, il lui ordonna encore « l'amour des sciences, » revint de son voyage et reçut le rapport de Béroalde, il tança son fils et le punit sévèrement. (*Œuvres complètes*, I, 10.)

(2) Lettre du 25 juillet 1667.

de mes études avec quelques-uns de mes camarades : nous fîmes dessein de nous en aller en pèlerinage à St-Jacques en Gallice (1). » Il serait trop facile de multiplier les exemples.

Quant au mot *mottines*, je ne l'ai trouvé dans aucun glossaire ; mais la signification n'en est pas moins claire. Il vient de *motte*, « petit morceau de terre, dit Littré, détaché avec la charrue, la bêche, ou autrement. » Dans le Pays-d'Auge, on appelle encore *les mottes* les larges et profonds fossés pleins d'eau qui entourent les anciens manoirs. *Mottines* a le même sens. Dans son *Histoire universelle* (liv. III, ch. xvi), d'Aubigné l'emploie à deux reprises, précisément en racontant le siège d'Orléans : « La prise des Tourelles estonna tellement les corps de garde prochains que sans l'arrivée du chef et la résolution de quelques gentilshommes, toutes les *mottines* des îles étaient quittées et la ville bien tost perdue..... Le péril et l'industrie disputèrent à coupper l'arche devant les Tourelles et s'y eslever de terre; mais plus encore à dresser les parapets des *mottines*, battues à plomb par les Tourelles. » Il ne peut subsister aucun doute : *mottine* n'a jamais signifié lieu de débauche.

Il reste donc acquis que du passage de ses mémoires qui a si longtemps fait croire aux débauches de sa jeunesse, il ne faut retenir qu'une

(1) *Ile imaginaire*, t. II, p. 180.

chose, c'est que, dès l'âge de onze ans, il se risquait dans les plus extrêmes périls de la vie guerrière (1). Aussi, en plus d'un endroit, est-ce du siège d'Orléans qu'il a, non sans quelque fierté, daté le commencement de sa vie de soldat. « Ayant commencé son premier siège dans Orléans en 1562, et pourtant été soldat 54 ans..... », écrit-il dans l'*Avertissement* placé en tête de son *Histoire universelle*. Et, dans une de ses odes, il s'exprime ainsi :

> Page, soldat, homme d'armes,
> J'ai toujours porté les armes
> Jusqu'à la septiesme paix.
> A Dreux, bataille rangée.
> *En Orléans assiégée,*
> Laissant le dangier à part,
> *Dans le camp et dans la ville*
> *J'apprins du soldat le stille*
> *Et les vocables de l'art* (2).

Ainsi perdent toute leur portée les jugements

(1) L'auteur de l'article *d'Aubigné* dans la *Biographie universelle* de Michaud, paraît être le seul qui ait compris le vrai sens. Voici en effet ce qu'il dit : « A 13 ans, Agrippa se trouva au siège d'Orléans, *où il se fit remarquer par un sang froid peu commun dans les enfants de cet âge.* » Il n'y a ici d'erreur que sur l'âge qu'avait alors Agrippa. Le siège d'Orléans est du commencement de l'année 1563, et Agrippa est né le 8 février 1552. Il avait donc tout juste 11 ans.

(2) *Œuvres complètes*, III, 139.

que nous avons cités, car nous ne pensons pas que l'on s'avise de relever contre les mœurs de d'Aubigné les passages où il parle de « sa maîtresse » ; il est trop clair que, dans ces passages, il vise soit Diane Salviati, soit Suzanne de Lezai; au XVI[e] siècle, on n'avait pas encore imaginé de réserver le mot de maîtresse pour la femme dont on s'est rendu maître. Ainsi tombent les jolis contrastes de Sainte-Beuve : « Il gardait au cœur, en toutes ces licences, un coin de puritain..... A travers ses passions contradictoires et qu'il combattait très-peu... » Cette « consolation d'un Dieu très-doux » par laquelle d'Aubigné se reposait, suivant Sainte-Beuve, des craintes d'un « Dieu terrible », il faut y renoncer également.

Avons-nous la pensée de prétendre que, de la mort de son père à son mariage, la conduite de d'Aubigné, au point de vue des mœurs, a été irréprochable ? Nullement. Nous n'en savons rien, et, à vrai dire, nous ne le croyons pas. Sa nature était trop ardente et le milieu où il vivait trop corrompu pour qu'il ait toujours résisté aux tentations. S'il l'eût fait par extraordinaire, il n'eût pas manqué de le dire. Mais ce que nous avons voulu établir, c'est qu'il n'est pas permis de le détacher, de le mettre pour ainsi dire en vedette, comme un type de libertinage, dans cette époque si libertine. Or, c'est ce que l'on a fait, sur la foi de textes dont nous avons démontré la fausseté. La vérité est dans l'affirmation inverse. D'Aubigné se distingue en effet

de son temps, mais au lieu que ce soit par
dévergondage de ses mœurs, c'est au contra[ire]
par la sévérité de ses principes, par la force
sérieux, la constance de ses amours.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par M. E. CHAUVET

Membre titulaire.

Je voudrais, Messieurs, étudier le travail d'un point de vue purement moral. Je voudrais, considérant d'abord le travail d'une manière générale, montrer que, étant donnés sa nature et ses caractères, il s'impose à tous les hommes quels qu'ils soient, avec une obligation absolue, qu'on ne saurait enfreindre sans se rendre coupable envers soi-même et les autres. Je voudrais, considérant ensuite le travail dans ses différentes applications, qui sont les professions particulières, montrer que ces professions ont leurs devoirs propres, qui n'importent pas moins à la moralité de ceux qui les exercent qu'à la sécurité et à la prospérité sociales. J'estime que sur ces divers points bien des ombres obscurcissent encore la conscience individuelle et publique, et je serais heureux de contribuer dans ma mesure à en dissiper quelques-unes.

PREMIÈRE PARTIE.

LE TRAVAIL EN GÉNÉRAL.

I.

DÉFINITION DU TRAVAIL, SA NATURE ET SES CA

Et d'abord, qu'est-ce que le travail ?

Messieurs, avez-vous jamais eu la cur vous demander ce que c'est qu'un être, constitue, ce qui en fait le fond ? Cette cur les philosophes l'ont éprouvée, et ils l'ont en se répondant à eux-mêmes et en se dé que tout être est une *force*. Là où il y a u il y a un être ; là où il n'y a pas de force, pas d'être, il n'y a rien. La chaîne des une chaîne de forces, du plus humble élevé. Si l'homme produit et répand à mains toutes ces merveilles agricoles, indu artistiques, scientifiques, qu'étalait notre *Exposition universelle*, et qui ne sont pas m les glorieux témoins de notre haute civilisat sans doute parce qu'il est une force, et la des forces. Et c'est aussi parce qu'il est u que l'animal cherche et trouve sa nourrit se creuse un terrier, bâtit une cité a d'une rivière, édifie une ruche, accomplit admirables travaux de l'insecte, la plus pe

plus industrieuse des bêtes. Et c'est encore parce qu'il est une force que le végétal prend à la terre les sucs et à l'atmosphère les gaz dont il forme ensuite, en les élaborant, cette tige flexible, ces feuilles découpées, ces fleurs odorantes, ces graines fécondes, qui font de la nature un enchantement. Et c'est toujours parce qu'il est une force que le minéral tient ses parties assemblées en un tout qui ne se laisse pas diviser sans résistance, qu'il forme par la réunion d'un grand nombre de ces touts, que nous appelons des corps, ces grandes masses que nous appelons des sphères et qui roulent dans les espaces, en s'attirant, se repoussant, se coordonnant suivant des lois que les mathématiciens savent déterminer et formuler. De sorte que, soit que nous regardions en nous-mêmes ou autour de nous-mêmes, à nos pieds ou dans l'immensité, l'être se montre toujours à nous sous l'aspect de la force, et il n'est rien ni sur la terre ni dans le ciel qui ne soit une force.

Or, si vous fixez votre attention sur cette idée de la force, vous concevrez sans peine, et il ne tiendra qu'à vous de constater par l'observation, que toute force peut se présenter et se présente en effet dans deux états différents, que les philosophes désignent par l'opposition de la *puissance* et de l'*acte*, et que je désignerai moins métaphysiquement par celle du *repos* et de l'*exercice*. La force peut être en repos, la force peut être en exercice, et presque toujours elle est tour à tour en repos et en exercice. Cette pierre que vous foulez sous votre

pied est une force en repos ; mais ce cristal qu dispose symétriquement ses molécules autour d'u centre commun et en forme un solide à mill facettes est une force en exercice. Cette graine concentrée en elle-même, où rien ne paraît, oì rien ne change tant que vous ne la confiez pas à la terre et aux agents dont elle attend le concours est une force en repos ; mais cet arbuste qui croît et s'élève, qui se couvre de feuilles, de fleurs et de fruits, est une force en exercice. Cette abeille engourdie pendant la froide saison, cet ours qu hiverne, sont des forces en repos ; mais la même abeille qui l'été s'en va butiner de fleur en fleur bâtit ses cellules avec de la cire et les emplit d'un miel doré ; mais l'ours qui court les forêts et donne la chasse aux animaux dont il se nourrit, sont des forces en exercice. L'homme qui dort est une force en repos ; mais l'homme qui veille est une force en exercice. Telle est la force dans tous les règnes à tous les degrés de l'existence et de la vie, tantôt se reposant, tantôt s'exerçant, réparant ses pertes pendant le repos, dépensant ses acquisitions pendant l'exercice.

Eh bien ! ne pressentez-vous pas que nous touchons à une définition du travail très-générale, mais en même temps très-exacte ? Qu'est-ce, en effet, que la force en repos ? C'est la force immobile, c'est la force qui ne fait rien. Et qu'est-ce que la force en exercice ? C'est la force qui développe ses énergies innées ; c'est la force qui, devenant de virtuelle effective, se manifeste et s'affirme pa

des actes divers et successifs ; en un mot, c'est la force qui travaille.

Le travail n'est donc ni plus ni moins que la force en exercice. D'où vous voyez une chose que beaucoup de gens ne voient pas, c'est que le travail n'est pas seulement un fait humain, mais un fait universel. Tout être étant une force, toute force étant tour à tour en repos et en exercice, il s'en suit rigoureusement que tout être travaille. Le travail est partout : tout ce qui pense, travaille ; tout ce qui vit, travaille ; tout ce qui se meut, travaille ; et l'univers est un immense atelier où toutes les forces sont à l'œuvre, sous l'œil de Dieu, qui les a faites et qui les surveille du fond de l'infini.

Mais si le travail est partout, il n'est pas partout identique. Il diffère, il s'élève de règne en règne, d'échelon en échelon, se compliquant et se perfectionnant toujours. Dans le minéral, c'est l'exercice sourd d'une force brute ; dans la plante, c'est l'exercice spontané d'une force vivante au sein de l'organisme qu'elle crée et recrée sans cesse ; dans l'animal, c'est l'exercice conscient d'une force instinctive, allant à un but qu'elle cherche sans le connaître, par des moyens qu'elle emploie sans s'en rendre compte ; et dans l'homme, enfin, c'est l'exercice raisonné, calculé, voulu, d'une force intelligente et libre, qui sait ce qu'elle fait, et comment, et pourquoi. Vous apercevez la supériorité du travail humain, du travail proprement dit. Il est encore supérieur par deux autres endroits : sa richesse et sa fécondité. Sa richesse :

car la force humaine, ajoutant aux fonct aux capacités des êtres inférieurs les ém facultés qui lui sont propres, les exerce, et exerçant produit non-seulement des o matériels, comme la toile de l'araignée o de l'oiseau, mais ces œuvres artistiques qui sent la nature, en l'imitant, et ces œuvres fiques qui l'expliquent, et en nous livr secrets, nous permettent de nous l'assuje fécondité : car ces hautes facultés de l'â maine ne sont pas enfermées dans le cercl de la fatalité, un champ indéfini s'ouvre elles, et, dans leur libre essor, elles monte jours de progrès en progrès par un travail inspiré et plus heureux. Et c'est là le humain, le travail proprement dit, lequ que le suprême degré et pour ainsi dire du travail universel.

Quels sont ses caractères ? Est-il confo contraire à notre nature? Nous apporte bonheur ou le malheur ?

Le travail est si peu un état contre que c'est au contraire un état absolument à l'homme. Il est naturel à l'homme comm à toute force quelle qu'elle soit. L'exercic oui ou non, naturel à la force ? Est-elle fai ou non, pour s'exercer? Sans nul doute, faite pour s'exercer. Elle est donc faite p vailler. Et si cela est vrai des forces infé comment ne le serait-ce pas de l'homme, la force par excellence ?

Le sens intime, d'ailleurs, nous dit clairement que la force que nous sommes, que notre âme, est faite pour s'exercer par tous ses instruments, par toutes ses facultés, et que le travail est bien notre destination. Est-ce que nous ne sentons pas que si nous avons deux jambes et la faculté de les mouvoir, c'est pour marcher; que si nous avons deux mains et la faculté de les adapter aux objets, c'est pour saisir ceux-ci, les déplacer, les transformer? Est-ce que nous ne sentons pas que si nous avons l'imagination, c'est pour concevoir et réaliser l'idéal en des œuvres, en des chefs-d'œuvre qui nous élèvent et nous consolent? Est-ce que nous ne sentons pas que si nous avons une intelligence capable de tout comprendre, c'est pour tout expliquer, pour ajouter les sciences aux arts, comme nous ajoutons les arts à l'industrie? En un mot, est-ce que nous ne sentons pas que si nous avons reçu les plus hautes et les plus belles facultés, c'est pour les développer et leur faire produire tous les merveilleux résultats qu'elles contiennent en germe? C'est-à-dire : est-ce que nous ne sentons pas qu'en travaillant nous obéissons au vœu de notre nature, et qu'en ne travaillant pas nous nous révoltons contre elle?

Si vous doutiez que le travail est l'état naturel de l'homme, je vous dirais : regardez-le vivre, regardez-le vivre enfant, jeune homme, homme fait, vieillard, et vous constaterez qu'à tous les âges, vivre pour lui c'est travailler.

Voyez l'enfant : à peine respire-t-il, déjà il s'agite. Il est même de toute exactitude de dire qu'il s'agitait avant de naître. A mesure qu'il grandit et qu'il est plus capable de se mouvoir, il se meut davantage. A un certain âge, de bonne heure, il semble réaliser l'utopie du mouvement perpétuel. Il ne sait pas se servir de ses mains, de ses bras, de ses jambes, mais il s'en sert à tort et à travers, et incessamment. Tout ce qu'il peut saisir, il le saisit bien ou mal ; tout ce qu'il peut briser, il le brise. En un clin-d'œil, il a tout bouleversé, il a mis un appartement à ruine et à sac. C'est un ange, s'écrient les mères ! Certainement, mais un ange qui a le diable au corps.

Je ne parle que de l'activité extérieure de l'enfant, parce que c'est la seule qui puisse être directement constatée ; mais l'activité interne, pour être cachée, n'est ni moins réelle ni moins perpétuelle. Il exerce ses sens sur tous les objets d'alentour, leurs formes et leurs couleurs, et quand il ne les voit plus, il se les représente en sa jeune et vive imagination. Il les interroge et leur souffle les réponses. Et comme il a ses idées, ou plutôt ses images, il a aussi ses résolutions, ou plutôt ses velléités. Mille projets, mille plans s'ébauchent, paraissent et disparaissent sur la scène mobile où se joue sa capricieuse volonté. Toute cette agitation intestine, vous la devinez sans pouvoir la préciser au jeu de sa physionomie, à ses gestes, à ses cris, à ses larmes, à ses colères, à ses paroles mal articulées. Ainsi, dès les langes, la

nature humaine déclare son penchant à l'action et au travail.

Chez le jeune homme, le spectacle est le même, avec les différences que comportent ces âges différents. Il y a plus de suite, plus d'ordre, plus de méthode; mais c'est le même mouvement au dehors, le même exercice des facultés au dedans. On parle beaucoup de la paresse des jeunes gens, et on la leur reproche justement. Cette paresse, je n'en connais que trop les effets. Mais paresse n'est pas inaction. Le jeune homme, qui ne fait pas ce qu'on lui demande, fait autre chose. Vous voudriez le voir assis à son berceau : lui, il court par monts et par vaux. Vous voudriez le voir résoudre des problèmes, discuter des questions, composer en vers et en prose, en grec et en latin; lui, il rêve de mille choses qui l'intéressent bien autrement et construit en Espagne tous ces beaux châteaux dont il nous souvient encore. Pour agir à sa manière, il n'en agit pas moins. Pour travailler à sa fantaisie, il n'en travaille pas moins. C'est toujours le même besoin d'agir et de travailler, tellement quellement.

L'âge mûr est particulièrement celui du travail. C'est dans cette période de la vie que l'homme, penché sur le sillon qu'il creuse, l'arrose et le féconde de ses sueurs. C'est dans cette période que le politique marche à la puissance, l'artiste, le savant à la gloire, l'industriel à la richesse. L'ouvrier lui-même, qui s'est donné une femme et en a eu des enfants, aiguillonné par ses affec-

tions et de plus nombreux besoi
zèle et d'ardeur. Les voyez-vous, to
affairés, pressés, haletants, courir
mander ou obéir, assembler des
corps, façonner le monde moral
matériel, multiplier les crimes ou
cipiter ou ralentir le progrès qui
aux plages inconnues?... A ces
ces agitations, à ces transformatio
lutions, reconnaissez, saluez la n
qui nous pousse invinciblement au

La vieillesse est certainement fai
et le recueillement avant de mo
dant, à moins d'une extrême fatig
d'une complète impuissance, il e
vieillesse se repose tout à fait
seulement. Les vieillards ont encor
besoin d'action. Ceux qui ont lon
une profession qui les a enrichis
ils souffrent de l'avoir quittée. I
cable, l'oisiveté les tue. Et cela
dans les plus hautes sphères. Lors
Charles-Quint eut abdiqué, il mo
plus le monde à gouverner. Tant
la nature humaine va au travail, c
à la mer.

Je viens de nommer l'oisiveté
songer qu'il existe des oisifs. Oui,
a des oisifs, même à l'heure qu'
règne du travail et des travaille
espèce en train de disparaître, mai

siste encore de nombreux et beaux échantillons. Eh bien! savez-vous ce que prouvent ces oisifs ? Ils prouvent encore, à leur façon, que le travail est l'état naturel de l'homme.

Considérez-les. Ils s'agitent tous dans un malaise manifeste, le malaise d'une nature contrariée, et ils cherchent avec inquiétude une issue pour sortir d'une situation intolérable. Ils en sortent, en effet, un peu plus tôt, un peu plus tard, chacun comme il peut. Il en est, — ce sont les mieux inspirés, les meilleurs, j'entends les moins à charge à eux-mêmes et aux autres, — il en est qui, n'ayant rien voulu faire de sérieux et d'utile, trompent leur ennui en employant leur activité à de laborieuses, ou pompeuses, ou dispendieuses bagatelles. Les uns peignent, avec un superbe laisser-aller, d'affreux tableaux, qu'ils proposent ensuite à l'admiration de leurs amis ; d'autres désolent les oreilles délicates par une exécrable musique : c'est la variété des *artistes*. Quelques-uns riment des vers boiteux de tous leurs pieds ; quelques-uns expriment des idées invraisemblables dans une prose impossible : c'est la variété des *beaux esprits*. Certains cultivent des fleurs, et presque toujours une seule espèce, et préférablement des fleurs sans feuillage ni parfum, des anémones, des renoncules, des tulipes : c'est la variété des *fleuristes*. D'autres rassemblent en grand nombre, et classent méthodiquement des médailles, d'autres des autographes, d'autres des livres d'un certain format, d'autres des tableaux

d'une certaine école, d'autres des porcelair
certaine fabrique : c'est la variété des *c*
neurs. J'ai connu un honorable fainéant
priétaire d'un établi de menuisier et d'
tournait, rabotait et façonnait du matin
devinez quoi? Des cannes! Il y en avait d
les formes et plein la maison. C'était un
de la variété des *artisans.* Les oisifs de cett
qui ne rentrent dans aucune des catégo
citées, dressent des chiens, domptent des
courent à bride abattue, franchissent
talus, remportent ou perdent des prix,
quelquefois un bras, une jambe ou la vie
fossé. C'est la variété des *écuyers.* — Tout
rappelle ces anachorètes de la Thébaïde q
taient un morceau de bois mort dans
aride du désert, puis s'en allaient à d'in
distances puiser de l'eau pour l'arroser.
même inutilité dans l'effort; mais ici la v
l'action ne fait que prouver davantage l'irr
penchant de l'homme au travail.

Il est une autre classe d'oisifs qui se do
change à eux-mêmes d'une toute autre
ils sont déjà plus déplaisants que les pré
et s'il y avait des dames ici, je ne leur souh
pas de les connaître trop personnellement.
ceux qui, ayant femme et ménage, s'y jette
tête, et, s'étant refusés aux sérieuses aff
dehors, qui les appelaient, consacrent une
malheureuse à celles du dedans, qui ne le
dent pas. On ne peut nier qu'il n'existe des l

de cette trempe, qui s'occupent au rebours du bon sens et de la dignité virile. Ils ont, dans la maison, l'œil à tout, et même la main. Défense aux domestiques de prendre les ordres de *Madame*, c'est à *Monsieur* qu'ils doivent s'adresser exclusivement. Ce n'est pas Madame qui décide la grande question de savoir s'il convient de mettre ou d'enlever les tapis, de pendre ou de dépendre les rideaux, d'habiller ou de déshabiller les fauteuils : c'est Monsieur. Monsieur toujours, Monsieur partout : au salon, dans les chambres, à l'office, à la cuisine, de la cave au grenier : *Illa se jactat in aula.* Vrais diminutifs d'hommes, *Homunculi,* qui ne sont, à proprement dire, ni hommes, ni maris, mais des ménagères, et qui mériteraient qu'on brodât sur leur habit, en guise d'insignes, un balai et un époussetoir entrecroisés. — C'est sans doute en réponse à cette variété d'hommes féminins qu'on a vu paraître de nos jours celle des femmes masculines, qui conduisent à grandes guides, chassent au sanglier et dérobent jusqu'aux vêtements de l'autre sexe. Seulement la justice voudrait que ces femmes-là fussent unies en légitime et indissoluble mariage à ces hommes-là : tandis que l'homme en robe de chambre ferait la femme, la femme en justaucorps ferait l'homme, et tout irait le mieux possible dans les meilleurs des ménages possibles.

D'autres oisifs ont une autre manière d'occuper et d'intéresser leurs misérables loisirs, une manière plus déplorable encore et, s'il se peut, plus

indigne d'un homme. Repliés sur eux-mêmes, sur leur corps, la seule chose qui survive en eux, ils passent les jours et les nuits à tâter leurs artères, à interroger leur machine, pleins de sollicitude pour une santé qui ne mérite pas tant de soins, n'étant bonne à rien, et qui, d'ailleurs, n'est pas menacée. A force de se demander : ne serais-je point malade? ils finissent par se répondre qu'ils le sont. Ils tombent dans la maladie imaginaire, la plus triste et la plus sotte des maladies. Les voilà dans les remèdes, et qui donnent fort à faire aux médecins, qui ne s'en plaignent pas, et fort à vendre aux pharmaciens, qui s'en réjouissent. Je ne dis pas qu'ils aillent toujours, comme l'Argan de Molière, jusqu'à chercher un Thomas Diafoirus pour leur Angélique, mais ils n'en sont pas moins des plus fâcheux pour ceux qui les entourent, femme et enfants. Tout les blesse; on n'est jamais assez attentif à leurs faux besoins, à leurs chimériques douleurs ; et si la maison entière n'est sur pied, et même un peu sur les dents, ils ne sont pas contents. Ce ne sont que plaintes, gémissements et reproches. Ils font de leur intérieur un hôpital et un enfer tout ensemble. Quelques-uns s'abîment dans l'hypocondrie, les hallucinations, et il en est même qui finissent par la folie déclarée.

Enfin, il faut noter une dernière catégorie d'oisifs, celle-là vraiment redoutable, un fléau pour la famille et la société : ce sont les oisifs à tempérament fougueux, qui s'efforcent de combler le vide de leur vaine et inutile existence par les désordres d'une

vie sans frein et sans vergogne. A la recherche des grandes émotions, ils se font joueurs, et ils mettent leur fortune sur une carte, sur un dé, sur une hausse ou une baisse. Ou bien ils se jettent dans la débauche et l'orgie, y laissant bien souvent l'honneur avec la santé. La femme de ces hommes vit dans l'abandon et les larmes. Ses enfants lui seraient une consolation, mais elle n'y peut penser qu'en tremblant, car elle a tout à craindre pour eux comme pour elle-même.

Cette peinture que je viens d'esquisser à grands traits, est-ce une fiction ou une réalité? Je ne doute pas que chacun de vous, Messieurs, ne pût facilement écrire un nom propre au bas de chacune de ces silhouettes. Il faut donc convenir que la nature humaine va d'elle-même au travail, que c'est sa pente invincible, comme sa destinée évidente, et que quiconque se révolte contre cette loi, plus forte que notre volonté, en est bientôt puni par la frivolité des occupations, ou la sottise, ou la honte, ou la ruine.

Mais si le travail est l'état naturel de l'homme, se peut-il qu'il le rende misérable? N'est-il pas évident, au contraire, qu'il doit le rendre heureux? Qu'est-ce, en effet, que le bonheur pour un être quel qu'il soit, sinon l'état conforme à sa nature? La nature de l'homme l'incline invinciblement au travail; il doit donc trouver sa félicité avec sa satisfaction dans le travail. Cela est mathématiquement vrai.

Cependant, il faut insister, parce que ceux qui

font profession de haïr et de maudire le travail, et pour qui l'oisiveté aux bras ballants, au cerveau creux, paraît être l'état idéal, ont obscurci cette vérité du brouillard de leurs sophismes.

Ils ont dit : — « Il est fort heureux, en effet, le pauvre père de famille obligé de gagner à la sueur de son front le pain de ses enfants, et qui succombe aux veilles et à la fatigue! — Il est fort heureux, en effet, le triste mineur qui passe sa vie en de sombres souterrains, loin de la lumière, loin des hommes, glacé par le froid, à chaque instant menacé de périr par le feu, par l'eau, par les éboulements! — Il est fort heureux, en effet, le pâle ouvrier enfermé du matin au soir dans une usine trop étroite où l'air ne se renouvelle pas, ou dans quelque fabrique infectée d'émanations malsaines, qui attaquent peu à peu les organes les plus essentiels à la vie, et le mènent lentement, mais sûrement, à une mort prématurée! » *Et cætera.*

Ces beaux arguments, pour être finement ironiques, n'en sont pas moins dépourvus de toute valeur. Quand je parle du travail, quand j'affirme que, naturel à l'homme, il le fait heureux, je parle du travail en lui-même, indépendamment des *accidents* qui peuvent s'y mêler et en changer les effets. Un travail excessif est une souffrance. Mais c'est qu'il y a là deux choses : le travail et l'excès qui s'y joint. C'est l'excès qui cause la souffrance, non le travail. Le travail dans un milieu malsain est un danger. Mais là encore il y a deux choses : le travail et le milieu malsain. C'est le milieu mal-

sain qui fait le danger, non le travail. Otez tout ce qui est étranger au travail, le travail paraît aussitôt tel qu'il est, tel que je l'ai décrit : un état naturel, un état heureux parce qu'il est naturel.

Oui, le travail considéré en lui-même, considéré comme le déploiement spontané ou réfléchi de notre force et de nos facultés, — et il n'est que cela dans son essence, — le travail est un état de félicité ; il procure à celui qui s'y livre une jouissance intime exquise. Il y a en cet homme, il y a en ce travailleur un accroissement de vie, dont le sentiment lui est délicieux. Il exerce des organes faits pour s'exercer, il développe des facultés faites pour se développer, et il en est heureux. Cet exercice lui est une joie saine et forte, ce développement lui est une récompense pleine de douceur et infiniment salutaire. Tout son être s'épanouit, fleurit et fructifie, si j'ose ainsi dire, comme la plante parmi le climat et les influences qui lui conviennent.

Et ce n'est pas tout. Outre le bonheur qui naît du sentiment de la vie agrandie et perfectionnée par l'exercice, il y en a un autre ; et lequel ? Il y a le bonheur qui naît de la contemplation de l'œuvre, tandis qu'elle s'ébauche, se continue, se consomme. Je vais me faire comprendre. Supposez un sculpteur : il pétrit son argile ou il taille son bloc de marbre. Peu à peu, une statue se forme sous sa main ou sous les coups de son ciseau. L'idéal qu'il a dans l'esprit prend des formes et un corps. Voilà son œuvre qui paraît, qui grandit,

jusqu'au moment où elle sera complète et achevée. Eh bien! croyez-vous qu'il assiste impassible à cet enfantement de son génie? Il s'en faut bien. A voir sa statue surgir par degrés de son travail, tout son être tressaille d'une allégresse divine. C'est l'histoire de Pygmalion. Or, ce que je dis du sculpteur, il faut le dire de tous les artistes; et ce que je dis des artistes, il faut le dire des écrivains, il faut le dire des savants. Quand Archimède, ayant trouvé la vérité que vous savez, courait dans les rues de Syracuse en jetant aux échos son cri de triomphe, était-il heureux? Et ce que je dis de tous ceux qui travaillent par l'esprit, il faut le dire des travailleurs de la main: eux aussi, ils ont leur œuvre, fille de leur travail, et pour peu qu'ils ne s'abandonnent pas à une aveugle et machinale routine, ils s'y complaisent, et ils trouvent là une source toujours renouvelée des émotions les plus délicates et les plus saines qui puissent remuer le cœur humain.

Ainsi, le travail nous fait doublement heureux, heureux de notre être qui, par l'exercice de nos facultés, se transforme, se perfectionne, s'élève plus haut, plus haut encore; heureux de notre œuvre où se réfléchissent nos pensées, où rayonnent nos sentiments, où nous sentons, où nous goûtons, où nous admirons notre puissance de production et de création. — Faut-il ajouter qu'il est l'apaisement des passions tumultueuses, qu'il est aussi le baume des douleurs inconsolables? Que les jeunes gens le sachent bien: rien n'assainit une jeune

âme comme le travail ; il y met l'ordre, il y met la gravité, il y met l'élévation ; et quand elle est ainsi remplie de nobles pensées, de généreuses aspirations, comment le vice et l'erreur y trouveraient-ils place ? Au contraire, l'oisiveté fait le vide dans l'âme, et elle y appelle les passions mauvaises qui s'y précipitent comme un flot impur, mêlé d'écume et de limon. — Que les infortunés le sachent bien, je parle des vrais infortunés, qui ont au cœur une blessure saignante qui ne se fermera pas : ils n'ont rien à attendre des hommes, et tout du travail. Le travail seul peut mettre un appareil sur cette plaie incurable, et apporter quelque adoucissement à cette douleur qui, parce qu'elle est irréparable, veut être immortelle.

O travail, ô travail ! Loi suprême des mondes, qui accomplissent harmonieusement leur tâche éternelle dans l'immense espace ! Loi sainte de l'humanité, qui creuse de l'aurore au crépuscule le fécond sillon où germent, où s'épanouissent l'industrie, l'art, la science et la vertu ! O travail, tu as été longtemps méconnu et calomnié ; mais tu commences à te montrer à nos yeux dessillés dans ta vérité et ta beauté ! Puisses-tu, après avoir séparé les hommes aveuglés sur ta nature et tes bienfaits, les rassembler enfin et les unir dans la lumière, la justice et la paix !

II.

LE TRAVAIL OBLIGATOIRE.

Si ce qui précède est vrai, le travail n'est pas « ce qu'un vain peuple pense. » La notion vulgaire du travail est celle-ci : Une nécessité qui pèse sur ceux-là seuls qui ne trouvent pas en naissant, dans une fortune toute faite, les ressources qui leur permettraient de vivre agréablement sans rien faire. Or, c'est là une idée superficielle, incomplète, pour ne pas dire fausse. Si le travail n'est pas une nécessité pour tous les hommes, il est un devoir pour tous les hommes, et, par conséquent, nul d'entre eux ne peut s'y refuser légitimement. Le travail est la loi inviolable sous le niveau de laquelle tous doivent plier les plus riches comme les plus dépourvus, ceux qui datent des croisades comme ceux qui datent d'hier ; il règne ou il doit régner du haut en bas de la société et de l'humanité.

Je dis, Messieurs, que le travail est un devoir : il l'est doublement. Il y a, en effet, deux manières d'envisager l'homme : dans l'isolement, c'est alors un individu, et le travail nous apparaît comme le devoir de l'individu envers lui-même ; dans la société, c'est alors un citoyen, et le travail nous apparaît comme le devoir du citoyen envers l'État. En d'autres termes, tout homme étant à la fois un

individu et un citoyen, le travail est pour lui tout à la fois un devoir personnel et un devoir social.

Que l'homme considéré individuellement se doive à lui-même de travailler, c'est ce que prouvent sans réplique les dictées de la conscience, interprétées par la raison.

Je n'ai pas à décrire la conscience, cette faculté souveraine qui, dans toutes les alternatives de la vie, distingue entre le bien et le mal, nous commande l'un, nous défend l'autre, et nous impose ainsi nos devoirs; qui, après que nous avons ouvert ou fermé l'oreille à sa voix, porte une sentence sur notre conduite, la louant ou la blâmant; qui enfin exécute elle-même cette sentence, nous récompensant par la satisfaction morale ou nous châtiant par le remords: véritable oracle divin, véritable juge divin, dont on élude mais dont on ne conteste pas les arrêts, et devant lequel s'inclinent en secret ceux-là mêmes qui le bravent ouvertement.

Eh bien! sans nul doute, la conscience impose à tout individu le travail comme un devoir, et le lui impose avec une autorité indiscutable. Et en effet, qu'il s'interroge, l'enfant qui fréquente la modeste école de son quartier ou de son village, qu'il s'interroge le pétulant élève de nos lycées, qu'il s'interroge le fier étudiant de nos facultés, et ils reconnaîtront que la conscience leur répète chaque jour, sans se lasser jamais, cet invariable précepte: Travaille, travaille, travaille! Et la même conscience

ne tient pas un autre langage à l'homme fait, quelle que soit sa condition. Chaque matin, elle dit à l'ouvrier : travaille ; elle dit au magistrat, à l'avocat, au médecin : travaille; elle dit au fonctionnaire de tout ordre et de tout rang, au ministre comme au garde-champêtre : travaille ! Est-ce tout? Non. Ont-ils obéi, ont-ils travaillé en effet, elle reprend la parole : c'est bien! vous avez fait votre devoir, vous êtes dans l'ordre ; soyez récompensés, jouissez de votre bonne conduite ; et en même temps elle leur fait sentir au fond du cœur une joie d'une douceur infinie, ineffable. Ont-ils résisté, n'ont-ils pas travaillé malgré tout, la conscience élève encore la voix : c'est mal ! vous avez violé votre devoir ; soyez punis, souffrez de votre mauvaise conduite ; et en même temps elle leur fait sentir au fond de l'âme une douleur aiguë, cuisante, déchirante, le bec acéré et sanglant du vautour de la fable.

Voilà comment la conscience impose à l'individu le devoir de travailler. Et si quelqu'un pouvait se faire illusion à lui-même sur cette impérieuse prescription de la conscience, il n'aurait qu'à se donner le spectacle de ses semblables pour dissiper toute obscurité, car s'il est facile d'être indulgent à soi-même, on n'est que juste envers autrui. Dites-moi, Messieurs, quand vous voyez un honnête père de famille se rendre dès l'aube à l'atelier ou au chantier, et n'en revenir qu'au tomber du jour, apportant à sa femme et à ses enfants le pain laborieusement gagné, n'applau-

dissez-vous pas à cet homme comme on applaudit au devoir accompli ; ne pensez-vous pas avoir devant vous une modeste mais sympathique image de la vertu ? Et quand, au contraire, vous voyez un père de famille consumer lâchement les jours dans l'oisiveté, bayant aux corneilles, errant à l'aventure (je ne veux rien supposer de plus fâcheux), et rentrant le soir fatigué de n'avoir rien fait, et les mains vides, inutile fardeau dans la famille comme dans la société, ne vous détournez-vous pas de cet homme avec dégoût comme on se détourne du devoir indignement foulé aux pieds ; et ne vous dites-vous pas que ce que vous avez là sous les yeux, c'est la honteuse image du vice ? Et ce que votre conscience admire et honore chez l'ouvrier, à savoir le travail, elle l'admire et l'honore partout ; et ce qu'elle hait et méprise chez l'ouvrier, à savoir la fainéantise, elle le hait et le méprise partout. Qu'il s'agisse de nous-mêmes ou des autres, qu'il s'agisse d'un individu placé en haut ou en bas de l'échelle sociale, la conscience n'a qu'une balance, comme elle n'a qu'une mesure, et à tous les hommes également elle fait un mérite d'avoir travaillé et un crime de n'avoir pas travaillé, parce que à tous les hommes également elle fait un devoir du travail.

La conscience nous affirme donc que le travail est un devoir. Mais ce que la conscience nous affirme purement et simplement, avec cette autorité absolue qui lui est propre, la raison nous l'explique, et en nous l'expliquant, elle ajoute à la

prescription de la conscience plus de force avec plus de clarté.

En effet, comment le travail ne serait-il pas un devoir, si nous avons une fin à atteindre, et si cette fin ne peut être atteinte que par le travail ? — Je dis d'abord que l'homme a une fin à atteindre. Est-ce que ce n'est pas un principe nécessaire, évident, que tout être a une fin ? Est-ce que nous pourrions concevoir un être sans raison d'être ? Mais si tout être a une fin, à plus forte raison l'homme en a-t-il une. — Je dis ensuite que la fin de l'homme ne peut être atteinte que par le travail. Quelle est la fin de l'homme ? C'est l'utile, qu'il se procure par l'agriculture, l'industrie et le commerce ; c'est le beau, qu'il se procure par les beaux-arts ; c'est le vrai, qu'il se procure par les sciences ; c'est la moralité, qu'il se procure par la vertu. Mais l'agriculture, l'industrie et le commerce, qu'est-ce ? une forme du travail ; mais les beaux-arts, qu'est-ce ? une autre forme de travail ? mais les sciences, qu'est-ce ? une troisième forme du travail ; mais la vertu, qu'est-ce ? la plus haute forme du travail. L'homme ne peut donc atteindre ses fins particulières et sa fin totale que par le travail ? Et voilà pourquoi la conscience lui ordonne de travailler.

D'autre part, comment le travail ne serait-il pas notre devoir, si nous devons nous perfectionner sans cesse, et si nous ne pouvons nous perfectionner que par le travail ? Que nous devions nous perfectionner dès là que nous le pouvons, c'est ce

qui n'est pas douteux; il ne l'est pas davantage que le travail est la condition et l'instrument de toute perfection. Comment se perfectionner, si l'on ne fait rien ? Mais, d'un autre côté, comment ne pas se perfectionner, si l'on travaille, c'est-à-dire si on exerce ses facultés ? — Un homme accomplit-il chaque jour une course régulière, pour distribuer, par exemple, les lettres d'un bureau de poste, il devient un excellent marcheur ; l'exercice fortifie ses nerfs, assouplit ses muscles, lui fait, comme on dit, un jarret d'acier. — Un homme emploie-t-il ses deux bras à quelque rude besogne, ou ses dix doigts à une besogne délicate, il y gagne dans un cas des bras robustes et dans l'autre des doigts agiles. — Et ne savez-vous pas que la vue chez le peintre, l'ouïe chez le musicien, tous les sens chez ceux qui en font un usage constant et réfléchi, acquièrent à la longue une puissance et une finesse extraordinaires ? — Or, ce qui est vrai des membres, ce qui est vrai des sens, l'est aussi de l'intelligence, qui devient plus pénétrante et plus étendue ; du cœur, qui devient plus tendre et plus généreux ; de la volonté, qui devient plus ferme et plus persévérante ; de l'âme entière, qui devient plus belle ; de l'homme entier, qui devient plus grand. Tel est le naturel effet du travail : il transforme l'homme, l'élève au-dessus de lui-même, et le fait plus homme de bien, plus homme de sens, plus homme de cœur, plus homme de caractère, plus homme d'honneur, en un mot qui

dit plus dans sa simplicité que toutes les phrase plus homme ! Le travail est le premier des m giciens, et s'il opère plus lentement, il opère pl sûrement et plus fructueusement.

En voulez-vous connaître tout le prix ? Apr avoir regardé grandir l'homme qui travaille, r gardez se dégrader et tomber celui qui ne travail pas. Le nonchalant qui passe ses journées enfo dans un fauteuil, les pieds sur les chenets et tête dans la fumée du cigare, savez-vous ce q lui arrive ? Il perd l'usage de ses membres, devient impotent. De même de toutes les faculté et des plus hautes : elles s'affaiblissent, ell s'éteignent dans un repos prolongé. Cette volont qui fait de nous des êtres forts, capables d dévouement et d'héroïsme, la laisse-t-on à l'aba don ? Elle se détrempe, elle devient impropre au résolutions viriles, impropre à la lutte et à victoire ; les passions déchaînées se jouent d'el comme d'une feuille morte. Cette intelligen que Dieu nous a donnée pour connaître le mon et nous-mêmes, pour le contempler dans s œuvres, pour éclairer notre route et notre bu la laisse-t-on languir dans l'inaction ? Elle trouble, se déconcerte, s'obscurcit ; elle cesse d voir clair, puis de voir juste, puis de voir ; c'es la nuit. Or, quand l'intelligence n'est plus, quan la volonté n'est plus, l'homme lui-même a cessé d'être. Ce qui reste, c'est une ruine informe, dont on se détourne avec dégoût. Et c'est ainsi que l'oisiveté fait le néant, là où le travail eût mis

plus de force dans plus de vie, plus de vertu dans plus de dignité.

Le travail est le devoir de l'individu envers lui-même; il est aussi le devoir du citoyen envers la société.

Que nous soyons obligés envers la société, cela saute aux yeux. A quelles conditions, en effet, une société vit-elle, se développe-t-elle et prospère-t-elle? A la condition de l'agriculture, des métiers et du commerce, des arts et des sciences. Otez l'agriculture : plus de moissons, plus de céréales, plus de denrées; la société meurt de faim. — Otez les métiers : plus de maisons pour se mettre à couvert, pour abriter la chère famille et le doux bonheur domestique, plus de meubles, plus de vêtements pour se défendre du froid, plus de tous ces objets, les uns nécessaires, les autres utiles, les autres superflus et pourtant indispensables; la société languit dans la barbarie. — Otez le commerce, plus d'échanges, nul moyen de se procurer les matières premières que le pays ne fournit pas, nul débouché pour écouler la surabondance des produits du sol ou de l'industrie; la société végète dans un état précaire, bien au-dessous de la médiocrité. — Otez les arts : plus de ces monuments qui embellissent nos villes et charment nos regards, plus de ces tableaux qui mettent sous nos yeux les grandes scènes de la nature et de l'histoire, nous remuent doucement ou nous transportent; plus de ces compositions musicales qui nous bercent en des rêveries infinies, nous ravissent

en extase ou nous soufflent l'enthousiasme des grandes choses; plus de ces poëmes où le beau nous apparaît dans sa splendeur, nous éblouit, nous enlève à la terre et à nous-mêmes, nous exalte et nous transfigure par je ne sais quelle influence victorieuse; la société se traîne dans les ornières de la réalité, sans aspirations et sans idéal. — Otez les sciences : plus de connaissances certaines, plus de théories fécondes en applications, plus de ces vastes systèmes où se déroulent le plan et l'harmonie de l'univers, avec des ouvertures par où la pensée, qui se précipite, entrevoit dans l'infini l'éternel géomètre, l'éternel architecte; la société, sans lumière, sans boussole, erre à l'aventure, au risque de se briser aux récifs, de se perdre aux abîmes. Or, si l'agriculture, les métiers et le commerce, les arts et les sciences sont nécessaires à la société, il faut donc nécessairement que les membres de la société se fassent agriculteurs, ouvriers, commerçants, artistes, savants de toute sorte; car, je vous prie, si la société ne trouvait tout cela dans son sein, où le prendrait-elle? — Et si l'on me dit qu'un certain nombre d'agriculteurs, d'ouvriers, de commerçants, de savants, d'artistes suffisent, et que le reste des citoyens, par conséquent, peut vivre tranquillement les bras croisés, je répondrai qu'une société n'a jamais assez d'agriculteurs, parce que la terre rapporte d'autant plus qu'elle est plus cultivée, et, par des raisons analogues, qu'une société n'a jamais assez de travailleurs en quelque genre que ce soit; je répondrai

surtout que telle est la société et telle l'organisation sociale que nul n'a droit de se tenir à l'écart et de refuser d'apporter sa part de travail personnel à la masse du travail social.

Et, en effet, Messieurs, comprenez-bien ce qu'est l'état sauvage et les modifications qu'y apporte la civilisation, c'est-à-dire la société. Dans l'état sauvage, chacun vit à peu près comme s'il était seul, chacun doit se suffire à soi-même. Le même homme bâtit sa hutte, l'orne à sa manière, s'il en a le goût et le talent, la répare, se fabrique des vêtements avec des peaux de bêtes ou toute autre matière, pourvoit à sa nourriture en chassant, pêchant ou labourant, fait des observations sur le temps, les saisons, la nature, lui-même, et s'en compose une sorte de science grossière à son usage. Sa vie se consume misérablement dans cette multiplicité d'opérations imparfaites. — Que fait la civilisation, quand elle survient? Que fait la société, quand elle s'organise? Elle divise la masse indistincte de ses membres en un certain nombre de catégories différentes, exerçant chacune, au profit de tous, une seule et unique fonction. Elle fait des agriculteurs qui ne sont qu'agriculteurs, et qui nourrissent tout le monde ; des artisans qui ne sont qu'artisans, et qui fournissent à tout le monde des maisons, des vêtements, et le reste; des savants qui ne sont que savants, et qui éclairent tout le monde, *et cœtera*. Il en résulte que chacun travaille pour tous et que tous travaillent pour chacun, par une réciprocité qui est la

justice même. Mais alors, je vous le demande, comment un individu pourrait-il être admis à dire : moi, je ne travaillerai pas ! — Comment, vous ne travaillerez pas ? Mais vous n'avez le droit de profiter du travail de tous qu'à la condition de travailler vous-même pour tous. Les agriculteurs ne vous doivent de semer et de moissonner le blé qui vous nourrit que si vous faites à votre tour quelque chose pour eux. Et ainsi des autres. Don pour don, c'est-à-dire travail pour travail, œuvre pour œuvre. Si vous ne produisez rien, plus rien ne vous est dû. Vous n'êtes pas seulement un membre inutile dans l'organisation sociale, vous êtes un membre infidèle. Vous n'observez pas le pacte social, pacte tacite, mais certain, respectable, inviolable. Vous êtes coupable et vous méritez, sinon d'être puni, au moins d'être noté.

Le travail de chacun est donc nécessaire à la société, et c'est ce qui en fait un devoir social, je dirais presque le premier devoir social ; car, si vous y réfléchissez un seul instant, vous verrez qu'il en est des sociétés comme des individus, qu'elles grandissent et fleurissent par le travail, qu'elles se dégradent et tombent par l'inaction. C'est le témoignage de l'histoire, de l'histoire universelle et de l'histoire contemporaine.

Qu'est devenu l'antique Orient, cette terre bénie du ciel, aux montagnes superbes, aux plaines immenses, aux fleuves majestueux, au soleil d'or, le berceau du genre humain et de la civilisation, qui vit s'élever les plus grands empires du monde et

leurs fabuleuses capitales? Il a pâli, comme la lampe qui s'éteint; il s'est effacé, comme le jour qui meurt; suspendu sur le gouffre du néant, où il est sur le point de s'engloutir, c'est à peine s'il existe, ombre de lui-même, vaste ruine, fouillée par les géologues et les archéologues, qui s'efforcent de lire les splendeurs du passé dans les décombres du présent. — L'Orient ne travaille pas.

Qu'est devenue la vieille Europe, autrefois couverte de forêts impénétrables, de marais fangeux, la demeure des fauves et des monstres marins? Elle s'est assainie, elle s'est défrichée ; les plaines cultivées ont pris la place des eaux croupissantes; les forêts ont fourni les matériaux nécessaires à la construction des navires, à l'édification des villes; des royaumes, des empires, des républiques se sont fondés ; l'industrie s'est développée ; le commerce s'est propagé ; les sciences ont apporté leurs lumières, leurs découvertes, leurs inventions; à tant de merveilles, les arts ont ajouté leurs enchantements, et la civilisation est montée à des hauteurs à donner le vertige.— L'Europe travaille.

Un pays voisin du nôtre a eu d'immenses possessions en Europe, en Asie, en Amérique ; il a eu les mines du Nouveau-Monde, d'où il a tiré des monceaux d'or; il a eu des flottes sans nombre; il a eu de tout-puissants empereurs ; et cependant ce n'est plus aujourd'hui qu'un peuple morne et sans vie. Le pauvre mendie fièrement, le riche vit à la mode arabe d'un trésor qui croupit dans un coffre ou dans un silo. Les villes n'ont

ni arts, ni sciences, ni industrie, ni commerce; les campagnes n'ont point de moissons. Le silence envahit tout avec les ténèbres. — L'Espagne ne travaille pas.

Sur un terrain étroit et mouvant, sans cesse pris et repris par la mer, de fortes digues ont été élevées ; les flots ont été repoussés, et sur le sol aride qu'ils baignaient, des champs fertiles ont été labourés et moissonnés, des villes où règne la richesse avec l'ordre et toutes luisantes de propreté ont été bâties. Des ports ont été creusés et protégés, une marine a été créée. Un royaume florissant, fait de rien, est apparu et a pris place parmi ses aînés. — La Hollande travaille.

Voilà l'enseignement de l'histoire. Et puisque les sociétés sont filles de leurs œuvres, puisqu'elles ne sont ce qu'elles sont que par le travail, c'est donc pour chacun de leurs membres un devoir de travailler, et celui qui se dérobe à cette noble tâche cause un dommage à la prospérité publique. Il est coupable du crime de lèse-société.

Je me résume et je dis : Voulez-vous obéir à la voix de votre conscience ; voulez-vous accomplir votre destinée sur la terre ; voulez-vous développer, perfectionner votre être, vos facultés, agrandir en vous l'humanité, vous rendre digne du regard de Dieu : travaillez ! — Voulez-vous payer votre dette à la société ; voulez-vous, par une juste rétribution, rendre aux autres ce que les autres font pour vous ; voulez-vous être bon citoyen en même temps qu'honnête homme ; voulez-vous contribuer

à la prospérité nationale, à la gloire nationale, et bien mériter de votre patrie, de la France, puisque vous avez l'honneur d'être Français : travaillez ! — Et j'ajouterai volontiers : voulez-vous quand l'heure inévitable sonnera, partir, non pas sans douleur (il faudrait n'aimer personne !) mais sans regret ; voulez-vous arriver les mains pleines d'œuvres devant celui qui nous jugera sur nos œuvres ; voulez-vous enfin bien mourir après avoir bien vécu : travaillez !

III.

LE TRAVAIL UNIVERSELLEMENT OBLIGATOIRE.

Les raisons qui prouvent que le travail est obligatoire prouvent qu'il l'est universellement. Elles ont, en effet, une portée universelle. La même conscience parle à tous les hommes le même langage et leur impose également le travail. Tous les hommes ont également une destinée à accomplir et ne peuvent l'accomplir que par le travail. Tous les hommes doivent également se perfectionner et ne peuvent se perfectionner que par le travail. Tous les hommes sont également membres d'une société à laquelle ils doivent leur travail, puisqu'il lui est nécessaire; et comme ils profitent tous du travail de leurs concitoyens, ils doivent tous faire profiter leurs concitoyens de leur propre travail. La démonstration vaut pour

l'humanité entière et ne comporte aucune exception.

Nous n'aurions donc rien à ajouter aux considérations qui précèdent, si nous ne rencontrions en face de nous deux catégories d'hommes qui justement prétendent avoir droit à cette exception impossible.

Oui, malgré le cri de la nature et de la conscience, malgré le jugement de la raison, malgré l'évident intérêt de la société, malgré la loi de réciprocité sociale qui est une des formes de la justice, malgré les avertissements de l'opinion publique, malgré l'exemple de ce siècle si prodigieusement actif dans toutes les sphères, malgré les dures leçons de l'expérience, malgré les hommes et Dieu, malgré tout, il est encore aujourd'hui des hommes qui se croient très-sérieusement autorisés à ne rien faire, et il en est de deux espèces.

A tout seigneur tout honneur. Il y a d'abord ceux qui s'estiment trop bien nés pour travailler. Il est des descendants dégénérés, ou aveuglés, de notre grande noblesse française, qui regardent le travail avec mépris et penseraient déroger en s'y livrant. L'industrie, même la grande, le commerce, même celui qui étreint les deux mondes dans ses serres puissantes, les arts avec leurs séductions infinies, les sciences avec leur essor sublime, la politique, l'administration, tout est au-dessous d'eux. J'imagine que cela date de Louis XIV. C'est à sa cour, dans ce milieu pompeux et malsain, que notre noblesse française a commencé de prendre

bitude de l'oisiveté et le dégoût du travail. uis lors, la société ayant constamment marché rebours de ses vœux, elle a boudé la société, et ravail avec elle. Quoi qu'il en soit et quelque lication que l'on donne de cette aberration, il manque pas de nobles chez nous, surtout parmi petits, et plus encore parmi les très-petits, qui vent l'oisiveté à la hauteur d'un principe et rifient misérablement leur vie au plus sot des jugés.

Il est, d'autre part, des gens qui, riches du travail ternel, se jugent dispensés de travailler eux-êmes. Un autre a sué sang et eau pour amasser u à sou cette fortune, il est bien juste qu'ils en uissent ! A quoi la richesse servirait-elle, si ce était à cela ? Quand on peut tout avoir sans rien ire, à quoi bon faire quelque chose? Ce serait un r contre-sens. C'est affaire aux indigents de sogner; mais eux, les opulents, ils sont faits ur respirer, aller au bois, jouer au club, et sser le reste du temps parmi les chiens, les evaux, les cigares et certaines femmes qu'on mme encore trop en ne les nommant pas. C'est ur lot, leur supériorité, leur titre de gloire ; aux ltres le travail, à eux le plaisir; c'est ainsi !

Eh bien, Messieurs, que faut-il penser de ces étentions d'une noblesse oisive par principes, d'une richesse fainéante par conviction ? Il ut penser que richesse et noblesse commettent e double erreur et s'exposent à un double nger.

L'erreur de la noblesse oisive, c'est de méconnaître la vraie nature et l'incontestable dignité du travail. Le travail un déshonneur ! Voilà bien l'une des plus exorbitantes propositions qui se puissent énoncer. Comment ! L'homme est une force, et il se déshonorerait en exerçant cette force, c'est-à-dire en agissant ! L'homme est une intelligence, et il se déshonorerait en cultivant cette intelligence, c'est-à-dire en créant les sciences ! L'homme est une imagination, et il se déshonorerait en développant cette imagination, c'est-à-dire en produisant les chefs-d'œuvre des arts ! Le travail un déshonneur ! Alors Homère s'est déshonoré en écrivant l'*Iliade*, Virgile l'*Énéide*, Dante *La Divine Comédie* ! Alors Raphaël s'est déshonoré en peignant ses madones, Michel-Ange ses fresques, Rubens ses tableaux ! Alors Platon s'est déshonoré en composant ses dialogues, Aristote ses traités, Descartes et tous nos modernes philosophes leurs profonds ouvrages ! Alors nos savants se sont déshonorés par tant de belles découvertes, tant de merveilleuses applications qui ont renouvelé la face de la terre ! Alors Richelieu s'est déshonoré en administrant la France et en fondant définitivement notre unité nationale ! Alors Christophe Colomb s'est déshonoré en découvrant l'Amérique ! Alors Dieu même, Dieu s'est déshonoré en créant le monde, et il se déshonore tous les jours en le gouvernant par sa Providence !

Et admirez la contradiction où tombe fatalement

cette noblesse oisive. Elle méprise le travail, et elle est fière de quoi ? D'un premier ancêtre qui fut grand. Mais ce premier ancêtre qui fut grand, par quoi donc fut-il grand, je vous prie ? Est-ce parce qu'il ne fit rien, ou parce qu'il fit quelque chose ? Et si c'est parce qu'il fit quelque chose, ce fut donc un travailleur ! Vous conspuez le travail, et c'est par le travail que vous êtes ce que vous êtes, ou ce que vous paraissez être !

En professant le mépris du travail, la noblesse oisive ne professe pas seulement une sottise, elle se place sur une pente au bout de laquelle il y a un abîme, l'abîme du vide. En effet, celui qui ne travaille pas, n'exerçant pas ses facultés, descend, descend toujours, jusqu'à ce qu'il arrive au vide de l'esprit, au vide du cœur, et finalement à la nullité consommée. — Or, pendant que ces beaux messieurs, livrés aux sublimités du *far niente*, assistent, sans y prendre part, à ce grand mouvement social et civilisateur qui s'accélère de jour en jour, leurs fermiers qui appliquent vaillamment les découvertes nouvelles à l'agriculture, les manants, objet de leurs dédains, qui s'instruisent, tout en exerçant leurs métiers, tout cela qui travaille, tout cela grandit, monte, prend la tête et le gouvernement de la société, où ils perdent leur place ; et, par leur faute, la démocratie, qu'ils détestent, s'élève sur les ruines de l'aristocratie, qu'ils trahissent.

L'erreur de la richesse fainéante, c'est de croire que le travail n'a d'autre raison d'être que le besoin

de se créer des ressources et de réaliser des gain
de sorte que, ce besoin cessant, l'oisiveté est alo
chose naturelle et permise. Or c'est là une v
absolument fausse. Sans doute, le gain est
résultat immédiat du travail, et la richesse le r
sultat plus ou moins éloigné du travail ordonné
bien conduit. Mais ce n'est pas là le but princip
le but moral du travail. Le grand objet du trava
c'est de se perfectionner soi-même, et la société
laquelle on appartient; et c'est là ce qui le f
sacré, ce qui le fait glorieux en même temps. O
comment la richesse dispenserait-elle du trav
ainsi conçu, surtout la richesse transmise? Vo
êtes riche, et vous n'avez pas besoin de travaill
pour gagner de l'argent, votre coffre-fort éta
plein jusqu'à la pléthore. Fort bien! c'est un
belle situation, dont je vous félicite, dont je vou
féliciterais davantage, si vous en étiez l'artisan
Mais, dites-moi, seriez-vous parfait, par hasard, e
la société à laquelle vous faites l'honneur d'ap
partenir serait-elle parfaite elle-même? Non. Vou
avez donc lieu de vous perfectionner et de contri
buer au perfectionnement social, vous avez don
lieu de travailler. Le travail est votre devoir comm
il est celui du dernier indigent.

Je serais bien tenté de dire davantage, de di
que la richesse, loin de supprimer le devoir
travailler, le rend plus impérieux encore. Et pou
quoi? par cette raison très-simple : le riche
mieux outillé pour le travail; avec moins d'effor
moins de talent ou de génie, il peut aller plus ha

et plus loin que tout autre à qui manque cette puissance de la fortune. Quel privilège, Messieurs, de n'avoir pas à lutter de jour en jour contre les incessantes nécessités d'une existence précaire, de n'avoir pas à trembler devant l'avenir incertain d'une femme aimée, d'enfants bénis ! Quel privilège de pouvoir rassembler autour de soi toutes les circonstances favorables à la production industrielle, artistique, scientifique ; de pouvoir se transporter d'un bout à l'autre de l'univers, de pouvoir s'instruire à tous les spectacles, s'abreuver à toutes les sources ! Et celui que la Providence a traité ainsi, qui peut tout faire facilement, sûrement, grandement, excellemment, il ne ferait rien cependant ! Et ce lâche qui enfouit tous les dons du ciel, en ricanant au visage de ceux qui sont à la peine, je ne mépriserais pas sa sotte vanité, son imbécile orgueil? C'est une liberté que j'ai prise depuis longtemps, et que j'entends garder toujours.

Du reste, rarement le châtiment se fait-il attendre. Par une juste loi de la Providence, la richesse se conserve comme elle s'acquiert, par le travail. Le pauvre qui travaille s'enrichit, le riche qui ne travaille pas s'appauvrit. Voyez ces beaux fils dont le père a amassé péniblement une belle fortune et qui, à cause de cela, n'ont rien voulu apprendre à nos écoles, et ne veulent rien faire dans la société, où les mène leur crasse ignorance et leur stupide inertie? A des désordres de toutes sortes, à des extravagances de toute espèce, à des aventures invraisemblables, à des fautes ou des malheurs

irréparables, et presque toujours par un chemin long ou court, mais semé de vices, à la ruine totale et finale. Ils retombent de tout leur poids dans la pauvreté d'où leur père était sorti par le travail, mais une pauvreté ignominieuse parce qu'elle est méritée.

Toutes ces considérations, Messieurs, je les trouve exprimées avec une singulière énergie et une incontestable éloquence dans un livre dont vous me permettrez de citer quelques passages.

« Les facultés qu'on n'exerce pas, non-seulement ne produisent plus, mais dépérissent ; et il se fait dans l'esprit, dans l'intelligence, dans les idées, dans les jugements un abaissement excessif et extraordinaire.

« L'esprit, le cœur, la conscience, tout s'éteint, s'abâtardit ou se corrompt dans une indigne mollesse. Il n'y a plus là qu'une terre en friche, où tout devient sauvage, impur, malsain, parce que tout y demeure inculte. On ne trouve plus là que des eaux dormantes, dans un marais fétide, avec des reptiles venimeux. C'est l'ignorance, c'est la mort. »

« Savez-vous pourquoi aujourd'hui il y a plus d'hommes nouveaux qui s'élèvent qu'il n'y a de descendants de vieilles races qui se maintiennent? C'est que les uns travaillent, et les autres ne font rien; les uns sentent qu'ils ont tout à conquérir par un labeur persistant, et les autres ne comprennent pas que, sans valeur personnelle, fruit d'un travail assidu, les héritiers des vieilles races ne

peuvent que plier sous le poids de leur grand nom.

« Le goût ou le dégoût du travail, c'est, dans une vie, dans un pays, dans une génération, un oui ou un non décisif.

« C'est par là qu'on est un homme ou un autre; et puisqu'on veut bien me permettre une certaine rudesse de langage, c'est par là qu'on est un homme, ou pas un homme.

« Il faut d'ailleurs bien connaître ici l'esprit du temps où nous vivons, temps d'égalité démocratique et de luttes sociales. Les privilèges des classes ont disparu ; l'homme se compare à l'homme, et chacun aujourd'hui est apprécié selon ce qu'il vaut et ce qu'il fait. Nos institutions, en multipliant l'usage des épreuves et des concours à l'entrée de toutes les carrières, ramènent chacun à son mérite personnel. C'est pourquoi tout homme qui veut compter aujourd'hui doit être plus ou moins fils de ses œuvres.

« Vous voulez, parce que vous êtes riches, parce que vous avez beaucoup reçu, parce que la Providence vous a comblés, parce que Dieu vous a payés d'avance, vous voulez ne rien rendre et ne rien faire, mais jouir et vous engraisser; et, vous posant, vous étendant orgueilleusement sur vos biens entassés, vous dites à votre âme : « C'est bien; j'ai de l'argent, des terres, des titres, une noblesse; il y en a pour des années; donnons-nous à notre aise du repos et des jouissances. » Eh

bien, non! cela ne se peut pas; il ne se peut que la vie aille ainsi, et que ceux-là précisément qui ont le plus reçu ne doivent rien, et qu'il y ait pour eux en ce monde je ne sais quel privilège insolent de noblesse, d'orgueil et de fainéantise. »

Voilà certes, Messieurs, des paroles sévères, et qui même, ne trouvez-vous pas, sentent un peu le fagot. Quelques-uns d'entre vous se disent peut-être : c'est un ennemi des nobles et des riches, un partisan d'une chimérique égalité, un socialiste, qui a écrit cela ! — Non, ce n'est pas un socialiste. — C'est donc un radical, un de ces pygmées qui voudraient tout ravaler à leur taille? — Non, ce n'est pas un pygmée, ce n'est pas un radical. — C'est donc un philosophe, ou tout au moins un universitaire ? — Non, pas davantage. Messieurs, c'est un prêtre ; plus qu'un prêtre, un évêque ; plus qu'un évêque ordinaire, car c'était encore, il y a peu d'années, le premier des évêques de France, si l'on regarde à la variété et à la solidité des connaissances, à l'éloquence et au style. Vous avez nommé Mgr Dupanloup, de vaillante mémoire. Et puisque j'ai écrit son nom, je profite de l'occasion pour vous recommander, dans le troisième volume de *La haute culture intellectuelle*, la 12[e] lettre, d'où sont tirés les morceaux dont je viens de vous faire part.

Tel est donc le travail : la loi universelle, indéclinable, des individus et des sociétés, la vraie destinée de l'homme sur la terre, ou du m

l'essentiel et nécessaire instrument de sa destinée. Et quiconque se soustrait à cette grande loi, à cette sainte loi, est doublement coupable, envers lui-même, envers la société : inutile à soi et aux autres, ne faisant rien de la vie, qui ne lui a pas été donnée sans dessein, il perd pour ainsi dire le droit de vivre (1).

IV.

LE REPOS.

Mais ce travail universellement obligatoire, quel est-il, ou plutôt quel doit-il être ? Objet, emploi, honneur de la vie humaine, doit-t-il la remplir d'un bout à l'autre, sans interruption, sans trêve ni relâche ? Doit-il être continu, doit-il être perpétuel ?

Ce n'est pas la philosophie qui va répondre, c'est la nature elle-même.

Or, la nature répond d'abord par l'alternative de la veille et du sommeil. Cette alternative de la veille et du sommeil, nous la trouvons partout où la vie se déploie, chez l'animal comme chez l'homme, chacun sait cela ; chez la plante comme chez l'animal, chacun peut l'observer et le constater. Or, qu'est-ce que la veille ? C'est la vie qui

(1) « *Si quis non vult operari, nec manducet*, » Celui qui ne veut pas travailler n'a pas le droit de manger. Ce n'est plus un évêque, c'est un apôtre qui parle ainsi.

travaille. Et qu'est-ce que le sommeil ? C'est la vie qui se repose. D'où il paraît que, dans l'ordre de la vie, de la vie proprement dite, de la vie végétative, la nature a mis le repos à côté du travail, une certaine période de repos à côté d'une certaine période de travail, l'une succédant à l'autre invariablement.

De la vie végétative commune aux plantes, aux animaux et à l'homme, élevons-nous à la vie sensitive commune aux animaux et à l'homme seulement, nous trouvons là une autre alternative, celle de l'activité et de l'inaction. Lorsque l'animal a exercé pendant un certain temps ses jambes, ses ailes, ses muscles; lorsqu'il a chassé, butiné, creusé son terrier, édifié son nid, ou lorsqu'il a franchi de vastes espaces, comme à l'époque des migrations, que fait-il naturellement? que fait-il instinctivement? Il met fin à tout ce mouvement, il abandonne ses organes à eux-mêmes et cesse de les employer. L'homme ne procède pas autrement. Quand il a marché pendant un certain temps, il faut qu'il s'arrête, et il s'arrête; quand il a exécuté de ses bras, de ses mains une certaine tâche, il faut qu'il laisse ses mains et ses bras tranquilles, et il les laisse tranquilles. Après l'activité, l'inaction. Or, ici, qu'est-ce que l'activité? C'est le corps qui travaille. Et qu'est-ce que l'inaction ? C'est le corps qui se repose. D'où il paraît que, dans l'ordre de la vie sensitive, qu'on pourrait appeler la vie purement animale, la nature a mis le repos à côté du travail, une certaine période de repos à côté d'un

e période de travail, l'une succédant à l'autre
blement.

ette vie moyenne que nous venons de con-
, élevons-nous à la vie supérieure, qui
tient plus qu'à l'homme, et qui consiste
nent dans la pensée, la vie intellectuelle et
. Dans cette troisième sphère, nous trou-
ne troisième alternative, celle de l'attention
distraction. Quand l'esprit a été concentré
tain temps sur un problème pour le ré-
; sur un sujet de drame, de roman pour
; sur un tableau pour le peindre; sur une
our en assembler les idées et les coor-
; sur une affaire pour la plaider ou la juger,
un moment où il sent le besoin de recou-
liberté, de se mettre au large et à l'aise; et
esoin est combattu, il grandit, il devient
ible, si bien que de gré ou de force il y faut
Après l'attention, la distraction. Or, qu'est-ce
ttention? L'âme qui travaille. Et qu'est-ce
distraction? L'âme qui se repose. D'où il
que, dans l'ordre de la vie intellectuelle et
, qui est la vie humaine par excellence, la
a mis le repos à côté du travail, une
e période de repos à côté d'une certaine
e de travail, l'une succédant à l'autre inva-
nent.

la nature n'a pas seulement fait le travail,
fait le repos aussi, et elle impose le second
ien que le premier à tout ce qui vit, à tout
se meut, à tout ce qui pense.

Le repos après le travail : tel est l'ordre nat
et la raison de cet ordre s'aperçoit sans beau
de peine.

Le travail est essentiellement une dé
d'énergie, d'énergie vitale, d'énergie motri
d'énergie pensante, selon les êtres et selon le
Quand cette dépense arrive à une certaine me
il y a épuisement, un être n'ayant et ne po
avoir qu'une certaine quantité d'énergie dispo
Cet épuisement se traduit et se manifeste d
conscience des êtres sensibles par la sensati
la fatigue. Or, l'énergie étant épuisée, il faut
que le travail s'arrête par impuissance : c'
repos. Mais dans ce repos, la force, à laquel
ne demande plus rien, répare ces pertes et
vient en état de fournir les conditions d'un
veau travail, que suivra nécessairement un no
repos, et ainsi de suite. Ce n'est donc pas p
caprice de la nature (la nature, d'ailleurs, n'
de caprices) que le travail aboutit au repos,
par une nécessité absolue des choses. Il
peut pas qu'une force finie et imparfaite ne s'é
pas, ne se fatigue pas, et, par conséquent, n'a
besoin, après avoir travaillé, de se reposer.
a que la force divine, parce qu'elle est parfa
infinie, qui puisse travailler toujours sans s
poser jamais.

Ainsi, le travail que la morale, d'accord a
nature, nous impose, le travail dont la morale
fait un devoir à tous sans distinction, n'es
un travail incessant, mais un travail intermi



coupé par des intervalles de repos périodiques ou à peu près, le repos étant à la fois la conséquence nécessaire du travail qui le précède, et la condition nécessaire du travail qui le suivra.

Telle est la loi de la nature humaine : après le travail obligatoire, le repos nécessaire.

Cette loi, nous la voyons observée partout, consacrée par les coutumes, les usages, les lois écrites de tous les pays. Chez tous les peuples, à toutes les époques, la journée donnée au travail est divisée en deux ou trois sections par les heures des repas, qui sont aussi des heures de repos. Partout l'année est semée de fêtes, les unes religieuses, les autres nationales, les autres domestiques, et, qu'elles soient consacrées à la prière, à la célébration des glorieux ou des tristes anniversaires de la patrie ou de la famille, elles sont dans tous les cas des jours de repos. Enfin les peuples catholiques et chrétiens ont la semaine, le septième jour étant à la fois le jour du Seigneur et le jour du travailleur, puisque celui-ci, tout en rendant à Dieu l'hommage qui lui appartient, trouve cependant, dans l'accomplissement de ce devoir, le délassement de ses fatigues physiques ou intellectuelles, en même temps que la satisfaction des plus hautes et des plus salutaires aspirations de sa nature. Quand je dis, Messieurs, que les peuples chrétiens ont la semaine, je ne veux pas dire qu'ils en soient les inventeurs. La semaine n'est pas née d'hier : elle remonte aux plus anciens jours de l'histoire. Elle est d'origine

égyptienne et chaldéenne; elle a son berceau dai l'astronomie. Elle est en effet une subdivision (mois lunaire, qui est de vingt-huit jours, et el emprunte les noms de ses sept jours aux se planètes connues de l'antiquité, le dimancl *(Dies magna)* au soleil, le lundi à la lune, mardi à Mars, le mercredi à Mercure, le jeudi Jupiter, le vendredi à Vénus et le samedi Saturne. Le christianisme n'a donc pas mis semaine dans le monde, elle y était avant lu mais il y a mis le dimanche, en ce sens qu'il a fait tout ensemble le jour du repos et de prière, du recueillement physique et moral. Dor respect au dimanche et aux fêtes, quelles qu'ell soient. Respecter le dimanche, respecter les fête c'est respecter le repos, le repos qui est le droi parce qu'il est la nécessité du travailleur, d travailleur de la main et du travailleur de la tête

Je viens de distinguer deux sortes de travail leurs, ceux qui travaillent surtout de leur corps ceux qui travaillent surtout de leur esprit. C'es le lieu, Messieurs, de poser et de débattre un question intéressante.

Voici un fait. Si on compare le repos des tr vailleurs manuels et celui des travailleurs inte lectuels, on constate une grande inégalité e faveur des derniers. En effet, dans la plupart de professions libérales, dans la plupart des fonctioi publiques et privées, civiles et politiques, il y a outre les heures des repas, outre les jours (fêtes, outre le septième jour, il y a quoi? Voi

le savez bien : il y a les congés et les vacances, pour les appeler de leur nom; car les congés et les vacances ne sont pas l'exclusive propriété des écoliers, qui sont d'ailleurs des travailleurs de l'esprit (quand ils travaillent et qu'ils ont de l'esprit). Les professeurs, cela va sans dire, les avocats, les magistrats, et tant d'autres, ont aussi leurs congés et leurs vacances, dont on ne voit pas qu'ils fassent peu de cas. Eh bien! cela étant, je demande : pourquoi cette disproportion dans le repos?

Messieurs, cette question-là, si vous l'adressiez à un paysan, à un ouvrier, il ne serait pas embarrassé d'y répondre. Il vous aurait bientôt dit : parce que le peuple est fait pour être foulé, accablé; parce que les beaux Messieurs sont faits pour jouir de la vie. Aux uns, le travail sans repos; aux autres, le repos sans travail. Ainsi le veut votre admirable dispensation sociale. Voilà à peu près le sentiment de la multitude. — C'est que le travail de l'esprit est singulièrement méconnu de ceux qui ne le pratiquent pas. Travailler de l'esprit, ils ne savent ce que c'est. Travailler de l'esprit, à leurs yeux, c'est se jouer, c'est rêvasser, et, à vrai dire, c'est ne rien faire. Allez donc persuader à l'artisan, qui fait retentir le marteau et crier la scie du matin au soir, allez lui persuader que cet homme qui passe, le front pensif, la tête inclinée, regardant en soi et ne voyant rien de ce qui l'entoure, est lui aussi un travailleur, et peut-être le plus occupé des deux,

le plus fatigué, le plus menacé de plier sous le faix ! Il haussera les épaules comme à un paradoxe, ou se fâchera comme d'une mauvaise plaisanterie.

Eh bien ! j'en demande pardon aux travailleurs proprement dits, et qui ont le tort de se croire les seuls à suer et à peiner, le travail de l'esprit est tout aussi réel que l'autre et cent fois plus terrible. Et d'abord on ne peut nier qu'il ne soit réellement un travail. Quoi ! ce n'est pas un travail de poursuivre la solution d'un problème ou la découverte d'une loi à travers mille recherches, mille hypothèses, mille observations et expérimentations, mille essais, mille tâtonnements, mille échecs, et peut-être sans arriver jamais au résultat désiré ! Quoi ! ce n'est pas un travail de chercher et d'assembler des idées, de les lier en un système, de les coordonner en une doctrine, d'ouvrir une nouvelle fenêtre dans l'édifice de la science, comme l'a dit quelqu'un, ou d'ajouter une nouvelle assise aux assises déjà construites ! Newton n'a pas travaillé ! Leibnitz n'a pas travaillé ! Descartes n'a pas travaillé ! Leurs découvertes leur sont tombées du ciel ! Leurs livres immortels se sont écrits tout seuls ! — Et ce qui est vrai des grands hommes ne l'est pas moins des hommes ordinaires : les résultats sont différents, la poursuite est la même, les efforts sont les mêmes. Ce physicien, ce chimiste, ce philosophe, qui sortent le soir de leur laboratoire ou de leur cabinet, où ils sont entrés au lever du soleil, et qui en sortent sans avoir

rien trouvé, n'en ont pas moins cherché tout le jour, et la vanité de leur recherche, loin d'en diminuer la fatigue, l'aggrave au contraire du chagrin de la déception. — Et l'avocat, qui sue sang et eau à débrouiller une affaire compliquée de mille intérêts contraires, de mille passions rivales, il ne travaille pas ! Et le magistrat qui cherche la lumière dans la nuit qu'on fait à dessein autour de son intelligence, la vérité parmi les sophismes de l'éloquence et de la mauvaise foi, avec la conscience de tenir dans ses mains la fortune, l'honneur et peut-être la vie de son semblable, il ne travaille pas ! Et tous ces fonctionnaires qui font partie du gouvernement, qui gouvernent plus ou moins dans leur sphère et leur mesure, dont chaque détermination importe à des milliers ou à des centaines de milliers de leurs concitoyens, ils ne travaillent pas ! ! Tous ces hommes-là, croyez-le, Messieurs les ouvriers, Messieurs les laboureurs, ils travaillent comme vous, aussi réellement, aussi effectivement, aussi péniblement, et vous pourrez vous en apercevoir, si vous avez des yeux pour regarder, à leurs épaules voûtées, à leurs fronts ridés, à leurs cheveux blanchis ou absents avant le temps.

Le travail de l'esprit est donc un vrai travail, aussi bien que celui des mains et du corps. J'ajoute qu'il pèse mille fois plus lourdement sur celui qui le supporte. Comprenez bien en effet, Messieurs, qu'une chose rend le travail de l'esprit singulièrement terrible ; c'est la difficulté de l'in-

terrompre complètement, et de lui faire succéder un repos complet, un repos vraiment réparateur. Rien de si simple que d'interrompre le travail corporel. Le maçon, descendu de son échafaudage, et qui a quitté la truelle, ne travaille plus. Le menuisier, séparé de l'établi et du rabot, ne travaille plus. L'ouvrier, quel qu'il soit, quand il est sorti de l'atelier, ne travaille plus. Il y a là des heures, des jours de repos véritable et de véritable délassement. En est-il ainsi du travail intellectuel ? Non, certes ! L'esprit ne se prête pas, comme le corps, à ces interruptions brusques qui, arrêtant absolument le travail, le remplacent par un repos absolu. L'esprit, une fois mis sur une voie, ne cesse pas facilement d'y marcher, d'une allure plus ou moins rapide. Vous lâchez les rênes, vous dites à votre pensée : assez de méditation, repose-toi ; mais votre pensée vous laisse dire, et va son train sans vous, malgré vous. Un savant, un écrivain, un magistrat, un fonctionnaire sortent de leur cabinet, sentant le besoin de respirer le grand air, et de se soulager de la réflexion par la distraction ; mais ils emportent avec eux l'idée, le type, la grave affaire qui les préoccupent, et, quoi qu'ils en aient, ils demeurent aux prises avec leur souci, leur tourment et peut-être leur angoisse. A table, dans un cercle, vous les trouvez distraits : c'est qu'ils poursuivent leur recherche, c'est qu'ils luttent avec cet ennemi intime. Si vous restiez près d'eux la nuit, vous seriez effrayé du nombre et de la longueur de

leurs insomnies ; et si vous étiez dans le secret de leurs rêves, vous constateriez avec terreur que l'homme endormi est encore attelé à la tâche de l'homme éveillé, s'efforçant de la pousser plus avant et y réussissant quelquefois. Messieurs, j'admire très-fort et très-classiquement les douze travaux d'Hercule, mais je les trouve mesquins en comparaison de ce travail incessant, invinciblement attaché à sa proie, qui est celui de tout homme voué aux professions intellectuelles.

A cette considération tirée de la psychologie, la physiologie en ajoute une autre, qui nous fait comprendre encore comment et pourquoi le travail de l'esprit est infiniment plus fatigant et plus pénible que l'autre. Le travail corporel, mettant en œuvre les organes du mouvement, et leur demandant simplement de se mouvoir, ne compromet rien, puisque c'est là proprement leur fonction, et qu'ils n'en ont pas d'autre. Mais le travail de l'esprit a pour instrument le cerveau. Or le cerveau, ce maître organe, n'a pas comme les muscles une fonction unique, il en a deux. D'une part il préside à la vie, et d'autre part il préside à la pensée. Que suit-il de là ? Il suit de là qu'on ne peut exagérer la vie sans faire tort à la pensée, qu'on ne peut exagérer la pensée sans faire tort à la vie. Or le propre du travail de l'esprit, c'est précisément d'exagérer la pensée ; c'est, si je puis ainsi dire, d'accaparer le cerveau au profit de la pensée, et par conséquent au détriment de la vie. Le cerveau, pris tout entier, ou

presque tout entier, par la pensée, néglige en quelque sorte et forcément la vie, qui languit, qui s'affaisse. De là des fonctions qui ne s'accomplissent plus qu'incomplètement, imparfaitement; de là la souffrance et, si l'on n'y porte remède, la maladie et finalement la mort. Est-ce vrai, cela? L'expérience ne nous montre-t-elle pas l'homme d'étude, l'homme de cabinet en proie à l'anémie, à l'énervement, à une faiblesse générale, à des maux prématurés et de toute sorte? Et cet état à peu près inévitable permet-il de douter que le travail de l'esprit ne soit plus que l'autre débilitant, épuisant, particulièrement douloureux, et parfois mortel?

Et quelle est, Messieurs, la conséquence logique, irrésistible de ces caractères indéniables du travail intellectuel, si ce n'est de rendre nécessaires des repos et plus fréquents et plus prolongés; assez prolongés pour que l'esprit puisse échapper à la tyrannie de ses préoccupations; assez prolongés pour que le cerveau, laissé à lui-même, puisse vaquer efficacement aux offices de la vie, et lui rendre ce qui lui a été indûment retranché? D'où vous voyez la nécessité, et par conséquent la légitimité des congés et des vacances; et c'est ce que je voulais démontrer, *quod erat demonstrandum*.

Donc, d'une manière générale, si le travail est un devoir, le repos est un droit, un droit pour tous les travailleurs, pour ceux de l'esprit comme pour ceux de la main, et encore plus pour les

premiers que pour les seconds. — Mais ce repos nécessaire, ce repos légitime, comment doit-il être employé pour être bien employé, c'est-à-dire d'une manière utile et honorable ?

Messieurs, le repos ne peut être une oisiveté complète, absolue. Un oisif de ce genre, s'il pouvait exister, serait moins un homme qu'une chose. Immobile de corps, immobile d'esprit ; inerte physiquement, inerte moralement, il serait comme la pierre du chemin que nous foulons sans y prendre garde. Le repos du travailleur ne doit donc être qu'un repos relatif. Le repos digne de ce nom, et digne d'un homme, doit être un repos *occupé*. Occupé de quoi ?

Il est facile de répondre à cette question d'une manière très-générale, et malgré cela très-claire et très-nette. Il y a les travailleurs du corps et les travailleurs de l'âme : eh bien ! le repos des travailleurs du corps doit être occupé de quelque exercice se rapportant à l'âme ; le repos des travailleurs de l'âme doit être occupé de quelque exercice se rapportant au corps. C'est-là, de part et d'autre, le vrai délassement, à la fois agréable et profitable. Agréable, parce que c'est un plaisir pour l'homme dont l'esprit est fatigué de developper, en se jouant, quelque activité corporelle ; parce que c'est un plaisir pour l'homme dont les muscles sont fatigués de développer, en se jouant, quelque activité intellectuelle. Rien ne recrée mieux, plus doucement. Mais il y a profit aussi, puisque de cette façon l'ouvrier cultive en une

certaine mesure ses facultés intellectuelles, puisque de cette façon l'homme voué aux professions libérales cultive en une certaine mesure ses facultés physiques, puisque l'un et l'autre rétablissent entre les deux parties de la nature humaine l'équilibre détruit par la spécialité du travail, et cette belle harmonie d'une âme saine dans un corps sain, qui est le vrai type de l'humanité, vers lequel nous devons faire effort.

Donc des délassements intellectuels pour l'ouvrier : qu'il puisse lire, qu'il puisse s'instruire, mais sans étude, en se divertissant, en se récréant ; car ce qu'il lui faut maintenant, c'est un divertissement, une récréation, que son travail lui a rendus nécessaires. On ne multipliera jamais assez les bibliothèques populaires, dans les villes, dans les campagnes. On ne sera jamais assez attentif à choisir les livres, qui ne doivent pas être seulement de bons livres, mais des livres attrayants. J'estime fort les cercles d'ouvriers, quand ils sont désintéressés, quand ils n'ont pas en vue une certaine propagande dans l'intérêt d'un certain parti. Ils ont cependant un tort, c'est de séparer de la famille l'ouvrier que le travail en éloigne déjà. Les vrais cercles d'ouvriers seraient ceux qui se composeraient, non d'individus, mais de familles ouvrières, volontairement rassemblées au domicile de l'une d'entre elles, où l'on ferait en commun quelque bonne lecture, avec le commentaire d'une judicieuse causerie et l'assaisonnement de quelques plaisirs simples.

Donc, d'un autre côté, des délassements corporels pour le professeur, l'artiste, le magistrat, le fonctionnaire, pour tous les hommes de cabinet et d'étude. Un métier, où l'on n'a pas la prétention d'exceller, où l'on ne s'applique pas trop, que l'on prend et que l'on laisse selon que la tête chante, est une très-précieuse ressource pour un penseur à bout d'haleine. On peut imiter l'*Émile* de Rousseau, et pousser joyeusement le rabot sur l'établi, mais chez soi et à ses heures, non chez un maître menuisier et à la journée. On peut fabriquer des serrures, et comme l'honnête et triste Louis XVI, faire grincer la lime sur l'acier. On peut, plus utilement peut-être et plus sainement, s'armer de la bêche et du râteau, et se livrer aux exercices variés du jardinage. Il est permis de préférer la promenade, soit la promenade à plusieurs avec un but déterminé, soit la promenade solitaire, à bâtons rompus, qui s'inspire du hasard seulement, et que j'appellerais volontiers la *flânerie ambulante*. Messieurs, ne parlons pas légèrement de la flânerie, bien que ce soit chose légère. La flânerie, quand on sait la pratiquer, est un délassement exquis. Mais il y a deux sortes de flânerie. Il y a la flânerie sédentaire, à la fenêtre par exemple, le regard errant du ciel à la terre, et de la maison qui fait face aux profondeurs de la rue bruyante. C'est celle que Topfer décrit avec tant d'esprit et de grâce au commencement du second chapitre de la piquante nouvelle qu'il a intitulée : *La biblio-*

thèque de mon oncle. Cette flânerie là a se mérites, surtout à quinze ans ; mais elle n'exerc pas les jambes, qui voudraient marcher, ni le poumons, qui voudraient s'emplir du grand ai pur des champs, et elle peut manquer de variété si la rue est déserte. Mais il y a la flânerie ambulante, qui ne laisse rien à désirer, car elle exerc le corps et les muscles par la marche, car ell nous plonge dans la limpide et sereine atmosphère des vastes espaces, car, par la diversité des objet qui se renouvellent sans cesse au gré de la fortune, elle excite doucement l'esprit et le promène par les sentiers fleuris de la rêverie et du château en Espagne. Il arrive même qu'elle lui fasse rencontrer quelque idée juste, ou même une grand idée, qu'il ne cherchait pas. Socrate flânait d matin au soir dans sa chère Athènes, et Newt lui-même, quand il trouva l'attraction universell que faisait-il ? Il flânait sous un pommier.

Les délassements corporels que je viens d nommer ne sont pas les seuls. Il y en a mille autres, que je sous-entends. Ils sont tous excellents, du moment qu'ils reposent l'esprit en exerçant le corps et les muscles, complètement négligés aux heures de travail intellectuel. C'est à chacun de choisir celui qui s'accorde le mieux avec son tempérament, ses goûts et ses habitudes. Celui-là est le meilleur, parce qu'il est le plus vraiment réparateur, et parce que, mieux que tout autre, en nous remettant du travail passé, il nous approvisionne pour le travail futur.

Messieurs, le repos dont je viens de vous entretenir, un peu longuement, c'est le repos ordinaire, celui du train habituel de la vie courante. Il est un autre repos dont je me reprocherais de ne vous point parler, au moins pendant quelques instants. C'est ce repos, grave et mélancolique, qui doit clore une carrière bien remplie, et qui a un nom, sinistre à bien des oreilles, la *retraite.*

Le repos de la retraite n'est pas moins naturel, n'est pas moins nécessaire que l'autre. En vain voudrait-on se faire illusion, une chose est évidente : c'est que, à une certaine heure de la vie, il y a un épuisement qu'on ne répare plus, une fatigue dont on ne se délasse plus. On devient impropre au travail, du moins à un travail fructueux. Que faire alors ? Le bon sens le dit : il faut se retirer, céder la place aux jeunes, aux vaillants, et, faisant bon visage à la vieillesse, s'enfermer en tête à tête avec elle.

Beaucoup de travailleurs, dans les professions libérales, résistent tant qu'ils peuvent aux avertissements de l'âge et de la nature. Il en est qui s'obstinent à rester sur la brèche par dévouement, et je dirais par héroïsme. Ils ont une famille chèrement aimée, et point de fortune, malgré leurs longs et honorables labeurs. Ils se sentent utiles ou même nécessaires à ceux qui les entourent et qui les appellent de ces noms si doux au père de famille. Ils demeurent donc courbés sur leur tâche, rivés à leur chaîne, suppléant par leur grand cœur à leurs forces défaillantes, rallu-

mant sans cesse au foyer de leur amour inépuisable, une flamme sans cesse sur le point de s'éteindre. Messieurs, respect à ces belles âmes. Inclinons-nous pieusement devant ces martyrs des plus saintes affections, et, si nous le pouvons, aidons-les, soutenons-les de notre sympathie de notre admiration !

Mais d'autres, en plus grand nombre, travaillent quand ils ne devraient plus travailler, par égoïsme par ambition. Il leur en coûte trop de quitter la scène, et de disparaître dans les coulisses. Ils veulent jouer un rôle jusqu'à la dernière heure, parader sur un théâtre jusqu'au dernier soupir. A ceux-là nous ne devons rien que la vérité. Or la vérité, la voici : ils sont deux fois coupables, envers les autres, envers eux-mêmes.

Ils sont coupables envers les autres, qui feraient bien ce qu'ils font mal (1), et qui attendent avec une légitime impatience que les vieillards, entrant dans l'ombre, qui les réclame, leur cèdent la place au soleil.

Ils sont coupables envers eux-mêmes qui, arrivés à l'extrémité de la vie, n'ont plus que le temps

(1) Ceci, bien entendu, est une vérité très-générale, laquelle souffre mille exceptions. Il est, en grand nombre, de jeunes médiocrités, qui font tout médiocrement ; il est des vieillards qui restent supérieurs jusqu'à la fin, et qui font tout supérieurement. Quand ces jeunes-là prennent la place de ces vieux-là, le gain est pour eux et la perte pour tout le monde.

nécessaire pour se recueillir et régler les affaires de leur conscience avec les hommes et Dieu.

Messieurs, je ne me crois pas plus sentimental qu'un autre, et je ne suis pas ici pour me livrer à des démonstrations de religiosité inconsidérée, mais je le dirai comme je le pense : je ne comprends pas qu'un honnête homme, quelles que soient ses certitudes ou ses doutes, n'éprouve pas le besoin, quand la Providence le lui permet, de faire avant de mourir un sérieux retour sur lui-même. Je ne comprends pas, en d'autres termes, que l'on consente à se laisser surprendre par la mort, à mourir enfin sans y avoir pensé, sans s'y être préparé par de graves et austères méditations. Ces méditations, nécessaires selon moi, sont le propre emploi de la retraite, et l'on s'y refuse en se refusant à la retraite, quand l'heure en a sonné.

Je dis que la pensée de la mort doit hanter le vieillard, et qu'il doit prendre congé de ce monde avant de le quitter, saluer l'autre avant d'y aborder. Certes, je ne suis pas de ceux qui veulent ôter à la mort ce qu'elle a d'affreux. La mort est ce qu'il y a de plus terrible en ce monde. Bien qu'elle soit la fin naturelle d'une vie qui doit nécessairement finir, elle fait horreur à la nature. Les beaux raisonnements de Montaigne, empruntés de Sénèque, sont de purs sophismes dont il est impossible d'être touché. Aussi ne suis-je pas de l'avis de Platon, qui voulait que la vie fût une continuelle méditation de la mort. Aussi ne demanderai-je pas qu'on imite les Égyptiens, qui

faisaient apporter un squelette au milieu de leurs festins et de leurs fêtes, ou les épicuriens de Rome qui plaçaient une tête de mort parmi leurs couronnes de roses et leurs vases parfumés. Non, non ! Que la pensée de la mort nous visite quelquefois pendant la période laborieuse de la vie, je le veux bien; mais qu'elle ne nous obsède pas ! La morale du monde ne saurait être la morale d'un couvent. Dans le monde, nous devons agir, agir encore, agir toujours, et une préoccupation exclusive de la mort glacerait notre activité. Agissons donc, travaillons donc, tandis que nous sommes faits pour travailler et agir. Rien de mieux. C'est l'ordre de la nature, c'est la règle. Mais quand nous sommes définitivement entrés dans l'âge de la retraite et du repos, quand la vieillesse est là, et que le dénouement ne peut plus tarder, je dis qu'il est temps d'y songer, et qu'il est bon d'envisager la mort, puisqu'il est impossible de l'éviter.

Combien d'ailleurs elle est moins effrayante alors ! Ah ! la vie est belle à son aurore, parce qu'elle est pleine de promesses ; elle est belle dans sa floraison, parce que le fruit est là qui va mûrir dans la fleur épanouie. Et puis, on ne s'est pas encore rencontré avec cet hôte qui n'est jamais loin, le malheur. Mais quand les rêves et les espérances se sont effeuillés et flétris, quand les jours se sont voilés, quand les ombres ont remplacé les rayons, quand ceux qu'on aimait le plus sont partis les premiers, quand on a su

ı ceux qui devaient nous survivre, quand
ıterré et scellé sous la pierre le meilleur de
əur, que reste-t-il, si ce n'est de mourir
me? Et s'il y a encore des séparations à
n'y a-t-il pas d'éternelles réunions à es-
La mort, autrefois redoutée, nous apparaît
e alors comme une amie, à laquelle on
mélancoliquement. Non, au soir des jours,
t pas trop difficile de faire de la mort la
gne de ses pensées, de dire à la vie: adieu,
ux qu'on laisse après soi: au revoir!

est le repos après le travail de chaque jour
s le travail de toute la vie: dans le premier
ıe halte pour refaire ses forces, dans le
l un temps de recueillement pour orienter
e; également nécessaire dans l'un et l'autre,
nent salutaire.

LHOMOND ET HAÜY

PROFESSEURS

AU COLLÈGE DU CARDINAL LEMO

et amis intimes

1727-1822

Par M. H. MOULIN

Ancien magistrat, membre correspondant

De Lhomond et de Haüy, amis intimes, fesseurs au même collège, dans l'ancienne versité, on a vu peu de prose épistolaire et n encore de poésie. Des lettres d'eux, et surtou vers, sont donc une heureuse et rare trouv or, ce sont des lettres et des vers qu'une bonne fortune nous permet d'offrir à nos lect

Chez tous les hommes de la génération première moitié du siècle, sortis des collèg l'Université restaurée par l'Empire, le no Lhomond doit évoquer le souvenir des pren années, des premières études et des pre succès.

Appuyée sur sept ou huit petits volumes, la réputation du modeste humaniste est plus solide et durera plus longtemps que celle de maints auteurs de nombreux et gros in-octavo. Quel écolier, s'il n'est ingrat, aurait pu oublier le régent de sixième du collège du Cardinal Lemoine, l'auteur des *Éléments de la grammaire latine*, l'ami et le conseiller de la jeunesse, l'homme qui lui a appris à bégayer les premiers mots latins, le bon Lhomond enfin ?...

I. Picard d'origine, Charles-François Lhomond, né à Chaulnes en 1727, était le fils d'un notaire de village, sans fortune, qui avait quatre enfants, de petits bénéfices et d'assez lourdes charges.

Élevé par un oncle, curé de la pauvre commune de Miséry, qui l'avait initié aux premiers éléments du latin, il fut assez heureux pour obtenir une bourse dans le petit collège de Dainville, où il se fut bientôt fait remarquer par sa conduite, son amour du travail et ses rapides progrès (1).

Sa vocation l'appelait à la prêtrise ; mais la maison Dainville n'étant pas un collège de plein exercice, n'ayant pas dès lors de cours de théologie, il la quitta pour la Sorbonne.

(1) C'est par erreur que les biographies, et notamment celles de Michaud, Didot, Rabbe et Bouillet, ont écrit *d'Inville* au lieu de *Dainville*, véritable orthographe du nom de Michel de Dainville, fondateur de ce collège, en 1380.
Celui du Cardinal Lemoine datait de 1302.

Ses études théologiques terminées et les ordre reçus, il rentra dans son petit collège, dont il fu nommé presque immédiatement principal. Il n fit que traverser la principalité ; la suppression d l'établissement ayant suivi de près sa nominatior il accepta au collège du Cardinal Lemoine l chaire de sixième.

Bornant là tous ses vœux, il l'occupa pendar vingt ans, refusant, pour la garder, des emploi plus importants. « Je n'abandonnerai jamais me « petits sixièmes », répondait-il à toutes le offres. Et de fait, et par sa volonté, il rest professeur de sixième jusqu'à ce que l'éméritа vînt récompenser ses longs services dans l'enseignement.

Le titre d'ancien principal donnait droit à un pension que Lhomond touchait. A peine nomm titulaire d'une chaire au collège du Cardina Lemoine, il s'empressa d'y renoncer. Son désintéressement, peu contagieux dans tous les temps ne se fût pas accommodé du cumul de deux traitements, l'un de retraite, l'autre d'activité : « S « pauvreté, disait-il gaiement, ne voulait pas fair « fortune. »

Le même désintéressement lui fit employer la publication de sa *Grammaire* la gratificatio que le Clergé lui avait votée, comme récompens de son zèle, de son dévouement à ses devoirs e de ses travaux

Ce fut au Cardinal Lemoine qu'il connut Haüy son compatriote, comme lui, né de pauvres pa

rents, et ancien boursier, comme lui, prêtre et professeur du même collège, et qui devait devenir chanoine honoraire de Notre-Dame, membre de l'Académie des sciences, directeur du Muséum et l'un de nos premiers minéralogistes.

Ces deux hommes ne tardèrent pas à se lier d'une amitié qui ne cessa qu'à la mort.

Lhomond était plus âgé que Haüy de seize ans. Leur affection l'un pour l'autre était vive et profonde ; mais elle semblait d'un côté paternelle et protectrice, de l'autre filiale et presque respectueuse.

Tout était commun entre eux, biens, travaux, joies et tristesses.

II. L'homond avait l'habitude, — c'était pour lui une mesure d'hygiène, — de faire chaque jour, par beau ou mauvais temps, deux ou trois lieues à pied, et Sceaux ou Fontenay était presque toujours le but de ses courses. Il visitait aussi fréquemment le Jardin des Plantes, et consacrait volontiers chaque semaine une ou deux excursions à l'herborisation. Haüy, malgré la faiblesse de sa constitution, ne manquait jamais d'accompagner son ami dans ses courses, dans ses promenades, dans ses herborisations, pendant lesquelles il reçut de lui ses premières leçons de botanique. Lhomond fut donc l'initiateur de Haüy à la science qui devait l'illustrer et nous valoir plus tard le grand *Traité de minéralogie.*

Les deux amis, pendant l'année scolaire, ne

se quittaient guère ; ils étaient logés à côté l'i de l'autre et assis à la même table.

Quand les vacances les séparaient, ils s'éc vaient en prose et parfois en vers. Se serait- jamais imaginé le grammairien Lhomond et minéralogiste Haüy faisant des vers !

Cependant, en 1779, ils étaient allés passer mois d'août, Lhomond, dans la forêt de S Germain, au couvent des Loges ; Haüy, à St-Ju dans la modeste demeure où il était né, et premier adressait au second une épître, d voici les premiers et les derniers vers, que n ne donnons pas comme un modèle, mais com une rareté :

« Parmi tous vos amusements,
Dans le séjour des agréments,
Dans cette campagne charmante
Où tout vous rit, tout vous enchante,
Vous reste-t-il quelques moments
Pour songer à ce pauvre ermite,
A ce moricaud de Loulou (1),
Plus sauvage que le hibou
Du sombre désert qu'il habite ?
Le volage essaim des plaisirs
Près de vous folâtre sans cesse ;
Tour à tour chacun d'eux s'empresse
De venir charmer vos loisirs... »

(1) *Loulou* et *Fanfan* étaient deux termes de tendre que Lhomond et Haüy se donnaient mutuellement. La gra différence d'âge avait fait de leurs rapports des rapports père à fils.

Les plaisirs qui se succèdent pour Haüy sont la musique, la botanique et la physique, entre lesquels il partage ses journées de vacances. Lhomond, après les avoir assez péniblement retracés dans des vers qui sont bien plutôt d'un grammairien que d'un poëte, finit ainsi sa lettre :

« Faut-il qu'à ce tableau j'oppose
Celui de ma vie en ces lieux ?
Mon sujet le veut, mais je n'ose ;
Il n'offre rien de gracieux.
Tout est sombre, et j'en sais la cause.
Vous le savez, le soleil fuit
Quand Loulou paraît ; sa personne
Répand sur ce qui l'environne
Les noires ombres de la nuit.....
Il faut donc terminer ma lettre,
Quoiqu'à peine faite à demi.
Hélas ! dès le milieu peut-être,
Déjà vous a-t-elle endormi !...
Je n'ajoute plus qu'une chose,
C'est qu'en vers, de même qu'en prose,
Je suis votre meilleur ami. »

L.......

Ainsi que Lhomond eût écrit une page de grammaire ou d'histoire avec plus de facilité et de succès qu'une page de poésie, de même Haüy eût fait plus volontiers une leçon de botanique ou de physique qu'une cinquantaine de vers ; mais vis-à-vis de son meilleur ami, qui lui avait écrit dans la langue des dieux..., des petits dieux

il est vrai, *dii minores*, il se crut obligé d'employer la même langue. Le minéralogiste répondit donc au grammairien, avec lequel il ne voulait pas être en reste :

« Aimable citoyen des bois,
Doux et sociable sauvage,
Que mon cœur applaudit au choix
Qui vous fixe dans l'ermitage
Où, tout occupé de jouir,
Vous coulez, au sein du loisir,
Des jours dont jamais la tristesse
N'altère la sérénité,
Des jours filés pour la sagesse
Et pour l'heureuse liberté ! !.
. . . .
Un cerf dont la course légère
Laisse douter à l'œil surpris
Si ses pieds ont touché la terre ;
Des fleurs le brillant coloris,
Des oiseaux le tendre ramage,
Tout, dans cet asile enchanté,
Pour vous, empruntant un langage,
Vous offre une société.
O Roi de la nature entière,
Avec elle vous conversez,
Et l'antre le plus solitaire
Se peuple quand vous paraissez. »

Après cet effort poétique, qui évidemment lui avait coûté, Haüy s'arrêtait et reprenait en prose: « Vous me permettrez, mon cher Loulou, de reprendre haleine après ce court début. Il ne

n'appartient pas de créer, comme vous, d'un seul jet, une centaine de beaux vers. Fanfan (1), sur le Parnasse comme ailleurs, n'est qu'un marmot : il faut qu'il se repose après avoir fait quatre pas.

« Vous avez peint mes plaisirs avec cette touche délicate qui n'est qu'à vous. Vous en avez compté trois, si je ne me trompe ; il en est arrivé un quatrième depuis votre charmante épître, c'est celui de la relire tous les jours.

« Je m'occupe peu de musique ; on ne m'en laisse pas le temps. La machine électrique anglaise, qui produit de très-grands effets, a le premier rang. Je suis continuellement obsédé de spectateurs ; il tonne à chaque instant chez moi. Heureusement, ce n'est que la foudre en miniature !... »

Revenant alors à la poésie, Haüy rend compte à son ami d'une séance d'électricité et de ses herborisations :

« Que de merveilles surprenantes
Pour nos Picards qui n'ont rien vu !
On vient, on se range à la file :
Au signal, la flamme subtile
Sort et frappe un coup imprévu
Sur la troupe qui l'environne,
Et qui, reculant quatre pas,
Ouvre de grands yeux, et s'étonne
De retrouver encor ses bras. »

(1) Voir la note précédente.

« Vous dirai-je aussi que la botanique me fa[it]
passer bien des moments agréables ?

« Sur les traces de Tournefort,
Je cours, je vole avec transport.
Je vois la nature embellie
De plantes, dont les sucs puissants
Vont dans nos membres languissants
Répandre une nouvelle vie.
. . . .
Que d'objets qu'autrefois mes yeux
Apercevaient, sans les connaitre,
Que je foulais aux pieds peut-être,
Et qui pour moi n'existaient pas,
M'offrent aujourd'hui mille appas !.. »

Viennent ensuite des détails de l'intérieur du collège, puis enfin les adieux et les protestations d'amitié :

« Adieu, Loulou ; Fanfan vous aime :
N'en doutez point, plus que lui-même
Fanfan vous aimera toujours ;
Et si son extrême jeunesse
Vous fait craindre que sa promesse
Ne s'envole avec les beaux jours,
Pour calmer votre défiance,
Sur nos champs portez vos regards.
Vous y verrez de toutes parts,
Au sein d'une heureuse abondance,
L'automne s'enrichir des fruits
Que le printemps avait promis. »

III. Cette correspondance entre les deux professeurs en vacances était de 1779. L'année sui-

e, Lhomond, à l'occasion de la fête de son lui adressait encore une pièce de vers. C'était portrait de Haüy, peut-être un peu flatté ; qui oserait reprocher à l'amitié un peu agération ?

oici ce portrait :

« De te peindre d'après nature,
C'est trop pour mon faible pinceau ;
Je veux, du moins en miniature,
Esquisser ce rare tableau.

Pour que le portrait te ressemble,
Et que les traits en soient parlants,
A toutes les vertus ensemble
Il faut joindre tous les talents.

Non, la vertu n'est point sauvage,
Elle se prête à la gaieté ;
Son air est riant, son visage
N'affecte pas la gravité.

Je l'admire avec complaisance
Dans une âme simple et sans fard,
Qui joint la candeur de l'enfance
A la sagesse du vieillard.

Rarement les grâces légères
D'un esprit délicat, charmant,
Embellissent les traits austères
D'un géomètre, d'un savant.

Qu'on est heureux quand l'on possède
Comme toi le précieux don

D'unir le compas d'Archimède
A la lyre d'Anacréon (1) ? »

IV. L'heure de la retraite étant venue p
après vingt ans de professorat, ils se livi
leurs études préférées, travaux scientifiqu
l'un, littéraires pour l'autre, et auxquels ils
l'un et l'autre leur célébrité.

Lhomond ne pouvait se détacher de cett
jeunesse, « précieux dépôt, disait-il, d
« maître répond à Dieu et à la patrie
employa les loisirs de l'éméritat à écrire p
instruction. Il composa pour elle les *Élém*
grammaire latine, puis ceux de *grammair*
çaise, — l'*Epitome* et le *De viris*, — une
abrégée de l'Église et une autre de *La*
avant la venue de Jésus-Christ.

Dans la préface qui sert d'introductio
deux grammaires latine et française, le pr
émérite a indiqué avec une paternelle bo
le plan qu'il s'est tracé, le but qu'il s'est
d'atteindre :

(1) Ces pièces, qui appartiennent à ma collectio
graphes, n'ont jamais, que je sache, été imprimée

Les autographes de Lhomond sont fort rares, e
fort recherchés. Je n'ai vu depuis 50 ans qu'une lett
toujours la même, passer dans les ventes. Elle a a
successivement à MM. Feuillet de Conches, Gilb
brouste et Gauthier-Lachapelle, était adressée à M.
procureur au Parlement, et signée LHOMOND, *prof*
collège du Cardinal Lemoine, rue Saint-Victor.

« Nous avons de bonnes grammaires françaises, écrit-il, mais je doute que l'on puisse porter un jugement aussi favorable des abrégés qui ont été faits pour les commençants.

« Les premiers éléments ne sauraient être trop simplifiés. Quand on parle à des enfants, il y a une mesure de connaissances à laquelle on doit se borner, parce qu'ils ne sont pas capables d'en recevoir davantage.

« Il est surtout important de ne pas leur présenter plusieurs objets à la fois. Il faut, pour ainsi dire, faire entrer dans leur esprit les idées une à une, comme on introduit une liqueur goutte à goutte dans un vase dont l'embouchure est étroite; si vous en versez trop en même temps, la liqueur se répand, et n'entre point dans le vase.

« Il y a aussi un ordre à garder; cet ordre consiste principalement à ne pas supposer des choses que vous n'avez pas encore dites, et à commencer par les connaissances qui ne dépendent point de celles qui suivent. Enfin, il y a une manière de s'énoncer, accommodée à leur faiblesse : ce n'est point par des définitions abstraites qu'on leur fera connaître les objets dont on leur parle, mais par des caractères sensibles, et qui les rendent faciles à distinguer.

« On sent que pour exécuter ce plan, il faut connaitre les enfants. Appliqué pendant vingt années aux fonctions de l'instruction publique, j'ai été à portée de les observer de près, de mesurer leurs forces, de sentir ce qui leur convient : c'est cette connaissance, que l'expérience seule peut donner, qui m'a déterminé à composer des livres élémentaires.

« Puisse l'exécution remplir l'unique but que je me propose, celui d'être utile, et d'épargner à cet âge aimable une partie des larmes que les premières études font couler !.. »

Est-il rien de plus propre à faire connaître l caractère, le sens et la bonté de l'homme que ce phrases échappées à la plume modeste et presqu naïve de Lhomond, et ne devons-nous pas, nou hommes de la fin du XVIIIe et du commencemen du XIXe siècle, le remercier des larmes que se travaux ont épargnées à notre enfance !!...

Ses deux grammaires, comme tous ses autre petits ouvrages, nos premiers manuels, marquée au coin d'une candide probité, se recommanden par la clarté, la méthode, le naturel et l'absenc de toute prétention scientifique. Aussi n'ont-elle rien eu à redouter du temps et se sont-elles depuis bientôt un siècle, maintenues dans l'estim publique et dans l'usage des classes, malgré le progrès de la linguistique, la concurrence de livres de Port-Royal, des grammaires et des lexiques de Noël, de Burnouf, de Dutrey et de no modernes universitaires.

Parlant de ces œuvres et de leur auteur, un professeur de l'Université, juge très-compétent M. Ch. Du Rozoir, a formulé ainsi son opinion « Grammaire, a-t-il dit, histoire sainte, histoire romaine, histoire ecclésiastique, morale religieuse, Lhomond a, dans ses livres si courts et si substantiels, embrassé tout ce qui peut former le cœur et l'esprit de la jeunesse. On a pu faire autrement que lui, on a même fait plus savamment, personne n'a surpassé la clarté concise de ses grammaires latine et française. »

« Lhomond, a ajouté un collègue de M. Du

Rozoir, n'est pas encore détrôné et ne le sera pas de sitôt. Il y a nombre de vies plus glorieuses; aucune n'a été plus utile et plus honorable. »

V. Tout entier à ses travaux, Lhomond (1) avait traversé sans trouble les premières années de la Révolution, mais il était prêtre, et 1792 lui demanda son adhésion à la constitution civile du clergé. Il la refusa, fut arrêté et enfermé dans le séminaire de Saint-Firmin, changé en prison.

Il y retrouva son vieil ami, Haüy, qui n'avait pas voulu non plus prêter le serment constitutionnel.

Le séjour de la prison n'était pas à cette époque sans dangers; heureusement que des amis veillaient sur eux. L'Académie des sciences intervint en faveur de Haüy, Tallien en faveur de Lhomond, son ancien maître, et les deux prisonniers furent rendus à la liberté quelques jours avant les exécutions de septembre.

Lhomond, au dire des contemporains qui l'ont connu, était « un homme simple dans ses ma-

(1) *La Grammaire* de Lhomond, a dit M. J. Tell, juge sévère du mérite de nos grammairiens, destinée aux enfants du premier âge, a été bonne; on y trouve une préface admirable par la simplicité et la vérité.

« Ensuite nous lui devons la distinction, dans l'oraison, du nom et de l'adjectif, par laquelle il a considérablement simplifié l'étude des parties du discours. » — J. Tell, *Les Grammairiens français depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues*, 1520-1874.

nières, d'un abord froid, mais d'un commerce sûr et agréable; sa conservation était aimable; spirituelle et assaisonnée de bons mots. » Il était de la famille de Rollin.

Il ne devait pas voir la fin de la Révolution; il mourut le dernier jour de décembre 1794, pleuré par Haüy, qui lui survécut près de trente ans, et regretté de ses collègues et de ses nombreux élèves.

Chaulnes, lieu de sa naissance, et Amiens, chef-lieu de son département, se sont disputé l'honneur de lui élever une statue, aux frais de laquelle s'est associé le Gouvernement et a participé le Trésor public. La double image du professeur dévoué, de l'ami de la jeunesse, décore à Chaulnes la place publique, et à Amiens le jardin de la Bibliothèque communale, double hommage offert par la population picarde à la mémoire de l'un de ses compatriotes les meilleurs et les plus méritants. Paris pouvait-il rester en arrière des honneurs rendus à cette mémoire? Il a joint sa reconnaissance à celle de Chaulnes et d'Amiens, en donnant à l'une de ses rues, dans le quartier latin, le nom de son cher universitaire.

Puissions-nous, par la manie de statues qui envahit le siècle, n'en voir jamais élever à des hommes moins utiles et moins vertueux !!..

L'ORDRE

SOUS

LE PREMIER EMPIRE

MEURTRE DU BARON D'ACHÉ

Par M. Gaston LAVALLEY

I.

On croit généralement que la France ne commença à se détacher de Napoléon I[er] qu'après les désastres de Russie et les revers de 1813. Suivant la plupart des historiens, l'opposition se serait jusque-là recrutée parmi les partisans des Bourbons, les républicains incorrigibles, les ambitieux déçus, et les esprits naturellement frondeurs qui refusent de se laisser éblouir par ce qui fait l'admiration des autres. En un mot le mécontentement n'aurait pas encore gagné les masses profondes du peuple, qui, amoureux de la force triomphante, subissait sans réserve l'ascendant du vainqueur d'Austerlitz.

Nous pensons que cette opinion est absolument

contraire à la vérité. Si l'empereur était acc sur les champs de bataille par les soldats, vi dans le métier, qui avaient suivi sa fortun était maudit tout bas par les travailleurs, q conscription arrachait impitoyablement à l'at ou à la charrue. Il ne faut pas croire en e avec l'auteur des *Iambes*, que le peuple « n' « que le bras qui, dans les champs humi « par milliers fait pourrir ses os. » La vérit qu'il s'en lasse bien vite, et le premier. M comme ses plaintes sont étouffées par la sure, ou couvertes par les clameurs de l'ent siasme officiel, l'histoire doit chercher la pr de cette sourde révolte des âmes dans les m détails de la vie qui ont échappé, grâce à apparente insignifiance, aux sévérités des tionnaires chargés de bâillonner la nation.

Dès l'année 1806, au moment même où la g de Napoléon était dans tout son éclat, cet e de rebellion se manifeste dans un des dép ments les plus calmes de l'empire. Le Calv peut cependant passer, à bon droit, pour un régions de France les plus rétives à toute révolutionnaire. Même en 93, on cherch vainement dans son histoire quelque trace glante de nos discordes civiles. C'est un essentiellement modéré, où règne la plus com indifférence en matière politique. Malgré des échos judiciaires du temps ne nous mettent plus de douter que la révolte n'y l'état latent dans les esprits.

En effet, il n'est guère de numéro du *Journal du département du Calvados* où il ne soit question de *fameux fabricateurs* de faux titres, favorables à la désertion, et condamnés à plusieurs années de fers par arrêt de la Cour de justice criminelle spéciale. La célébrité de ces escrocs témoigne suffisamment du nombre important de leur clientèle. Ce n'est pas tout; les faussaires trouvaient souvent un appui matériel dans les populations qui profitaient de leur coupable industrie. Le paysan bas-normand, si lent à s'émouvoir, si respectueux envers l'autorité, qui craint de se compromettre et, dans ses querelles particulières, parlemente et injurie longtemps avant de se décider à en venir aux mains, n'hésitait plus à se faire ouvertement le défenseur des malfaiteurs qui l'aidaient à violer la loi sur la conscription. L'exemple vaut la peine d'être cité. Il nous montrera quelle était la profondeur du mal qui commençait à miner la puissance colossale du despote.

A la date du 25 mai 1806 deux gendarmes sont chargés d'arrêter, aux environs de Vire, un individu soupçonné de délivrer de faux papiers aux conscrits réfractaires. « Vêtus de leur uniforme, « dit naïvement le *Journal du Calvados* dans son « numéro du 1er juin, ils n'auraient pu réussir « dans un canton où l'on *protège* la désertion. » Ils se déguisent donc et, après mille précautions, ils parviennent à arrêter le faussaire. Mais celui-ci, très-robuste, se défend en désespéré. « Les deux « gendarmes ont été extrêmement maltraités,

« continue le *Journal du Calvados ;* on sera peut-« être étonné qu'ils n'aient pas fait usage de leurs « armes à feu ; c'eût été une imprudence dans un « pays où ils ont vainement, au nom de la loi, « fait des sommations de les aider, et lorsqu'ils « avaient à passer devant un four allumé, devant « lequel ils ont couru le plus grand danger, et « auquel ils n'ont échappé qu'au moyen de ces « mêmes armes. »

Ainsi, au moment où la fortune de l'Empereur resplendissait d'un éclat incomparable, à l'heure où tout semblait plier sous la puissance de sa volonté, le fanatique pour adorer l'idole, l'ambitieux pour en recevoir des bienfaits, le trembleur pour ne pas attirer sa colère, voilà le pitoyable aveu que nous trouvons dans un des organes de cette presse qui n'écrivait, d'un bout de l'empire à l'autre, que sous la dictée du maître ! Des agents de la force publique, sous ce gouvernement qui avait rétabli l'ordre, se voyaient non-seulement délaissés, quand ils faisaient un appel au nom de la loi, mais menacés d'être brûlés vifs dans un four à chaux !

Jusqu'où ira donc l'audace de ces mêmes paysans lorsque l'étoile du grand capitaine aura commencé à pâlir, après la bataille douteuse d'Essling et le débarquement des Anglais à Walcheren ? Nous allons bientôt le voir.

Au mois d'août 1809, lorsque l'Empereur apprit la nouvelle de l'expédition dirigée par l'Angleterre contre l'île de Walcheren, il avait trois cent mille

hommes en Espagne, autant en Allemagne, cent mille en Italie, et, en France, pas un soldat pour protéger les côtes et garder Paris ! Devant cette situation qui révélait les dangers d'une politique belliqueuse à outrance, Napoléon ne montra pas le moindre trouble. Il ne vit, au contraire, dans cette crise, qu'un moyen de faire sortir, d'une forte commotion, la matière du recrutement qui commençait à lui manquer. La France était lasse, épuisée par d'incessantes conscriptions ; il le savait, et il espérait qu'à la première apparition des Anglais sur le sol de l'Empire, la nation s'armerait avec enthousiasme, comme en 1792, pour repousser l'étranger. Toutefois, pour venir en aide à cet élan patriotique, il jugea bon d'envoyer sa complète adhésion aux projets de Fouché qui avait déjà procédé, de sa propre autorité, à la levée des gardes nationales.

Les préfets aussitôt convoquent les maires et organisent une espèce de conscription, volontaire en apparence, mais en réalité forcée. Devant cette ressource inespérée, la joie de Napoléon éclate dans toute sa correspondance. « C'est, écrit-il au commencement de septembre (1), une suite du bonheur attaché aux circonstances actuelles que cette expédition qui réduit à rien le plus grand effort de l'Angleterre, et nous procure une armée de 80.000 hommes *que nous n'aurions pas pu nous*

(1) THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome II, page 245.

procurer autrement. » Mais bientôt 80,000 hommes ne lui paraissent plus suffisants. Le 4 septembre, il envoie, dans une lettre, au général Lacuée, le projet d'une organisation *permanente* des gardes nationales en huit armées, formant près de 300,000 hommes. Presque subitement toutefois, il change d'opinion ; car, dans une lettre du 21 septembre, il écrit au général Clarke, chargé de lever les gardes nationaux, que son « intention n'a jamais été d'en lever plus de trente mille. »

Que s'était-il donc passé dans l'intervalle, entre la lettre du 4 et celle du 21 septembre ? Le ministre avait envoyé aux préfets des circulaires indiquant les moyens d'appeler les hommes, de les lever, de les habiller, de les réunir. Mais l'instinct populaire avait déjà deviné la pensée secrète de l'Empereur. Dans cette réunion projetée des gardes nationales, il soupçonna une forme hypocrite de la vraie, de l'exécrée conscription.

S'il y eut dans certains départements de la fermentation, des troubles, des révoltes ouvertes, en Normandie, le paysan se contenta de combattre la ruse par la ruse. Il devina le piège qu'on lui tendait, et joua au plus fin. Puisqu'on n'osait pas l'embrigader de force et que l'on croyait devoir faire appel à son patriotisme, il traita la chose comme un marché et voulut régler à l'avance la portée de ses engagements.

Nous trouvons un curieux exemple de cette résistance dans la lettre adressée au préfet du Calvados, le 10 septembre 1809, par le maire de

Douvres. Les garçons et veufs sans enfants, convoqués ce jour-là à la mairie pour fournir des hommes destinés à former trois bataillons de la garde nationale, demandent au maire qu'il soit sursis au tirage jusqu'à ce que le préfet ait statué sur leurs réclamations. Voici ces observations, dont nous transcrivons fidèlement la rédaction et l'orthographe (1).

« 1° Que lenemy peut menaser nos costes à « chaque instant et qu'il n'y a que cette jeunesse « qui peut le repousser ; 2° que des meurtres « arrivent malheureusement trop souvent dans « ces contrées, tels que cette nuit, et qu'il serait « à désirer qu'il fussent armés pour faire des « patrouilles et empêcher le brigandage ; 3° qu'ils « s'obligent de monter la garde soit au poste de « Luc ou autrement pour maintenir l'ordre et la « tranquillité publique ; 4° enfain qu'ils s'obligent « d'aller tous indistinctement au *service de ces « contrées* où la chose requerera célérité... »

Un meurtre, dont nous allons étudier les circonstances mystérieuses, avait été commis en effet, dans la nuit même sur le territoire de Douvres. Et nous pouvons remarquer, en passant, l'étonnante promptitude avec laquelle ces paysans bas-normands s'étaient emparé de ce fait, pour en forger un argument d'avocat dans l'intérêt de la cause qu'ils soutenaient contre l'administration.

(1) Archives du Calvados. Dossiers concernant les gardes nationales en 1809.

Tous les arguments qu'ils invoquent tende même but. Ils s'engagent à faire le meilleı vice dans leurs foyers. L'important pour eux de ne pas quitter leur village ; car ils ne d pas qu'une fois partis on ne les retienne s drapeau pour les convertir en conscrits, r l'organisation *dite provisoire* des nouvelles nationales.

Le maire lui-même approuve leurs réclama leur donne raison, retarde le tirage et pa ainsi une opération générale, au mépris d dres de l'autorité supérieure !

Et ce fait ne se produit pas seulement à vres. Nous en pourrions relever de seml dans un grand nombre de communes du Cal surtout dans celles du littoral.

Cette exaspération des esprits, qui osait mer au grand jour et braver le despotisme im jusque dans les mairies et avec la complici agents inférieurs du pouvoir, nous aidera à prendre un fait historique jusqu'ici diffi expliquer.

Au lendemain de la Révolution, dans ces pagnes normandes où le paysan pouvait cultiver sa terre sans payer ni dîme, ni rede seigneuriales, dans ce riche pays où les gardent, plus vivace qu'en toute autre co la haine de ce qui rappelle les corvées et l pôts de l'ancien régime, on vit un des royalistes les plus ardents nouer ses intr pendant plusieurs années, sans tomber da

pièges que lui tendaient la police et la contre-police de l'empire.

Malgré le refuge qu'il trouvait dans les maisons amies, lorsqu'il était traqué de trop près par les limiers de Fouché, le conspirateur n'aurait pu certainement sauver sa tête, s'il n'avait été soutenu, sinon par la sympathie, au moins par le silence bienveillant des populations au milieu desquelles il faisait ses courses aventureuses. Une similitude de mauvaise fortune devait en effet établir un lien fraternel entre l'émigré et ces autres proscrits de l'intérieur, ces fils de paysans, conscrits réfractaires et déserteurs, que la gendarmerie poursuivait comme des bêtes fauves et qui, chassés des bois, rencontraient dans leur fuite tant de maisons ouvertes, que le Gouvernement fut obligé de prendre des mesures générales de répression contre des communes tout entières (1). Divisés sur le terrain politique, le chef royaliste et les paysans se sentaient rapprochés par leur haine commune du despotisme impérial. En un mot, sans être précisément complices, ils souhaitaient également, avec des visées différentes, la fin d'un régime qui leur était odieux.

(1) Voir dans le *Mémorial administratif du département de l'Orne*, à la date du 20 juillet 1809, une circulaire dans laquelle le préfet adjure les maires, la plupart récalcitrants, de déployer tout leur zèle pour éviter aux communes l'envoi de garnisaires qui n'en sortiront qu'après le retour volontaire ou l'arrestation des réfractaires et des déserteurs.

II.

François-Robert d'Aché, cet agent royaliste, était né en 1758 à Marbœuf, dans le département de l'Eure. Guidé peut-être dans le choix d'une carrière par son oncle, l'amiral d'Aché, qui commandait, en 1757, la flotte destinée à protéger les établissements français dans l'Inde, le jeune homme entra dans l'armée navale. Au moment où la Révolution éclata, il fut l'un des premiers à émigrer et guerroya quelque temps à l'étranger. Puis il vint en Vendée, où il se chargea du service périlleux de la correspondance entre les princes et les chefs de l'insurrection. Plus tard, il fut gravement compromis dans le procès de Georges Cadoudal et obligé de chercher un refuge en Angleterre.

L'audace et l'activité, dont le baron d'Aché avait donné tant de preuves, semblaient le désigner comme le successeur naturel du conspirateur qui venait d'être exécuté à Paris. La grande guerre vendéenne n'était plus possible. Les princes et le Comité secret de Londres se voyaient réduits à troubler la paix intérieure de la France par des complots, sans cesse renaissants, et par l'organisation de bandes qui enlevaient les deniers publics. On espérait ainsi prendre en quelque sorte le gouvernement par la famine et entretenir un malaise qui entraînerait peu à peu la ruine de

l'Empire, en attendant que quelque désastre militaire lui donnât le coup de grâce.

Pour nouer ces intrigues sur le continent et diriger ces expéditions dangereuses, le Comité de Londres jeta les yeux sur le baron d'Aché. On ne pouvait faire un meilleur choix. D'une stature colossale et d'une force peu commune, l'ancien officier de marine joignait à ces qualités physiques le sang-froid, l'intelligence et la profonde connaissance des hommes, qui font les grands aventuriers. La duchesse d'Abrantès nous trace de lui, dans ses *Mémoires* (1), un portrait qui le transforme en véritable héros de roman. Accompagné seulement d'un ancien matelot de son bord, il aurait, suivant elle, traversé souvent la mer sur un fragile canot, bravant les temps les plus affreux et se mettant, comme pour réaliser le mot de Pitt, *sous la protection des tempêtes*.

Tout en faisant la part de l'exagération chez un auteur qui apporte beaucoup trop de fantaisie dans ses récits, il n'en reste pas moins certain que l'agent royaliste fit de fréquents voyages entre l'Angleterre et la France, avec autant d'intrépidité que de bonheur. Il n'eut que le tort, quoiqu'en dise la duchesse d'Abrantès « qui ne voudrait pas d'ombre à son caractère, » de prendre une part trop active à l'enlèvement des fonds publics portés par la diligence d'Alençon.

Cette expédition à main armée, qui eut lieu près

(1) Tome XVI, chap. IV.

de Falaise et où plusieurs gendarmes restèrent sur le terrain, donna lieu à de retentissants débats devant la Cour de justice criminelle *spéciale*, réunie à Rouen le 15 décembre 1808. Le baron d'Aché, qui figurait parmi les accusés absents, sous le double sobriquet de *Delaurières* et d'*Alexandre* (1), parvint à dérober sa tête à la justice. Mais les mauvais jours allaient commencer pour lui. L'Empereur, exaspéré par ce dernier réveil de la chouannerie, envoya d'Allemagne les ordres les plus sévères pour surveiller les départements voisins de la mer.

Tandis que la plupart de ses complices — parmi eux la jeune Madame Acquet — mouraient sur l'échafaud, le baron d'Aché trouvait à Trévières, près de Bayeux, un asile dans une famille de Montfiquet, qui lui payait ainsi une dette de reconnaissance pour un service analogue rendu pendant la Révolution. Au bout d'un an environ, la retraite du proscrit fut découverte et fouillée par une troupe nombreuse de gendarmes ; le baron d'Aché dut chercher alors un autre refuge chez des dames Amfrye, qui habitaient une maison isolée à un quart de lieue de Bayeux. Pour dérouter ses ennemis, l'agent royaliste changeait souvent de domicile. Tout en restant dans la même ville et ses environs, il allait tantôt chez une demoiselle Dumesnil, tantôt chez une demoi-

(1) *Journal du département du Calvados*, n° du 22 déc. 1808.

selle Duquesnay de Montfiquet, parente de la famille de Trévières ; quelquefois même il se risquait jusques à Caen, chez une dame de Vaubadon, depuis longtemps séparée de son mari, et qui était comme le centre d'une association, où l'on faisait de la politique sous le couvert de la fraude avec l'Angleterre. On se procurait ainsi l'avantage de gagner quelque argent, tout en échangeant avec les princes de fréquentes correspondances, dissimulées dans des cartons de dentelles.

Mais le gouvernement fit exercer sur le littoral du Calvados une surveillance si rigoureuse que cette dernière ressource échappa bientôt au proscrit. A cet instant critique, le baron d'Aché, sur certains avis qui lui vinrent de Londres, se persuada que Fouché, ministre de la police, n'était pas éloigné de travailler dans l'intérêt des Bourbons et de trahir Napoléon. Avec la promptitude de décision d'un homme habitué aux aventures les plus périlleuses, il saisit sans hésiter l'occasion d'échapper, par un coup d'audace, à l'état précaire dans lequel il végétait. Il fit donc le voyage de Paris et osa se présenter devant Fouché, pour le conjurer d'abandonner l'Empereur et de prêter son concours au rétablissement des Bourbons.

« Je ne veux pas, aurait répondu le duc « d'Otrante, abuser de votre témérité et vous « faire arrêter *hic et nunc.* Je vous donne trois « jours pour sortir de France ; pendant ce délai « je vous ignorerai complètement ; le quatrième

« jour, je déchaînerai mes agents contre vous, et « si vous êtes pris, vous en subirez toutes les « conséquences. »

S'il est permis de douter de la complète authenticité de ces paroles, citées par les *Mémoires de Fouché*, dont la rédaction appartient, non au duc d'Otrante, mais à Alphonse de Beauchamp, il est du moins certain que le baron d'Aché ne fut pas immédiatement arrêté. Rentré à Bayeux, il cherchait vainement, avec son entourage royaliste, les moyens de fuir et de passer en Angleterre, lorsque, dans la nuit du 5 septembre, Mme de Vaubadon arriva inopinément chez Mlle Duquesnay de Montfiquet, pour l'adjurer de la mettre en rapport avec le proscrit.

« Tu n'as aucun moyen de le sauver, dit-elle à « son ancienne amie (1); moi, toutes mes mesures « sont prises. J'ai à ma disposition un petit navire « qui, pour 8 à 900 fr., le transporterait en An« gleterre ; j'ai un guide pour le conduire à la « mer, et deux marins pour diriger le bateau. « Donne-lui au moins un rendez-vous où mon « guide le prendrait. Si tu ne le fais pas, la res« ponsabilité de sa mort retombera sur toi. »

Mlle de Montfiquet accepta, au nom du baron d'Aché, la proposition qu'on lui faisait. Dans la

(1) Mots cités et soulignés par M. Ch. Le Sénécal, qui devait les tenir de Mlle de Montfiquet elle-même, dans une brochure publiée à Bayeux en 1869. Cette notice, écrite par un contemporain, renferme de précieux renseignements sur le meurtre du baron d'Aché.

nuit du 7, elle conduisit elle-même le proscrit au lieu du rendez-vous, près de l'abbaye de St-Vigor-le-Grand. Après avoir échangé avec le guide, qu'elle y trouva, les mots d'ordre et les signes de reconnaissance convenus entre elle et son amie, elle se sépara du baron, qui s'éloigna avec l'étranger dans la direction de La Délivrande. Elle resta cependant assez de temps pour apercevoir, de loin, deux hommes qui se réunirent aux voyageurs, à l'extrémité du long mur qui fermait, du côté de la route, le parc de l'abbaye.

Tandis que le baron d'Aché suivait, à une heure avancée de la nuit, le guide qu'on avait chargé de le conduire au bord de la mer, à l'endroit où il espérait trouver un bâtiment prêt à mettre à la voile, le maire de Luc, par un singulier jeu des évènements et du hasard, veillait dans sa maison avec sa famille et ses domestiques. C'était le lendemain, 8 septembre, qu'il devait procéder au tirage au sort des hommes de sa commune, pour la levée des gardes nationales. Cette nouvelle avait causé dans le pays une violente irritation. Dans la journée il s'était formé des rassemblements, où l'on menaçait d'envahir la mairie, de brûler les papiers, en un mot de s'opposer par la force à une mesure dans laquelle les paysans devinaient, avec la sûreté de l'instinct, une conscription déguisée.

Craignant des troubles sérieux, peut-être même une attaque pendant la nuit, le maire, M. Boullée, avait pris la résolution de rester debout, pour se tenir prêt à tout évènement. Vers une heure du

matin, un coup de feu, tiré du dehors, fit tressaillir le maire et les personnes qui veillaient avec lui dans la même pièce. La balle, envoyée dans la direction de la lumière, avait été heureusement arrêtée par un des croisillons de la fenêtre, dans laquelle elle s'était incrustée. On courut dans la cour, où l'on trouva la cartouche qui brûlait encore, et l'on se mit à la poursuite d'un homme qui fuyait ; mais le meurtrier, ayant trop d'avance, disparut dans l'obscurité profonde des champs.

Le maire demanda du secours au poste des canonniers garde-côtes, qui ne put envoyer que deux hommes. Deux autres garde-côtes, qui avaient fait patrouille pendant une partie de la nuit, rejoignirent leurs camarades peu de temps avant la naissance du jour, et racontèrent qu'ils avaient entendu tout récemment plusieurs coups de feu, dans la direction du petit vallon que traverse, à la sortie du bourg de La Délivrande, le chemin de Luc à la mer.

Accompagné de ses domestiques, et des garde-côtes, le maire se dirigea aussitôt vers le lieu indiqué. Comme on explorait les chemins sans résultat, un paysan, qui venait à travers champs, appela tout à coup le maire et son escorte, pour leur montrer un cadavre qu'il venait de découvrir derrière des meules de paille. On aperçut alors, gisant près d'un cheval, qui paraissait mort, le corps d'un homme couvert de blessures horribles.

L'homme assassiné était vêtu d'une veste de

chasse en drap bleu, d'un pantalon de velours, et chaussé de bottes à l'écuyère. Il avait les mains liées derrière le dos avec un ruban de fil bleu. Deux pistolets de poche anglais, restés chargés, une canne à épée et la crosse brisée d'un fusil à deux coups furent trouvés auprès du cadavre.

A la vue de ce malheureux, qui était à peu près de sa taille et presque vêtu comme lui, le maire, qui venait lui-même d'être l'objet d'une tentative de meurtre, montra une vive impression. Il supposa, non sans quelque raison, que la victime, par suite d'une méprise, avait été frappée à sa place. L'état de surexcitation des esprits, à la veille du tirage au sort, pouvait d'ailleurs lui faire craindre que quelque désespéré n'eût voulu donner un sinistre avertissement au pouvoir, en tuant un des fonctionnaires chargés d'appliquer une mesure qui indignait la conscience publique.

Le maire n'en procéda pas moins au triste inventaire du cadavre, sur lequel on ne trouva aucuns papiers, mais seulement une montre, une trentaine de francs et un petit livre intitulé *Pensées chrétiennes*, dont l'un des feuillets portait le nom de Mlle de Montfiquet.

Le jour qui grandissait permit bientôt d'apercevoir une traînée de sang qu'on suivit, depuis l'endroit où gisait le cadavre, jusqu'à l'embranchement des trois chemins, d'où les garde-côtes avaient entendu partir plusieurs coups de feu. Cette circonstance et l'état du cheval, qui n'était que blessé et qu'on put faire marcher, prouvait jusqu'à

l'évidence que le corps de l'homme tué avait été porté à environ deux cents mètres vers La Délivrande, et placé au revers de la meule de paille, du côté des champs, pour retarder la découverte du crime.

La nouvelle de ce meurtre, accompli dans des circonstances si mystérieuses, se répandit avec d'autant plus de rapidité dans le pays que les convocations pour le tirage au sort avaient mis sur pied toutes les populations des villages voisins. De tous les côtés on accourait, pour voir le cadavre, que le maire avait fait transporter dans une grange, près de la chapelle de La Délivrande.

Des bruits étranges commencèrent bientôt à circuler dans la foule. On se rappela que, depuis quelques jours, des hommes, dans lesquels on reconnaissait aisément des gendarmes déguisés, rôdaient du côté de la mer ; qu'ils avaient eu l'audace d'arrêter deux garde-côtes pour leur demander leurs papiers ; qu'enfin les mêmes hommes marchaient la nuit avec une lanterne sourde, qu'ils portaient subitement sous le visage des passants. Un paysan, venu de Mathieu, racontait que le matin, au point du jour, quatre gendarmes déguisés s'étaient arrêtés dans un cabaret du village et que pendant leur déjeuner, un enfant de six ans, blotti dans une alcôve fermée, aurait vu *les messieurs tirer d'une boîte de fer blanc des liards jaunes qu'ils partagèrent entre eux* (1).

(1) Brochure de M. Le Sénécal, p. 15.

Était-ce le prix du sang? La foule le crut, vivement impressionnée par ce naïf et fidèle témoignage d'un enfant.

Un employé de la préfecture du Calvados, M. Marie, qui avait été invité à passer la journée du dimanche à La Délivrande, très-préoccupé de l'évènement et des commentaires auxquels il donnait lieu, voulut vérifier lui-même l'état du cadavre, dont l'autopsie ne fut faite qu'à quatre heures de l'après-midi. Ce témoin, digne de foi, nous a conservé la description suivante des blessures (1). « Les sinus frontaux, brisés et rabattus sur les yeux, rendaient ceux-ci invisibles. Aux cuisses, les blessures avaient été fouillées, agrandies, et, à la face interne de l'une d'elles, une tranche de chair soigneusement découpée, pour faire, selon toute apparence, disparaître un signe trop visible. »

Le soin que les assassins avaient pris de mutiler le cadavre, pour le rendre méconnaissable, ne fit que surexciter davantage la curiosité publique. Comme il arrive souvent en pareil cas, les précautions sur lesquelles les meurtriers avaient compté pour entourer leur crime de mystère, servirent au contraire à découvrir plus tôt l'identité de la victime. Parmi les curieux, accourus de tous côtés

(1) Note manuscrite qui nous a été communiquée par le fils de M. Marie, représentant du peuple en 1848 et ancien colonel de la garde nationale de Caen. Une copie de cette note, que nous avons annexée à la brochure de M. Le Sénécal, est conservée à la Bibliothèque municipale de Caen.

pour voir l'homme tué dans des circonstances si dramatiques, il se trouva en effet quelques personnes qui, à l'aspect des vêtements ou des armes du mort, crurent reconnaître dans celui-ci le baron d'Aché.

III.

Le lendemain 9 septembre, M. Marie se rendit de bon matin à la Préfecture pour raconter au préfet Caffarelli, qui ignorait tout, ce qu'il avait vu et appris la veille à La Délivrande. Surpris et indigné, le préfet courut aussitôt chez le procureur général, M. Goupil de Préfeln, pour lui demander des éclaircissements. Le magistrat, visiblement embarrassé, répondit qu'il ne poursuivrait probablement pas, et qu'on lui avait fait entendre qu'il serait bon de ne pas donner d'éclat à cette affaire. Il termina en conseillant au préfet de s'abstenir lui-même et d'imiter sa prudence. « Non, non, « Monsieur! s'écria (1) M. Caffarelli, il ne sera pas « dit que dans mon département, sous mes yeux, « pour ainsi dire, un homme aura été assassiné, « et que personne n'aura recherché l'assassin. Si « vous ne faites pas d'enquête, je vais commencer « la mienne, et je la poursuivrai comme un devoir « à remplir! »

Pour la première fois peut-être, sous ce régime du sabre, où les fonctionnaires étaient embrigadés et soumis à la discipline la plus rigoureuse, le

(1) Note de M. Marie.

uvoir allait se trouver en face d'un homme in-pendant. Toutes les précautions cependant uient été prises pour faire le silence sur le urtre du baron d'Aché. On ne s'était pas con-ité de défigurer le cadavre, pour le rendre connaissable; dès le lendemain de l'assassinat, ut-être même pendant qu'il se commettait, fense était faite aux magistrats de rechercher vrais coupables. Même démarche auprès des urnaux du département, assez friands pourtant faits divers, à une époque où il leur était erdit de servir à leurs abonnés des discussions litiques. Grâce à ces précautions, on espérait irer tout aliment à la curiosité publique et rêter, dès son début, l'émotion qui suit inévita-ement la découverte d'un crime, accompli dans s circonstances mystérieuses. Mais il suffit de la sistance inattendue d'un homme de cœur pour jouer tous ces calculs.

L'homme qui allait entreprendre cette noble tte contre les abus d'un pouvoir despotique, érite de fixer un instant notre attention. Charles-ntoine Caffarelli, né en 1758, descendait d'une cienne famille, italienne d'origine, qui était blie depuis près de deux siècles dans le Haut-nguedoc. S'il se montra plus tard humain, plein zèle pour l'accomplissement de ses devoirs, ègre et simple dans ses goûts, il ne dut pas lement à son naturel heureux toutes ces qua-s, qui font l'homme de bien. Outre les tradi-s d'honneur que lui avaient léguées ses

ancêtres, il eut bientôt sous les yeux, autour de lui, parmi ses frères, des exemples du plus pur désintéressement.

Son frère aîné, Maximilien Caffarelli-du-Falga, s'était trouvé, tout jeune encore, après la mort de ses parents, le seul chef d'une famille de dix enfants. Héritier de plus de la moitié de la fortune que laissaient ses parents, le jeune homme refusa d'accepter les avantages que lui assurait la loi et mit tout en commun. Il ne se contenta pas de se dépouiller au profit de ses frères, il les instruisit lui-même et s'appliqua à leur assurer un brillant avenir. Sa dernière pensée fut encore pour eux lorsque, général de division du génie, il fut frappé mortellement au siège de St-Jean-d'Acre, en 1799. En mourant des suites d'une opération, qu'il avait supportée avec un sang-froid héroïque, le brave officier recommanda sa famille au général Bonaparte, qui avait pour lui la plus vive amitié.

Ce vœu du mourant ne fut pas oublié. Bonaparte, devenu Premier Consul, s'attacha comme aide-de-camp l'un des frères de Caffarelli, Auguste, qui devint un des bons généraux de division de l'empire, et nomma à la préfecture de l'Ardèche Antoine Caffarelli, qui avait été chanoine de Toul avant la Révolution.

Appelé peu de temps après à la préfecture du Calvados, le 2 novembre 1801, l'ancien ecclésiastique se distingua, dans ses nouvelles fonctions, par une austérité de principes, une simplicité de vie et un esprit de justice qui lui valurent l'estime

et même l'affection de ses administrés. Au mois d'avril 1804, il fut élu candidat au Sénat conservateur par le collège électoral du département et, peu de temps après, décoré de la croix de la Légion d'Honneur.

Très-sincèrement dévoué au gouvernement qui l'avait placé à la tête d'un des plus riches départements de l'empire, il ne négligeait aucune occasion d'affirmer son zèle et de manifester sa reconnaissance pour le chef de l'État. A propos de fêtes données à Caen pour célébrer la victoire d'Austerlitz, le *Journal du Calvados* écrivait : « On nous ferait un reproche mérité de passer « sous silence le *décor* ingénieux et expressif qu'a « conçu M. Caffarelli, préfet, qui, dans toutes les « circonstances, manifeste son attachement pour « le gouvernement. Sur la principale porte de son « hôtel était en transparent cette inscription aussi « vraie que sublime :

« CEDITE, ROMANI, VICTORES, CEDITE, GRAII,
« NESCIO QUID MAJUS NAPOLEONTE DATUR. »

Et c'était ce fonctionnaire, dont l'attachement la personne de l'Empereur ne pouvait être mis doute, c'était ce loyal et fidèle serviteur du ıvernement qui osait protester contre l'inertie 'mandée de la justice, qui ne craignait pas de ırer hautement qu'il commencerait une en- ; personnelle et ferait la lumière sur un

événement qu'on espérait jeter aux oubliettes, où se perd le souvenir des crimes impunis !

Le courageux préfet tint parole. Par son attitude énergique, il obligea tout d'abord la gendarmerie à rédiger le jour même, 9 septembre, un procès-verbal qui aurait dû être rédigé la veille. L'auteur de ce procès-verbal était un sous-lieutenant, nommé Foison, dans lequel les paysans de La Délivrande n'eurent aucune peine à reconnaître l'homme qui commandait les gendarmes déguisés, qu'on avait vus rôder, quelques jours avant le meurtre, dans les environs.

Deux jours après, ce même Foison revint à La Délivrande avec le capitaine de gendarmerie, M. Mancel, pour procéder à une vérification contradictoire. Dans l'intervalle, l'opinion publique avait fait aussi son enquête. Elle savait déjà que le guide, qui partit de Bayeux le soir du meurtre avec le baron d'Aché, avait été reconnu par Mlle de Montfiquet (1) pour être le sous-lieutenant de gendarmerie Foison. Les soupçons les plus graves pesaient sur cet homme, et lorsqu'il se présenta de nouveau chez M. Boullée, maire de Luc, cet honorable fonctionnaire, en invitant le capitaine de gendarmerie à déjeuner avec lui, ne lui cacha pas la répugnance qu'il aurait à voir le sous-lieutenant à sa table. Le moment des explications étant arrivé, Foison essaya de payer d'audace. Pressé de questions, il dit que le meurtre, ac-

(1) Brochure de M. Le Sénécal, p. 9.

compli par ses hommes, avait été la conséquence d'une agression de la victime. *Mais il avait les mains liées !* s'écria M. Boullée avec indignation et en présentant les ligatures qu'on avait trouvées aux poignets de l'homme tué ; *et ce sont bien des ligatures de gendarmes* (1) !

A travers les mensonges de procès-verbaux rédigés par des agents intéressés à dénaturer les faits, la vérité commençait à se faire jour. Avec une obstination d'honnête homme décidé à rechercher les vrais coupables, le préfet Caffarelli ne se contentait pas de transmettre les procès-verbaux et rapports officiels au conseiller d'État, comte Réal, chargé du premier arrondissement de la police générale ; il entretenait avec ce haut personnage une correspondance suivie, dans laquelle il exprimait, sur un ton indigné, les soupçons qui lui venaient à l'esprit au fur et à mesure qu'il instruisait l'affaire.

« Le 11 du courant, écrivait-il, le 14 septembre, « au comte Réal (2), j'ai eu l'honneur de vous

(1) Brochure de M. Le Sénécal, p. 15.

(2) Cette lettre, dont nous donnons un fragment, a été reproduite dans la brochure de M. Le Sénécal, avec quelques autres du préfet Caffarelli et de M. Réal, publiées aussi *in extenso* ou par extraits. C'est tout ce qui nous reste aujourd'hui de documents officiels sur le meurtre du baron d'Aché. Tous les papiers relatifs à cette affaire avaient été déjà détruits sous le premier Empire. La correspondance dont M. Le Sénécal a pu nous conserver quelques fragments a depuis disparu avec le dossier concernant l'affaire d'Aché, que l'on conservait aux Archives du Calvados.

« écrire pour vous informer de la mort d'un in-« dividu trouvé entre Luc et La Délivrande. Je « vous ai simplement annoncé l'évènement, et « fait passer copie du procès-verbal qui m'a été « remis. Mais à ce procès-verbal, les détails qu'on « rapporte sur l'état où était le cadavre, quand « il a été trouvé par les passants, donnent lieu à « une forte réflexion qu'il serait de mon devoir de « vous transmettre, s'ils avaient d'autre fonde-« ment que les discours du public.

« Le procès-verbal des gendarmes dit qu'ils ont « rencontré deux individus armés ; qu'ils les ont « interrogés, que ceux-ci ayant fait une décharge « de leurs armes, ils se sont élancés dessus ; que « l'un s'est sauvé, que l'autre a lutté avec l'un « d'eux, qui l'a tenu longtemps aux cheveux, « qu'enfin il a été terrassé, et est resté mort sur « la place, percé de plusieurs coups.

« Comment se fait-il que quatre gendarmes « n'aient pas saisi un homme, qui était fortement « tenu par les cheveux, et a lutté longtemps ? — « Qui lui a donné le coup dont il a été percé ?

« Comment se fait-il qu'il ait été en quelque « sorte mutilé ? — Comment, dans le second « procès-verbal, fait par M. Mancel, est-il dit que « la plaie existant sous le sein gauche a été faite « par un instrument tranchant, tandis qu'elle a « été faite évidemment par une balle dont la bre-« telle porte la marque ? — Comment les gen-« darmes, après avoir tué cet homme, l'ont-il « laissé sur le lieu du combat, et s'en sont-il

allés, sans s'inquiéter de remplir aucune des formalités voulues en pareil cas, ou de l'effet que la vue du cadavre ferait sur le peuple? — Faites ces questions, Monsieur le comte; le public en fait et n'y peut trouver de solution ; que répondre surtout, si, comme on le dit, l'individu a été saisi, attaché fortement les mains derrière le dos, et ensuite fusillé ? — Quelles « terribles conséquences tirer de ces faits s'ils « sont vrais ? — Comment les gendarmes pour- « ront-ils s'occuper de leurs fonctions, sans crainte « d'être traités comme des assassins ou des bêtes « féroces ? »

Le comte Réal, directeur de la police, qui connaissait depuis longtemps toute l'affaire par le menu, commença par feindre la plus complète ignorance sur l'identité de la victime, dont il avait pourtant reçu les papiers dès le lendemain du meurtre.

« .....Un homme aussi complètement armé, « écrivait-il le 15 septembre au préfet Caffarelli, « qui se défend avec tant d'audace contre cinq « gendarmes, un homme qui n'a que des armes « anglaises, paraissant à deux heures du matin « sur le bord de la mer, porteur de renseigne- « ments assez précis sur la situation militaire et « politique de la côte et de l'intérieur, n'est pas « un espion dont on doive ignorer le nom. Ne « négligez rien pour le trouver, mais en prenant « vos informations, évitez le bruit et l'éclat qui « vous empêcheraient d'arriver au but qu'il faut

« atteindre, celui de trouver le noyau, le conseil « secret de cet espionnage organisé, dont l'individu tué à La Délivrande n'est qu'un agent. »

Pressé de questions par le préfet Caffarelli, le comte Réal, dans sa lettre du 16, nomme avec assurance la victime, dont il paraissait ignorer le nom dans sa lettre de la veille.

« .....Je vous renvoie pour cette affaire d'Aché « à ma lettre d'hier, dit-il, et les bruits dont vous « me parlez me prouvent de plus en plus que la « malignité voudrait donner le change, et me font « réitérer, avec instance, la prière que je vous « adressais, de suivre *seul*, et avec une grande « circonspection, les poursuites et les recherches « dont je vous confie le soin. »

En autorisant le préfet à faire des recherches, on avait cent raisons d'espérer qu'il ne découvrirait rien. On voulait seulement donner une apparence de satisfaction à cet honnête homme importun, à cet enfant terrible d'une administration habituée à se taire, quand on lui commandait le silence. Pour avoir l'air de faire quelque chose, M. Réal imagina même d'ordonner à un certain M. Liquet, commissaire de police à Rouen, de se transporter, accompagné de témoins, ayant comme lui parfaitement connu d'Aché, dans le département du Calvados, pour y vérifier, sur le lieu du meurtre, l'identité de la victime. L'opération eut lieu le 23 septembre, en présence et par les soins des gendarmes qui avaient vu le corps avant l'inhumation.

Cependant, l'obstiné préfet ne se laissa pas détourner du but qu'il poursuivait, par une formalité dont l'utilité lui paraissait contestable. Ce n'était plus, pour lui, l'identité de la victime qu'il fallait constater; ce qu'on devait rechercher, c'était le nom des véritables assassins.

Se défiant des rapports des agents, il voulut faire son enquête lui-même, et, tandis qu'on se préparait à exhumer le cadavre à La Délivrande, il se rendait à Bayeux, dans la ville où le mort avait trouvé, aux heures de danger, les dévouements les plus désintéressés et les asiles les plus sûrs. A son retour à Caen, le 22 septembre, le courageux ami de la vérité écrit à M. Réal « qu'il « arrive de Bayeux, qu'il est certain que l'homme « tué est d'Aché, qu'il connaît tous ses rapports, « sa retraite, ses liaisons, ses projets, l'argent « qu'il emportait, et quels sont ceux qui l'ont « conduit *à la boucherie;* qu'il n'avait pas depuis « longtemps de rapports avec l'Angleterre; que « M. Réal apprendra comment on s'y est pris pour « le livrer (1). »

Le naïf honnête homme ne se doutait guère que le directeur de la police n'avait plus rien à apprendre depuis longtemps sur toute cette affaire. Très-alarmé par l'attitude du préfet du Calvados, qui devenait décidément dangereux, le comte Réal s'empressa de porter les dernières lettres reçues à Fouché, qui réunissait alors entre ses

(1) Extrait donné par M. Le Sénécal dans sa brochure.

mains le portefeuille de l'intérieur et celui de la police.

« Son Excellence, écrivit-il au préfet après cette « entrevue, m'a répondu : que ces observations et « renseignements lui auraient été extrêmement « utiles il y a un mois, mais qu'aujourd'hui « l'essentiel était de garder sur ces derniers évè- « nements un silence utile à ses desseins; que « d'Aché n'est pas le seul homme sur l'existence « duquel il ait des renseignements..... »

Et il ajoutait, en terminant cette lettre, datée du 25 septembre :

« Son Excellence, qui a reçu du grand juge une « lettre écrite à ce dernier par le procureur gé- « néral du Calvados, lettre pleine de sagesse et de « discrétion, son Excellence va écrire au grand « juge et demander à la justice la même discré- « tion et la suppression des poursuites, qui sont « sans but aujourd'hui que d'Aché est bien « reconnu, et qui pourraient nuire. »

Comme il savait le préfet Caffarelli trop courageux pour se laisser intimider et trop honnête pour vendre son silence, M. Réal, avec une véritable habileté de policier, imagina de lui représenter comme un devoir la nécessité de se taire et d'interrompre ses poursuites. L'affaire d'Aché avait mis sur les traces d'un vaste complot. Dans l'intérêt de la sûreté de l'État, il fallait savoir attendre, montrer de la prudence ; l'heure de la justice viendrait plus tard.

Incapables de mentir, les honnêtes gens croient

tout d'abord à la bonne foi chez les autres. Ayant pleine confiance d'ailleurs en la parole d'un haut fonctionnaire, le préfet Caffarelli consentit à attendre cette heure de réparation qu'on lui promettait, tardive il est vrai, mais sûre. Quelle ne fut pas sa surprise, ou pour mieux dire son indignation, lorsqu'il lut, dans le *Journal du département du Calvados*, un entrefilet où l'on représentait la mort du baron d'Aché comme le résultat d'une agression, dont le proscrit aurait été l'auteur.

« Dans la nuit du 9 au 10 septembre, disait le « journal dans son numéro du 5 octobre, sur les « deux heures du matin, une patrouille, composée « de cinq gendarmes, commandés par le sous-« lieutenant Foison, faisant sa ronde sur le bord « de la mer, entre Luc et La Délivrande, à trois « lieues au nord de Caen, rencontra deux cavaliers « armés, qui se portaient vers le rivage.

« Sommés de dire qui ils étoient et d'exhiber « leurs papiers, ils répondirent par une décharge « de pistolets. Le cheval du sous-lieutenant fut « tué. Le combat s'engagea, l'obscurité étoit « profonde, un des deux individus parvint à « s'échapper ; l'autre, arrêté par le gendarme « Poulain, le saisit par les cheveux et le terrassa. « Le gendarme eût été infailliblement poignardé, « si ses camarades ne fussent arrivés à son secours. « L'inconnu, continuant à se défendre, fut frappé « à la tête d'un coup de crosse de fusil qui le « laissa sans vie.

« Il étoit armé d'une carabine anglaise, de deux « pistolets d'arçon anglais. Les papiers dont il « étoit porteur, les renseignements qu'ils conte- « noient sur l'état de la côte, sur la situation « politique et militaire de l'intérieur, ne per- « mettent point de douter que l'inconnu ne fût « un espion de l'Angleterre. Des lettres trouvées « sur lui, les marques de son linge et son signa- « lement, désignoient un brigand recherché depuis « longtemps par les ordres du ministre de la police.

« D'après un procès-verbal dressé sur les lieux, « il a été reconnu par plusieurs habitants de « Rouen, et notamment par celui chez lequel il « avoit logé, pour être *Robert-François d'Aché*, « ancien officier de marine, et chef de bandes de « chouans ; il avoit été récemment condamné à « mort par un jugement de la cour spéciale de « Rouen comme étant l'un des chefs du vol de la « diligence d'Alençon. »

Ainsi, de par l'autorité d'un article officieux (1), publié sous les auspices de l'administration supérieure, dans le drame qui s'était passé la nuit

(1) Pour se faire une idée de ce qu'était la presse sous le premier Empire, il suffit de lire l'un des considérants du décret du 18 février 1811, qui confisqua purement et simplement la propriété du *Journal des Débats* : « Considérant d'ailleurs que non-seulement la censure, mais même tous moyens d'influence sur la rédaction d'un journal ne doivent appartenir qu'à des hommes sûrs, connus par leur attachement à notre personne et par leur éloignement de toute correspondance et influence étrangère... »

auprès du bourg de La Délivrande, il n'y avait eu ni assassinat, ni meurtre, mais simplement mort d'homme occasionnée par la résistance légale des gendarmes. Ceux-ci, attaqués à l'improviste dans l'exercice de leurs fonctions, n'avaient fait que se servir du droit de légitime défense. L'opinion, égarée trop longtemps par de faux bruits, devait se rassurer. Il n'y avait pas eu de crime; il n'y avait donc pas d'assassins à poursuivre. Les gendarmes, ayant fait leur devoir, ne méritaient que des éloges. Quant à la victime, ce n'était qu'un vulgaire brigand, indigne de toute compassion.

Ce récit mensonger, mis en circulation par l'autorité, fut reproduit fidèlement le même jour, dans plusieurs journaux du département, entre autres dans le *Mémorial de la ville de Bayeux*. Devant cette publication uniforme et obligatoire, le préfet Caffarelli ne pouvait plus douter des intentions du pouvoir. Malgré les promesses qu'on lui avait faites, il était clair maintenant que le Gouvernement refuserait de donner suite à l'affaire. Ce fut un instant cruel dans la vie de ce fonctionnaire loyal, dévoué sincèrement à la personne de l'Empereur. S'il conserva quelque illusion sur le chef de l'État, il ne cacha pas les sentiments que lui inspirait la politique odieuse des ministres.

« Au temps où nous vivons, s'écria-t-il (1), un fonctionnaire doit avoir sa démission écrite sur son bureau! »

(1) Note de M. Marie.

Il envoya, en effet, sa démission ; mais, dans la crainte d'un scandale, on refusa de l'accepter. Il eût été imprudent de se débarrasser sitôt d'un serviteur importun. On se contenta de le déplacer et de le nommer, par décret du 12 février 1810, à la préfecture de l'Aube. La vengeance de Napoléon sut attendre l'occasion favorable pour frapper, avec quelque apparence de justice, le fonctionnaire auquel on n'avait osé reprocher publiquement sa noble résistance.

« Considérant, dit un décret signé du quartier impérial de Troyes le 24 février 1814, que le préfet du département de l'Aube a quitté le territoire de son département, et notamment l'arrondissement de Nogent, lorsque nos troupes l'occupaient encore ; que depuis, il ne s'est pas mis en mesure de venir reprendre ses fonctions au moment de l'évacuation du chef-lieu de son département par l'ennemi ; nous avons décrété ce qui suit : Art. 1er. Le baron Caffarelli, préfet du département de l'Aube, est destitué. »

On a prétendu à ce sujet, pour justifier la sévérité de l'Empereur, que Caffarelli déploya peu de zèle pour seconder le gouvernement impérial qui penchait vers sa chute. Si cet honnête homme montra quelque froideur pour un régime qu'il savait capable de commander à ses gendarmes l'assassinat d'un adversaire, il resta du moins pour ses administrés de l'Aube le fonctionnaire dévoué et humain qu'il avait été pour le département du Calvados. Et la preuve, c'est qu'après la Restau-

ration, une députation du département de l'Aube vint demander au roi son ancien préfet. Le vœu de ces braves gens ne fut pas exaucé; mais leur échec est peut-être le plus bel éloge que l'on puisse faire du caractère de M. Caffarelli. Ce fonctionnaire, que l'on voudrait représenter comme prêt à trahir l'empire à son déclin, ne sollicita jamais les faveurs du pouvoir nouveau. Il passa ses dernières années dans la retraite, après avoir repris l'habit et les pratiques de son premier état. Le cœur attristé par ce qu'il avait vu, désillusionné, mais fidèle à ses anciennes convictions, il n'accepta d'autres fonctions que celles qui lui furent accordées spontanément par l'estime des électeurs du département, où il acheva sa vie laborieuse et méritante.

IV.

On peut suspendre l'action de la justice, on peut commander le silence aux journaux ou leur imposer la publication d'un récit mensonger; mais, quelle que soit la force d'un gouvernement absolu, il ne réussira jamais à empêcher les arrêts de l'opinion publique. Ce tribunal échappe à l'arbitraire, parce qu'il a mille moyens d'atteindre les coupables, à travers les précautions prises par la police pour les protéger.

Dès le lendemain du meurtre du baron d'Aché, le lieutenant de gendarmerie Foison s'était vu l'objet des soupçons les plus graves. Douze jours

après, lors de l'exhumation du cadavre, l'indignation publique s'appuyait sur des témoignages assez sûrs et assez nombreux pour attribuer sans hésitation à Foison la participation la plus active au crime du 9 septembre. Elle lui appliqua donc, à sa manière, une peine infamante en le faisant exclure du repas que le maire donna ce jour-là aux représentants de l'autorité, qui étaient venus vérifier l'identité de la victime.

Le pouvoir se roidit contre ce premier arrêt de l'opinion, et, comme pour la braver, nomma le lieutenant de gendarmerie chevalier de la Légion d'Honneur. Une chanson qui courut alors, et où le nom de Foison donnait lieu à un assez mauvais jeu de mots, fut la réponse de la conscience publique outragée. Le lieutenant de gendarmerie, qui était brave et mettait aisément l'épée au vent, voulut payer d'audace et ne craignit pas d'affronter au théâtre les regards de la foule. Mais, à peine arrivé dans la salle, au milieu des jeunes gens qu'il connaissait, il vit toutes les mains se retirer quand il avança la sienne. Il comprit, et demanda du service actif en Espagne, où il eut le bonheur d'être tué (1).

Mme de Vaubadon partageait avec le lieutenant de gendarmerie la réprobation universelle. On savait, de source certaine, que la veille du crime, dans la soirée, elle avait reçu à Caen en audience particulière, très-mystérieuse, le lieutenant de

(1) Note de M. Marie.

gendarmerie, qui devait le lendemain servir de guide au baron d'Aché (1). Personne ne doutait qu'elle n'eût livré le proscrit et profité de ses anciennes relations avec lui pour assurer le succès du guet-apens, où le malheureux trouva la mort. Comme son complice, elle essaya de tâter l'opinion et vint hardiment, un soir, au théâtre de Caen. Au moment où elle s'asseyait, après avoir étalé son châle de mérinos rouge sur le devant de la loge, le parterre indigné se leva en criant : « A bas le châle rouge! à bas le sang! » Il lui fallut sortir. C'était une exécution prononcée sans appel par la conscience publique.

On le voit : à défaut de poursuites judiciaires, les contemporains essayèrent de flétrir ceux dont la participation au meurtre du baron d'Aché ne paraissait pas douteuse. Mais cette justice sommaire n'atteignit que les auteurs directs du crime. Ceux qui l'avaient voulu, inspiré, payé, les vrais coupables, en un mot, étaient trop haut placés pour que l'éclaboussure du sang versé rejaillît sur leur renommée. Les contemporains, dans leur œuvre de justiciers, ne pouvaient rien faire de plus : c'est à l'histoire de rechercher les responsabilités, qui doivent comparaître à sa barre.

De la correspondance qui fut échangée entre le préfet Caffarelli et le comte Réal, il résulte que celui-ci, dans tout ce qui concerne l'affaire d'Aché, ne fit rien sans consulter Fouché, ministre de la

(1) Brochure de M. Le Sénécal, page 9.

police et, en même temps, de l'intérieur. Simple conseiller d'État chargé, sous la direction du duc d'Otrante, de la police de Paris et des départements du Nord, il ne fut qu'un intermédiaire entre son chef et les agents inférieurs. On ne saurait donc, sans injustice, faire peser sur sa mémoire le poids du forfait. L'inspiration meurtrière partit de plus haut; et, tout d'abord, les soupçons semblent devoir se porter, avec une précision incontestable, sur le duc d'Otrante.

En l'absence de documents certains, puisque toutes les pièces du procès ont été détruites par des inconnus qui espéraient sans doute anéantir jusqu'au souvenir d'un assassinat politique, il ne nous reste plus, comme dans toute affaire criminelle, qu'à rechercher quelle fut la personne la plus directement intéressée à la mort du baron d'Aché. Est-ce le ministre de la police, qui, par précaution, ou par esprit de vengeance, aurait conçu et exécuté le projet de supprimer, dans un guet-apens, l'agent royaliste qui avait eu l'audace de lui proposer de trahir Napoléon au profit des Bourbons? En ce cas, Fouché, l'homme habile par excellence, aurait été bien maladroit de se mettre sur les bras une grosse affaire, un assassinat commandé à des gendarmes, lorsqu'il lui eût été si facile de se débarrasser de l'homme qui l'avait offensé, ou compromis, en le livrant tout simplement à la justice.

Le baron d'Aché, ancien complice de Georges Cadoudal, tout récemment accusé dans l'affaire de

l'enlèvement des fonds publics de la diligence d'Alençon, n'avait-il pas à son dossier plus de charges qu'il n'en fallait à une commission militaire pour envoyer un émigré à l'échafaud ou devant un peloton d'exécution? Était-il dans les habitudes de Fouché de prendre tant de précautions pour sacrifier un ennemi du Gouvernement à ce qu'on appelait la raison d'État? L'exemple tout récent du jeune et malheureux Vitel, livré à la police par une suite incroyable de perfidies et fusillé publiquement à Paris en 1807, ne prouve-t-il pas avec évidence que Fouché ne répugnait pas à employer au grand jour les moyens sommaires, dès qu'il avait, pour justifier une répression, la moindre apparence de légalité?

Il faut donc chercher ailleurs, et plus haut, la pensée qui regarda comme une nécessité politique la suppression d'un ennemi qu'il importait de faire disparaître sans bruit.

« Le gouvernement, dit la duchesse d'Abrantès dans ses *Mémoires* (1), connaissait les principaux chefs du parti royaliste, et particulièrement le vicomte d'Aché. On en parla à l'Empereur, dont l'attention était particulièrement dirigée sur le Calvados, la Seine-Inférieure et le département de l'Eure; il n'en parlait pas, mais il s'en occupait avec une extrême sollicitude. Les détails qui lui furent donnés sur le vicomte d'Aché le frappèrent.

(1) Tome XVI, page 112.

« Il faut acquérir cet homme, dit-il; il est visible que le comité de Londres, dégoûté de la mauvaise réussite de ses plans, veut en ce moment abandonner la partie, et qu'il délaissera ses agents, comme il l'a déjà fait deux fois, même depuis Quiberon... Il faut profiter de l'effet que produira une telle conduite sur ce monsieur d'Aché... qu'on le prenne... à tout prix... Cet homme vaut à lui seul une armée... Je veux l'avoir... »

Cet écho du passé, conservé par une contemporaine qui avait entendu beaucoup parler de l'affaire d'Aché, nous apporte un renseignement précieux. Sans nous arrêter au propos de l'Empereur, qui peut avoir été arrangé ou déformé, il résulte de ce souvenir que Fouché avait dû recevoir l'ordre de surveiller de près l'agent royaliste, moins pour s'en emparer, que pour saisir l'occasion de le tâter et de l'enrôler dans la contre-police impériale. Nous nous expliquons beaucoup mieux ainsi le voyage que le baron d'Aché fit à Paris. Si le proscrit n'avait pas eu, à l'avance, des garanties, sa démarche auprès de Fouché aurait été l'entreprise, non d'un audacieux, mais d'un fou. Après avoir reçu les instructions secrètes de l'Empereur, Fouché lui avait probablement fait quelques ouvertures, pour lui laisser croire qu'il n'était pas éloigné de travailler dans l'intérêt des Bourbons. Sur cette promesse, d'Aché serait allé à Paris. Mais, dans le cabinet du ministre, lorsque celui-ci dévoila ses véritables projets, lorsqu'il essaya de s'assurer le concours de l'émigré,

d'Aché, fidèle à son drapeau, dut recevoir la proposition comme une insulte. On croyait acheter un aventurier, et l'on se trouvait en face d'un gentilhomme, qui souffletait le corrupteur d'un refus méprisant!

C'est ainsi que nous comprenons la scène qui se passa dans le cabinet du ministre de la police. Et la suite semble nous donner raison; car Fouché, habitué à acheter des consciences, se trouva si décontenancé par l'attitude du proscrit, qu'il n'osa l'arrêter sur l'heure, et lui accorda quelques jours de répit, pour se procurer le temps d'écrire à l'Empereur et de lui demander son avis.

« Napoléon, à qui il ne put se dispenser de faire connaître cette singulière entrevue, dit la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article Fouché, donna à toutes ses polices des ordres rigoureux qui ne furent que trop bien exécutés. »

La trace de ces ordres rigoureux se trouvait sans doute dans cette correspondance secrète que Napoléon entretenait avec son ministre de la police. On sait, en effet, que d'efforts et de peines il fallut à l'Empereur pour arracher à Fouché, qu'il venait de disgracier en 1810, les pièces compromettantes, que le duc d'Otrante s'obstinait à garder, soit comme moyen de défense, soit comme moyen comminatoire pour forcer son ancien maître à le ménager.

Lorsqu'il fut rentré en possession de ces papiers, en échange desquels il dut délivrer à Fouché un titre d'irresponsabilité que celui-ci exigeait comme

nécessaire à sa sécurité, on devine aisément quel auto-da-fé en fit l'Empereur.

A la suite de cette exécution, il ne resta donc pour la postérité que cette énorme correspondance, publiée avec grand tapage par Napoléon III, comme un monument élevé par le neveu à la gloire de l'oncle. C'est pourtant dans cette publication officielle que l'on découvre, en examinant les procédés généraux du gouvernement impérial, quelle dut être la politique que suivit Napoléon dans l'affaire spéciale du baron d'Aché.

Les menées et l'arrestation de l'agent royaliste eurent lieu en septembre 1809, au moment où Napoléon, après avoir défait la cinquième coalition, mettait son armée d'Allemagne en état d'accabler les Autrichiens, si les conditions de la paix proposée ne lui convenaient pas. On pourrait croire tout d'abord que, de si loin et au milieu de tant de préoccupations, l'Empereur n'eut ni le temps, ni la pensée d'accorder quelque attention à une affaire de si peu d'importance. Mais toute la correspondance officielle nous apprend, au contraire, que Napoléon, pendant ses longues absences, prétendait avoir l'œil sur tout et sur tous. C'est de Benavente, pendant la campagne d'Espagne, qu'il écrit à Fouché, le 4 janvier 1809, cette verte remontrance à propos d'un fait bien minime: « Je vois, par un de vos bulletins, que vous avez prévenu le duc d'Abrantès que M. Novion avait été mis en liberté. De quel droit vous êtes-vous permis cela? M. Novion est émigré; il ne peut être

rayé que par mon ordre. Croyez-vous que je suis tombé en quenouille ?... Je ne sais, mais il me semble que vous connaissez bien peu mon caractère et mes principes ! »

Le même principe, puisque Napoléon appelait cela des principes, est affirmé non moins péremptoirement dans une lettre à Savary. « Tous les citoyens français, lui écrit-il le 20 novembre 1811, ont le droit de réclamer à moi contre qui que ce soit ; et aucun ne doit être arrêté, lorsque c'est par l'ordre du ministère, qu'après qu'il m'en a été rendu compte et que j'ai donné mon approbation ! »

Qui pourrait supposer qu'avec un tel maître, un homme aussi souple que Fouché se fût permis non-seulement d'arrêter, mais de faire *disparaître*, par les procédés que nous connaissons, un conspirateur que Napoléon avait eu un instant l'espoir d'attacher à sa fortune ? Le duc d'Otrante se savait d'ailleurs si bien surveillé qu'il n'aurait jamais osé, même pour venger une injure personnelle, commettre un acte illégal sans l'approbation de l'Empereur. Celui-ci ne cessait, en effet, de lui rappeler qu'il ne le perdait jamais de vue, et qu'il connaissait mieux que lui ce qui se passait en France. « Je vois dans votre bulletin du 27 avril, écrit-il à Fouché du camp de Finkenstein le 7 mai 1807, que Mme de Staël était partie le 21 pour Genève ; je suis fâché que vous soyez si mal informé. Mme de Staël était, les 24, 25, 26, 27, 28, et probablement est encore à Paris. Elle a fait beaucoup de dîners avec des gens de lettres. Je

ne crois pas qu'elle soit à Paris sans votre permission... En ne lui ôtant pas l'espoir de revenir... recommencer son clabaudage, c'est accroître les malheurs de cette femme et l'exposer à des scènes désagréables ; car je la ferai mettre à l'ordre de la gendarmerie, et alors je serai sûr qu'elle ne reviendra pas impunément à Paris. »

Si Fouché recevait de si vertes leçons à l'égard d'une femme de lettres, dont on ne craignait que le *clabaudage*, quelle disgrâce ne se fût-il pas attirée en négligeant de tenir son maître au courant des agissements d'un conspirateur tel que le baron d'Aché ! Napoléon devait donc connaître, tant par sa contre-police que par les révélations de Fouché, tout ce qui était relatif aux tentatives des royalistes dans le département du Calvados. Nous n'en sommes même plus aux suppositions sur ce point ; car nous trouvons, dans un passage des mémoires du duc de Rovigo, la preuve certaine que l'empereur savait par le menu les moindres incidents du vol de la diligence d'Alençon, affaire dans laquelle le baron d'Aché avait été si gravement compromis.

« L'Empereur rentrait un jour d'une course à cheval, écrit Savary dans ses mémoires (1) ; il trouva, dans la cour du château, une dame d'un extérieur respectable, accompagnée de deux petits enfants ; tous trois étaient en noir. L'Empereur crut un instant que c'était la veuve de quelque

(1) Tome IV, page 239 et suiv.

officier tué à la bataille. Il s'approcha d'eux avec intérêt. Sa contenance changea quand il apprit qu'elle amenait ces enfants de Caen en Normandie pour solliciter de l'Empereur la grâce de leur mère... Cette dame n'était munie d'aucune lettre de recommandation; elle venait absolument surprendre un mouvement de sensibilité à l'Empereur, qui lui demanda le nom de la personne en faveur de laquelle elle intercédait. C'est alors qu'elle nomma Mme de D*** ; ce nom rappelle à l'Empereur *toute l'affaire* et il répondit à cette dame qu'il était fâché de ne pouvoir la dédommager d'un aussi pénible voyage que celui qu'elle venait de faire,... qu'il ne croyait pas pouvoir user du droit de faire grâce dans cette occasion... Il était fort en colère contre le ministre de la police, qui, après avoir fait un grand éclat de cette affaire et s'en être fait un mérite, donnait ensuite des passeports pour que l'on vînt lui demander grâce... »

Ce passage des mémoires du duc de Rovigo a pour nous l'importance d'un document; il ne prouve pas seulement que Napoléon connaissait toute l'affaire à la suite de laquelle la jeune Mme Acquet, fille de la marquise de Combray, porta sa tête sur l'échafaud; il nous montre encore l'Empereur profondément irrité de tout le bruit qu'avait fait le procès de la diligence d'Alençon, et bien décidé, si le baron d'Aché et les autres accusés par contumace tombaient en son pouvoir, à s'en débarrasser par un moyen sommaire et silencieux.

Le silence, en effet, était devenu la règle de con-

duite de l'Empereur dans toutes les affaires où l'on attentait soit à sa personne soit à la sécurité de l'empire. A la veille de se faire couronner, au moment où « déjà Napoléon perçait sous Bonaparte », le Premier Consul avait accepté hautement, avec une sorte de fierté emportée, la responsabilité du jugement et de l'exécution du duc d'Enghien.

« Lui et les siens, a-t-il écrit à ce sujet, n'avaient d'autre but journalier que de m'ôter la vie ; j'étais assailli de toutes parts et à chaque instant : c'étaient des fusils à vent, des machines infernales, des complots, des embûches de toute espèce ; je m'en lassai : je saisis l'occasion de leur renvoyer la terreur jusque dans Londres... »

Bonaparte, menacé par les assassins aux gages des Bourbons, s'était attribué le droit de prévenir les coups de poignard d'un nouveau Georges par les coups de fusil des fossés de Vincennes. Ce n'était pas seulement un acte de représailles, c'était une mesure d'intimidation destinée à semer la terreur dans les rangs de ses ennemis, et à rassurer la nation qui l'avait mis à sa tête.

Mais, à la fin de 1809, après cinq ans de règne, l'empereur ne pouvait plus recourir publiquement aux moyens révolutionnaires que la France, affamée de repos, avait peut-être, malgré l'horreur du forfait, pardonnés au Premier Consul. Celui-ci, selon les dithyrambes des poètes de la couronne, n'avait-il pas ramené l'ordre, rétabli la religion et protégé la famille ? Condamner, exécuter des ennemis politiques, n'était-ce pas avouer que l'empire

avait menti à ses promesses et cachait des plaies secrètes ? Un gouvernement démocratique, qui s'inspire en tout des grands principes de liberté, a l'autorité qu'il faut pour montrer au grand jour, sans honte et sans peur, ses émeutes, ses crises, ses troubles passagers, petites misères de la vie que les sociétés subissent comme les particuliers. Mais un despote, pour se tenir debout, a besoin d'en imposer par une grandeur factice. S'il avouait une faiblesse, il préparerait sa chute de ses propres mains. A tout prix, il fallait donc que la France impériale, toute glorieuse au dehors, eût au moins au dedans l'apparence d'être calme.

Napoléon sentait si bien cette nécessité que, dans toutes les circonstances critiques, il commençait par commander un silence absolu à ceux de ses agents qui pouvaient avoir le plus d'influence sur l'opinion publique.

Le 12 octobre 1809, au moment même où un jeune fanatique allemand, Staaps, venait d'essayer de le poignarder à une parade, il s'empressa d'écrire, de Schœnbrunn, au ministre de la police, pour lui ordonner d'amortir en France l'écho de cette fâcheuse affaire. « J'ai voulu vous informer de cet évènement, lui dit-il, afin qu'on ne le fasse pas plus considérable qu'il ne paraît l'être. J'espère qu'il ne pénétrera pas. S'il en était question, il faudrait faire passer cet individu pour fou. Gardez cela pour vous secrètement, si l'on n'en parle pas... »

Et il ajoute en *post-scriptum* cet ordre formel : « Je vous répète de nouveau, et vous comprendrez

bien qu'il faut qu'il ne soit aucunement question de ce fait. »

Si Napoléon se croyait assez puissant pour arrêter à la frontière les mauvaises nouvelles, on imagine aisément à quelles violences il devait recourir lorsqu'il avait en son pouvoir les moyens d'empêcher les évènements de se produire. Telle fut la pensée qui conduisit le baron d'Aché à la mort. Juger, condamner, exécuter un coupable, cela fait du bruit ; le supprimer vaut mieux.

Il est vrai que ce drame eut un épilogue imprévu dans la résistance de l'honnête homme qui prit courageusement la défense du droit outragé. Grâce à l'attitude énergique du préfet Caffarelli, un jet de lumière faillit éclairer les coulisses, où la politique d'expédients ourdissait ses intrigues meurtrières. C'en fut assez pour alarmer celui qui imprimait le mouvement aux sinistres pantins du ministère de la police. Napoléon voulut être désormais à l'abri de pareilles surprises et commanda au Conseil d'État un projet de loi qui lui permît de se débarrasser légalement des ennemis de l'empire. A partir du décret, publié le 5 mars 1810, dans le *Moniteur*, il y eut huit prisons d'État, où les gens dangereux ne devaient être renfermés qu'en vertu d'une « décision du Conseil privé, rendue sur le rapport du grand juge ou du ministre de la police. »

Après la manière de supprimer les conspirateurs, dont le baron d'Aché avait été victime, la création de ces oubliettes pouvait passer pour un progrès.

LA QUESTION SOCIALE

ET

L'ENQUÊTE SUR LA CRISE INDUSTRIELLE

Par M. Edmond VILLEY,

Membre titulaire.

Il y a une quarantaine d'années, Bastiat, dans la préface de son admirable livre sur *Les Harmonies économiques*, écrivait ceci : « Il a pu être de mode « pendant un temps de rire de ce qu'on appelle le « problème social, et, il faut le dire, quelques-unes « des solutions proposées ne justifiaient que trop « cette hilarité. Mais quant au problème lui-même, « il n'a certes rien de risible. C'est l'ombre de « Banquo au banquet de Macbeth ; seulement, ce « n'est pas une ombre muette, et, d'une voix for- « midable, elle crie à la société épouvantée : Une « solution ou la mort ! »

Je ne sais s'il y a aujourd'hui beaucoup de gens auxquels la *question sociale* prête à rire ; ils seraient, en tous cas, bien téméraires ou bien légers ; car, si le problème n'était pas risible en 1848, il l'est aujourd'hui moins que jamais.

Mais quelle est-elle, cette question sociale ? Un éminent homme d'État, Gambetta, a cru la définir en disant : « Il n'y a pas de question sociale ; il y a des questions sociales. » Sans doute, les questions sociales sont multiples ; mais il y en a une qui les domine toutes : c'est la question de savoir si la société dans laquelle nous vivons subsistera dans son organisation essentielle et fondamentale (ce qui n'exclut pas les transformations pacifiques et les améliorations incessantes), ou si cette organisation sera violemment et révolutionnairement brisée pour que l'édifice soit reconstruit à neuf. Voilà la question qui est posée, qui est agitée journellement et bruyamment par une fraction de la population qui est encore, Dieu merci, une infime minorité, mais une minorité tapageuse, audacieuse, décidée à tout parce qu'elle n'a rien à perdre, et qu'il serait souverainement imprudent de ne considérer que comme un phénomène social négligeable. Question autrement grave et importante que les questions politiques qui nous divisent tant !

Je ne crois pas que les rapports entre le capital et le travail, les patrons et les ouvriers, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, aient été, à aucune autre époque, plus mauvais qu'ils ne le sont aujourd'hui. Voici, à cet égard, le témoignage d'un homme très-compétent, qui a suivi de près, depuis longtemps et avec intérêt, le mouvement socialiste, M. le sénateur Corbon :

« L'ouvrier aujourd'hui montre beaucoup plus

« d'aigreur qu'en 1848; l'antagonisme entre pa-
« trons et ouvriers est arrivé maintenant à l'état
« aigu; il existait déjà en 1848, mais à un degré
« bien moindre. »

Ces paroles sont extraites de l'*Enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie*. C'est dans ce document, en effet, que je me propose d'étudier la question sociale.

Cette enquête était-elle opportune? Les esprits ont été, à cet égard, très-partagés. Beaucoup la considéraient comme inutile ou comme mauvaise. M. Dietz-Monnin a été jusqu'à dire, au nom de la Chambre de Commerce de Paris, que « la publicité
« qui a été donnée à certaines dépositions équivaut
« pour nous, par le préjudice causé à notre in-
« dustrie, à la perte d'un sixième milliard. » Il y a bien là quelque exagération ; mais il est vrai de reconnaître, d'une part, que le gouvernement ne peut rien à la crise, si crise il y a ; et, d'autre part, que les divers représentants de notre industrie sont venus à l'envi se dire malades ou mourants, ce qui n'est peut-être pas d'un excellent effet à l'étranger. Heureusement, tous les esprits judicieux feront la part de l'intérêt personnel, toujours porté à se plaindre, alors surtout qu'on a l'air de le plaindre. Quoi qu'il en soit, l'enquête aura, à notre avis, un résultat utile, et très-utile : c'est de nous permettre d'apprécier aussi exactement que possible la situation matérielle et morale des classes laborieuses. Nous avons là, sur les salaires, sur le coût de la vie. la durée de la journée de

travail, les consommations des classes ouvrières, leurs idées, leurs aspirations, leur degré de prévoyance, des renseignements multiples et précieux.

Nous ne pouvons nous baser que sur les données de l'enquête relative à la crise parisienne, la seule qui ait encore été faite; mais c'est aussi la plus intéressante au point de vue qui nous occupe, par deux raisons : d'abord, parce que Paris a été et sera toujours la tête et l'âme des révolutions, politiques ou sociales; ensuite, parce que les syndicats professionnels ne se sont guère développés qu'à Paris avec la tolérance de l'autorité, et que nous n'entendrons guère ailleurs que des voix isolées, souvent très-intéressantes, mais n'ayant pas la même portée au point de vue social.

Il ne faudrait pas croire toutefois que, même à Paris, l'association syndicale ait groupé, dans le passé, la majeure partie des forces industrielles. On est frappé, au contraire, en lisant cette enquête, du nombre relativement très-restreint des syndiqués dans chaque profession. Quelques exemples : le syndicat des ouvriers charpentiers compte 200 membres sur 4 à 5,000 ouvriers; celui des ouvriers en voitures, 300 sur 22,000 environ; la société professionnelle des ouvriers mécaniciens, 100 sur 20,000; la chambre syndicale des scieurs à la mécanique, 200 sur 4,000; celle des ouvriers boulangers, 450 sur 11,000 : celle des graveurs, 250 sur 20,000. Dans quelques corps, l'association est plus développée; cependant j'ai été très-étonné

d'entendre M. le préfet de police donner le chiffre de 50,000 adhérents à des chambres syndicales sur 250 à 300,000 ouvriers ; et je taxerais ce chiffre de très-exagéré, sans la compétence incontestable de l'autorité dont il émane. Nous n'oublierons pas, au reste, que les syndicats comprennent la partie, souvent la plus intelligente, mais à coup sûr la plus remuante et la plus avancée de la population ouvrière.

Je me propose d'étudier la question sociale dans l'enquête sur la crise industrielle ; et dans cette enquête je trouve, d'une part, des faits, et, d'autre part, des idées, des appréciations, des aspirations.

J'étudierai d'abord les faits et ensuite les idées, après quoi j'essaierai d'en tirer les conclusions.

§ 1.

Rappelons tout d'abord qu'il n'est question ici que de l'ouvrier parisien. Nous aurons, ce semble, suffisamment caractérisé sa situation économique, quand nous aurons répondu aux questions suivantes : Que travaille-t-il ? Que gagne-t-il ? Que consomme-t-il ? Qu'épargne-t-il ?

Première Question.

Combien l'ouvrier parisien travaille-t-il ?

Presque tous les ouvriers déposants ont demandé

la réduction légale de la journée de travail ; mais il faut dire que c'est plutôt dans le dessein, plus ou moins bien raisonné, de partager le travail disponible entre un plus grand nombre de travailleurs et d'atténuer le chômage, que pour accuser un abus des forces humaines et un travail excessif.

Voici la durée du travail, à Paris, dans les principales professions :

Professions.	Nombre d'heures. En été.	Nombre d'heures. En hiver.
Boulangers, porcelainiers. . . .	11	8
Fumistes.	11	8
Menuisiers, parqueteurs, carrossiers, ornemanistes, encadreurs, ameublement, maçons, tailleurs de pierre, carreleurs, puisatiers, marbriers, terrassiers, fondeurs, imprimeurs.	10	
Peintres, colleurs de papier. . .	10	8 à
Tapissiers	9	
Couvreurs, plombiers, zingueurs, gaziers.	9	8

La journée normale est donc de 10 heures a
plus et elle s'abaisse souvent à 8 ou 9 heures e
hiver ; il n'y a que quelques professions où elle
prolonge jusqu'à 11 heures. Quelquefois, il e
vrai, des heures supplémentaires sont faites, ma
souvent, quoique pas toujours, à la demande d

ouvriers eux-mêmes ; car les ouvriers sont presque toujours payés à l'heure.

Une durée moyenne de 10 heures de travail par journée n'est pas physiquement exagérée ; d'autant qu'on ne doit pas oublier que cela ne représente jamais 10 heures de travail effectif. En retranchant 10 heures par jour pour le sommeil et les repas (M. Paul Leroy-Beaulieu (1) n'en compte que 9 ; 10 me paraissent une moyenne plus juste), il reste 4 heures par jour à l'ouvrier pour consacrer à ses loisirs et aux occupations intellectuelles et morales. De la sorte, l'ouvrier (quand il ne fait pas le lundi, déplorable habitude qui ne s'est que trop répandue dans la classe ouvrière) travaille 60 heures par semaine. En Angleterre, les Trade's Unions ont, en fait, réduit le travail à 54 et même à 51 heures par semaine : 9 heures par jour, 6 heures seulement le samedi, pour vaquer aux soins du ménage. Les ouvriers américains ont des prétentions encore plus élevées : ils voudraient réduire la journée à 8 heures, comme du reste ne craignent pas de le demander beaucoup d'ouvriers français en pleine crise et comme remède à la crise. Je considère la réduction de la journée de travail comme un progrès, à une double condition : 1° que le temps que cette réduction laissera libre à l'ouvrier sera employé à la culture intellectuelle et morale, aux soins du ménage et aux distractions inoffensives et ne sera point une cause de démoralisation ;

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, p. 471.

2° que cette réduction ne sera pas assez grande pour mettre le travail et les travailleurs de l'Occident dans l'impossibilité de soutenir la concurrence que ne manqueront pas de leur faire, dans un avenir très-prochain peut-être, les hommes jaunes, Chinois, Japonais, Indiens, etc., travailleurs infatigables, qui ont déjà fait l'effroi des Américains et qui feront bientôt peut-être l'effroi des Européens. Cette observation est de M. Paul Leroy-Beaulieu (1), et elle est de la plus haute portée.

Constatons, avant de quitter cette première question, que la situation des ouvriers s'est sensiblement améliorée à cet égard. Ainsi, dans la menuiserie, la journée, qui est de 10 heures, était de 11 heures jusqu'en 1858; pour les couvreurs, la journée d'été, qui était de 10 heures autrefois, a été réduite à 9 à partir de 1882 et, dans la plomberie, la durée est descendue de 12 à 9 heures depuis 20 ans; chez les carrossiers, la journée, qui était jadis de 12 heures, est aujourd'hui de 10. Ces exemples suffisent à prouver la généralité du fait allégué ; car tout se tient dans l'industrie, et la situation de ses ouvriers tend constamment à s'égaliser par le libre jeu de la concurrence.

Deuxième Question.

Combien l'ouvrier parisien gagne-t-il ?

Parcourons encore les professions les plus oc-

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, p. 475.

cupées. Les charpentiers et les ébénistes gagnent 0 fr. 80 l'heure, soit 8 fr. en été et 6 fr. 40 dans les journées d'hiver. Les menuisiers 0 fr. 70, soit 7 fr. par jour; les ouvriers parqueteurs, 180 fr. par mois. Dans la maçonnerie, les prix varient de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 l'heure; 5 ou 6 fr. par jour au terrassier, jusqu'à 0 fr. 90, ou 9 fr. pour le tailleur de pierre et le maçon; les ouvriers carreleurs gagnent jusqu'à 1 fr. de l'heure; il n'y a que le garçon maçon qui ne reçoive que 0 fr. 50 ou 5 fr. par jour. Les peintres sur porcelaine gagnent : les céramistes, 5 fr. 50, les figuristes jusqu'à 10 fr.; les doreurs gagnent 9 et 10 fr.; les peintres en bâtiment ont 0 fr. 75 par heure. Les fondeurs gagnent 6 fr. 50; les plombiers, 7 fr.; les couvreurs, 7 fr. 50; il n'y a que les aides qui ne recoivent que 5 fr. Dans l'imprimerie, les salaires sont de : 7 fr. pour les compositeurs, 7 à 8 fr. pour les conducteurs de machines; les pointeurs n'ont que 3 fr. 50 à 5 fr., et les receveurs de feuilles (qui sont des enfants ou des vieillards), de 2 fr. à 3 fr. 50. Dans l'imprimerie des journaux, le salaire va de 9 fr. jusqu'à 12 ou 15 fr. pour certains ouvriers. Chez les imprimeurs lithographes, la moyenne est de 6 fr. pour les hommes (il y en a qui gagnent jusqu'à 15 fr.). 5 fr. pour les margeurs, 3 fr. pour les femmes. Les ouvriers tapissiers gagnent 9 fr. par jour, à 1 fr. l'heure; les bijoutiers, 7 à 8 fr.; les boulangers, 6 fr. 60.

En parcourant les diverses professions, on arrive aux constatations suivantes : le salaire des ouvriers

proprement dit varie de 6 à 9 fr. par jour ; il n'y a que les simples manœuvres qui soient au-dessous de 6 fr. et qui gagnent généralement 5 fr. ; au-dessus de 9 fr., il n'y a que les ouvriers d'élite ou les artistes ; mais on ne peut pas considérer comme tels le maçon et le tailleur de pierre, ou l'ouvrier tapissier, qui gagnent 9 fr. On ne serait pas très-éloigné de la vérité, en prenant comme moyenne 7 fr. 50. Si l'on retranche sur 365 jours, 52 jours de repos, plus les fêtes, soit 60 jours, on trouve que l'ouvrier qui travaillerait 305 jours dans l'année aurait gagné 2,287 fr. Cela suppose que l'ouvrier serait constamment occupé, et il n'en est pas ainsi, surtout dans un temps de crise comme celui-ci. Cela suppose aussi que l'ouvrier n'est jamais arrêté par la maladie. On doit tenir compte de ces circonstances diverses ; mais nous recherchons ici le salaire normal. Pour le simple manœuvre, ce salaire ne tombe guère au-dessous de 1,500 fr. ; et pour certaines professions, telles que celles de maçon ou tailleur de pierre, il va à 2,700 fr.

Un fait qui résulte de l'enquête, à n'en pas douter, c'est que les salaires ont considérablement haussé depuis une vingtaine d'années. Le tableau suivant va nous en donner l'idée :

PROFESSIONS.	SALAIRES ANCIENS.	SALAIRES ACTUELS.	AUGMENTATION.
Peintres en bâtiments . . .	(il y a vingt ans) 0 fr. 50	0 fr. 75	50 °/₀
Couvreurs.	(1854) 6, (1874) 6,25, (1880) 7	7 50	25 °/₀
Plombiers-Zingueurs . . .	(1865) 5, (1874) 6, (1880) 6,50	7	40 °/₀
Menuisiers	(1861) 4, (1869) 4,50, (1878) 5	7	75 °/₀
Fumistes.	(1862) 4,50	7	55 °/₀
Compositeurs d'imprimerie .	(1860) 5 à 5,50, (1868) 5,50 à 6	7	27 à 40 °/₀
Charpentiers.	(1862) 5, (1876) 6	8	60 °/₀
Ouvriers boutonniers . . .	(1860) 4,50, (1870) 5,50	6 50	44 °/₀ (depuis 1860)
Maçons et Tailleurs de pierre	(1872) 7	9	28 °/₀ (depuis 1872)
Ouvriers tapissiers	(1860) 6, (1870) 7,50	9	50 °/₀

Il serait inutile de multiplier ces chiffres ; c'est une vérité incontestable que les salaires tendent à l'égalité ou plutôt à l'égalisation dans toutes les professions. Si l'on veut prendre la moyenne, il est permis d'affirmer que les salaires ont généralement augmenté depuis 20 ans, dans une proportion de 40 à 50 %, en même temps que la journée de travail était généralement réduite.

Cette hausse rapide des salaires parisiens, coïncidant, en ces derniers temps, avec une période de malaise qui touche à la crise, a amené un résultat d'une haute gravité pour les travailleurs français et qui les inquiète à juste titre : l'envahissement progressif du marché par des bras étrangers. On peut lire à chaque page de l'enquête les plaintes des ouvriers parisiens à ce sujet. Les ouvriers étrangers acceptent de travailler à un taux notablement inférieur et commencent à peupler un grand nombre de nos chantiers. Ainsi, les ouvriers carreleurs, qui gagnent 8 à 10 fr. par jour, reconnaissent que les étrangers travaillent à 5 fr. 50 et même 5 fr. La différence des salaires est d'ailleurs unanimement attestée par les ouvriers eux-mêmes ; et cette différence va quelquefois jusqu'à moitié prix. Les entrepreneurs de peinture reconnaissent qu'ils ont un quart d'ouvriers étrangers, Belges et Suisses ; et les entrepreneurs de fumisterie, que la moitié des leurs est composée de Suisses et d'Italiens. La déposition du préfet de police constate encore, en 1884, et malgré une diminution

sur l'année précédente, la présence de 37,000 étrangers environ logeant en garni. Il y a là un symptôme grave pour les travailleurs français.

Le salaire nominal ne suffit pas à nous rendre compte de la situation des ouvriers; c'est le salaire réel qu'il faut surtout considérer, c'est-à-dire la somme de jouissances que l'ouvrier est à même de se donner avec son salaire; et cela dépend évidemment de la puissance d'achat de l'argent, et du coût de la vie. Cela nous amène naturellement à notre troisième question.

Troisième Question.

Combien l'ouvrier parisien consomme-t-il?

Il est extrêmement difficile, sinon impossible, de dresser le budget exact d'un ménage d'ouvriers; car on manque de données précises, et toutes les appréciations qu'on en peut porter sont nécessairement plus ou moins fantaisistes. Un socialiste, M. Lyonnais, a donné dans l'Enquête (J. O., p. 107) un tableau qui fait ressortir la dépense d'un ménage de quatre personnes « *existant dans des conditions normales* » à 2,022 fr. Mais les chiffres de ce tableau sont évidemment arbitraires. Ainsi, il fixe la dépense de pain à 1 fr. par jour, soit, au prix de 0 fr. 40 le kilogr., 5 livres pour quatre personnes dont deux enfants, et dans un tableau précédent il donnait, pour une personne, le chiffre de 0 fr. 18 par jour, au prix de 0 fr. 42 le kilogr. Le chiffre de 0 fr. 40 par jour pour

les articles café, lait et sucre n'est peut-être pas exagéré dans certaines situations ; mais peut-être aussi une bonne ménagère pourrait-elle rester au-dessous de cette moyenne. La dépense de 0 fr. 10 de tabac par jour n'est pas encore une dépense nécessaire : l'ouvrier qui ne fumerait pas réaliserait, de ce chef, une économie annuelle de 36 fr. 50 ; c'est là, en tout cas, une consommation de luxe et qui ne rentre pas nécessairement dans les articles d'un « budget normal. » Qu'on veuille bien remarquer que je ne critique pas absolument ces chiffres de dépense ; je dis seulement que tout cela est arbitraire.

La meilleure méthode pour apprécier la situation réelle de l'ouvrier, en tant que consommateur, c'est de procéder par comparaison. Nous avons vu que le salaire des ouvriers parisiens a augmenté, depuis vingt ans, de 40 à 50 °/₀ : nous prendrons 40 °/₀ pour rester plutôt au-dessous de la vérité. Il s'agit de savoir si le prix des choses que consomme l'ouvrier a augmenté dans la même proportion ou dans une proportion plus considérable.

Ici se place une observation importante. On est heureux de lire dans l'enquête que beaucoup des patrons d'aujourd'hui sont des ouvriers d'hier. Ainsi, les entrepreneurs de couverture et de plomberie nous disent que, de leurs 720 patrons, il y en a au moins les 3/4 qui ont été ouvriers ; les entrepreneurs de fumisterie affirment que les 9/10 des patrons de leur corporation ont été des

ouvriers. Il en est de même pour un grand nombre de charpentiers et de menuisiers. Si l'ouvrier d'hier, avec un salaire notablement inférieur, pouvait s'élever à la dignité de patron, nous n'aurions plus qu'à comparer l'augmentation des salaires avec l'augmentation du coût de la vie pour savoir si l'ouvrier d'aujourd'hui est dans une condition moins bonne ou meilleure.

M. Engel Dollfus, rapporteur de l'enquête décennale de la Société industrielle de Mulhouse, en 1878, après avoir étudié en détail seize familles d'ouvriers avec de nombreux enfants, a constaté qu'en moyenne le logement représente 15 % de la dépense, le vêtement 16 %, la nourriture 61 % (sur lesquels le pain entre de 33 à 50 %, suivant que l'ouvrier est plus ou moins aisé), et enfin les dépenses diverses (instruction, maladies, etc.) 8 %. Or, comme le fait très-bien remarquer M. Leroy-Beaulieu, qui calcule sur ces données (1), il y a deux articles qui n'ont certainement pas augmenté, qui ont même diminué depuis un demi-siècle : ce sont le vêtement et les dépenses diverses ; l'instruction est gratuite et souvent les soins médicaux ; le domaine commun s'agrandit de plus en plus. Le pain, non plus, n'a pas augmenté ; si l'on admet qu'il représente seulement 35 % (et je prends les familles les plus aisées), cela fait 16 % + 8 % + 35 %, soit en tout 59 % des dépenses de l'ouvrier, plus de la moitié, qui

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, p. 453.

n'a pas augmenté, qui aurait plutôt diminué. Dans quelle proportion les autres dépenses ont-elles augmenté ? Les loyers, qui représentent 15 °/₀ de la dépense, ont certainement augmenté. Un homme très-compétent, M. Grosclaude, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de démolition, évalue cette augmentation à 20 ou 25 °/₀ : une chambre de 100 fr. autrefois se loue 120 fr. et un logement de 300 fr. se loue 350, 400 fr. au maximum. Quant à la nourriture qui, abstraction faite du pain, représente environ 25 °/₀ de la dépense d'un ménage d'ouvriers, elle a augmenté de prix dans des proportions diverses suivant les articles dont elle se compose ; sans entrer dans le détail, nous admettrons avec M. Lyonnais, qui n'est pas suspect, qu'il y a eu augmentation dans la proportion de 29 °/₀. Il résulte de ces différentes statistiques que moins de la moitié des dépenses d'un ménage ouvrier, 41 °/₀, aurait subi depuis vingt ans une augmentation variant de 20 à 29 °/₀, mettons de 30 °/₀. Si les salaires ont augmenté de 40 °/₀ depuis vingt ans, tandis que moins de la moitié des dépenses de l'ouvrier a augmenté dans une proportion de 30 °/₀, la position des salariés s'est évidemment améliorée. Et je ne crois pas que, abstraction faite de la crise actuelle, cette proposition puisse être contestée. M. Lyonnais dit qu'elle s'est empirée, parce qu'il n'estime l'augmentation des salaires depuis 1866 qu'à 23,80 °/₀, le coût de la vie ayant augmenté, d'après lui-même, de 29 °/₀ ; mais il se trompe

certainement sur l'augmentation des salaires, et tous les chiffres produits dans l'enquête, tant par les ouvriers que par les patrons, nous permettent d'affirmer que l'augmentation des salaires n'a pas été moindre de 40 °/o.

Un fait qui tend encore à démontrer l'amélioration de la situation matérielle de l'ouvrier, c'est le développement de certaines consommations de luxe dans la classe ouvrière. Il en est une dont il est impossible de nier et dont on ne saurait trop déplorer les progrès, c'est le cabaret. Ainsi, « les ouvriers couvreurs et plombiers ont, nous disent les entrepreneurs, leur lieu de réunion habituelle chez le marchand de vin, et ils nous ont fait savoir par lettre que c'était là que nous devions les embaucher ; aussi nous arrivent-ils souvent dans de mauvaises conditions. » Le représentant de la chambre syndicale des entrepreneurs de démolition estime à 33 °/o le montant des salaires qui passe chez le marchand de vin, en dehors de la nourriture : admettons qu'il y ait quelque exagération, n'en reste-t-il pas moins la constatation d'un fait lamentable ? Le préfet de police nous apprend qu'il y avait, en 1880, 21,000 débitants, et qu'il a reçu, en 1881, 6,282 déclarations nouvelles ; en 1882, 6,366 ; en 1883, 6,060. Sauf à déduire le nombre des débits qui ont fermé dans le même temps, le nombre des débitants aurait augmenté de plus de 18,000 en trois ans ! Il y a, comme le disait très-bien le représentant de la chambre syndicale des produits chi-

miques, un préjugé fortement enraciné dans la classe ouvrière : que l'alcool donne de la force ; c'est le contraire qui est vrai. Et le même industriel constatait que les hommes, non-seulement ceux qui en abusent jusqu'à l'ivresse, mais qui le font entrer trop largement dans leur régime, perdent leurs forces et ne peuvent plus se livrer aux travaux que de plus sobres exécutent facilement.

Ce n'est pas seulement au point de vue du cabaret, c'est d'une manière générale que les consommations de luxe se sont développées dans la classe ouvrière. Ainsi, le préfet de police nous dit, dans l'enquête, que « l'observation faite sur « la mode introduite chez les ouvriers de s'ali- « menter d'objets de luxe est en grande partie « fondée » ; il constate que « le besoin du superflu augmente chez l'ouvrier comme dans toutes les classes sociales », et il reconnaît qu' « il n'y a qu'à voir le nombre considérable d'écailles qui sont à la porte des marchands de vin pour être frappé de la quantité d'huîtres qui sont mangées chez le marchand de vin » ; il nous apprend que « les cafés-concert, qui sont, dit-il, un des principaux éléments de distraction pour l'ouvrier de Paris, se sont développés en très-grand nombre, font beaucoup de recettes et sont toujours pleins. » Enfin, le préfet de police signale un phénomène social grave et douloureux, mais dont la classe ouvrière n'est pas seule responsable, c'est le développement considérable de la prostitution, en

même temps que l'abaissement de l'âge auquel les jeunes filles se livrent à ce triste métier.

En présence de tous ces faits, on est fondé à se demander, quand on entend les représentants des chambres syndicales d'ouvriers déclarer à l'envi que l'ouvrier ne peut pas épargner, si la principale raison n'en est pas qu'il a développé outre mesure ses besoins et ses consommations de luxe. Cette dernière considération nous amène à notre quatrième question.

Quatrième Question.

Combien l'ouvrier parisien épargne-t-il ?

Sur ce point, les constatations de l'enquête sont profondément tristes pour ceux qui pensent que la prévoyance et l'association sont les seuls moyens pratiques à l'aide desquels les classes laborieuses puissent améliorer leur sort.

La Commission d'enquête a entendu les représentants des chambres syndicales d'ouvriers appartenant à une cinquantaine de professions différentes. On n'en compte pas 15 qui aient des caisses de secours, et 6 à 7 seulement ont déclaré avoir une caisse de retraite. Mais il faut ajouter que ces sociétés de prévoyance comptent un nombre d'adhérents dérisoire. Prenons les professions les plus importantes par le nombre. Les peintres en bâtiment sont évalués au nombre de 10,000 ; il existe dans la corporation deux sociétés de secours mutuels, l'une datant de 1811 et l'autre

de 1830, et qui réunissent à elles deux environ 200 membres ! La chambre patronale de l'ameublement estime à vingt ou vingt-cinq mille le nombre des ouvriers employés dans cette industrie ; elle nous révèle l'existence d'une caisse de secours, fondée en 1863, et d'une caisse de retraites, dont les patrons sont presque tous membres honoraires : savez-vous combien ces caisses comptent de sociétaires ? 460 ! La chambre syndicale des ouvriers en voiture évalue de 20 à 22,000 les ouvriers compris dans les six parties principales de la voiture ; et elle avoue qu'il existe très-peu de caisses de secours et de retraites, malgré les appels faits par les groupes : « Beaucoup, dit-elle, n'en comprennent pas l'importance ou doutent de leur efficacité. » Citons encore les ouvriers mécaniciens et les graveurs. Les ouvriers mécaniciens sont 20,000 à Paris, et il y a une société de secours mutuels créée par la chambre syndicale, qui comprend 100 membres ! Les graveurs sont 20,000, et ils ont une société de secours mutuels qui comprend 200 membres !

Nous ne multiplierons pas ces chiffres : ils suffisent amplement à prouver que la prévoyance est encore chez nous à l'état embryonnaire. La faute n'en est pas aux classes laborieuses seules, et il n'en saurait guère être autrement dans un pays où la législation s'est appliquée depuis un siècle à paralyser, à étouffer l'association, l'âme de la prévoyance !

§ 2.

Ce qui me paraît particulièrement intéressant dans l'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie, c'est la révélation des sentiments, des idées, des aspirations de la classe ouvrière : la vérité m'oblige à dire que cette révélation est aussi triste qu'elle est intéressante. Absence totale des notions économiques les plus élémentaires, absence de toute pensée de prévoyance ou répugnance systématique à cet égard, tendance générale à tourner les regards vers l'État et à attendre de lui son salut ; voilà le résumé exact de la situation morale des ouvriers telle qu'elle nous est révélée par l'enquête.

Écoutons les propositions de la réunion de quarante-cinq chambres syndicales ouvrières :

1° Vote d'un crédit pour distribuer aux ouvriers sans travail ;

2° Remise d'un terme de loyer aux locataires ouvriers ;

3° Degrèvement des impôts sur les matières premières et sur les denrées alimentaires ;

4° Obligation pour les propriétaires de faire exécuter immédiatement les réparations de salubrité et d'hygiène ;

5° Irréductibilité des salaires fixés par la Série de la ville de Paris ;

6° Réduction de la journée de travail à huit heures, sans diminution de salaire ;

7° Concession des travaux publics aux Chambres syndicales et groupes corporatifs ;

8° Remise gratuite des objets engagés au Mont-de-piété ;

9° Ouverture par les pouvoirs publics de boulangeries et de boucheries ; construction de maisons ouvrières ;

10° Ouverture d'ateliers nationaux ;

11° Impôt sur les terrains non bâtis. — Réquisition des logements non loués pour être mis à la disposition des ouvriers sans travail pendant une durée double de leur non-occupation ;

12° Impôt fortement progressif sur les héritages ;

13° Réduction sur le service des rentes.

Au milieu de quelques propositions qui peuvent se défendre, que de vœux qui ne blessent pas moins le bon sens que l'équité, et, disons le mot, que d'insanités ? Voilà ce que de prétendus amis du peuple prêchent aux ouvriers ; voilà les idées que l'on retrouve dans un très-grand nombre de dépositions émanant des Chambres syndicales ; voilà ce qui autorisait un homme sincèrement dévoué aux classes ouvrières, M. le sénateur Corbon, à dire dans l'enquête : « Il y a chez les ouvriers une ignorance complète de l'économie politique. » Ce ne sont pas les ouvriers anglais qui s'aviseraient jamais de demander au gouvernement de réduire la journée de travail sans diminution des salaires. Ils savent assez d'économie politique pour comprendre que la fixation d'un minimum de salaire par l'État serait une chose aussi absurde

qu'inique ; que l'État n'a ni le droit, ni le pouvoir d'obliger les patrons à payer leurs ouvriers un prix de...; qu'il devrait, après avoir fixé d'autorité les prix de revient, fixer d'autorité les prix de vente; car, il est bien impossible d'obliger les gens à travailler à perte, et enfin qu'il faudrait aussi obliger les consommateurs à acheter, et à acheter au prix fixé par l'autorité! Les ouvriers anglais ne demanderaient pas non plus l'ouverture d'ateliers nationaux, et les nôtres devraient moins encore le demander; car l'expérience a été faite chez nous! Quant à la réduction du service des rentes, on sait de quel nom cela s'appelle. Que penser encore de la demande de réquisition des logements non loués pour les donner aux ouvriers, ou du vœu émis par la Chambre syndicale des charpentiers tendant à l'établissement d'un impôt de 40 °/ₒ sur les logements inoccupés? L'idée est originale. Vous n'avez pas trouvé de locataire, attendez; on va vous prendre votre maison pour la donner à des gens dont cela fera l'affaire, ou bien. pour vous punir, on va vous frapper d'un petit impôt de 40 °/ₒ. et ne vous y faites plus reprendre.

Tout cela est pitoyable. Les idées économiques sont à ce point faussées dans la classe ouvrière que, dans nombre d'industries, ce que j'appellerai la sous-production, c'est-à-dire la production inférieure à ce que l'ouvrier pourrait donner est élevée à la hauteur d'un système. Je ne m'arrête pas à ce fait, affirmé par un grand nombre de patrons, jadis

des ouvriers, que l'ouvrier d'aujourd'hui tr
rait et produirait moins qu'il y a vingt ans
ce qui me semble important à signaler, com
symptôme grave de l'économie sociale,
limitation volontaire et systématique de
duction. Voici les peintres sur porcelaine,
déclarent les ennemis de la participation a
néfices, qui paraît bien être pourtant le m
moyen pratique d'améliorer la condition des
laborieuses. Savez-vous pourquoi ? Parce q
l'ouvrier a un avantage aux bénéfices, il p
plus. » Par la même raison, on ne veut
tendre parler du travail aux pièces : « Un
« gagne 7 fr. ; s'il travaille aux pièces, il
« 10 fr. : seulement nous considérons qu'il
« pour 14. Nous sommes contre le trav
« pièces. Cela procure un bénéfice immédi
« fournit le double, et dans la suite on é
« une perte. »

Voici un fait caractéristique. Les ouvriers
meurs-lithographes produisent chez nous
moins qu'à l'étranger. Les machines pou
produire, comme en Hollande et en Bel
3,000 de tirage par jour et elles ne pro
que 1,500. Le représentant de la Chambre
cale des patrons affirme le fait et voici l'exp
qu'il en donne : « Les ouvriers pourraie
« produire aux machines moitié plus. Je
« demandé de me faire ce que l'on fait à
« ger ; ils m'ont répondu : Mettez-vous à
« place. Vous avez actuellement du trava

« 10 machines, à condition que vos machines ne « produisent que 1,500 de tirage par jour. Le jour « où elles produiront 3,000, la moitié du personnel « sera à pied ; par conséquent, nous ne pouvons « pas faire ce que vous nous demandez. »

M. le sénateur Corbon avait bien raison de dire que les ouvriers ne veulent pas se rendre compte des nécessités de la concurrence. Ils ne comprennent pas que le taux des salaires dépend essentiellement de la productivité du travail. Mais, avec tout cela, l'industrie française périclite ! Un danger non moins grand la menace d'un autre côté, c'est la suppression presque complète de l'apprentissage. Écoutons, sur ce point, la déposition de M. Dubuisson, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures :

« Une cause des plus graves du malaise de l'in« dustrie, et qui ne tend qu'à s'aggraver, c'est la « décadence de plus en plus marquée de l'appren« tissage dans l'industrie parisienne.

« On accuse les patrons de ne plus vouloir « d'apprentis. La vérité est qu'il y a beaucoup « plus de patrons demandant des apprentis que « de patrons refusant d'en prendre. L'Assistance « publique et les Sociétés diverses qui se chargent « du placement des enfants n'en ont jamais assez « pour satisfaire à toutes les demandes. Mais « beaucoup de parents, plus soucieux de tirer « immédiatement parti de leur enfant que d'as« surer son avenir, le placent dans des industries « où il gagne presque sa vie dès l'entrée... Mais

« où il n'apprend aucun métier et ne tarde pas à « s'émanciper et à se débaucher. Le contrat d'ap- « prentissage n'existe plus. La vieille coutume qui « faisait de la famille du patron une nouvelle « famille pour l'enfant n'est plus qu'un souvenir. « Rien n'est plus rare que de trouver l'enfant « nourri et logé chez le patron. L'enfant n'est « plus qu'un petit ouvrier, payé ou non, entrant « et sortant aux mêmes heures que les autres. » — Mauvais symptôme économique et social.

Que la généralité de la classe ouvrière parisienne ne pratique pas la prévoyance, c'est ce qui nous a été surabondamment démontré par les faits. Mais ce qui est plus alarmant, c'est qu'elle s'en éloigne de parti-pris et par système.

Des patrons nous disent que leurs ouvriers ont maintes fois, dans des circulaires, repoussé l'idée des caisses de secours et de retraites. Voici les représentants de la Chambre syndicale des peintres en bâtiment, qui nous déclarent qu'ils ne font rien pour encourager la participation à ces caisses, qu'ils détournent au contraire tous leurs amis d'y participer. Et pourquoi? « Parce que, disent- « ils, ces caisses ont pour résultat qu'on se « dispense de toutes relations avec ses voisins, « qu'on n'aide plus les vieillards, que l'unique « préoccupation de l'existence est de s'assurer « une retraite et qu'on se dispense de toute con- « fraternité. » — Peut-on imaginer des idées plus fausses, et n'est-il pas triste qu'on nourrisse le peuple de pareils sophismes? Comme si la pré-

voyance, si répandue soit-elle, devait jamais tarir la charité et faire tort à la confraternité.

La participation aux bénéfices, qui est, de l'aveu de tous les gens compétents, le remède le plus pratique et le plus efficace, et que nous entendions condamner tout à l'heure parce qu'elle fait produire plus à l'ouvrier, est repoussée par d'autres, parce que « si le système se généralisait, on « ne songerait pas à faire augmenter son salaire, « on compterait sur la compensation de 3 ou « 400 fr. de bénéfice à toucher à la fin de l'année « et l'on attendrait. » Ailleurs encore : « Nous « considérons la participation aux bénéfices comme « une mauvaise chose. Quand nous serons dans « cette situation-là, nous aurons toujours une « tendance à devenir patrons. Alors nous nous « ferions concurrence, et il n'y aurait aucune soli- « darité entre nous. Cela ne profiterait qu'aux « propriétaires auxquels nous nous offririons en « concurrence les uns aux autres. »

Voilà les idées économiques qui ont généralement cours. La conséquence toute naturelle est que l'ouvrier, désespérant de lui-même pour améliorer sa position, tourne constamment ses regards vers l'État. A chaque page de l'enquête, ce sont des appels à l'État, que l'on s'habitue à considérer comme la Providence, l'arbitre souverain des destinées des citoyens, et que tout naturellement dès lors on rend responsable de ses maux, quand on souffre. Les énergies individuelles s'émoussent, les idées socialistes se répandent, en

même temps les germes de trouble et de révolution se développent. L'enquête sur la crise économique nous révèle une crise morale et sociale qui appelle de prompts remèdes.

§ 3.

Quels sont ces remèdes ?

Ceux qui comptent sur la force dont l'État dispose pour maintenir l'ordre ne cherchent pas à remédier au mal ; ils espèrent seulement maintenir le malade dans l'impuissance : la force peut réprimer les manifestations extérieures des idées et des sentiments ; mais elle ne peut rien sur les sentiments et les idées. Et n'y a-t-il pas danger que ces idées et ces sentiments, en se généralisant, n'accaparent la force à leur profit ? Et puis, enfin, ce n'est pas seulement une question d'intérêt et de sécurité personnelle ; et fussions-nous bien sûrs du lendemain, eussions-nous l'absolue confiance de contenir toujours les agitations populaires, que nous voyons et laissons grandir, que nous aurions encore le devoir étroit de remédier, autant qu'il est en nous, à un état social évidemment mauvais, et de travailler tous à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Ce devoir, les classes dites dirigeantes l'ont-elles consciencieusement rempli ? Elles ont eu la plus large part dans la confection des lois ; on peut même dire que ce sont elles seules qui les ont

faites ; et ces lois, depuis la Révolution française, ont confisqué le droit le plus précieux de l'homme, celui qui est capable de lui donner le plus de puissance et de lui permettre le plus efficacement d'améliorer son sort, le droit d'association ; elles l'ont consfisqué, précisément par crainte qu'il ne donnât à l'individu trop de puissance et qu'il ne fût tenté d'en abuser. Mais c'est là un procédé draconien ! Or si la privation de ce puissant levier a été préjudiciable à toutes les classes sociales, il est évident qu'elle l'a été surtout aux classes laborieuses ; car c'est là que l'individu, dépourvu des moyens que donne la fortune acquise, avait plus particulièrement besoin de l'association, pour se garantir contre tous les risques dont il est environné de toutes parts et pour se protéger contre la domination du capital sous toutes ses formes. Certes le capital et le travail sont deux forces très-capables de s'équilibrer, et il serait puéril de rechercher laquelle est supérieure ; car il est évident que le capital n'a pas moins besoin du travail dans son ensemble que le travail n'a besoin du capital ; mais il n'en résulte pas que le travailleur isolé soit aussi fort que le capitaliste isolé : l'un peut généralement attendre, tandis que l'autre ne le peut pas. Ce n'est pas au reste pour la lutte que le droit d'association est surtout utile à l'individu ; ce n'est là, Dieu merci ! qu'un tout petit côté de la question, quoique ce soit celui qu'on a toujours particulièrement en vue ; c'est surtout pour augmenter sa force productive, pour dimi-

nuer le coût de ses consommations, pour le prémunir contre les risques de toute nature.

En même temps que les classes dirigeantes privaient, en tant que législateur, les individus du droit d'association, elles ont donné aux classes pauvres l'exemple d'un luxe qui a toujours été en se développant en ces derniers temps. Ce luxe, dira-t-on, était permis aux uns, et point aux autres. Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il s'est propagé et généralisé d'une manière inquiétante. N'a-t-on pas le droit d'ajouter qu'elles ne leur ont pas toujours donné l'exemple d'une moralité croissant avec le développement de la civilisation et du bien-être? Enfin, et sans avoir à rechercher si le fait est nouveau et si les mœurs ont été à cet égard en avant ou en arrière, il est permis de constater qu'aujourd'hui, là même où il n'y a pas lutte ouverte et antagonisme déclaré entre les classes sociales, il y a séparation marquée et absence de toute fusion. Notre société est généralement charitable, généreuse même; mais elle ne pratique guère l'assistance, qui est bien plus large et bien plus efficace que la charité: l'assistance, qui enseigne et moralise, réconforte et se dévoue.

Un homme qui a bien mérité de l'humanité, M. Schulze-Delitsch, a prêché aux ouvriers allemands l'assistance par soi-même. C'est là sans doute le véritable principe économique, celui qu'on ne doit se lasser d'enseigner; mais ce principe n'exclut pas nécessairement l'assistance don-

née par les autres, en tant que cette assistance est volontaire et libre et qu'elle ne revêt pas une forme socialiste et destructive de la responsabilité individuelle. C'est ce qui arrive lorsque l'assistance vient de l'État. C'est celle-là que demandent nos ouvriers, et c'est celle-là qu'il faut courageusement leur refuser, en remontant un courant auquel on n'a que trop cédé jusqu'ici. Mais il faut que l'assistance privée se montre, se développe, se multiplie en s'associant. C'est là le remède qui me paraît le plus nécessaire à une situation qui appelle surtout des remèdes moraux.

Les classes laborieuses souffrent aujourd'hui d'une crise industrielle et commerciale : cela est incontestable. Mais c'est là un mal transitoire, et, quand ce mal n'existerait pas, notre situation sociale n'en serait pas moins inquiétante. Nous avons constaté dans les classes laborieuses une perversion des idées économiques, une absence de prévoyance, une tendance au luxe qui dénotent une véritable crise morale, dont les effets sont plus à redouter que ceux de la crise économique. Or, ceux qui souffrent d'un mal moral sont généralement incapables de trouver en eux-mêmes les remèdes. Je crois que les classes dirigeantes ont le devoir de faire un sérieux effort pour remédier à un état de choses gros de menaces pour notre société, si l'on n'y prend garde.

Il faudrait que dans chaque commune, dans chaque quartier, tous les citoyens capables d'exercer quelque influence sociale, se réunissent en

Société philanthropique ; car l'association seule peut donner la force nécessaire pour produire une réforme sensible, et les efforts individuels, qu'il faut honorer et propager, resteront impuissants à agir sur les masses. Cette Société ne devrait avoir ni couleur politique, ni bannière religieuse : il faut qu'elle soit ouverte à tous et qu'elle puisse s'adresser à tous. Cette Société serait destinée à pratiquer l'assistance sous toutes ses formes. La charité proprement dite ne serait pas, dans notre opinion, le but principal : il faudrait même que les cotisations fussent assez minimes pour que l'association fût aussi compréhensive que possible. La Société devrait d'abord multiplier, prêcher et faire pénétrer partout les saines notions économiques, et il ne s'agit pas ici bien entendu d'instituer partout des cours d'économie politique transcendante, mais de faire comprendre aux ouvriers ces vérités essentielles et fondamentales de l'économie sociale que le seul bon sens révèle et qu'... suffit à enseigner : que l'État n'est pas une Provi... dence qui puisse par sa seule volonté faire ... bonheur des individus ; que le taux des salaires ... dépend pas de lui, mais qu'il est réglé par ... lois supérieures et naturelles qui s'imposent ... patrons comme aux ouvriers ; que ce taux dép... principalement de la productivité du travail, et ... plus les ouvriers produiront, plus ils pourront obtenir des salaires élevés ; que la grève est une arme dangereuse et qui demande à être maniée avec la plus grande prudence parce qu'elle blesse

souvent et plus profondément celui qui s'en sert que celui contre qui elle est dirigée. Il faudrait aussi travailler sans trêve ni relâche à faire comprendre aux ouvriers la nécessité de l'épargne et de la prévoyance, et la puissance à cet égard de l'association : il faudrait leur expliquer à satiété le mécanisme et le fonctionnement de la société de secours mutuels et des caisses de retraites, en accepter la direction quand ils le voudraient et s'y mêler à eux.

La Société philanthropique devrait créer dans son sein, dans chaque commune, dans chaque quartier, un bureau général de placement pour les travailleurs ; elle supprimerait par là bien des chômages individuels, en même temps qu'elle rendrait un signalé service à l'industrie. Elle devrait travailler à rétablir l'apprentissage, dont la diminution lamentable met l'industrie française et par suite les travailleurs français en péril. Elle devrait faire une guerre acharnée à l'alcoolisme, qui est sans contredit la plaie la plus profonde des classes laborieuses, instituer et développer par tous les moyens des sociétés de tempérance.

En même temps qu'on travaillerait au relèvement intellectuel et moral des ouvriers, il faudrait s'occuper activement de l'amélioration de leur condition matérielle : cette dernière réforme est la condition même du succès de la première. Or peut être obtenu de deux manières : soit par l'augmentation des salaires, soit par une diminution du coût de la vie. Il ne faut guère compter,

au moins présentement, sur une augmentation des salaires, dans l'état actuel de l'industrie française, après les grèves répétées de ces dernières années et les augmentations que nous avons constatées depuis vingt ans, surtout enfin eu égard à la différence des salaires en France et dans la plupart des pays voisins. Cependant une amélioration notable pourrait être obtenue par la généralisation de la participation aux bénéfices. Là encore, notre société aura un rôle à remplir : elle n'aura pas de peine à triompher de la répugnance insensée que nous avons rencontrée chez quelques ouvriers; puis elle se tournera du côté des patrons et elle leur montrera, armée de chiffres indiscutables et des déclarations concordantes de tous ceux qui ont employé et expérimenté ce bienfaisant système, que la participation aux bénéfices n'est pas moins profitable à ceux qui la donnent qu'à ceux qui la reçoivent, parce que le prélèvement sur les bénéfices du patron est bien plus que compensé par l'augmentation de la productivité du travail.

Il est peut-être encore plus facile d'améliorer la condition des classes laborieuses par la diminution du coût de la vie; car ici leur sort est entre leurs mains et il n'est pas besoin de faire appel à la bienveillance d'autrui; il suffit de faire comprendre aux masses la puissance de l'association. La multiplicité des intermédiaires augmente d'une manière factice et souvent énorme la valeur des consommations : il faut les supprimer, ou du moins

les réduire au strict nécessaire. Il faut apprendre au peuple à former des sociétés de consommation, qui lui donneront des denrées meilleures et à bien meilleur marché. Voilà la forme première et vraiment pratique des sociétés coopératives, une forme qui a fait ses preuves, qui s'est largement répandue dans d'autres pays et qui y a rendu des services incalculables. Qui ne connaît l'histoire des équitables pionniers de Rochdale? — Qui? Ceux-là précisément qui ont le plus d'intérêt à la connaître et à s'en inspirer! Nos ouvriers, qui, avec le tempérament national que l'on sait, ont voulu tout d'abord entreprendre l'association pour la production et qui y ont échoué, qui semblent tout disposés aujourd'hui à tenter de nouveau l'expérience probablement avec les mêmes chances d'insuccès, apprendraient peut-être avec étonnement et avec profit que sept pauvres tisserands anglais s'étant associés, en 1844, dans le but d'acheter en gros pour se vendre mutuellement en détail les choses nécessaires à la vie, et ayant réuni l'année suivante 40 sociétaires avec un petit capital de 700 francs, sont devenus une immense association qui comptait, il y a dix ans déjà, 7,000 membres et possédait un capital social de 4 millions! Les sociétés de consommation, les sociétés de crédit pourraient rendre les plus grands services aux classes laborieuses, et elles les connaissent moins encore que les sociétés de secours mutuels. Pourquoi ce qui a très-bien réussi à l'étranger ne réussirait-il pas en France? Sous ce rapport,

l'éducation nationale est à fair
truisons-nous nous-mêmes de
l'étranger, étudions les socié
mation anglaises, les *rings* de S
populaires d'Allemagne et d'Ital
ensuite nos ouvriers.

Je n'ai nullement prétendu cir
d'action de la société philant
voudrais voir se former dans ch
grande ville, dans chaque comm
hameau. Elle aurait pour objet la
elle l'étudierait sous toutes ses
querait tous les remèdes applic
dire qu'il n'y a pas à faire en
effort social? Qui oserait soute
n'est pas opportun et nécessaire

NOTICE

SUR

PIERRE DU BUAT

COLONEL DU GÉNIE
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE (1)

Par M. de SAINT-VENANT

Membre de l'Institut, et des Académies de Caen, Rouen, Lille, etc.

1. Aucun biographe n'avait enregistré dans ses colonnes le nom de l'ingénieur français qui a opéré dans l'hydraulique, tant scientifique qu'usuelle, une véritable révolution, notamment en y faisant entrer un élément essentiel, souvent souverain, mais semblant avoir été à peine soupçonné par d'Alembert, Euler, même Lagrange, quoiqu'il ait été entrevu par Descartes et Mariotte, savoir le *frottement* des couches fluides, tant entre elles que sur le fond des rivières, ainsi que contre les parois des conduites et des canaux à eau courante.

Désirant réparer ce regrettable oubli, j'ai, en

(1) Né le 23 avril 1734, à Tortizambert, canton de Livarot, en sorte qu'il appartient bien au département du Calvados, quoique ayant passé dans celui du Nord, où l'appela son service d'ingénieur militaire, la plus grande partie de sa vie.

1865, dans les *Mémoires* de la Société (aujourd Académie) des sciences de Lille, publié, aprè longues recherches, une Notice étendue sur la et les œuvres de cet homme de bien et de zélé beur, aussi digne d'affection par ses qualités vées que par ses éminents services.

J'en présente aujourd'hui, n'omettant tout que les circonstances de peu d'intérêt, un ab accompagné d'éclaircissements et de docum qui m'ont été récemment révélés.

2. Pierre-Louis-Georges était le frère puîné Louis-Gabriel du Buat, comte de Nançay, histo et diplomate (1), auquel son ami l'académi Suard a consacré un court article dans la Biograp universelle de Michaud. Ces deux descendants chevaliers de la seconde croisade, ayant leur éc son peint au plafond d'une des galeries historiqu de Versailles, se trouvaient, au XVIII[e] siècle, leur modique fortune, destinés à continuer l'exi tence honorable, mais ignorée, de leurs dernie ancêtres, dont l'un, leur aïeul, Louis-Francoi seigneur de la petite paroisse de St-Denis-de Augerons, fut sénéchal et juge de police au bou de Vimoutiers, après avoir servi militairement.

Une longue maladie de leur mère avait porté leurs ressources une dernière atteinte. Mais le père, Louis-Jean, une fois veuf, devinant s doute les précieuses dispositions de ses fils,

(1) Né aussi à Tortizambert, 2 mars 1732.

l'héroïque parti de tout sacrifier pour leur procurer une éducation distinguée.

Un document récemment et fortuitement rencontré a mis à jour l'embarrassant mystère du subit et complet abandon, pour Paris, du modeste manoir de cette famille, et a ainsi révélé la cause première de la célébrité qu'ont su conquérir deux de ses membres. Cette intéressante explication résulte d'un manuscrit in-folio de la bibliothèque du presbytère de St-Himer ou Imer, paroisse située à peu de distance de *Pont-l'Évêque* (Calvados), et qui possédait au dernier siècle un prieuré. Ce manuscrit est de la main de l'abbé de Roquette, avant-dernier prieur, né en 1699 et qui vivait encore en 1787 (1). Je ne crois mieux faire que d'en extraire ce qui suit :

« Il arriva à Paris, le 30 mars 1742, un gentilhomme de la paroisse de Tortizambert. Il se nommait Louis du Buat. C'était un homme de probité, aimé et estimé dans son pays. Il était veuf et avait deux filles de 15 et 14 ans, avec trois fils de 12, de 10 et de 8 ans. Après avoir mis ordre à son bien et s'être défait de tous ses meubles, il se mit en chemin avec ses cinq enfants dans une charrette,

(1) La découverte en a été faite en 1874 par un proche parent des du Buat du Perche, M. Henri Le Court, notaire à Deauville-sur-Mer, membre de la Société historique de Lisieux, fils d'un érudit mort à Pont-l'Évêque en 1870 environné de l'estime de tout le pays. Une notice sur celui-ci a été publiée alors par M. Taillefer, bâtonnier des avocats de cette dernière ville.

et lui à pied, et il vint descendre à Paris, dans une maison d'emprunt que lui procura l'abbé de Roquette, avec lequel il avait fait depuis peu connaissance : c'est le château de Reuilly, au faubourg St-Antoine. Son but était de louer ou d'acheter une maison avec jardin pour en tirer, par son travail, aidé de son revenu qui n'était pas de plus de six cents livres, de quoi nourrir et élever ses enfants, aimant mieux, disait-il, ne manger que du pain avec eux, et leur procurer une bonne éducation ; résolution bien digne d'un père chrétien et dont on voit peu d'exemples.

« Mais, à peine arrivé, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine, et conduit en quinze jours au tombeau. Le curé de Ste-Marguerite lui administra les derniers sacrements, et ses cinq enfants restèrent entre les mains de M. de Roquette. Le premier soin de celui-ci fut d'écrire à deux frères de leur père, dont l'un (dom Jacques) était bénédictin ; l'autre, marié en Normandie, et chargé de huit enfants. Ces deux oncles vinrent à Paris, et, après avoir témoigné à M. de Roquette toute leur reconnaissance, le prièrent de vouloir bien seconder les intentions de Louis-Jean du Buat, qui lui avait recommandé et comme déposé, en mourant, sa famille. Il y vit un ordre de la Providence ; les deux jeunes filles furent placées dans des communautés, et il prit dans sa maison les trois jeunes gens avec un précepteur pour les instruire. »

3. Cet abbé de Roquette s'était mis dans le

être exilé de son prieuré et du diocèse de Li-
ɜux, à cause de ses chaudes manifestations et
marches jansénistes, et de sa correspondance
ec le fameux évêque appelant, Jean Soanen, de
nez. Il fut donc accusé de n'avoir recueilli chez
i ces trois jeunes gens que dans une vue de pro-
gande sectaire. C'est pour se laver de ce soupçon
llement mérité qu'il écrivit le récit qu'on vient
lire, et c'est, à quelque temps de là, pendant
n second exil, et encore comme apologie, qu'il y
, vers 1774, un supplément inséré au même
lume manuscrit, où il prouve, par les hautes
ositions que ses élèves d'adoption avaient con-
uises, les brillants résultats de l'éducation aussi
levée que pure dont il a payé tous les frais.

Les trois frères du Buat étaient encore, en 1749, avec leur précepteur, à Orival en Normandie, chez M. de Roquette. Mais, à partir de là, sans doute à cause du besoin d'études désormais plus spéciales ne pouvant se faire qu'à Paris, ils passèrent de ses mains dans celles du célèbre tacticien chevalier de Folard, qui a dû être son ami; et c'est à quoi le biographe de Folard fait sans doute allusion lorsqu'il dit qu'en 1749 ce vieux guerrier prit chez lui trois jeunes gentilshommes ayant peu de bien, et les plaça suivant leurs aptitudes.

L'aîné des trois, Louis-Paul du Buat, officier de marine, mourut en 1751, à la suite d'un long voyage sur mer.

4. Quant au second, Louis-Gabriel, d'un carac-

tère sérieux et non moins énergique, ses goûts étaient plus littéraires. Le volume manuscrit cité contient un poëme de cinq cent quinze vers, composé par lui à l'âge de seize ans, en un latin élégant, en l'honneur de saint Himer ou Imer. Cette œuvre de vacances d'un écolier témoigne d'une ardente admiration de la vie, des lointains pèlerinages et des travaux évangéliques du saint anachorète né en Suisse, à Lugnez (*Vicus Lugduniacus*), aujourd'hui Damfreux, proche Porrentruy, mort en 612, premier apôtre de la longue vallée Jurassienne qui porte son nom (1).

A ce que rapporte Suard sur la vie, ainsi que sur les nombreux et consciencieux ouvrages, encore très-appréciés au-delà du Rhin, de ce second fils de Louis-Jean du Buat, nous pouvons ajouter ces détails inédits, recueillis par nous dans la famille de sa seconde femme, née Le Cordier de Bigars de La Londe, ainsi qu'au ministère des affaires étrangères. — Dès 1749, à l'âge de dix-sept ans, Louis-Gabriel fut emmené à Ratisbonne, comme attaché d'ambassade, par un neveu de Folard : il s'y rendit utile dès le troisième mois ; et, après s'être familiarisé avec la langue allemande, il revint en 1752

(1) Une récente publication, tirée des actes de la Société Jurassienne d'émulation pour 1881, due à M. Mamie, curé de la belle église de Saint-Himer ou Imer (diocèse de Bâle et Lucerne), reconstruite en 1866, fait connaître aussi complètement que possible la vie de ce saint, et son identité avec celui qui est honoré dans la paroisse normande d' l'abbé de Roquette a été prieur.

Paris, où, sous la bienveillante direction de M. de
tauvelin, il étudia à fond les affaires du Nord
ndant trois années, au bout desquelles il fut
voyé à Munich ; résidence où en 1757, à peine
é de vingt-quatre ans, il négocia et signa, comme
énipotentiaire, deux traités avantageux. Nommé
ifin ministre du roi près la Diète de l'Empire,
is (1772) près de l'Électeur de Saxe, il prit sa
traite en 1775, pour pouvoir donner plus de soin
la santé de sa femme, née baronne de Crass,
ousée en 1765 auprès de Ratisbonne, et à laquelle
s'est souvent sacrifié. Ce mariage fut sans doute
our lui le commencement d'une ère passagère de
rtune; car, en 1766, il acquit la belle terre de
lançay non loin de Vierzon, et aussi, auprès de
aigle, le petit château du Buat, bâti sans doute
t nommé par un de ses ascendants, car le nom
des diverses branches paraît être celui d'un domaine plus ancien, le grand Buat, aujourd'hui
ferme voisine de Mortagne (Orne).

Le titre de comte, qui lui avait été donné par le
roi, passa à son frère après sa mort, arrivée en 1787,
année où il perdit l'unique enfant née de son second mariage contracté à Rouen l'année précédente.

Il s'était fait recevoir, à l'âge de 24 ans, en même
temps que son jeune frère, âgé de 22, et sur
preuves surabondantes, chevalier de Malte, afin
« d'être plus en état de servir le roi dans les cours
de l'Allemagne », et, ajoutait-il, « pour imposer
silence à ses détracteurs, qui lui disputaient jusqu'à sa naissance. »

5. Pierre du Buat fut, comme son aîné, disciple de Folard, qui le dirigea vers la carrière militaire, et qui probablement lui conseilla de se destiner au Génie, en sorte que ce serait indirectement au Végèce moderne, au célèbre auteur des *Commentaires sur Polybe*, qu'on devrait la première obligation des belles recherches qui ont illustré son dernier disciple.

Les progrès de P. du Buat, dans ses études durent, comme ceux de son frère, être rapides car, outre que l'élégante clarté de son style, ses essais poétiques et ses citations, prouvent une culture littéraire, il fut jugé capable, quant aux sciences, à l'âge de seize ans et deux mois (1er juill. 1750), d'être reçu ingénieur sans passer par l'école du génie de Mézières, qui venait d'être fondée.

Envoyé cette année même à la résidence de St-Omer, il fut employé, en 1754 et 1755, aux travaux du canal dit *la Basse-Meldick*, joignant la Lys et l'Aa, et chargé de calculs des vitesses de l'eau, ce qui sans doute commença à le faire réfléchir sur leurs lois.

Occupé au port du Havre, il en fut détaché pour faire la campagne de 1756 contre les Anglais sur les côtes environnantes.

6. Nommé en 1757 pour résider dans la place forte de Condé-sur-Escaut, il s'y fit bientôt connaître et rechercher de la société pour sa conversation intelligente, ses manières franches et polies, son air avenant. Mais, homme d'intérieur et

d'étude, aussi sérieux dans ses habitudes qu'agréable dans ses relations, il voulut avoir une famille à lui ; et, le 6 août 1756, âgé de vingt-quatre ans, il épousa, dans cette ville, la fille de Gérard Bosquet, seigneur du Hameau, âgée de dix-sept ans. Bosquet du Hameau, d'une famille originaire du pays de Namur, habitait Fresnes-sur-Escaut, et était l'un des quatre fondateurs de la Compagnie des mines de charbon de terre d'Anzin, dont il fut plus tard directeur.

Des onze enfants issus de ce mariage, les deux premiers et les cinq derniers naquirent à Condé, et les quatre autres à Valenciennes (1766-1771) qui en est peu éloignée. C'est, en effet, dans cette dernière ville que P. du Buat prit résidence en 1763, à son retour des campagnes sur le Rhin, de 1759 à 1762, où il eut part aux affaires de Kamen et Schneidengen ainsi qu'au siège de Meppen, ce qui lui valut la commission de capitaine en 1761.

A Valenciennes, il conduisit les travaux de la porte de Tournay, en faisant fonction d'ingénieur en chef.

7. C'est de là qu'il adressa au ministre, le 11 mai 1768, son premier et très-remarquable ouvrage : *Sur le relief et le défilement des fortifications, où l'on indique une méthode nouvelle pour en déterminer le tracé, relativement aux divers terrains irréguliers qui peuvent s'offrir.*

Les deux copies qui s'en trouvent au Dépôt des Fortifications ne sont point signées ; mais le savant

colonel Augoyat prouvait, en 1862 (ce dont j'ai trouvé une complète confirmation à Vieux-Condé dans les papiers de du Buat), que ce mémoire est bien de lui.

M. Augoyat s'exprime en effet ainsi (au t. II du *Spectateur militaire*) : « En mars 1768, la théorie du défilement était en progrès, mais on ne connaissait pas encore la manière de représenter un plan par son *échelle de pente*. Cette idée heureuse vint la même année au chevalier du Buat, qui la consigna dans un mémoire (11 mars) bientôt répandu dans le corps du génie par de nombreuses copies. »

La méthode de du Buat, de représentation d'un relief par une seule projection horizontale avec échelles et cotes de hauteur, est en effet préférable, dans la pratique habituelle, à celle des projections des lignes sur deux plans rectangulaires, de Monge, l'un horizontal, l'autre vertical rabattu, et de *traces*, sur eux deux, de tous les autres plans, c'est-à-dire de lignes d'intersection (à effacer finalement) de tous ceux-ci avec ces deux-là. Cette méthode d'une projection unique, bien employée, permet de régler avec promptitude les divers ouvrages des places de guerre, qui se composent de plans de diverses inclinaisons, et d'en tracer facilement les intersections essentielles. Leur emploi introduit, comme le dit du Buat, « avec la promptitude, la clarté dans les opérations, en rendant superflus les développements et ces profils sans fin dont le nombre fatiguait les meilleures têtes. »

Aussi cette méthode est-elle devenue usuelle, et les *plans cotés*, qui s'y rattachent, sont aujourd'hui partout enseignés et exigés aux examens.

8. Promu, en 1771, au grade d'ingénieur en chef, du Buat, après une courte résidence au Quesnoy vers 1773, revint à Condé, sa seconde patrie, et s'y fixa tout à fait.

Cette ville avait pour gouverneur, dès 1763, un homme non moins laborieux, et digne de l'apprécier. Le Haynaut français et le pays environnant ont gardé le reconnaissant souvenir de ce qu'a fait pour eux le prince Emmanuel de Croy-Solre, depuis duc de Croy (1767) et maréchal de France (1783), né à Condé en 1718, qui, après avoir fait la guerre d'une manière brillante, avait été nommé commandant militaire du pays. La paix n'était jamais, pour cet homme utile, le signal du repos, car il était stratégiste, ingénieur et architecte amateur, et, aussi, historien archéologue. On doit entre autres choses, à son intelligente administration, le canal d'assainissement du Jard, qui prend le trop plein de l'Escaut, et la construction, sur les plans de du Buat, du bel hôtel de ville qui orne la place principale de Condé. Et c'est lui qui a été, en 1757, le conciliateur et le véritable fondateur de l'association des riches mines de charbon d'Anzin.

La tradition porte qu'il était constamment secondé dans ses vues larges par du Buat, et aussi par M. de Gheugnies de Quiévy, grand bailli de

Condé, autre homme hautement animé du zèle du bien public.

Du Buat, l'homme le plus pratique de cet utile triumvirat, et dont la modestie laissait souvent aux autres l'honneur de ce qui était exécuté, dut être chargé (1773-1777) de la confection du canal du Jard, dont le projet datait de 1770. C'est sans doute par son conseil que le duc, loin d'y renoncer à cause de difficultés survenues, se décida à doubler sa longueur en le prolongeant vers aval.

Nommé chevalier de St-Louis en 1775, il eut le grade de major en 1777, et ceux de lieutenant-colonel et sous-brigadier en 1779. En 1787, colonel, il fut désigné directeur des fortifications de Lille. Mais la même année, il quitta le corps du génie, ayant reçu à titre de récompense la place de lieutenant-de-roi à Condé.

9. C'est de 1776 que date le commencement de ses recherches sur l'hydraulique. Son mémoire, ou premier ouvrage, dont une des conclusions était la nécessité d'entreprendre des expériences, fut adressé manuscrit au prince de Montbarrey, ministre de la guerre. Laissons parler du Buat dans ce premier jet de sa pensée. On lit, en tête :

Principes d'hydraulique ; ouvrage où l'on traite du mouvement des eaux dans les rivières, les canaux et les tuyaux de conduite ; de l'établissement du lit des fleuves ; de l'effet des écluses, des ponts et des déversoirs ; du choc de l'eau ; de sa résis-

tance à la navigation dans les canaux étroits, avec cette épigraphe : *Quando librabat Dominus fontes aquarum....., et legem ponebat aquis, ego* (sapientia Dei) *aderam* (*Livre des Proverbes*, VIII, 27, 28, 29).

Dans son épître dédicatoire, il dit que moins savant, mais peut-être plus heureux que ceux qui l'ont précédé, il a trouvé un principe simple mais fécond, dont dérivent les lois des eaux courantes; et, dans son Discours préliminaire (presque entièrement reproduit dans les éditions ultérieures), pour motiver le programme de ce qu'il désire entreprendre, il expose que tout ce qui concerne le cours des eaux nous est encore inconnu. Faut-il, en effet, apprécier la vitesse qu'elles prennent dans un fleuve dont on connaît la largeur, la profondeur et la pente, fixer la pente qu'il convient de donner à un aqueduc pour conserver à ses eaux une vitesse voulue, ou la capacité du lit qui puisse amener dans une ville, avec la pente qu'offrent les lieux, une quantité d'eau pouvant suffire à ses besoins, calculer la dépense d'un tuyau de conduite, prévenir l'effet d'un redressement, d'une coupure opérée dans une rivière....., déterminer de combien un pont, une retenue, une vanne, feront hausser ses eaux, marquer jusqu'à quelle distance ce *remous* sera sensible, et prévoir si le pays n'en sera pas sujet aux inondations; déterminer la figure la plus avantageuse à donner aux vaisseaux et aux bateaux pour fendre l'eau avec le moindre effort..... ; toutes ces questions, dit-il, et

une foule d'autres du même genre, sont encore insolubles.

Aucun raisonnement, continue-t-il, ne peut en effet servir à appliquer au cours uniforme d'un fleuve, comme on l'a quelquefois essayé, les formules connues de l'écoulement par des orifices; car ses eaux ne peuvent devoir leur vitesse qu'à la pente qu'elles prennent à leur superficie. La gravité est bien, dans les deux cas, la cause générale du mouvement; mais, dans les eaux courantes, il est une loi qui en modifie le principe, et dont la découverte doit servir de base à l'hydraulique..... « Je me mis donc à considérer que si l'eau était parfaitement fluide, et coulait dans un lit de la part duquel elle n'éprouvât aucune résistance, elle *accélèrerait* son mouvement à la manière des corps qui glissent sur un plan incliné... Puisqu'il n'en est pas ainsi, quelque obstacle sans doute empêche la force accélératrice de lui imprimer de nouveaux degrés de vitesse. En quoi peut consister cet obstacle, sinon dans le frottement que l'eau essuie de la part des parois du lit? »

C'est donc un principe évident que quand l'eau coule uniformément dans un lit quelconque, la force qui l'oblige à couler, c'est-à-dire la pesanteur décomposée suivant sa pente, est égale à la résistance de ses parois, transmise dans toute sa masse par les frottements mutuels de ses filets ou couches.

10. Du Buat peut ainsi être considéré comme ayant le premier, docile à l'évidence, substitué

d'une manière nette la vérité aux abstractions par une mise en compte hardie de ce frottement des fluides, négligé par les savants de son époque, même les plus illustres, ou écarté comme un déréglé perturbateur de ce qui devrait être ; bien que le frottement constitue, à y regarder de près, une propriété aussi essentielle des fluides, visqueux ou non visqueux, que la pression, d'après la constitution de la matière ; car tout prouve, aujourd'hui, qu'elle se compose de molécules disjointes, ne pouvant point passer les unes devant les autres sans une certaine résistance due à la génération de petits mouvements transversaux étrangers à la translation visible et longitudinale de leurs parties.

Dans ce livre de 1779, qui n'existe pas dans les bibliothèques de Paris et dont je n'ai pu prendre lecture que dans celle de Valenciennes, du Buat supposait le frottement des parois sensiblement proportionnel au carré de la vitesse moyenne ou d'écoulement (1); et en se servant, pour en déterminer le coefficient numérique, des expériences de l'abbé Bossut sur les tuyaux, il en tirait déjà la solution approchée d'un certain nombre de problèmes. Puis il donnait sur les sinuosités des rivières, leurs redressements, leurs crues, leur régime et la stabilité de leur lit, les remous, etc., des considérations ultérieurement reproduites. Déjà aussi il faisait entrer dans ses équations ce

(1) Il est juste de dire que, vers le même temps, un ingénieur des ponts et chaussées, Chézy, qui est mort inspecteur général en 1798, émettait la même idée, dans un Rapport resté inédit.

qu'il appelle le *rayon moyen*, dénomination qui a été conservée pour ce quotient de la superficie de chaque section transversale par son *périmètre mouillé*; et grandeur dont l'influence est du même ordre que la pente sur la vitesse moyenne ou de débit qu'on se propose de calculer.

10. Ce premier ouvrage ayant été mis sous les yeux de Louis XVI, un fonds annuel fut alloué pour de nouvelles expériences. Elles furent exécutées à Condé, au nombre de 331, en 1780, 81, 82, 83, au moyen d'une dérivation de l'Escaut dans un des fossés de la place. C'est à la suite d'une approbation de l'Académie que du Buat publia, en 1786, sa nouvelle édition, ou plutôt son grand ouvrage *Principes d'hydraulique vérifiés par un grand nombre d'expériences*, etc. L'épigraphe nouvelle est tirée de Bacon, regardé à cette époque comme l'instaurateur de la science expérimentale.

Il y démontre très-bien, d'abord, ce qu'il avait simplement avancé en 1779, à savoir que si le fond d'une rivière n'a pas partout une pente égale à celle de la surface de l'eau, c'est toujours de cette seule pente superficielle que vient la force motrice. Il y établit aussi, irréfutablement, que pour évaluer ce qui, dans les tuyaux, constitue analogiquement la *pente motrice*, il faut prendre le quotient, par leur longueur développée, non pas de la *charge* d'eau totale, ou de la différence des niveaux de l'eau dans les réservoirs d'alimentation et d'arrivée, mais bien de cette charge *diminuée de la por-*

tion qui en est nécessaire, d'après la théorie de l'écoulement par des orifices, *pour imprimer initialement au fluide*, à l'entrée généralement non évasée du tuyau, la vitesse qu'il devra prendre dans celui-ci et y conserver sur toute sa longueur (1).

On s'étonne de voir Prony, en 1804 et encore en 1825, négliger cette diminution ou déduction, qui est considérablement influente dans les cas des nombreuses expériences invoquées, où les tuyaux n'avaient pas une longueur très-grande. Aussi la formule Prony pour les tuyaux se trouve entachée d'une grave erreur (2).

En faisant d'abord osciller de l'eau dans des syphons renversés offrant des profondeurs maxima très-différentes avec même développement et même diamètre, du Buat a très-bien établi que le frottement des liquides est, à l'opposé de celui des solides, indépendant de la pression.

Les expériences relatives aux lits découverts ont

(1) Une autre édition en a paru en 1816 chez Firmin-Didot. Elle fut la suite d'un arrangement fait avec l'éditeur par du Buat lui-même, en 1809, année de sa mort. Elle est intitulée : *Principes d'hydraulique et de pyrodynamique*, parce que du Buat a ajouté un troisième volume, résultat de quelques recherches qu'il fit à Dusseldorf, pendant son émigration, sur l'action de la chaleur, ainsi que sur des ventilateurs, des appareils hydrauliques, etc., sans avoir à sa disposition, comme à Condé, des moyens d'expérimentation.

(2) On peut consulter, à cet égard, aux *Annales des Mines*, volume de 1851, les pages 253 à 259, et la planche II, d'un mémoire *Formules et Tables nouvelles pour les eaux courantes*, publié avant que Darcy eût fait de nouvelles expériences sur les tuyaux.

été faites sur un canal artificiel en madriers de chêne auquel il donnait tantôt une section rectangle de 49 centimètres de largeur horizontale, tantôt une section de 16 centimètres au fond et de forme trapèze pour imiter les berges en talus. — Les tuyaux étaient en fer-blanc de 27 et 54 mill. de diamètre ; et il a aussi fait plusieurs expériences sur des tubes de verre d'un diamètre moindre, auxquels il donnait quelquefois de fortes pentes.

11. Désirant embrasser dans une même formule empirique les résultats relatifs aux canaux, aux tuyaux, et à toutes les vitesses grandes ou petites qu'y prenait le fluide, il en a dressé une qui, sans être compliquée, a l'un de ses termes affecté d'un dénominateur où un certain logarithme se trouve, comme correction, déduit de l'unité. Cette circonstance a été cause que la formule de du Buat n'a pas été employée par les ingénieurs. Tous ont adopté la formule binôme construite en 1804 par Prony à l'occasion du projet du canal de l'Ourcq. Mais si on se donne la peine de réduire en mesures métriques les vitesses *calculées* de du Buat, on reconnaît qu'elles approchent généralement plus des vitesses observées ; et il était difficile de dresser une formule unique représentant mieux un ensemble de faits aussi variés.

On sait, au reste, que des expériences encore plus nombreuses et plus récentes faites par Darcy à Paris sur les tuyaux, et, d'après ses indications, faites auprès de Dijon par M. Bazin sur les canaux,

ont déterminé, depuis 1866, à adopter des formules différentes de celles de Prony ; et, ce qui est à remarquer, si l'on en tire le carré de la vitesse, on a une expression qui se trouve être le produit de la pente et du rayon moyen, multiplié par une quantité qui augmente avec ce rayon, *comme dans la formule de du Buat.*

Au moyen de son même canal en madriers, il a fait des observations fournissant un premier document sur la loi du décroissement de la vitesse des couches fluides de la surface au fond. Il en a déduit, entre la vitesse moyenne (qu'il mesurait par le jaugeage des quantités reçues dans un vase), et les vitesses aux milieux de la surface et du fond, une formule à laquelle Prony en a substitué une autre plus simple. Mais les résultats sont tout aussi approximativement représentés en prenant, pour la vitesse moyenne, les quatre cinquièmes de celle de la surface, et les trois cinquièmes pour celle du fond (1).

Il s'est servi des mêmes appareils pour déterminer les petites chutes qui se forment soit à l'entrée non évasée de l'eau dans un canal, soit en amont d'un rétrécissement, soit au passage des ponts, et la forme à donner aux avant-becs de leurs piles. Il les a fait servir aussi à obtenir la

(1) Au reste, MM. Darcy et Bazin, disposant d'instruments précis, ont, depuis, mesuré les rapports des vitesses aux divers points des sections fluides, et M. Boussinerq a ingénieusement déduit les valeurs très-approchées que ces vitesses doivent avoir quand les courants ne sont point uniformes.

dépense d'eau des déversoirs, et celle des seuils ou barrages noyés qu'il appelle demi-déversoirs.

Enfin, très-désireux de déterminer les lois de l'établissement du lit des rivières dans les divers terrains plus ou moins fermes ou affouillables, et les règles à suivre pour rendre stable leur régime, il a mesuré les vitesses fluides sous lesquelles commencent à être entraînées les diverses matières plus ou moins tenues ou grossières (galets, graviers, sable, argile, etc.).

12. Le lit des rivières est rarement rectiligne. Voulant évaluer l'excédant de résistance dû aux courbures de diverses de ses parties, du Buat l'assimile à celle que l'eau éprouverait si, avec la direction de son filet moyen prolongé, elle allait heurter la rive concave et s'y réfléchir par bricoles successives; ce qui, pour le calcul désiré de l'excédant de chute motrice destiné à surmonter ce genre de résistance, donne une expression proportionnelle au carré de la vitesse d'arrivée, au carré du sinus d'incidence du filet, et au nombre de ses bricoles; et cette formule représente assez convenablement ses expériences sur les coudes arrondis des tuyaux. Ce mouvement discontinu n'est cependant point ce qui s'observe, et d'ailleurs le nombre de ces bricoles fictives ne peu pas toujours être entier. Aussi Navier avait pr posé une autre formule. Mais, chose à noter: suffit de remplacer simplement, dans celle de Buat, le nombre en question, supposé entier,

sa valeur en fonction de la longueur, de la largeur et du rayon de courbure de la partie courbe, et à faire subir à cette formule une autre transformation légère qui la simplifie (1), pour la rendre conforme à ce qu'a rationnellement trouvé, sans supposer de bricoles, en 1873, M. Boussinerq, qui, pour les lits découverts et larges, en a tiré le coefficient, ou la constante numérique, d'observations faites dans notre siècle sur des rivières de l'Allemagne (2).

Pour l'important problème du remous, car c'est ainsi qu'il appelle le gonflement produit jusqu'à de grandes distances en amont des barrages, du Buat le premier a très-bien reconnu qu'on pouvait le résoudre approximativement en appliquant de proche en proche la formule des eaux courantes, sauf, pour abréger, à en remplacer les résultats par une courbe dont il sentit très-bien que la tangente initiale doit avoir une certaine inclinaison qu'il calcule, ce que n'ont pas compris des auteurs qui la font horizontale.

(1) Ainsi que je l'ai fait au *Compte-rendu*, Séance du 6 janvier 1862, p. 38.

(2) Voyez fin du n° 221, page 605, de son *Essai sur les eaux courantes*, occupant le volume XXIII, imprimé en 1877, du Recueil *des Savants étrangers*. Ces deux formules simples et satisfaisantes, donnant la hauteur de chute motrice ou la pente complémentaire pour chaque mètre de longueur, sont $0,005 \frac{U^2}{r}\sqrt{\frac{D}{r}}$ et $0,0003 \frac{U^2}{h}\sqrt{\frac{a}{r}}$, U étant la vitesse moyenne d'arrivée, D le diamètre du tuyau, a la largeur et h la profondeur du courant découvert, enfin r le rayon de courbure du filet du milieu.

On lui doit également des considérations étendues sur l'établissement du régime des rivières, sur le décroissement nécessaire de leur pente et l'augmentation simultanée de leur profondeur, depuis la source jusqu'à l'embouchure ; sur leurs crues, *sur le déplacement progressif*, vers aval, *des sillons transversaux* qui se forment sur leur fond mobile (Principes n° 72) ; sur les changements de leurs lits, les effets retardateurs ou accélérateurs du vent, enfin les seules observations que l'on possède jusqu'à présent sur l'énorme influence retardatrice des herbes qui y croissent (1).

Aussi Navier, dans toute circonstance, malgré les progrès accomplis, recommandait à ses élèves une lecture attentive de du Buat.

Un des chapitres de son livre traite aussi du mouvement particulier que prend l'eau dans les pompes, et de la nécessité d'ajouter au travail d'élévation et de frottement, celui qu'il faut pour imprimer à l'eau sa vitesse à chaque pulsation.

13. Mais un sujet auquel du Buat a voué de longues méditations et un immense travail expérimental, suivi de considérations rectificatives de ce qui avait été dit jusqu'alors, est la *Résistance des fluides* au mouvement des corps solides qui y sont plongés ou flottants, ou l'*impulsion* qu'ils

(1) On peut voir, là-dessus, des calculs étendus, et des formules variées, au *Bulletin de la Société philomathique*, 6 mai 1854 (ou journal *L'Institut*, 24 mai, p. 1061).

exercent sur ces mêmes solides si ceux-ci sont en repos pendant que le fluide environnant se meut.

On sait que la théorie de cet important phénomène a été l'objet de tentatives réitérées et infructueuses de la part des plus grands génies. On connait l'hypothèse que le *choc* du fluide s'exerce comme ferait celui de corpuscules isolés, s'échappant aussitôt ensuite, sans frottement, dans des directions parallèles à la surface heurtée ; ce qui fut l'origine de la théorie dite *vulgaire*, née en France, quoiqu'on l'attribue à Newton qui ne s'y arrête qu'en passant pour la remplacer par sa *deuxième théorie*, bizarrement motivée et de tous points inacceptable.

A ces chocs de corpuscules, Euler avait substitué la pression que doivent exercer par des forces centrifuges, en sus de la pression statique, sur les parties antérieures du corps plongé, les filets fluides qui, en se déviant, tournent vers ce corps leur convexité. Mais, comme ils tournent leur concavité ensuite, et comme la même double incurvation se répète à l'arrière, on sait qu'Euler, et après lui d'Alembert, Bossut, Borda, reconnaissaient que cette manière d'envisager l'action mutuelle du fluide et du corps solide donnait *zéro* pour résultat, paradoxe dont ils laissaient, en désespoir de cause, la solution à leurs successeurs (1).

(1) On peut voir au *Compte-rendu*, 15 février 1841, p. 243, qu'une solution de ce paradoxe, ou l'obtention d'un résultat non nul, ressort naturellement, dans la même hypothèse de mouvements réguliers ou non tourbillonnants, de la mise

Du Buat entreprit donc d'étudier le phénomène *dans son détail* par voie expérimentale. Son procédé très-simple a consisté à exposer à un courant, après l'y avoir plongée, une boîte fermée, de fer-blanc, en forme de prisme ayant ses arêtes parallèles au fil de l'eau, et percée d'un grand nombre de trous qu'il bouchait et débouchait à volonté; en sorte qu'un flotteur supporté par l'eau dont la boîte se remplissait, et dont la tige verticale graduée passait librement par le manche creux de celle-ci, indiquait la différence entre les niveaux de l'eau intérieure et de l'eau extérieure, et par conséquent les grandeurs diverses des pressions dynamiquement exercées par l'action du courant aux divers points de la surface de ce corps plongé.

Il fit voir ainsi que l'avant du corps, ou la partie exposée directement à l'action de l'eau, supportait une pression supérieure à la pression régnant au même niveau dans le courant à de certaines distances du corps solide, et qu'en même temps l'arrière éprouvait une pression constamment inférieure à celle-ci; en sorte que le mouvement relatif du fluide et du solide engendre, sur ce côté postérieur, une *non-pression* (comme il l'appelle),

en compte des frottements des filets fluides entre eux et sur le corps plongé, négligés par les grands géomètres cités, qui ne raisonnaient que sur les fluides dits *parfaits*, ou n'exerçant de pression que dans des directions exclusivement normales, même à l'état de mouvement; comme si de pareils fluides pouvaient exister dans la nature.

c'est-à-dire une sorte de succion ou d'attraction, laquelle agit sur lui dans le même sens que la pression supportée par l'avant.

La résistance ou l'impulsion totale est une somme de ces deux forces. Il les mesure, comme on voit, séparément, et il vérifie que leur résultante générale concorde à peu près avec ce que donne le mesurage de l'impulsion totale, fait au moyen d'une balance dont il repliait d'équerre le fléau du côté du corps opposé au côté du plateau portant les poids.

Il en tire plusieurs lois intéressantes pour des cas variés et divers résultats applicables à la pratique.

Se servant, au reste, comme il fait toujours concurremment à ses expériences propres, de celles qui ont été faites par d'autres auteurs qu'il cite et discute, il déduit de celles de Bossut, d'Alembert, Condorcet, une formule simple et utile, propre à donner l'excédant de résistance qu'il montre s'exercer lorsqu'un bateau est traîné *dans un canal étroit*, et cela lui fournit, sur ce qui se passe à des distances limitées, autour d'un corps se mouvant *dans un fluide indéfini*, une induction qui a beaucoup servi à Poncelet pour établir sa théorie nouvelle de 1839, donnée à la fin de l'*Introduction à la Mécanique industrielle*.

14. Désirant élucider de plus en plus cette matière difficile, du Buat a entrepris et rapporté à la fin de son livre de 1786, une longue série d'expé-

riences d'oscillations pendulaires, dans l'air ou dans l'eau, de ballons ou de corps solides suspendus à de minces tiges, pour en tirer *le volume de la portion d'un fluide indéfini qui accompagne un corps solide lorsqu'il s'y meut* (1). Il espérait, dans ce genre d'expériences comportant bien plus de précision que les pesages, etc., et d'ailleurs intéressantes, trouver un moyen complémentaire de détermination comparative des résistances éprouvées.

Il disait modestement, du reste, n'avoir guère fait, dans la question de la résistance des fluides, que détruire l'ancien édifice de la théorie *vulgaire*, conservée dans tous les ouvrages de navigation, même ceux d'Euler (*Scientia navalis*, 1749), quoique déjà battue en brèche par des faits nombreux, quand ce ne serait que ceux qui ont, dès le principe, déterminé à *soudoubler* tout juste les résultats déduits de son principe hypothétique. Il appelle des investigations nouvelles, quoique les siennes soient restées classiques.

Ces nombreux et importants travaux déterminèrent l'Académie des sciences à inscrire du Buat, le 23 août 1786, au nombre de ses membres correspondants. Il lui fallut, après 1802, se présenter de nouveau aux suffrages du premier corps savant de France, et il fut, le 16 janvier 1804, à l'unanimité, élu correspondant de l'Institut.

(1) On peut voir dans ma Notice de 1866, petite note de page 46 (ou 651 du volume), une exposition simplifiée calcul que du Buat fait de ce volume.

15. Nous n'avons plus guère, à partir de 1787, à enregistrer que les faits de sa vie privée. Ils ne sont pas moins honorables que ses services comme officier et comme savant, et nous verrons ses courts loisirs suivis de douloureuses vicissitudes, qui mirent en lumière la noblesse et la placide bonté de son caractère.

De ses onze enfants, le premier des fils, né en 1761, était mort en bas âge.

L'aînée et la troisième de ses filles, nées en 1759 et 1763, moururent célibataires en 1810.

La seconde, née en 1760, aussi à Condé, fut mariée à Benezech de Saint-Honoré, cet intelligent officier du génie, collaborateur de son père, qu'il aidait dans ses calculs et établissements de formules.

Le second des fils, Pierre-Désiré, né à Condé en 1765, fit, avant 1791, plusieurs campagnes comme officier dans le corps de la marine, où il fut réintégré en 1815, après avoir été, depuis 1802, occupé au cadastre du Nord. Mort en 1834, à Mouchain, sans avoir été marié.

Le troisième, Louis-Joseph, né à Valenciennes en 1767, reçu élève sous-lieutenant du génie en 1786, à l'école de Mézières, fit quelques campagnes et des constructions de forts à Cherbourg et Brest avant 1791. Il partit en 1802 pour St-Domingue, avec sa sœur aînée et son beau-frère, pour y chercher de l'emploi auprès du frère de celui-ci, Pierre Benezech, ministre sous le Directoire, et alors préfet colonial de cette île, occupée par le général

Le Clerc. Mais la fièvre jaune moissonna ces deux chefs de l'expédition, avec une partie de l'administration et de l'armée ; et Joseph du Buat, rentré en France (août 1802) avec le jeune fils de sa sœur, fut bientôt nommé professeur de mathématiques à l'École d'artillerie de Rennes ; ensuite (1807) professeur de mécanique à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz ; enfin (1816), l'un des sous-inspecteurs des études de l'École polytechnique. Marié en 1807, auprès de Metz, à la fille du baron de Mandell, et veuf moins de quatre ans après, il n'eut que deux filles, dont l'une, mariée en Suisse, l'autre, née en 1808, morte récemment (1876), à Paris, et à laquelle je dois d'intéressants détails. Louis-Joseph, chef de bataillon en retraite, se démit, en 1827, de sa place de l'École, choqué (m'a-t-il été dit), du langage peu mesuré de surveillants inférieurs avec les élèves. — On lui doit quelques opuscules mathématiques dans l'un desquels (Mouvement d'un pendule à point de suspension mobile) se trouvent des calculs qui, ainsi que l'a jugé M. Bertrand (*Des progrès récents de la mécanique*, *Revue des Deux-Mondes*, 1851), auraient pu donner un pressentiment de la plus brillante découverte de Léon Foucault.

Il a publié aussi des *Mémoires sur la Mécanique*, prouvant un talent qu'Ampère appréciait, et des idées métaphysiques paraissant saines. Des savants devenus illustres, qui étaient sur les bancs en 1810 et 1816, ont conservé pour leur ancien et

bienveillant professeur ou inspecteur, des sentiments d'affection et d'estime, malgré sa disposition à la taciturnité. — Et, surtout, les pauvres d'Hellesme (Nord), village où il avait acheté une petite propriété dans laquelle il finit sa vie en 1839, l'ont regretté comme un père ayant *passé en faisant le bien*, ainsi qu'il a été gravé sur sa tombe (1).

16. Son père, dont nous écrivons la vie, lui avait en cela donné des exemples qu'il n'avait qu'à continuer. De nombreux passages de son hydraulique, sur l'ordre providentiel qui règne dans les œuvres de la création, font apercevoir en lui, avec une candeur qui inspire la confiance, le sentiment d'une foi profonde; et la sienne fut pratique de tout point. La ville de Condé a gardé le souvenir de sa charité inépuisable. Il visitait surtout les

(1) Du Buat eut trois autres fils : Louis-Jacques-Joseph, né en 1769, adjudant du génie, ayant longtemps fait fonction de chef à Condé; homme simple dans ses habitudes, à la fois économe pour lui-même et généreux pour les autres. — André-Augustin, qui, né en 1773, émigra, fut blessé et fait prisonnier à Quiberon, et dont on n'entendit plus parler. — Enfin, Louis-François-de-Sales, né à Condé en 1776; esprit brillant, cœur bon et généreux, mais imagination excentrique; publia en 1823 un mémoire sur le cadastre, et, en 1836, un recueil de cantiques, ainsi que de psaumes et hymnes traduits en vers français. Mort célibataire après avoir légué toute sa petite fortune au supérieur du séminaire de Lisieux, qui en a donné la moitié à ses frères et sœurs survivants.

valétudinaires et les malades, leur apportait des secours, des soulagements, et les pansait lui-même. Aussi avait-il réuni en un cahier une multitude de recettes ou de préceptes tant pour les traitements médicinaux que pour les besoins de la vie ; au point que la personne qui, après lui, a possédé cet écrit, a donné des consultations qui ont éveillé l'attention de l'autorité.

Mais les évènements devaient bientôt lui enlever tous ses revenus. Deux de ses fils et son gendre Benezech avaient émigré : il ne pouvait plus, en 1793, se considérer comme en sûreté sur le territoire national. Il partit donc, avec ce qui restait des siens dans sa maison, pour Tournay ; mais il lui fallut chercher plus loin un domicile sûr. Il alla successivement en Hollande, puis à Dusseldorf, Neuhauss, Paderborn (pays natal de sa première belle-sœur).

Bien que ce fussent des pays neutres, il fut porté, le 20 août 1793, sur la liste des émigrés, et tous ses biens furent confisqués.

C'est dans cet exil que, sans abandonner les sciences comme on a vu, il fit une traduction en vers du *Livre de la sagesse*, et écrivit, en prose, la vie du monarque inspiré qui en a été l'auteur, en la faisant précéder d'un résumé de l'histoire du monde jusqu'à lui. Ces deux œuvres inédites, où l'on trouve beaucoup de beaux passages, respirent un parfum d'antique simplicité.

Rentré en France le 17 juin 1802, il acheta à Vieux-Condé (distant d'un kilomètre et demi de

Condé), une modeste maison alors couverte en chaume, avec jardin de six ares sous le clocher. Il l'occupa jusqu'à la fin de sa vie.

Sa détresse fut grande jusqu'à ce que ses enfants eussent trouvé de l'emploi. Il la supporta avec une résignation douce et calme, et l'on a remarqué que jamais, dans ses relations même intimes, il ne lui arriva de se plaindre, ni des évènements, ni de l'ingratitude de beaucoup de personnes qu'il avait obligées dans des temps meilleurs.

Une lettre, dont j'ai joint le *fac-simile* à ma Notice plus étendue, de 1865-66, à M. Jean du Buat, son parent au vingtième degré, respire ce sentiment et ce calme. Il y dit que, vu la circonstance, ses enfants l'ont peu quitté, et il s'en félicite dans leur intérêt moral, le plus essentiel de tous.

La partie récupérée de ses biens immeubles, par des transactions alors possibles avec les acquéreurs, fut médiocre, car la terre de Nançay, au lieu d'avoir été mise en vente par l'État, fut presque toute accaparée par des gens du pays. Mais, à la suite d'autres démarches, et grâce surtout à MM. Périer, les possesseurs d'actions ou *deniers* des mines d'Anzin eurent, de la Compagnie, le quart de ce dont ils avaient été dépossédés, ce qui leur rendit une aisance relative, légèrement augmentée par l'héritage d'un cousin-germain de leur père, Jacques-Laurent du Buat, aussi officier du génie, mort célibataire en 1819.

Du Buat, dans sa retraite de Vieux-Condé, con-

tinua de cultiver diverses branches de mathématiques, de l'art militaire, ainsi que d'économie politique et d'histoire, comme on voit par la liste longue et détaillée que j'en ai donnée en 1866 (1).

Jusqu'à son dernier jour, cependant, du Buat s'occupa activement des affaires intéressant sa famille. C'est au retour d'une course de 12 kilomètres, faite à pied à Anzin, malgré ses soixante-quinze ans, qu'il se trouva incommodé et mourut le lendemain, à Vieux-Condé, le 17 octobre 1809.

Les manuscrits qu'il a laissés prouvent la prodigieuse activité de son intelligence et la faculté qu'il conservait, déjà âgé, d'apprendre des choses nouvelles. Leur rédaction, presque sans ratures, montre la netteté de son esprit (2).

(1) On pourrait y joindre un manuscrit qui m'a été communiqué depuis : c'est une claire et instructive relation d'un voyage d'un mois qu'il fit en 1785 dans la Hollande et la Zélande avec la fille et le petit-fils du duc de Croy ; écrit où on ne lit pas une seule critique, mais qui porte le cachet de son caractère agréable, et où, avec les solides institutions municipales des gens de ces pays, il décrit, avec une gaieté douce et spirituelle, les singulières exagérations de netteté et de soins méthodiques qui se voient dans leurs habitations, leurs rues, même leurs chemins, pavés en briques de champ faisant mosaïques, etc.

(2) Ces papiers de du Buat sont entre les mains de M. Dorzé, neveu de la femme de Joseph-Marie-Georges Benezech de Saint-Honoré, mort le 17 avril 1850, et qui était, comme on l'a vu, fils de la seconde fille de du Buat. J'ai exprimé, dans mon écrit de 1865-66, que cet homme honorable, à qui j'en ai dû la précieuse communication, avait l'intention de les léguer à la bibliothèque de la ville de

J'ai cru devoir donner, en 1865, avec tous les détails qu'il m'a été possible de recueillir sur lui et sa famille (1), la vie de cet homme éminent et bon. Orphelin en bas âge, presque sans ressources, mais inspiré par le souvenir du dévouement paternel, et aidé de généreux soins, on voit qu'il a pu, par un courageux labeur, venant en aide à d'heureux dons, raviver, comme son frère, un nom respecté.

Mais ce fut surtout, et dès le commencement de

Valenciennes, à qui son oncle a déjà fait don, par testament du 20 juillet 1840, sous la dénomination de musée Benezech, de ses propres livres, des médailles qu'il a collectionnées et du procès-verbal, avec blasons coloriés, de la réception des deux frères du Buat dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem (ou de Malte).

Mais, récemment, pour agrandir le Lycée, le local de cette bibliothèque de Valenciennes a été diminué, en sorte, dit-on, qu'il a fallu reléguer le musée Benezech dans les combles, où personne probablement n'irait chercher et étudier, si on les y mettait aussi, les papiers de du Buat, dans un chef-lieu d'arrondissement, où il n'a fait que passer, d'un département où il n'est point né.

Il est donc bien à désirer que ce soit à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, qui possède déjà les portraits que j'ai pu faire faire des illustres frères, que M. Dorzé fasse le legs espéré de sa générosité.

(1) J'ai cru devoir aussi, à la fin de mon même écrit de 1866, répondre au vœu des honorables membres des diverses branches de sa famille qui ont bien voulu m'y aider, en donnant ce que j'ai pu, par des rapprochements, déterminer de leurs généalogies. Mais M. Henri Le Court, que j'ai cité ci-dessus (note du n° 1), en a récemment dressé l'arbre complet et rectifié, avec notes historiques, qu'il se propose de publier.

sa carrière d'ingénieur militaire, son arde
d'en remplir au mieux les multiples de
d'en compléter ou perfectionner les procé
se contenter de vulgaires acquits de con
qui le fit entreprendre les recherches
science a profité non moins que l'art ; re
où l'esprit scientifique et l'esprit pratique
rent en effet constamment l'un l'autre, où
sens règle toujours l'imagination sans l'
et sans que la passion d'apprendre ait
en lui desséché le cœur.

Aussi du Buat a fait école. Il a trouvé et
encore d'intelligents et courageux contin
de l'œuvre à laquelle il s'est dévoué.

POÉSIES

VARIA

Par M. Paul BLIER

Membre correspondant

I.

CÆRULA PONTI.

A ***

Là-bas, par delà la plaine
Qui se déroule à nos piés,
De bois verts, de champs rayés
Et d'eaux vives toute pleine, —
Cette ligne d'un bleu clair
Qui tremble et s'indique à peine
Sur l'azur foncé de l'air,
Regarde ! elle en vaut la peine :
C'est la mer !

— A présent que notre course
De la plaine aux frais abris
A franchi les champs fleuris
Où frissonne mainte source, —

Regarde, plus bleu que l'air,
Plus ému que le feuillage,
Ce grand flot sonore et clair
Qui déferle sur la plage :
C'est la mer!

Tout flotte et miroite ; il semble
Que ce filet de rayons
Que l'arbre jette aux gazons,
Sur l'eau s'élargit et tremble.
C'est qu'au soleil vif et clair
Chaque flot s'enfle et s'allume,
Reflète un joyeux éclair,
Et s'éparpille en écume
Sur la mer.

Mais cet éternel sourire
T'éblouirait : gravissons
La dune aux maigres buissons, —
Et d'ici contemple, admire!...
Sens-tu ce grand souffle amer?
Vois-tu ce saphir immense
Serti dans l'azur de l'air?
C'est l'infini qui commence, —
C'est la mer!

II.

DULCE RIDENTEM.

Nargue des ans ! Si leur affront
S'imprime en rides sur mon front,
Sur mon cœur il n'a point de prise ;
Et dans ce cœur, comme à vingt ans,
L'amour fait fleurir un printemps
Qu'il éternise.

Ce que j'aimais, je l'aime encor.
Et de leurs belles coupes d'or
Amour, Liberté, Poésie,
Pour réchauffer mes sens glacés,
Me versent comme aux jours passés
Leur ambroisie.

Mais si puissantes sur mon cœur
Que soient la Muse au chant vainqueur
Et la Liberté qui l'inspire,
Plus puissant encore est cent fois
Le philtre d'amour que je bois
Dans ton sourire.

C'est ton sourire, le sais-tu ?
Qui dans mon esprit abattu
Met le seul rayon que j'implore.
Je suis triste et je touche au soir ;
Mais quand tu souris, mon ciel noir
S'emplit d'aurore.

O ma vie ! ô mon cher trésor !
Ton sourire donne l'essor
A mes chansons sans lui muettes :
C'est ainsi qu'au premier rayon
S'élancent gaiement du sillon
Les alouettes.

Oh ! tant que tu me souriras,
Tant que sur ton cœur tes beaux bras
M'enfermeront dans leur caresse, —
Le temps peut blanchir mes cheveux,
Je resterai jeune en mes vœux,
Jeune en tendresse !

III.

LA COLOMBE.

— Anacr., O. IX. —

Blanche colombe, oiseau fidèle,
D'où viens-tu donc à tire-d'aile ;
Et d'où vient ce parfum si doux
Dont l'air s'embaume à ton passage ?
Vas-tu porter quelque message ?
Quel soin t'amène parmi nous ?

— C'est Anacréon qui m'envoie
Vers Damalis qui fait sa joie,
Et règne aujourd'hui sur son cœur.
Cypris m'a donnée au poëte :
Je suis le prix d'une odelette
Qu'il a rythmée en son honneur.

Du chanteur à la voix légère
Je suis servante et messagère.
Il m'a promis ma liberté ;
Mais s'il veut un jour me la rendre,
Moi je prétends, fidèle et tendre,
Rester esclave à son côté.

Eh quoi ! faudrait-il que j'allasse
A travers champs, errante et lasse,
Picorer quelque âpre églantier, —
Tandis que du pain de mon maître
Je puis dans sa main me repaître,
En l'ouvrant d'un bec familier !

Sa coupe même, il en partage
Avec moi l'enivrant breuvage.
La joie au cœur, je danse alors ;
Puis de mon cher et doux poëte
J'effleure, en voltigeant, la tête,
Et sur sa lyre je m'endors...

— Mais c'est trop causer. Je te quitte.
Adieu, passant ; va-t-en bien vite.
Tu m'as rendue, en vérité,
Plus indiscrète et plus bavarde
Qu'une corneille, qui s'attarde
A jaser, tout un soir d'été.

IV.

APOLOGIE DU SERIN.

Biscuit, millet — provende exquise, —
Os de sèche où mon bec s'aiguise,
Mouron en fleurs, plantin en grains :
J'ai tous les biens en abondance,
Et je bénis la Providence
Vraiment maternelle aux serins.

Qu'importe qu'entre humains l'on donne
A maint lourdaud qui déraisonne,
Notre nom, pour lui trop flatteur !
Nous sommes assez fins, pour faire
Du maître à qui nous savons plaire,
Notre humble et constant serviteur.

L'un de nous est par un vieux couple
Que charma sa voix juste et souple,
Choyé, fêté pour son talent.
A le styler leur soin s'applique ;
Et la tabatière à musique
En fait un artiste excellent.

Un autre est d'un pauvre ménage
L'hôte et l'ami. Son badinage
Réjouit les bambins joufflus ;
Pour les parents il s'égosille :
Il joue, il jase, — et la famille
L'admet comme un enfant de plus.

Moi, j'ai pour maîtresse et compagne
Une humble ouvrière, qui gagne
Ma vie et la sienne en brodant.
Elle travaille à sa croisée ;
Et l'abeille ivre de rosée
Parmi ses fleurs va maraudant.

Sitôt que le jour vient de naître,
Jenny suspend à sa fenêtre
Mon toit fleuri de séneçon ;
Et, tandis que l'aimable fille
Pousse et tire, en chantant, l'aiguille,
Ma voix répond à sa chanson.

Quand, par moments, quittant l'ouvrage
Son œil se lève et m'encourage,
Mon chant redouble en son honneur :
Et le chat noir de la fruitière
Toujours tapi dans la gouttière,
Met seul une ombre à mon bonheur.

Mais au rebord de la mansarde
Je ne crains pas qu'il se hasarde ;
Jenny saurait me protéger.
Aussi, du sournois je me raille,
Et, tandis qu'il s'étire et bâille,
Je chante, sans croire au danger.

La liberté n'est pas mon rêve.
Maint oiseau s'en targue, qui crève
De froid et de faim dans les bois.
Sans souci du libre bocage,
Moi je vis et me plais en cage :
Je suis un rossignol bourgeois.

V.

LA TOUFFE D'ACANTHE.

èmo vient de mourir. La vierge de Corinthe,
L'enfant aux grands yeux doux, au sourire joyeux,
Au souffle du Trépas comme une lampe éteinte,
A voilé son sourire et fermé ses doux yeux.

On l'aimait. Belle, heureuse, elle touchait à l'âge
Où de l'enfant hardi, qui s'ébat les pieds nus,
La jeune fille, au front rougissant, se dégage,
Et sent frémir son cœur de désirs inconnus.

Pareille au papillon qu'on sculpte sur les tombes,
Son âme a pris son vol vers un autre horizon;
Et près d'un orme antique, où nichent les colombe
On a couché son corps sous le pâle gazon.

Elle n'entendra plus, la blanche créature,
La flûte au vif appel, ni la lyre aux doux sons;
Nul rayon ne luira dans sa prunelle obscure :
Sa lèvre ne sait plus ni baisers ni chansons!

— Cependant sur le seuil de sa demeure vide
La nourrice est assise; et sanglotant tout bas,
Elle songe à l'enfant qui dans l'ombre livide
Dort, et qui s'endormait hier entre ses bras.

Oh! sous la froide terre aux profondeurs funèbres
Quel étouffant ennui doit peser sur son cœur!
Comme son doux regard, levé dans les ténèbres,
Y doit éperdument chercher quelque lueur!..

« Ah! pour qu'un doux rayon pénètre encore et br—
« O ma colombe aimée, en tes yeux assombris, —

« Tout ce qui te charmait, enfant et jeune fille,
« J'en veux faire une offrande à tes mânes chéris ! »

C'est ainsi qu'en songeant, son amour la conseille.
Docile, elle recueille avec un soin jaloux,
Elle range et dispose au fond d'une corbeille
Les jouets de la morte et ses humbles bijoux.

Aussitôt elle court, sous l'orme au vaste ombrage,
Déposer la corbeille aux fragiles trésors :
Et pour mieux l'abriter du vent et de l'orage,
Sous une large tuile elle en couvre les bords.

. . . .

Sans souci de l'enfant, sans souci de la mère,
L'année a déroulé les mois et les saisons ;
Et du tiède printemps le sourire éphémère
Rend aux champs leur verdure et leurs fleurs aux gazons.

Au souffle du printemps la tombe aussi s'éveille.
Voici que sur le tertre où dort l'aimable enfant,
Un hasard gracieux a fait, sous la corbeille,
Déborder une acanthe au pampre triomphant.

Sous l'écrin de jouets qui lui pèse, l'acanthe
S'évase, et contournant son flexible réseau,

De l'osier qu'elle étreint suit la courbe élégante,
Et rit épanouie au-dessus du tombeau.

Elle s'étale et rit vivace sur la tombe;
Et, rencontrant la tuile au rebord protecteur,
Sa feuille — qui s'enroule en volute et retombe —
Forme un groupe charmant à ravir un sculpteur.

Or un sculpteur — c'était Callimachos d'Athène,
Artiste observateur, au cœur épris du Beau, —
Aperçut, en passant, florissante et sereine,
La plante qui croissait ornement du tombeau.

Il s'arrête; il contemple autour de la corbeille
L'acanthe qui suspend ses pampres fléchissants,
Et grave en son esprit de l'agreste merveille,
Attentif et charmé, les détails ravissants.

— Bientôt du groupe heureux, admiré dans Corinth
L'artiste couronna le fût Ionien;
L'acanthe de Dèmo s'enroula sous la plinthe:
Et l'Art inaugura l'Ordre Corinthien.

VI.

ANTITHÈSE.

—

PREMIER VIEILLARD

Contemporain d'Alcée.

Poëte et soldat tour à tour,
Citoyen de la libre Athènes,
J'ai des tyrans brisé les chaînes
Et j'ai porté celles d'Amour.

Ma vie a coulé douce et pure
Comme les flots de l'Ilissus ;
Et des présents que j'ai reçus,
Vieux, je rends grâce à la nature.

Je suis vieux ; mais le Temps vainqueur,
Par qui tout se fane et s'altère,
M'a touché d'une aile légère
Et n'a pas refroidi mon cœur.

Le front ceint de myrte et de rose,
Je vide encore à petits traits
La coupe des plaisirs discrets,
Et j'ignore l'ennui morose.

Toujours ami des gais ébats,
Si je n'entre plus dans la danse,
Ma voix en marque la cadence
Et des danseurs règle les pas.

Et les vierges aux blondes tresses,
Pour me payer de mes doux chants,
Rivalisent de soins touchants
Et me prodiguent leurs caresses.

Vieillard, j'ai ce rare bonheur
Que la jeunesse m'idolâtre.
Le peuple, quand j'entre au théâtre,
Se lève pour me faire honneur.

Ma vieillesse n'est point à plaindre !
Mon soir ressemble à mon matin :
Et j'attends l'heure du destin,
Sans la souhaiter ni la craindre.

SECOND VIEILLARD

Contemporain de Schopenhauer.

Triste et vieux, je me rends cette justice amère,
Que de tous mes devoirs il n'en est presque aucun
Que je n'aie à mes pieds foulé comme importun,
Pour suivre en m'essoufflant quelque absurde chimère.
La raison protestait ; mais, tout en l'écoutant,
Je cédais à l'Instinct qui s'imposait en maître.
Hélas ! quelle misère !.. Et je passe pourtant
Pour être un honnête homme,— et j'en suis un peut-être.

Des rêves impuissants que mon cœur caressa,
La plupart, sans fleurir, se sont fanés dans l'ombre.
Et j'en rends grâce à Dieu, — car c'est du petit nombre
De ceux que le destin ironique exauça,
Qu'il est tombé sur moi, je dois le reconnaître,
Le plus d'ennuis, le plus de peine et de dégoûts :
Et cependant je passe, au jugement de tous,
Pour être un homme heureux, — et j'en suis un peut-être.

Ah ! si de tant d'erreurs et de torts si nombreux
Le total écœurant compose un honnête homme ;

Si peine, ennuis, dégoûts et remords sont, en son
La matière requise à faire un homme heureux,
Qu'est-ce donc que la vie, hélas! A quoi bon naîtr
Que nous veut ce pouvoir fatal, destin ou dieu,
Qui dispose à son gré de nous, sans notre aveu ?.
Nul ne le sait. — La mort nous l'apprendra — peut-

CHOSES D'ESPAGNE

Par M. Émile TRAVERS

Membre titulaire

—

CELUI QUI TUA LES COMMANDEURS

A Mme la Comtesse de La S.

El que mato a los commendadores.
(Généalogie des Fernandez de Cordova.)

Vous m'avez demandé ce qu'on fait en Espagne ?
Comme partout ailleurs, on y bat la campagne ;
On cause politique, ou femmes ou chevaux ;
On fume, on aime, on dort et c'est tout. La montagne
Offre encor des bandits et d'antiques châteaux.

Je ne vous ferai point un récit de voyage,
Décrivant pas à pas l'auberge, un paysage,
Des temples, des palais, un musée en entier
Rempli de Velasquez, car je trouve plus sage
De vous prier de lire un livre de Gautier.

J'ai couru l'Aragon, j'ai couru la Castille ;
J'ai visité Tolède, et Grenade, et Séville :

J'ai vu les gitanas, j'ai vu les toreros;
Mon manteau de voyage est devenu guenille
Et puis j'ai dépensé quelques sacs de douros.

Mais je suis revenu riche de souvenance
Et quand j'ai repassé la frontière de France,
Mon cœur serré songeait aux excellents amis
Que je laissais « tras los montes. » J'ai l'espérance
D'aller revoir un jour ce noble et beau pays.

Les touristes là-bas peuvent, en fait d'emplettes,
Trouver des cure-dents ou bien des castagnettes,
Avec des éventails fabriqués à Paris.
Moi, je n'ai rapporté que quelques cigarettes,
Des bouquins oubliés et de vieux manuscrits.

Or, dans le plus poudreux, j'ai trouvé cette histoii
Que je vais vous conter — et que vous pouvez croire
Si jamais je me range au nombre des auteurs,
Je mettrai dans un drame une action si noire
Et ferai — si je puis — pleurer les spectateurs.

En l'an quatorze cent cinquante, un gentilhomme
Vivait dans Cordova, dit la chronique ; et, comme
Je veux de mon récit prouver la vérité,
J'ajouterai de plus que l'histoire le nomme
Don Fernan Alfonso, seigneur de Belmonte.

Noble comme le Roi, regorgeant de richesses,
A tous ceux qui souffraient il faisait des largesses.
L'écu des Fernandez, héritage d'honneur,
Décorait ses châteaux. Jamais de ses caresses
La Fortune n'avait bercé plus grand seigneur.

Sa femme Beatriz, que, dans l'Andalousie,
On acclamait partout comme la plus jolie,
Avait, pour l'épouser, chassé vingt amoureux.
Fernan n'avait jamais connu la jalousie;
Il adorait la dame et se croyait heureux.

Il avait deux cousins. — Oh! la fatale engeance
Pour les pauvres maris trop pleins de confiance! —
Commandeurs de Saint-Jacque ou de Calatrava,
Chacun d'eux unissait par le droit de naissance
Au grand nom de Solier celui de Cordova.

Tous les deux étaient beaux et braves. Dès l'enfance,
Ils avaient dans les camps déployé leur vaillance;
Le Roi les avait vus combattre avec ardeur
Et contre l'ennemi briser plus d'une lance.
C'étaient des cavaliers sans reproche et sans peur.

L'aîné — Jorge — trouva sa cousine charmante.
Beatriz, qui n'était rien moins qu'une innocente,
S'empressa de céder à ce coupable amour.

Le jeune — Fernando — courtisa la suivante.
Tous deux furent payés du plus tendre retour.

Chaque nuit des concerts de voix et de mandore
Alternaient aux plaisirs durant jusqu'à l'aurore.
Ces nuits de volupté, qui les peindra jamais !
Et pendant ce temps-là, sur les terres du More,
Don Fernan guerroyait, ployant sous le harnais.

Mais un nègre maudit — on sait que cette race
A l'âme bien souvent noire comme la face —
Dévoila le secret à l'aveugle seigneur.
Fernan ne proféra ni plainte ni menace,
Mais sentit un démon lui déchirer le cœur.

Il s'en fut à Cordoue et, la face sereine,
Embrassa ses cousins, dissimula sa haine,
Puis dit qu'il s'en allait chasser aux alentours
Et qu'il ne rentrerait qu'au bout de la semaine.
C'est un très-vieux moyen qui réussit toujours.

A minuit il revint, pénétra chez sa femme,
Ensemble il aperçut le galant et la dame
Et bondit rugissant sur le couple amoureux.
Jorge n'eut pas le temps de dire un mot. La lame
De l'époux outragé perça le malheureux.

Ce n'était pas assez pour apaiser la rage
De Fernan. Il courut avec un cri sauvage
Égorger la suivante et l'autre commandeur.
Celui-ci défendit sa vie avec courage,
Mais il tomba frappé d'un coup de dague au cœur.

Fernan, couvert de sang, retourna chez sa femme.
« A genoux ! cria-t-il, tu vas périr, infâme ! »
— « J'ai mérité la mort, ô mon noble seigneur,
Répondit Beatriz ; mais épargnez mon âme.
Par pitié, faites-moi venir un confesseur. »

Dans le couvent prochain, sur l'ordre de son maître,
Le nègre Rodrigo s'en fut quérir un prêtre,
Tandis que Beatriz, n'osant lever les yeux,
A genoux et tremblant jusqu'au fond de son être,
Implorait vainement l'époux silencieux.

Le prêtre tout en pleurs remplit son ministère.
Il imposa les mains à la femme adultère,
Comme au Temple avait fait notre divin Sauveur.
Il jura sur les Saints de garder le mystère ;
Mais il ne put fléchir le farouche seigneur.

« Maintenant que je t'ai laissé sauver ton âme,
Dit Fernan Alphonso, c'est à ton tour, ô femme ! »
Alors il lui plongea son poignard dans le cœur ;
Vingt fois dans la blessure il retourna sa lame
Et s'enfuit, frémissant de colère et d'horreur.

Le lendemain Fernan s'exila de la ville.
Au bout de quelques mois, Don Juan, roi de Castille,
Lui donna son pardon ainsi qu'à Rodrigo.
Il se remaria plus tard. De sa famille
Sortirent les seigneurs comtes de Priégo.

De ce drame voilà le récit authentique,
Tel que je l'ai traduit d'une vieille chronique.
L'imagination populaire trouva
Que le thème manquait encor de pathétique
Et l'on m'a raconté ceci dans Cordova :

On dit que Don Fernan tua mainte servante,
Les duègnes, les valets, tout glacés d'épouvante,
Que ce massacre affreux dura jusqu'au matin,
Que l'on compta les morts au nombre de cinquante,
Que même il étrangla — le fait n'est plus certain —

Un pauvre perroquet, dans sa colère immense :
« Quand tu savais parler, tu gardais le silence,
Traître, s'écria-t-il. Meurs, maudit animal ! »
C'est ainsi que chacun reçut sa récompense
Et que le dénouement, Madame, fut moral.

SOUS LA CÔTE

IDYLLE

Par M. Paul HAREL

Membre correspondant

C'est comme un nid fait dans les herbes ;
Du seuil de la vieille maison,
A travers des arbres superbes,
On voit miroiter l'horizon.

Du logis que le chaume couvre,
Sous la côte, à l'abri du vent,
Tous les matins la porte s'ouvre
En face du soleil levant.

Les premiers rayons qui paraissent
Disent bonjour à la maison,
Et de leurs lèvres d'or caressent
Les marguerites du gazon.

Premier baiser ! dernier, sans doute,
La génisse du Cotentin

Qui du matin au soir les broute,
Les foule du soir au matin.

Et, sur le midi, la Normande
Écrase en son lit coutumier
La fleurette que la gourmande
N'a pas vue au pied du pommier.

Petit herbage, étroit domaine,
Enclos béni du Dieu vivant,
La créature s'y promène
Sous la côte, à l'abri du vent.

Un coq chante en battant des ailes,
Puis gratte l'herbe en coquetant,
Suivi de ses poules fidèles
Qui picorent en caquetant.

Un lapin narquois qui s'éveille,
Met le nez hors de sa prison
Et convoite, en dressant l'oreille,
Un chou qui pousse à l'horizon.

Une source coule et murmure
Près de la haie, à fleur de sol ;
Un gros pommier de sa ramure
Fait à la source un parasol.

Cherchant sa pâture avant l'aube
Et troublant le petit flot clair,
Un canard y lustre sa robe,
Le ventre à l'eau, le dos à l'air.

L'oiseau du pays perche et couve
A l'aise dans le gros pommier;
Ici l'hirondelle retrouve
Son nid d'antan sous le larmier,

Des moucherons de toute espèce
Et des insectes familiers
Qui dans l'air chaud et l'herbe épaisse
Viennent s'ébattre par milliers.

Dans le sein de cette chaumière
Et sous ces feuillages épais,
La Vie entre avec la Lumière,
Avec l'Ombre descend la Paix.

O Destin que tout bas j'envie!
Doucement, au fond de ce nid,
Reposent, au soir de la vie,
Deux cœurs qu'un tendre amour unit.

L'homme et la femme ont le même âge,
Pas chancelants et blancs cheveux,
Mais ce serait vraiment dommage
Qu'ils ne fussent pas aussi vieux.

Ils portent le poids et le nombre
Des jours passés avec fierté :
Pas un de ces jours n'a mis d'ombre
Au ciel de leur fidélité.

Qu'importe la date lointaine ?
Les serments ne vieillissent pas.
Les vieux ont fait leur cinquantaine
Et, fidèles jusqu'au trépas,

Devant les petits de leur race,
En défiant le démenti,
Ont regardé l'autel en face,
Comme gens qui n'ont point menti !

Puis, revenus dans leur demeure,
Sous la côte, à l'abri du vent,
Ils attendent la dernière heure
En face du soleil levant.

Et vers la Fortune qui passe
Ils regardent les gens courir,
En sachant ce qu'il faut d'espace
Pour aimer, prier et mourir.

STANCES

A L'OCCASION DU 2[e] CENTENAIRE DE LA MORT DE PIERRE CORNEILLE

Par M. Julien TRAVERS
Membre titulaire

L'École de Ronsard semblait une merveille;
La Pléiade inondait la France de ses vers;
Enfin Malherbe vint, aube du grand Corneille
Dont le Cid immortel étonna l'univers.

Richelieu fut jaloux de cette œuvre sublime
Et, voulant de l'auteur abaisser les héros,
Guida de Scudéry le compas et la lime,
Taupe pour les beautés et lynx pour les défauts.

Le Ministre hautain rougit... — il devint juste :
Son admiration au succès pardonna
Quand le théâtre offrit la clémence d'Auguste
Comblant de ses faveurs le coupable Cinna,

Horace, Polyeucte et la Mort de Pompée,
Aux routes du tragique admirables fanaux,
Montrèrent au sommet de la cime escarpée
Le poëte sans pair, vainqueur de ses rivaux.

O Rouen, il n'est pas une plus noble gloire.
Tu ne peux trop fêter ce fils géant, — si fort !
Rends deux fois chaque siècle hommage à sa mém
Le jour de sa naissance et celui de sa mort.

Caen, le 1er octobre 1884.

LA TACHE

Par M. Adolphe FAUVEL

Membre titulaire

> Yet here's a spot.
> Il y a toujours là une tache.
> Lady MACBETH (*Macbeth*).

Oui; toujours elle est là, la tache, et j'ai beau faire,
A mon remords cuisant rien ne peut me soustraire.
Contre ma conscience en vain je veux lutter...
Que d'excuses pourtant je pourrais apporter :
Le profond abandon où j'étais délaissée;
Le mal dont j'ignorais jusques à la pensée;
Mes quinze ans qui sonnaient à peine; l'amitié
'un enfant à mes jeux toujours associé;
de mère à garer mes pas du précipice,
oarer de moi mon innocent complice...
nt! Il l'était et naïf comme moi,
aute à tous deux nous causa même effroi.
lepuis ce jour éviter sa présence;
amais revu mon compagnon d'enfance;

Lui-même, le dirai-je? il ne me cherchait plus.
Ce n'était pas l'amour qui nous avait perdus!...
Mais les vagues désirs de deux âmes jumelles,
Mais d'un ciel étoilé les ivresses cruelles,
Mais l'haleine du soir, le chaud parfum des fleurs,
D'une nature en feu les perfides langueurs,
Les brumes qui glissaient sous le dôme des nues,
Les soupirs qui tremblaient dans les feuilles émues,
A ce trouble inconnu nos sens ont succombé!...
Vers la terre, depuis, je penche un front courbé.
Qui m'empêche pourtant dans ma fière jeunesse
De me draper encor? Nul ne sait ma faiblesse;
Celui qui la connut et qui la partagea
Dès longtemps vers le ciel est remonté déjà.
Touché de la douleur où mon âme se noie,
Chacun autour de moi cherche à semer la joie;
Pour m'accompagner même en mon rude chemin
Un être généreux ose m'offrir sa main...
Oh! combien son amour eût dû me rendre heureuse
Mais, je le sais trop bien, si de ma chute affreuse
Le plus léger soupçon jusqu'à lui pénétrait,
Il me plaindrait, sans doute, et pourtant me fuirait.
Ah! s'il faut à jamais ou tromper ou tout dire,
Pour moi seule gardons mon douloureux martyre;
L'estime imméritée au moins conservons-la...
Mais la tache... pour moi, la tache est toujours là.

ACRIS HIEMS

Par M. Charles CANIVET

Membre correspondant

Il pleut des feuilles sur la route,
Il pleut des feuilles dans les bois;
La campagne, inquiète, écoute
L'hiver qui souffle dans ses doigts.

Au moindre vent qui les détache,
Elles roulent sur les chemins;
Et Novembre remplit sa tâche,
En les cueillant à pleines mains.

Il les pousse et les entremêle,
Les fait tourner en tourbillons,
Et tout à coup les amoncelle,
Pour que les pauvres en haillons,

Sans feu, dans leur triste demeure,
Quand le froid durcit les guérets,
Puissent faire un brasier d'une heure
Avec les feuilles des forêts.

Les jours glacés s'éteignent vite.
Le disque du soleil en sang,
Vers l'horizon se précipite
Et s'enfonce, en s'élargissant.

Amant d'étranges harmonies,
Le chef d'orchestre des hivers,
Pour diriger ses symphonies,
N'a pas besoin d'horizons verts.

Il fait signe à ceux qu'il inspire
Avec ses longs et maigres doigts,
Et l'ensemble entraîné soupire
Ses premiers accords dans les bois.

Sur les monts et dans les vallées,
A travers les arbres chenus,
Roulent les notes désolées
D'un concert qui n'en finit plus.

C'est le sol durci qui crépite
Sous les averses de verglas,
Et, dans la forêt décrépite,
Le vent qui sonne comme un glas.

Il siffle et gémit dans l'espace,
Halète comme un vagabond;
On dirait un sanglot qui passe,
Ou les plaintes d'un moribond.

En s'acharnant, il se lamente,
Il hurle, devient plus fougueux,
Et l'on entend, dans la tourmente,
La voix rauque du triple gueux

Grondant après les pauvres diables,
Gelant dans leurs haillons percés,
Que les jours irrémédiables
Tueront sous les toits défoncés.

Et lorsque la lune blafarde,
Se traînant dans le ciel d'hiver,
Ouvre sa prunelle hagarde
Sur le sol de neige couvert,

Les ancêtres, autour de l'âtre,
Tendent, au feu, leurs vieux doigts gourds,
Les yeux sur ce rideau d'albâtre :
La neige qui tombe toujours.

Et les enfants, race peureuse,
Les fronts sur les vitres collés,
Voyant la campagne frileuse,
Sous les flocons amoncelés,

Se parlent tout bas à l'oreille,
Et se demandent, en tremblant,
Quel est ce spectre qui sommeille,
Énorme, dans son linceul blanc.

CHANSON MARINE

SUR UN VIEUX REFRAIN

Par le même

Après avoir roulé sa quille,
Sur les mers et les océans,
L'*Astrée*, une fine coquille,
Mouille à Brest, au bout de trois ans.
Le soleil rit sur la campagne
Où mûrissent les moissons d'or.
C'est tribord qui gagne, qui gagne,
C'est tribord qui gagne bâbord.

Nageons dur et gagnons la terre,
Nous sommes attendus là-bas...
En sac, six mois de solde entière,
De quoi faire le branle-bas !
Les Mathurins ont leur compagne
Qui les attend toujours au port.
C'est bâbord qui gagne, qui gagne,
C'est bâbord qui gagne tribord.

En avons-nous fait des corvées,
Du Ponant jusques au Levant!
Blanches, noires, jaunes, cuivrées...
On n'y voit guère en arrivant :
Après une longue campagne,
Les moins belles n'ont jamais tort.
C'est tribord qui gagne, qui gagne,
C'est tribord qui gagne bâbord.

Hali ! halo! penchons-nous ferme,
Lascars, la terre n'est pas loin;
On a soif, quand on touche au terme,
Et nous connaissons le bon coin.
Il en est jusques en Espagne,
Où le Xérès coule à plein bord.
C'est bâbord qui gagne, qui gagne,
C'est bâbord qui gagne tribord.

Vive Brest et vive la France!
Par escouade ou par bataillon,
Des Vosges aux bords de la Rance,
On veut garder son pavillon.
Ceux de Bourgogne et de Champagne
Savent découdre qui les mord.
C'est tribord qui gagne, qui gagne,
C'est tribord qui gagne bâbord.

La brise chante dans les voiles,
Tantôt plus bas, souvent plus haut,
La mer chante sous les étoiles;
Mais rien de tout cela ne vaut
Un air de la vieille Bretagne
Qu'on fredonne jusqu'à la mort.
C'est bâbord qui gagne, qui gagne,
C'est bâbord qui gagne tribord.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

(1883-84).

Anquetil. — Une page d'histoire bayeusaine, Philippe de Delleville. — Les francs-bouchers de Bayeux.

Beaurepaire (Ch. de). — Notice sur Gréard, ancien avocat au Parlement de Normandie.

Bertolotti. — La prigiona di Ascanio Colonna (1553-57).

Bourgeon. — La réforme à Nérac. — Recherches sur le péché, la nature et la liberté.

Caligny (de). — Recherches théoriques et expérimentales sur les oscillations de l'eau et les machines hydrauliques à colonnes liquides oscillantes.

Carlez (J.). — La musique et la Société caennaise au XVIIIe siècle.

Charencey (Cte de). — Vocabulaire français-maya. — Des âges ou soleils d'après la mythologie des peuples de la Nouvelle-Espagne.

Chatel (Eug.) — Statistique de l'enseignement supérieur à Caen, de 1786 à 1791.

Cougny. — Le Roman de Trubert.

Courtonne. — Langue internationale néo-latine.

CRÈVECŒUR (de). — Saint-John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages.

DENIS (J.). — De la philosophie d'Origène. — Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVIIe siècle.

DUVAL (L.). — Observations sur l'Histoire de Tinchebray.

EGGER (V.). — La parole intérieure.

ESTAINTOT (d'). — La Cour des Aides de Normandie.

FERRAND (J.). — La loi municipale soumise au Sénat.

FRIGOULT (Ch.). — Grisailles.

GALUSKI (C.). — Schœmann : Antiquités grecques (traduites par). — Lettre de Jacques à Mathurin sur les affaires du pays. — Id. sur les élections, etc.

HAREL (Paul). — Sous les pommiers. — Rimes de broche et d'épée. — Gousses d'ail et fleurs de serpolet.

HOUYVET. — Notice biographique sur M. Ernest Collas.

HUGUET-LATOUR (major). — Puissance du Canada.

JACQUEMART (D^r). — Du tabac et de la nicotine.— Du vaginisme. — De l'anémie pernicieuse progressive. — Du mal de Pott chez les enfants.

JORET (Ch.). — Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne avant 1789. — La littérature allemande au XVIIIe siècle, etc.

JOUAUST. — Les satires de Louis Petit.

LECORNU (Léon). — Notice sur la feuille géolo-

gique de Coutances. — Les gisements métallifères de la Basse-Normandie. — Le congrès d'Alger et l'oasis de Biskra. — Excursion de la Société Linnéenne à Isigny (1882) ; allocution de M. Lecornu. — Sur la composition de certains sables et de certaines alluvions. — Notice sur M. Hérault, ingénieur en chef des mines. — Sur les surfaces à pente uniforme et les réseaux proportionnels. — Sur la métallurgie du fer en Basse-Normandie.

Le Reboullet. — Manuel du microscope dans ses applications au diagnostic et à la clinique.

Le Tellier (C. A.) — Théorie des langues maternelles et du langage international.

Mallen (R.). — Nuevos metodos astronomicos, etc.

Monod (H.). — La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

Neyreneuf. — Recherches sur l'harmonica chimique.

Pontgibaud (de). — Normandises ou le décaméron normand.

Rousset. — Voyage en express dans la douzaine de républiques, royautés et empires qui se sont succédé en France au XIX[e] siècle, etc. — Mélanges littéraires et historiques, publiés en autographes.

Tesnière (V.) — Notice sur les peintures de l'ancien couvent des Carmes. — Notice sur M. Julien, peintre à Caen. — Notice biographique sur Félix Thorigny. — Notice sur A. Guillard, peintre, conservateur du musée de Caen.

Travers (Julien). — Troisièmes regains. — An-

nuaire du département de la Manche (56ᵉ an
— Quatrièmes et derniers regains.

VILADE (Léon de). — Les Coutumes de Nor
die réglementées par l'édit de 1751.

YANVILLE (Constant d'). — Armorial de la C
bre des Comptes de Paris (Offert par M. E. Ch

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, rue de Châteaudun, 41 *bis*.

Association scientifique de France, fondée par Le Verrier.

Société philotechnique, rue de la Banque, 8.

Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.

Société des antiquaires de France.

Société de l'histoire de France.

Société française de numismatique et d'archéologie.

Société des études historiques (rue Gay-Lussac, 40).

Société académique indo-chinoise (rue de Rennes, 44).

Société philologique, quai d'Orléans, 6.

Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.

Agen. Annales de l'Académie Jasmin.

Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Apt. Société littéraire, scientifique et artistique.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.

Caen. Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des Beaux-Arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'Archéologie.
— Soc. vétérinaire de la Manche et du Calvados.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des lettres, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.

Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Soc. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.

Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.
Saintes. Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
Christiania. Université royale de Norwège.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Cordoba (République Argentine). Académie nationale des sciences.
Essex. Institut d'Essex.

Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Harlem. Fondation Tayler.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles.
Pise. Institut libre des sciences.
— Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPO
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BEL
LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1884

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1883-1884.

MM.

CHATEL (Eug.), *président.*
DESDEVISES DU DÉZERT, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

CHATEL, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.* } membres de
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
DENIS,
MORIÈRE,
DE SAINT-GERMAIN, } membres él
LAVALLEY,
DUPONT,
GUILLOUARD.

MEMBRES TITULAIRES [1].

Date de l'élection.	MM.
1839 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), archiviste du Calvados.
1862 26 déc.	JOLY, doyen de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. de litt. étrang. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, prof. à la Fac. des lettres.
1866 23 nov.	DUPRAY DE LA MAHÉRIE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, id.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1869 24 déc.	DENIS-DUMONT, prof. à l'École de médecine.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1870 29 janv. DUPONT, anc. conseiller à la Cour d'appel.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur du Conservatoire de musique.

1870 29 janv. DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.

1872 26 janv. CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de préfecture.

1873 24 juin. MAHEUT, prof. à l'École de méd.

1873 24 juin. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.

1873 24 juin. WIART, prof. à l'Éc. de médecine.

1873 24 juin. CAREL, prof. à la Fac. de droit.

1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DÉZERT, id.

1876 28 janv. TESSIER, id.

1877 28 déc. DITTE, prof. à la Fac. des sciences.

1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.

1878 22 févr. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.

1878 24 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.

1879 28 févr. FAUVEL (A.), juge de paix.

1879 28 nov. LANFRANC DE PANTHOU, anc. proc. général.

1880 27 févr. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.

Date de l'élection.	
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill.	LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1881 23 déc.	MONOD, préfet du Calvados.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 févr.	TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant.
1884 25 avril.	LEMAITRE (Raoul), substitut du procureur de la République.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de la nomination.	MM.
1840 22 mai.	BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.
1849 23 fév.	BOUET (2), peintre, à Caen.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (3), prof. hon. de la Fac. des sciences.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(3) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

Date de la nomination.

1853 25 nov. LE TELLIER (1), ancien inspecteur de l'Université.

1859 25 nov. DEMOLOMBE, doyen de la Fac. droit.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Baye et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des chartes à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honor. à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

(1) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

(2) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.	
1861 26 avril.	DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inférieure.
1842 28 janv.	BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862 25 juill.	BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 févr.	BERTOLOTTI, archiv., à Mantoue.
1879 28 nov.	Me DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840 27 nov.	BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862 28 nov.	BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill.	BLIER (Paul), prof. au Lycée de Coutances.
1843 24 mars.	BOCHER, sénateur, à Paris.
1861 28 juin.	BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
1867 28 juin.	BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.
1851 25 juill.	Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars.	BOULATIGNIER, anc. prés. de la sect. du Cotentieux au Conseil d'État, à Paris.
1872 22 nov.	BOUTMY, direct. de l'École libre des sciences polit., à Paris.
1852 27 févr.	BOVET, anc. biblioth., à Neuchâtel (Suisse).
1873 25 avril.	BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1853 22 juill.	DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 23 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'Appel, à Paris.

1849 23 nov. DE BUSSCHER, secrét. de l'Acad. roy. de Gand.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Fac. de droit, à Lyon.

1862 28 févr. DA CAMARA-LEME, à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme CAREY, poëte angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. DE CHARENCEY, linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1882 23 juin. CHAUMELIN, direct. des Douane à Paris.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), à V lence.

1851 23 mai. DE CHENNEVIÈRES, anc. direct des Beaux-Arts.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à P

1871 28 juill. CLAYE (J.), homme de lettre Paris.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'École de cine de Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Académ çaise, à Paris.

Date de la nomination.	
1833 19 juill.	Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.
1862 25 juill.	COUGNY, insp. gén. de l'Enseign. second., à Paris.
1884 22 févr.	DE CRÈVECOEUR (Robert), à Paris.
1853 23 déc.	CUSSON, secrét. de la mairie de Rouen.
1865 27 janv.	DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liège.
1868 25 nov.	Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.
1853 25 nov.	DARU, anc. ministre des affaires étrangères, à Paris.
1866 23 nov.	DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.
1851 28 nov.	DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.
1860 26 déc.	DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 févr.	DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres, à Toulouse.
1872 23 févr.	DELISE, cons. à la Cour de Cassation.
1849 23 nov.	DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc.	DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1871 24 févr.	DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
1840 28 févr.	DESAINS, membre de l'Institut, à Paris.

Date de la nomination.

1870 27 mai. DES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Normandie.

1826 24 nov. DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.

1825 25 fév. DIEN, graveur, à Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiv., à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, anc. insp. d'Acad. à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, prosecteur à la Fac. de médecine, à Paris.

1846 27 nov. EGGER (Émile), membre de l'Institut, à Paris.

1884 28 mars. EGGER (Victor), prof. à la Faculté des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingén. gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1853 25 nov. ENGELSTORFF, évêque de Fionie.

1859 27 mai. D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1871 24 mai. FERRAND, anc. préfet, à Amiens.

1856 25 janv. DE LA FERRIÈRE (Hect.), littérateur, à Paris.

1858 22 janv. FEUILLET (Oct.), de l'Acad. française, à Paris.

te de la nomination.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du départ. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, ambassadeur, à Vienne.

1868 26 juin. FRIGOULT, prof. au Collège de Cherbourg.

1884 28 mars. GALUSKI, helléniste, à Créances, (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.

1852 24 déc. GARNIER, secrétaire de la Soc. des Antiq. de Picardie.

1859 25 déc. GAUCHER, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, à Paris.

1853 27 mai. DE GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.

1870 25 fév. GIMET, anc. préfet du Calvados.

1850 27 déc. DE GIRARDOT, antiq., à Bourges.

1862 25 juill. GOMARD, antiq., à St-Quentin.

1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.

1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.

1850 28 juin. GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), antiquaire, à Londres.

Date de la nomination.

1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (C

1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Ins
à Paris.

1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé),
insp. d'Académie.

1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhétoriq
Bastia.

1840 26 déc. HOUEL, ancien inspecteur gé
du haras, à St-Lo.

1860 23 nov. HUARD (Adolphe), homme d
tres, à Paris.

1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspo
de l'Institut, à Versailles.

1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le majo
Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (docteur), à Pa

1846 26 juin. JAMES (Constantin), docteu
médecine, à Paris.

1843 28 avril. JAMIN, membre de l'Institu
Paris.

1856 28 nov. JARDIN, insp. des services a
de la marine, à Rochefort.

1884 25 avril. JORET, prof. à la Faculté
lettres d'Aix.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, litt
à Paris.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (Jules), de l'École des Ch
à Paris.

Date de la nomination.

1842 24 juin. LALOUEL, anc. prof., à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, professeur d'histoire, à Paris.
1866 26 déc. LEBEURRIER (l'abbé), anc. arch., à Évreux.
1869 23 juill. LEBRETON, proviseur du Lycée de St-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Coutances.
1871 26 mai. LECERF, antiquaire, à Paris.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préfecture, à Arras.
1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
1846 26 juin. LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.
1853 27 mai. LE JOLIS (Aug.), naturaliste, à Cherbourg.
1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.
1852 23 janv. LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
1861 22 mai. LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.
1855 27 juill. LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

Date de la nomination.

1853 27 mai. LIAIS (Emmanuel), directeur de l'Observatoire de Rio-Janeiro.

1881 29 avril. LIARD, directeur de l'Enseig[t] supérieur, à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS, docteur, à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

1857 24 juill. LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.

1877 28 déc. LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près de Bernay.

1860 27 avril. LUCE (Siméon), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Collège de France, à Paris.

1868 27 nov. MARIE, prof. à l'École de droit de Rennes.

1871 24 nov. DE MARSY, conservateur du musée de Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, directeur des Archives nationales, à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.

1848 22 déc. MÉNANT, vice-président du Tribunal civil de Rouen.

1844 23 juill. MERGET, anc. prof. à la Fac. des sciences de Lyon.

Date de la nomination.

1869 24 déc.	MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.
1865 27 janv.	MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1840 24 janv.	MOLCHNETT (Dominique), sculpteur, à Paris.
1882 24 nov.	MONOD (Théodore), pasteur, id.
1879 28 nov.	MOULIN (H.), ancien magistrat, id.
1856 26 mai.	NICOT, recteur honor., à Nîmes.
1859 26 nov.	OLIVIER, insp.r gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).
1874 26 juin.	PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc.	PELLERIN, avocat, anc. proc. de la République, au Havre.
1860 23 nov.	PERIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 28 juill.	PEZERIL, intendant militaire, à Besançon.
1872 24 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), homme de lettres, à Passy.
1850 27 déc.	Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin.	PINEL (Hon.), anc. officier supér., à Paris.
1868 27 nov.	PIQUET, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
1853 25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin.	POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sciences, à Paris.

Date de la nomination.

1853 27 mai. DE PONTGIBAUD (César), ä
tenay (Manche).

1862 25 juill. POTIN (Alphonse), homr
lettres, à Paris.

1844 23 fév. PUISEUX (Léon), inspect. ;
hon. de l'Inst. prim., à Pa

1842 24 juin. DE QUATREFAGES, meml
l'Institut, à Paris.

1864 22 juill. QUENAULT, ancien sous-pr
Coutances.

1840 3 août. QUESNAULT-DESRIVIÈRES
proviseur, à Nîmes.

1872 26 janv. RAMBAUD, prof. à la Fa
lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, membre de l'Ir
à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER, doct. en méc
à Paris.

1866 23 nov. RENAULT, cons. hon. de la
d'appel de Caen, à Falaise.

1862 25 juill. RIBEYRE (Félix), homme de l
à Paris.

1849 23 nov. ROACK-SMITH, antiq., à Lo

1861 27 déc. DE ROBERT DE LATOUR, dc
méd., à Paris.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avo
Nantes.

1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Fala

1842 23 déc. ROUSSET, h. de lettres, à Ly

Date de la nomination.

1851 25 juill. DE ROZIÈRE, sénateur, à Paris.
1866 23 nov. DE SAINT-VENANT, anc. ingén. en chef, à Vendôme.
1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur de l'Acad. de Caen, à Paris.
1825 10 juin. SERRURIER, doct. en médecine, à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.
1860 28 déc. Mme SEZZI (Esther), à Paris.
1840 26 déc. DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
1840 28 févr. SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Albert), économ., à Paris.
1851 23 mai. DE SOULTRAIT, trésorier-payeur, à Besançon.

1851 23 mai. TARDIF (A.), conseiller d'État hon., à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
1869 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1867 22 févr. TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 févr. TROCHON, ancien magistrat, à Tours.

Date de la nomination.

1873 26 déc. VALLÈS, ex-inspect. gén. des ponts et chaus., à Cros (Gard).
1869 26 févr. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
1861 29 nov. VATEL, avocat, à Paris.
1865 24 nov. DE VILADE (Léon), juge au Trib. de Bayeux.

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. au Lycée Louis-le-Grand.
1862 25 juill. DE WITT (Cornélis), historien, au Val-Richer.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.

NÉCROLOGIE (1884).

Membres titulaires.

Date de la nomination.

1855 25 mai. CAUVET, prof. à la Fac. de droit.
1866 26 janv. COLLAS, prés. de Chambre hon. à la Cour d'appel.
1862 25 juill. MELON, président du Consistoire.
1856 27 juin. DU MONCEL, de l'Institut de France.

Membres correspondants.

1828 22 févr. COUEFFIN, anc. ingén. géographe, à Bayeux.

Date de la nomination.

1834	28 fév.	GIRARDIN, anc. recteur, à Rouen.
1838	20 janv.	LEBRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
1853	16 juill.	LECADRE, doc. en méd., au Havre.
1851	23 mai.	LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
1842	23 déc.	MAIGNEN, ancien doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
1836	24 juill.	MARTIN, doyen hon. de la Fac. des lettres de Rennes.





TABLE DES MATIÈRES.

Caen. — Typ. F. Le Blanc-Hardel

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

1885

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

ART. 1 — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen se compose de *membres titulaires*, de *membres honoraires* et d'*associés correspondants*.

Le nombre des membres titulaires est de *quarante-cinq*.

Celui des membres honoraires n'est pas limité. Ils jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Le nombre des associés correspondants est illimité. Si, parfois, ils viennent à Caen, ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Art. 2. — Quand une place de titulaire devient vacante, les candidats sont présentés par deux membres titulaires ou honoraires, qui remettent au président ou au secrétaire la liste des travaux de ces candidats et un ouvrage imprimé ou manuscrit à l'appui de leur demande.

Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire, s'il a été dix ans membre titulaire, et s'il a soixante ans d'âge.

Toute nomination d'associé correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer les membres qui l'ont présenté. Ceux-ci peuvent retirer leur présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. 3. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations ou les renvoie à une autre séance, qu'elle détermine.

Art. 4. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs, un mois au plus tôt après la présentation. — S'il s'agit de la nomination d'un associé

correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un associé correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. 5. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle; il devient de droit Vice-Président.

ART. 6. — La Commission d'impression est

composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels sont adjoints le Président, le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits offerts par les membres titulaires ou honoraires.

Art. 7. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. 8. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année, dans la séance de novembre,

à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. 9. — Toutes les nominations se font au scrutin ; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix, sans qu'il y ait réclamation.

Art. 10. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir ; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art 11. — L'Académie tient, quand elle le juge

convenable, des séances publiques, dont elle fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

Art. 12. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne et à toutes les dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer, sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres nommée dans la séance de rentrée et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. 13. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres honoraires. Elle est de dix francs et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre et la paie en recevant son diplôme.

Art. 14. — Tous les membres titulaires sont

tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'art. 13.

Les membres honoraires n'encourent aucune amende pour leur absence.

Art. 15. — L'Académie laisse aux auteurs des travaux qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.



MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE



ÉTUDE

SUR

LA DATE DE LA FÊTE DE PAQUES

POUR

LES DIVERSES ANNÉES DU CALENDRIER GRÉGORIEN

Par A. de SAINT-GERMAIN

Membre titulaire

On sait que, parmi les fêtes instituées par l'Église, les unes, comme la Toussaint ou Noël, reviennent tous les ans à la même date, tandis que les autres se célèbrent à des époques qui varient suivant les années, et dont la détermination exige quelques calculs. Toutefois, le problème se simplifie tout d'abord parce que, sans parler de l'Avent, dont la date est très-facile à trouver, les intervalles de temps qui séparent les principales fêtes mobiles d'une année sont fixes et bien connus : le jour des Cendres arrive 46 jours avant Pâques, l'Ascension et la Pentecôte 39 et 49 jours après; il sera donc très-facile de déterminer, pour une année quelconque, les dates de ces fêtes si

on connaît la date de l'une d'elles, de Pâques, par exemple; c'est celle dont nous allons nous occuper.

La fête de Pâques nous vient des Juifs, qui célébraient la Pâque le quatorzième jour du premier mois de chaque année; or, le calendrier israélite est principalement réglé d'après le mouvement de la lune : les mois, de 29 et 30 jours, commencent sensiblement à la nouvelle lune; mais, par une combinaison heureuse des années de 12 et de 13 mois, chaque année commence à peu près avec notre printemps; on peut donc dire, sans grande erreur, que la Pâque se célébrait le jour de la première pleine lune du printemps. Pour respecter autant que possible cette tradition tout en se conformant aux exigences du calendrie[r] julien et à l'usage, adopté par les chrétiens, d[e] célébrer de préférence leurs fêtes le dimanch[e], le concile de Nicée décida *que la fête de Pâqu[es] aurait lieu chaque année le premier dimanc[he] immédiatement après la pleine lune qui suit [le] jour de l'équinoxe du printemps*. Cette formul[e] a été conservée dans le calendrier grégorien, a[ujourd'hui en usage dans toute l'Europe occidental[e].

Pour appliquer en toute rigueur la règle édicté[e] par le concile de Nicée, il faudrait se servir d[e] tables astronomiques donnant pour la suite de[s] temps les dates précises des équinoxes et d[es] pleines lunes, tables dont la construction ex[igerait] un travail immense; mais, pour fixer l'épo[que] d'une fête, il n'est évidemment pas indispens[able]

de s'appuyer sur des données mathématiquement exactes, d'autant moins que celui qui voudrait appliquer rigoureusement la règle fondamentale se heurterait à une difficulté dont il faut bien se rendre compte : supposons qu'une année la lune soit pleine le samedi 26 mars, à onze heures et demie du soir, heure de Paris ; en France, on prendra le dimanche 27 mars pour le jour de Pâques ; mais à Rome, où l'heure est en avance de 47 minutes sur celle de Paris, on comptera dimanche 27 mars, minuit 17 minutes, au moment de la pleine lune, et on reportera Pâques au dimanche suivant, huit jours plus tard qu'en France. Appliquée aux choses de la vie, la rigueur absolue des formules mathématiques peut avoir des inconvénients ; c'est ainsi que la Convention avait tort de décréter que l'année commencerait le jour de l'équinoxe vrai d'automne : deux localités voisines, ayant des heures peu différentes, auraient parfois été forcées par cette règle de commencer certaines années, et non toutes, à des jours différents.

Pour déterminer le jour de Pâques, on s'est décidé à ne calculer qu'approximativement les dates des équinoxes et des pleines lunes, à condition de s'entendre sur la manière dont se ferait le calcul. On a adopté le 20 mars pour le jour de l'équinoxe du printemps et on a supposé le soleil et la lune animés de mouvements uniformes dont la vitesse serait égale à leur vitesse moyenne. Ces simplifications ont conduit à des calculs peu com-

pliqués dont on a d'abord donné les règles à l'aide d'éléments fournis par les anciens calendriers, le nombre d'or, l'épacte, les lettres dominicales. A ces formules, quelque peu archaïques et embarrassantes, Gauss a substitué des formules équivalentes, exprimées au moyen de la langue, plus nette et plus commode, de l'arithmétique et de l'algèbre. Je vais exposer, d'une manière aussi élémentaire que possible, les règles données par Gauss ; j'indiquerai une simplification qui permet, avec un peu d'habitude, d'abréger le calcul ; je ferai quelques applications et je donnerai le tableau des dates de Pâques pour les années comprises entre 1800 et 2001 ; enfin, je justifierai les formules de Gauss par des considérations que le grand géomètre n'a pas cru devoir joindre à leur énoncé.

Voici comment on obtient la date de Pâques pour les années comprises entre 1799 et 1900, c'est-à-dire pour la dernière année du XVIIIe siècle et les 99 premières du XIXe :

1° On divise par 19 le millésime de l'année proposée, et, sans tenir compte du quotient, on note le reste, que j'appellerai le *premier reste* ;

2° On multiplie le premier reste par 19, et on divise par 30 le produit augmenté de 23 ; j'appelle *deuxième reste* le reste de cette division ;

3° On divise par 4 et par 7 le millésime proposé et on n'a encore égard qu'aux restes de ces divisions, que j'appelle *troisième* et *quatrième restes ;*

4° On ajoute ensemble six fois le deuxième reste, deux fois le troisième, quatre fois le quatrième, plus encore quatre unités, et on divise la somme par 7 ; le reste de cette division sera notre *cinquième reste ;*

5° On fait la somme du deuxième et du cinquième reste ; cette somme exprime le nombre de jours dont Pâques est en retard sur un jour déterminé, qui est le 22 mars : je l'appellerai, pour abréger, le *retard* de Pâques ; il est évident que la connaissance de ce nombre donne la solution du problème. Quand le retard trouvé ne dépasse pas 9 unités, Pâques tombe en mars, le jour dont le quantième est égal à 22 augmenté du retard ; quand le retard surpasse 9, la formule précédente donnerait un quantième supérieur à 31 ; cela veut dire que Pâques tombe alors en avril au jour dont le quantième s'obtient en diminuant de 31 unités le nombre trouvé supérieur à 31, ou, ce qui revient au même, en diminuant le *retard* de 9 unités.

Appliquons tout de suite les règles précédentes à l'année 1886. Je commence par diviser 1886 par 19, j'obtiens un certain quotient auquel je n'ai pas égard, et un reste égal à 5 ; c'est le *premier reste ;*

2° Je forme le produit de 5 par 19, soit 95, auquel j'ajoute 23, la somme 118, divisée par 30, donne pour reste 28 ; c'est le *deuxième reste* ;

3° Je divise tour à tour 1886 par 4 et par 7 ; les restes de ces divisions, 2 et 3, constituent le *troisième* et le *quatrième restes ;*

4° J'ajoute 6 fois 28, 2 fois 2, 4 fois 3, plus 4 unités, c'est-à-dire 168, 4, 12 et 4 ; la somme 188 divisée par 7 donne pour reste 6 ; c'est le *cinquième reste*.

Il ne reste plus qu'à additionner le deuxième et le cinquième restes, soit 28 et 6 ; la somme 34 indique le retard de Pâques sur le 22 mars ; la fête aura donc lieu le 22 + 34 ou le 56 mars, ce qui veut dire le 56 — 31 ou le 25 avril ; on vérifie, d'ailleurs, que 25 est égal au retard diminué de 9.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, si un même nombre, tel que 2 ou 4, revient plusieurs fois dans le calcul, cette répétition est purement accidentelle et ne se représenterait pas dans d'autres exemples.

Comme, dans les divisions que nous avons eu à faire, on ne devait tenir compte que du reste, il était permis d'ajouter ou de retrancher au dividende un multiple quelconque du diviseur ; les calculateurs verront souvent par là un moyen d'abréger le calcul. Mais voici la simplification un peu plus importante que j'ai annoncée : après avoir calculé les quatre premiers restes comme il est dit dans les trois premiers paragraphes, on additionne le double du troisième reste, le quadruple du quatrième, plus encore 4 unités ; à la somme obtenue on ajoute ou on retranche, suivant les cas, un multiple de 7 tel que le résultat de l'addition ou de la soustraction soit au moins égal au deuxième reste, mais ne le dépasse pas de plus de 6 unités ; ce résultat est précisément ég

au *retard*. On voit de suite s'il faut faire une addition ou une soustraction ; quant au multiple de 7 à employer, un peu d'habitude permet de l'apercevoir sans calcul, et on se convaincra bien vite que si notre règle est un peu moins précise que celle de Gauss, elle est plus avantageuse dans la pratique. Pour 1886, la somme à former, 2 fois 2, plus 4 fois 3, plus 4, est 20 ; pour avoir un nombre égal ou supérieur au deuxième reste 28 sans le dépasser de 7 unités, il faut augmenter 20, et on voit bien que le multiple de 7 à ajouter est 14 ; le résultat de l'addition, 34, est égal au retard obtenu précédemment. Pour 1885, le deuxième reste est 9 et la somme dont je prescris le calcul est 14 ; comme elle n'est pas inférieure à 9 et ne le surpasse pas de plus de 6 unités, le multiple de 7 à ajouter est zéro, et 14 est justement le *retard*.

Si un ou plusieurs des restes auxquels on est conduit sont nuls, il n'y a rien à changer aux règles que j'ai exposées ; on se rappellera que le produit d'un nombre par zéro est lui-même nul. Soit l'année 1804 ; le reste de la division de 1804 par 19 est 18 ; le produit de 18 par 19, augmenté de 23, donne 365, qui, divisé par 30, laisse pour reste 5 ; c'est le *deuxième reste* ; le *troisième reste*, celui de la division de 1804 par 4, est zéro ; le *quatrième* est 5. Appliquons la méthode abrégée : on additionne 2 fois 0, 4 fois 5, et 4 unités, c'est-à-dire zéro, 20 et 4 : la somme 24 est supérieure au 2e reste et on voit qu'il faut la diminuer de 2 fois 7 pour avoir un nombre 10 qui soit, par

rapport au deuxième reste, dans les limites convenables. Le retard de Pâques est donc 10, et la fête a eu lieu le 1er avril. L'exemple choisi offre une particularité chronologique : on a cité l'année 1804 comme une de celles où Pâques tombe le 25 mars, parce que M. Thiers a écrit que le 18 mars 1804, jour des *Rameaux*, Bonaparte se rendit à la Malmaison ; en réalité, le 18 mars était le dimanche de la Passion, et Pâques venait 15 jours et non 8 jours plus tard ; l'inexactitude est d'ailleurs des plus pardonnables.

Le *deuxième reste* indique de combien de jours le jour de la *pleine lune pascale* est en retard sur le 21 mars, ou, ce qui nous sera plus commode, le lendemain de cette pleine lune sur le 22 ; le *cinquième reste* indique combien il faut compter de jours à partir de ce lendemain pour arriver au premier dimanche qui suit. Les deux restes ne pouvant pas dépasser respectivement 29 et 6, le *retard* est au plus égal à 35 et Pâques ne peut être plus tard que le 26 avril ; il ne saurait d'ailleurs arriver avant le 22 mars.

Pour les années non comprises entre 1799 et 1900, il faut modifier les nombres 23 et 4 qui ont concouru, comme parties, à la formation des sommes d'où j'ai déduit le deuxième et le cinquième restes : pour la période qui va de 1900 à 2099 inclusivement, on remplacera 23 par 24, 4 par 5. Généralement, si on désigne par C le nombre des centaines du millésime de l'année proposée, on remplacera 23 par le reste P obtenu en

divisant par 30 la quantité $15 + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right)$, ces deux symboles désignant les parties entières des quotients de C par 3 et par 4; on remplace 4 par le reste Q de la division de $4 + C - E\left(\frac{C}{4}\right)$ par 7. Sauf ces substitutions, toutes nos règles subsistent.

Soit l'année 5487 : les parties entières du quotient de 54 par 3 et par 4 sont respectivement 18 et 13; P sera le reste de la division par 30 de la quantité $15 + 54 - 18 - 13 = 38$, c'est-à-dire 8; Q est le reste de la division par 7 de $4 + 54 - 13 = 45$, soit 3. Appliquons maintenant les règles analogues à celles qui nous ont servi pour 1886 : le reste de la division de 5487 par 19 est 15 dont le produit par 19 doit être augmenté, non plus de 23, mais de P ou de 8 : la somme 293 divisée par 30 donne pour le *deuxième reste* 23 ; en divisant 5487 par 4 et par 7, on trouve pour restes 3 et 6. On ajoute alors le double de 3, le quadruple de 6, et Q = 3, au lieu de 4; la somme 33 surpasse le deuxième reste de 10 ; en la diminuant de une fois 7, le résultat 26 ne dépasse plus 23 que de 3 unités; c'est le retard cherché ; donc, en 5487, Pâques tombera le 26 — 9 ou le 17 avril.

Les règles précédentes comportent seulement deux exceptions : 1° quand le deuxième reste est égal à 29 et le cinquième à 6, le retard calculé aurait sa valeur maximum 35 et Pâques serait le 26 avril; on l'avance d'une semaine en le plaçant au 19 avril (cette exception se présentera en 1981) :

2° quand le deuxième reste est 28, le cinquiè
et le premier un nombre supérieur à 11, on
le 18 avril, au lieu du 25, pour le jour de P
(cette exception se présentera en 1954) ; mai
premier reste ne dépasse point 11, comme en
on garde la date du 25 avril, qui est réell
la plus tardive possible.

Nous sommes en mesure de déterminer la
de Pâques pour une année quelconque ; le prol
inverse, consistant à chercher les anné
Pâques tombe à une date donnée, conduit
très-longs calculs, et je ne le traiterai pas. Ma
trouvera les résultats relatifs à la période qui
intéresse le plus immédiatement en consulta
tableau suivant, qui donne la date de Pâques
toutes les années du XIXe et du XXe siècles.

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PA
1801	14	5 avril.	1817	15	6 avri
1802	27	18 avril.	1818	0	22 mar
1803	19	10 avril.	1819	20	11 avril
1804	10	1 avril.	1820	11	2 avril
1805	23	14 avril.	1821	31	22 avril
1806	15	6 avril.	1822	16	7 avril
1807	7	29 mars.	1823	8	30 mar
1808	26	17 avril.	1824	27	18 avri
1809	11	2 avril.	1825	12	3 avri
1810	31	22 avril.	1826	4	26 mar
1811	23	14 avril.	1827	24	15 avri
1812	7	29 mars.	1828	15	6 avri
1813	27	18 avril.	1829	28	19 avri
1814	19	10 avril.	1830	20	11 avri
1815	4	26 mars.	1831	12	3 avri
1816	23	14 avril.	1332	31	22 avri

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.
1833	16	7 avril.	1875	6	28 mars.
1834	8	30 mars.	1876	25	16 avril
1835	28	19 avril.	1877	10	1 avril.
1836	12	3 avril.	1878	30	21 avril.
1837	4	26 mars.	1879	22	13 avril.
1838	24	15 avril.	1880	6	28 mars.
1839	9	31 mars.	1881	26	17 avril.
1840	28	19 avril.	1882	18	9 avril.
1841	20	11 avril.	1883	3	25 mars.
1842	5	27 mars.	1884	22	13 avril.
1843	25	16 avril.	1885	14	5 avril.
1844	16	7 avril.	1886	34	25 avril.
1845	1	23 mars.	1887	19	10 avril.
1846	21	12 avril.	1888	10	1 avril.
1847	13	4 avril.	1889	30	21 avril.
1848	32	23 avril.	1890	15	6 avril.
1849	17	8 avril.	1891	7	29 mars.
1850	9	31 mars.	1892	26	17 avril.
1851	29	20 avril.	1893	11	2 avril.
1852	20	11 avril.	1894	3	25 mars.
1853	5	27 mars.	1895	23	14 avril.
1854	25	16 avril.	1896	14	5 avril.
1855	17	8 avril.	1897	27	18 avril.
1856	1	23 mars.	1898	19	10 avril.
857	21	12 avril.	1899	11	2 avril.
858	13	4 avril.	1900	24	15 avril.
859	33	24 avril.	1901	16	7 avril.
860	17	8 avril.	1902	8	30 mars.
61	9	31 mars.	1903	21	12 avril.
62	29	20 avril.	1904	12	3 avril.
63	14	5 avril.	1905	32	23 avril.
64	5	27 mars.	1906	24	15 avril.
65	25	16 avril.	1907	9	31 mars.
6	10	1 avril.	1908	28	19 avril.
7	30	21 avril.	1909	20	11 avril.
8	21	12 avril.	1910	5	27 mars.
	6	28 mars.	1911	25	16 avril.
	26	17 avril.	1912	16	7 avril.
	18	9 avril.	1913	1	23 mars.
	9	31 mars.	1914	21	12 avril.
	22	13 avril.	1915	13	14 avril.
	14	5 avril.	1916	32	23 avril.

ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUES.	ANNÉES.	RETARD.	DATE DE PAQUE
1917	17	8 avril.	1959	7	29 mars.
1918	9	31 mars.	1960	26	17 avril.
1919	29	20 avril.	1961	11	2 avril.
1920	13	4 avril.	1962	31	22 avril.
1921	5	27 mars.	1963	23	14 avril.
1922	25	16 avril.	1964	7	29 mars.
1923	10	1 avril.	1965	27	18 avril.
1924	29	20 avril.	1966	19	10 avril.
1925	21	12 avril.	1967	4	26 mars.
1926	13	4 avril.	1968	23	14 avril.
1927	26	17 avril.	1969	15	6 avril.
1928	17	8 avril.	1970	7	29 mars.
1929	9	31 mars.	1971	20	11 avril.
1930	29	20 avril.	1972	11	2 avril.
1931	14	5 avril.	1973	31	22 avril.
1932	5	27 mars.	1974	23	14 avril.
1933	25	16 avril.	1975	8	30 mars.
1934	10	1 avril.	1976	27	18 avril.
1935	30	21 avril.	1977	19	10 avril.
1936	21	12 avril.	1978	4	26 mars.
1937	6	28 mars.	1979	24	15 avril.
1938	26	17 avril.	1980	15	6 avril.
1939	18	9 avril.	1981	35	19 avril.
1940	2	24 mars.	1982	20	11 avril.
1941	22	13 avril.	1983	12	3 avril.
1942	14	5 avril.	1984	31	22 avril.
1943	34	25 avril.	1985	16	7 avril.
1944	18	9 avril.	1986	8	30 mars.
1945	10	1 avril.	1987	28	19 avril.
1946	30	21 avril.	1988	12	3 avril.
1947	15	6 avril.	1989	4	26 mars.
1948	6	28 mars.	1990	24	15 avril.
1949	26	17 avril.	1991	9	31 mars.
1950	18	9 avril.	1992	28	19 avril.
1951	3	25 mars.	1993	20	11 avril.
1952	22	13 avril.	1994	12	3 avril.
1953	14	5 avril.	1995	25	16 avril.
1954	34	18 avril.	1996	16	7 avril.
1955	19	10 avril.	1997	8	30 mars.
1956	10	1 avril.	1998	21	12 avril.
1957	30	21 avril.	1999	13	4 avril.
1958	15	6 avril.	2000	32	23 avril.

On peut remarquer que, dans la période considérée, Pâques tombe une seule fois le 22 mars, en 1818 ; une fois le 24 mars, en 1940 ; une fois le 24 avril, en 1859 ; deux fois le 25 avril, en 1886 et 1943 ; trois fois le 23 mars, en 1845, 1856 et 1913 ; trois fois le 25 mars, en 1883, 1894 et 1951 ; les dates comprises entre le 25 mars et le 24 avril reviennent un nombre de fois qui varie de quatre à huit inclusivement. Pâques est dans le mois de mars pour 45 années, dans le mois d'avril pour les 155 autres.

La suite des nombres qui mesurent les retards présente quelques traces de périodicité, mais avec de très-nombreux écarts ; quant à exprimer les nombres au moyen d'une fonction entière et de degré simple du millésime, on reconnaît que c'est impossible, parce que les différences des ordres successifs augmentent de plus en plus en valeur absolue.

Nous allons montrer que les formules de Gauss traduisent, aussi bien que le permet leur simplicité relative, l'idée qui a présidé à la fixation du jour de Pâques : ce jour doit être un dimanche, et le premier après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. Un choix convenable des deux nombres dont la somme exprime le retard de Pâques sur le 22 mars permet de satisfaire aux deux conditions ; on remarquera d'ailleurs que la première de ces conditions a seule besoin d'être rigoureusement remplie ; la même rigueur n'est

pas nécessaire pour la seconde, et elle entraînerait dans la pratique des difficultés excessives, grâce à la complication du mouvement du soleil et surtout de la lune. Aussi se contente-t-on de déterminer approximativement les époques des pleines lunes ; on admet que l'équinoxe ait toujours lieu le 20 mars, et que l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux pleines lunes consécutives ait une valeur constante, égale à la moyenne de ses valeurs véritables ; cet intervalle est de $29^{\text{jours}},530589$ et s'appelle une *lunaison*. En général, on commettra une erreur sur le jour de la pleine lune, mais cette erreur ne dépassera pas deux ou trois jours et sera sans inconvénients.

Je désignerai par M le millésime de l'année que je considère, par r, s, t, les restes de la division de M par 19, 4 et 7 ; c'est ce que j'ai appelé le *premier*, le *troisième* et le *quatrième restes ;* quant au *deuxième* et au *cinquième restes*, je les représente par a et b ; enfin j'appelle A le nombre de jours comptés depuis le 22 mars jusqu'au lendemain de la pleine lune pascale, B le nombre de jours comptés de ce lendemain jusqu'au dimanche de Pâques. Nous allons montrer qu'il est naturel de prendre $A = a$, et ensuite nécessaire de faire $B = b$.

La détermination de A est bien simplifiée par cette remarque, due à l'athénien Méton, que 235 lunaisons équivalent sensiblement à 19 années ; je prendrai des années juliennes de 365 jours un quart ; j'adopterai provisoirement le calendrier julien qui fait bissextiles toutes les années dont

le millésime est divisible par 4 ; enfin je négligerai l'écart, toujours inférieur à un jour, entre le commencement de l'année julienne et celui de l'année civile. En vertu de ces conventions, du théorème de Méton et de l'invariabilité admise pour le temps qui s'écoule entre deux pleines lunes consécutives, on peut dire que les pleines lunes reviennent tous les 19 ans aux mêmes dates, et on est amené à partager le temps en cycles successifs de 19 années chacun. Nous prendrons pour premières années de ces divers cycles celles dont les millésimes sont divisibles par 19 ; pour chacune d'elles, la pleine lune pascale suivra le 21 mars d'un même nombre de jours, que je désigne par p ; en 1805, dont le millésime est un multiple de 19, la lune a été pleine le 13 avril ; nous sommes donc amenés à prendre $p = 23$.

Remarquons maintenant que 13 lunaisons surpassent une année julienne de 18j,648 ; nous dirons 19 jours en nombre rond, puisque nous en sommes aux approximations ; si donc, une année, la lune est pleine à une certaine date, elle le sera 19 jours plus tard l'année suivante, et ainsi de suite. On voit que si, au millésime de l'année considérée correspond le *premier reste* r, cette année sera la $r+1^{\text{ième}}$ de son cycle, et la lune sera pleine $23 + 19\,r$ jours après le 21 mars de cette année ; en général, $23 + 19\,r$ sera supérieur à 30, c'est-à-dire sensiblement au nombre des jours d'une lunaison ; la pleine lune dont il s'agit

ne sera pas la pleine lune pascale de notre année; mais si on diminue $23 + 19r$ d'autant de fois 30 que cela est possible, le résidu, qui n'est autre que le reste a, exprimera en jours le retard sur le 21 mars de la pleine lune pascale de l'année ; ce sera donc A.

Il faut bien dire qu'en arrondissant les nombres 18,648 et 29,53, nous avons sacrifié la rigueur à la simplicité des résultats, et l'égalité $A = a$ n'est pas établie comme nécessaire, mais seulement comme naturelle. Ce qui rend tolérable la double inexactitude que nous avons commise, c'est surtout qu'on n'en laisse accumuler les effets que pendant la période, relativement courte, de 19 ans ; c'est aussi que ces effets se contrebalancent en grande partie. Nous allons nous rendre compte dans un cas particulier, celui où $r = 16$. de la grandeur de l'erreur qu'on peut commettre : nos formules nous donnent pour A la valeur $23 + 19 \times 16 - 30 \times 10 = 27$; en reprenant notre raisonnement, mais employant des nombres exacts, on aurait eu

$$A = 23 + 18,648 \times 16 - 29,531 \times 10 = 26,06,$$

c'est près d'un jour de moins que la première évaluation.

L'erreur due à l'inexactitude du théorème de Méton est bien plus faible que celles que je viens de considérer : les 19 années juliennes surpassent seulement de $0^j,0616$ les 235 lunaisons du cycle ; mais les effets de cette différence s'ajoutent indé-

finiment dans la suite des siècles et finiraient par amener un écart inacceptable entre l'époque vraie et l'époque supposée des pleines lunes. Quand on passe d'un cycle au suivant, la pleine lune d'un rang déterminé dans le cycle avance de $0^j,0616$; au bout de 63 cycles ou 1197 ans, l'avance est de $3^j,88$, soit 4 jours pour 1200 ans, 1 jour pour 300 ans. Pour exprimer le retard de la première pleine lune pascale des différents cycles sur le 21 mars, on ne doit donc pas prendre un nombre constant tel que 23, mais un nombre qui, tout en restant entier, diminue d'une unité tous les 300 ans ; une expression de la forme $H - E\left(\frac{C}{3}\right)$, dans laquelle H est un entier fixe, C le nombre de centaines du millésime, satisfait à la double condition, et nous l'adopterons pour représenter p.

Il s'agit maintenant de voir comment les résultats se modifient quand on passe du calendrier julien au calendrier grégorien, qui ne fait plus bissextiles les années centenaires, à moins que leur millésime ne soit divisible par 400 : quand on passe par une des années qui cessent ainsi d'être bissextiles, les dates grégoriennes prennent un jour d'avance sur les dates juliennes correspondantes, et, par conséquent, il faut augmenter d'une unité la valeur de p qui convient au calendrier julien ; on y parviendra en remplaçant, dans l'expression adoptée il n'y a qu'un instant, H par une quantité de la forme $H' + C - E\left(\frac{C}{4}\right)$, H' étant

une nouvelle constante; on reconnaît que l'expression précédente croît d'une unité quand le nombre des centaines du millésime croît de la même quantité, à moins que ce ne soit pour prendre une valeur divisible par 4, auquel cas $C - E\left(\frac{C}{4}\right)$ ne varie pas. En définitive, p sera égal à

$$H' + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right)$$

ou plutôt au reste de la division de cette quantité par 30. Pour $C = 18$, $E\left(\frac{C}{3}\right) = 6$, $E\left(\frac{C}{4}\right) = 4$ et $p = 23$; il s'ensuit $H' = 15$ et p n'est autre chose que la quantité que j'ai désignée par P; quant à A, c'est le résidu, par rapport à 30, de

$$19r + 15 + C - E\left(\frac{C}{3}\right) - E\left(\frac{C}{4}\right),$$

ou de $19r + P$, c'est-à-dire la valeur générale de a. Nous laissons encore subsister quelques causes d'erreur, mais leur effet ne deviendra sensible que dans un temps très-éloigné, quelque dix mille ans; il serait peu judicieux de s'en préoccuper.

Une fois adoptée la valeur A du nombre de jours qui s'écoulent depuis le 22 mars de l'année considérée jusqu'au lendemain de la pleine lune

pascale, il faut trouver le nombre complémentaire B de jours qui s'écoulent depuis ce lendemain jusqu'au dimanche suivant; dans l'évaluation des nombres définis comme je viens de le faire ou d'une manière analogue, il sera toujours entendu que le terme de départ ne compte pas, mais qu'on a égard à celui d'arrivée : ainsi nous dirons que du dimanche au mardi suivant il s'écoule deux jours. Si B était nul, c'est que le lendemain de la pleine lune serait lui-même le dimanche cherché.

On trouve dans l'almanach que le 22 mars 1801 a été un dimanche; nous allons chercher le nombre D de jours qui doivent s'écouler depuis ce dimanche jusqu'au $A^{\text{ième}}$ jour après le 22 mars de l'année considérée, dont le millésime est M; B sera le plus petit des nombres qu'il faut ajouter à D pour former un multiple de 7; il sera toujours inférieur à 7. Je représenterai d'une manière générale par [7] un multiple quelconque de 7; ce symbole pourra représenter des multiples bien différents dans les diverses expressions où il figurera.

Le nombre de jours d'une année commune est $365 = [7] + 1$; celui d'une année bissextile, $366 = [7] + 2$; donc le nombre de jours qui s'écoulent du 22 mars 1801 au 22 mars de l'an M est un multiple de 7 augmenté du nombre M—1801 des années écoulées d'une date à l'autre, plus encore du nombre de celles de ces années qui sont bissextiles. Soit $M = 4m + s$, s étant le *troisième reste*, et supposons que nous adoptions le calen-

drier julien, ou bien que M reste compris entre 1800 et 1900 ; comme $1801 = 4 \times 450 + 1$, le nombre des années bissextiles dont il vient d'être question est $450 - m$. Si, au nombre des jours comptés jusqu'au 22 mars de l'an M, nous ajoutons les A jours qui nous mènent au lendemain de la pleine lune pascale, nous aurons

$$D = [7] + M - 1801 + m - 450 + A,$$

ou, en remplaçant 1801 et 450 par $[7] + 2$, M par $4m + s$,

$$(1) \qquad D = [7] + 5m + s - 4 + A.$$

Retranchant D du multiple de 7 qui lui est égal ou immédiatement supérieur, nous trouverons

$$B = [7] + 4 - 5m - s - A,$$

[7] étant ici tel que le second membre soit inférieur à 7 sans être négatif ; on peut à ce second membre ajouter $21m + 7s + 7A$, à condition de retrancher un multiple équivalent de 7, et la valeur de B pourra s'écrire, en remarquant que le multiple de 7 à retrancher l'emporte nécessairement sur le multiple additif,

$$\begin{aligned} B &= 4 + 16m + 6s + 6A - [7] \\ &= 4 + 2s + 4(4m + s) + 6A - [7]; \end{aligned}$$

mais $4m + s$ est de la forme $[7] + t$, t étant le *quatrième reste ;* en réduisant les multiples de 7, il vient

$$B = 4 + 2s + 4t + 6A - [7];$$

comme B est inférieur à 7, cette égalité exprime que B est le résidu par rapport à 7 de $2s + 4t + 6A + 4$; c'est précisément ce que nous avons appelé le cinquième reste b. On remarquera que maintenant nous n'admettons plus d'à peu près, parce qu'il faut absolument trouver pour le jour de Pâques un dimanche.

Quand on se sert du calendrier grégorien et que M dépasse 1899, il faut diminuer D d'autant d'unités qu'il y a, depuis 1801 jusqu'à l'an M, d'années centenaires dont le millésime n'est pas divisible par 400, puisque ces années ne sont pas bissextiles comme dans le calendrier julien ; en se reportant à un résultat précédemment obtenu, on trouve que le nombre de ces années est

$$C - 18 - \left[E\left(\frac{C}{4}\right) - E\left(\frac{18}{4}\right)\right] = C - E\left(\frac{C}{4}\right) - 14.$$

Si nous retranchons cette quantité du second membre de l'équation (1), en réduisant 14 avec [7], nous aurons pour l'expression générale de D :

$$D = [7] + 5m + s + A - \left[4 + C - E\left(\frac{C}{4}\right)\right].$$

la quantité entre crochets ne diffère que d'un multiple de 7 de celle que j'ai représentée par Q ; on peut donc écrire

$$D = [7] + 5m + s + A - Q,$$

et on en conclura, comme ci-dessus, en remplaçant 4 par Q,

$$(2) \qquad B = Q + 2s + 4t + 6A - [7] ;$$

en tenant compte des limites imposées à B, cela revient à dire que B est le résidu, par rapport à 7, de $Q + 2s + 4t + 6A$; c'est la valeur de b généralisée.

La simplification de calcul que j'ai proposée se justifie en ajoutant A aux deux membres de l'équation (2) ; le second membre contient alors $7A - [7]$, mais on ne peut savoir *a priori* si la somme algébrique de ces deux termes est positive, nulle ou négative ; on écrira donc

$$A + B = Q + 2s + 4t \pm [7] :$$

les limites imposées à B montrent qu'il faut choisir [7] et son signe de façon que le second membre soit au moins égal à A, et au plus à $A + 6$: le *retard* sera exprimé au moyen de la formule que j'ai indiquée.

Il reste à expliquer comment on a été conduit à

admettre deux exceptions à la règle générale ; le peu de rigueur des calculs à l'aide desquels on a déterminé la valeur de A laissait une certaine liberté. En premier lieu, on n'a pas accepté pour A la valeur 29, qui remet la pleine lune pascale au 19 avril, 30 jours après le 20 mars ; en effet cette pleine lune est censée la première après l'équinoxe du printemps et cet équinoxe peut avoir lieu le 20 mars au matin ; dans ce cas, comme la lunaison est en réalité de 29$^{j.}$, 53, la pleine lune pascale aura lieu le 18 avril, 29 jours après le 20 mars, ou 28 jours après le 21, ce qui revient à réduire A d'une unité. Si avec $A = 29$, on a $B < 6$, c'est qu'il y a un dimanche entre le 19 et le 26 avril ; ce sera le premier aussi bien après le 18 qu'après le 19, et la réduction opérée sur A ne change rien à la date de Pâques ; mais si $B = 0$, le 26 avril, et aussi le 19, sont des dimanches ; mais nous sommes convenus de prendre le 18 et non le 19 pour la pleine lune ; le dimanche après cette pleine lune devient le 19, et ce sera ce jour-là, au lieu du 26, qu'on célèbrera la fête de Pâques : telle est la première des exceptions signalées.

Venons à la seconde : j'ai remarqué que la valeur adoptée pour A donne pour la pleine lune pascale une date trop éloignée ; pour $p = 23$, $r = 16$, j'ai calculé l'écart, qui était près d'un jour ; quand $p < 12$, un calcul identique montrerait que l'écart atteint aussi un jour si $r > 11$; on serait autorisé à diminuer A d'une unité dès que r surpasserait 11 ; on ne le fait que si, en même temps,

le calcul donne pour A la valeur 28 ; on verra, comme tout à l'heure, que la réduction de A ne change la date de Pâques que pour B = 6 ; la fête est alors ramenée du 25 au 18 avril.

En résumé, les raisons qui ont fait avancer la date de Pâques ne sont pas toujours valables dans les deux cas où on les invoque ; par contre, elles pourraient intervenir dans d'autres cas. En établissant d'une manière générale les deux exceptions consacrées et celles-là seulement, on a voulu éviter d'inutiles complications, mais aussi s'opposer, dans la limite du possible, à ce que la date de Pâques atteigne sa limite extrême, si éloignée de l'équinoxe du printemps.

LES ACCIDENTS

DE

CHEMINS DE FER

Par M. Léon LECORNU

Ingénieur des Mines

AVANT-PROPOS.

Nous ne sommes plus au temps où les personnes prudentes s'abstenaient soigneusement de voyager en chemin de fer, et où les autres, avant d'affronter un pareil danger, commençaient par écrire leur testament. Néanmoins, on accuse encore volontiers les grandes compagnies de ne pas faire tout ce qui serait désirable pour la sécurité des voyageurs, et de s'endormir dans leur routine, sans souci du progrès qui doit être la loi de toute entreprise humaine.

Ces accusations n'ont rien de fondé, et elles montrent à quel point le public ignore ce qui se passe, depuis quelques années, dans le monde spécial des chemins de fer. Il nous semble donc utile de vulgariser, autant qu'il dépend de nous,

une question qui est, dans toute la force du terme, une question de vie ou de mort. Laissant de côté ces accidents, de beaucoup les plus nombreux, qui sont dus à la seule imprudence des victimes, et ceux qui ont pour cause la malveillance, nous nous bornerons à parler des accidents qui engagent directement la responsabilité des compagnies.

I. CLASSIFICATION DES ACCIDENTS.

Les services techniques des chemins de fer se divisent en trois grandes branches : 1° l'entretien et la surveillance de la voie ; 2° le matériel roulant ; 3° l'exploitation, comprenant le service des gares. Chacun de ces services peut être, suivant les cas, responsable d'un accident.

Le service de l'entretien et de la surveillance est chargé d'assurer le bon état de la voie, le gardiennage des passages à niveau, la solidité des clôtures. Les clôtures sont indispensables pour écarter les malfaiteurs et surtout les animaux qui pourraient s'introduire dans l'enceinte du chemin de fer. Un train qui rencontre un bœuf peut le couper sans éprouver lui-même de graves dommages ; mais il ne faut pas s'y fier, et le mieux est d'avoir partout des clôtures infranchissables. Les chemins de fer d'intérêt local sont seuls, de par la loi, dispensés de cette obligation.

Les passages à niveau constituent des interruptions de clôture qu'il est impossible d'éviter. Ces

passages doivent être gardés avec un soin tout particulier, par des agents placés en permanence et chargés de fermer les barrières en temps utile, avant le passage des trains. Pour les trains réguliers, la chose est assez aisée ; mais les trains facultatifs, les machines isolées qui circulent à l'insu des gardes-barrières, peuvent causer de graves dangers. On est obligé de s'en rapporter à l'appréciation de ces agents, et il faut bien avouer qu'une telle garantie est insuffisante.

Quant au bon état de la voie, il constitue l'un des éléments principaux de la sécurité : le moindre défaut peut avoir ici des conséquences funestes. Les rails doivent présenter une résistance suffisante et être fabriqués avec du fer ou de l'acier de première qualité. Les traverses de bois qui les supportent doivent être solides et non pourries, elles doivent être assises avec soin dans le ballast, qui lui-même doit satisfaire à de nombreuses conditions, indiquées par la pratique. Quand il survient un déraillement en pleine voie, l'état de celle-ci est examiné de très-près, non-seulement par les représentants de l'État, mais aussi par ceux de la Compagnie. Les ingénieurs chargés de l'entretien de la voie tâchent naturellement de démontrer qu'elle était excellente, et que le matériel roulant doit seul être mis en cause. Ceux qui ont pour mission de veiller au bon état du matériel roulant cherchent, de leur côté, à faire retomber sur leurs collègues de la voie toute la responsabilité de l'accident. De cette discussion contradic-

toire semblerait devoir jaillir la lumière. Malheureusement, à la suite d'un déraillement en pleine voie, il y a toujours des rails cassés, des coussinets brisés, des crampons arrachés, des traverses démolies. En même temps, les roues de la machine et des voitures sont plus ou moins avariées, les essieux, plus ou moins faussés. Souvent même le train tout entier a fait la culbute au bas d'un remblai ; et, dans ce désordre général, il devient à peu près impossible de distinguer la cause de l'effet. Il faut être convaincu, d'ailleurs, qu'en pareille matière, une circonstance insignifiante en apparence est susceptible d'amener de grands désastres, et qu'avec un train lancé à toute vitesse, les relations de cause à effet se trouvent grandement modifiées. Le fait n'est pas rassurant, avouons-le, et les voyageurs timorés n'ont pas tout à fait tort de se contenter des bons trains omnibus. Néanmoins, ceux qui se risquent dans les express n'ont pas non plus tout à fait tort, car la statistique démontre qu'en somme, avec des voies solides et du matériel parfaitement entretenu, les déraillements en pleine voie sont chose exceptionnelle.

Les inondations. les éboulements de tunnels ou de tranchées sont des évènements qu'on peut généralement prévoir et qui n'entraînent, par suite, d'autres inconvénients pour les voyageurs que celui de se trouver arrêtés en route : ils ne compromettent pas, à vrai dire, la sécurité. Il en est de même des encombrements par la neige. D'ailleurs, dans les pays de plaines, ces encombre-

ments interceptent rarement la circulation. On peut toutefois rappeler la tourmente survenue dans la nuit du 4 au 5 décembre 1870, grâce à laquelle le train-poste de Paris parvint à Caen à 6 heures du soir au lieu de 2 heures du matin, c'est-à-dire avec 16 heures de retard.

Pour en finir avec le chapitre de la voie, mentionnons encore certains accidents extraordinaires, au moins en Europe, comme celui qui survint en Écosse, le 28 décembre 1879, trois semaines après la tourmente dont il vient d'être question. Ce jour-là, à sept heures un quart du soir, pendant une effroyable tempête de vent, au moment où l'express se rendant d'Édimbourg à Dundee traversait la Tay, à 27 mètres de hauteur, sur un pont de trois kilomètres de long livré à la circulation depuis un an seulement, le pont se rompit et fut en partie précipité dans l'abîme, avec la totalité du train. Cet accident, qui occasionna la mort de quatre-vingts personnes, donna lieu à une grande enquête dont les conclusions furent les suivantes : « Ce pont a été mal conçu, mal construit et mal entretenu. Sa chute est due à des défauts inhérents à sa construction, qui, tôt ou tard, devaient conduire à sa destruction. »

Les variétés d'accidents qui se rapportent à l'état du matériel roulant sont presque aussi nombreuses que les pièces diverses dont se composent les locomotives et les wagons : leur énumération serait donc aussi longue que fastidieuse. Le plus souvent, du reste, leur seul résultat est de faire

tomber le train en détresse. Mollement bercé par le roulis, vous êtes bien endormi dans un coin de votre compartiment. Tout à coup, en rase campagne, au milieu de la nuit, vous vous apercevez que le train s'arrête. Vous vous informez et l'on vous apprend qu'un boulon s'est cassé à la machine, qu'elle se trouve hors de service et qu'il va falloir la remplacer. Et vous restez là pendant une heure, deux heures, quelquefois plus, tandis qu'un piéton court à la station la plus voisine, que l'on réveille le chef de gare, que celui-ci fait marcher son télégraphe et tâche de réveiller ses collègues des autres gares. Enfin, la machine de réserve, qui est toujours en feu dans un dépôt, arrive sur les lieux, et, s'il ne lui survient pas à son tour d'accident, vous finissez bien par atteindre le terme de votre voyage. L'aventure est profondément désagréable, et la seule consolation qu'on puisse offrir aux voyageurs, c'est de les assurer que si la moindre faute est reconnue imputable au mécanicien, si l'organe avarié montre des traces de cassure ancienne qui n'ont pas été aperçues en temps utile, le malheureux agent ne s'en tire pas à moins de 10 ou 20 fr. d'amende.

Les détresses ordinaires ne présentent aucune espèce de danger, pourvu que le train arrêté en pleine voie soit protégé suivant les règles. Certaines avaries de matériel sont plus graves à cause des accidents de personnes qui peuvent en résulter : telles sont les explosions de chaudières et les ruptures de bandages ou d'essieux. Les explosions

sont devenues tout à fait exceptionnelles, malgré la haute pression de la vapeur, à cause de l'excellente construction des chaudières, à cause du soin avec lequel les machines sont constamment surveillées et entretenues, à cause aussi du bon fonctionnement des appareils de sûreté : soupapes, manomètres, niveaux d'eau, etc.

A l'encontre des maîtres de danse, les constructeurs de locomotives ont trouvé l'art de *ne pas sauter*.

La vapeur est réellement subjuguée, elle se fait l'esclave docile de l'homme et, comme l'a si bien dit le poëte de Coutances, M. Paul Blier (1) :

Cette ardente vapeur, l'homme à son char l'attelle,
Il supprime l'espace et le temps avec elle ;
Et, sur l'hippogriffe d'acier,
Libre et fier il parcourt son sentier métallique
D'un élan que jamais, dans le stade olympique,
N'égalèrent char ni coursier.

Les ruptures d'essieux et de bandages deviennent aussi de plus en plus rares, à mesure que se perfectionnent les procédés de fabrication, et à mesure que les épreuves de réception deviennent plus sévères.

C'est la rupture d'essieu d'une locomotive qui occasionna le légendaire accident de la rive gauche. Cette catastrophe, survenue le 8 mai 1842, a l'importance d'un fait historique, puisque l'amiral

(1) *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1880 : « La poésie de la science. »

Dumont-d'Urville, la gloire de Condé-sur-Noireau après avoir fait plusieurs fois le tour du monde après avoir découvert la Vénus de Milo et le continent du pôle sud, vint y trouver, avec sa femm et son fils, la plus affreuse des morts. Les wagons culbutés sur les deux machines du train par l'effe d'une vitesse exagérée, formèrent bientôt un immense brasier, duquel on retira 55 morts et 10 blessés. Le corps de l'amiral était tellement calciné que le développement extraordinaire du crân permit seul de le reconnaître.

Une circonstance particulière contribua, ave l'excès de vitesse, à la gravité de cette catastrophe. A cette époque, on enfermait à clef le voyageurs dans les voitures pour les empêch de descendre pendant la marche, et on n'ouvr la porte qu'aux stations. Les wagons ayant p feu, s'étant empilés les uns sur les autres, il fu impossible aux malheureuses victimes, emprisonnées de cette façon, d'échapper à leur sort. Depuis cette époque, l'usage d'enfermer à clef les voyageurs a disparu des chemins de fer français. Mais, dans d'autres pays, en Angleterre notamment, les portières sont encore fermées à clef, au moins du côté de la contre-voie.

Les grands accidents provoquent toujours les grandes réformes. A la suite de la catastrophe de 1842, une commission, dite des accidents, fut créée par le ministre pour rechercher les causes de cet évènement et les moyens de prévenir le retour de semblables malheurs. Ce fut le point de départ

d'une longue enquête qui aboutit à la loi de 1845 et à l'ordonnance de 1846 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer. Cette loi et cette ordonnance nous régissent encore aujourd'hui, leur texte est affiché dans toutes les gares. Il est fort remarquable qu'à une époque où les chemins de fer étaient encore si peu connus, on ait réussi à constituer un ensemble de règles aussi satisfaisant.

La sécurité d'un train en marche repose avant tout sur le mécanicien. Celui-ci ne doit pas seulement veiller au bon état du matériel et maintenir la vitesse de marche dans les limites réglementaires, il doit rester debout, avoir l'œil ouvert sur les signaux de toute nature qui peuvent lui être faits. Il doit, comme le marin, avoir bonne vue et distinguer nettement, de loin, non-seulement la forme, mais encore la couleur des signaux. Le daltonisme, cette affection de la vue qui empêche la perception de certaines couleurs, le rouge principalement, est une maladie plus fréquente qu'on ne le supposait autrefois. On trouve, en moyenne, un individu sur soixante-quinze ne possédant pas la notion du rouge, et pour lequel, ainsi que le disait Arago, les cerises ne sont jamais mûres. Aussi les Compagnies se préoccupent-elles aujourd'hui, avec juste raison, de refuser les candidats mécaniciens affectés de cette infirmité.

Le brouillard, qui aveugle les plus clairvoyants, est l'un des dangers les plus graves que rencontre la circulation des trains, d'autant plus que le

brouillard rend généralement les rails glissants et s'oppose ainsi à la rapidité de l'arrêt. En cas de brouillard, les signaux sont accompagnés de pétards posés sur la voie ; mais cette précaution n'est pas toujours suffisante, et l'accident survenu, il y a quelques années, à Clichy-Levallois, entre Paris et Asnières, montre qu'en pareil cas les mouvements ne sauraient s'effectuer avec trop de prudence.

Un danger terrible est celui qui résulterait de l'aliénation subite du mécanicien ou simplement de son état d'ivresse. Le fait n'est malheureusement pas sans exemple, et il serait à désirer que le mécanicien prît toujours modèle sur sa machine, laquelle ne boit que de l'eau et ne se chauffe qu'avec du charbon.

Il y a, il est vrai, un palliatif dans la présence du chauffeur qui accompagne toujours le mécanicien et qui, aux termes du règlement, doit être capable d'arrêter la machine. Mais le chauffeur peut être lui-même pris de boisson, ou bien, dans sa lutte désespérée contre son camarade, il peut ne pas se trouver le plus fort. Nous indiquerons bientôt les nouvelles et importantes garanties offertes, sous ce rapport, au public.

Quelquefois aussi, on a vu une machine dont le mécanicien et le chauffeur s'étaient éloignés un instant, pendant le stationnement, se mettre soudain en marche. Le fait peut être occasionné, par exemple, par la maladresse d'un agent ignorant qui, malgré la plus expresse défense, se serait

avisé de toucher au mécanisme. Et alors, cette locomotive s'élance comme un animal furieux, aussi puissant à lui seul qu'une charge de cavalerie, capable de renverser tous les obstacles. Le seul remède, en pareil cas, est d'aviser par télégraphe la gare vers laquelle se précipite la machine. Cette gare la dirige, par une manœuvre d'aiguilles, vers une voie secondaire où elle va se briser, sans occasionner d'autres dégâts, pourvu, bien entendu, qu'elle n'ait pas rencontré d'autres trains sur son parcours. C'est principalement pour éviter de pareils dangers qu'il est interdit au mécanicien et au chauffeur de jamais quitter en même temps la machine.

Des wagons isolés peuvent aussi se mettre en mouvement sur les voies principales, au risque de produire des collisions. On les appelle, dans le langage du métier, des *wagons en dérive*. Ce sont, par exemple, des wagons détachés d'un train par une rupture d'attelage ou bien mis en mouvement par le vent à l'origine d'une pente sur laquelle la vitesse va constamment en s'accélérant. Si la pente n'est pas trop longue, les wagons ne tardent pas à s'arrêter. Sinon on opère avec eux comme pour la locomotive déchaînée. On peut aussi se mettre à leur poursuite avec une locomotive qui ne tarde pas à les rattraper, les accoste avec précaution et les ramène en gare.

Nous arrivons aux accidents provenant du seul fait de l'exploitation. Les plus ordinaires sont dus à de fausses manœuvres d'aiguilles. Une aiguille

de chemin de fer est cet appareil ingénieux, mais délicat, qui permet de faire passer un train d'une voie sur une autre. Les deux voies qui se réunissent en une seule figurent, avec le tronçon commun, une sorte d'Y, dont le point central est occupé par l'aiguille. Si le train vient du tronçon commun, il aborde l'aiguille par la pointe ; s'il vient de l'une des deux branches, il l'aborde par le talon. Ce dernier cas ne présente aucun danger ; quelle que soit la position de l'aiguille, le train oblige celle-ci à lui ouvrir le passage. Si, au contraire, l'aiguille est abordée par la pointe sans être suffisamment maintenue, le train fait deux voies, c'est-à-dire qu'une partie des véhicules va à droite, l'autre à gauche, et un déraillement devient inévitable.

Il est donc essentiel que l'aiguille soit fixée dans la position requise, soit au moyen d'un contrepoids, soit au moyen d'un levier sur lequel appuie l'aiguilleur. Dans ce dernier cas, il est rigoureusement prescrit à l'aiguilleur de ne jamais changer la position de l'aiguille pendant qu'elle est engagée, lors même qu'il s'apercevrait tout à coup d'une erreur de direction. En réalité cette sage prescription est parfois violée, soit que l'aiguilleur perde la tête, soit que sa main faiblisse malgré lui : bref, les déraillements sur les aiguilles sont assez fréquents. Heureusement ils n'entraînent guère de danger pour les voyageurs à cause de la faible vitesse que possèdent les trains au passage de ces points difficiles ; leur plus grand inconvénient est d'obstruer les voies prin-

cipales, et d'interrompre ainsi, pendant quelque temps, la circulation. Quant aux erreurs de direction commises par les aiguilleurs, elles peuvent amener des collisions désastreuses : raison de plus pour que les aiguilles prises en pointe soient toujours abordées avec une vitesse réduite. Hâtons-nous d'ajouter que les hommes de choix, chargés de ce service, ne sont guère exposés à de pareilles méprises.

Les erreurs de signaux peuvent, comme les erreurs d'aiguille, donner lieu à des collisions. Il existe dans l'exploitation des chemins de fer une très-grande variété de signaux. La description des signaux français suffit à remplir un volume in-8° de 650 pages auquel nous devons renvoyer (1).

Les manœuvres de gare s'effectuent toujours sous la protection de certains signaux qui doivent être tournés à l'arrêt en temps utile, et la position des signaux avancés, qui ne peuvent être aperçus de la gare, est contrôlée au moyen de sonneries électriques. Il arrive rarement que les signaux ne soient pas convenablement faits. On peut craindre, la nuit, que la lampe d'un signal avancé ne se trouve éteinte à l'insu des agents ; mais le fait ne se présente guère dans la pratique.

Tout employé, quel que soit son grade, doit *obéissance passive* aux signaux ; c'est la première règle de discipline en matière de chemins de fer. La seconde est qu'à toute heure, les dispositions

(1) Brame et Aguillon, *Étude sur les signaux*, Dunod, 1883.

doivent être prises comme si un train était attendu.

De toutes les fautes imputables au personnel des gares, les plus graves sont celles dont la responsabilité retombe sur le chef de gare lui-même, chargé de donner aux trains l'ordre du départ. Lorsqu'une ligne est exploitée à voie unique, une erreur, une distraction du chef de gare peut avoir pour effet de lancer l'un contre l'autre deux trains marchant en sens contraire. Les vitesses s'ajoutent alors pour produire un choc dont rien n'atténue la violence. La catastrophe survenue le 15 août 1879 entre Flers et Montsecret (ligne de Paris à Granville), était un accident de ce genre.

Cet accident de Flers, qui coûta la vie à une dizaine de personnes, eut du moins, comme celui de 1842, des conséquences utiles pour l'avenir. Peu de jours après, le ministre des Travaux publics, qui exerce vis-à-vis des Compagnies le contrôle tout puissant de l'État, instituait une commission chargée d'une enquête sur les conditions de sécurité des voyages en chemin de fer. Un an plus tard, une circulaire ministérielle imposait aux Compagnies tout un ensemble de mesures de sécurité. En 1881 et 1882, de nouvelles circulaires vinrent compléter ou confirmer la première, et les administrateurs des Compagnies, comprenant toute la gravité de la question, s'empressèrent de se mettre à l'œuvre. Nous voudrions esquisser maintenant les résultats de ce grand mouvement. Les exemples que nous citerons seront, pour la plupart

empruntés à la Compagnie de l'Ouest, parce que c'est elle qui dessert la Normandie, et aussi parce que, dans ces questions de sécurité, elle se montre toujours, nous sommes heureux de le reconnaître ici, l'une des Compagnies le plus résolûment progressives.

II. — MESURES DE SÉCURITÉ.

Un perfectionnement capital a été réalisé par l'adoption des freins continus, qui nous viennent en droite ligne d'Amérique. Jadis, pour faire arrêter le train, le mécanicien, après avoir supprimé l'action motrice de la vapeur, donnait un coup de sifflet particulier. A ce signal, les conducteurs, placés dans les postes de vigie, tournaient la manivelle de leurs freins, disposés à peu près comme ceux d'une voiture ordinaire, manœuvre longue et peu active pendant laquelle le train parcourait, en se ralentissant, un espace considérable. Il fallait, en effet, plusieurs secondes pour serrer les freins, et, lorsque ceux-ci étaient serrés à fond, leur résistance était insuffisante, parce qu'ils n'agissaient que sur un petit nombre de roues. Aujourd'hui, le mécanicien n'a besoin d'aucun aide : par une simple manœuvre de robinet, il met en mouvement l'air comprimé qui remplit un tuyau disposé dans toute la longueur du train. Aussitôt, sous chaque voiture, l'air vient presser un piston qui serre les freins avec énergie ; en un clin d'œil, toutes les roues sont enrayées. On voit sans peine

quelle sécurité en résulte pour les voyageurs. Un obstacle apparaît-il à l'improviste, devant le train lancé à toute vitesse ? Le mécanicien pousse un levier, et aussitôt toute la masse du train se trouve retenue par une puissance formidable. Tandis qu'avec les freins ordinaires 800 mètres et plus étaient nécessaires pour l'arrêt, 200 mètres suffisent à présent. Mais, dira-t-on, ne pourrait-on faire encore mieux ? Ne serait-il pas possible d'obtenir l'arrêt absolu, instantané? Eh bien ! non, les principes de mécanique s'y opposent, et d'ailleurs, lors même qu'un pareil résultat serait réalisable, il faudrait tout faire pour l'éviter. Sa conséquence la plus claire serait, en effet, de projeter violemment chaque voyageur tourné la tête en avant contre la paroi placée en face de lui, et de lui briser le crâne.

Les freins continus ont encore d'autres avantages presque aussi importants. Tous les conducteurs ont sous la main un robinet qui leur permet, en cas d'urgence, d'arrêter eux-mêmes le train. Dès-lors, les voyageurs ne sont plus à la merci d'un mécanicien qui peut soudain perdre la raison ou franchir, à son insu, un signal mis à l'arrêt. Il n'y a plus à craindre non plus qu'un wagon prenne feu sans que le mécanicien s'en aperçoive ; il suffit que l'incendie soit découvert par l'un des agents. Enfin, d'ingénieuses dispositions, imaginées par l'inventeur des freins à air comprimé. M. Westinghouse, ont permis de rendre ces freins *automatiques :* cela veut dire qu'en cas de rupture d'attelage, les freins agissent d'eux-mêmes.

obligeant les deux parties du train à s'arrêter immédiatement. L'avantage est surtout précieux à la montée des longues rampes, sur lesquelles la queue du train ne pourrait plus, comme autrefois, se détacher et s'en aller à la dérive.

Les freins continus ne sont encore appliqués qu'aux trains express. Il est à souhaiter que leur emploi soit étendu à tous les trains de voyageurs.

La Compagnie de l'Ouest a demandé à l'air comprimé un dernier service. Chaque voiture des trains express a été pourvue d'un signal d'alarme dont voici en deux mots le mécanisme. Un voyageur s'aperçoit-il que son wagon prend feu, qu'un essieu est brisé, ou bien encore qu'un voisin en veut à sa bourse ou à sa vie? il lui suffit de tirer sur la poignée fixée au plafond, près de la lanterne. Cette manœuvre fait jouer un sifflet d'alarme placé sur la locomotive; le mécanicien, ainsi averti, prévient le conducteur par deux coups d'un timbre spécial, et celui-ci recherche la cause de l'alarme.

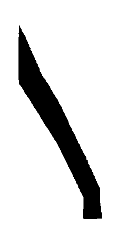
Voilà donc une garantie fort précieuse offerte aux voyageurs. Mais surtout que ceux-ci n'aillent pas tenter l'expérience sans nécessité, elle pourrait leur coûter cher; car la poignée, une fois tirée, ne pourrait plus être remise en place; elle resterait pendante, pour indiquer au conducteur la voiture d'où l'appel est venu et les mauvais plaisants seraient exposés à tous les désagréments d'un procès-verbal avec ses conséquences.

Les appareils fixes ont été l'objet de perfection-

nements tout aussi remarquables que ceux du matériel roulant. Lorqu'il s'agit de protéger, par un système de signaux, une grande gare à laquelle aboutissent de nombreuses directions de lignes, ou simplement un point de bifurcation important, le système de signaux doit être étudié de manière à empêcher toute manœuvre dangereuse, et l'on conçoit que ce n'est pas chose facile. Le nombre des cas différents qui peuvent se présenter est, en effet, très-considérable, et chacun d'eux exige une disposition particulière des aiguilles et des signaux. Pour peu qu'il y ait quatre ou cinq lignes convergentes, cette étude finit par dégénérer en casse-tête. Les spécialistes parviennent cependant à s'en tirer et ils résument leur travail dans un petit livre, propre à chaque gare, qu'on pourrait appeler l'évangile des aiguilleurs : on l'appelle plus modestement la *consigne*. Cette consigne, il est inutile de le dire, doit être observée avec une rigueur toute militaire. Mais hélas! les aiguilleurs ne sont pas infaillibles. Et comment espérer que l'agent chargé d'appliquer un règlement aussi compliqué ne fera jamais de fausses manœuvres ?

La difficulté a été vaincue, grâce à une idée que nous oserions presque qualifier d'idée de génie, car elle est simple comme toute idée de génie, et qui constitue le principe des *enclenchements*. L'invention fut faite, il y a trente ans, par M. Vignier, employé de la Compagnie de l'Ouest, et celle-ci eut l'honneur de le mettre la première en pratique. Mais, comme il arrive pour beaucoup

d'inventions, on n'en saisit pas dès le début l'immense portée, et c'est seulement de nos jours qu'elle est devenue d'une application universelle. Les enclenchements sont des liaisons mécaniques établies entre les aiguilles et les signaux, de manière à faire en sorte que toute combinaison dangereuse soit rendue matériellement impossible. Ainsi, un train venant de Bayeux et arrivant à Caen, au poste de la prairie, trouve devant lui un signal d'arrêt. Or, ce signal ne peut être effacé sans que les autres signaux soient tournés à l'arrêt, de façon à arrêter les trains qui viendraient soit de Flers, soit de Caen, soit de l'embranchement de Courseulles et qui pourraient rencontrer le premier ; sans que, de plus, toutes les aiguilles soient disposées dans la direction voulue. Entrez dans l'une de ces cabines d'observation où se tiennent les aiguilleurs, vous y verrez une sorte de clavier formé par des leviers qui servent à manœuvrer, ceux-ci les aiguilles, ceux-là les signaux de protection. Le nombre de ces leviers s'élève parfois à cent et même davantage. Amusez-vous, si le gardien vous le permet, ce qui est au moins douteux, à déranger au hasard la position de ces leviers. Les uns obéiront à la pression de votre main, les autres résisteront par le fait d'enclenchements invisibles. Supposez maintenant que de tous les côtés, de dix lignes, de vingt lignes si vous le voulez, aboutissant au poste que vous occupez, surgissent des trains se croisant en tous sens et à toute vitesse, votre fantaisie aura



jeté dans le service une perturbation profonde ; elle aura paralysé hors de propos la plupart des mouvements ; mais elle ne fera pas naître de collisions.

Quant à expliquer au prix de quels tours de force mécaniques, au prix de quel enchevêtrement de tiges et de verrous un pareil résultat est obtenu, nous devons absolument y renoncer ; mais nous devons faire remarquer qu'il n'est plus possible, en pareil cas, de se placer auprès de chaque aiguille pour en faire la manœuvre. Tout doit se passer dans la cabine de l'aiguilleur, et il faut pour cela que les aiguilles soient manœuvrées à des distances qui peuvent atteindre plusieurs centaines de mètres. On se sert, à cet effet, de longues tiges articulées, qui fonctionnent à peu près comme des mouvements de sonnette. Ces appareils, à condition d'être convenablement entretenus, donnent des résultats excellents ; néanmoins, ils sont de nature à faire naître une nouvelle inquiétude. Car enfin, lorsque l'aiguilleur est auprès de l'aiguille, il s'assure, de ses propres yeux, qu'elle est bien placée et qu'elle ne reste pas à moitié entrebaillée. A 3 ou 400 mètres de distance, l'aiguilleur ne voit plus rien et n'est plus averti des déraillements possibles. Heureusement, on a paré à ce danger par divers moyens, entre autres par l'emploi des *contrôleurs d'aiguilles*. Ces appareils consistent essentiellement dans une sonnerie électrique, qui fait entendre son tintement tant que la pointe d'aiguille n'est pas rigoureusement appliquée contre le rail. Des leviers

spéciaux permettent, en outre, de verrouiller l'aiguille dans la position voulue.

Une chose manque encore pour que la sécurité soit complète. Les signaux sont des obstacles purement moraux ; ils agissent uniquement sur l'esprit du mécanicien. Ici encore, nous nous trouvons en présence de la faiblesse humaine, et il importerait de s'en affranchir. Des essais ont été faits dans ce but : on a imaginé ce qu'on appelle, dans le langage du métier, un *crocodile*. C'est un appareil ressemblant, assez vaguement du reste, à ce genre d'animal, placé au milieu de la voie, à peu de distance du signal. Un balai métallique porté par la locomotive caresse, en passant, le dos de l'animal. Si le signal est ouvert, rien ne se produit. S'il est fermé, un courant électrique s'élance dans le balai métallique et va manœuvrer les freins continus : le train s'arrête donc immédiatement, sans aucune intervention des agents. Ce dispositif ingénieux n'est pas encore entré dans la pratique courante ; d'ailleurs, le danger auquel il s'adresse est réellement minime.

Nous venons de citer un appareil placé sur la voie et agissant, à un moment donné, sur le train en mouvement. Inversement, il existe des systèmes dans lesquels le train, en passant, presse une pédale et fait ainsi marcher une sonnerie qui avertit de son arrivée soit une gare, soit un passage à niveau important. On a pu également, au moyen de pédales manœuvrées de la même façon, faire en sorte qu'un train, au moment d'aborder

une aiguille, la manœuvre lui-même, de façon à empêcher le déraillement, ou bien encore qu'un train, après avoir franchi un signal, le tourne lui-même à l'arrêt. Un autre appareil, basé sur le même principe, est désigné vulgairement sous le nom de *mouchard* (1). C'est, en effet, un agent de police secrète, destiné à faire savoir, après coup, si le mécanicien n'a pas marché trop vite. La locomotive presse une première pédale, qui permet à une sorte d'horloge de se mettre en mouvement sous l'action d'un poids. Le mouvement s'arrête lorsque la locomotive rencontre une seconde pédale, placée, par exemple, cent mètres plus loin. Il est bien clair que plus le train va vite, moins l'horloge a marché longtemps, et l'on sait, par suite, d'une manière indiscutable, quelle était la vitesse de marche. Ces appareils peuvent être utiles sur les longues pentes, que les mécaniciens sont portés à parcourir trop vite, parce que, de cette façon, ils gagnent du temps sans brûler de charbon. En réalité, la présence du mouchard est bien vite éventée ; mais ce n'est pas un mal, au contraire, car le mécanicien, se sachant surveillé, évite avec soin de se mettre en faute; de répressive, la surveillance devient préventive.

Les applications de l'électricité que nous avons rencontrées jusqu'ici sont bien secondaires ; elles donneraient à elles seules une faible idée du rôle que joue et que jouera de plus en plus ce mer-

(1) Le nom technique est *dromoscope.*

veilleux agent dans l'exploitation des chemins de fer. L'Exposition d'électricité de Paris, en 1881, ne présentait pas moins de soixante-quatre appareils électriques pour la sécurité des chemins de fer.

« Sans attribuer, écrivait à cette occasion, en 1882, le Ministre des Travaux publics aux Compagnies, sans attribuer à l'électricité, dans l'exploitation de nos voies ferrées, une prépondérance exclusive, il faut lui accorder largement la part que la science moderne lui assigne déjà, et s'en servir comme d'un auxiliaire puissant, éminemment propre à seconder l'action intelligente de l'homme, à le préserver des défaillances et des oublis, et à réparer autant que possible, dans certains cas, la faute qu'il aurait pu commettre. »

Tout le monde sait que, grâce à l'électricité, les chefs de gare, communiquant à grande distance, peuvent se concerter pour toutes les mesures de sécurité, demander au besoin les machines de secours, s'avertir des dangers de toute nature. On peut dire hardiment que, sans l'électricité, l'exploitation régulière des chemins de fer serait chose impossible, et l'on ne s'en aperçoit que trop lorsqu'il arrive un dérangement quelconque des appareils télégraphiques. Cependant ceux-ci sont évidemment appelés à céder, un jour ou l'autre, une partie de leur rôle aux appareils téléphoniques, qui commencent déjà à faire leur apparition dans quelques haltes. La téléphonie est à la télégraphie ce que la conversation ordinaire est à celle de

deux sourd-muets ; elle est beaucoup plus commode et plus rapide. Mais, à cette transformation prévue, l'électricité ne perdra rien ; on n'ignore pas, en effet, que le fil téléphonique ne transmet pas le son. Au point de départ, le son est transformé en courant électrique ; celui-ci parcourt seul le circuit métallique, puis, en traversant le téléphone du point d'arrivée, reprend la forme de son, exemple de ces métamorphoses merveilleuses que la science moderne nous a rendues familières.

C'est beaucoup, sans doute, de faire communiquer entre eux les chefs de gare ; mais ce n'est pas encore assez. Rappelons ce qui s'est passé à Flers en 1879. A peine le chef de gare a-t-il donné à un train de plaisir l'ordre de départ, qu'il se rappelle l'arrivée, dûment annoncée, d'un train de marchandises. Ce train a déjà quitté la gare voisine de Montsecret, il se dirige sur Flers, et, comme la voie est unique, une collision est inévitable. S'il y avait eu un moyen quelconque d'avertir les gardes-barrières échelonnés sur le parcours, les quelques minutes écoulées entre l'ordre fatal et la catastrophe n'eussent pas été perdues en angoisses stériles ; mais ce moyen faisait alors complètement défaut. Aujourd'hui, le moyen existe. Sur toutes les voies uniques un peu fréquentées, des cloches électriques de forte dimension, grosses à peu près comme des cloches à melon, sont placées au voisinage des gares et des maisons de gardes-barrières. On les appelle les *cloches allemandes*, parce que les Allemands nous

ont donné l'exemple de leur emploi, et il faut avouer que, cette fois, ils nous ont rendu service. Supposons, pour fixer les idées, qu'un train soit sur le point de quitter la gare de Bayeux pour aller à celle d'Audrieu. Le chef de gare de Bayeux presse un bouton et sonne trois fois deux coups. C'est le signal convenu pour annoncer le départ d'un train montant, c'est-à-dire d'un train qui se dirige vers Paris. La sonnerie se répète bruyamment à Audrieu et à tous les postes intermédiaires ; tout le monde est averti, et tous les gardes ferment leurs barrières en temps utile. Inversement, si un train part d'Audrieu pour se rendre à Bayeux, le chef de gare d'Audrieu sonne trois fois trois coups, et tout le monde sait, jusqu'à Bayeux, qu'un train va circuler dans le sens descendant, c'est-à-dire d'Audrieu vers Bayeux. Supposons maintenant qu'après avoir été averti par la gare de Bayeux du départ d'un train montant, le chef de gare d'Audrieu, par erreur ou par distraction, annonce le départ d'un train descendant : les deux sonneries contradictoires vont avertir tous les gardes-barrières du danger qui se prépare ; dans ce cas, tous ont l'ordre formel de placer des pétards sur la voie et d'arrêter tout mouvement jusqu'à ce que l'entente soit rétablie. Les cloches servent aussi dans le cas ou un garde s'aperçoit de toute autre cause de danger qu'il est impossible de faire disparaître en temps utile, telle que wagons en dérive, rails cassés, animaux circulant sur la voie, etc. A cet effet, chaque garde a la possibilité de

mettre en mouvement toutes les sonneries et de faire entendre un tintement spécial qui signifie : *arrêtez tout*. La circulation ne peut être reprise qu'après une entente des gares et avec l'assurance que le danger a cessé d'exister.

Cette communication permanente entre les agents des gares et ceux de la voie est donc susceptible de rendre les plus grands services. Mais, comme elle exige une installation assez coûteuse, on s'est borné, quant à présent, à l'organiser sur les voies uniques fréquentées chaque jour par six trains au moins dans chaque sens, et, pour les lignes moins importantes, on a cherché quelque chose de plus simple. Cette fois, c'est aux Anglais qu'on a fait emprunt, et l'on a adopté le système du bâton-pilote. Nous allons reconnaître dans cette invention le sens éminemment pratique de nos voisins.

Le point de départ de l'emploi du bâton-pilote est ce qu'on nomme le service en navette, organisé encore aujourd'hui sur les lignes très-peu fréquentées ou bien sur les lignes très-courtes, comme l'embranchement de sept kilomètres qui réunit Isigny à la grande ligne de Paris à Cherbourg. Dans ce cas, une seule locomotive suffit à tous les besoins, hormis les détresses, qui sont prévues par des règlements spéciaux. En temps normal, une seule locomotive est affectée au service de la ligne : elle va dans un sens, revient dans l'autre, se déplace librement dans son petit domaine ; et, comme l'accès en est rigoureusement interdit à toute au-

tre machine, les rencontres de train sont par cela même impossibles. Maintenant, il est bien clair que, si nous avions un nombre quelconque de machines, mais un seul mécanicien, le même résultat serait obtenu au point de vue de la sécurité. Supposons encore qu'il y ait autant de mécaniciens que de machines, mais qu'aucune d'elles ne puisse se mettre en route sans emmener avec elle un agent déterminé, toujours le même ; les collisions sont encore rendues impossibles. Cet agent, qui prend le nom de pilote, existe en effet dans certains cas, par exemple, lorsqu'à la suite d'un accident survenu sur une ligne à double voie, on est obligé d'organiser temporairement la voie unique. Mais les Anglais ont remarqué qu'il n'était pas du tout nécessaire d'entretenir un agent pour se promener ainsi sur la ligne, et qu'un simple bâton ferait tout aussi bien l'affaire. De là l'idée du bâton-pilote, qui fait songer au roi Soliveau de la fable.

Pour la mettre en pratique, on divise la ligne en un certain nombre de sections. Chacune d'elles est pourvue d'un bâton-pilote de forme ou de couleur distincte, portant une plaque, et sur cette plaque est indiquée la section à laquelle le bâton est affecté. Aucune machine ne doit, en principe, quitter une gare si le bâton correspondant à la section sur laquelle la machine doit s'engager n'a pas été remis au mécanicien par le chef de gare.

L'observation rigoureuse de cette prescription

rendrait toute rencontre impossible, mais elle aurait de sérieux inconvénients pour la commodité de l'exploitation. Ainsi, elle empêcherait évidemment d'expédier deux trains dans le même sens, tant qu'un autre train, marchant en sens contraire, n'aurait pas rapporté le bâton-pilote au point de départ. Les Anglais ont alors imaginé de munir le bâton d'une clef, au moyen de laquelle on peut ouvrir une boîte renfermant certains bulletins. Il est admis qu'un de ces bulletins peut remplacer le bâton. Si donc il y a deux trains de suite à expédier, le chef de gare ouvre la boîte avec le bâton, prend un bulletin et le remet au premier mécanicien, qui part sans bâton. Ce sera alors le train suivant qui emportera le bâton, et, à partir de ce moment, le chef de gare, n'ayant plus de clef, ne pourra plus ouvrir la boîte ni distribuer de bulletins.

L'idée est à coup sûr ingénieuse ; mais il n'est pas difficile d'apercevoir ses inconvénients. Rien n'empêche, en effet, le chef de gare de prendre à la fois plusieurs bulletins, et, par conséquent, le principe même du système se trouve violé. Aussi la Compagnie de l'Ouest a-t-elle trouvé plus simple et plus sûr de prescrire qu'en pareil cas, le chef de gare, avant d'expédier le premier train, doit faire constater la présence du bâton par le conducteur chef et le mécanicien, puis remettre à chacun d'eux un bulletin, détaché d'un livre à souche, mentionnant que le bâton reste à sa gare. Un bulletin du même genre est employé lorsque,

par suite de retard d'un train, il est nécessaire de changer le croisement avec un train marchant en sens contraire. Le bulletin est alors accompagné d'un certificat constatant que les dépêches réglementaires de sécurité ont été échangées avec la gare suivante.

En un mot, dans aucun cas, un train ou une machine ne peut quitter une gare sans être porteur du bâton, ou d'une pièce qui explique et justifie son absence.

Pour diminuer encore, s'il est possible, les chances de collision sur la voie unique, la Compagnie de l'Ouest a mis en pratique ce qu'elle appelle le *Journal du Train*. Chaque train est accompagné d'une sorte de feuille de route, sur laquelle ont été indiqués à l'avance tous les croisements qui doivent être effectués. Lorsque le train arrive à une gare de croisement, le chef de gare, avant de donner le signal du départ, doit remplir une case blanche du journal réservée à cet effet, en mentionnant exactement à quelle heure est arrivé le train attendu en sens contraire. Notons cette prescription. Si l'on avait exigé seulement que le chef de gare affirmât l'arrivée de ce train, une erreur serait à craindre; mais, pour indiquer l'heure et la minute de l'arrivée, il faut l'avoir notée, car il n'est pas admissible que le chef de gare soit assez coupable pour inventer un renseignement qu'il doit faire suivre de sa signature. Mais, il faut prévoir le cas où, par suite de retard, le croisement serait reporté à une autre

station. Le chef de gare modifie alors, sous sa propre responsabilité, et après échange des dépêches de sûreté, les indications primitives. Dans tous les cas, le chef de train ne peut transmettre au mécanicien le signal du départ donné par le chef de gare que si le journal est bien en règle. La moindre infraction à ce principe est sévèrement réprimée.

Voilà déjà un bel ensemble de précautions. On ne s'en est pourtant pas tenu là, et l'on s'est dit qu'il n'était pas logique que le chef d'une grande gare, obligé de veiller à tous les détails d'un service compliqué, souvent aussi, il faut l'avouer, harcelé par les réclamations plus ou moins fondées des voyageurs, eût en outre la responsabilité et les préoccupations qu'entraîne la circulation sur voie unique.

On a donc imaginé de doubler la voie, sur une longueur de quelques kilomètres, aux abords des grandes gares, et de reporter les têtes de voies uniques en rase campagne, en concentrant le service de sécurité dans un de ces postes détachés dont nous avons déjà parlé. C'est ce qui arrive pour Caen au poste de la prairie. Le chef de gare de Caen expédie, à l'heure voulue, les trains qui se dirigent sur Flers, sur Cherbourg, sur Courseulles, sans s'inquiéter, en aucune façon, de savoir quels trains ils vont croiser. Au poste de la prairie cesse la double voie. Mais là tous les trains s'arrêtent. Le chef de poste, bien tranquille dans son observatoire, ayant sous la main les leviers qui com-

mandent les aiguilles et les signaux, avec la garantie que donnent les enclenchements, vise les journaux de train, sonne les cloches électriques ou délivre le bâton-pilote, et ne laisse partir un train que lorsqu'il peut le faire sans danger. Il semble impossible d'obtenir un plus haut degré de sécurité.

Ainsi se trouve réglée la redoutable question de la voie unique, et l'on peut admettre aujourd'hui que, si la voie unique est incommode, elle n'est pas plus dangereuse que la double voie. Mais celle-ci exige elle-même des moyens de protection plus efficaces que ceux dont on s'est longtemps contenté. Plus la vitesse des trains express devient considérable, plus les trains de marchandises deviennent nombreux, plus on doit craindre qu'une fausse manœuvre, une infraction au règlement, un malentendu quelconque ne jettent deux trains l'un sur l'autre, et, bien qu'ils marchent alors dans le même sens, il suffit que le premier soit un lourd et lent train de marchandises, que le second possède une marche rapide, pour que le choc demeure redoutable. Les freins continus offrent déjà, à cet égard, de précieuses garanties ; mais l'administration n'a pas jugé que ce fût assez, et, pour les lignes les plus fréquentées, elle a prescrit le *block system*.

Le mot, d'aspect barbare, est d'importation anglaise. Il signifie que chaque train est protégé par une sorte de blocus. En France, on dit aussi le *système du cantonnement*.

Avec le mode ordinaire d'exploitation, toute la sécurité des trains réside dans l'intervalle de temps qui sépare leurs heures de départ. Lorsqu'un train a quitté une gare, celle-ci ne doit pas laisser partir d'autre train avant qu'il se soit écoulé cinq ou dix minutes, quelquefois davantage, et ce laps de temps est calculé de façon que les deux trains, conservant chacun leur marche normale, atteignent la gare suivante sans se serrer de trop près. Si le premier train se ralentit outre mesure, un agent doit rapidement se porter en arrière pour assurer la protection. Mais il peut arriver que cet agent se décide trop tard à partir, qu'il se donne une entorse en route, qu'il n'ait pas le temps de se porter assez loin en arrière, que le second train, brusquement surpris, ne puisse s'arrêter assez vite. Bref, on conçoit qu'en cas de dérangement de la marche, les rencontres deviennent possibles. Le système du cantonnement substitue à l'intervalle de temps un intervalle de distance, et fait en quelque sorte le vide autour de chaque train. Il dit : lorsqu'un train est engagé sur telle section, par exemple, entre Mantes et Épône, aucun train ne peut partir de Mantes avant l'arrivée du premier à Épône. Chaque train est donc bloqué sur sa section ; de là le nom du système.

Mais la rigueur d'une telle prescription, très-satisfaisante en théorie, aurait le grave inconvénient que tout retard d'un train ferait sentir son effet sur l'ensemble du service, et l'on a été obligé de tempérer l'état de blocus par certains adoucis-

sements qui ont conduit à ce que l'on nomme le *block system permissif*. Voici, en résumé, comment les choses se passent aujourd'hui sur le réseau de l'Ouest. Au moment où le train s'engage sur une section, le chef de gare presse un bouton sur lequel est écrit le mot : *départ*. Au-dessus du bouton, une petite aiguille, qui était verticale, s'incline dans le sens de la marche du train ; à la station d'arrivée, la communication électrique fait incliner dans le même sens une aiguille semblable. Quand le train est arrivé à l'autre gare, le chef de celle-ci presse un bouton qui porte le mot : *arrivée*. Immédiatement, les deux aiguilles se relèvent, et la voie est libre pour un nouveau train. On a même proposé de perfectionner le procédé en reliant ces petits signaux avec les grands signaux, seuls visibles du mécanicien, de telle façon que celui-ci se trouve arrêté tant que la voie n'est pas libre. Maintenant, pour rendre le système permissif, pour lui donner cette élasticité jugée indispensable, on admet qu'au bout de cinq minutes, un nouveau train peut être autorisé à partir, lors même que la voie ne serait pas libre, pourvu que le chef de gare remette au mécanicien un bulletin écrit lui prescrivant de marcher lentement jusqu'à la gare suivante. S'il y a dix minutes écoulées, on ne remet plus de bulletin au mécanicien ; mais un petit signal, sur lequel est écrit le mot *attention*, est présenté à la vue de cet agent tant que le train précédent n'a pas encore quitté la section.

Nous avons raisonné comme si la section commençait et se terminait à deux gares. En réalité, comme on aurait ainsi, en général, des sections trop longues, on intercale entre les gares des postes intermédiaires, qui arrêtent les trains, en cas de besoin seulement, au moyen de signaux carrés rouges. De Paris à Mantes, on compte ainsi vingt-quatre postes successifs dont l'intervalle moyen est de 2,243 mètres. Cet intervalle peut être franchi en trois minutes environ par un train omnibus, et, par suite, le système du cantonnement permet de réduire, avec une sécurité absolue, à deux ou trois minutes l'intervalle de temps nécessaire pour expédier deux trains consécutifs.

III. STATISTIQUE DES ACCIDENTS.

Nons connaissons maintenant la nature et la portée des réformes introduites depuis cinq ans pour augmenter cette sécurité, qui est le premier droit des voyageurs. On vient de voir que les grandes Compagnies, stimulées par l'État, ne reculent devant aucune dépense, devant aucune complication de service pour diminuer de plus en plus le nombre et la gravité des accidents. Il serait fort intéressant de connaître les résultats pratiques de toutes ces améliorations; malheureusement, les dernières statistiques officielles s'arrêtent à l'année 1881, et, à cette époque, la plupart des réformes étaient encore à l'état de projet

D'ailleurs, pour obtenir des conclusions de quelque portée, il faudrait pouvoir opérer sur une période de dix années au moins. Quoi qu'il en soit, en 1881, l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général a causé la mort de 512 personnes et occasionné des blessures à 1,348. Sur les 512 personnes tuées, 468 l'ont été par le fait de leur propre imprudence et 44 seulement par des causes auxquelles elles ne pouvaient se soustraire. La foudre fait plus de victimes dans le même temps : car, de 1835 à 1863, elle a tué en France 2,238 personnes, soit en moyenne 77 par an.

Les chiffres qui précèdent s'appliquent aux victimes de toute catégorie : voyageurs, agents des chemins de fer et autres personnes, comme celles qui se font écraser en traversant des passages à niveau. En ce qui concerne spécialement les voyageurs, on compte 59 tués et 346 blessés. Pour bien apprécier la valeur de ces chiffres, il convient de les comparer au nombre de voyageurs transportés. On trouve ainsi que, pour trois millions de voyageurs, il y a eu à peu près un voyageur tué et six voyageurs blessés (1).

(1) Le nombre total des accidents, en 1881, a été de 2,064, se décomposant ainsi :

Déraillements.	185
Collisions	190
Accidents divers sur la ligne. . . .	692
Accidents divers dans les stations . .	997

Le nombre des kilomètres exploités s'élevait à 24,249. Il y a donc eu environ 1 accident pour 12 kilomètres.

A titre de comparaison, il est intéressant de noter que, d'après les statistiques officielles relatives à la période de 1846-1855, les messageries impériales ont tué un voyageur sur 324,533, et les messageries générales, un voyageur sur 381,045. C'est une proportion à peu près dix fois plus forte que celle des chemins de fer en 1881. C'est donc sur un réel préjugé que repose la mauvaise réputation acquise par les chemins de fer auprès de certaines personnes. Ce préjugé est dû à ce que l'on ne tient pas compte du nombre énorme et de la longueur des transports; il est dû aussi à ce que les grands accidents de chemins de fer, faisant d'un seul coup beaucoup de victimes, frappent plus fortement l'imagination qu'une série de petits accidents de voiture, dont les journaux daignent à peine parler.

Si quelque voyageur, éprouvant encore un reste d'inquiétude, nous demandait des conseils pratiques sur l'art de se conserver intact, nous lui dirions : « Placez-vous, autant que possible, vers le milieu du train, et dans le milieu d'un wagon ; vous aurez moins de chances d'être écrasé par les wagons voisins. Voyagez à reculons, de peur qu'une collision ne vous projette contre la paroi opposée. Si vos moyens vous le permettent, préférez les premières classes, dont les ressorts sont meilleurs et dont le capitonnage adoucira les chocs; mais ne voyagez pas dans les coupés, ces soi-disant places de luxe, dont les tablettes saillantes, les glaces nombreuses, sont autant d'engins

capables de vous blesser. La nuit, gardez-vous de dormir; soyez armé jusqu'aux dents, et, s'il survient un individu suspect, tenez-vous prêt à sauter sur le bouton d'alarme. Fuyez les trains rapides, qui vont trop vite et se jettent sur les autres; fuyez les trains de plaisir, qui font trop durer le plaisir, et se font tamponner par les trains rapides. Enfin, dès que vous verrez paraître le brouillard, descendez à la première station et restez-y jusqu'à ce qu'il soit dissipé. »

Voilà les conseils dictés par la prudence. Je dois avouer que je ne les suis jamais, et que bien d'autres personnes font comme moi.

IV. RESPONSABILITÉ.

En réalité, on s'occupe fort peu, dans la vie courante, du danger des accidents de chemins de fer, pas plus qu'on ne s'inquiète de celui des tremblements de terre qui peuvent venir à l'improviste, comme à Ischia ou en Espagne, ruiner les édifices et faire des milliers de victimes.

Mais, par exemple, lorsqu'une catastrophe se produit, les esprits s'émeuvent, et passent de l'excès de tranquillité à l'excès d'inquiétude. C'est alors que les gens les plus débonnaires enverraient volontiers, sans enquête, le directeur de la Compagnie répondre en personne, en cour d'assises, comme un vulgaire criminel, de la vie de ceux qu'il n'a pas su protéger. Ceci prouve quelles

idées fausses on se fait communément au sujet de la responsabilité des agents des Compagnies.

Cette question délicate a été traitée, avec une compétence parfaite, par un personnage fameux. M. Bontoux, avant de créer l'Union générale et de la conduire où l'on sait, avait, pendant vingt ans, dirigé avec plus de succès, en Autriche, une grande compagnie de chemins de fer, la *Südbahn Gesellschaft*. En 1881, il fit paraître dans le journal le *Correspondant* quelques pages fort intéressantes dont voici plusieurs extraits :

« Un train déraille, dit M. Bontoux, c'est l'état de la voie qui en est évidemment la cause, car les traverses au point du déraillement sont pourries de façon que les rails ne tenaient plus. Qui est coupable ? S'il est prouvé que le chef de l'entretien a demandé à temps au directeur le crédit nécessaire pour l'achat des traverses et que le directeur a refusé le crédit, ordonnant de laisser les pièces mauvaises en service jusqu'à nou... ordre, c'est lui le vrai coupable, et il l'est à ... haut degré, parce que, soit par négligence, ... par un esprit d'économie des plus condamnab... il a exposé la vie des voyageurs. Si, au contra... le directeur a fourni au chef du service de l'en... tien tous les moyens d'entretenir la voie, le di... teur, lui, est hors de cause. Le même raiso... ment s'applique au chef du service de l'entre... qui est ou n'est pas responsable, suivant qu'il a ... non rempli le devoir qui lui incombe en vert... sa position ; il est évident qu'un pareil agent... dans

un réseau de deux, trois ou quatre mille kilomètres et plus, ne peut être tenu de vérifier par lui-même l'état des traverses sur tous les points des lignes. — L'ingénieur de section qui, lui, n'a que 60 ou 80 kilomètres à entretenir, a déjà des devoirs tout autres. Il doit savoir que sur tel ou tel point les traverses sont à changer. Il a dû faire approvisionner les matériaux nécessaires et donner des ordres précis. S'il ne l'a pas fait, il est responsable. S'il l'a fait, si, par exemple, il a ordonné qu'à telle date, tel travail d'entretien soit fait, et si le chef poseur ou tout autre agent de la voie sous ses ordres ne l'a pas fait, c'est sur ce dernier que pèse la responsabilité.

« Considérons, dit encore M. Bontoux, un accident des plus graves en général, le tamponnement ou la prise en écharpe d'un train par un autre, soit dans une gare, soit dans une bifurcation. L'accident a eu pour cause immédiate une violation des règlements; le second train n'a pas été arrêté par un signal comme il aurait dû l'être. L'agent qui devait faire et n'a pas fait le signal est coupable. L'employé de la station peut l'être aussi, voilà le premier degré épuisé sans conteste. Mais au-dessus ? — Eh bien, s'il est établi par une enquête : que la distribution du service dans la gare est mal faite et que l'agent préposé à la manœuvre du signal ne pouvait y suffire ; que le chef de gare, ayant un personnel insuffisant, a vainement demandé à son chef de service du personnel supplémentaire ; que l'itinéraire des trains a été

tracé imprudemment, de telle sorte que, par suite de retards fréquents et presque inévitables du premier train, l'arrêt du second par le signal, arrêt qui doit toujours être une exception, est très-souvent devenu nécessaire; que le directeur de l'exploitation, convaincu de l'insuffisance de la ligne en présence d'un mouvement énorme, a vainement demandé au conseil d'administration, par des rapports formels, l'établissement de voies supplémentaires exigeant une forte dépense et que le conseil a refusé ou ajourné trop longtemps son approbation, etc. — Dans tous ces cas et dans bien d'autres analogues, une grave responsabilité peut atteindre le chef de la gare, le chef du service du mouvement, le directeur de l'exploitation et le conseil lui-même. »

Le travail de M. Bontoux semble avoir inspiré jusqu'à un certain point M. de Janzé, député, dans une proposition de loi qu'il déposa le 20 novembre 1882. D'après cette proposition, les retards dans l'exécution des mesures de sécurité prescrites par le ministre étaient punis d'une amende de 1,000 fr. par jour de retard, et, en cas d'accident, rendaient le directeur et les administrateurs solidairement responsables vis-à-vis des victimes et de leurs familles. — Le travail des agents des Compagnies était limité à douze heures par jour dans le service sédentaire, et à dix heures dans le service actif, sous peine d'une amende de 100 à 500 fr. pour leur chef direct, sauf le cas de force majeure judiciairement établi.

Ces dispositions étaient sévères mais justes. Par une circulaire du 17 avril 1883, le ministre des Travaux publics a lui-même insisté auprès des Compagnies sur la nécessité de ne pas imposer de fatigues excessives aux agents. Si le reste du projet de M. de Janzé avait été aussi raisonnable, il est probable qu'il ne fût pas tombé dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'avortement de ce projet doive être regretté. Les hauts fonctionnaires des Compagnies ont un sentiment assez vif de leur responsabilité morale, pour donner au public des garanties suffisantes.

Les Compagnies françaises, proclamons-le hardiment, comprennent toute la grandeur de leur rôle. Elles savent qu'elles ne représentent pas seulement des entreprises financières, que l'État leur a délégué une partie de sa propre mission, et jamais celui-ci n'est mieux écouté par elles que lorsqu'il parle au nom de la sécurité publique.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

QUATRIÈME CROISADE

LA DIVERSION

SUR

ZARA & CONSTANTINOPLE

Par M. Jules TESSIER

Membre titulaire

INTRODUCTION.

M. Geffroy, avec l'autorité qui lui appartient, rappelait naguère, dans *la Revue des Deux-Mondes* (1), tout ce que l'histoire des Croisades doit depuis tantôt trois siècles à l'érudition française.

On peut dire en effet que l'impulsion féconde, donnée dès 1611 par le calviniste Bongars, ne s'est guère arrêtée ni ralentie chez nous un seul instant. Peut-être même le mouvement, qui semble entraîner la science française vers l'Orient Latin,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1er décembre 1883 : *Une enquête française sur les Croisades et l'Orient Latin.*

n'a-t-il jamais été aussi accentué, aussi irrésistible qu'aujourd'hui.

L'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres*, reprenant l'heureuse pensée des Bénédictins, rassemble dans un recueil spécial, avec les chroniqueurs latins et grecs des croisades, les historiens arméniens, syriaques et arabes, trop peu connus ou trop négligés jusqu'à ce jour.

A côté de l'illustre Compagnie, la Société *de l'Orient Latin*, si jeune encore et si active, poursuit vers le même but, avec le même dévouement à la science, son œuvre plus modeste, mais de grand profit pourtant. En dehors en effet des chroniques vraiment importantes, quasi-officielles, seules dignes de figurer dans un recueil comme celui de l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres*, combien de documents d'ordre secondaire offrent encore un sérieux intérêt? Et sans compter les *Scriptores minores* des Guerres saintes, qui restent à publier ou à découvrir, combien de secrets, l'iconographie, l'épigraphie, la numismatique, la sigillographie, ne nous gardent-elles pas?

Le nombre et l'importance des travaux de ce genre, déjà publiés ou annoncés par la Société de *l'Orient Latin*, nous promet une ample moisson pour l'avenir; et nous pouvons regarder sans envie ce qui se passe chez nos voisins et rivaux de l'autre côté du Rhin.

Certes, nous applaudissons volontiers aux savantes publications de MM. de Sybel, Hopf et Prutz; mais il n'en est pas moins vrai, comme le

dit si bien M. Geffroy, que l'étude des croisades demeure et doit demeurer pour ainsi dire notre domaine propre ; il n'en est pas moins vrai que la tâche, entreprise par nous, présente chaque jour, en grandissant, « *un caractère de plus en plus « scientifique et national; et il convient que Paris « en ait l'honneur plutôt que Berlin.* » Oui, l'enquête ouverte sur les croisades est bien par excellence une *enquête française* ; et si le dernier mot doit être jamais dit sur les *Gesta Dei per Francos*, il faut qu'il le soit par des Français.

Nous ne devons pas nous dissimuler que la tâche est immense ; pour la mener à bonne fin, ce n'est pas trop du concours de toutes les bonnes volontés. Voilà pourquoi, sans doute, l'illustre membre de l'Institut, président du jury d'agrégation d'histoire, avait désigné l'année dernière comme thèse du moyen âge le sujet suivant : « Étudier, d'après les « documents originaux, les évènements qui ont « amené l'établissement de l'empire Latin de « Constantinople » ; en d'autres termes, chercher es raisons qui ont détourné de sa route la qua-ième croisade.

En s'adressant à l'Université de France, M. Gef-›y devait être sûr que sa pensée serait comprise, ı appel entendu, et que, parmi les maîtres de 're Enseignement supérieur, les plus modestes ıdraient à honneur d'apporter leur obole au e trésor amassé, sans relâche, par l'Académie *Inscriptions et Belles-Lettres* et la Société de *'ent Latin.*

C'est à ce titre que nous nous sommes décidé à publier notre Étude sur le changement de direction de la quatrième croisade, trop heureux si nous pouvions avoir contribué, pour une faible part, à éclairer certains points d'une question mystérieuse, tant controversée aujourd'hui.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

ÉTAT DE LA QUESTION.

On sait que la quatrième croisade, au lieu de se diriger sur l'Égypte, se détourna sur Zara d'abord pour s'arrêter ensuite à Constantinople.

Villehardouin raconte à ce sujet que les croisés, ses compagnons, arrivés à Venise dans l'été de 1202, s'étaient trouvés hors d'état de parfaire la somme stipulée pour leur transport, et que la République alors leur proposa de proroger le terme du paiement, s'ils voulaient l'aider à conquérir Zara. Premier *accident tout fortuit*, qui aurait amené nos croisés sur les côtes de Dalmatie.

Là, les instances et les promesses du jeune Alexis vinrent modifier une seconde fois leur itinéraire. Pour prix de leur concours contre l'usurpateur, son oncle, le Prétendant à l'Empire grec devait, non-seulement acquitter la créance vénitienne, mais aider plus tard nos croisés à délivrer la Terre-Sainte : second *accident, non moins imprévu*, qui aurait, après maintes péripéties,

déterminé la fondation de l'Empire français de Constantinople.

Cette double explication de Villehardouin, de prime abord si simple, si naturelle, si vraisemblable, n'avait guère, jusqu'en ces derniers temps, soulevé d'objection sérieuse. Il y a quarante ou cinquante ans encore, l'autorité de notre vieux chroniqueur champenois était absolument incontestée. Son témoignage, de l'aveu même des Allemands (1), faisait foi non-seulement en France, mais au-delà du Rhin.

De nos jours, la critique historique est devenue, à bon droit d'ailleurs, plus défiante, plus soupçonneuse. Là où Villehardouin n'avait vu ou voulu voir qu'un effet du hasard, les érudits contemporains ont découvert ou cru découvrir la trace des complots mystérieux, d'intrigues profondes, longuement et savamment méditées.

A la théorie des *Causes fortuites* s'est substituée la théorie de la *Préméditation*. Et celle-ci a si bien fait son chemin, surtout depuis une dizaine d'années, qu'aujourd'hui le débat semble rouler uniquement sur le point de savoir qui, dans ces intrigues ou complots, a joué le rôle prépondérant,

(1) M. Streit, dans sa brochure sur *Venise et la diversion de la 4e croisade*, dont nous allons parler tout à l'heure, n'hésite pas à le reconnaître ; il dit, p. 2 : « Die wissenschaftliche Forschung unseres Jahrhunderts hat sich dessenungeachtet und trotz *des gewichtigen Zeugnisses des Marschalls von Champagne, auf welches Wilken und Fr. von Raumer sich stützen mussten* .. ».

Venise ou l'Allemagne, le doge Dandolo ou Philippe de Souabe.

Toute la polémique, engagée à ce sujet des deux côtés du Rhin, se trouve à peu près résumée, d'une part dans une *Brochure* de M. Streit (1), de l'autre dans deux *Mémoires* du comte Riant (2).

Nous ne pouvons songer à donner ici, desdits *Mémoires* ou de ladite *Brochure*, une analyse même sommaire. Nous nous contenterons d'en indiquer les conclusions et l'esprit.

La brochure de M. Streit n'est en réalité qu'un long historique, trop long peut-être, des rapports de Venise avec l'empire de Byzance. On ne voit pas bien, par exemple, le lien étroit qui rattache à la quatrième croisade l'alliance contractée par les Vénitiens avec Alexis Commène, au temps de Robert Guiscard. Toutefois, autant que nous avons pu démêler la pensée maîtresse de l'érudit allemand, le moyen âge aurait eu sa *question d'Orient byzantine*, comme le nôtre a sa *question d'Orient turque ;* et Venise aurait mis à surveiller l'*homme malade* d'alors le même soin, le même intérêt jaloux que peuvent mettre l'Angleterre ou la Russie actuelles à surveiller l'homme malade d'aujourd'hui. La quatrième croisade serait donc un

(1) *Venedig und die Wendung des vierten Kreuzzuges gegen Konstantinopel*, von Ludwig Streit, Anklam, 1877.

(2) *Revue des questions historiques : Innocent III, Philippe le Souabe, et Boniface de Montferrat*, t. XVII et XVIII ; et le *Changement de direction de la 4e croisade*, t. XXIII.

simple épisode de cette question d'Orient byzantine, où le premier rôle appartiendrait sans conteste à Venise.

Assez indifférent au côté *chrétien* de l'expédition, M. Streit n'en a vu que le côté politique, surtout les résultats *pratiques;* et ces résultats l'ont rempli d'admiration pour la diplomatie vénitienne. Il n'a pas assez d'éloges pour la *cité de Marc*, ainsi qu'il aime à appeler Venise; et sa brochure touche presque au dithyrambe, quand il en arrive à célébrer le plus illustre, le plus habile des *fils de Marc*, le doge Henri Dandolo (1).

Tout autre est l'esprit de M. Riant, tout autre sa conclusion. Le *détournement* de la croisade, qui provoque, chez l'érudit allemand, une sorte d'enthousiasme positif et pratique, excite au contraire la douleur, presque l'indignation religieuse de l'érudit français. Si le doge Dandolo est pour M. Streit le héros de la croisade, pour M. Riant Philippe de Souabe en est le mauvais génie. Comme Dandolo dans la thèse allemande, Philippe de Souabe joue dans la thèse française le principal rôle; c'est lui qui, de loin, dans l'ombre, prépare tout, dirige tout; c'est lui qui suggère à Philippe-Auguste l'idée d'imposer pour chef, à nos croisés de France, le marquis de Montferrat; c'est lui qui, par l'intermédiaire du marquis, son agent, essaie d'entraîner ou de duper Vénitiens et Français, et

(1) Voir notamment tout le dernier paragraphe de la brochure *Venedig und die Wendung...*, p. 33-34.

jusqu'au pape lui-même. Si bien que la conquête de Constantinople n'est plus ici *affaire vénitienne*, mais « *au premier chef, une œuvre germanique.* »

On voit combien MM. Streit et Riant sont loin l'un de l'autre. Ils le sont encore, et à un autre point de vue que nous ne saurions négliger.

L'érudit allemand (sans vouloir en rien diminuer son mérite) n'a guère fait, en somme, que reprendre, en la complétant, l'œuvre de ses devanciers, MM. Taffel et Thomas, Heyd et Hopf; et l'on ne peut vraiment dire qu'il ait jeté sur la question la moindre lumière nouvelle.

M. Riant, au contraire, aura contribué plus que personne à l'éclairer dans l'avenir, sinon par ses articles de la *Revue des Questions historiques*, du moins par son excellente édition de Gunther (1), par son importante publication des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (2), qui s'ouvrent par une étude si vraiment magistrale des sources de la quatrième croisade.

Que M. Riant ait pu se tromper sur le rôle joué dans la quatrième croisade par Innocent III, Philippe de Souabe et le marquis de Montferrat, il est permis

(1) *Guntheri... historia Constantinopolitana*, Genève, 1875. — L'*Historia Constantinopolitana* a été insérée aussi dans le premier volume des *Exuviæ sacræ*, p. 57-126. C'est à cette dernière que nous renverrons toujours le lecteur, l'édition de 1875 étant presque introuvable; nous ne devons qu'à la gracieuse libéralité de M. Riant d'avoir pu la consulter.

(2) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, 2 vol. in-8°, Genève, 1877.

de le croire. Mais, et ce sera là l'incontestable honneur de l'éminent érudit, nul du moins n'aura mieux que lui tracé la voie pour parvenir à la vérité ; nul n'aura fourni plus de moyens d'y atteindre. En sorte que ceux-là même, qui auront la bonne fortune d'en approcher plus que lui peut-être, resteront encore, bon gré, mal gré, ses obligés et ses débiteurs. C'est un hommage sincère que, pour notre part, nous tenions à lui rendre, avant d'essayer de le combattre.

Si spécieux ou si solides que paraissent les arguments invoqués, accumulés par M. Riant, comme d'ailleurs par M. Streit, il est pourtant une objection que soulève immédiatement la lecture de l'un et de l'autre. On se demande comment nos croisés français, dans une croisade d'origine toute française, ont pu se trouver réduits au rôle insignifiant ou misérable que leur assigne la critique contemporaine. Ils ne figurent, en effet, dans les thèses *vénitienne* ou *allemande* qu'à l'état de simples comparses. Instruments inconscients d'ambitions étrangères, il semble que leur destinée soit d'aller où on les mène, sans savoir, sans se demander pourquoi. A peine si deux ou trois d'entre eux, les grands chefs, sont dans le secret des meneurs, dont ils servent les desseins, sans qu'on en voie, ni qu'on nous en donne la raison.

Est-il donc vrai que nos croisés aient été à ce point les dupes ou les complices aveugles des intrigues vénitiennes ou allemandes ?

Est-il vrai, d'autre part, que Villehardouin ait

ignoré ou caché lesdites intrigues, et qu'il nous faille, par conséquent, révoquer en doute, soit sa clairvoyance, soit sa bonne foi ?

Tel est le double problème aujourd'hui posé. On voit quel intérêt spécial il présente pour nous autres Français.

Afin d'avoir quelque chance de le résoudre, nous avons pensé qu'il fallait, avant d'aborder la question vénitienne ou allemande, étudier d'abord la quatrième croisade dans ses origines françaises, dans ses préliminaires français, ce qu'ont peut-être trop négligé de faire MM. Streit et Riant.

Comment se vanter, par exemple, de connaître les raisons multiples qui ont détourné nos croisés de l'Égypte, si l'on ne connaît d'abord l'esprit qui les animait, puis et surtout les difficultés ou les discussions qu'a pu et dû soulever parmi eux le choix de cette route nouvelle d'Égypte ?

Les deux points, une fois élucidés, contribueront peut-être à éclairer tout le reste.

C'est donc par là que nous commencerons, après avoir toutefois dit quelques mots des sources de la quatrième croisade.



Après les *Préfaces*, *Éclaircissements*
moires de MM. P. Pâris, de Wailly, de Ma
Léopold Delisle, Riant et Rambaud, il rest
chose à dire sur Villehardouin, Ernoul, Inn
Gunther, l'anonyme d'Halberstadt et R
Clari (1).

(1) 1° *De la conquête de Constantinople*, édition
ciété de l'Histoire de France, par M. Paulin Pâris, I

2° *La conquête de Constantinople*, de Geoffroi
hardouin, par N. de Wailly, Paris, Didot, 1872. Vo
face et surtout les *Éclaircissements*, tirage à part
Toutes nos citations de Villehardouin seront em
l'édition de Wailly.

3° *Chronique d'Ernoul...*, par M. de Mas-Latrie,
la *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1871. Voi
sement, placé en tête du volume, et surtout l'*Essai*
fication, p. 491 et suivantes.

4° *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, par
Paris, Durand, 1868.

5° *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, déjà cité
t. I[er] toute la *Préface*, et en particulier pour
p. LXXV-XCIV; pour l'anonyme d'Halberstadt, p.

6° *Robert de Clari, guerrier et historien de la 4*
par Alf. Rambaud, publié dans les *Mémoires de l*
de Caen, année 1873.

Mais nous demanderons la permission d'insister, après MM. Pertz et Hopf (1), sur la *Devastatio Constantinopolitana*, ayant été amené, en l'étudiant de près, à une découverte assez inattendue, qui ne paraîtra peut-être pas sans importance à nos lecteurs.

On s'était souvent étonné que l'Italie, en dehors des quelques lignes de Sicardi de Crémone, n'eût à citer aucune chronique originale de la quatrième croisade. Il y avait là, en effet, une lacune vraiment étrange, si l'on songe au grand rôle joué dans l'expédition par la république *Italienne* de Venise, si l'on songe surtout que ladite expédition a eu pour chef un *Italien*, le marquis de Montferrat.

Or cette lacune, qui, depuis quelques années, a singulièrement intrigué et préoccupé la critique contemporaine (2), va se trouver comblée, en partie du moins, par la découverte dont nous parlons. Non que nous ayons eu la bonne fortune de découvrir aucun texte nouveau; mais nous croyons pouvoir affirmer que la *Devastatio Constantinopolitana*, attribuée jusqu'à ce jour à un Allemand, est l'œuvre d'un Italien, et d'un Italien attaché à la personne du marquis de Montferrat.

On sait que, parmi les sources de la quatrième

(1) 1° Pertz, *Monumenta historiæ Germanica*, t. XIV des *Scriptores*, p. 1.
2° K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Berlin, 1873, p. XIV

(2) Voir ce qu'en dit M. Riant dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. XXXIV.

croisade, la *Devastatio* a un caractère tout à fait exceptionnel. C'est une sorte de *Journal* de l'expédition, très-sec, très-impassible d'ordinaire, donnant les faits sans appréciation, sans commentaires, mais à leur ordre, à leur date, avec une exactitude, une précision chronologique, qu'on chercherait vainement ailleurs.

Que l'auteur ait assisté aux évènements qu'il raconte, on n'en saurait douter, étant donné le caractère même de l'œuvre. Mais à quel titre, en quelle qualité? Était-il clerc ou laïque? Était-il Français, Allemand, Vénitien ou Lombard? Voil[à] qui valait la peine d'être discuté, ce qu'ont négligé de faire les éditeurs ou érudits allemands.

Dans une brochure, qui nous paraît être une consciencieuse dissertation d'école, le Dr Klimke déclare que la *Devastatio* est l'œuvre d'un *clerc de l'Allemagne du Sud* (1). Nous avons dû chercher les raisons que le Dr Klimke ne donne pas, et qui pourraient faire attribuer cette qualité de *clerc* à l'auteur de la *Devastatio*. Nous n'en voyons qu'une seule, et bien faible, bien peu décisive : c'est que dans l'énumération des principaux croisés de France et d'Allemagne, les noms des évêques et abbés des deux pays se trouvent cités en première ligne, avant les noms des comtes (2).

(1) *Die Quellen zur Geschichte des vierten Kreuzzuges*, von Dr C. Klimke, Breslau, 1875 : « Diese Quelle ist das Tagebuch eines niedern süddeutschen *Clerikers* », p. 61.

(2) Episcopus Swessionensis, episcopus Trecensis, abbas Vallensis..., comes Campaniæ, comes S. Pauli... ; Theutonici

En revanche, lors du second siège de Constantinople, les expressions dont se sert l'auteur nous laisseraient plutôt croire qu'il figurait parmi les combattants : « *Nos* iterum naves ad muros *applicavimus,* et cum Græcis *dimicavimus*, et a muris nos *repulimus* (1). »

On nous observera, il est vrai, que le *clerc* Aleaume, frère de Robert de Clari, aurait eu le droit d'employer des expressions analogues, lui qui, si volontiers, son couteau à la main, courait sus aux Grecs et les faisait fuir devant lui « comme bestes (2). »

Notre pèlerin serait donc au moins un clerc batailleur. Mais décidément nous le croyons laïque, quand nous rapprochons du passage précité le passage suivant, relatif aux prétentions de Venise sur le patriarcat : *Factum* est scisma inter *clerum nostrum* et Venetos; *clerus noster* appellavit (3).

N'est-il pas évident, en effet, qu'au lieu d'écrire : « *Nous* avons combattu avec les Grecs » ; et « la division se mit entre *nos prêtres* et les Vénitiens », clerc eût été bien plus naturellement tenté

opi, Basilensis, Halverstatensis, abbas Parisiensis, s Bertoldus ; et infinita multitudo tam *clericorum* quam um... ». (*Chroniques gréco-romanes*, p. 86.)

Chroniques gréco-romanes, p. 92. Et plus loin, même « Qui cum importune nobis instarent, ignem *misimus* gnem eos *repulimus* a nobis. »

obert de Clari, *Chroniques gréco-romanes*, ch. LXXVI,

vastatio Constantinopolitana, Ibid., p. 92.

de dire : « *les nôtres* combattirent avec les Grecs » ; et ensuite : « la division se mit entre *nous* et les Vénitiens. »

Il n'y a peut-être pas là de preuve convaincante, décisive. Nous n'affirmons pas d'une façon péremptoire que l'auteur de la *Devastatio* soit un *laïque*. Nous tenons seulement, jusqu'à preuve du contraire, l'opinion pour probable. Laïque ou clerc, peu importe d'ailleurs, le grand intérêt étant de pouvoir fixer la nationalité de l'écrivain.

Pertz, qui a publié la *Devastatio Constantinopolitana*, à la suite des *Annales Herbipolenses*, dans le XVI[e] volume de ses *Monumenta*, admet sans discussion que l'auteur est allemand (1). Karl Hopf, qui l'a reproduite dans ses *Chroniques gréco-romanes*, la donne, lui aussi, comme écrite « *ab* auctore *Germano*, oculato rei teste et expeditionis participe. » Ce n'est pourtant pas que Hopf accepte aveuglément les opinions ou les textes de son illustre compatriote et confrère. Il est même assez curieux de voir de quelle façon irrévérencieuse, presque cavalière, il traite le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ historica*, en si grand honneur parmi nous.

D'après Hopf, l'édition de Pertz fourmille de *fautes manifestes, d'erreurs évidentes*, si bien que lui, Hopf, a dû prendre la peine de corriger et de

(1) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVI, p. 1 : « Post... in codice... captio urbis Constantinopolitanæ *ab auctore Germano*, oculato rei teste et expeditionis participe de...scri-bitur. »

rétablir le texte, *d'après les règles de la critique historique* (1).

M. Karl Kopf, qui se montre si sévère à autrui, aurait dû se rappeler peut-être qu'une des premières *règles de la critique historique*, lorsqu'on se trouve en présence d'un auteur anonyme, est de donner les raisons sur lesquelles on s'appuie, pour attribuer audit auteur telle ou telle nationalité plutôt que telle ou telle autre. Sous ce rapport il n'est pas moins répréhensible que Pertz, dont il s'est contenté de reproduire l'affirmation, sans l'avoir ni contrôlée ni discutée.

Pertz a très-bien établi, il est vrai, que les *Annales Herbipolenses* sont l'œuvre d'un Allemand, habitant de Wurzbourg et contemporain de la seconde croisade (2). Il affirme, en outre, que le manuscrit de Venise, d'où il a tiré les *Annales* et la *Devastatio* est un manuscrit d'origine allemande. Soit; mais, de ce que la *Devastatio* figure dans un manuscrit allemand, à la suite des *Annales Herbipolenses,* œuvre évidente d'un Allemand, il ne s'ensuit pas nécessairement que la *Devastatio* soit, elle aussi, d'origine allemande. Ce ne serait, à la rigueur, qu'une simple présomption, en supposant toutefois que nous nous trouvions ici en présence de l'original et non d'une copie.

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. XIV.

(2) *Monumenta Germaniæ historica*..., t. XVI, p. 1 : « Ipse clericus vel monachus Wirzeburgensis... testis oculatus persecutionis Judæorum Wirceburgi a. 1147... »

Notons, d'ailleurs, qu'on ne saurait établir aucune corrélation entre les deux récits ; le premier s'arrête en 1158, le second commence en 1202, ce qui laisse entre l'un et l'autre un intervalle d'un demi-siècle et ne permet guère de les attribuer au même auteur. L'orthographe, du reste, en est différente ; Pertz le reconnaît formellement (1). Cela seul eût dû le mettre en garde et l'empêcher de trancher aussi vite la question de nationalité ; nul doute qu'il ne fût arrivé à de tout autres conclusions s'il eût pris la peine d'aller demander à l'œuvre elle-même le secret de l'écrivain. Il n'était pas impossible de le découvrir, malgré le caractère un peu impersonnel de cette étrange production.

Une certitude qui s'impose tout d'abord, après une première lecture, même superficielle, c'est que l'auteur de la *Devastatio* n'est pas Vénitien. Au passage cité plus haut, relatif au patriarcat, et qui à lui seul suffirait, nous en pouvons ajouter un autre, non moins significatif, à propos de l'élection de l'empereur (2) : « *Constituti* sunt sex ex parte *nostrâ*, sex ex parte *Venetorum*, quibus data est potestas eligendi imperatorem. »

La nationalité vénitienne écartée, restent les trois autres, représentées à la croisade dans des proportions diverses : française, allemande, italo-

(1) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVI, p. 1 : « Postea in codice, scriptura simillima sæculi XIII ineuntis, *sed orthographia diversa*... captio urbis Constantinopolitanæ describitur. »

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 92.

lombarde. Par ce dernier terme, nous désignons tous les Italiens en dehors de Venise.

Il est peu vraisemblable que l'auteur ait appartenu à notre pays : un Français, en effet, ayant, par exemple, à parler d'Étienne du Perche, l'eût certainement appelé *Stephanus de Pertico*, et non *Stephanus de Perchâ*. Le *de Perchâ* de la *Devastatio* (1) ne peut guère être que le fait d'un étranger trompé par la prononciation française. La question se réduit donc à savoir si ledit étranger est italien ou allemand.

Nous n'oserions pas prétendre que le ton assez coulant et facile de la latinité décèlerait plutôt une origine italienne qu'une origine germanique.

Toutefois, certaines locutions, surtout certains détails spéciaux sur les affaires italiennes, feraient plus volontiers déjà pencher vers cette première hypothèse.

Ainsi, lors de l'envoi du légat Pierre Capuano en France, notre anonyme écrit : « *Magister* Petrus cardinalis *transalpinavit* in Burgundiam... (2). » Il serait puéril, à coup sûr, d'attacher au mot *transalpinavit* plus d'importance qu'il ne faut ; il est pourtant incontestable qu'il sent étrangement son italien.

Un peu plus loin, parlant du passage des croisés à travers la Lombardie, l'auteur constate les mauvaises dispositions des Lombards ; il cite même un

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86-87.
(2) *Ibid.*, p. 86.

décret interdisant aux pèlerins de séjourner plus d'une nuit dans chaque ville : « *Hic exercitus*, cum de diversis mundi partibus in Longobardia colligeretur, *Longobardi habito concilio edictum fecerunt, ne quis peregrinum hospitaretur amplius quam per unam noctem, et ne eis victualia venderentur, et persecuti sunt eos de civitate in civitatem* (1). »

Voilà des détails qui ne se trouvent que dans la *Devastatio.* Faut-il en conclure qu'ils sont de pure invention, y voir un simple *racontar* imaginé et colporté par les Allemands, assez peu amis des Lombards. Outre qu'en pareil cas, nous aurions chance d'en retrouver quelque trace dans les autres chroniqueurs allemands, la chose en soi paraît difficilement acceptable, étant donnée l'exactitude ordinaire, la précision habituelle, de notre auteur. Il peut être ici coupable de quelque exagération, nous le croyons volontiers, mais le fonds doit être vrai.

Notons, d'ailleurs, que les mesures en question ne visaient évidemment que les bandes désordonnées des pauvres *pèlerins*, lesquels précédaient ou suivaient toujours les troupes régulières de chaque croisade, et dont le passage était pour les pays traversés un véritable fléau. Il est clair que les Lombards ne se seraient pas exposés à traiter de la sorte nos barons ou chevaliers croisés. Voilà pourquoi nous ne trouvons nulle trace du décret Lom-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

bard et de son exécution, ni dans Villehardouin, ni dans Robert de Clari (1).

Selon toute probabilité, notre anonyme n'a pas dû souffrir davantage des mesures rigoureuses dont il parle ; les chroniqueurs étant d'habitude gens de quelque importance, ou marchant à la suite de quelque grand personnage. Le nôtre, sans doute, ne faisait pas exception à la règle. Dès lors, pour qu'il se soit donné la peine de noter un détail, ignoré ou dédaigné des autres chroniqueurs, ses confrères, il faut qu'il ait été bien au courant de ce qui se passait en Lombardie ; il faut qu'il ait pris aux choses lombardes un intérêt tout particulier ; et nous serions très-disposé à le croire fort proche voisin des Lombards.

Il devait être, en effet, si nous ne nous trompons, originaire du Montferrat, ou tout au moins, lors de la croisade, attaché à la personne du marquis Boniface. Voici les raisons sur lesquelles nous appuyons notre hypothèse :

(1) La question des vivres, visée dans le décret lombard, fait aussi l'objet d'une clause spéciale dans le traité franco-vénitien d'avril 1201 : « Nec est prætermittendum quod victualia comparare non debetis, a Cremona et infra versus Venetiam et a Bononia, Imola, Faventia et infra versus Venetiam, nisi verbo nostro. » (Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 324.)

Notre anonyme étant, selon toute vraisemblance, un Italien du Montferrat, n'a pas pu confondre les deux décrets, comme le suppose le Dr Klimke, p. 62 de sa brochure déjà citée.

De toutes les chroniques d'Occident, la *Devastatio* est celle où, sans contredit, le marquis de Montferrat tient la plus large place. C'est *la seule* où il figure d'une façon régulière, constante, *au premier rang*, partout et toujours : « *Marchio* et omnes barones Venetis juraverunt... *Marchio* cum omnibus baronibus ei juravit (1). » Le marquis est bien véritablement ici le chef de l'armée, le chef non pas nominal, mais réel. On voit que la *Devastatio* prend le titre au sérieux. Elle a soin de nous prévenir que ce titre, déjà donné au marquis en France, lui a été confirmé à son arrivée à Venise : « *In assumptione* Beatæ Mariæ *marchio* ad exercitum venit et *ductor exercitus est confirmatus*. Barones *ei omnes juraverunt* (2). »

Telle escarmouche insignifiante, négligée des autres chroniques, sera scrupuleusement notée par la *Devastatio*, pour peu que le marquis s'y soit trouvé mêlé : « *Sequenti* die post Epiphaniam, Greci in equis exeunt de civitate; *marchio* cum paucis illis occurrit;... duo milites et unus scutifer ex parte *marchionis* cadunt (3). »

Ce dernier petit détail, dans une chronique si sobre de détails, suffirait presque à nous prouver que l'anonyme est lui aussi *ex parte marchionis*, un homme du marquis.

Nous en avons, du reste, une autre preuve, e

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87-88.
(2) *Ibid.*, p. 87.
(3) *Ibid.*, p. 91.

bien autrement décisive : Ayant à nous parler *pour la première fois* de Boniface, au moment où il est appelé à prendre la succession du comte de Champagne, la *Devastatio* le désigne par ce seul titre *marchio :* « *Comes* Campaniæ, cum omnia necessaria præparasset ad eundum, defunctus est, cujus *marchio* accepit pecuniam et totum apparatum viæ illius... (1). »

Pourquoi la *Devastatio*, qui n'avait pas encore eu l'occasion de nous parler de Boniface, ne précise-t-elle pas davantage ? De quel marquis s'agit-il ? Pourquoi ne dit-elle pas le marquis de *Montferrat*, comme elle dit deux lignes plus haut les comtes de *Champagne*, de *Saint-Paul*, de *Blois ;* ou encore le marquis *Boniface*, comme elle dit le comte *Bertold*, le seigneur *Odon*, le seigneur *Étienne*, le seigneur *Henri...*, etc. ? Notons que ce n'est pas là oubli ou simple inadvertance, laquelle sera réparée plus tard. Dans tout le cours du récit, le chef de l'armée n'est jamais appelé autrement que *marchio*.

Il y a là, à coup sûr, quelque chose d'étrange, d'absolument inexplicable, si l'on ne se range pas à notre opinion, à savoir que l'auteur de la *Devastatio* vivait dans l'entourage, dans l'intimité du marquis. Il est tout naturel, dès-lors, qu'il lui ait conservé dans son œuvre le titre sous lequel il l'entendait journellement désigner autour de lui, sans éprouver une seule fois la tentation de pré-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86.

ciser davantage, en ajoutant au titre, soit le nom de l'individu, soit le nom de la terre.

On pourrait encore supposer à la rigueur que la *Devastatio* est un morceau détaché d'une chronique plus étendue, où il aurait été, avant la croisade, longuement parlé déjà de *Boniface*, marquis de *Montferrat*. Cela enlèverait, sans doute, tout caractère d'étrangeté au mot *marchio*, désormais employé seul. Mais, comme une pareille chronique ne pourrait guère être qu'une chronique même du Montferrat, composée à l'occasion et en l'honneur de la quatrième croisade, cette seconde hypothèse ne détruirait en rien la première; et nous n'en regarderions pas moins comme prouvée l'existence de rapports intimes entre notre auteur et le marquis.

Sur ce point, notre argumentation nous paraî si décisive que, la nationalité allemande de l'au teur serait-elle un jour mise hors de doute par d découvertes ultérieures, affirmée et démontrée p des témoignages irrécusables, nous nous croiric encore le droit de conclure que ledit Allemɛ était attaché à la personne du marquis de M ferrat. Et, en somme, cela est d'un tout autre térêt que la question même de nationalité. Il pas indifférent, sans doute, de savoir si la *De tatio Constantinopolitana* est l'œuvre d'un lombard ou d'un Allemand ; mais combien n pas plus important de pouvoir établir qu'elle rédigée pour ainsi dire sous les yeux, par dres de Boniface, le chef de la croisade ?

On avait toujours pensé, et avec raison, qu'il devait exister quelque part une chronique du Montferrat racontant l'expédition de Constantinople, et les exploits du marquis Boniface. On voit que, sans nous en douter, nous possédions le texte ou le résumé de ces fameux *Gesta marchionis Montisferrati*, vainement cherchés jusqu'à ce jour, et dont M. Dove croyait retrouver naguère les restes dans la Chronique de Sicardi de Crémone (1).

La *Devastatio Constantinopolitana* doit donc être regardée désormais comme une sorte de journal *officiel* de la quatrième croisade, ce qui augmente, dans une proportion singulière, la valeur, incontestable déjà, de ce curieux document.

(1) Voir à ce propos le passage déjà cité des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. XXXIV.

En 1097, lors de la première croisade, quand les grandes armées d'Occident, en route pour Jérusalem, s'étaient trouvées réunies sous les murs de Constantinople, quelques-uns de nos occidentaux avaient déjà jeté un regard de convoitise sur les riches palais de la cité grecque. L'un d'eux même, le Normand d'Italie Boémond proposait sérieusement à Godefroi de Bouillon de commencer par conquérir ou piller Constantinople. Il eût volontiers pour sa part borné là son pèlerinage.

Mais rares étaient alors ceux qui, comme Boémond, songeaient plus à faire fortune qu'à délivrer le tombeau du Christ. Tous, ou presque tous, dans leur foi ardente, obéissant à un mobile unique, le mobile religieux, se sentaient invinciblement poussés vers Jérusalem. Ils purent, il est vrai, s'attarder un instant à Nicée, à Antioche, se détourner sur Tarse ou sur Edesse ; mais on n'imagine pas volontiers qu'un hasard, un accident quelconque leur eût fait oublier le but de leur voyage. Avant d'avoir atteint la ville sainte, ceux-là n'auraient jamais voulu, à aucun prix,

sous aucun prétexte, s'arrêter, se fixer quelque part, soit à Constantinople, soit ailleurs.

En était-il tout à fait de même de nos croisés de 1202? Dans un sujet comme le nôtre, c'est évidemment la première question à se poser. Sans doute, l'esprit des croisades ne devait s'éteindre que soixante-dix ans plus tard, avec saint Louis; mais qui oserait soutenir sérieusement que les compagnons de saint Louis ressemblaient aux compagnons de Godefroi? Combien suivront le pieux roi à regret, à contre cœur, par pur dévouement personnel, ou par sentiment d'amour-propre chevaleresque, sans que la foi religieuse entre pour rien dans leur détermination? Les meilleurs d'entre eux peut-être, du moins les plus habiles à ruser avec leur conscience, trouveront, comme Joinville, que c'est faire œuvre plus agréable à Dieu de rester chez soi « pour son « peuple aidier et deffendre ». C'est même imiter Dieu « qui mist son cors pour son peuple sauver »; et ils n'hésiteront pas à conclure « que touz ceulz « firent péché mortel » qui conseillèrent au roi la croisade (1).

On n'en était pas encore là sans doute au commencement du XIII[e] siècle; mais qu'on était loin déjà de l'enthousiasme, de l'élan spontané, irrésistible, de la première croisade!

Le succès pourtant des premières prédications de Foulques rappelle à certains égards les temps de

(1) Joinville, p. 488; édit. de Wailly, Paris, 1877.

Pierre l'Ermite. Un des associés de Foulques, le moine de St-Denys, Herluin, entraîne une *innombrable multitude* de Bretons, qui partent sans plus tarder, comme autrefois les bandes désordonnées de 1095. Ils passent par Venise, s'il faut en croire la chronique de Dandolo, qui, du reste, ne nous apprend rien de plus sur leur compte. On pourrait presque supposer, d'après le récit du chroniqueur vénitien, que nos pèlerins de 1198 n'ont pas dépassé Venise (1).

L'historien de Philippe-Auguste, Rigord, nous donne quelques détails nouveaux : Il nous apprend que les compagnons d'Herluin parvinrent jusqu'à St-Jean-d'Acre, mais qu'une fois là ils se dispersèrent, faute de chefs, et ne firent rien d'utile (2).

Leur expédition n'en prouvait pas moins toute l'ardeur de leur zèle religieux. Il ne faudrait pas,

(1) « Multi in Gallia prædicatione Fulconis sacerdotis cruce « signati, cum multis laboribus venerunt Venetias, sed « quia inordinati venerunt, nihil profecerunt. » (Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 319.)

(2) « Anno Domini MCXCVIII, sæpedictus Fulco alium sibi « sacerdotem nomine Petrum de Rossiaco..... ad officium « prædicationis associavit..... Præter hos duos Herluinus « monachus beati Dyonisii Parisiensis... versus marinam « Britanniam prædicavit, per cujus ministerium et prædica- « tionis officium Britonum innumera multitudo cruces « manu ejus assumpserunt et subito cum aliis peregrinis m « transito, apud Acchon, ductore monacho jam dicto pe ve- « nerunt, sed ibi in multis partibus divisi, rectorem non ha- « bentes, nihil ad perfectum duxerunt. » (*Recueil des historiens des Gaules*... t. XVII, p. 48.)

toutefois, se hâter d'en conclure que l'enthousiasme pour la croisade n'eût rien perdu depuis la fin du onzième siècle. L'élan des Bretons ne semble pas, en effet, avoir gagné vite le reste du royaume.

Tous les chroniqueurs sont unanimes à constater combien dura peu la popularité de Foulques, le grand prédicateur de la croisade : Rigord n'ose raconter tous les miracles opérés par lui ; on ne le croirait pas, dit-il, tant est devenue grande *l'incrédulité* des hommes (1). Nous savons qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre les plaintes et les lamentations de ce genre. Si nous n'avions à invoquer ici que le témoignage isolé de Rigord, nous n'y attacherions pas grande importance ; mais les révélations ou les insinuations de Robert Abolant, d'Albéric de Trois-Fontaines, de Jacques de Vitry, sont autrement décisives.

Robert Abolant avoue qu'on se lassa vite d'entendre Foulques : « *Desideratissime* concurrebat ad auditum verbi populi multitudo ; verum *non diu perstitit illa fervens audiendi frequentia, sed processu temporis cito deferbuit* (2). »

(1) « Eodem anno (1198) Dominus Jesus Christus multa « miracula per prædictum (Fulconem) sacerdotem operari « cœpit : cæcis visum, surdis auditum, mutis loquelam, « claudis gressum per orationem et manus ipsius sacerdotis « impositionem restituit, et alia multa quæ... prætermittimus « propter hominum nimiam incredulitatem. » (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 48.)

(2) *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 263.

Albéric va plus loin : Il a bien entendu parler des miracles du prédicateur ; mais il a entendu dire aussi que Foulques ramassait beaucoup d'argent, ce qui n'était pas sans causer grand scandale ; car on se demandait si cet argent était en réalité destiné à la Terre-Sainte : « *Dicunt* quidam aliqua per eum facta miracula, maxime ad fontes quos benedixit. Sed in hoc *scandalizabantur nonnulli quod nimiam pecuniam aggregavit, quasi ad succursum terræ Hierosolymitanæ* (1). »

Jacques de Vitry se fait l'écho des mêmes rumeurs, des mêmes accusations, bien qu'il semble moins disposé qu'Albéric à y ajouter créance. Son témoignage n'en a que plus de valeur. Voici le curieux passage que nous empruntons à la traduction Guizot : « Il commença à ramasser beaucoup d'argent des aumônes des fidèles, afin de le distribuer aux pauvres croisés, tant chevaliers qu'à tous autres. Et quoiqu'il ne fît point ces collectes dans une vue de cupidité..., cependant, dès ce moment, son autorité et sa prédication commencèrent à diminuer parmi les hommes ; et *à mesure que son argent allait croissant, la crainte et le respect qu'il avait inspirés décroissaient* (2). »

De pareils soupçons, à coup sûr, ne seraient ja-

(1) *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 762.

(2) *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. XXII, p. 302.

mais venus à l'esprit des contemporains de Pierre l'Ermite ; et ce qui est grave ici, c'est qu'ils ne s'adressent pas à un homme en particulier, à tel ou tel prédicateur ; ils remontent plus haut que Foulques ; ils atteignent le clergé tout entier, la cour de Rome elle-même. Un peu plus, on lui reprocherait de ne voir dans la croisade qu'un moyen d'exploiter les fidèles, de s'enrichir à leurs dépens. Innocent III s'en rend bien compte, lui, si sincèrement dévoué à la cause de la Terre-Sainte ; il ne peut s'empêcher de constater avec tristesse combien l'esprit de croisade s'en va, combien est devenu général, au contraire, cet esprit de dénigrement, de défiance qui a remplacé la foi ardente et naïve du siècle précédent.

Aussi, pour ôter toute excuse, tout prétexte, non-seulement à l'indifférence, mais à la malveillance, aux calomnies, aux soupçons, il voudrait que le clergé tout le premier donnât d'abord l'exemple du sacrifice, qu'il s'imposât lui-même, et dans une large mesure, avant de demander pour a guerre sainte de l'argent au peuple.

Il exige que les clercs de toute la chrétienté con-crent à la Terre-Sainte la quarantième partie de urs revenus, tandis que ses cardinaux et lui en reront le dixième : « *Quia vero detrahendo di-ant nonnulli quod Ecclesia Romana imponebat s onera gravia et importabilia, digito autem suo bat illa movere...*, cardinales elegit... ut tam o quam exemplo invitarent alios ;.... consti-s ut universi clerici... *de proventibus eccle-*

siasticis quadragesimam partem in subsidium terræ sanctæ conferrent, ipse vero et cardinales decimam de proventibus suis tribuerent portionem (1).

Notons que les termes, dont se servent ici les *Gesta*, sont empruntés presque textuellement aux *Lettres* mêmes adressées par le pape, en 1198, au clergé de France, d'Angleterre, de Hongrie et de Sicile (2).

Innocent III ne se faisait donc aucune illusion. Il savait à quels obstacles, à quel mauvais vouloir se heurterait sa bonne volonté. Sans doute, à la fin du XIIe siècle, comme à la fin du XIe, nombre de gens encore étaient tout disposés à s'en aller en Terre-Sainte, témoins les Bretons d'Herluin. Mais c'étaient, pour la plupart, de petites gens, pèlerins plutôt que croisés. Il fallait d'autres *compagnons* pour délivrer Jérusalem ; il fallait le concours des hommes d'armes, des barons, et ceux-ci ne se pressaient pas de répondre à l'appel du pontife.

Il est vrai que les circonstances politiques étaient peu favorables. Les seigneurs allemands étaient

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. I des quatre volumes consacrés à Innocent III ; ch. XLVI des *Gesta*, col. LXXXIX.

(2) Voir notamment la *Lettre* 336, du liv. I, adressée à l'archevêque de Narbonne : « ... ne nos aliis *onera gravia* « *et importabilia imponere videamur, digito autem nostro ea* « *movere nolimus, dicentes tantum, et aut nihil aut mi-* « *nimum facientes*,... ejus exemplo qui cœpit facere et do- « cere, ut et nos... bonum aliis præbeamus exemplum, in « personis pariter et in rebus terræ sanctæ decrevimus sub- « venire... » (Migne, t. I, col. 310.)

tous plus ou moins directement engagés dans la rivalité d'Othon de Brunswick et de Philippe de Souabe ; ceux de France et d'Angleterre dans les guerres de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion.

Pourtant, de l'avent de 1199 au carême de 1200, maints hauts hommes de France se décidèrent à prendre la croix : les comtes de Champagne, de Blois, de Flandre, de St-Paul, et beaucoup d'autres (1).

Or, ce qui nous frappe et ce qui corrobore étrangement notre thèse, c'est que les chroniqueurs du temps ont vu, dans cette détermination des comtes ou barons de France, un pur calcul politique, bien plus qu'une pensée religieuse.

Tous ou presque tous nos croisés avaient été les alliés de Richard, et Richard venait de mourir. Ils se trouvaient donc sans secours, sans appui contre le roi de France ; et c'est pour échapper aux vengeances de Philippe Auguste qu'ils auraient pris la croix, mettant ainsi leur personne et leurs biens sous la protection, sous la sauvegarde du St-Siège. Telle est l'opinion de Guillaume le Breton (2), opi-

(1) « En l'autre an après que cil preudon Folques parla « ainsi de Deu..., si avint que Tibauz, quenz de Champaigne « et de Brie, prist la croiz, et li quens Loeys de Blois et de « Chartein : *et ce fu à l'entrée des avenz...* »

« *A l'entrée de la quaresme apres...* se croisa li quens « Baudoins de Flandres... » (Villehardouin, par. 3 et 8, p. 4 et 6.)

(2) « Flandrensis, Blesensis... comites..., videntes se per

nion qui n'a certainement, à l'époque, ni surpris, ni scandalisé personne ; il faut même qu'elle ait été assez communément répandue, puisque nous voyons outre mer Ernoul s'en faire l'écho (1).

Faut-il pourtant l'admettre sans réserve ? Nous ne le pensons pas. Le calcul, dans tous les cas, eût été bien imprudent. Philippe Auguste, qui avait éprouvé si peu de scrupules à profiter jadis de l'absence de Richard, n'en eût pas éprouvé davantage à mettre à profit l'absence de ses barons ; et ceux-ci n'étaient pas assez naïfs pour s'imaginer que le roi, le jour où il lui prendrait fantaisie d'envahir leurs domaines, reculerait devant les anathèmes du pontife.

La vérité est peut-être qu'ayant fait leur paix avec Philippe, ils lui donnaient, en vidant pour un temps le royaume, la meilleure preuve qu'ils ne songeaient plus à rien machiner contre lui. Par là, ils pouvaient espérer désarmer ses rancunes, le détourner de toute pensée de représailles.

Nous n'allons pas, d'ailleurs, aussi loin que Guillaume le Breton ; nous admettons volontiers qu'en se croisant nos barons cédaient à d'autres considérations, que des considérations purement égoïstes et politiques. Ils entendaient remplir

« mortem Ricardi regis *auxilio et consilio destitutos*, cruce « assumpta, venerunt in civitatem Venetiarum... » (*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 76.)

(1) « Dont aucunes gens disent qu'il se croisierent pour ... le « (doute dou) roi de France, qu'il ne les grevast por çon ... que « contre lui avoient esté. » (*Chronique d'Ernoul*, p. 337.)

leur devoir, sinon de chrétiens fervents, du moins de loyaux chevaliers ; car l'expédition de Terre-Sainte peut n'être plus, pour beaucoup, affaire de conscience et de piété, elle reste pour tous affaire de mode, d'amour-propre chevaleresque. Le lieu même où se décide notre croisade dit bien le caractère mi-mondain, mi-religieux de l'entreprise. C'est au *tournoi* d'Ecry-sur-Aisne que les comtes Thibaut et Louis prennent la croix (1), et c'est leur exemple, hautement approuvé sans doute des nobles dames, qui entraînera le reste de leurs compagnons.

Il est incontestable que la troisième croisade avait eu déjà ce caractère *chevaleresque* très-prononcé. Nous le retrouvons ici, mais combiné cette fois peut-être avec d'autres sentiments d'ordre moins élevé, moins généreux, qui tendent à prédominer chaque jour davantage. La preuve, c'est que les prédicateurs eux-mêmes ne manquent pas d'y faire appel.

Ouvrons l'*Historia Constantinopolitana* de Gunther ; écoutons le sermon de son abbé Martin dans la cathédrale de Bâle : l'abbé commence, il est vrai, par promettre, à qui prendra la croix, la vie et la gloire éternelles ; mais il a soin bientôt de faire toucher du doigt à ses auditeurs les avantages

(1) « En l'autre an, après que cil preudon Folques parla « ainsi de Deu, ot un *tornoi en Champaigne, a un chastel qui* « *ot nom Aicris ;* et par la grâce de Deu si avint que Tibauz, « quenz de Champaigne et de Brie, prist la croiz... » (Villehardouin, par. 3 déjà cité, p. 4.)

pratiques, matériels de la croisade : « *Taceo* nunc quod terra illa quam petetis longe *hac terra opulentior est ac fecundior* ; et facile fieri potest ut multi etiam ex vobis *in rebus etiam temporalibus prosperiorem ibi fortunam* inveniant (1). »

En vérité, la première partie de la phrase semble s'adresser à des *émigrants*, non à des croisés ; elle pourrait faire songer au Far-west américain presque autant qu'à la Terre-Sainte. Et comme on sent qu'en dépit de la formule oratoire *taceo*, le détail de la *terre féconde* a son importance ! L'abbé Martin se hâte d'y revenir ; il insiste sur le côté *avantageux* de l'entreprise : peu de risques à courir, beaucoup de profits à espérer, tel est en somme le résumé de son discours : « *Nunc videte*, fratres, quanta sit in hac peregrinatione *securitas*, in qua et de regno cœlorum promissio certa est, *et de temporali prosperitate spes amplior* (2). »

Ainsi, pour décider les Allemands à se croiser, la promesse du royaume des cieux ne suffit plus ; il leur faut encore l'assurance que le pèlerinage sera *facile*, surtout qu'il sera *fructueux*.

Et quand nous parlons ici des Allemands, nous ne voulons pas dire que nos Français aient été indifférents à toute considération de ce genre. A la vérité, le jour où ils se détourneront de leur route pour marcher sur Constantinople, nous les verrons bien mettre en avant les grands avantages qu'en

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 64.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 64.

doivent retirer plus tard et l'église romaine et les chrétiens de Palestine. Mais il faut avouer qu'une fois la ville prise, dans l'enivrement du triomphe, ils ne songeront plus guère ni à l'union des deux églises, ni à la délivrance de Jérusalem.

Ce qui frappe tout d'abord Villehardouin et ses compagnons, c'est la richesse du butin : « et fu si granz le gaaienz faiz que nus ne vos en sauroit dire la fin, d'or et d'argent, et de vasselement et de pierres précieuses, et de samiz et de dras de soie, et de robes vaires et grises et hermines, et toz les chiers avoirs qui onques furent trové en terre. Et bien tesmoigne Joffrois de Vilehardoin li mareschaus de Champaigne, à son escient par verté, que puis que li siècles fu estorez, ne fu tant gaainié en une vile.

« Chascuns prist ostel tel com lui plot, et il en i avoit assez... ; et fu granz la joie de l'onor et de la victoire que Diex lor ot donée ; que cil qui avoient esté en poverté, estoient en richece et en delit (1). »

Ce n'est pas là tout à fait le genre d'enthousiasme qu'on rencontre chez les vainqueurs de Jérusalem en 1099 ; bien qu'eux non plus ne se soient pas fait faute de piller à l'occasion. Il y a donc ici, ce nous semble, une note toute nouvelle, qu'il ne faudrait pas exagérer, mais dont il serait à coup sûr injuste de ne tenir aucun compte.

Quand le sentiment religieux se trouve combiné de la sorte avec l'esprit d'aventures, avec l'amour

(1) Villehardouin, par. 250-251, p. 146.

du gain, il est clair qu'au moindre avantage offert, comme au moindre obstacle rencontré le long de la route, on sera plus volontiers tenté d'oublier le but à atteindre.

On peut lire à ce propos la curieuse aventure d'un chevalier flamand, que Mas-Latrie a racontée dans son histoire de Chypre, d'après la chronique d'Ernoul (1).

Ledit chevalier se trouvait sur la flotte partie des ports de Flandre, au printemps de 1202, et qui devait joindre plus tard le comte Baudouin. A Marseille, où la flotte fait relâche, il rencontre une fille d'Isaac Comnène, prise jadis en l'île de Chypre, lors de la conquête de l'île par le roi Richard. Notre croisé épouse la princesse grecque, et n'a plus dès lors qu'un désir : aller au nom de sa femme redemander Chypre au roi Amaury de Lusignan. Arrivé en Syrie, il présente, en effet, sa requête ; de quelle façon elle dut être accueillie, nous pouvons nous l'imaginer sans peine : « Quand li rois Haimeris oï ceste requeste, si le tint pour muzart ; et se li comanda qu'il vuidast se tiere... ; et s'il ne le faisoit, il l'escilleroit. Li chevaliers... vuida le tiere, et s'en ala en le tiere le roi d'Erménie (2). »

Soyons certains que s'il eût été soutenu de ses compagnons ou des chrétiens de Syrie, il n'eût

(1) *Histoire de l'île de Chypre*, par M. de Mas-Latrie, 3 v. Paris, 1851-1855. Voir t. I, p. 159.

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 353.

éprouvé nul scrupule, nulle hésitation à guerroyer contre ce roi Amaury, pour le plus grand profit duquel il avait naguère pris la croix.

Plus étrange et plus significative encore est l'histoire du croisé Gautier de Brienne.

Vers la fin d'avril 1201, comme Villehardouin revenait de Venise, il trouva au passage du mont Cenis le comte Gautier qui s'en allait en Pouille. Celui-ci venait d'épouser une fille de l'ex-roi des Deux-Siciles, Guillaume, l'infortuné rival d'Henri VI. Or, l'empereur avait promis jadis de laisser à Guillaume et à ses héritiers le comté de Lecce avec la principauté de Tarente, en échange du royaume dont il les avait dépouillés. C'était précisément cet héritage que venait réclamer le comte Gautier. Avec lui « s'en aloit Gautiers de Monbeliard et Eustaices de Conflans, Roberz de Joinville et granz partie de la bone gent de Champaigne qui croisié estoient. »

Ce n'est pas qu'ils eussent oublié leur vœu de croisade, ils comptaient bien l'accomplir plus tard; ils donnèrent même, pour l'année suivante, rendez-vous à Villehardouin et à ses compagnons. Mais les aventures adviennent « ensi com Dieu plaist »; et nos Champenois ne devaient jamais rejoindre les autres croisés : « Ce fu mult granz domaiges; que mult estoient preu et vaillant (1). »

Le plus grand dommage en l'affaire, fut que le

(1) Villehardouin, par. 33-34, p. 20.

comte Gautier se détourna ainsi et pour jamais de la croisade, avec l'assentiment du pape.

L'auteur des *Gesta* prétend à la vérité que le pape se trouva dans un grand embarras, quand le comte Gautier vint le prier d'appuyer ses réclamations auprès du jeune Frédéric, successeur d'Henri VI : « *Cœpit Dominus papa multipliciter dubitare* (1). »

Innocent III craignait-il donc les suites du mauvais exemple donné ? Était-ce le souci, l'intérêt de la croisade qui le préoccupait ? En aucune façon. Du moins nous n'en avons trouvé trace ni dans les *Gesta*, ni dans les *Lettres*. Innocent III, en la circonstance, affecte de ne songer qu'aux intérêts du jeune Frédéric, dont il est le tuteur. Il craint de le mécontenter, en favorisant les prétentions du comte. D'autre part, celui-ci repoussé, éconduit, pourra être tenté de se joindre aux ennemis du jeune roi. Qui sait même si les comtes de Champagne et de Flandre, qui vont arriver, ne soutiendront pas Gautier de Brienne, leur compatriote et parent?

Voilà quel serait l'objet des perplexités du pontife ; voilà du moins ce qu'il laisse entendre dans sa *Lettre* au jeune roi, et pourquoi, reconnaissant d'ailleurs le bien fondé de la requête, il aurait accueilli favorablement nos croisés de Champagne (2).

(1) Migne, t. I, ch. XXV des *Gesta*, col. XLVII.

(2) « Nos igitur ejusdem comitis nobilitatem et potentiam

Remarquons, en passant, que le pape est ou paraît convaincu que nos croisés de France abandonneraient volontiers, pour un temps au moins, la cause de la Terre-Sainte, afin d'aller défendre, dans l'Italie méridionale, les droits de Gautier de Brienne. On ne nous accusera donc pas de les avoir calomniés tout à l'heure, quand nous disions que le moindre prétexte suffirait à les détourner de leur route.

Toutefois, nous ne voulons triompher ni de ce passage des *Gesta* ni de la *Lettre* même du pape; les sentiments qui s'y trouvent exprimés nous paraissant quelque peu suspects.

Le pape n'était certainement pas aussi inquiet, aussi troublé qu'il voulait bien le dire. Nous sommes, au contraire, convaincu que, du premier jour, il fut enchanté de la venue des « bonnes gens de Champagne ». En voici la raison : le parti allemand, tant détesté d'Innocent III, dominait alors dans l'Italie méridionale, ayant à sa tête, avec l'aventurier Diephold, et le chancelier Gautier de Paléare, un ancien sénéchal d'Henri VI, Markwald.

En de telles circonstances, la venue de nos

« attendentes, cum etiam eum multi sequantur, et plures « sint in proximo... in terræ sanctæ succursum et *ipsius* « *comitis subsidium* profecturi...; cognoscentes petitionem « ipsius... esse justam, favorem ei apostolicum... duximus « impendendum, ne si ei forsitan justa negaremus, quasi « desperans, *regni hostibus adderetur.* » (*Lettre* du pape, citée au ch. XXV des *Gesta*, col. XLVII-XLVIII.)

Champenois était une vraie bonne fortune pour le pape. Il comprit sur le champ le parti qu'il en pouvait tirer pour se débarrasser de ses redoutables adversaires. Aussi n'éprouva-t-il qu'un regret, celui de ne pas trouver nos croisés plus nombreux.

Il donne, en effet, cinq cents onces d'or à Gautier de Brienne, afin qu'il puisse lever de nouveaux soldats : « *Dominus papa*, cognoscens, quod ipse *cum tam paucis militibus*, absque strage suorum et sua, regnum ingredi non valeret..., misertus ipsius, *quingentos auri uncias concessit eidem, ex quibus colligeret sibi milites* (1). »

En même temps, il écrit à Frédéric qu'il aurait tort de se défier du comte Gautier, lequel sera le plus fidèle, le plus dévoué de ses partisans, son meilleur défenseur, après Dieu et le pape : « *Monemus* igitur Serenitatem Regiam... *quatenus quantum de homine credi potest, in nullo dubitantes de comite memorato, sed potius de ipso confidas, quoniam... eum fidelem invenies et devotum, et regni tui, post Deum et nos potentissimum defensorem* (2). »

Un légat du St-Siège est envoyé tout exprès dans la Pouille et la Terre de Labour, afin de recommander à tous de bien accueillir le comte Gautier, de se joindre à lui contre les ennemis de l'Église : « *Misit Dominus papa... legatum in Apu-*

(1) Migne, t. I, ch. XXX des *Gesta*, col. LIII-LIV.

(2) Migne, t. I, *Lettre* citée au ch. XXXIII des *Gesta*, col. [illegible]

liam et Terram Laboris, præcipiens comitibus et baronibus, castellanis et civibus, ut ad mandatum legati, *cum dicto comite* contra Diupuldum et cancellarium exsurgerent universi (1). »

C'est au nom de saint Pierre que Gautier livre sa première bataille, et Dieu s'empresse de faire un *miracle* en sa faveur : une croix d'or lumineuse le précède au combat, et les ennemis terrifiés prennent la fuite : « *Comes alta voce sanctum Petrum invocans adjutorem* processit ad pugnam. Et cum acriter dimicare cœpissent, adversarii terga verterunt... *videbant enim plerique crucem auream splendidissimam ante comitem miraculose deferri* (2). »

Les détails qui précèdent ne permettent pas de mettre en doute l'étroite union du pape et du comte Gautier. C'est donc bien avec l'autorisation papale que le comte ajourne d'année en année son projet de croisade ; ou plutôt, de la croisade il ne sera plus question pour lui ; car jusqu'à sa mort, survenue en 1205, nous ne voyons pas que le pape ait jamais songé à lui rappeler son vœu.

La chose était de fâcheux exemple, il faut le reconnaitre, et il est surprenant qu'Innocent III n'en ait pas mieux pesé les conséquences. Parmi nos croisés de 1202, qui gagneront les ports de Pouille pour passer en Syrie, combien pourront être tentés de rester avec le comte Gautier? Et

(1) Migne, t. I, ch. XXXIV des *Gesta*, col. LXI.
(2) Id., *Ibid.*, col. LXII.

pourquoi les autres se feraient-ils scrupule marcher sur Constantinople, afin de rendre jeune Alexis son héritage? Le pape lui-mê n'a-t-il pas permis aux compagnons du comte Brienne d'aider celui-ci à reconquérir l'hérit de sa femme?

Il n'était pas nécessaire d'apprendre en quelque sorte à nos croisés à se détourner de leur chemin. Ils n'avaient déjà que trop de tendance à se disperser, à se « depecier », suivant l'expression de Villehardouin, puisque nous les voyons, dès le début, tirer chacun de son côté, comme s'ils n'avaient pu s'entendre sur la route à suivre. S'étaient-ils, en effet, entendus à cet égard? La question vaut la peine d'être examinée.

IV.

L'OBJECTIF DE LA CROISADE.

troisième croisade avait surabondamment
ẻ les avantages de la route de mer. Aussi,
.e la quatrième fut résolue, les comtes de
pagne, de Flandre et de Blois envoyèrent
ssagers à Venise, afin de s'entendre avec la
lique pour le transport des croisés outre-mer.
raité d'avril 1201 fut conclu, et l'on convint
irait, par l'Égypte et le Caire, attaquer les
les au cœur même de leur puissance : « Fu
se devisée à conseil, dit Villehardouin, que
it en Babiloine, porce que par Babiloine
nt mielz les Turs destruire que par altre
(1). »
'istoria *Constantinopolitana* constate de son
a résolution de marcher sur l'Égypte : « *Mi-
eregrini*... Venetiam petierunt; ibi naves
e decreverant, et inde versus *Alexandriam*,
tem *Egipciam*, recto impetu navigare (2). »
nther semble même affirmer que ladite réso-
n avait été prise d'un accord unanime ; car il
e presque immédiatement : « *Hii quidem*

Villehardouin, par. 30, page 18. — Il va sans dire qu'il
ici de la *Babylone* d'Égypte, le Caire.
Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ, t. I, p. 70.

omnes uno consensu in hoc convenerant, ut *petentes Alexandriam*... non tam belli fortunam quam divine virtutis experirentur potentiam. »

Il est certain que ce plan d'attaque par l'Égypte était alors le seul pratique, le seul raisonnable, bien que nulle part peut-être on n'en ait indiqué d'une manière très-précise la véritable raison. D'après Gunther, les croisés auraient compté à mettre à profit l'affreuse misère du peuple égyptien et la disette dont le pays souffrait depuis cinq ans déjà (1). Qu'une population affaiblie, décimée par la faim, soit plus facile à vaincre, c'est possible; mais d'autre part un pays désolé par la famine n'offre pas grandes ressources à ses envahisseurs. La disette, si elle peut être en certains cas un auxiliaire utile, devient toujours, à la longue, un adversaire dangereux; et nous croyons qu'un tel état, si misérable, du pays à envahir, eût été peu de nature à séduire, à déterminer nos croisés.

Gunther allègue, d'autre part, qu'on ne pouvait songer à aller en Syrie, parce que les chrétiens du pays avaient conclu avec les Infidèles des trêves

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70-71: « ... Sperabile satis erat tam ipsam magnificam civitatem quam et maximam ipsius totius Egipti partem, facili compendio, in eorum potestatem posse transferri, eo quod totus fere populus terre vel consumptus fame perierat, vel squalebat penuria, propter sterilitatem ejusdem videlicet terre, cui Nilus frugiferas aquas, quibus eam rigare solet, annis ut aiunt jam quinque subtraxerat. »

que la bonne foi n'eût pas permis de rompre (1). Ce second motif, pour être plus sérieux, ne nous paraît pas suffisant encore.

Il est incontestable que les chrétiens de Syrie n'étaient pour l'instant nullement disposés à reprendre les hostilités, ainsi qu'en témoigne l'histoire du comte de Dampierre, racontée par Ernoul (2). Ledit comte, qui s'était rendu directement en Syrie, ne put jamais décider le roi de Jérusalem à rompre ces trèves. Mais si le roi de Jérusalem, en agissant de la sorte, n'avait eu d'autre souci que de rester fidèle à la foi jurée, nos croisés d'Occident n'auraient eu, de leur côté, qu'à attendre l'expiration desdites trèves pour commencer leur entreprise.

Malheureusement, ils savaient trop, les plus perspicaces du moins, combien peu, même alors, ils pourraient compter sur le concours des chrétiens de Syrie. Entre ceux-ci et les croisés d'Occident, toute entente devenait de jour en jour plus difficile. Nous parlions tout à l'heure de la déca-

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70 : « Pro eo quod tempore illo in partibus transmarinis inter nostros et barbaros inducie pacis erant, quas nostris, salva fide quam interposuerant, solvere non liceret. »

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 340 : « Uns chevalier i ot arivé de France qui se faisoit apeler li quens Regnars de Dampierre. Cil quens vint al roi Haimeri et se li dist qu'il voloit les treves brisier. — Li rois li respondi que il n'estoit mie hons qui deust les treves brisier... Cil quens fut mout dolans de ce que li rois ot si faitement parlé à lui et qu'il ne li laissoit les treves brisier. »

dence du sentiment religieux chez nos occidentaux ; elle avait été bien autrement rapide chez nos chrétiens d'Orient. La *reprise* de Jérusalem, qui pouvait encore passionner l'Europe, les laissait assez indifférents. Leur grande préoccupation, la première, était de ne pas compromettre ce qu'ils avaient conservé dans le pays ; et chaque croisade nouvelle devenait comme un danger, comme une menace pour eux. Ils en arrivaient à ne plus voir dans les croisés que des alliés compromettants, pis encore, des rivaux dangereux, capables au besoin de leur disputer la possession des domaines syriens. Bon nombre estimaient qu'à s'entendre avec les musulmans ils trouvaient plus de profit et de sécurité. Qu'on lise le curieux passage où Othon de Saint-Blaise raconte l'infructueuse expédition des Allemands, qui précéda de si peu la quatrième croisade, et l'on verra si nous exagérons.

Le chroniqueur, qui prétend tenir ses renseignements de témoins oculaires, n'hésite pas à prêter aux chrétiens de Syrie les plus mauvais desseins, les plus noirs complots contre leurs frères d'Occident. Il les montre machinant avec les païens la mort des pèlerins allemands, et le roi Henri lui-même tremperait dans cette odieuse trahison (1).

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VI, col. 899 : « ... sicut ab his qui eidem expeditioni interfuerunt, audivimus, plus eorum industriam quam paganorum malitiam metuentes, insidias parant, peregrinosque omnes de

Que le fait, d'ailleurs, soit vrai ou faux, la
iestion n'est pas là. Ce qui est certain, c'est que
s croisés allemands l'ont cru, l'ont dit. Othon de
int-Blaise n'est évidemment que l'écho de leurs
upçons, de leurs accusations; et ces soupçons,
ndés ou non, ces accusations plus ou moins
stifiées, plus ou moins exagérées, suffisent à
montrer ce que nous affirmions plus haut, à
voir que l'entente n'est guère possible désor-
ais entre les chrétiens d'Orient et les croisés
Europe.

Voilà pourquoi l'idée d'attaquer les musulmans
Égypte, non en Syrie, était une idée très-heu-
use, très-politique. Il ne saurait donc être indif-
rent de rechercher d'abord à qui en revient
onneur.

D'après Gunther, ce serait au pape Innocent III:
Erat autem *de consilio et sententia ejusdem*
ntificis, qui de crucis negotio maxime anxie-
ur, *ut nostri recto cursu versus Alexandriam*
igarent (1). » L'assertion ne saurait être plus
nelle, plus catégorique; et nous comprenons
peine que le savant éditeur de l'*Historia*
stantinopolitana n'ait pas hésité à croire

idos conspiratione cum paganis habita deliberant,
rege eorum in id ipsum consentiente. Verebantur
si peregrini paganis prævalerent, eos patria pulsos
, eamque vi obtinentes possiderent. Hacque de causa
el captivitatem eorum machinati sunt. »

viæ sacræ Constantinopolitanæ, t. I, p. 78.

Gunther sur parole. M. Riant a même cru devoir affirmer que le pape avait « *imposé*, par l'intermédiaire de son légat Pierre Capuano, *aux barons français* (1) » l'idée de la marche sur Alexandrie. N'est-ce pas donner trop clairement à entendre que nos barons eussent été par eux-mêmes incapables de comprendre les avantages du plan nouveau ? L'insinuation, peu bienveillante, nous paraît ici d'autant plus regrettable que l'idée appartenait peut-être en propre à nos barons, non au pape, comme on l'a trop facilement admis, sur la foi de Gunther.

Sans doute, l'autorité de ce dernier est sérieuse; nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître. Mais il nous semble qu'en pareil cas, quand il s'agit de rechercher quelle a pu être la pensée la volonté du pape, on ne saurait mieux s'adresser qu'au pape lui-même. Les seules sources à consulter ici, à l'exclusion de toutes autres, ce sont les *Lettres*, et, à la rigueur, avec les *Lettres*, les *Gesta* d'Innocent III.

Nous avons relevé avec soin dans la *Correspondance* du pontife toutes les *Lettres* relatives à la prédication de la croisade, et nulle part nous n'avons trouvé la moindre allusion à la route d'Alexandrie. Les expressions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes : « *Ad liberationem terræ nativitatis Christi...; Orientalis terræ sub-*

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 335.

lio...; in defensionem orientalis provinciæ...; succursu hierosolymitanæ provinciæ... ; super bventione hierosol. provinciæ...; pro subsidio ræ sanctæ... ; ad terræ sanctæ succursum... (1). Nous ne voyons pas que le nom de l'Égypte y ıre une seule fois. On objectera que le vrai but la croisade restait toujours la délivrance de la re-Sainte, la conquête de l'Égypte n'étant que noyen ; qu'il était inutile, dès lors, de discuter c les fidèles les voies et moyens, et qu'il suffit de leur faire entrevoir le but suprême. Soit. pourrait même, à la rigueur, prétendre qu'il été imprudent d'indiquer par avance aux mumans le point précis où l'on comptait les attaır. Bien que des préoccupations de ce genre ent peu dans le caractère de l'époque, admets-les pour un instant; et ne tenons, si l'on t, nul compte des *Lettres* qui ont précédé le art des croisés.

ais celles qui suivent, celles que le pape leur sse, lorsqu'ils sont en route déjà, lorsqu'il les e d'arriver au *terme* de leur voyage, celles-là oins devraient être plus précises. Or, il n'en n. Ainsi, après l'expédition de Zara, entre-malgré sa défense, les chefs des croisés mploré leur pardon, Innocent III leur écrit nsent à pardonner, mais à la condition artiront sans retard; et où leur ordonne-t-il

Migne, t. I, *Lettres*, col. 308, 318, 319, 326, 329, 8, 828, 835, 935 et *passim*.

d'aller? « *In terræ sanctæ... subsidium* (1). » S'il était vrai, comme on le prétend généralement, que la conquête de l'Égypte, la marche sur l'Égypte, ait été la grande préoccupation d'Innocent III, son projet favori, son idée personnelle, est-ce que le nom de l'Égypte, le nom d'Alexandrie, n'avait pas ici sa place tout indiquée; est-ce qu'il ne se serait pas trouvé, pour ainsi dire, forcément sous sa plume? Le silence sur ce point, silence qui pouvait, à l'extrême rigueur, nous le répétons, se comprendre, s'expliquer encore dans les Lettres *prédicatoires*, ne saurait ni se comprendre, ni s'expliquer ici.

Il est vrai qu'à cette première Lettre, adressée aux comtes et barons, en était jointe une seconde, adressée au gros des *croisés;* et dans cette seconde Lettre il est bien question de l'Égypte, mais on va voir en quels termes : les Vénitiens, à qui incombait plus particulièrement la responsabilité de l'affaire de Zara, et qui d'ailleurs avaient négligé ou dédaigné d'implorer la clémence du pape, étaient demeurés sous le coup de l'anathème. Les croisés devaient donc se demander s'il leur était permis de rester en contact avec des excommuniés et de continuer à faire route avec eux.

Innocent III les rassure à cet égard. Comme il y a cas de force majeure, il les autorise à naviguer avec les Vénitiens : « *Permittimus* vobis ut cum « ipsis *in terram Sarracenorum*, *vel Hierosoly-*

(1) Migne, t. II, col. 106; *Lettre* 101 du liv. VI.

« *mitanam provinciam, juxta quod inter vos et* « *ipsos convenit, vel honestè convenerit,* navigio « transeatis (1). »

Il va de soi que le *terram Sarracenorum,* mis en opposition avec la *province de Jérusalem,* doit s'entendre ici de l'*Égypte;* mais qu'on remarque la façon significative dont s'exprime le pape dans la phrase précitée. Dit-il aux croisés : « Nous vous permettons d'aller avec les Vénitiens jusqu'en *Égypte,* ainsi que nous vous l'avons *ordonné* ou *conseillé?* » En aucune façon. Et pourtant il n'est pas douteux que tel aurait dû être son langage, si la route d'Alexandrie avait été réellement imposée ou conseillée par lui. Au lieu de cela, il leur dit : « Nous vous permettons d'aller avec eux, soit en *Égypte,* soit en *Syrie,* ainsi qu'il *a été ou qu'il sera convenu entre eux et vous.* »

De cette alternative laissée aux croisés, de cette allusion aussi à des conventions antérieures, passées entre Français et Vénitiens, et qu'ils pourront modifier ou confirmer à leur gré, comme bon leur semblera, n'avons-nous pas le droit rigoureux de conclure qu'Innocent III est demeuré absolument étranger au choix de la route? La question semble le laisser fort indifférent. Égypte ou Syrie, peu lui importe, pourvu que la Terre-Sainte soit délivrée. Aussi retrouvons-nous quelques lignes plus loin, dans la même Lettre, cette formule, preuve irrécusable de l'indifférence

(1) Migne, t. II, col. 108 ; *Lettre* 102 du liv. VI.

dont nous parlons : « *Quum* vel in *terram Sarracenorum*, vel in *Hierosolymitanam provinciam* de navibus vos descendere continget. » Encore une fois, un homme qui aurait fait, de l'expédition d'Égypte, son projet, son œuvre, ne s'exprimerait pas de la sorte. La chose est de toute évidence.

La lecture des *Gesta* laisse, d'ailleurs, la même impression que les *Lettres*. Nulle part, l'auteur de la *Vie* d'Innocent III ne revendique pour le pape l'honneur d'avoir tracé aux croisés leur nouvel itinéraire. Or, il eût d'autant moins manqué de le faire qu'il paraît avoir entrevu les avantages de la marche sur Alexandrie : « *Tractatum* est inter eos (crucesignatos et Venetos) de societate pariter ineunda ; et communiter est provisum ut, aliquot in Syriam destinatis, cæteri tenderent in Egyptum, ut caperent Alexandriam et finitimas regiones, *sicque terra sancta liberaretur facilius de manibus paganorum* (1). »

D'après les *Gesta*, comme d'après les *Lettres*, l'objectif de la croisade a donc été réglé d'un commun accord entre nos croisés et les Vénitiens, sans que le pape s'en soit mêlé en rien. C'est là un premier point qui nous semble acquis désormais. Il nous reste maintenant à montrer les discussions passionnées auxquelles donna lieu, parmi nos croisés, cette grave question de la route d'Alexandrie, soulevée par les plus intelligents d'entre eux.

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXI.

Le consentement unanime dont parle Gunther ı'a jamais existé en réalité; il suffit de lire avec ın peu d'attention Villehardouin pour constater, ès l'origine, l'existence d'un double courant d'o-inion chez nos croisés, les uns partisans décidés e la route directe de Syrie, les autres partisans on moins résolus de la diversion sur l'Égypte. De cette divergence de vues devaient naître des ıerelles sans fin, au moins jusqu'au milieu de nnée 1203, querelles qui ont été l'un des grands alheurs de la croisade, et dont il importe de se en pénétrer. Elles nous donneront, en effet, xplication naturelle, la solution facile de plus ıne difficulté sérieuse qui avait arrêté jusqu'à jour les meilleurs commentateurs de notre ɜil historien.

Villehardouin nous apprend qu'en l'an 1200 nos ons croisés tinrent un premier parlement à Sois-s « por savoir quant ils voldroient movoir, et *l part il voldroient torner* (1). » Il s'agissait, on oit, de fixer et la date du départ, et l'itinéraire ivre. Mais l'assemblée se sépara sans avoir décidé, le chiffre des croisés, ajoute Ville-ɔuin, n'étant pas encore assez considérable : ɜele foiz ne se porent acorder, porce que il mbla que il n'avoient mie encor assez gens s (2). »

l'insuffisance du nombre des croisés ait

hardouin, par. 11, p. 8.
Ibid.

empêché de fixer l'époque du départ, cela se comprend ; mais en quoi pouvait-elle empêcher de régler la question d'itinéraire, et pourquoi n'a-t-on pas arrêté, par avance, l'endroit où l'on irait ? Voilà ce que notre chroniqueur n'a pas jugé à propos de nous dire, et ce qu'il est d'ailleurs facile de deviner.

A défaut de témoignages écrits, le bon sens suffirait pour nous révéler ce qui dut se passer dans l'assemblée de Soissons, quand fut mise en avant l'idée de marcher sur l'Égypte. Nous n'examinerons pas si cette idée était déjà vieille et remontait au temps même de la première croisade. Dans tous les cas, et M. Riant le remarque avec raison, c'était la *première fois* qu'on songeait à la faire passer « de la région des hypothèses dans le domaine de la réalité (1). »

L'attaque et la conquête de l'Égypte, c'était donc, en 1200, l'inconnu pour tous, et l'inconnu effraie toujours. D'ailleurs, pour la majeure partie des pèlerins ou des croisés, forcément étrangers aux considérations politiques qui pouvaient guider les chefs, Jérusalem devait sembler l'objectif naturel de toute croisade. Les plus religieux même furent à coup sûr scandalisés à la seule pensée qu'on n'irait pas droit vers la Ville Sainte. Il n'est donc pas étrange que l'assemblée de Soissons n'ait rien pu ou rien voulu décider à cet égard. Ce qui serait inexplicable, c'est qu'on se fût, au pre-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 322.

mier jour, trouvé d'accord sur une pareille question. L'accord n'était pas près de se faire.

Au parlement de Compiègne, qui suit de près celui de Soissons, mêmes discussions, même absence de résolution. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer du silence de Villehardouin : « Maint conseil y ot pris et doné ; mais la fins du conseil si fu tels que il envoieroient messages les meillors que il poroient trover, et donroient pleins povoirs à aux de faire toutes choses (1). »

On ne paraît s'être entendu que sur un point, qu'on ira par mer ; pour le reste, on s'en remet aux six délégués des grands comtes de tout régler au mieux, et ils partent à cet effet pour Venise. Là, dit Villehardouin, « fu la chose devisée a conseil que on iroit en Babiloine (2) », c'est-à-dire en Égypte. La question semble donc vidée ; et pourtant il s'en faut qu'elle le soit. La preuve en est dans le mystère étrange dont demeure entourée la résolution prise. Nos messagers n'en ont traité qu'avec le grand conseil de Venise ; le public ne sera pas mis dans la confidence ; on se contente de dire tout haut qu'on ira *outre-mer* (3).

Chose plus curieuse encore, le texte du contrat *de nolis*, que nous a conservé Muratori, ne contient aucune allusion à la route choisie. Il y est dit simplement que les croisés et les Véni-

(1) Villehardouin, par. 11, p. 10.
(2) Id., par 30, p. 18.
(3) Id., *Ibid.* : « En oïance fu devisé que il en iroient outremer. »

tiens se sont entendus *pour la délivrance de la Terre-Sainte*, pour le *service du Seigneur* (1) ; rien de plus. Comment expliquer qu'un contrat si détaillé, si précis sur tout le reste, soit aussi incomplet, aussi vague sur ce point spécial, qui avait, on en conviendra, sa grande importance ?

Il est clair qu'il n'y a là ni négligence ni oubli. Pour qu'il s'y rencontre une telle lacune, il faut de toute évidence qu'elle ait été préméditée et voulue. Toute la question revient à savoir par qui et pourquoi.

Serait-ce les Vénitiens qui, par hasard, auraient tenu à faire le silence sur ce point ? Songeaient-ils déjà par avance à trahir la croisade, à garder ainsi comme une porte ouverte pour excuser plus tard et faciliter leur trahison. Nous discuterons bientôt cette question de la préméditation vénitienne et nous verrons ce qu'il en faut penser. En attendant et si l'on veut, regardons le fait comme acquis. Encore, les Vénitiens ont-ils dû expliquer à nos messagers pourquoi ils tiennent tant à ce que le nom de l'Égypte ou d'Alexandrie ne figure pas dans le traité. A défaut de la raison véritable, qu'ils sont obligés de taire, quel autre motif plausible auraient-ils pu mettre en avant ? La crainte de donner l'éveil au Soudan ?

Nous ne voyons pas, en effet, d'autre raison valable à invoquer de la part des Vénitiens ; mais

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 323-325.

nous croyons, d'autre part, que nul n'eût été assez hardi parmi eux d'oser faire pareille ouverture à nos messagers. Ceux-ci n'auraient pas manqué de considérer la chose comme une véritable injure.

Qu'on lise le fier défi adressé plus tard par nos croisés au jeune Alexis IV. Malgré les justes griefs qu'ils ont contre lui, ils rougiraient, disent-ils, de l'attaquer sans l'en avoir loyalement prévenu : « que il ne firent onques traison, ne en lor terre n'est-il mie costume que il le facent (1). »

Or, le héraut, porteur de ces fières paroles, n'était autre qu'un de nos six messagers de Venise, Quesnes de Béthune. Ses cinq compagnons, d'ailleurs, en même circonstance, auraient pensé et parlé comme lui. Dans le cas présent qui nous occupe, ils n'auraient jamais consenti à dérober au Soudan le secret de leur route, afin de l'attaquer à l'improviste et comme par trahison. La seule idée de procédés aussi peu chevaleresques les eût indignés ; ils ne l'auraient certainement ni acceptée ni même discutée un instant.

Donc, si le traité de 1201 n'a rien dit de l'itinéraire à suivre, la faute n'en doit pas être aux Vénitiens qui n'auraient trouvé aucune bonne raison, aucun prétexte spécieux pour réclamer et justifier un pareil silence. Elle est toute à nos croisés qui avaient intérêt, un intérêt majeur, à ce que le traité ne se prononçât pas sur ce point.

(1) Villehardouin, par. 214, p. 124.

Du moment, en effet, où les partisans de la route de Syrie et ceux de la route d'Égypte n'ont pu s'entendre ni à Soissons ni à Compiègne, il est clair qu'il serait très-imprudent de trancher dores et déjà la question. Supposons, en effet, que le traité *de nolis* désigne Alexandrie et l'Égypte comme l'objectif de la croisade, qu'arrivera-t-il, lorsque les messagers au retour donneront en un parlement nouveau lecture du traité vénitien ? Il y a gros à parier que la clause relative à l'Égypte exaspérera ceux qui n'ont pas su ou voulu comprendre les avantages de cette route nouvelle ; il est même fort à craindre que dans leur dépit ils n'abandonnent immédiatement la croisade.

Mieux vaut donc attendre, ne pas se prononcer, tâcher d'abord d'amener le plus grand nombre possible de croisés à Venise. Une fois là, il sera toujours temps de voir, de décider le meilleur parti à prendre. Il n'y aura surtout plus moyen de reculer, et il faudra que tous, bon gré mal gré, en passent par où veulent les grands chefs. Or, les grands chefs, sauf Louis de Blois peut-être, sont partisans de la route d'Alexandrie.

Voyons, d'ailleurs, comme cette explication, si vraisemblable, répond à toutes les données du texte, comme elle en élucide tous les côtés obscurs :

Nous sommes à l'été de 1202, et nos croisés commencent à se mettre en route. En vertu des engagements pris au mois d'avril de l'année précédente, tous devraient se rendre à Venise, où est le rendez-vous général de l'armée.

Or, voici d'abord des Flamands qui s'embarquent aux ports de leur pays, jurant, il est vrai, au comte Baudouin « que il iroient par les destroiz de Maroc et assembleroient à l'ost de Venise et a lui, *en quelque lieu que il oroient dire que il torneroit* (1). » Nous verrons tout à l'heure qu'ils n'ont pas tenu parole. Constatons seulement en passant que, de l'aveu même de notre chroniqueur, au moment où les Flamands se mettent en route, rien n'est encore arrêté sur l'endroit où *tournera* l'ost de Venise (2), ce qui vient tout à fait à l'appui de notre thèse.

Après les Flamands, voici maintenant des Bourguignons, des gens du Forez, des *Français*, c'est-à-dire des gens du duché de France, qui, au lieu de se rendre, eux aussi, à Venise, s'en vont « passer à Marseille (3). »

D'autres, qui ont gagné l'Italie, se dispersent avant d'arriver au rendez-vous convenu : De Plaisance, « se partirent mult bones genz qui s'en alerent par autres chemins en Puille (4). »

Le comte Louis semble quasi décidé à les suivre. Pour l'en détourner, à grande peine, il faut toutes les prières d'Hugues de Saint-Paul et de Villehardouin, délégués à cet effet par les autres chefs, déjà rendus à Venise (5).

(1) Villehardouin, par. 48, p. 28-30.
(2) Id., par. 49, p. 30.
(3) Id., par. 50, p. 30.
(4) Id., par. 54, p. 32.
(5) Id., par. 53, p. 32 : « A cel message fu esliz li cuens Hues

Et Villehardouin de s'indigner, de se lamenter, de dire que c'est « grant honte » (1). Oui, ce serait grande honte, en effet, pour nos croisés, d'avoir ainsi manqué aux engagements pris en leur nom par les messagers de 1201. Aussi la nécessité s'imposait-elle de chercher, de trouver les raisons qui expliquent ou justifient une pareille conduite. Or, en dehors de notre thèse, nous croyons qu'il est bien difficile de trouver des raisons absolument convaincantes; et la preuve, c'est que M. de Wailly n'y a pu réussir, en dépit de son incomparable sagacité.

D'après M. de Wailly, les Flamands ayant relâché à Marseille, dans l'hiver de 1201-1202, auraient appris là le projet d'expédition contre Constantinople, et c'est ce qui les aurait empêchés de rejoindre leurs compagnons (2).

Pour ceux de Marseille, la raison serait la même; M. de Wailly, du reste, dans les deux cas, s'en rapporte à Villehardouin, dont le texte, à la rigueur, semble autoriser ladite supposition; car il dit des Flamands, qu'ils : « douterent le grant peril que cil de Venise avoient empris (3) »; des

de St-Pol, et Joffrois..., et chevaucherent tresci que à Pavie... En qui troverent le conte de Loeys a grant plenté de bons chevaliers et de bones genz. Par lor confort et par lor proiere guenchirent genz assez en Venise, qui s'en alassent as autres porz par autres chemins. »

(1) Villehardouin, par. 50, p. 30.

(2) De Wailly, *Éclaircissements*, p. 29.

(3) Villehardouin, par. 49, p. 30.

autres, qu'ils « eschiverent le passage de Venise por le grant peril qui i ere (1). »

Pourtant il se présente ici une première difficulté, au moins en ce qui concerne nos gens de Bourgogne, du Forez et de l'Ile-de-France; lesquels s'étaient mis en route pour Marseille avant qu'il fût question de Constantinople. En supposant que la nouvelle y soit parvenue avant leur départ, ce qui est loin d'être prouvé, *le péril* de Constantinople n'explique pas pourquoi ils se sont, dès le premier jour, séparés de leurs compagnons. Que les Flamands de la côte, ayant des ports à eux, des vaisseaux à eux, n'aillent pas payer leur passage à Venise, cela se comprend; mais pourquoi les autres se rendent-ils à Marseille, non à Venise, comme ils devraient le faire, comme Villehardouin leur reproche si amèrement de ne l'avoir pas fait? Il y a donc là une première trace de mésintelligence, de brouille, que l'affaire de Constantinople ne saurait expliquer.

Elle n'explique pas davantage les désertions de Plaisance et les hésitations du comte Louis. M. de Wailly s'en est d'ailleurs ici bien rendu compte. Faute de pouvoir invoquer *le péril* de Constantinople, il s'est, en désespoir de cause, rejeté sur le dépit qu'auraient éprouvé nos croisés de voir mettre à leur tête, à la tête d'une croisade française, Boniface de Montferrat, « un prince étran-

(1) Villehardouin, par. 50, p. 30.

ger..., un marquis lombard, *dont ils n'avaient peut-être jamais entendu le nom* (1). »

Si ingénieuse et séduisante que puisse paraître au premier abord cette explication nouvelle, le savant éditeur en est si peu satisfait lui-même, qu'il s'empresse de la donner, non comme une *certitude*, mais comme une *simple probabilité*.

Elle n'aurait, en effet, de valeur réelle, sérieuse, que si l'élection de Boniface eût daté du printemps ou de l'été de 1202, coïncidant ainsi avec les défections, les hésitations dont nous avons parlé plus haut. On comprendrait que nos croisés, saisis en pleine route, par la nouvelle de cette élection qui froisse leur susceptibilité nationale, s'arrêtent tout à coup, incertains, hésitants, et qu'ils se séparent d'un chef, dont ils ne veulent à aucun prix.

Mais quoi ! l'élection remonte à près d'une année déjà. Est-il admissible que cette prétendue susceptibilité nationale, pour se manifester d'une façon si brusque, si inopinée, ait attendu juste le moment où nos croisés ont déjà franchi les Alpes, le moment, pour ainsi dire, d'entrer dans Venise?

Admettons, d'ailleurs, qu'il y ait eu mécontentement sérieux causé, soit par l'affaire de Constantinople, soit par le choix de Boniface. Que serait-il arrivé en pareil cas ? C'est que bon nombre

(1) De Wailly, *Éclaircissements*, p. 30. — Boniface était beaucoup plus connu de nos croisés, et son élection est bien moins étrange que ne l'a supposé M. de Wailly, et avec lui M. Riant. Nous le démontrerons amplement au chapitre suivant de notre *Mémoire*.

parmi les mécontents en auraient pris occasion ou prétexte pour retourner ou rester chez eux. Or, nous ne voyons rien de pareil se produire.

Tous ces mécontents, ces dissidents dont nous parle Villehardouin, restent fidèles à la pensée de la croisade. S'ils se séparent de leurs compagnons, s'ils esquivent le rendez-vous de Venise pour s'embarquer, qui en Flandre, qui à Marseille, qui dans les ports de Pouille, c'est à seule fin d'aller *en Syrie*, et parce qu'ils veulent être sûrs d'aller *en Syrie*, où tous se rendent en effet.

Les signataires du traité *de nolis*, dans une pensée de conciliation ou de duperie, ont eu beau laisser en blanc le nom de la terre ou du port visé par l'expédition, l'armée sait que la majorité des grands chefs veut se diriger sur l'Égypte, sur Alexandrie. Et alors, parmi ces partisans de la route de Syrie, les plus avisés ou les plus résolus n'ont pas hésité à prendre les devants ; sans scrupule, ils ont, dès le premier jour, rompu avec leurs compagnons, refusant de prendre avec eux la route d'Italie, la route de Venise.

D'autres, plus naïfs, se sont laissés entraîner jusqu'en Lombardie ; mais arrivés là, ils flairent le piège, et brusquement, eux aussi, se décident à fausser compagnie.

Les derniers enfin, plus faibles ou plus honnêtes, iront jusqu'au bout, comme le comte de Blois et ses compagnons, mais après quelles hésitations, on le sait. Il a fallu leur rappeler les engagements pris, la parole donnée ; il a fallu leur crier merci

« qu'il eussent pitié de la terre d'Oltremer (1). » Et ils se sont rendus à Venise, à contre cœur, se doutant bien de ce qui arrivera, mais craignant de violer la foi jurée, craignant aussi de faire manquer la croisade peut-être, d'ailleurs bien résolus à défendre jusqu'à la dernière extrémité leur itinéraire *Syrien*.

C'est eux que nous retrouverons à Zara, où les grands chefs, ceux qui tenaient naguère pour la diversion sur Alexandrie, viennent de se prononcer en faveur du jeune Alexis, c'est-à-dire pour une diversion nouvelle sur Constantinople.

Jusqu'à Zara, on avait pu à la rigueur attendre, réserver toute décision. Maintenant, plus d'atermoiements possibles ; avant de quitter la côte de Dalmatie, il faut prendre un parti, décider si, oui ou non, on marchera droit sur la Terre-Sainte, comme n'a cessé de l'espérer, de le demander le parti des *Syriens*.

Ceux qui ont cru que les adversaires du projet de Constantinople le repoussaient par la seule crainte de désobéir au pape, ceux-là se sont étrangement trompés. L'erreur, il est vrai, était toute naturelle ; comme à la tête des opposants figurait l'abbé de Cîteaux, lequel, au nom du pape, s'était opposé à l'attaque de Zara, on a pu croire qu'il agissait encore au nom du pape, en combattant la marche sur l'empire grec. Mais alors, et pourvu que la route de Constantinople fût abandonnée, il

(1) Villehardouin, par. 52, p. 32.

est clair qu'il eût dû être fort indifférent à l'abbé de Cîteaux que l'expédition se dirigeât ensuite sur l'Égypte ou sur la Syrie ; ou plutôt, il eût de préférence réclamé la marche sur Alexandrie, puisque ceux qui veulent voir en lui un simple agent du pape, sont ceux-là mêmes qui font honneur au pape du projet d'attaquer par l'Égypte.

Or, lisons dans Villehardouin la réponse faite à l'abbé de Cîteaux et à ses partisans ; le passage est absolument décisif : « Bel seignor, *en Surie* ne poez vos rien faire ; et si le verroez bien à cels meismes qui nos ont deguerpiz..... Et sachiez que par la terre de *Babiloine* ou par *Grece* iert recovrée la terre d'Oltremer, s'ele jamais est recovrée (1). »

Ainsi nous retrouvons donc bien là en présence les deux partis que nous signalions dès la première heure ; car Babylone ou la Grèce, Constantinople ou l'Égypte, c'est tout un pour ceux qui sont convaincus qu'on ne peut rien tenter d'utile en Syrie. Mais, ils ont beau dire, les autres, les *Syriens* ne veulent rien entendre, et les défections recommencent. Afin d'empêcher qu'elles deviennent plus nombreuses, il faut donner à ces obstinés une demi-satisfaction, permettre à quelques-uns d'entre eux d'aller s'assurer par eux-mêmes s'il est bien vrai qu'il n'y ait *rien à faire* en Syrie.

De là sans doute le départ de ce Renaud de Montmirail, envoyé en Terre-Sainte par l'inter-

(1) Villehardouin, par. 96, p. 54.

vention « du conte Loeys, en messaje sur une des nés de l'estoire; et si jura sor sains de son poing dextre, et il et tuit li chevalier qui avec lui alerent, que dedenz la quinzaine que il seroient arive en Surie, et auroient fait lor messaje, que il repaireroient arrieres en l'ost (1). »

On voit combien concordent avec notre thèse ladite ambassade de Renaud et l'intervention du comte Louis, dont il n'avait guère été, que nous sachions, donné jusqu'à ce jour d'explication très satisfaisante.

Notons que ceci se passait aux Rameaux (2). En mettant 20 jours pour aller, autant pour revenir (3), avec les deux semaines de séjour en Terre-Sainte, le messager pouvait être de retour vers la Pente-

(1) Villehardouin, par. 102, p. 58.

(2) Voir la *Devastatio*, dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 88 : « in *Palmis* Rainaldus de Monmiral in legatione, in Syriam missus est. »

(3) Nous avons établi ces chiffres d'après Gunther (*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 79-80) : Gunther nous apprend en effet que l'abbé Martin quitta Bénévent, le 4 avril, pour aller s'embarquer à Siponto, et qu'il arriva, le 25, à Acre. En supposant qu'il n'ait mis qu'un jour pour se rendre de Bénévent à Siponto, et qu'il ait pu s'embarquer dès le lendemain, chose assez peu vraisemblable, c'est donc notre maximum de 20 jours.

D'autre part, M. Rey, dans ses *Colonies franques de Syrie*, (p. 162), établit que la durée moyenne du trajet de Messine à Acre était de quatorze jours. En évaluant donc à *quarante* jours le temps nécessaire pour aller de Zara à Acre, et revenir d'Acre à Corfou, nous ne devons pas nous éloigner beaucoup de la vérité.

côte au plus tard. Or, il est à remarquer que l'armée ne se décidera pas à quitter Corfou avant cette date (1).

Il est présumable qu'on attendait là le retour de Renaud de Montmirail. Toujours est-il qu'il ne revint pas, et que, lorsqu'il fallut quitter Corfou, une nouvelle révolte éclata « de cels qui voloient l'ost depecier (2). » Lisons *des Syriens*; cela est si vrai que, si les révoltés se calment, s'ils cèdent une dernière fois aux prières de leurs compagnons, s'ils consentent à rester avec eux jusqu'à la St-Michel, c'est sous la condition formelle, jurée « sor sainz loialement », que dans les quinze jours suivant ladite fête de St-Michel, on leur donnera « navie a bone foi, sans mal engin, dont il porroient aler *en Surie* (3). »

Il ne s'agit donc pas, comme Villehardouin le donnerait volontiers à entendre, de déserteurs vulgaires que l'entreprise rebute ou que le péril effraie. La vérité, et nous croyons l'avoir surabondamment établie, la vérité est que nos croisés, dès le premier jour, en dehors de toute ingérence étrangère, n'avaient pu se mettre d'accord entre eux sur l'itinéraire à suivre ; la majeure partie de l'armée (4), contrairement à l'opinion des plus in-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 88 : « in Pentecosten a Corphu recessit (exercitus) », dit la *Devastatio*.

(2) Villehardouin, par. 113, p. 64.

(3) Id., par. 117, p. 66.

(4) S'il faut en croire en effet Villehardouin, les *Syriens* (par. 114, p. 66), même en dehors de tous ceux qui avaient

telligents de ses chefs, s'obstinant à ne pas vouloir aller ailleurs qu'en Syrie.

Nous croyons avoir démontré aussi que le projet primitif de marche sur Alexandrie est un projet tout français, non romain. L'honneur en revient à l'élite de nos barons français, et pour une bonne part sans doute à Villehardouin, qui s'en montre en toute occasion le partisan si résolu. Aussi comprend-on sa mauvaise humeur, son irritation, jusqu'à un certain point même, ses insinuations injustes et malveillantes contre ce parti des *Syriens* dont l'obstination étroite a été plus fatale peut-être à la quatrième croisade que toutes les intrigues vénitiennes ou allemandes.

esquivé le rendez-vous de Venise, se trouvaient encore, à Corfou, former à eux seuls « plus de la moitié de l'ost »

V.

THIBAUT DE CHAMPAGNE ET BONIFACE DE MONTFERRAT.

Pour compléter notre démonstration du chapitre précédent, et prouver combien peu l'élection du marquis de Monferrat dut influer sur la *dispersion* de l'armée, il nous reste à rappeler les titres très sérieux qui recommandaient Boniface au choix des croisés; mais il ne sera peut-être pas inutile de dire auparavant quelques mots du comte de Champagne, Thibaut, qu'à tort ou à raison on s'est habitué à regarder comme le premier chef de la croisade.

Nous avons montré plus haut que la quatrième croisade était, pour ainsi dire, d'origine champenoise. C'est sur terre de Champagne, non loin de Rethel, au tournoi d'Ecri-sur-Aisne, que les premiers barons français se sont décidés à prendre la croix. Nul doute que l'assemblée d'Ecri ne fût en majeure partie composée de Champenois, dont l'exemple entraîna par la suite le reste du baronnage français.

Leur comte Thibaut était d'ailleurs frère du roi de Jérusalem, Henri de Champagne, qui venait de mourir à la fin de l'année 1197. Thibaut avait donc des raisons toutes particulières de s'intéresser aux choses de Terre-Sainte. Il commença par y envoyer

un de ses hommes, le comte Renaud de Dampierre, avec des sommes d'argent assez considérables (1). Plus tard, ce sera l'argent légué par Thibaut qui formera pour ainsi dire le premier fonds de la croisade; et le testament du jeune comte dit assez le zèle déployé par lui en faveur de l'expédition (2).

Il n'est donc pas étonnant qu'au moment de sa mort, le 24 mai 1201 (3), Thibaut de Champagne ait été, malgré son extrême jeunesse (4), unanimement regardé comme le chef de la croisade.

(1) Albéric de Trois-Fontaines, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 763: « Theobaldus comes... comitem Rainaldum de Dampetra, misit pro se in partes marinas, cum sufficientibus expensis. »

(2) Villehardouin, par. 36, page 22: « Sa maladie crut et esforça tant que il fist sa devise et son lais, et departi son avoir... Et si comanda, si con chascuns recevroit son avoir, que il jureroit sor sains l'ost de Venise à tenir, ensi con il l'avoit promis... Une autre partie comanda li cuens de son avoir a retenir por porter en l'ost et por departir là ou en verroit que il seroit miex emploié. »

(3) Rigord, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 53: « Eodem anno (1201), IX kalend. junii, obiit Theobaldus Comes Trecensis, ætate viginti quinque annorum. »

Albéric, *Ibid.*, t. XVIII, p. 763: « Anno MCCI, mortuus est in Campania, circa Pentecosten Theobaldus comes anno ætatis suæ vigesimo quinto. »

(4) D'après les passages de Rigord et d'Albéric, cités plus haut, il aurait eu vingt-cinq ans, ce qui concorde, du reste, avec le témoignage de Villehardouin, lequel lui donne vingt-deux ans lors du tournoi d'Ecri, en novembre 1199: « Or sachiez que cil quens Tibauz ere jones hom, et n'avoit pas plus de vint deus ans. » (Villehardouin, par. 3, p. 4.)

En réalité, a-t-il jamais reçu et porté ce titre d'une façon officielle, il est permis d'en douter, malgré l'affirmation très nette de Robert de Clari à cet égard : « Tout li conte et li haut baron... prisent conseil entr'aus de qu'il feroient chievetaine et seigneur ; tant qu'il prisent le conte Thiebaut de Champaigne ; si en fisent lor seigneur (1). »

N'est-il pas étrange que Villehardouin, l'homme de Thibaut, son vassal dévoué, ait laissé à d'autres le soin de nous renseigner sur un détail qui devait avoir pour lui une importance particulière, étant tout à l'honneur et à la gloire de son maître? Or, nous ne voyons pas que Villehardouin ait fait nulle part allusion à l'élection de Thibaut, ni lors du Parlement de Soissons, ni lors du Parlement de Compiègne.

Nous ne voyons pas, en outre, que, dans son récit de l'ambassade de Venise, le comte de Champagne tienne une place à part, ait joué un rôle prépondérant. Il envoie des messagers au même titre et en même nombre que les autres grands comtes, Baudouin de Flandre, Louis de Blois (2).

Villehardouin le nomme bien en première ligne ; mais de sa part la chose est si naturelle, qu'on n'en saurait tirer aucun argument décisif. La preuve, au contraire et selon nous convaincante,

(1) Robert de Clari, dans les *Chroniques gréco-romanes*, ch. II, p. 3.

(2) Villehardouin, par. 12, page 10 : « De ces messages envoia Thiebauz... deus ; et Baudoins... deus ; et Loys... deus. »

que Thibaut n'était pas encore, à cette époque, le chef *officiel*, reconnu de la croisade, c'est que le texte du contrat d'avril 1201 ne le nomme qu'après Baudouin de Flandre. Le titre du contrat porte en effet : « *Pactum* Domini Balduini comitis Flandrensis, et *Theobaldi comitis Trecenensis*, et Lodovici... ». Dans le corps du traité, le même ordre se trouve rigoureusement observé : « *Placuit* itaque..... vobis clarissimis Principibus, Balduino..., *Theobaldo*... et Lodovico. » Enfin, à la suite du contrat, c'est dans cet ordre encore que se trouvent apposés les sceaux et signatures des trois comtes, le « *Juramentum nuntiorum Balduini* » précédant celui des envoyés de Thibaut (1).

Il est clair que le nom du comte de Champagne, au lieu d'être ainsi rejeté au second rang, figurerait au premier, si ce premier rang lui avait été antérieurement reconnu. Son élection, en supposant qu'elle ait jamais eu lieu, serait donc postérieure au traité d'avril 1201. On ne pourrait la dater par conséquent que de l'assemblée de Corbie ; c'est là en effet qu'il aurait été élu, d'après Ernoul (2), lequel place ladite assemblée aussitôt après le retour des messagers de Venise, c'est-à-dire vraisemblablement en mai 1201.

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 323-326.

(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 340. « Là (à Corbie), esgarderent li conte et li baron li conte Tiebaut de Campaigne, si en fisent seignour. Atant se departirent. Ne demora guères apriès que li quens Tiebaus fu mors. »

A cette date, le comte Thibaut « malade et deshaitié », aurait-il eu même la force de se rendre à l'assemblée de Corbie ! Serait-ce là cette dernière *chevauchée*, dont parle Villehardouin (1)? Il est difficile de rien affirmer à cet égard, bien que le silence absolu gardé par Villehardouin sur l'assemblée de Corbie nous autorise à pencher pour la négative. Toujours est-il qu'on devait considérer le comte de Champagne comme perdu à cette époque ; et si, présent ou absent, la réunion l'acclama comme son chef, l'élection ne saurait avoir d'autre caractère que celui d'une simple marque de sympathie donnée au mourant.

Il nous paraît plus vraisemblable d'en revenir à notre première hypothèse, à savoir que le comte Thibaut, tout en ayant les titres les plus sérieux au commandement de la croisade, n'en a jamais été le *chef officiel.*

Ajoutons que jusque-là le choix, toujours si délicat, si difficile, d'un chef, avait pu être ajourné sans trop d'inconvénient. Maintenant au contraire que le traité avec Venise était conclu, qu'il fallait songer à partir, les atermoiements n'étaient plus de saison. En admettant que Thibaut eût été élu à

(1) Villehardouin, par. 35, p. 22 : « Tant chevaucha Joffrois li mareschaus que il vint à Troies en Champaigne, et trova son seignor malade et deshaitié ; et si fu mult liez de sa venue. Et quant cil li ot contée la novele coment il avoient esploité, si fu si liez qu'il dist qu'il chevaucheroit, ce qu'il n'avoit pieça fait, et leva sus et chevalcha. Alas! con granz domages! car onques puis ne chevaucha que cele foiz. »

la veille de sa mort, il était urgent de lui trouver un successeur.

Il semble qu'on eût dû s'adresser tout d'abord à ceux qu'on a appelés depuis, les trois grands comtes, Baudoin de Flandre, Louis de Blois, Hugues de Saint-Paul; mais ils s'étaient sans doute trop compromis dans les guerres franco-anglaises, en prenant parti pour Richard-Cœur-de-Lion contre Philippe-Auguste (1); et nos croisés auraient craint que ce dernier se refusât à ratifier le choix fait de l'un d'eux. Pour que leurs noms n'aient pas même été mis en avant, il faut évidemment une raison sérieuse, et nous n'en voyons pas d'autre.

Force fut donc de chercher ailleurs. Eudes, duc de Bourgogne, ne se souciait pas de se croiser; le comte de Bar, non plus (2). Il ne manquait pas sans doute, parmi nos petits seigneurs français, de vaillants et expérimentés capitaines, mais tous de trop mince puissance et seigneurie pour être mis au-dessus ou au rang des grands comtes. En désespoir de cause, et sur la proposition de

(1) Guillaume le Breton, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 74 : « Vires (Ricardi) et audacia creverant quidem maxime defectione comitis Flandriæ et comitis Boloniæ qui non soli Philippo regi... immo et Ludovicus comes, et fere alii omnes proceres regni defecerant. »

(2) Villehardouin, par. 38-39, p. 24 : « Telx fu sa volentés que il refusa. Sachiez que il peust bien mielz faire. Joffroi de Joinville chargierent li message que altretel offre feist al conte de Bar... qui ere cosins al conte qui morz estoit; et refusa le autresi. »

Villehardouin, on s'adressa au marquis Boniface de Montferrat.

Si regrettables que soient toujours ces sortes de candidatures étrangères, celle-ci avait pourtant sa raison d'être, raison sérieuse qui nous semble avoir échappé aussi bien à M. de Wailly qu'à M. Riant.

M. de Wailly, nous l'avons vu, semble s'étonner qu'on eût mis à la tête de nos croisés français, « un marquis Lombard, dont *ils n'avaient jamais peut-être entendu prononcer le nom.* »

M. Riant s'en est étonné de même. « Comment expliquer, dit-il, que des princes comme Baudouin de Flandre, Hugues de Saint-Paul, Louis de Blois et Simon de Montfort, se soient vu préférer un seigneur étranger, fils du vieux *gibelin*, Guillaume de Montferrat (1). »

Et M. Riant ne s'explique la chose qu'en faisant de l'élection de Boniface l'œuvre personnelle du roi de France; ou plutôt, l'idée première de cette candidature *gibeline* aurait été suggérée par Philippe de Souabe à Philippe-Auguste, qui l'aurait lui-même *imposée* aux barons français.

L'idée de l'intervention allemande n'est à vrai dire qu'une simple hypothèse; et l'éminent érudit n'a pu la donner que comme telle, puisqu'elle ne repose ni ne s'appuie sur aucun texte. L'intervention de Philippe-Auguste a pour elle au moins une courte phrase des *Gesta* : « *Barones* et comites,

(1) *Revue des questions historiques*, t. XVII, p. 348-351.

cùm consilio regis Franciæ vocaverunt Bonifacium (1). » Il est d'ailleurs très naturel et vraisemblable que nos barons se soient, en la circonstance, entendus avec le roi, qu'ils l'aient *consulté* sur le choix de leur chef; mais la phrase des *Gesta* ne nous paraît pas signifier autre chose, ni avoir le caractère *impératif* que lui prête M. Riant.

Dans tous les cas, le marquis Boniface avait des titres personnels qui, en dehors même de toute intrigue franco-allemande, en dehors de toute intervention royale, justifient amplement le choix des croisés. Ce sont ces titres qu'il importe de bien établir, afin d'enlever à l'élection du marquis le caractère étrange, inattendu que lui attribuent MM. de Wailly et Riant.

Rappelons-nous tout d'abord que le nom des Montferrat, intimement lié depuis près de trente ans à l'histoire des croisades, était alors un des noms les plus populaires en Orient, où l'on n'avait pas encore eu le temps d'oublier le grand rôle joué, les services rendus, par quelques-uns des membres de cette illustre famille.

En 1176, un frère de Boniface, Guillaume-Longue-Épée, était arrivé en Palestine : « Cil estoit boins chevaliers et gentils hom... Le roi Bauduins de Jherusalem... oï dire tant de bien de lui qu'il li donna si suer a femme qui avoit non Sebille, et li dona le conté de Jaffe et d'Escalonne (2). »

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII, *des Gesta*, col. CXXXI-CXXXII.
(2) *Chronique d'Ernoul*, p. 48.

En 1183, le fils né de ce mariage fut, tout enfant encore, proclamé roi, sous le nom de Baudouin V. Guillaume-Longue-Épée était mort à cette date. Mais le père de Longue-Épée, Guillaume-le-Vieux, à la nouvelle que son petit-fils était roi de Jérusalem, quitta à son tour son marquisat de Lombardie pour passer en Terre-Sainte. Un an après la mort du jeune Baudouin V, Guillaume-le-Vieux assistait au désastre de Tibériade, et restait aux mains de Saladin en compagnie du nouveau roi Guy de Lusignan, et de maints autres chevaliers.

On sait combien furent désastreuses, pour les chrétiens de Syrie, les conséquences de la journée de Tibériade. Elles l'eussent été bien davantage encore, s'il n'était arrivé devant Tyr, à ce moment, un second fils de Guillaume-le-Vieux, Conrad de Montferrat, le héros de la famille : « Quant cil de la cité sorent qu'il *estoit fils le marcis de Monferat*, si en furent moult lié, et issirent encontre lui, à pourcession, et se li rendirent Sur et le misent dedens le castiel lui et ses chevaliers (1). »

Il était, s'il en faut croire Ernoul, grand temps que le marquis arrivât, car ceux qui tenaient le château de Tyr avaient déjà promis de le livrer à Saladin. Le lendemain, en effet, celui-ci se présentait aux portes de la ville espérant qu'elles lui seraient ouvertes. Averti du contre-temps survenu, il crut néanmoins qu'il aurait bon marché de Conrad, ayant entre ses mains la vie du vieux

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 182.

6

marquis, son père; mais Conrad, insensible aux promesses comme aux menaces, déclara que, pour obtenir la liberté du prisonnier, il ne rendrait pas « la plus petite pierete de Sur; » que bien plutôt, si on l'amenait devant les murailles, il ferait tirer sur lui, « car il estoit trop viex et s'avoit trop vescui (1). »

Devant cette résistance inattendue, Saladin s'éloigna, remettant à plus tard le siège de Tyr. Il y revint en novembre 1187, aussitôt après la prise de Jérusalem. Il pensait que la perte de la ville sainte aurait terrifié les chrétiens, et il ne doutait pas de trouver Conrad plus accommodant. Celui-ci se montra aussi ferme, aussi intraitable que la première fois.

Les musulmans se résolurent alors à entreprendre le siège par terre et par mer. Les *barbotes* de Conrad, sorte de vaisseaux au pont couvert de cuir, causèrent le plus grand mal à la flotte ennemie (2), et Saladin fut contraint de s'éloigner à nouveau, dans les premiers jours de janvier 1188. Au cours de la même année, Tripoli assiégée, à son tour, était de même sauvée par les galères et les chevaliers de Conrad (3).

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 183.

(2) *Ibid.*, p. 238 : « Li marchis fist faire vaissiaus couviers de cuir en tel maniere c'on les menoit bien priès de tiere; et si avoit arbalestriers dedens, et si estoient les fenestres par où il traioient hors. Cil vaissiel fisent moult de mal as Sarrasins; que galyes ne autre vaissiel nes pooient aproismier. Ces vaissiaus apeloit on *Barbotes*. »

(3) *Ibid.*, p. 251-252 : « En cel point que Salehadins ot

On peut dire, sans exagération, que ce sont les exploits du marquis de Montferrat qui sauvèrent la Terre-Sainte avant l'arrivée de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion. Il n'est donc pas surprenant qu'en retour de pareils services les évêques et prélats, aussi bien ceux de l'armée que ceux de Palestine, se soient entremis pour faire épouser au marquis Conrad la princesse Isabelle, devenue, par la mort récente de sa sœur Sybille, héritière du royaume de Jérusalem (1).

Malgré les prétentions et les droits de Guy de Lusignan, troisième mari de Sibylle, et associé par elle au trône, malgré la protection ouverte accordée à Guy par le roi Richard, l'immense majorité des croisés d'occident comme des chrétiens de Syrie, n'hésita pas à se prononcer en faveur du marquis de Montferrat (2). Conrad venait d'être proclamé roi quand il fut assassiné (1192).

On nous pardonnera ces détails un peu longs; mais, devant le complet silence gardé sur ce point par MM. de Wailly et Riant, ils n'étaient peut-être

Triple assegie, ariverent les nes et les galies le roy Guillaume à Sur... Dont vint li marchis Conras, si fist armer de ses galyes pour aler secourre Triple, et commanda des chevaliers le roy Guillaume qu'il alaissent secourre Triple, et il i alerent... Quant Salehadins vist qu'il avoit tant de nés arivées à Triple, et de galyes et de gent crestiiens pour secorre Triple, et il vit qu'il n'i poroit noient faire, si se partit. »

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 267-268.

(2) M. de Mas-Latrie, dans son excellente *Histoire de l'île de Chypre* (t. I, p. 25), a très-bien indiqué le grand rôle et la popularité de Conrad.

pas inutiles pour expliquer comment nos croisés de 1201, en quête d'un chef, songèrent tout naturellement au marquis Boniface. Après la mort de Thibaut, frère de l'ex-roi Henri de Champagne, qui pouvait avoir, à commander la croisade, plus de droits que le marquis Boniface de Montferrat, frère du marquis-roi Conrad, l'heureux et infatigable adversaire de Saladin.

Boniface avait d'ailleurs montré pour la croisade un zèle de nature à appeler sur lui l'attention de nos croisés, en même temps qu'il lui méritait l'estime particulière du pape. Il avait été l'un des premiers à répondre à l'appel des cardinaux chargés par Innocent III de prêcher, dès 1198, la guerre sainte dans l'Italie du nord (1).

Touché sans doute de son empressement à se croiser, le pape lui confiait, l'année suivante, une importante mission en Allemagne, mission qui touchait à la fois aux intérêts de l'Empire et aux intérêts de la Terre-Sainte. Il devait s'efforcer de réconcilier les deux prétendants à la couronne impériale, Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, ou tout au moins tâcher de leur faire signer une trêve de cinq années, laquelle permettrait aux princes allemands de prendre part à la croisade (2).

(1) Migne, t. I, ch. XLVI, *des Gesta*, col. XC : « *Marchio .. Montisferrati*, episcopus Cremonensis, et abbas de Lucedio, multique alii nobiles... devoverunt se ad obsequium crucifixi. »

(2) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVII, p. 809: *Annales Colon. max.*, an. 1199 : « Eodem anno, descendit



Il ne put, il est vrai, réussir dans cette délicate et difficile entreprise ; mais le fait seul d'avoir été choisi pour une négociation de ce genre n'est pas sans donner une assez haute idée de son mérite et de son crédit personnels. Ajoutons que, par sa haute situation en Italie, par ses relations avec les princes allemands, par ses liens de parenté et d'amitié avec Philippe-Auguste (1), il se trouvait mieux que personne peut-être en mesure de commander une armée, qui compterait dans ses rangs, avec une grande majorité de Français, bon nombre encore d'Italiens et d'Allemands.

Que nos barons de France, si turbulents d'ordinaire, si peu dociles même à leurs chefs nationaux, ne se soient pas toujours montrés pleins de déférence pour leur chef *étranger*, nous l'admettons volontiers ; mais il n'en est pas moins indiscutable que cet étranger n'était ni ne pouvait être un *inconnu* pour la plupart d'entre eux. Son choix, sans être de ceux qui s'imposent, n'est pas de ceux non plus dont on doive s'étonner. On peut même affirmer qu'il était, dans les circon-

Conradus Moguntinus archiepiscopus ab Italia, et cum eo *Bonifacius de Monte-Ferreo*, ut discordiam que in regno orta fuerat... sedarent, et si nequirent istud efficere, ut alteruter eorum cessaret, ex consilio principum per quinquennium pax firmaretur. Sed quid intenderint, vel quid contulerint cum Philippo, licet non innotuerit, rex Otto invitatus *a marchione* ut Bobardiam veniret, renuit. »

(1) Villehardouin, par. 42, p. 24-26 : « Il (Boniface) vint, al jor que il li orent mis, par Champaigne et parmi France, où il fu mult honorez, et par le roi de France, *cui cosins il ere.* »

penser au juste des machinations alleman
comme aussi des trahisons vénitiennes.

DEUXIÈME PARTIE

I.

VENISE, JUSQU'AU TRAITÉ D'AVRIL 1201.

Un contemporain de la quatrième croisade, le franco-syrien Ernoul, est le premier qui ait nettement accusé Venise de trahison. D'après Ernoul, ou plutôt d'après les *on-dit* recueillis par lui et auxquels il ajoute une entière créance, les Vénitiens se seraient engagés vis-à-vis du soudan d'Égypte à détourner les croisés de la route d'Alexandrie (1).

L'accusation est-elle justifiée? En d'autres termes, y a-t-il eu un traité de ce genre conclu entre Venise et l'Égypte au moment de la

(1) *Chronique d'Ernoul*, p. 344-345 : « Adont s'en ala li soudan de Babilone en Egypte... Puis si fist apparellier messages, si lor carja grant avoir, puis les envoia en Venisse ; et si envoia au duc de Venisse et as Venissiens grans presens, et si lor manda salus et amistés. Et si lor manda que se il pooient tant faire que il destournaissent les Crestiiens qu'il n'alaissent en le tiere d'Egypte, il lor donroit grant frankise el port d'Alixandre et grant avoir. Li message alerent en Venisse, et fisent bien ce (qu'il durent et ce) qu'il quisent, et puis s'en retournerent. »

croisade? La question avait pu paraître un instant tranchée, par les déclarations catégoriques de Hopf, lequel prétendait avoir en main le texte du traité. Mais M. Hanoteaux a prouvé que Hopf s'était trompé ou avait trompé ses lecteurs; non que l'érudit allemand eût inventé le traité de toutes pièces, il n'avait pas été jusque-là; il s'était contenté d'assigner, d'une façon un peu trop légère, la date du 13 mai 1202 à un traité parfaitement authentique, mais de date postérieure.

Tout ce qui a pu être dit à ce sujet, pour et contre, des deux côtés du Rhin, nos lecteurs le trouveront exposé ou analysé dans les articles de la *Revue des Questions historiques*, de la *Revue historique*, de la *Revue critique*, auxquels nous renvoyons en note (1).

En résumé, il nous suffira de dire que, sur le fait particulier du *traité Égypto-Vénitien*, nous sommes juste aussi avancés que le jour où Ernoul lançait, pour la première fois, contre la république vénitienne, son accusation directe de haute trahison.

M. Hanoteaux, en effet, avec son argumentation si vigoureuse et si serrée, n'a en réalité prouvé qu'une seule chose, à savoir que, à l'heure actuelle, il n'a pas été découvert de document confirmant l'accusation d'Ernoul.

Ses adversaires sont donc, dans une certaine

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 324-329; t. XVIII, p. 69-75; t. XXIII, p. 89-106. — *Revue historique*, quatrième année, mai-juin 1877, p. 74-102. — *Revue critique*, 1877, t. I, p. 318.

mesure, fondés à lui répondre : le traité auquel nous avions cru, d'après Hopf, n'existe pas, ou du moins est encore à découvrir, soit; mais l'accusation d'Ernoul demeure, et la trahison, non prouvée, reste probable, ne serait-ce que par le commerce que Venise, « *avant, pendant* et après la quatrième croisade, a entretenu, *de l'aveu de tous*, avec les Infidèles, leur fournissant les armes qu'ils devaient retourner ensuite contre les croisés (1). »

La *probabilité* résulterait encore pour M. Riant, du mauvais état des relations entretenues par Venise avec le Saint-Siège à cette époque : « Le pape n'aime point ces gens absorbés par les soins de leur marine et de leur commerce, *navigiis et mercimoniis solum intenti*, et sourds à toutes les exhortations du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient... ; et ce n'est *qu'à son corps défendant*, et seulement *après le refus formel des Génois et des Pisans*, dont il eût *de beaucoup préféré le concours...* qu'il consent à se servir de ces dangereux auxiliaires (2). »

Sans être aussi sévère que M. Riant, M. Hanoteaux n'hésite pas à reconnaître, lui aussi, que la conduite de Venise, dans ses rapports avec les Croisés comme avec les Infidèles, était *non moins tolérante qu'avide*, et qu'Innocent III *ne cachait pas sa défiance pour eux* (3). M. Hanoteaux lui-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XXIII, p. 89.
(2) *Ibid.*, t. XVII, p. 335-336.
(3) *Revue historique*, mai-juin 1877, p. 99-100.

même nous paraîtrait donc assez disposé à admettre que, s'il n'y a pas eu trahison consommée, traité conclu, c'est que l'occasion seule aurait manqué, les Vénitiens étant parfaitement gens à trahir.

Nous laisserons la question sur ce terrain nouveau où elle se trouve placée ; et nous examinerons, textes en main, si Venise, au moment de la croisade, avant l'affaire de Zara, méritait la mauvaise réputation qu'on lui a faite, si le pape notamment avait pour elle cette défiance que lui prêtent MM. Hanoteaux et Riant.

On est toujours tenté, lorsqu'il s'agit des croisades, de s'exagérer les haines ou les préjugés religieux des Occidentaux. La vérité est que nos marchands de France ou d'Italie n'éprouvaient aucune espèce de scrupule à commercer avec les Infidèles. Heyd constate qu'il se trouvait, en 1215, plus de trois mille négociants Européens fixés à Alexandrie, où ils avaient, comme nos négociants modernes, leur quartier, leurs bains, leurs églises. Assurément les Vénitiens figuraient dans le nombre ; mais *avant* la croisade, la seule époque dont nous ayons le droit de nous occuper, nous ne voyons pas que leur situation y soit le moins du monde *privilégiée*.

On remarquera que nous consultons ici de préférence le témoignage le moins suspect de partialité pour Venise, le témoignage de Heyd. Heyd est un des savants modernes qui ont cru à la trahison de Venise, à son traité de 1202 avec le

soudan d'Égypte. Il n'a donc pas manqué de relever tout ce qui pouvait être à la charge des Vénitiens. Il note, par exemple, un certain nombre de privilèges accordés par Malek-Adel à Venise de 1205 à 1218 ; ce sont les fameux traités discutés par M. Hanoteaux, et que tous les partisans de la trahison vénitienne s'accordent à regarder comme le prix, soit du grand service rendu à l'Égypte en 1202, soit de services antérieurs, d'une nature particulièrement suspecte et compromettante.

Les documents précis faisant défaut pour la date de 1202, nous nous en tiendrons donc aux relations antérieures de l'Égypte avec Venise. Heyd, qui a consulté tant de chroniques, compulsé tant de chartes, n'a presque rien trouvé concernant les Vénitiens. Les *actes d'association* les plus nombreux, pour le voyage d'Alexandrie, avant Saladin, sont des *actes Génois* (1). Dans les premières années de Saladin, Venise n'est même pas citée par Benjamin de Tudela parmi les villes italiennes qui sont en relations constantes avec l'Égypte. Il met en première ligne Amalfi, Pise, Gênes (2). Les Pisans paraissent être, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, les plus favorisés de tous à Alexandrie (3).

De ces assertions, non suspectes de Heyd, nous

(1) Heyd, *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente, nel medio evo*, 2 vol. in-12, Venezia, 1866-68 ; t. II, p. 171.

(2) Id., *Ibid.*, p. 181.

(3) Id., *Ibid.*, p. 178.

ne prétendons pas conclure que les Vénitiens fussent meilleurs *chrétiens* que les Pisans ou les Génois. On nous accordera bien toutefois qu'ils n'étaient peut-être pas pires. Nous croyons que les marchands de Venise, comme ceux de Pise ou de Gênes, étaient avant tout des *marchands*, très-peu disposés comme tels à prendre au sérieux les décrets des papes, prohibant le commerce et surtout la contrebande de guerre avec les Infidèles. La vraie question est de savoir si *à la veille* de la quatrième croisade, si *pendant* la quatrième croisade, Venise s'est livrée à cette contrebande de guerre, alors qu'elle allait être ou qu'elle était, suivant l'expression de M. Riant, « partie prenante et jusqu'à un certain point dirigeante, dans l'expédition (1). » Il est certain qu'une telle entente, *même purement commerciale,* avec l'ennemi, ne pourrait être jugée que de la façon la plus sévère; il est certain qu'elle justifierait, dans une certaine mesure, les soupçons, les accusations de trahison.

C'est donc bien là qu'est le nœud de la question, l'intérêt du débat. M. Riant, à l'appui de son opinion, a cru devoir citer des Lettres et documents de 1209, 1213, 1246, même de 1295 et de 1315 (2); il nous paraît inutile de le suivre sur ce terrain. Il s'agit en effet de savoir ce que Venise a pu faire, non à ces diverses époques, mais à l'époque de la quatrième croisade. Or, nous avons la bonne

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XXIII, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 90, *note* 1; p. 114, *note complémentaire.*

fortune de posséder un document contemporain, d'une haute importance, d'une incontestable autorité, M. Riant ne nous contredira pas : c'est la Lettre d'Innocent III aux Vénitiens, du 3 décembre 1198.

Dès la première année de son pontificat, et en vue de la croisade qu'il préparait, Innocent III avait renouvelé les décrets de ses prédécesseurs, les papes Alexandre III et Grégoire VIII, décrets qui interdisaient, sous peine d'excommunication, non-seulement toute vente d'armes ou d'objets de guerre aux Infidèles, mais même toute espèce de rapports, de relations commerciales avec eux : « *Ad exemplar* felicis recordationis Gregorii papæ... *omnes illos excommunicationis sententiæ supposuimus qui cum eis* (Sarracenis), *de cætero habere consortium... attentaverint,* quandiu inter nos et illos guerra durarit (1). »

Sous cette forme absolue, rigoureuse, il était à peu près certain que le décret d'Innocent III resterait lettre morte, et que les intéressés n'en tiendraient nul compte. Supposons nos Vénitiens en aussi mauvais termes qu'on le prétend avec le Saint-Siège ; ils ne se gêneront guère pour passer outre, et continuer leur contrebande ou leur commerce comme par le passé. Au lieu de cela, que voyons-nous ? Les Vénitiens essaient de s'entendre avec le pape, ils appellent son attention sur les inconvénients d'une pareille interdiction, le sup-

(1) Migne, t. I, col, 493; *Lettre* 539 du liv. I.

plient d'y apporter quelques adoucissements. Leurs députés font observer à Innocent III que la richesse de Venise vient uniquement de son commerce de mer, et que par suite un décret de ce genre lui causerait le plus sérieux préjudice : « *Accedentes nuper ad apostolicam sedem dilecti filii,* nobiles viri Andræas Donatus et Benedictus Grilion, *nuntii vestri, nobis exponere curaverunt quod ex constitutione hujus modi, civitati vestræ proveniret non modicum detrimentum, quod non agriculturis inservit, sed navigiis potius et mercimoniis est intenta.* »

Il est en vérité difficile de voir dans ces procédés vénitiens, dans ce langage des envoyés vénitiens, les procédés et le langage d'adversaires déclarés ou secrets du Saint-Siège. Le pape les regarde si peu comme tels, que par une faveur spéciale il prend leur demande en considération ; il leur permet provisoirement de commercer, au moins avec le royaume d'Égypte, ne leur interdisant d'une façon absolue que le trafic des différentes choses pouvant servir à la guerre : « *Nos igitur paterno dilectionis affectu quem ad vos specialiter habemus inducti,* sub districtione anathematis prohibentes ne in ferro, stupa, pice... vendendo, donando, vel commutando Sarracenis ministrare subsidium præsumatis, *sustinemus ad tempus,* donec super hoc aliud dederimus vobis in mandatis, *ut in regnum Ægypti vel Babylonis* (1)

(1) Cette autorisation de commerce général avec les

alia udituri commercia, *cum necesse fuerit*, *transfretetis*. »

La Lettre est d'une importance si capitale que nous avons tenu à en citer le texte. presque en entier, afin qu'il ne reste aucun doute, aucune hésitation dans l'esprit de nos lecteurs. On voit qu'il s'agit bien ici, comme nous le disions plus haut, d'une véritable faveur accordée par le pape aux Vénitiens. M. Hanoteaux, du reste, le reconnaît en passant ; s'il s'y fût arrêté davantage, il est fort probable qu'il y eût vu, comme nous, la preuve, une preuve irrécusable des excellents rapports entretenus à cette époque par Venise avec le Saint-Siège.

Le pape ne se dissimule pas combien la tentation pourra être grande d'abuser parfois de la permission octroyée ; mais il s'en rapporte à la bonne foi des Vénitiens, et il espère que ces marques de la bienveillance, de la confiance papale les rendront plus *ardents encore* à secourir la Terre-Sainte : « *Provisuri* ne quid in fraudem circa statutum apostolicum præsumatis..., sperantes quod *propter hanc gratiam* in subsidium Hierosolymitanæ provinciæ debeatis *fortius animari*. »

En traduisant *fortius animari*, par *plus ardents encore*, nous croyons traduire bien réellement ici la pensée du pape. Car nous espérons prouver, sans peine, par les *Gesta*, par les *Lettres*, que Venise était à cette époque la seule des grandes

païens d'*Égypte* est une nouvelle preuve qu'en 1198 le pape ne songeait nullement à diriger la croisade sur l'*Égypte*.

cités maritimes italiennes, sur laquelle Innocent III pût compter et compta pour le succès de sa croisade.

Il est vrai que Robert de Clari fait passer les messagers de 1201 par Gênes et Pise d'abord (1), d'où l'on s'est hâté de conclure que nos croisés ne s'étaient adressés à Venise qu'en dernier lieu et comme en désespoir de cause. Nous pourrions nous contenter de répondre que Robert de Clari se trouve sur ce point en contradiction formelle avec Villehardouin; or nous ne pensons pas que, sous le rapport de la précision chronologique, il y ait à hésiter entre les deux chroniqueurs. Robert de Clari qui place ce même voyage de nos messagers après la mort de Thibaut de Champagne et l'élection de Boniface, prouve par là même combien on aurait tort de s'en rapporter à lui, pour l'ordre et la date des évènements. D'après notre chroniqueur Champenois, plus exact et mieux informé à coup sûr, les six messagers de 1201 se rendirent droit à Venise. Au retour seulement, quatre d'entre eux passèrent par Pise et Gênes; les deux autres, dont Villehardouin, s'étaient dispensés de les y accompagner, jugeant sans doute qu'on n'y trouverait pas l'aide espérée (2).

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 5.

(2) Villehardouin, par. 32, p. 20 : « Joffrois li mareschaus de Champaigne et Alarz Makeriaus si s'en alerent droit en France; et li aultre s'en alerent à Genne et à Pise, por savoir quelle aïe il feroient à la terre d'Outremer. »

Ces deux derniers avaient-ils tort? Oui, s'il faut en croire M. Riant qui cite, à preuve des bonnes dispositions des Génois vis-à-vis de la croisade, à preuve aussi des bonnes dispositions du pape à l'égard des Génois, la *Lettre* 198 du livre IX, adressée par Innocent III à l'évêque de Soissons (1). Notons d'abord que la Lettre est de 1206, ce qui lui enlève déjà singulièrement de sa valeur. Elle nous paraît très-loin, d'ailleurs, d'avoir le caractère que lui attribue M. Riant. Les pèlerins de 1206 annoncent au pape qu'ils se sont entendus avec Gênes : toutefois, avant de s'y aller embarquer, ils ont voulu prendre son avis, « *Super hoc nostram voluntatem requirere studuerunt.* » Le pape les y autorise, puisqu'ils ne peuvent trouver mieux : « *Quum vix magis compendiosum et securum transitum invenire possitis.* » Si pourtant *ils changeaient d'avis, s'ils ne pouvaient s'embarquer à Gênes*, et qu'ils voulussent pousser jusqu'à Brindes, le pape leur faciliterait, leur assurerait la route jusque là : « *Si vero per Januam nequiveritis proficisci*, et .... ad portum Brundusii properetis... navigium conducturi, *nos usque Brundusium securum vobis transitum, dante Deo, concedemus.* »

Il nous est vraiment impossible de voir dans ladite Lettre la preuve d'une confiance illimitée

(1) Migne, t. II, col. 1036. *Lettre* datée de St-Pierre de Rome, le 4 des Ides de décembre, neuvième année du Pontificat (10 décembre 1206).

qu'aurait eue le pape dans les Génois. Elle nous prouverait plutôt le contraire. Nous sommes d'ailleurs confirmés en notre opinion par la Lettre tout à fait significative du 4 novembre 1204 : Les Génois, à cette époque, venaient d'enlever sur mer les présents envoyés à Rome par l'empereur Baudouin ; et ce n'était pas sans doute le seul méfait dont ils se fussent rendus coupables vis-à-vis du Saint-Siège ; car Innocent III leur reproche amèrement de se montrer *toujours*, en toute occasion, si prompts à l'offenser, à payer ses bienfaits de la plus noire ingratitude : « *Nobis injuriam pro honore, offensam pro gratia et maleficia pro beneficiis rependentes....., ad offendendum nos proni semper et prompti* (1). »

Il y a là, on le voit, une allusion évidente à des griefs antérieurs, dont la plupart ne nous sont pas connus, mais dont l'un des plus sérieux devait être le mauvais vouloir témoigné par les Génois en faveur de la croisade.

Dès la première année de son pontificat, voyant les Génois en lutte avec les Pisans, Innocent III s'était efforcé de rétablir la paix entre eux, en vue de l'expédition de Terre-Sainte ; il leur avait même envoyé à cette occasion deux cardinaux, lesquels ne purent rien obtenir : « *Duos cardinales... Pisas et Januam destinavit*, ut inter Pisanos et Januenses, *pro Terræ sanctæ succursu,* pacis fœdera

(1) Migne, t. II, col. 433 ; *Lettre* 147 du liv. VII, datée de St-Pierre de Rome, le 2 des Nones de novembre.

reformarent ; sed quia *filii pacis non erant, verbum pacis minime receperunt* (1). »

Pise, en 1198, ne semblait donc pas mieux disposée que Gênes à servir les projets du pontife ; et nous la verrons, elle aussi, jusqu'au départ de la croisade, rester dans les plus mauvais termes avec le Saint-Siège.

Dès cette même année 1198, Pise refusait d'entrer dans la ligue anti-allemande, formée par les villes de Toscane : « *Civitates autem Tusciæ.....* propter importabilem Alemannorum tyrannidem..., societatem inierunt, *præter civitatem Pisanam, quæ nunquam potuit ad hanc societatem induci* (2). » Or, cette ligue de Toscane s'était, sinon constituée à l'instigation d'Innocent III, du moins ouvertement placée sous son protectorat, les confédérés jurant de défendre les droits de l'Église, et de ne recevoir d'empereur ou roi que de l'assentiment du pontife romain : » *Juraverunt* quod societatem servarent *ad honorem et exaltationem apostolicæ sedis,* et quod *possessiones et jura sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ bona fide defenderent,* et quod nullum in regem vel imperatorem reciperent, *nisi quem Romanus pontifex approbaret* (3). »

Le refus d'adhésion de Pise était donc une

(1) Migne, t. I, chap. XLVI des *Gesta*, col. XCI. — L'envoi des deux cardinaux à Pise et à Gênes est attesté par la *Lettre* 343 du liv. I, col. 318, datée de Spolète, le 3 des Calendes de septembre (30 août 1198).

(2) Migne, t. I, ch. XI des *Gesta*, col. XXVI.

(3) Id., *Ibid.*, col. XXVII.

véritable injure au Saint-Siège, injure que le pape Innocent III dut ressentir vivement. Aussi s'empresse-t-il d'accueillir les plaintes que lui adressent à ce sujet les confédérés Toscans ; il reproche aux Pisans de ne pas prendre mieux les intérêts de la patrie italienne ; et, laissant habilement de côté ses griefs personnels, c'est au nom seul de *la liberté de la patrie* qu'il les adjure de revenir à de meilleurs sentiments : « *Rectores omnium civitatum Tusciæ... de civibus vestris gravissime sunt conquesti,* quod ipsi soli, omnibus aliis ad unitatem et concordiam jam inductis, tanquam *hostes patriæ* imminere omnium excidio viderentur..... ; nos igitur, universitatem vestram monemus attentius... *ad totius patriæ libertatem tuendam et excutiendum jugum gravissimæ servitutis* (1). »

Il ne paraît pas que l'espoir du pape se soit réalisé, que son appel ait été entendu ; loin de là, car nous retrouvons bientôt, dans les Deux-Siciles, les Pisans alliés déclarés des Allemands, en particulier de Markwald, cet intraitable ennemi du Saint-Siège.

En l'an 1200, une bande de cinq cents Pisans et plus combattent près de Palerme pour le compte de Markwald, et conjointement avec les Sarrasins : « *Quidam autem Pisani,* ut dictum est, numero quingenti vel amplius....., *et infinita multitudo Saracenorum erat ibi cum eis ad custodienda loca debilia, constituti* (2). »

(1) Migne, t. I, *Lettre* 555, du liv. I, col. 508-509.
(2) Migne, t. I, ch. XXVI des *Gesta*, col. LI.

Jusqu'en 1202, c'est-à-dire jusqu'à l'époque qui nous occupe, cette complicité des Pisans avec Markwald est l'objet des récriminations constantes du pontife. La Commune de Pise déclare bien, il est vrai, qu'elle n'est *officiellement* pour rien dans l'appui prêté par les siens aux ennemis de l'Église. Elle prétend même leur avoir défendu toute immixtion dans les querelles des Deux-Siciles, mais elle ne peut faire plus; et de peur de compromettre, dit-elle, les personnes et les biens de ses nationaux en Sicile, elle se refuse nettement à rappeler, comme le voudrait le pape, les complices de Markwald : « *Præmisso, quod communitatis nomine nullum præstitissetis auxilium Markwaldo*, nec proposuissetis ulterius... permittere quod ei à Pisanis subveniretur..., *protinus subdidistis quod... eos non potestis revocare præsertim sine periculo personarum et rerum illorum* (1). »

On comprend que le pape soit plus satisfait de la forme que du fond de pareilles excuses ; il somme les Pisans de lui donner, de leur bonne volonté, une preuve plus manifeste, la seule qu'il réclame et qu'il exige, le rappel de ceux qui combattent contre lui : « *Licet per litteras vestras satis respondisse videamini humiliter et devote, minus tamen sufficienter et plane, sicut credidimus, respondistis*;... monemus igitur universitatem vestram... *Pisanos*, qui in Sicilia commo-

(1) Migne, t. I, *Lettre* 4 du liv. V, col. 951, datée de Latran, le 4 des Nones de mars (4 mars 1202).

rantur, *a præfati Markwaldi auxilio, favore ac obsequio revocetis* (1). »

Nous n'avons pas à insister ici sur les affaires des Deux-Siciles, mais il est impossible de parcourir les *Gesta* et les *Lettres* d'Innocent III sans être frappé de l'importance qu'y attache le pontife, surtout de l'animosité qu'il ressent contre Markwald. On peut donc se figurer par là les vrais sentiments qu'il nourrit contre les Pisans; et nous voyons qu'au moment de la croisade, il ne pouvait pas plus compter sur eux que sur les Génois.

Venise, au contraire, dès le début du pontificat, avait semblé toute disposée à servir le grand projet d'Innocent III pour la délivrance de la Terre-Sainte.

Vers le milieu d'août 1198, le pape envoyait à Venise le cardinal Soffredo, afin d'y prêcher la guerre sainte : « *Dictum autem Soffredum* Sanctæ Praxedis presbyt. card. *Venetias pro Terræ sanctæ subsidio destinamus* (2). » Nous savons par les *Gesta* que cette mission de Soffredo fut couronnée d'un plein succès ; plus heureux que ses collègues, les cardinaux Pierre et Gratien, envoyés à Pise et à Gênes, il décida le doge et bon nombre de Vénitiens à prendre la croix : « *Misit...* Soffredum... ad ducem et populum Venetorum, *ad cujus exhortationem ipse dux et multi de populo crucis characterem assumpserunt* (3). »

(1) Migne, t. I, *Lettre* 4 du liv. V, col. 951.

(2) Id., *Ibid.*, col. 311. *Lettre* 336, du liv. I, datée de Réate, le 18 des Calendes de septembre (15 août 1198).

(3) Id., *Ibid.*, ch. XLVI des *Gesta*, col. XC.

Ces bonnes dispositions que les Vénitiens avaient montrées en 1198, s'étaient-elles modifiées en 1201? Nous ne connaissons aucun texte qui nous autorise à le supposer. Au contraire, si nous en croyons Villehardouin, le doge et les siens s'applaudissent fort d'avoir à faire *compagnie* avec les croisés pour « chose aussi grande que la délivrance de Notre Seigneur (1). »

Notons que ces paroles, mises par le chroniqueur dans la bouche du doge, sont pour ainsi dire les termes mêmes dont le doge s'est servi dans son traité d'avril 1201. Si l'on veut se donner la peine de le lire avec attention, on reconnaîtra qu'il y a là autre chose qu'une simple convention *marchande;* en même temps qu'une entreprise de transport, c'est un acte d'association politique et religieuse : « *Quos nos Enricus Dandulus... audientes*, dit le doge, parlant de nos messagers, *ex intimo fuimus nostræ mente gavisi...*, prædecessorum nostrorum memoriam facientes, qui Hierosolymitano regno tempore opportunitatis magnifice succurrerunt, unde adepti fuerunt, volente Domino, gloriam et honorem. *Ad exhortationem Summi Pontificis qui ad hoc nos sæpius paterna sollicitatione commonuit... preces vestras in honore Domini admisimus affectu cordis et totius animi.....* Et nos propria voluntate nostra *quinquaginta galeas armatas dare debemus in Dei servitium,* quæ similiter erunt *in servitium Domini* per annum (2). »

(1) Villehardouin, par. 18, p. 29.

(2) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 323-324.

Pour mieux affirmer la sincérité de telles promesses, le doge renouvellera son vœu de 1198; au moment de partir, on lui coudra « la croix en son grant chapel de coton par devant » et les Vénitiens, à son exemple, se croiseront « a mult foison (1). »

Pur calcul, dira-t-on, et pure hypocrisie. Nous sommes à coup sûr loin de prétendre que le zèle des Vénitiens fût le moins du monde désintéressé; nous avons au contraire la conviction qu'ils auraient montré beaucoup moins d'ardeur pour la croisade, s'ils n'avaient pas eu l'espoir d'en tirer un profit quelconque. Le profit, du reste, était stipulé par avance; les cinquante galères mises par eux *au service du Seigneur*, leur assuraient la moitié des conquêtes à faire (2). La perspective pouvait leur paraître assez séduisante pour qu'il n'y ait pas lieu, en la circonstance, de suspecter leur bonne foi.

Si les Vénitiens n'avaient pas été, à ce moment, pour une raison ou une autre, sincèrement partisans de la croisade, à quoi bon de leur part cette solennelle promesse de coopération que nul ne leur demandait? L'hypocrisie serait ici vraiment

(1) Villehardouin, par. 68, p. 38-40.

(2) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 324: « .. debet inter nos et vos firma societas, et talis esse, quod... si deo favente... aliquid fuerimus acquisiti, communiter vel divisim, nos ex eo omni medietatem habere debemus, et vos aliam medietatem. »

par trop odieuse, d'autant qu'on n'en voit en aucune façon la raison ni l'utilité.

Qu'on pense des Vénitiens et de leur égoïsme habituel tout ce qu'on voudra, peu importe ; ce que nous constatons, d'après les textes, c'est que les promesses vénitiennes de 1201-1202 sont en parfait accord avec celles de 1198. Ce que nous affirmons, en outre et à nouveau, connaissant les dispositions contraires de Pise et de Gênes à cette époque, c'est que nos croisés ne pouvaient s'adresser ailleurs qu'à Venise, et que le pape, loin d'en prendre ombrage, dut tout le premier les y encourager.

Ici encore, nous ne supposons ni n'inventons rien, nous avons un texte formel, texte non pris au hasard, mais tiré de l'une des sources les plus autorisées, les plus sûres de la quatrième croisade, la *Devastatio Constantinopolitana.* D'après la *Devastatio*, nos croisés ne se seraient rendus à Venise que sur les conseils, mieux encore, sur les ordres du pape : « *Præceperat quoque domnus papa passagium apud Venetias fieri* (1). » Le témoignage ici a d'autant plus de poids que l'auteur anonyme de la *Devastatio* ne montre, nous le verrons, aucune espèce de sympathie pour les Vénitiens.

Toutefois, nous nous empressons de le reconnaître, à notre texte si formel, si catégorique, les partisans de la trahison Vénitienne peuvent

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

… non moins catégorique, non … celui des *Gesta*. On sait que le … une fois conclu, fut soumis à la … du pape; et, d'après les *Gesta*, le pape, prévoyant ce qui allait se passer, aurait mis à sa ratification des conditions telles que les Vénitiens refusèrent de les accepter : « *Ipse vero, quod futurorum esset præsagiens, cautè respondit quod conventiones illas ita duceret confirmandas, ut videlicet ipsi christianos non læderent..., Veneti autem confirmationem sub hoc tenore recipere noluerunt* (1). »

Sans nul doute, l'autorité des *Gesta* est considérable; et nous ne voulons ni dissimuler, ni atténuer l'importance du passage en question. Nous irons plus loin. Nous comprenons parfaitement que ledit passage, à première vue, ait paru décisif, et, que, faute d'avoir étudié les relations antérieures du Saint-Siège avec les républiques italiennes, on se soit hâté d'en conclure à de profonds dissentiments entre Innocent III et Venise.

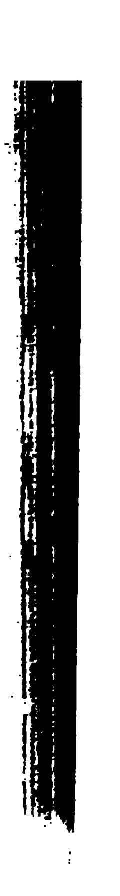
Mais après l'analyse scrupuleuse que nous avons faite desdites relations, après tant de témoignages décisifs, fournis par la *Devastatio*, par les *Gesta* mêmes, par les *Lettres* d'Innocent III, on nous accordera bien au moins que le susdit passage arrive ici de la façon la plus inattendue, la plus inexpliquée. Il vaut donc aujourd'hui la peine

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXI.

qu'on le discute, puisqu'on ne saurait plus l'accepter aveuglément.

Nous avons dit plus haut que nous ne connaissions aucun texte, permettant de supposer que les bonnes dispositions de Venise à l'égard de la croisade, comme à l'égard du Saint-Siège, se fussent modifiées de 1198 à 1201. Notons d'abord que le fameux passage des *Gesta*, relatif au traité franco-vénitien, confirme de tout point notre opinion. Si Venise, en effet, eût donné le moindre grief, le moindre sujet de plainte au pape depuis 1198, l'auteur des *Gesta* n'aurait pas manqué de le rappeler en la circonstance; l'occasion était trop naturelle. Mais rien de pareil; aucune allusion au passé. Il n'y a donc rien dans le passé qui soit de nature à éveiller l'inquiétude, la défiance d'Innocent III. De quoi se défie-t-il alors? De l'avenir, et de l'avenir seul, parce qu'il a le *pressentiment,* la *prescience* de ce qui arrivera « *quod futurorum esset præsagiens.* »

Il nous semble que ce mot des *Gesta* est toute une révélation. L'auteur écrit sous l'impression évidente de l'expédition de Zara, de l'expédition de Constantinople. Il s'étonne que cette croisade, dont on attendait la conquête de l'Égypte et la délivrance de la Terre-Sainte, ait pu tromper ainsi toutes les espérances, toutes les prévisions de la sagesse humaine. Toutes, non. Le pape n'a pu se tromper, lui, comme le commun des mortels; seul, il a vu clair dans l'avenir; et l'auteur des *Gesta* est si bien convaincu de cette perspicacité du



tification du traité d'avril, et qui inter
croisés toute attaque contre des État
à moins de cause légitime, reconnue
légat apostolique : « *Ut ipsi christian*
rent, *nisi forsan iter eorum illi nequ*
rent, vel alia causa justa vel necessari
cederet, *propter quam aliud agere r*
apostolicæ sedis legati consilio acceden
termes-là sont empruntés textuelleme
papale qui fut lue aux croisés devant
qu'en témoigne la *Lettre* 161 du livre V
après la prise de la ville (1).

On comprend dès lors comment la
pu se faire dans l'esprit et dans les s
l'auteur des *Gesta*. Qu'on veuille bien
réfléchir, et l'on reconnaîtra, par le
sens, que la convention d'avril 1201
donner prétexte à aucune difficulté sé
le pape et Venise. Alors même que Ve

(1) Migne, t. I, col. 1179. — A la suite de l
plus haut, on lit en effet : « Licet dilectus fili
trus.... legatus, prohibitionis nostræ tenorem
vobis exponere curavisset, *et tandem littera*

dès cette époque, songé aux expéditions de Constantinople ou de Zara, elle n'eût pas commis la maladresse de dévoiler par avance ses projets perfides, en rompant si ouvertement en visière au pape.

Elle songeait si peu, en cette occasion, à rompre avec lui, que c'est elle qui avait demandé, exigé la ratification papale, comme elle demandait aussi, en tant que faire se pourrait, la ratification du roi de France : « ... *de concordia ita simul facta a D. Papa exscriptum pariter fieri facietis*, ut si qua partium a conservatione pactionis hujus discederet, *id ei gravaminis quod recte sustinere debeat imponatur* (1). » Venise, en insérant cette clause dans le traité d'avril 1201, montrait par là même combien elle était assurée des excellentes dispositions du pape à son égard.

La ratification ne pouvait être dès lors qu'une simple formalité, remplie avec empressement par le pontife ; et c'est bien en effet le caractère que lui attribue Villehardouin : « Et maintenant envoierent lor messages l'une partie et l'autre à Rome, à l'apostoile Innocent, pour confermer ceste convenance ; et il le fist mult volentiers (2). »

Nous avons du reste à invoquer ici un témoignage bien autrement précieux que celui de Villehardouin, que celui de la *Devastatio*, une autorité bien supérieure à celles des *Gesta*, le témoignage, l'autorité d'Innocent III lui-même.

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 325.
(2) Villehardouin, par. 31, p. 20.

M. Riant, dans les *Archives de l'Orient latin*, a publié une *Lettre* du pontife qui, en réalité, tran cherait la question, si elle ne l'était déjà. C'est un *Lettre* du 8 mai 1201, évidemment provoquée pa la communication récente faite au pontife d traité franco-vénitien. Sous l'impression de l joie que lui a causée l'heureuse nouvelle, le pap s'adresse au clergé de Venise ; il engage les prêtre vénitiens à se montrer dignes de leurs compa triotes *laïques* qui donnent un si magnifiqu exemple de dévouement à la cause de la Terre Sainte : « *Quum dilecti filii, dux et populus Vene torum eidem Terræ magnifice subvenire proponan ut crucifixi valeant injuriam vindicare* (1). »

A défaut d'autre document, celui-là suffirait à éclairer la question des rapports entre le pape e Venise, au moment du traité d'avril 1201, comm il nous prouve en même temps l'exactitude et sincérité de notre vieux Villehardouin.

Sans doute, cela ne prouve pas à la rigueur q Venise n'ait pu avoir postérieurement la pens la tentation de trahir la cause de la chrétier Il est toujours téméraire, en histoire, d'affir quoi que ce soit ; nous disons seulement c jusqu'à découverte de textes nouveaux, forr il n'est plus permis de parler désormais de tral *préméditée*, de trahison *probable*, tout soupç ce genre, au moins pour la période qui préc 8 mai 1201, étant absolument inadmissible.

(1) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 388.

II.

LE PACTE D'AVRIL 1201, ET LES PRÉLIMINAIRES DE ZARA.

Par le pacte d'avril 1201, les Vénitiens, nous l'avons vu, s'étaient engagés à conduire les croisés *outre-mer*, pour *la délivrance de la Terre-Sainte.* Nous croyons avoir prouvé que ledit engagement avait été pris de bonne foi, sans arrière-pensée de trahison de la part de Venise. Pourquoi n'a-t-il pas été tenu, et à qui en incombe la responsabilité? Voilà ce qu'il importe d'examiner maintenant.

Pour ce faire, il est indispensable de préciser d'abord les clauses et conditions du traité :

Venise devait fournir des vaisseaux en nombre suffisant pour transporter quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers, vingt mille sergents de pied, en tout trente-trois mille cinq cents combattants, plus quatre mille cinq cents chevaux, avec vivres et provisions nécessaires pour une année, la nature et quantité des dites provisions étant d'ailleurs strictement déterminées par homme et par cheval. Le tout devait être prêt « à la fête des saints apôtres Pierre et Paul, » c'est-à-dire le 29 juin 1202, à partir de laquelle date la flotte resterait pour une année à la disposition des croisés.

En retour de quoi, ceux-ci promettaient de payer à Venise la somme totale de quatre-vingt cinq mille marcs d'argent, en quatre termes, exigibles : le premier, de quinze mille marcs, au 1er août 1201 ; le second, de dix mille, au 1er novembre suivant ; le troisième, de dix mille également, au 2 février 1202 ; le dernier enfin, de cinquante mille, dans le courant d'avril, époque où hommes et chevaux devaient se réunir, afin d'être prêts à s'embarquer pour l'époque déterminée, c'est-à-dire fin juin (1).

Tel est dans son ensemble, dans ses principales clauses, le traité d'avril 1201, dont les partisans de la *trahison vénitienne* ont voulu prendre texte, pour attaquer tout d'abord ce qu'ils appellent d'une part *l'habileté* de Venise, de l'autre la *légèreté* de Villehardouin.

Nos négociateurs se seraient laissé duper, en négociant ainsi « *un transport en bloc* pour un contingent militaire *énorme*, et encore hypothétique, au lieu d'exiger un prix *à tant par lance*, conduite en Égypte (2). »

Le reproche nous paraît peu fondé. Le prix avait été stipulé dans les conditions requises plus haut, *deux* marcs par homme, *quatre* par cheval. Villehardouin a pris soin de nous en avertir (3) ; et

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XII, col. 324.

(2) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 361.

(3) Villehardouin, par. 21, p. 14 : « Nos ferons vuissiers à passer quatre mille et cinc cenz chevaus, et nuef mille escuiers ; et ès nés quatre mille et cinc cenz chevaliers et

trente-trois mille cinq cents hommes à deux marcs, quatre mille cinq cents chevaux à quatre marcs, donnent bien en effet la somme totale des quatre-vingt-cinq mille marcs convenus. D'autre part, on voudra bien en convenir, il était absolument indispensable de fixer par avance un contingent *minimum* approximatif, afin que Venise pût évaluer de son côté le *minimum* de vaisseaux nécessaires à l'expédition.

Nous ne pensons pas enfin qu'un contingent de trente-trois mille cinq cents hommes, et quatre mille cinq cents chevaux ait vraiment rien *d'énorme* pour une croisade ; mais laissons de côté la teneur même du traité, pour examiner surtout la façon dont les engagements pris ont été tenus.

A l'époque arrêtée, la flotte vénitienne était prête ; tous les chroniqueurs, même les moins suspects de partialité pour Venise, sont unanimes sur ce point, comme sur le bel aspect, et le bon aménagement des vaisseaux : « *Termino constituto... Veneti tam magnifica navigia præparaverant, ut a longis retro temporibus nedum visus, sed nec auditus fuerit tantus navalium apparatus* (1). »

Ce témoignage décisif des *Gesta* nous dispense de toute autre citation. Ce n'est pas d'ailleurs sur ce point que portent les accusations dirigées

vint mille sergenz à pié....., en tel forme que on donra *por le cheval quatre mars, et por l'ome deus.* »

(1) Migne, t. I, ch. LXXXV des *Gesta*, col. CXXXVIII.

contre Venise. Tous ceux qui croient à la trahison Vénitienne ne font aucune difficulté de convenir que la flotte était prête; mais ils prétendent que la République refusa de mettre ladite flotte à la disposition *immédiate* des croisés, qu'elle s'arrangea de façon à les retenir parqués pendant cinq mois dans les lagunes de l'Adriatique, leur extorquant ainsi peu à peu, à loisir, tout l'argent dont ils avaient pu se munir pour leur voyage, les laissant de plus se décimer par la faim et les maladies, afin de les tenir, à un moment donné, à sa complète discrétion (1).

Une pareille conduite, aussi machiavélique, pourrait en effet laisser croire que Venise s'était entendue soit avec le Soudan, soit avec Boniface, peut-être avec les deux, pour détourner d'abord les croisés de l'Égypte, et les lancer ensuite sur Constantinople.

Il est donc du plus haut intérêt d'étudier de près la fameuse question de la *détention* du Lido, afin de s'assurer si l'ajournement du départ des croisés, qui devait avoir pour eux de si fâcheuses conséquences, est bien réellement le fait de la duplicité vénitienne.

D'après les termes du traité cité plus haut, l'armée aurait dû se mettre en marche au mois d'avril, afin que le départ de Venise pût s'effectuer dans les derniers jours de juin : « *Per totum eumdem mensem (aprilis) et homines et equi, cum omnibus*

(1) Voir la *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 361.

necessariis inveniri... debeant ad transfretandum et debeant ire... Navigium dari debet a Festo Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli. » Or, Villehardouin nous apprend que les croisés commencèrent seulement au mois de juin « entor la Pentecoste... a movoir... de lor païs (1). » Nous savons de plus quelles hésitations, quels tiraillements arrêtèrent et retardèrent bon nombre d'entre eux dans leur marche. Il est peu croyable que les premiers arrivés à Venise y soient parvenus avant le commencement de juillet; et il leur fallut y attendre combien de temps les hésitants, les retardataires, renvoyer même au devant d'eux. On peut calculer par là quel temps précieux dut être perdu.

Nous ne saurions préciser sans doute le moment où l'armée entière se trouva réunie; mais ce ne fut guère, selon toute probabilité, avant le milieu d'août. Autrement, le chef de l'expédition n'eût pas attendu si tard pour s'y rendre; et nous savons par la *Devastatio* que le marquis arriva précisément le 15 août (2). On pourrait objecter, il est vrai, qu'étant d'accord peut-être avec Venise, il avait à dessein retardé son arrivée. Bien que nous ayons d'excellentes raisons de ne pas croire à cet accord, on le verra plus loin, admettons-le;

(1) Villehardouin, par. 47, p. 28. — La Pentecôte se trouvait cette année-là le 2 juin.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87 : « In Assumptione Beatæ Mariæ marchio ad exercitum venit. »

dans tous les cas, le légat du pape, chargé de représenter le Saint-Siège à la croisade, d'en prendre le commandement spirituel, n'eût pas eu les mêmes raisons d'attendre que le marquis de Montferrat. Or, il avait attendu, lui aussi, sinon jusqu'au 15 août, du moins jusqu'au 22 juillet, pour se rendre à Venise (1) : preuve irrécusable qu'une bien faible partie encore de l'armée s'y trouvait à cette date. Innocent III avait trop à cœur le prompt départ de l'expédition pour ne pas déplorer amèrement chaque jour, chaque heure de retard; il serait donc bien étrange que son légat n'eût pas été *l'un des premiers* au rendez-vous.

On aurait, en vérité, mauvaise grâce à s'en prendre aux Vénitiens de ce que l'expédition ne soit pas partie à l'époque indiquée. Les préparatifs d'embarquement, au lieu de se faire en temps utile, en mai et juin, ne commencèrent que fin août (2), pour se terminer au commencement d'octobre. La faute en était, il faut en convenir, bien plus à nos croisés qu'à Venise.

Voyons maintement si celle-ci mérite mieux les reproches de rapacité, de cruauté qu'elle a encourus en la même occasion ? Au premier abord, il faut en convenir, l'autorité particulière de la *Devastatio* donne une certaine apparence de fon-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87 : « In festo beatæ Mariæ-Magdalenæ dominus Petrus cardinalis Venetias venit. »

(2) Villehardouin, par. 68, p. 40 : « Lors commença-en à livrer les nés et les galies et les vissiers as barons por movoir; et del termine fu ja tant alé que *li septembres aprocha.* »

dement aux accusations lancées contre la république.

D'après la *Devastatio*, les croisés, entassés dans l'île St-Nicolas, auraient été parqués et traités comme de véritables prisonniers : « *Quotiescunque* Venetis placuit, *præceperunt ut nullus de præfata insula extraheret aliquem peregrinorum*, et *quasi captivis* per omnia eis dominantur. » Il est vrai qu'après avoir mentionné cette interdiction absolue aux pèlerins de sortir de l'île, l'auteur ajoute immédiatement : « *Unde multi in patriam redierunt ;* minima pars ibi remansit, *inter quos adhuc crevit mortalitas mirabilis ita ut a vivis vix possent mortui sepeliri* (1). » Le *multi in patriam redierunt* est en si complète contradiction avec la phrase précédente, que l'on est tenté de se demander si l'auteur de la *Devastatio* ne s'est pas ici quelque peu départi de sa modération et de son impartialité ordinaires (2).

L'exagération évidente des détails qui suivent sur le nombre des morts est encore de nature à confirmer cette supposition. Toutefois, il est certain que la mortalité dut être grande parmi les pauvres pèlerins arrivés des premiers, et qui furent obligés de séjourner, par les terribles chaleurs de la mi-juillet à la mi-août, au milieu des

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

(2) Ce nous serait déjà un premier motif de révoquer en doute la prétendue entente de Boniface avec Venise. L'auteur de la *Devastatio*, un *suivant* de Boniface, n'eût pas été si dur pour les alliés ou complices de son maître.

lagunes de l'Adriatique; mais nous avons montré que la faute n'en saurait être imputable au gouvernement vénitien. Nous ne voyons pas, par exemple, qu'il ait témoigné grande pitié du sort de ces malheureux. Il paraît même que, dans un accès de méchante humeur, le doge les aurait menacés d'interdire toute vente de vivres au camp, et de les y laisser mourir de faim.

Robert de Clari, de qui nous tenons ce détail (1), se hâte, il est vrai, d'ajouter que le doge fut trop *prud'homme* pour mettre sa menace à exécution. Un tel hommage, si inattendu en la circonstance, semblerait prouver qu'aux yeux de Robert de Clari la mauvaise humeur du doge était quelque peu justifiée.

De fait, les Vénitiens n'avaient guère sujet d'être satisfaits. Tandis qu'ils avaient scrupuleusement rempli toutes les charges du contrat *de nolis*, les croisés au contraire ne tenaient aucun des engagements contractés en leur nom.

Des cinquante mille marcs qui devaient être payés dans le courant d'avril, les Vénitiens n'avaient encore, à coup sûr, rien touché au commencement de juillet; et nous avons même de fortes raisons de croire qu'il restait dû, à cette époque, une bonne partie des versements anté-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 8 : « Sachies que vos ne vos moveres de cheste isle devant la que nous serons paie. ne ne troveres qui vos porte ne que boire ne que menger. *Li dux fu moult preudons ; si ne laissa mie pour chou que on ne leur portast assez a boire et a menger.* »

rieurs. Nous avons le regret de ne pas nous trouver d'accord sur ce point avec M. de Wailly, qui a, du reste, fort bien montré avec quelle réserve il faut accepter ici le témoignage de Robert de Clari (1).

Celui-ci raconte, en effet, qu'un envoyé de Venise ayant accompagné nos messagers à leur retour, vingt-cinq mille marcs lui furent remis *à titre d'arrhes*, lors de l'assemblée de Corbie (2). Qu'une somme quelconque ait été payée à Corbie, nous ne saurions le mettre en doute devant l'affirmation si catégorique du chroniqueur Picard. Il n'aurait pas *imaginé* de toutes pièces un pareil détail, et nous devons l'en croire, si peu de créance qu'il mérite d'ailleurs en fait de chiffres comme en fait de dates. Il n'a pu et dû se tromper que sur la somme ; il nous sera facile à cet égard de rétablir la vérité en rapprochant son texte de celui de Villehardouin.

Il est bien question d'*arrhes* aussi dans Villehardouin, mais de cinq mille marcs seulement, que

(1) *Éclaircissements*, p. 23-26.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 6 : « Après dist li dux qu'il voloit avoir XXV M marcs d'eres a comenchier le navie : Et li dux envoia avec aus un haut homme de Venise pour rechevoir les heres. Quant li message vinrent en Franche, si menda on tous les barons croisiés qu'il venissent tot à Corbie... et fisent moult honneur as message et se leur bailla on des deniers le conte de Champaigne et des deniers que maistre Foukes avoit pourchacie et si i mist li quens de Flandres de ses deniers tant qu'il en i eut XXV M marcs. »

nos messagers laissèrent au doge, après les avoir empruntés aux banquiers vénitiens (1).

Entre les données différentes fournies par les deux chroniqueurs, l'hésitation n'est pas permise. Outre l'autorité particulière que possède Villehardouin, son chiffre de *cinq mille* marcs s'explique d'une façon si rationnelle, si vraisemblable, qu'on ne saurait hésiter à l'accepter. Nous avons vu que les trois premiers versements avaient été fixés, l'un à *quinze mille* marcs, les deux suivants à *dix mille*. Les cinq mille marcs d'arrhes, dont parle Villehardouin, constituaient évidemment une avance sur le premier versement, qui se trouvait dès lors réduit, lui aussi, à dix mille, c'est-à-dire exactement au même chiffre que le second et le troisième.

On remit donc, selon toute probabilité, à l'envoyé de Venise, pour les banquiers de son pays, les cinq mille marcs que leur avaient naguère empruntés nos messagers. Quant à admettre qu'on leur aurait versé en outre une somme de vingt mille marcs, c'est-à-dire le montant intégral des deux premiers versements, l'hypothèse n'est pas admissible. Il faut se rappeler en effet que l'assemblée de Corbie se tint dans le courant de mai, et que les deux premiers versements n'étaient pas exigibles avant le 1er août et le 1er novembre. Il est

(1) Villehardouin, par. 32, p. 20 : « Et alors emprunterent li messages cinc mil mars d'argent en la vile, et si les bailerent le duc por comencier le navile. »

peu probable que nos barons, toujours besoigneux, aient devancé de la sorte les échéances convenues.

Nous serions plutôt tenté de croire, comme nous l'avons dit, qu'à leur arrivée à Venise, vers juillet de l'année suivante, ils devaient encore, avec le dernier versement, une bonne partie des versements antérieurs. Voyons en effet ce qui se passe à Venise, une fois l'armée réunie : on commence par réclamer le prix du passage, c'est-à-dire les deux marcs par homme, et quatre par cheval ; mais on n'arrive ainsi « ne en mi ne a som (1) », ni à moitié ni au bout. Force est de faire une collecte, une quête, afin de suppléer à l'insuffisance des cotisations. Bon nombre se montrent généreux, portant au palais du doge leur belle vaisselle d'or et d'argent (2) ; et en dépit de cette générosité, qu'arrive-t-il ? Qu'on se trouve encore en déficit de trente-quatre mille marcs (3).

Si nous admettons donc que nos croisés, à cette époque, ne devaient rien en sus des cinquante mille marcs du dernier versement, il nous faut du même coup admettre que le double produit des cotisations régulières et de la collecte n'aurait pas dépassé la somme de seize mille marcs. Notons

(1) Villehardouin, par. 58, p. 34.

(2) Id., par. 61, p. 36 : « Lors peussiez veoir tante bele vaissellemente d'or et d'argent porter à l'ostel le duc por faire paiement. »

(3) Id., *Ibid.* : « Et quant il orent païe, si failli de la convenance trente quatre mil mars d'argent. »

que les *Syriens*, s'ils ont pu ne rien donner à la quête, ont du moins versé leur cotisation régulière ; Villehardouin le constate formellement : « *Nos avons paié nos passages ;* s'il nos en volent mener, nos en iromes volentiers, et se il ne veulent, nos nos porchacerons et irons a altres passages (1). » Supposons maintenant que, sur les seize mille marcs réunis à tant de peine, les dons volontaires n'entrent que pour un quart environ, la cotisation n'aurait donc fourni que dix ou douze mille marcs, c'est-à-dire le prix du passage pour un millier de chevaux et trois ou quatre mille hommes.

En vérité, ce serait bien peu ; et il nous paraît plus naturel de supposer que les croisés étaient en retard d'au moins un ou deux versements. Nous ne voudrions pas trop triompher ici d'un passage de Robert de Clari ; nous avons dit avec quelle réserve il faut invoquer son témoignage en pareille matière ; toutefois nous ne pouvons nous empêcher de constater combien il semble nous donner raison, quand il affirme qu'après les cotisations recueillies il restait encore à payer *cinquante mille* marcs, et *trente-six mille* après la collecte (2). S'il

(1) Villehardouin, par. 60, p. 24.

(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 7-8 : Quant il eurent ches deniers cueillis, si les paierent as Veniciens ; si remesent encore L mile mars à paier... Si refisent une autre cuelloite et emprunterent tant de deniers comme ils peurent, à chiax qu'il quidoient qui en eussent. Si les paierent as Veniciens, et quant il les eurent paies, si demorerent encore a paier XXXVI M mars. »

ne s'est pas plus éloigné de la vérité pour le premier chiffre que pour le second, il faut convenir que son texte vient tout à fait à l'appui de notre thèse.

Nous n'insistons pas, d'ailleurs, n'attachant pas autrement d'importance à notre supposition, si fondée pourtant qu'elle nous paraisse. Tenons pour acquis, si l'on veut, que nos croisés avaient pleinement satisfait aux échéances d'août et novembre 1201, comme à celle de février 1202, il n'en reste pas moins à leur charge :

1° Qu'ils ont laissé passer d'environ trois mois l'époque du dernier versement, le plus considérable de tous, puisqu'il représentait à lui seul les trois cinquièmes de la somme totale ;

2° Qu'il n'ont pu en payer qu'une très-minime partie, seize mille marcs sur cinquante mille, c'est à dire à peine un tiers.

Croit-on qu'en vérité Venise n'avait pas lieu de se plaindre ? Le rassemblement d'une flotte aussi considérable ne s'était pas opéré sans grands frais pour la république, sans grands dommages pour le commerce vénitien. Les marchands avaient dû suspendre leurs voyages, leurs vaisseaux ayant été réquisitionnés pour le service de la croisade (1). En droit rigoureux, Venise eût pu considérer le traité comme rompu, et garder, à titre d'indemnité, tout ou partie des sommes versées déjà. Elle n'y eût pas manqué, comme l'a si judicieusement fait observer M. de Wailly, si elle avait été à cette époque l'al-

(1) Robert de Clari, *Chroniques gréco-romanes*, ch. VII,

liée du Soudan d'Égypte (1). N'était-ce pas là pour elle une occasion inespérée de gagner à la fois et l'argent des croisés et celui des infidèles ? On pourrait, il est vrai, répondre à M. de Wailly que, sans doute, elle espérait gagner plus encore aux entreprises de Zara et de Constantinople.

M. Riant, toutefois, nous paraît bien injuste ou bien sévère pour Venise quand il refuse de prendre au sérieux le non-paiement des trente-quatre mille marcs. La somme, d'après lui, devait être insignifiante pour de riches seigneurs comme Baudouin de Flandre par exemple ; et nos croisés auraient trouvé à l'emprunter sans peine si le gouvernement vénitien, par un raffinement de machiavélisme, n'eût pas interdit à ses banquiers toute espèce de prêt nouveau (2).

Nous nous contenterons d'objecter à M. Riant que, si la somme était réellement insignifiante et la solvabilité des chefs de la croisade si bien établie, ceux-ci n'auraient eu qu'à emprunter ailleurs pour déjouer le mauvais vouloir de Venise ; ou alors l'hypothèse de M. Riant, si on pouvait l'admettre, conduirait fatalement à cette autre, que les hauts barons de la croisade étaient secrètement d'accord avec le gouvernement vénitien. Afin de se libérer, sans bourse délier, ils auraient ac-

p. 6 : « Si fist li dux crier sen ban par tote Venice, que nus Veniciens ne fust si hardis qu'il alast en nule markaandise, ains aidaissent tout a faire le navie ; et il si fisent. »

(1) Voir les *Éclaircissements*, p. 5.

(2) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 363.



quiescé aux entreprises de Zara et de Constantinople ; afin d'assurer le succès des machinations vénitiennes ils auraient, eux aussi, amusé, dupé le reste de l'armée, traîné les choses en longueur, c'est-à-dire exposé sans pitié leurs malheureux compagnons à mourir de maladie ou de faim.

Cette seconde hypothèse, conséquence rigoureuse et logique de la première, et qui serait plus déshonorante encore pour nos barons que pour Venise, M. Riant n'a pas osé la formuler nettement, mais on n'a qu'à relire avec attention le passage auquel nous renvoyons en note, on verra que l'insinuation s'y trouve, que le doute s'est glissé dans l'esprit de l'érudit français (1), et il n'en pouvait être autrement. Sans la complicité des chefs croisés, la duplicité vénitienne n'aurait pu parvenir à ses fins. Qui suppose l'une doit donc

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 362-363 : « Cette âpreté du côté de Venise pour une somme relativement peu importante, cette impuissance du côté des croisés à parfaire cette somme, soit en espèces, soit par voie d'emprunt, sont au moins extraordinaires ; et si, du conseil de la République, *avec ou sans le consentement tacite des hauts barons de la croisade*, n'est pas parti un mot d'ordre destiné à tromper l'armée sur la véritable cause de sa détention, mot d'ordre interdisant aux mêmes banquiers qui avaient, en 1201, si facilement prêté 5,000 marcs à Villehardouin et à ses compagnons, de renouveler désormais ce genre de contrat à quelque condition que ce fût, — il faut se résoudre à admettre qu'il y eut là, de la part des marchands, aussi soigneux de leurs finances, une singulière infraction à leurs règles commerciales habituelles. »

supposer l'autre, et voilà peut-être à quoi n'ont pas assez réfléchi ceux qui admettent si facilement l'idée de la *trahison* de Venise.

Nous sommes heureux, pour notre part, d'avoir pu établir, textes en main, que le séjour prolongé de l'armée au Lido n'a nullement le caractère machiavélique et odieux qu'on s'est plu à lui prêter. L'ajournement du départ de la flotte semble n'avoir été qu'une conséquence forcée et toute naturelle des lenteurs, des retards de nos croisés; par suite l'idée de l'expédition de Zara se présente, elle aussi, comme une idée toute simple et naturelle, due à une cause purement *fortuite*, le non-paiement des trente-quatre mille marcs.

Il est indiscutable qu'en août 1202, Venise avait le droit rigoureux de considérer le traité d'avril 1201 comme nul et non avenu. Il est non moins indiscutable que la croisade s'offrait à elle sous les plus fâcheux auspices. Quelle confiance avoir en cette armée, hors d'état de payer le prix de son passage, incapable même de dire et de savoir où elle voulait aller ? En vérité, si Venise, en de telles conditions, eût rompu tout pacte avec les croisés, nul ne lui en pourrait faire un crime. Si elle ne l'a pas voulu ; si, par peur du scandale (1), elle

(1) Villehardouin, par. 62, p. 36 : « Lors parla li dux à sa gent et lor dist : Seignor, ceste genz ne pos puent plus paier; et quanque il nos ont paié, nos l'avons tot gaaignié por la convenance que il ne nos puent mie tenir. *Mais nostre droiz ne seroit mie par toz contez ; si en recevriens grant blasme et nos et nostre terre.* Or lor querons un plait. »

est restée fidèle à l'association jurée, comment s'étonner qu'elle ait tenu à s'assurer par avance d'un gage solide, à réclamer des garanties immédiates ? Avec l'opposition du parti *Syrien* à la marche sur Alexandrie, la conquête de l'Égypte, un instant rêvée, devait lui paraître maintenant plus que problématique. Elle songea alors à une conquête plus facile, surtout plus avantageuse pour elle, la conquête du littoral de l'Adriatique. Elle proposa donc aux croisés de leur laisser tous délais nécessaires pour acquitter leur dette, s'ils consentaient, de leur côté, à lui soumettre la Dalmatie.

Que Venise ait saisi avec empressement l'occasion inespérée qui s'offrait ainsi à elle, qu'elle s'en soit réjouie peut-être, nous le concédons volontiers. Encore une fois, nous sommes convaincu qu'en promettant son concours à la croisade, elle cédait moins à des considérations d'ordre religieux qu'à des préoccupations d'ordre politique et d'intérêt matériel. Le jour où elle vit que ses griefs *très légitimes* contre les croisés lui permettraient de détourner, au moins momentanément, pour son plus grand profit, la croisade de son but, il est fort présumable qu'elle en dut être enchantée.

Au point de vue purement chrétien, une telle conduite peut être fort blâmable ; il est permis de trouver que Venise eut tort d'*exploiter* de la sorte la situation. Encore est-il juste de reconnaître que cette situation, ce n'est pas elle qui l'avait créée, et qu'elle a commencé par en souffrir.

Du reste, nous n'avons pas à juger la question au point de vue moral ou religieux. La seule chose que nous ayons voulu prouver, que nous croyons avoir prouvée, c'est que l'expédition de Zara a tout le caractère, toutes les apparences d'un pur *accident*, lequel ne se serait pas produit, n'aurait eu du moins aucune chance de se produire, si nos croisés fussent arrivés à l'époque fixée par le traité pour l'embarquement, si surtout ils s'étaient trouvés en état de payer le prix du passage convenu.

Ils se sentaient, du reste, si bien coupables et seuls coupables en la circonstance, qu'ils accueillirent avec une reconnaissance enthousiaste le projet vénitien. Sans s'inquiéter, au premier abord, à qui pouvait appartenir Zara, ils ne virent dans l'expédition proposée qu'un moyen inespéré de sortir du mauvais pas où les avait conduits leur imprévoyance. Toute la nuit, le camp fut en joie ; on mit des torches au bout des lances, et il n'y eut si pauvre qui ne prît part à l'illumination, « qui ne fesist grant luminaire..., que che sanloit que tote l'ost fust esprise (1). »

(1) Robert de Clari, *Chroniques gréco-romanes*, ch. XII, p. 8-9 : « Quant li croisie oirent cho que li dux leur avoit dit et monstre, si en furent moult lie et se li cairent as pies de goie et se li creanterent loiaument, qu'il feroient moult volentiers chou que li dux avoit devise. Si fisent si grant goie le nuit, qu'il n'i eut si poure qui ne fesist grant luminaire, et portoient enson les lanches grans torkes de candeilles entor leur loges et par dedens, que che sanloit que tote l'ost fust esprise. »

Il serait difficile de trouver un passage plus significatif que ce passage de Robert de Clari. Aucun autre, du moins, ne montre mieux l'intérêt spécial que présente notre chroniqueur picard. Peu scrupuleux à respecter l'ordre des faits et des dates, il n'est, en somme, qu'un guide assez peu sûr pour les historiens. Ce n'est pas comme Villehardouin, un politique, mêlé aux secrets des négociations, et qui nous apprend ou nous laisse deviner le *pourquoi* des choses. C'est un simple soldat de fortune, un coureur d'aventures, aimant les aventures, un peu sans doute pour le profit qu'elles rapportent, beaucoup aussi pour le plaisir qu'elles donnent, les émotions, les impressions qu'elles causent.

Or, les impressions ont dû être si vives chez lui qu'à distance des évènements, elles se retrouvent sous sa plume aussi fraîches, aussi vivantes qu'au moment même où il les a ressenties. De là, sur ses propres sentiments, comme sur ceux de l'armée, de curieuses révélations qui ont parfois une véritable valeur *historique*. L'illumination, par exemple, du camp du Lido n'aide-t-elle pas à comprendre l'affaire de Zara? Dans cette foule enthousiaste, presque en délire, pouvons-nous reconnaître les malheureux qu'aurait aigris une dure captivité de cinq mois, et qui, pendant ces cinq mois, n'auraient pas manqué de se sentir, chaque jour, indignement dupés et trahis?

Venise savait bien qu'à la réflexion, et surtout devant l'opposition inévitable du légat, devant les

anathèmes probables du pape, l'enthousiasme tomberait vite. Aussi se hâta-t-elle, n'ont pas manqué de dire ses adversaires, « de précipiter l'embarquement de l'armée, quitte ensuite *à la promener* le long des côtes de l'Adriatique, tout le temps nécessaire pour gagner la mauvaise saison, rendre ainsi matériellement impossible tout passage en Égypte, et cependant permettre au traité (avec le jeune Alexis) de se conclure définitivement en Allemagne, et de revenir ensuite recevoir l'approbation du pape avant d'être divulgué au commun de l'ost (1). »

Là encore, et comme toujours, n'exagère-t-on pas à plaisir le machiavélisme vénitien? La flotte, qui avait commencé à appareiller le 1er octobre, pour quitter définitivement le port de Venise le 8, n'arriva, il est vrai, qu'un mois après, le 10 novembre, devant Zara. Elle était loin toutefois d'avoir perdu son temps; elle avait longé et soumis toute la côte, depuis le fond du golfe de Venise jusqu'à Zara, ainsi qu'en témoigne la *Devastatio* : « *Triestum et Muglam ad dedicionem compulerunt, totam Ystriam, Dalmatiam, Slaviniam tributa reddere coegerunt* (2). »

Une telle *promenade*, il faut le reconnaître, n'était pas sans intérêt ni profit pour Venise. L'avantage considérable qu'elle devait en retirer suffit amplement à expliquer sa conduite, sans

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 369.
(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 87.

qu'il soit le moins du monde nécessaire de recourir à l'hypothèse de mystérieux complots tramés, soit avec le Soudan, soit avec l'Allemagne.

Nous n'avons pas à revenir sur les intrigues égyptiennes ; il ne nous reste donc à étudier que la question des premières intrigues allemandes, dont l'agent principal aurait été le marquis de Montferrat.

Dans le cas spécial qui nous occupe, est-il vrai que Boniface et le doge fussent d'accord, le premier ayant donné son adhésion à l'entreprise de Zara, afin que l'autre consentît à l'expédition de Constantinople, et que ladite expédition fût déjà chose conclue, arrêtée entre eux, le tout combiné dans le plus grand secret avec les trois grands comtes « assistés de quelques fidèles discrets comme Villehardouin (1). »

Nous n'avons trouvé nulle part, dans les documents originaux, trace de cette entente prétendue. Loin de là, les textes nous prouveraient plutôt qu'il y eut mésintelligence complète entre Boniface et le doge à propos de Zara.

Le marquis, en effet, s'étant rendu à Rome avant le départ de l'expédition, le pape lui avait enjoint de n'y prendre aucune part, et Boniface, nous disent les *Gesta*, s'était empressé d'obéir au pape, s'abstenant *prudemment* de rejoindre les croisés (2). Le témoignage de Villehardouin con-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 365.

(2) Migne, t. I, ch. LXXXV des *Gesta*, col. CXXXIX : « Mar-

firme celui des *Gesta*; il nous apprend que le marquis, *retenu pour affaires*, n'avait pu quitter immédiatement l'Italie (1). Ce fut là, sans doute, l'excuse banale qu'on donna au public, afin d'expliquer, au moment du départ de la flotte, l'absence si étrange, si inopportune du chef de l'armée. On comprend quel déplorable effet eût produit le véritable motif de cette absence, s'il eût été connu ou soupçonné.

En effet, la joie d'abord causée par l'annonce du départ prochain avait vite fait place à l'inquiétude, au mécontentement, quand on avait appris qu'il s'agissait de marcher en réalité contre un prince chrétien, bien plus, un prince croisé, le roi de Hongrie. L'émotion avait été vive, surtout parmi les clercs de l'armée; bon nombre voulaient s'en aller, retourner chez eux; il avait fallu que le légat leur ordonnât de rester dans l'intérêt de la croisade, de ne pas se séparer de leurs compagnons, qui se seraient inquiétés de les voir partir (2). Si l'on eût donc appris à ces clercs, au

chio Montisferrati, qui fuerat super hoc a Domino papa *viva voce* prohibitus, se prudenter absentans, non processit cum illis ad Jaderam expugnandam. »

(1) Villehardouin, par. 79, p. 44 : « A cele foiz ne furent mie venu tuit li baron; car encore n'ere mie venuz li marchis de Monferat qui ere remés arriere por afaire que il avoit. »

(2) Voir, dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (t. I, p. 12 et 73), les détails fournis à ce sujet par l'*Anonyme d'Halberstadt* et par l'*Historia Constantinopolitana*, de Gunther.

reste des croisés, que le marquis de Montferrat, le chef de l'armée, ne voulait pas aller à Zara parce que le pape le lui avait défendu, parce que le pape blâmait et condamnait l'expédition, on voit quelle eût été la conséquence d'une pareille nouvelle, et quelles désertions nombreuses elle aurait entraînées peut-être.

Or, nous le demandons, est-il possible que Venise n'ait pas su le plus mauvais gré au marquis d'une absence qui pouvait compromettre d'une façon si grave ses plus chers intérêts, d'une absence qui semblait la condamnation même de son expédition ? Cela seul suffit donc à écarter toute idée d'une prétendue alliance mystérieuse entre Boniface et la République, à la veille de Zara.

Nous ne prétendons pas par là que Venise ne fût pas sympathique, en principe, à l'idée de la restauration du jeune Alexis. Nous disons seulement qu'il n'y a nulle connexité à établir entre l'affaire de Zara et celle de Constantinople, que la première s'explique très bien sans la seconde, et qu'il faut y voir, avec Villehardouin, une entreprise purement *vénitienne*, due, nous le répétons, à une cause purement *fortuite* (1).

(1) Nous croyons devoir reproduire ici l'opinion de Hurter, qu'on s'est habitué, nous ne savons trop pourquoi, à regarder comme un des champions de la thèse de la *préméditation* vénitienne. On verra, au contraire, combien Hurter, qui croit pourtan la *détention* des croisés, trouve cette détention

Nous essaierons d'ailleurs de prouver que, au moment du départ de Venise, l'affaire de Constantinople n'était encore qu'un simple projet en l'air, sur lequel rien ne pouvait être décidé ni arrêté.

difficile à expliquer, soit par les intrigues égyptiennes, soit même par l'affaire de Constantinople :

« Les Vénitiens, voyant qu'il était impossible aux croisés de payer la somme promise, leur assignèrent pour séjour l'île de San-Stefano, où ils étaient pour ainsi dire prisonniers. La cherté des vivres, occasionnée par la mauvaise récolte de l'année précédente, augmenta leurs embarras. On *présume* que le doge ne les retenait pas sans un dessein *prémédité*. Nous ne savons s'il avait déjà en vue le but qu'il atteignit par leur secours ; toutefois, *il nous est permis d'en douter*, en réfléchissant sur la marche de cette affaire et sur son développement insensible. *L'homme le plus perspicace n'aurait pu prévoir à un tel degré*, toutes les possibilités de l'avenir, et le plus prévoyant subordonner tous les événements à un but aussi étrange et aussi caché. Cependant *nous croirions encore plutôt cette assertion* que ce qui est avancé par quelques historiens, savoir que le sultan Saffedin, père de Saladin, ayant entendu parler des préparatifs qui se faisaient en Occident, promit aux Vénitiens de riches présents et de grandes franchises dans le port d'Alexandrie, s'ils réussissaient à détourner les barons de se rendre en Égypte. » (Hurter, *Innocent III*, trad. Saint-Chéron, t. I, p. 397.)

III.

LE JEUNE ALEXIS ET LES OUVERTURES DE VÉRONE.

Toute la théorie des premières machinations allemandes, relatives à la restauration du jeune Alexis, repose sur un *on-dit* des *Gesta*.

On sait que le marquis de Montferrat, après son élection et son voyage en France, passa par l'Allemagne avant de rentrer en Italie. C'est pendant ce séjour en Allemagne, vers décembre 1201, qu'il aurait promis à Philippe de Souabe de replacer son beau-frère, le jeune Alexis, sur le trône de Constantinople, avec l'aide des croisés : « *Ipse...*, de Francia per Alemanniam transitum fecit ubi *cum Philippo duce Sueviæ* qui se regem gerebat, *dicebatur habuisse tractatum ut Alexium... reduci faceret ad Constantinopolim ab exercitu christiano*, ad obtinendum imperium Romaniæ (1). »

Il s'agit donc bien, ainsi que nous le prétendions plus haut, d'une simple rumeur, d'un bruit en l'air, d'un *on-dit* « *dicebatur* »; et ce bruit d'un *traité* entre Philippe de Souabe et Boniface n'emprunte un semblant de crédit qu'au fait du voyage de ce dernier en Allemagne. Les partisans de la *préméditation* allemande n'ont pas manqué de se

(1) Migne, t. I, ch. LXXXIII des *Gesta*, col. CXXXII.

demander quels eussent été sans cela « les intérêts assez considérables pour retenir *pendant plusieurs semaines, auprès d'un prince excommunié*, si loin des préparatifs de la croisade, celui qui venait d'être choisi pour chef suprême de l'expédition (1). »

D'abord, il n'est nullement prouvé que Boniface ait passé le temps de son séjour auprès de Philippe de Souabe; puis, il nous paraîtrait tout naturel encore que le chef de nos croisés eût tenu à s'entendre avec le prince gibelin, afin que celui-ci ne mît pas obstacle aux préparatifs de la croisade dans ses États. Il ne faut pas oublier que la guerre sainte était prêchée en Allemagne comme en France. Le marquis de Montferrat avait donc un puissant intérêt à se renseigner par lui-même sur le concours que lui prêteraient les Allemands, et son voyage au-delà du Rhin s'explique sans la moindre difficulté, par ses seuls devoirs, ses seules préoccupations de *chef* des croisés. Ce fut même là évidemment le caractère que dut avoir, au moment présent, aux yeux des contemporains, ledit voyage d'Allemagne. Boniface n'eût pas été si maladroit d'afficher une amitié sans bornes pour Philippe de Souabe, et de compromettre ainsi de gaîté de cœur ses bonnes relations nécessaires soit avec les croisés, soit avec le pape.

La rumeur, dont s'est fait l'écho l'auteur des *Gesta*, n'a certainement dû naître, se propager

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 352-358.

qu'après coup, à la suite et sous l'influence des évènements accomplis. Ceux qui l'ont accueillie n'ont pas assez réfléchi, peut-être, qu'en 1201 l'idée d'un pareil traité, d'une pareille combinaison, n'aurait pu venir ni à Philippe de Souabe, ni à Boniface.

Rappelons-nous combien il a été difficile, en 1203, d'obtenir le consentement des croisés à la marche sur Constantinople. A Zara, à Corfou, la majorité de l'armée s'y montrait absolument hostile ; peu s'en fallut même qu'en ce dernier endroit, l'expédition ne manquât. Et pourtant, par leur imprévoyance, par leurs divisions, par leur dénuement, les croisés se trouvaient alors pour ainsi dire à la discrétion, à la merci du jeune Alexis, qui seul pouvait leur fournir les moyens de continuer leur voyage. L'expédition de Constantinople, par un concours de circonstances inouïes que nul n'eût pu prévoir, était peut-être devenue le seul projet raisonnable, pratique, par où l'on pût espérer délivrer plus tard la Terre-Sainte, ce qui n'empêchait pas la majeure partie de l'armée de n'en pas vouloir entendre parler. Et l'on veut qu'en 1201 Boniface se soit flatté d'entraîner à sa fantaisie, à sa volonté, les croisés sur Constantinople ! Ce serait lui supposer en vérité une confiance en lui-même qui dépasserait les dernières limites de la fatuité humaine, ou une intuition des évènements à venir qui atteindrait presque aux confins de la prescience divine.

Ce que Hurter disait de Venise, avec tant de bon

sens et de raison (1), s'appliquerait ici, bien mieux encore, à Boniface et à Philippe de Souabe. L'objection est si naturelle et si grave qu'elle a frappé les historiens allemands les mieux disposés à s'exagérer les effets de l'influence allemande. Dans son remarquable ouvrage sur Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, M. Winkelmann, qui croit pourtant à l'entente étroite de Boniface et de Philippe, n'ose pas croire à ce traité prématuré de décembre 1201. Il lui paraît difficile d'admettre que le marquis de Montferrat se soit exagéré son influence sur les croisés, au point de supposer, si longtemps à l'avance, qu'il pourrait détourner la croisade de la Terre-Sainte pour la jeter sur Constantinople (2).

M. Winkelmann, nous sommes heureux de le constater en passant, rend ici à nos croisés français la justice que nous réclamons pour eux. Il ne les croit pas forcément et en toute occasion, destinés à ce rôle perpétuel de *dupes*, auquel les con-

(1) Voir plus haut, p. 133, note 1.

(2) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, Leipzig, 1873. Voir t. I, pag. 525 : « Aber mochte der Markgraf sich einen so grossen Einfluss auf die Kreuzfahrer zutranen dass er sie vom heiligen Lande ab gegen Konstantinopel glaubte wenden zu konnen, die Hauptfrage blieb noch zu lösen, ob denn der Papst in eine solche Veranderung des Kreuzzugsplanes willigen werde, und in eine Veranderung, welche abgesehen vom allem Uebrigen, mittelbar doch auch den Interessen des von ihm bekämpften Philipp von Schwaben zu dienen bestimmt war. »

damnent si volontiers la plupart des érudits contemporains.

Le scrupule de l'historien allemand, outre qu'il est fort honorable pour nos barons, est ici d'autant plus favorable à notre thèse que, nous le répétons, M. Winkelmann ne met pas un seul instant en doute le dévouement de Boniface aux projets de Philippe de Souabe, pas plus qu'il ne met en doute la présence du jeune Alexis en Allemagne, vers le milieu de 1201 (1).

Or c'est là, on le comprendra sans peine, un autre point d'importance capitale. La présence d'Alexis, dûment constatée, ne prouverait pas sans doute l'existence du traité en question ; mais son absence serait peut-être une grave présomption contre ; et nous avons des raisons de croire qu'à la date indiquée, Alexis ne s'était pas encore échappé de Constantinople, pour venir implorer en Allemagne l'appui de son beau-frère Philippe.

Il existe, il est vrai, deux textes qui semblent condamner notre opinion. Nous nous empressons, suivant notre habitude, de les mettre sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger en parfaite connaissance de cause :

Robert de Clari, dans l'assemblée de Zara, où se

(1) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, t. I, p. 524 : « Ich glaube seinen Aufenthalt in Rom ans Ende des Jahres 1200, oder in den Anfang 1201, setzen zu dürfen, weil die An. Col. max. sein Eintreffen bei Philipp unmittelbar nach der am 3 Juli 1201 zu Köln geschehenen Bestätigung Ottos IV melden. »

discute l'affaire de Constantinople, fait prononcer à Boniface un grand discours en faveur du jeune Alexis ; et Boniface, entre autres choses, dit qu'il a vu : « *antan au Noel,...*, a le court Monseigneur l'empereour... *un vaslet qui estoit freres a le femme l'empereour d'Alemaingne* (1). »

La Noël d'antan est la Noël de 1201 ; Boniface se serait donc, à son retour de France, rencontré à la cour de Philippe avec le jeune Alexis.

D'autre part, ainsi que le constate M. Winkelmann, les *grandes Annales* de Cologne, à l'année 1201, portent la mention suivante : « *Per idem tempus Alexius fugiens... venit in Alemanniam ad Phylippum regem* (2). »

L'autorité de Robert de Clari, en matière de chronologie, est à bon droit si suspecte qu'on n'oserait, sur son seul témoignage, trancher une question de date. Toutefois, dans le cas présent, le renseignement donné par lui emprunte une valeur particulière au texte des *Annales* de Cologne.

C'est en réalité ce dernier texte qui fait foi. C'est celui qu'ont invoqué de préférence les critiques modernes pour affirmer la présence du jeune Alexis en Allemagne dans le courant de l'année 1201. Il importe donc de contrôler, avant tout, le renseignement fourni par les *Annales* de Cologne.

On remarquera tout d'abord que, sous la ru-

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 12.

(2) *Monumenta Germaniæ historica*, t. XVII, p. 810.

brique de 1201, les *Annales* mentionnent, avec les préparatifs de la croisade, le départ des croisés et même la prise de Zara. Or, comme ces derniers évènements devraient figurer à l'année 1202, on voit qu'il ne faut pas prendre non plus trop rigoureusement à la lettre les indications chronologiques de l'*annaliste* allemand.

Nous remarquons, en outre, que le « *per idem tempus, Alexius* » vient immédiatement après la mention du voyage fait à Rome par l'archevêque de Mayence, Sigefried, pour y recevoir le *pallium* des mains du pape : « *Sifridus Romam progressus ab Innocentio papa, accepto pallio, confirmatur. Per idem tempus, Alexius...* »

La phrase, ainsi construite, ne permet guère de placer la venue d'Alexis qu'après le voyage de l'archevêque Sigefried. Or, nous savons, par une *Lettre* d'Innocent III, que le *pallium* fut conféré à l'archevêque dans le courant de mars 1202 ; du moins la *Lettre* par laquelle le pape notifie la chose aux chanoines de Mayence, est datée de Latran, le dix des Calendes d'avril, c'est-à-dire le 23 mars (1).

L'arrivée du jeune Alexis en Allemagne devrait donc, selon toute vraisemblance, être reportée de

(1) Migne, t. I ; *Lettre* 14 du liv. V, col. 968 : « Super his... cum fratribus nostris habito diligenter tractatu... electionem archiepiscopi memorati auctoritate apostolica duximus confirmandum.... et pallium videlicet insigne plenitudinis pontificalis officii ipsi duximus concedendum. »

l'année 1201 au printemps, ou peut-être à l'été de l'année suivante.

Cette dernière date est du reste celle qui semble le mieux s'accorder, et avec le récit de Villehardouin, et avec la *Correspondance* d'Innocent III.

D'après Villehardouin, le Prétendant, débarqué à Ancône après sa fuite de Constantinople, et traversant l'Italie pour se rendre auprès de Philippe de Souabe, rencontra à Vérone, des pèlerins qui rejoignaient l'armée de Venise. Sur le conseil des Pisans, qui avaient favorisé son évasion, le jeune prince eut l'idée d'envoyer en cette dernière ville solliciter le secours des croisés. Ceux-ci, aux prises déjà sans doute avec les terribles difficultés d'argent qui devaient retarder et compromettre leur départ, comprirent vite combien il leur serait avantageux d'avoir sur le trône de Constantinople un prince allié. Toutefois, ne pouvant prendre au sérieux les paroles et les promesses du prince fugitif, ils voulurent en conférer d'abord avec Philippe de Souabe; ils renvoyèrent donc au Prétendant leurs députés qui devaient l'accompagner ou le rejoindre en Allemagne : « Nos envoirons al roi Philipe *avec lui, ou il s'en va.* Si cil nos vielt aider la Terre-d'Oltremer a recovrer, nos li aiderons la soe terre a conquerre (1). »

(1) Villehardouin, par. 70-72, p. 40-42 : « Icil fils (d'Isaac) si eschapa de la prison et si s'enfuit en un vassel, trosque une cité sor mer qui a nom Ancone. Denqui sen ala al roi Phelipe d'Alemaigne qui avoit sa seror a fame; si vint a

De cette simple citation, comme de tout le reste du récit, d'ailleurs, il semblerait bien résulter que le jeune Alexis n'avait pas encore vu son beau-frère au moment où il traversa Vérone; et son passage en cette ville coïncidant avec le passage des croisés, il faudrait placer sa fuite ou du moins son arrivée en Italie à l'été de 1202.

La *Correspondance* d'Innocent III, sans nous fournir un renseignement aussi précis, autoriserait pourtant la même conclusion Elle nous apprend de plus que le jeune Alexis, avant d'aller en Allemagne, était venu à Rome implorer la protection du Saint-Siège. C'est du moins ce que le pape déclare dans une *Lettre* datée du 16 des Calendes de décembre (16 novembre 1202), et adressée à l'empereur Alexis Comnène : « *Olim ad præsentiam nostram accedens, asserens quod. . ei justitiam*

Verone en Lombardie, et heberja en la ville et trova des pelerins assez et des gens qui s'en aloient en l'ost.

« Et cil qui l'avoient aidié à eschaper, qui estoient avec lui, li distrent : Sire, véez-ci un ost en Venise prés de nos, de la meillor gent et des meillors chevaliers del munde qui vont oltre mer; quar lor crie merci ; que il aient de toi pitié et de ton père, qui à tel tort estes deserité. Et se il te volent aidier, tu feras quanque il deviserunt de bouche. Espoir il lor en prendra pitié — Et il dist que il le fera mult volentiers, et que cis conseils est bons.

« Ensi prist ses messages ; si les envoia al marchis Boniface de Monferrat qui sires ere de l'ost, et as autres barons. Et quant li barons les virent, si se merveillerent fort, et respondirent as messages : nos entendons bien que vos dites ; nos envoirons al roi Phelipe... »

facere tenebamur (1). » Le « *Olim* » pourrait, il est vrai, se rapporter à l'année 1201, même à une date plus éloignée encore ; mais comme le pape ajoute que le jeune homme s'est rendu ensuite, *en toute hâte*, vers son beau-frère « *ad Philippum sororium suum concitus properavit* », et que les négociations avec l'armée de Venise se sont entamées *sans le moindre délai*, « *sine qualibet dilatione* », nous sommes en droit d'en conclure que l'ouverture desdites négociations a suivi de quelques semaines, de deux ou trois mois au plus, l'entrevue du pape et du jeune Alexis. L'arrivée de celui-ci à Rome a dû, par conséquent, coïncider encore avec l'arrivée des croisés à Venise ; voilà pourquoi nous croyons devoir la placer vers l'été de 1202, contrairement à l'opinion de M. Winkelmann, contrairement aussi aux données toujours un peu suspectes de Robert de Clari, et au texte assez vague des *Annales* de Cologne.

Du reste, la question de l'itinéraire ou de la *fuite* d'Alexis est ici tout à fait secondaire. Supposons, si l'on veut, que le Prétendant ait quitté Constantinople dès l'année 1200 ou 1201 ; supposons, ce qui à la rigueur est possible, qu'il revenait déjà d'Allemagne, lorsque nous le voyons à Rome. Une telle supposition, loin de détruire nos objections au traité de décembre 1201, leur

(1) Migne, t. I, col. 1123-1125 ; *Lettre* 122 du liv. V. — Nous aurons l'occasion de revenir sur cette *Lettre*, quand nous étudierons plus loin le rôle d'Innocent III dans les affaires de Zara et de Constantinople.

prêterait au contraire une force nouvelle. Si, en effet, l'expédition de Constantinople avait pu être projetée, *préméditée* à cette époque, si le Prétendant s'était entendu à cet égard avec Boniface et Philippe de Souabe, il est de toute évidence qu'il serait venu à Rome, dans la seule intention, avec le seul espoir de convertir le pape audit projet d'expédition. Or, nous ne voyons pas qu'il y ait été fait la moindre allusion lors de l'entrevue papale, dont nous parle la Lettre précitée.

Dira-t-on que, connaissant les mauvaises dispositions d'Innocent III à l'égard de Philippe de Souabe, Alexis n'a pas voulu prononcer le nom de son beau-frère ? Soit. Mais, sans mettre en avant ni Philippe ni Boniface, il est clair qu'il aurait parlé au pape de la croisade, de l'aide possible à tirer des croisés, surtout des avantages que l'Église et la Terre-Sainte pourraient retirer un jour de sa restauration sur le trône de Constantinople.

Qu'on relise la *Lettre* du 16 novembre (1), on n'y trouvera pas un mot de toutes ces choses. Il semble que le jeune Alexis ne songe en aucune façon à la croisade, à la possibilité du moins d'en tirer parti pour lui-même. Il s'est adressé au pape comme au protecteur naturel des opprimés, des affligés. Il s'est contenté de signaler à sa justice les mauvais traitements infligés à son père et à lui-même par un odieux usurpateur. Quant aux moyens matériels de détrôner ledit usurpateur,

(1) Voir aux *Pièces justificatives*,

quant à l'éventualité de sa chute, il n'en a pas été un seul instant question.

Veut-on prétendre que le silence gardé sur ce point par la *Lettre* papale pourrait être calculé? Qu'Innocent III n'en a rien voulu dire par égard pour son correspondant ? Ce ne serait guère admissible, la *Lettre* du 16 novembre étant, au contraire, ainsi que nous le verrons plus tard, précisément destinée à inquiéter, à effrayer l'empereur Alexis Comnène.

D'ailleurs, si nous voulons savoir à quoi nous en tenir sur ce qui a pu se passer entre Innocent III et le jeune Alexis, nous pouvons rapprocher du témoignage du pape le témoignage, plus décisif encore, du jeune Alexis lui-même.

Il existe de lui une Lettre écrite de Constantinople, après sa restauration, dans laquelle il la notifie au pape, en l'assurant de son dévouement filial. Il commence par rappeler à Innocent III l'audience que celui-ci a bien voulu lui accorder jadis : « *Novit* Sanctitas Vestra... me ipsum felici exsilio detestabilem evasisse tyrannidem, *in quo et mihi cœlitus datum est vestram apostolicam videre personam.* » Après quoi, il mentionne immédiatement l'aide que lui ont prêtée les croisés, aide inespérée dont le pape n'a pas été *sans entendre parler* : « *Nec illud vestrum effugit auditum* quod peregrinorum beata societas... causam justissimam quidem sed apud homines desperatam tam misericorditer quam viriliter adorsa fuerit sublevare (1). »

(1) Migne, t. III, col 236; *Lettre* 210 du livre VI, datée de

Ainsi, les démarches faites auprès des croisés par le jeune Alexis, Innocent III les a connues, cela va sans dire, mais non par le jeune Alexis lui-même. Voilà qui ressort aussi nettement que possible du passage ci-dessus. Le Prétendant n'en avait donc pas dit mot au pape, d'où nous devons conclure qu'il n'y songeait pas encore lui-même, et qu'à plus forte raison il n'y avait rien eu de concerté entre lui, son beau-frère et Boniface, dans l'hiver de 1201-1202.

Nous avons vu que le récit de Villehardouin nous conduisait à la même conclusion rigoureuse. Toutefois nous devons signaler ici, entre les deux textes, une notable divergence. D'après Villehardouin, les ouvertures de Vérone auraient été faites, à l'instigation des Pisans, par le jeune Alexis lui-même et en son nom personnel, avant toute entente avec Philippe de Souabe. Au contraire, d'après la *Lettre* du 16 novembre, ce serait le prince allemand qui, dès l'arrivée de son beau-frère, dans l'été de 1202, aurait pris l'initiative des premières négociations et envoyé *ses messagers* aux chefs des croisés « *cum quo* deliberato consilio sic effecit, quod idem Philippus nuntios suos ad principes exercitus christiani... transmisit. » La négociation aurait eu ainsi, dès l'été de 1202, c'est-à-dire avant le départ des croisés de Venise, un caractère beaucoup plus sérieux que

Constantinople, le 8 des Calendes de septembre (25 août 1203).

ne le laisserait supposer Villehardouin. Ce dernier donne bien à entendre que l'idée d'une restauration d'Alexis a séduit du premier coup, et pour cause, les chefs de la croisade; mais ce n'est là évidemment, à ses yeux, qu'une idée *en l'air*, laquelle ne sera sérieusement discutée que sous les murs de Zara, le jour où y arriveront les messagers de Philippe.

Qui devons-nous croire ici, du pape ou du chroniqueur? Nous verrons, dans notre chapitre spécial sur *le rôle d'Innocent III*, quel intérêt celui-ci pouvait avoir à laisser croire l'expédition de Constantinople résolue, au moment même où il écrivait à Alexis Comnène. Notons seulement, et en premier lieu, que tous les autres chroniqueurs, sans exception, sont d'accord avec Villehardouin pour placer la venue des *messagers de Philippe* après le siège de Zara, et non avant le départ de Venise (1).

Nous allons montrer, d'ailleurs, à quelles objections on se heurte, dès qu'on refuse d'admettre, en son intégrité absolue, le témoignage de notre vieux chroniqueur.

A moins qu'il n'ait menti pour le simple plaisir de mentir, on nous accordera bien que le fait même des pourparlers de Vérone n'est pas un fait

(1) Voir au t. I des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* [illegible]: l'*Anonyme de Soissons*, p. 5; l'*Anonyme d'Halberstadt*, p. 1[illegible]3; l'*Historia Constantinopolitana*, p. 76; et dans les *Chroniques gréco-romanes*: Robert de Clari, ch. XVII, p. 12, ch. XXI[illegible]-XXXI, p. 22-23; et la *Devastatio Constantinopolitana*, p. 8[illegible].

purement imaginaire. La seule question est de savoir si ces premiers pourparlers ont été engagés avec la participation de Philippe de Souabe. Si nous l'admettons, il nous faut admettre du même coup que le jeune Alexis, à peine arrivé en Allemagne, serait immédiatement revenu sur ses pas, afin de diriger et surveiller lui-même les négociations concertées avec son beau-frère. Mais alors, pourquoi s'arrêter à Vérone, au lieu de pousser droit à Venise ?

On dira peut-être que la négociation avait besoin d'être menée dans le plus grand secret, que mieux valait, pour le Prétendant, laisser ses agents travailler sous main à Venise auprès des grands chefs, tandis que lui profiterait de son séjour à Vérone, pour intéresser la masse des croisés à sa cause. Sans leur rien révéler de ses projets, de ses espérances à venir, il pouvait les apitoyer sur son sort, se montrer à eux, se faire connaître, les disposer favorablement, en attendant l'heure où il jugerait convenable de réclamer sans détour leur concours effectif. Ce serait en effet un moyen, le seul, d'expliquer ce séjour voulu, *prémédité* du Prétendant à Vérone ; et il faut reconnaître que dans ce cas le lieu eût été merveilleusement choisi, Vérone se trouvant à l'intersection des routes de l'Allemagne et de la Haute-Italie, sur le passage, en quelque sorte obligé, de presque tous les pèlerins Italiens, Français ou Allemands.

Mais alors comment se fait-il que la présence du

jeune Alexis à Vérone n'ait été relevée, signalée par aucun chroniqueur?

Gunther lui-même n'y fait pas la moindre allusion. L'abbé Martin pourtant, l'inspirateur de Gunther, est resté deux mois à Vérone, logé et hébergé dans la maison de l'évêque, où il a trouvé le meilleur accueil (1). Comme nous savons en outre, par Villehardouin, que les pèlerins allemands sont arrivés des derniers à Venise, il est clair que l'abbé Martin a dû se trouver à Vérone, soit pendant, soit après le séjour du jeune Alexis. Si ce séjour avait eu le caractère qu'on lui prête, s'il s'y était tant soit peu *prolongé, en vertu d'un plan combiné avec Philippe de Souabe*, la présence du prince grec n'eût pas manqué de produire un certain effet dans la ville, d'attirer l'attention des habitants autant que celle des pèlerins. Il serait dès lors bien étrange, ou plutôt inexplicable, que l'abbé Martin n'en ait pas entendu parler, et que nous n'en trouvions aucune trace dans l'*Historia Constantinopolitana*.

Comment expliquer, en outre, avec la théorie de la *préméditation allemande*, de la participation

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 70 : « Venientes itaque Veronam, milites peregrini cum duce suo, tam a populo civitatis quam ab alia multitudine maxima signatorum, que illos de diversis mundi partibus ad eumdem locum prevenerat letissime suscepti sunt. Nam et ipsius urbis episcopus Martinum in domum suam devote ac reverenter assumpsit, eique per octo fere ebdomadas sumptus et obsequium benevole ministravit. »

allemande aux ouvertures de Vérone, comment expliquer que l'*Anonyme* d'Halberstadt au moins n'ait pas connu les projets concertés entre Alexis et Philippe de Souabe ?

On sait que la chronique d'Halberstadt a été écrite sur les indications, peut-être sous la dictée de l'évêque Conrad (1), et que ledit évêque était l'un des partisans les plus dévoués de Philippe. Il ne se serait même décidé à partir pour la croisade qu'afin d'échapper aux sollicitations, aux instances du pape et de son légat, qui le pressaient de prendre parti pour Othon (2).

Nous le demandons, est-il admissible que Philippe de Souabe, décidé, sinon dès l'hiver de 1201, au moins dès l'été de 1202, à l'expédition de Constantinople, n'ait pas initié à ses plans, et l'évêque d'Halberstadt, et ceux des croisés qu'il savait tout dévoués, comme l'évêque, à ses intérêts? Est-ce qu'il n'aurait pas dû compter sur eux et sur eux seuls pour la réussite de l'entreprise préméditée par lui? Est-ce qu'il ne leur aurait pas demandé, avant leur départ d'Allemagne, le concours qu'il réclamera, qu'il exigera d'eux plus tard, en janvier 1203, après l'affaire de Zara (3).

(1) C'est ce que M. Riant a parfaitement établi dans sa remarquable *Préface* des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. LVI.

(2) Nous reproduisons ici l'opinion de Hurter, t. I, p. 403.

(3) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 77 : « Audiens (Philippus) exercitum nostrum, Jazira expugnata, circa fines Grecie conversari, sepedictum juvenem cum nunciis et



remplir en faveur du jeune Alexis.

En vérité, la discrétion ou l'incurie du gibelin, en pareille circonstance, serait tout invraisemblable. Et cela seul suffirait à rui théorie de la *Préméditation* allemande.

Laissons aux ouvertures de Vérone le car accidentel, inattendu, que leur attribue Vi douin ; on verra comme les difficultés s'éva sent, comme les invraisemblances disparai le Prétendant rencontre *par hasard* sur sa des pèlerins armés qui se rendent à Venis pouvait s'entendre avec leurs chefs ! C'es chance à courir, une négociation à tenter. voie donc ses messagers à Venise, tandis qu même continuera sans retard son chemi

epistolis suis direxit ad principes ut eum, si fieri po regnum patris sui reducere molirentur. *Theotonicis* pro eo quod sui juris esse videbantur, hanc rem sec et imperiosius injungebat. »

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 12 : « radus episcopus, cum fuisset ab his conditionibus ali Petri Capuani... quid ei foret in tali articulo faciend silium requisivit... Qui..., ei finale dedit consilium aliquo modo ab exercitu recederet. »

l'Allemagne, où il se croit sûr de trouver d'autres appuis, d'autres alliés.

C'est alors seulement que Philippe de Souabe, mis par son beau-frère au courant des ouvertures déjà faites, *averti sans doute aussi des embarras financiers des croisés*, songera pour la première fois à l'expédition de Constantinople, et se mettra en demeure d'en traiter, soit avec le pape, soit avec les chefs de la croisade.

Nous comprenons ainsi que le *passage* d'Alexis à Vérone n'ait pas causé grand émoi ; nous comprenons surtout que les croisés allemands n'aient reçu, et pour cause, avant leur départ, aucune confidence de Philippe.

Quand nous disons que ce dernier n'a *songé* ou ne *s'est décidé* que si tard à intervenir, ce n'est pas là, qu'on veuille bien le remarquer, une pure hypothèse sortie de notre imagination. Elle s'appuie sur un texte précis, formel, le plus autorisé de tous en la circonstance, le texte de l'*Anonyme d'Halberstadt*. Nous rappelions tout à l'heure que si quelqu'un eût dû être initié aux plus secrètes pensées de Philippe de Souabe, c'était sans contredit l'évêque d'Halberstadt.

Or, voici ce que nous lisons dans *sa* chronique : « *Per hiemem... penes Jadheram commorantibus peregrinis,* serenissimus rex Philippus, intelligens *eorumdem necessitatem, et a rebus exhaustos esse, et pecunie Venetis persolvende maximam adhuc partem restare...*, prudenter animadvertit, quam plurimum terre sancte consultum esse, si socer

jus Alexius, rex Grecorum, eorum adjutorio regnum suum, a quo ipse violenter ejectus erat, posset recuperare. *Mittens igitur nunctios suos ad exercitum, consilii sui eis aperuit voluntatem* (1). »

Ainsi, et comme nous l'affirmions plus haut, c'est donc bien seulement dans l'hiver de 1202-1203 que serait venue à Philippe la première idée de négociations sérieuses à entamer avec les croisés, en faveur d'Alexis, pour l'expédition de Constantinople.

Il est d'ailleurs inadmissible, nous croyons l'avoir prouvé, qu'il ait *prémédité* de longue main ladite expédition, qu'il ait même pris la moindre part aux premières ouvertures de Vérone, puisqu'il serait, en pareil cas, impossible de comprendre, et le silence des chroniqueurs sur les agissements du jeune Alexis à Vérone, et surtout l'insouciance de Philippe à chercher des alliés ou des complices parmi les croisés allemands.

Dans ces conditions, au lieu de recourir à l'hypothèse de mystérieux complots, qui soulève tant d'objections sérieuses, qui se heurte à tant d'impossibilités de tout genre, combien n'est-il pas plus sage de nous en tenir, ici encore, au texte de Villehardouin, le seul qui permette d'expliquer les choses de la façon la plus simple, la plus naturelle, la plus vraisemblable?

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. 1, p. 13.

PHILIPP

Si la r
affaires d
de 1202-
que pre
Constan
Le g
l'atte
le p
lai

IV.

PHILIPPE DE SOUABE ET BONIFACE, APRÈS ZARA.

Si la main de Philippe de Souabe, dans les affaires de la croisade, n'apparaît pas avant l'hiver de 1202-1203, en revanche, il semble à cette époque prendre l'intérêt le plus vif à la question de Constantinople.

Le grand mérite de M. Riant sera d'avoir appelé l'attention sur le rôle joué en la circonstance par le prince allemand, rôle que la critique avait trop laissé dans l'ombre jusqu'à ce jour.

Le 1er janvier 1203, les messagers du roi Philippe, dit la *Devastatio*, arrivaient au camp de Zara, priant le marquis et les barons de prêter leur aide à son beau-frère Alexis (1). Il prenait, d'après Gunther, résolument en main les intérêts de ce dernier, et semblait disposé à faire, en quelque sorte, de sa cause la sienne propre. Outre les ordres *formels* auxquels nous avons déjà fait allusion, adressés à ce sujet aux croisés allemands, Philippe prodiguait les instances et les promesses

(1) *Chroniques gréco-romanes*, p. 88 : « In Circumcisione venit nuntius regis Phylippi, cum litteris, rogans marchionem et barones, ut sororium suum Alexim imperatorem in negotio suo adjuvarent »

aux croisés des autres nations, Français et Vénitiens. Il s'engageait, s'ils ramenaient le jeune Alexis à Constantinople, à leur fournir plus tard toutes facilités en Allemagne comme en Grèce, pour délivrer la Terre-Sainte (1).

Toutefois, il est bon de remarquer qu'en déployant tant de zèle pour l'expédition de Constantinople, Philippe de Souabe n'y prenait aucune part effective, n'envoyant avec ses messagers aucun subside d'hommes et d'argent. Il est donc permis de supposer qu'au fond la restauration d'Alexis et surtout la délivrance de Jérusalem lui importaient fort peu. Il ne voyait là évidemment qu'un moyen de rétablir ses propres affaires en Allemagne, très compromises alors par sa brouille avec le pape, partisan déclaré de son rival Othon. La situation nouvelle prise par Philippe à Zara ne pouvait manquer de mettre le pape dans un cruel embarras: « Si le pape, en effet, dit M. Riant, accepte (la marche sur Constantinople), il se voit obligé d'abandonner Othon et de se réconcilier avec Philippe... Si au contraire Innocent repousse les propositions d'Alexis, on parvient, malgré le

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 77 : « Theotonicis..... injungebat; marchionem cognatum suum ejus que inter eos erat commonebat propinquitatis; Flandrenses atque Francigenas et Venetos et aliarum regionum homines, omni precum molimine sedulus exorabat, certissime promittens si ille, auxilio ipsorum sedem suam reciperet, peregrinis omnibus, tam per Theotoniam, quam per totam Greciam, tutam ac liberam in perpetuum patere viam. »

pape, à *s'emparer de l'empire grec, dont l'occupation militaire absorbe pour longtemps toutes les forces de la croisade* » ; et Philippe trouve ainsi sa vengeance dans « le discrédit jeté sur Innocent III par l'échec de ses projets favoris (1). »

Se réconcilier avec Innocent III, afin d'avoir l'empire, ou se venger de lui, en faisant échouer la croisade, tel serait donc, d'après M. Riant, le double but poursuivi par Philippe de Souabe.

Autant la première supposition nous semble raisonnable et fondée, autant la seconde nous paraît peu admissible. L'éminent érudit prête encore ici peut-être à Philippe une clairvoyance, une perspicacité par trop grande. Admettons d'ailleurs que Philippe ait pu prévoir ou espérer l'*occupation indéfinie* de l'empire grec par nos barons, c'est à dire l'ajournement indéfini de la croisade, nous ne voyons pas bien en quoi ce résultat de l'expédition diminuerait le prestige ou la puissance d'Innocent III. Le pape, sans nul doute, pourrait en éprouver des regrets, mais il trouverait, d'autre part, dans la prise de possession de l'empire grec par les Latins, une large compensation à la non-délivrance de la Terre-Sainte.

Il ne faut pas oublier que Philippe et Alexis, en promettant leur concours pour la croisade, s'étaient engagés de plus à opérer la réunion des deux Églises grecque et latine. Ils pourront oublier la croisade ; nos barons, de leur côté, pourront l'ou-

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XVII, p. 356.

blier de même, soit. Mais le jour où les Latins occuperont l'empire grec, la réunion des deux Églises au moins deviendra un fait accompli, nécessaire. Dès lors, où sera le *discrédit jeté sur Innocent III?* Au point de vue de sa puissance effective, de son crédit en Europe et surtout en Allemagne, seule considération qui doive préoccuper et inquiéter Philippe, le Saint-Siège gagnera certainement beaucoup plus à étendre sa domination sur la Grèce qu'à reconquérir Jérusalem. Il n'a, par conséquent, rien à perdre à une expédition sur Constantinople.

Nous craignons donc que M. Riant, en exagérant ici encore le machiavélisme de Philippe de Souabe, comme il exagérait naguère le machiavélisme de Venise, n'ait compliqué à plaisir une situation aussi simple, aussi nette que possible.

Faire d'Innocent III son obligé, quoi qu'il en eût, et quoi qu'il arrivât; le contraindre par là, bon gré mal gré, à se réconcilier avec lui et à abandonner son rival, c'était là, de la part de Philippe, un véritable coup de maître; et nous ne voyons pas l'utilité de lui prêter d'autres combinaisons. Celle-là suffit à montrer, ce que M. Riant a d'ailleurs si bien vu, le lien étroit qui rattache, à l'histoire de la quatrième croisade, les démêlés du sacerdoce et de l'empire.

A la fin de 1202, la cause de Philippe de Souabe était presque désespérée en Allemagne; les défections se multipliaient autour de lui, et son rival gagnait chaque jour du terrain, grâce surtout aux

efforts incessants, aux sollicitations pressantes du pape auprès des princes et des évêques de l'empire (1).

Il était donc du plus haut intérêt pour Philippe d'arrêter cette propagande active d'Innocent III en Allemagne, de se rapprocher du pape, ou tout au moins de faire croire à un rapprochement possible, prochain, qui alarmerait ses adversaires et rassurerait ses partisans.

Les ouvertures de Vérone, surtout les difficultés survenues entre les croisés et Venise, parurent à Philippe une occasion excellente. Il vit à merveille tout le parti à tirer de la situation, et prit ostensiblement en main la cause de son neveu, à seule fin de forcer le pape de renouer avec lui.

Que le pape fût ou non favorable à l'expédition de Constantinople, du moment où cette expédition se trouvait intimement liée à la question de la Terre-Sainte, et devait d'ailleurs amener, comme premier résultat immédiat, la réunion des deux Églises, Innocent III ne pouvait s'en désintéresser. Il se trouvait en quelque sorte forcé de subir les avances de Philippe, d'écouter ses propositions, en un mot, d'entrer en négociation avec lui, ce qui serait déjà comme un premier triomphe pour le prince excommunié.

Le pape n'était pas sans deviner la secrète pensée

(1) On peut se rendre compte du zèle déployé par Innocent III en faveur d'Othon, en parcourant le *Registrum de negotio romani imperii*, inséré par Migne dans le tome III de la *Correspondance* d'Innocent III.

de son adversaire. Il lui répugnait de prêter les mains à une combinaison dont il redoutait le péril pour son protégé Othon de Brunswick. D'autre part, pour les raisons sus-mentionnées, il ne pouvait s'y dérober entièrement. De là, une négociation des plus étranges et curieuses, que M. Winkelmann a parfaitement comprise et résumée (1), bien qu'il se soit, peut-être à tort, montré plus sévère pour Innocent III que pour Philippe de Souabe. Si le premier a mis, à dégager sa responsabilité, une prudence qui ressemble parfois à de la dissimulation, le second n'a pas craint de recourir à des procédés d'une indélicatesse, d'une déloyauté bien autrement répréhensibles.

Aux premières ouvertures de Philippe, qui datent, selon toute probabilité, du commencement de 1203, Innocent se borna à répondre « que l'Église étant toujours prête à recevoir dans son giron ses fils repentants, Philippe y serait reçu au même titre que tout autre (2); » et il affecta de rester étranger aux pourparlers qui s'engageaien[t] entre Philippe et l'abbé Martin, le prieur d[e] Camaldoli (3).

(1) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschwei[g]*, p. 295-298.

(2) Migne, t.III, col. 1095-1096, n° XC du *Registrum... roma[ni] imperii :* « A nobis non potuit responsum aliud extorque[ri] nisi quod, cum redeuntibus ad Ecclesiæ gremium nolim[us] aditum veniæ denegare, prompti eramus eum recipere sicu[t] quemlibet pœnitentem. »

(3) Id., *Ibid. :* « ... Coram Deo sub testimonio conscientiæ

Le prieur Martin était un homme sage et honnête, qui possédait toute la confiance du pape; en 1201, chargé de rétablir la paix entre Pavie et Milan, il s'était acquitté avec succès de cette tâche délicate (1); plus récemment encore, il avait reçu mission de travailler à la réforme des couvents de Toscane (2). Il est donc bien difficile d'admettre qu'un tel homme se soit fait l'intermédiaire du pape auprès de Philippe de Souabe, sans en avoir reçu, sinon la mission officielle, du moins l'autorisation tacite. Le prieur jouait là évidemment le rôle d'un de ces agents officieux que les gouvernements se réservent toujours la ressource de désavouer au besoin. Sur ce point, nous ne saurions que partager l'avis de M. Winkelmann (3).

Il faut reconnaître toutefois que ces précautions étranges d'Innocent III étaient en partie justifiées par la défiance que lui inspirait à bon droit son adversaire. Si vague et si peu compromettante que fût la réponse faite à ses premières propositions, Philippe s'était hâté de l'exploiter avec une rare perfidie. Il faisait répandre en Allemagne le

nostræ..., nec priorem prædictum nec alium ad ducem ipsum duximus destinandum. »

(1) Migne, t. I, ch. CXXVIII des *Gesta*, col. CLXVIII-IX.

(2) C'est du moins ce qu'on peut inférer de la *Lettre* 150 du liv. V, publiée par Migne, t. I, col. 1173.

(3) *Philipp von Schwaben und Otto von Braunschweig*, p. 296. — D'après M. Winkelmann (note 2, même page), ce serait de la part d'Innocent III « eine Wortklauberei », de prétendre qu'il n'avait pas *envoyé* le prieur Martin.

bruit que le pape songeait à abandonner le parti d'Othon. De prétendues Lettres, émanées de la chancellerie romaine, étaient même adressées à ce sujet aux divers princes laïques ou ecclésiastiques de l'Empire.

En avril 1203, Innocent III proteste contre ces manœuvres déloyales (1), mais sans dire à qui il les attribue. Il ne pouvait pourtant se faire d'illusion à cet égard, et il semble qu'il eût dû couper court immédiatement à la mission officieuse du prieur Martin; mais tant de graves intérêts s'y trouvaient en jeu qu'il hésita sans doute encore. Il n'était peut-être pas fâché de voir non plus jusqu'où irait Philippe dans ses concessions au Saint-Siège.

S'il eût été sous ce rapport aussi loin que son rival Othon, s'il se fût montré, comme lui, disposé à abandonner tous droits, toutes prétentions sur les domaines italiens, que se disputaient depuis si longtemps l'Empire et la Papauté, il est fort possible qu'une négociation sérieuse se fût entamée. Entre deux Prétendants qui lui auraient donné même satisfaction au point de vue italien et allemand, le pape n'eût pas dû hésiter à choisir

(1) Migne, t. III, col. 1092 : « Ipsi autem volentes auctoritati sedis apostolicæ derogare ac in dubium revocare quod fecimus, super imperii romani negotio....., falsas præsumpserunt litteras exhibere. » — La *Lettre* adressée « Universis tam ecclesiasticis quam sæcularibus principibus Alemanniæ », est datée de Latran, le jour des Nones d'avril, c'est-à-dire le 5 avril (1203).

celui qui pouvait lui prêter en outre le plus utile concours pour la soumission de l'Église grecque et la délivrance de la Terre-Sainte.

Philippe, dans ses *Promissa* (1), s'engagea bien, s'il devenait jamais, lui ou son beau-frère, maître de l'empire grec, à opérer la réunion des deux Églises : « *Si omnipotens* Deus regnum Græcorum mihi vel leviro meo subdiderit, *Ecclesiam Constantinopolitanam Romanæ Ecclesiæ, bona fide et sine fraude, faciam fore subjectam.* »

Sur le chapitre de la croisade, il était déjà moins précis, moins affirmatif; il rappelait il est vrai, qu'il avait toujours eu le désir d'y prendre part; il comptait même, avec l'aide de Dieu, délivrer un jour la Terre-Sainte des mains des Infidèles. Mais il se réservait de choisir son heure et son temps : « *Voveram* Deo et sanctis ejus me iturum ultra mare, ad liberandum Terram promissionis a gentium feritate; et iterum... vovi et promisi Deo... me *opportuno tempore* illuc iturum et opitulante Deo terram illam pro posse meo liberaturum. »

Enfin, en ce qui concernait les territoires italiens réclamés par le Saint-Siège, Philippe se contentait de dire qu'il restituerait tout ce que ses prédécesseurs avaient *injustement* enlevé ou détenu : « *Omnia bona* tam Romanæ Ecclesiæ quam aliarum Ecclesiarum *quæ antecessores*

(1) Migne, t. IV, p. 295-296.

nostri... injuste abstulerunt, vel detinuerunt, vel ego abstuli vel injuste detineo, restituam... »

On comprend qu'un tel engagement, aussi vague, n'était pas de nature à satisfaire le pape. Othon de Brunswick, dans ses *Promesses*, qui remontaient déjà au mois de juin de l'année 1201, s'était montré autrement catégorique et précis (1). Innocent III ne pouvait donc songer à l'abandonner pour se rapprocher de Philippe de Souabe. Celui-ci cependant continuait toujours sa campagne de mensonges et de lettres fausses, destinées à ruiner le crédit de son rival. Le 9 septembre 1203, Innocent se décide à répudier hautement toute participation aux pourparlers engagés entre Philippe et le prieur Martin, pourparlers qui donnaient un semblant de vraisemblance aux bruits répandus par Philippe sur son raccommodement avec le Saint-Siège (2). Cette date du 9 septembre

(1) Voir dans Migne, t. III, le n° LXXVII du *Registrum... romani imperii*. — Othon y énumère nominativement tous les territoires auxquels il renonce en faveur du Saint-Siège.

(2) Migne, t. III, n° XC du *Registrum... romani imperii*. — La *Lettre*, adressée à l'archevêque de Salzbourg, est datée de Ferentinum, le 5 des Ides de septembre (9 septembre) : « Sane ad nostram noveris audientiam pervenisse quod Sueviæ dux Philippus, ut corda principum charissimo in Christo filio nostro, illustri regi Ottoni in Romanorum imperatorem electo faventium infirmaret, ... fecit per Teutoniam divulgari quod dilectum filium priorem Camaldulensem ad ejus præsentiam miseramus, eum ad coronam imperii evocantes. Cæterum, ut coram Deo... loquamur, nec priorem... duximus destinandum, sed priorem eumdem ab eo missum

peut donc être considérée comme la rupture de l'étrange négociation que nous venons de résumer. A cette époque, Innocent III devait connaître la première prise de Constantinople et le succès des croisés. Croyait-il avoir moins besoin dès lors de ménager Philippe de Souabe? Était-il simplement las de se sentir amusé et joué depuis trop longtemps? Toujours est-il que Philippe ne pourra plus, comme il l'a fait depuis cinq ou six mois, exploiter l'expédition de Constantinople pour faire croire à sa réconciliation imminente avec le pape.

Nous sommes en effet convaincu que le prince allemand n'a jamais vu autre chose dans ladite expédition; nous ne croyons guère de sa part à des visées ambitieuses sur l'Orient. Sans doute, les empereurs d'Allemagne ont pu, à maintes reprises, élever des prétentions à l'empire de Constantinople. Henri VI a même songé sérieusement à réunir sur sa tête les deux couronnes; mais Philippe n'était pas dans la même situation que son frère; il avait assez à faire en Allemagne, sans s'occuper de l'Orient. Qu'il ait conservé pourtant et affiché au besoin les espérances ou les prétentions de ses devanciers; qu'il ait, dans ses *Promissa*, exprimé la pensée qu'un jour la Grèce pourrait lui être soumise, il n'y a rien là qui doive

recepimus offerentem plura et plurima referentem...; cumque idem prior ex ejus parte proposuerit coram nobis quod paratus erat ad mandatum Ecclesiæ romanæ redire, a nobis non potuit responsum aliud extorquere... »

tirer à conséquence. Les Prétendants se montrent toujours empressés à rappeler leurs droits ; de là à les faire valoir, la distance est considérable.

Encore une fois, si Philippe avait eu autant à cœur qu'on le suppose l'expédition de Constantinople, il y eût pris une part plus effective. Le zèle bruyant déployé par lui, et dont nous avons vu les raisons, a fait illusion sur son rôle véritable ; c'est afin d'en faire bien saisir le caractère et la portée que nous nous sommes appesanti sur les affaires d'Allemagne. Nous voulions prouver ainsi que la croisade a été le prétexte des intrigues allemandes, qu'elle n'en a pas été le théâtre.

L'influence allemande a été, en réalité, presque nulle sur la marche de la croisade ; du moins nous en avons en vain cherché la trace dans les documents originaux, nous ne la trouvons pour ainsi dire nulle part. Nous voyons bien que les croisés tiennent à avoir, en garantie des promesses d'Alexis, la parole de Philippe ; c'est quelque chose, sans aucun doute ; mais croit-on que les promesses mêmes de Philippe ou ses instances, dont nous parle Gunther, aient pu peser d'un poids bien lourd sur la décision, prise par l'armée, d'aller à Constantinople ?

Il ne paraît pas que les *injonctions* du prince gibelin aient fait grande impression même sur les Allemands. Elles n'ont pas empêché des clercs, comme l'abbé Martin (1), des barons, comme Gar-

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 79-80:

nier de Borlande (1), de déguerpir et quitter « l'ost. »

En ce qui concerne les Vénitiens, nous ne reviendrons pas, après tant d'autres, sur les raisons multiples qui faisaient d'eux les alliés naturels du jeune Alexis. L'intérêt de Venise, à voir sur le trône de Constantinople un prince restauré par elle, était trop évident pour que le doge n'ait pas poussé de toutes ses forces à l'expédition. Pas n'est besoin à coup sûr d'expliquer, par l'intervention allemande, son adhésion à l'entreprise grecque.

Restent donc nos Français. Ceux-ci, il faut le reconnaître, étaient en immense majorité hostiles au projet, et même lorsqu'il fut discuté dans le conseil des barons, il n'y en eut que douze qui s'y rattachèrent franchement (2). Les *douze* eurent donc à entraîner les autres; mais quelle raison les avait décidés eux-mêmes?

Les théories récentes ne veulent voir en eux que les instruments dociles des ambitions vénitiennes ou allemandes. L'explication, sans doute,

« Egressus itaque de curia Martinus, Beneventum petiit, reperitque ibi Petrum Capuanum..... Deindè apud Sypuntem ingressi, post laborem diuturni temporis portum Achonis tenuerunt. »

(1) Villehardouin, par. 101, p. 56: « En cel termine se travailla tant uns halz hom de l'ost qui ere d'Alemaigne, qui avoit non Garniers de Borlande, que il s'en ala en une nef de marcheans, et guerpi l'ost, dont il reçust grant blasme. »

(2) Villehardouin, par. 99, p. 56: « Il ne furent que doze qui les sairemenz jurerent de la partie des François; ne plus n'en pooient avoir. »

est commode ; elle n'a qu'un tort, c'est de n'expliquer rien. Encore faudrait-il nous montrer comment nos seigneurs de France, gens d'ordinaire peu dociles et maniables, ont pu si volontiers se résigner à ce rôle effacé que leur auraient imposé des étrangers.

Songeons que nos barons français ne sont plus ici dans la même situation qu'avant Zara. Ils avaient alors, par leur faute, donné barre sur eux ; force leur fut d'en porter la peine et d'aller guerroyer en Dalmatie. Mais, une fois Zara prise, c'est à eux maintenant d'imposer leur volonté ; ils ont le droit de se faire conduire par les Vénitiens où bon leur semblera. Et ce n'est pas, soyons-en sûrs, pour plaire à Philippe de Souabe qu'ils auraient renoncé à user de leur droit. Pour qu'ils se soient ralliés du premier jour au projet nouveau, nous estimons qu'ils devaient avoir un motif sérieux de le faire ; et ce motif n'est pas difficile à deviner, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut des discussions soulevées, au milieu de nos croisés, par la grave question de la route à suivre.

Rappelons tout d'abord que les *douze* partisans de la diversion sur Constantinople sont précisément les grands chefs, jusque-là partisans de la route d'Alexandrie (1).

Convaincus, avec raison, qu'il n'y a rien à

(1) Villehardouin, par. 99, p. 56 : « De cels si fu li uns li marchis de Monferrat, li cuens Baudoins de Flandres, li cuens Loeys de Blois et de Chartein, et li cuens de Saint-Pol, et huit altre qui à elx se tenoient. »

tenter en Syrie, ils ont pu, en outre, mieux comprendre de jour en jour combien, grâce à l'obstination des *Syriens*, l'expédition d'Égypte est devenue presque impossible. Pour peu que les défections recommencent ou continuent, il leur faudra même peut-être rebrousser chemin, sans avoir rien fait, sans avoir pu s'acquitter envers les Vénitiens. En de telles circonstances, les propositions du jeune Alexis étaient pour eux un véritable coup de fortune. La marche sur Constantinople ne pouvait manquer, il est vrai, de provoquer une opposition aussi furieuse que la marche sur Alexandrie. Dans l'un comme dans l'autre cas, il fallait s'attendre à voir l'armée « se depecier » à nouveau. Mais qu'il restât seulement, autour des grands chefs, quelques milliers de fidèles, l'entreprise grecque offrait encore, à la rigueur, certaines chances de succès qu'on n'eût pas trouvées en Égypte. A Constantinople, le jeune Alexis promettait le concours de ses partisans, concours très problématique, nous le voulons bien; encore valait-il la peine qu'on allât s'en assurer, puisque rien n'était possible ailleurs. De plus, en cas de succès, le Prétendant se chargeait d'acquitter la dette vénitienne, sans compter l'appui précieux qu'il s'engageait à prêter plus tard pour la délivrance de la Terre-Sainte (1).

(1) Villehardouin, par. 94, p. 52: « Seignor, de ce avons-nos plain pooir, font li message, d'asseurer ceste convenance se vos la volez asseurer devers vos. Et sachiez que si halte con-

Tout était donc profit pour nos croisés dans le projet nouveau, et il n'est pas nécessaire, on le voit, d'évoquer ici encore l'influence allemande ni les prétendues intrigues de Boniface.

Est-il même bien sûr que Boniface ait jamais été, comme on le prétend si volontiers, l'agent fidèle et dévoué de Philippe de Souabe, l'âme damnée du prince gibelin?

On allègue que le jeune Alexis, arrivant à Zara, fut mis en quelque sorte par le prince allemand, son beau-frère, sous la garde et tutelle du marquis (1); cela est incontestable. A Corfou, nous voyons encore Boniface faire dresser sa tente tout auprès de celle du Prétendant (2); de Nègrepont, il l'accompagne à travers les îles de l'archipel, tandis que le reste de l'armée continue droit sa route (3); de Constantinople, lorsque le jeune Alexis, entré en partage de l'empire avec son père, s'en ira par les provinces recevoir la soumission des villes, nous retrouverons encore et toujours auprès de lui le marquis de Montferrat (4).

venance ne fu onques mais offerte à gent, ne n'a mie grant talent de conquerre, qui cesti refusera. »

(1) Villehardouin, par. 112, p. 64 : « Li marchis de Monferrat... en cui garde li rois Phelipes l'avoit commandé. »

(2) Id., *Ibid.* : « Et il fist son tré tendre enmi l'ost, et li marchis de Monferrat le suen delez. »

(3) Id., par. 123, p. 70 : « Si s'en ala li marchis Boniface de Monferrat..., a grant partie de vissiers et de galies, avec le fil l'empereor Sursac... en une ysle que on apele Andre... »

(4) Id., par. 201, p. 116 : « Après, par le conseil des Grius et des François, issi l'empereres Alexis, à mult grant com-

Nous reconnaissons donc volontiers que Boniface a scrupuleusement rempli la tâche que lui avait confiée Philippe de Souabe ; mais il nous semble que cette tâche ne pouvait être confiée à aucun autre, que la garde et la tutelle du jeune prince, le premier rang, la première place à ses côtés, revenait de droit au chef *officiel* de l'armée, à lui seul.

Le rôle tout naturel de Boniface auprès d'Alexis ne prouve donc en rien que le marquis soit l'agent, le complice de Philippe de Souabe ; et c'est là ce qu'il faudrait d'abord établir de la façon la plus solide, la plus irréfutable, nous ne dirons pas pour prouver l'*intervention allemande* dans la croisade, mais au moins pour la rendre vraisemblable et acceptable.

En dehors de la *parenté* alléguée par Gunther, et qui n'est pas une *preuve*, la théorie de la *complicité* repose tout entière sur les anciennes relations *gibelines* qui unissaient Boniface et les siens aux empereurs de la maison de Souabe. L'argument, sans contredit, est sérieux, et nous nous reprocherions de ne pas le mentionner.

Il existe, dans une chronique italienne du Montferrat, conservée par Muratori, deux chartes de l'empereur Henri VI, conférant au marquis Boniface des privilèges et des territoires dans la Haute-Italie, en reconnaissance de sa fidélité,

paignie, de Constantinople, por l'empire aquiter et metre à sa volenté... Li marchis Bonifaces de Monferrat ala avec lui... »

comme des bons offices rendus par son père à l'Empire « *obsequia quæ Imperio semper exhibuit* (1). » Ces deux chartes sont, l'une de décembre 1191, l'autre de décembre 1193.

Les bonnes relations d'amitié, qu'elles attestent, duraient-elles encore au moment de la croisade. Hurter le nie de la façon la plus formelle (2) ; il prétend que la ligue Lombarde, s'étant constituée dans la première année du pontificat d'Innocent III, le marquis de Montferrat, l'ancien allié d'Henri VI, s'empressa d'y accéder. Nous devons dire toutefois que l'autorité de l'*Histoire d'Italie* de H. Léo, invoquée ici par Hurter, ne nous paraît pas absolument suffisante ; nous n'acceptons donc que sous d'expresses réserves l'opinion du savant historien.

S'il n'y a pas eu pourtant rupture ou refroidissement avec l'Allemagne, il est certain qu'il y a eu à cette époque, de la part des Montferrat, une tentative de rapprochement avec la papauté. On ne s'expliquerait pas autrement que le pape, en 1199, eût choisi le marquis Boniface, pour remplir en Allemagne la mission importante à laquelle nous avons déjà fait allusion. De l'échec de cette mission, conclure que Boniface aurait trahi, au profit de Philippe de Souabe, la confiance

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XXIII, col. 356-357 et 360-361. — La première des deux chartes concède à Boniface « ... loca Gamundi et Marenghi... et locum Forii » ; la seconde, la ville de Césarée ou Alexandrie.

(2) Hurter, *Innocent III*, t. I, p. 127.

mise en lui par Innocent III, nous paraît vraiment trop rigoureux; d'autant que nous ne trouvons par la suite nulle trace de brouille ouverte ou apparente entre le marquis et le pape.

Boniface se prononcera, il est vrai, pour l'expédition de Constantinople, laquelle est désirée par Philippe de Souabe, et désapprouvée d'Innocent III. Mais nos grands chefs aussi en sont partisans, sans qu'on ait le droit pour cela de voir en eux des adversaires du pape et des complices de Philippe; ou il faudrait alors convenir qu'ils le sont, à un bien autre degré que Boniface; car ils ont, dans l'affaire de Zara, passé outre aux anathèmes du pontife, tandis que le marquis s'inclinait devant sa volonté. Déférence singulièrement étrange, on l'avouera, de la part d'un homme qui aurait été mis à la tête de la croisade, grâce à l'influence occulte d'un adversaire acharné du pape, et dans le seul but de faire échec au pape!

En admettant que le marquis ait tenu, par hypocrisie, à dissimuler, pendant la durée de la croisade, son hostilité vis à vis du pape, sa complicité avec Philippe de Souabe, il n'aurait pas manqué de jeter le masque, une fois la croisade terminée. Or, les deux documents les plus importants que nous possédions sur les rapports du marquis avec le Saint-Siège, sont de nature, au contraire, à nous donner la meilleure et la plus favorable idée desdits rapports.

Ils figurent dans la *Correspondance* inédite d'Innocent III, retrouvée grâce aux savantes recherches

de M. Léopold Delisle, et publiée par lui dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (1).

L'un est une Lettre de Boniface où il annonce au pontife l'envoi d'un de ses écuyers; il le prie, en même temps de croire à son inaltérable fidélité, comme à son obéissance absolue et à son zèle pour l'Église romaine : « *Certum habens et indubitatum me cum tota terra mea apostolicis paratum obsequiis et mandatis et, ad honorem sanctæ matris Ecclesiæ, totis viribus insudare.* »

L'autre est la réponse d'Innocent III, félicitant le marquis d'être ainsi resté fidèle aux bonnes traditions de ses devanciers; il l'engage à persévérer dans sa *dévotion* au Saint-Siège, l'assurant qu'en retour il le trouvera toujours dévoué à ses intérêts : « *Quoniam nos ad profectum tuum libenter intendere volumus et te tanquam specialem Ecclesiæ filium honorare.* »

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à des formules de ce genre. Nous disons seulement que rien n'y saurait dénoter ni un complice de Philippe de Souabe, ni un adversaire de la papauté.

Nous sommes très-disposé à admettre, contrairement même à l'opinion de Hurter, que l'ancien gibelin Boniface n'a jamais renoncé à ses attaches allemandes, à ses affections allemandes. Son retour par l'Allemagne, au lendemain de son élection

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXIV, année 1873, p. 407-408.

de France, en fait foi. Mais nous le voyons d'autre part, avant, pendant et après la croisade, entretenir avec le pape les meilleures relations. Nous sommes donc obligé d'en conclure que, s'il est resté l'ami de Philippe de Souabe, il n'a jamais dû être ni son agent, ni son complice contre Innocent III.

Eût-il eu, d'ailleurs, l'imprudence ou la maladresse d'accepter un pareil rôle, que Philippe de Souabe n'en eût guère été plus avancé. Pour admettre que l'expédition de Constantinople soit l'œuvre personnelle de Boniface et de Philippe, c'est à dire « une œuvre germanique au premier chef », il faudrait admettre que Boniface a exercé une influence souveraine autour de lui, qu'il a joué dans la croisade un rôle capital et prépondérant.

A quoi devrait-il cette influence? Est-ce à ses qualités, à son mérite personnel? Nous croyons qu'il en avait, et nous avons été des premiers à signaler les titres sérieux qui pouvaient le désigner au choix des croisés, comme chef de la croisade ; mais il ne faut rien exagérer ni dans un sens ni dans l'autre. Si Boniface n'est pas le premier venu, un inconnu vulgaire dont l'élection ne s'expliquerait que par l'intrigue, il n'est pas davantage une de ces notoriétés éclatantes qui commandent l'admiration et le respect. Aucune chronique ne le donne comme le plus sage dans les conseils ou le plus brave dans les combats. Il ne pourrait disputer ni le prix de la sagesse au

vénitien Dandolo, ni le prix de la vaillance au français Pierre de Bracieux (1).

Il n'est vraiment le premier que par le titre; mais ce titre ne lui confère en fait aucune puissance, aucune autorité effective et sérieuse sur ses compagnons. Il ne peut rien, il ne décide rien sans le conseil du doge et des trois grands comtes. Les Vénitiens n'ont en réalité pas d'autre chef que Dandolo; les Français, pas d'autres chefs que Baudouin, Louis de Blois, Hugues de Saint-Paul. Boniface n'a sous ses ordres directs que les Italiens du nord et les Allemands. Pour qu'il exerçât réellement l'autorité dont il est revêtu, pour que son titre ne fût pas un titre purement nominal, il faudrait que ce contingent italo-allemand fût plus considérable que les deux autres réunis, au moins supérieur à chacun d'eux. En était-il ainsi?

Nous n'essaierons pas de fixer, même approximativement, le chiffre des croisés fournis par l'Italie, la France et l'Allemagne; les éléments précis font défaut. Toutefois, quand il s'agit de former sous les murs de Constantinople les corps de bataille, nous remarquons qu'Italiens et Allemands n'en forment qu'un seul, à eux tous réunis, contre six formés par nos Français. Villehardouin nous avertit, il est vrai, que ce septième corps du

(1) Voir, sur les exploits de ce *géant*, qui inspirait une si grande terreur aux Grecs : Robert de Clari, dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 3; Villehardouin, par. 169, p. 94; et surtout Nicétas, dans les *Historiens grecs des Croisades*, t. I, p. 392.

marquis de Montferrat « mult fu grans (1). » Mais il était à coup sûr moins grand et moins fort que le seul corps de Baudouin, à qui fut donnée l'avant-garde « por ce qu'il avoit mult grant plenté de bones genz et d'archiers et d'arbalestiers, *plus que nuls qui en l'ost fust* (2). »

Que l'on songe maintenant combien même nos barons ont peine à se faire obéir de leurs hommes, à leur imposer leur volonté, et l'on comprendra mieux encore combien devait être médiocre en somme l'influence du marquis. Soutiendra-t-on sérieusement qu'à Corfou, par exemple, ce sont les prières ou les promesses de Boniface qui ont eu raison de nos mutins français ? Ils n'ont cédé à la fin, à grand'peine, qu'en voyant « lor *seignors* et lor *parenz* et lor *amis* chaoir à lor piez (3). » C'est pour ne pas abandonner leurs compatriotes et amis qu'ils consentent à pousser jusqu'à Constantinople.

Sans ce bon mouvement de nos Français, on ne peut disconvenir que l'expédition de Grèce se trouvait gravement compromise, et avec elle le succès des soi-disant combinaisons allemandes du marquis de Montferrat.

Boniface, jusqu'à la première prise de Constantinople, a joué, en somme, un rôle assez insignifiant ; il n'a réellement pu se prendre au sérieux

(1) Villehardouin, par. 153, p. 84.
(2) Id., par. 147, p. 84.
(3) Id., par. 117, p. 66.

que pendant le court règne d'Isaac et d'Alexis. Là, pour les Grecs, façonnés à l'étiquette, il est, de par son titre, de chef des croisés, le vrai *roi* des Latins. Aux yeux des croisés eux-mêmes, il a grandi peut-être de tout le prestige, de toute l'autorité dont son pupille se trouve revêtu ; il est l'intermédiaire naturel, obligé, entre les Latins et l'Empereur, et tous sentent qu'il faut compter avec lui.

Mais Isaac et Alexis renversés, il redeviendra ce qu'il était naguère, à peine le *primus inter pares*. N'oublions pas que Baudouin a plus « de bones genz et d'archiers et d'arbalestiers que nuls qui en l'ost fust. » Voilà le vrai chef, le futur empereur. Rien ne prouvera mieux que l'élection impériale combien est mince l'influence allemande.

Au mois de mars 1204, alors que se préparait le grand assaut contre l'usurpateur Murzufle, croisés et Vénitiens s'étaient entendus par avance sur le partage de l'empire et sur le mode d'élection du futur empereur. Six hommes devaient être choisis du côté des Vénitiens, six autres parmi les croisés français, allemands et italo-lombards : « et cil jureroient sor sains que il esliroient à empereor celui cui il cuideroient que fust plus à profit de la terre (1). »

(1) Villehardouin, par. 234, p. 136. — Si l'on veut se convaincre combien sont sûres les informations de notre chroniqueur, on n'a qu'à comparer tout ce qu'il dit ici de cette convention de mars 1204, avec le texte même de ladite convention, tel qu'il figure dans la *Correspondance* d'Innocent III (Migne, t. II, pièce 205 du liv. VII, col. 517-519).

Les trois seuls candidats possibles étaient sans contredit : le doge, le marquis Boniface et le comte Baudouin. Mais du simple énoncé de la clause ci-dessus il semble déjà ressortir que le doge avait dû décliner toute candidature. Autrement les croisés n'auraient pas été si maladroits d'attribuer à Venise seule la moitié du chiffre des électeurs.

En réalité, il ne se trouva donc en présence, une fois la ville prise et le jour de l'élection arrivé, que le comte de Flandre et le marquis de Montferrat.

On a expliqué, par les intrigues vénitiennes, l'échec de Boniface au moment de l'élection. Il est assez difficile de savoir au juste ce qui s'est passé dans le conseil des douze Électeurs. Il est pourtant permis de supposer que nos évêques français, tout en discutant les mérites respectifs des deux candidats, n'oublièrent pas de faire valoir les droits de la France. Nivelon, l'évêque de Soissons, qui nous paraît avoir joué dans le conseil le rôle principal, qui du moins fut de l'aveu de tous « par le créant de toz les autres (1) » le porte-paroles des électeurs auprès de l'armée, Nivelon n'avait pas manqué sans doute de placer ainsi la question sur son véritable terrain, le seul du reste où l'on eût chance de se trouver tous d'accord.

Il ne dut pas lui être difficile de prouver que

(1) Villehardouin, par. 260, p. 162.

dans cette croisade, d'origine toute française, la France avait tenu la première place, fourni le plus fort contingent, qu'elle avait le plus contribué par conséquent à fonder le nouvel empire, qu'elle seule surtout serait en état de le maintenir et de le défendre.

Nous ne voulons contester en aucune façon le grand rôle joué par Venise dans la quatrième croisade. Nous nous contentons d'affirmer qu'il n'existe pas un seul chroniqueur contemporain, la donnant comme une entreprise vénitienne, encore moins comme une entreprise allemande.

Pour Gunther lui-même, la croisade est toute française ; le véritable prédicateur en est Foulques et non l'abbé Martin : « *Eo tempore*, quo *famosus predicator ille Francigena,* Fulco nomine..., *vir quidam*, Martinus vocabulo..... (1). » Quoi de plus significatif que le *vir quidam*, rapproché du *famosus Francigena*, sous la plume du moine de Pairis ?

Les autres Allemands ne connaissent même pas l'abbé Martin ou ne lui font pas l'honneur de le citer. L'*Anonyme* d'Halberstadt ne mentionne que le nom de Foulques, comme il ne nommera, parmi les chefs croisés, que les prélats et les barons de France : « *Dominus Nivelungus Suessionum et dominus Henricus Trecensis episcopi, comes quoque Theobaldus de Campania, et comes Lodewicus, cum fratre suo, Blesenses,*

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 60.

comes etiam Baldwinus, et Henricus frater ejus de Flandria, comes quoque de S. Paulo, et comes de Percis, ceterique nobiles (1). »

A la suite de cette longue énumération de noms *français*, le chroniqueur allemand ne citera pas un seul nom *allemand*, si ce n'est celui de son héros, l'évêque Conrad.

Pour cinq ou six noms de comtes ou barons *français*, nous ne trouverons dans la *Devastatio* qu'un seul nom de seigneur *allemand*, le comte Bertold (2).

En dehors de nos grands chefs français, le seul qui soit mentionné d'ordinaire, qui compte aux yeux des étrangers eux-mêmes, c'est le chef nominal *choisi par les Français*, le marquis de Montferrat : « *Ecce* eorum nomina qui *Francis* præerant » (3), dit la *Chronique* de Novogorod ; et elle nomme au premier rang le marquis Boniface : « *Primus* erat *marchio* (markos) Romanus, urbe oriundus Verona. »

Le chroniqueur russe parle ici comme les historiens grecs, dont il n'est évidemment qu'un écho. Partout ailleurs, dans toutes les chroniques d'Occident, sauf bien entendu la *Devastatio*, le marquis *italien*, en dépit de son titre, ne vient qu'en seconde ligne, après les *Français*.

L'Anonyme d'Halberstadt ne le cite qu'après

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 10.
(2) *Chroniques gréco-romanes*, p. 86.
(3) *Ibid.*, p. 97.

l'énumération rapportée plus haut, à laquelle il ajoute : « *Habito* itaque consilio, nunctios suos cum Domino Bonifacio Montisferrati marchione, qui *pariter cruce signatus erat*, Venecias direxerunt (1). » On voit que Boniface n'est même pas désigné ici par son *titre* de chef des croisés, preuve évidente du peu d'importance attachée à ce titre.

L'*Historia Constantinopolitana* ne nomme aussi l'*italien* Boniface qu'après le *français* Baudouin : « *Erant* autem in exercitu signatorum famosi et potentes viri quamplures, tam seculares quam ecclesiastici ; *inter quos Baldwinus*, comes Flandrensis et *Bonifacius* marchio de Monteferrato, auctoritate et viribus atque consilio præcipui habebantur (2). »

Même les chroniques italiennes attribuent le premier rang, comme la plus large place aux *Français*. Sicardi de Crémone, tout dévoué au marquis de Montferrat, ne parlera pas autrement que Gunther, quand il donnera la liste des grands chefs : « *Inter quos* fuere præcipui *Baldwinus*..., *Ludovicus* et *Bonifacius* (3). » Sur les trois noms qu'il juge à propos de rapporter, deux, et les deux premiers, appartiennent à la France.

On remarquera que nous citons ici, comme à notre habitude d'ailleurs, les seuls chroniqueurs contemporains, témoins oculaires des évènements

(1) *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. 11.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 70.
(3) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VII, p. 619.

ou écrivant sous la dictée de témoins oculaires, et par suite seuls échos fidèles et sûrs des paroles, des pensées, des sentiments des croisés.

Or, on a pu le voir, pour les Allemands comme pour les Italiens de la croisade, cette même croisade est et demeure par excellence une croisade *française*. En dépit de l'ingérence allemande, en dépit du grand rôle incontestablement joué par Venise dans l'expédition, nul parmi les compagnons du comte Baudouin, comme parmi ceux du comte Bertold ou du marquis Boniface, ne se serait avisé de considérer la conquête de Constantinople comme étant, au premier chef, une œuvre *germanique* ou *vénitienne*.

Nous sommes en ceci de l'avis de nos vieux chroniqueurs, en particulier de Villehardouin, qui reste pour nous le plus illustre, le plus remarquable de tous. A coup sûr, il est bon de contrôler, de compléter, de rectifier au besoin son témoignage par le témoignage des autres. Sans doute il a pu se tromper parfois sur certains points de détail; il est certain en outre qu'il n'a pas toujours tout dit, ni tout voulu dire; mais il nous a paru être, de tous encore, le seul qui permît de saisir ou de deviner la vérité sur les origines, la marche et les résultats de la quatrième croisade.

Nous sommes d'autant plus heureux de le constater que, nous devons en faire l'aveu, notre confiance en Villehardouin avait été un moment ébranlée. Nous nous étions laissé, nous aussi, et comme à notre insu, séduire aux hypothèses ingé-

nieuses et hardies d'érudits pour lesquels nous nous sentions plein d'estime et de respectueuse déférence (1). Il nous a fallu la lecture attentive et patiente, le contrôle rigoureux des sources originales, pour nous obliger à reconnaître combien il serait imprudent d'exagérer les effets de l'influence vénitienne ou allemande sur la fondation de l'empire *français* de Constantinople, combien il serait injuste surtout de méconnaître l'autorité vraiment supérieure de notre vieux chroniqueur champenois.

(1) M. de Wailly est l'un des rares érudits français, peut-être le seul, qui se soit nettement prononcé contre les théories nouvelles que nous venons de combattre, et dont l'un des plus illustres représentants chez nous, avant M. Riant, a été M. de Mas-Latrie.

VOLTAIRE

ET

LE P^R P^T FYOT DE LA MARCHE.

LA MARQUISE DU CHATELET.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES. LES CALAS. MARIE CORNEILLE.

LES P. P. FYOT DE LA MARCHE PÈRE ET FILS.

(15 Lettres inédites.)

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat, membre correspondant.

Voltaire a beaucoup écrit en prose et en vers ; qui pourrait s'en plaindre? Le roi littéraire de son siècle a tenté à peu près tous les genres de composition, et a réussi, dans presque tous, tour à tour tragique et historien, pamphlétaire et romancier, annaliste et épistolaire, critique et philosophe.

Ses œuvres ne forment pas moins de soixante-dix, quatre-vingts ou même cent volumes, dont douze à quinze consacrés à la correspondance. Ses lettres sont nombreuses; mais on ne s'avise pas de les compter, car on ne se lasse pas de les lire ; beaucoup ont été retrouvées postérieurement aux premières éditions, et MM. Beuchot, de Cayrol, Ev. Bavoux et Alph. François, H, Beaune, Th.

Foisset et Moland, auxquels nous en devons la publication, ont bien mérité de la reconnaissance des lettrés (1).

C'est donc toujours une bonne fortune pour les chercheurs et pour les lecteurs que la découverte de lettres inédites de Voltaire. Or, c'est cette bonne fortune qui m'est advenue, et que je veux partager avec les délicats, après toutefois en avoir offert la primeur à mes savants confrères de l'Académie de Caen, à qui elle est bien due d'ailleurs, car ils se souviennent, non sans orgueil, que leur Compagnie a compté Voltaire parmi ses membres correspondants.

De pareilles bonnes fortunes deviennent aujourd'hui de plus en plus rares, elles arrivent encore

(1) Nous devons à M. Beuchot, le savant bibliographe, l'édition la plus complète et la plus correcte de Voltaire, 1828-1834, 70 vol. in-8° ;

A M. de Cayrol : *Lettres inédites de Voltaire*, avec une introduction de M. de Saint-Marc de Girardin, 1857, 2 vol. in-8°;

A MM. Bavoux et François: *Voltaire à Ferney*, 1865, in-8°;

A M. H. Beaune: *Voltaire au collège*, 1867, in-8° ;

A M. Th. Foisset: *Voltaire et le Président de Brosses*, 1858, in-8° ;

A M. Desnoiresterres: *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle*, 1867-1876, 8 vol. in-8°;

A M. Moland: *Les œuvres complètes de Voltaire*, édit. Garnier, en cours de publication, conforme à l'édit. Beuchot, et qui s'est enrichie de tous les travaux antérieurs, et des découvertes les plus récentes.

Dans tous ces ouvrages on trouve des pièces nouvelles qui avaient échappé aux précédents éditeurs.

néanmoins à ceux qui savent les préparer, ou qui ont la patience de les attendre.

Celle que je dois à la bienveillance d'un ami a mis entre mes mains vingt-cinq lettres du seigneur de Ferney, dont quinze *inédites*, toutes, sauf une, adressées au même correspondant, le Pr Pt Fyot de La Marche, toutes intéressantes, toutes se rattachant à des évènements qui ont marqué dans la vie de celui qui les a écrites.

Elles rappellent le souvenir de l'accouchement et de la mort de Mme la marquise du Châtelet, — de la querelle avec le Pt de Brosses, — du procès des Calas, — de l'adoption, de l'éducation et du mariage de la petite-nièce de Corneille, — du Commentaire du théâtre du grand-oncle, des travaux, des embarras, même des ennuis du commentateur, — des relations avec les deux Prs Pts Fyot de La Marche, père et fils.

Voltaire était lié avec le père, son camarade du collège Louis-le-Grand, et n'avait connu le fils que parce qu'il était intervenu entr'eux, à l'occasion de débats de famille, pour les rapprocher.

I. Claude-Philibert Fyot de La Marche, fils d'un président à mortier du Parlement de Dijon, était né dans cette ville, en 1694, la même année que Voltaire, et il fut envoyé pour ses études classiques chez les Jésuites de Paris, au collège de Clermont. Il y rencontra, comme condisciples, les Pont de Veyle, Cideville, Le Gouz-de-Gerland, d'Argental, les d'Argenson, le jeune Arouet, et,

pour professeurs de rhétorique, les Pères Paullou, Le Jay et Porée (1).

A Pâques de 1711, Cl. de La Marche, rappelé à Dijon par sa famille, les quitta.

Il venait à peine « de s'envoler du collège », que son camarade Arouet lui écrivait, le 8 mai de cette année. C'est la première lettre, celle qui commence entre eux des relations qui ne finiront que 56 ans plus tard, en 1767. Elle montrait déjà le talent épistolaire naissant de Voltaire, à 16 ans, et elle est curieuse à étudier au point de vue du style et de l'orthographe, comparée à celles qui la suivirent.

Voltaire exprime au condisciple éloigné tout le chagrin que lui cause son absence, à lui et à ses autres camarades, et continue ainsi :

« Chacun se dispute en ce pays-ci et l'honneur

(1) Le P. Polou, ou Pollou, ou Paullou, jésuite, professa la rhétorique à Louis-le-Grand, puis à Rennes, et peut-être à Caen. C'était un érudit fort versé dans la connaissance des langues orientales, et dont on a : « *Réponse du P. Paullou, recteur du collège de Caen, à M... sur un article des nouvelles ecclésiastiques du 11 mai 1737*, in-4°, 15 pages.

Les P. Porée et Lejay se partageaient la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand, « l'un faisant le latin, l'autre le français. »

Voltaire avait pour le P. Porée de l'affection, et pour le P. Lejay des railleries.

N'est-ce pas ce dernier qui dit un jour à l'écolier qui s'était émancipé : « *Malheureux enfant! vous serez le coryphée du déisme!* »

« d'avoir perdu le plus, en vous perdant, et l'avantage
« d'être le premier à vous écrire.

« Je finirois en vers, mais le chagrin n'est point un « Apollon pour moi, et j'aime autant dire la vérité en « prose. Je vous asseure sans fiction que je m'aperçois « bien que vous n'êtes plus icy : toutes les fois que « je regarde par la fenestre, je vois votre chambre « vuide ; je ne vous entends plus rire en classe ; je « vous trouve de manque partout, et il ne reste plus « que le plaisir de vous écrire, et de m'entretenir de « vous avec le P. Polou et vos autres amis.....

« Cette lettre-cy n'est que la préface des autres, et « je prétends vous écrire toutes les semaines sur un « ton un peu plus guay que celui-cy. En attendant, je « suis et seray toujours, avec un profond respect et « toute l'amitié possible, votre très-humble et très- « obéissant serviteur.

« AROUET. »

Cette lettre-préface fut suivie d'une seconde du 23 mai, dans laquelle il lui disait :

« Que tout le collège avoit fait en luy une grande « perte ; qu'il n'y avoit personne qui ne l'estimât et ne « l'aimât, enfin, que tout le monde étoit dans les « mêmes sentiments pour luy.

« Je vous prie, ajoutait-il, que notre commerce de « lettres ne soit point interrompu, puisque l'amitié « dont vous m'honorez ne l'a jamais été. »

D'une troisième et d'une quatrième des 3 juin et 23 juillet, je ne veux rappeler que ces phrases :

« Si vous êtes épicurien, vous ne mettez la volupté « que dans la sagesse et la vertu.....

« N'est-il pas juste qu'une personne qui vous aime « autant que je le fais se plaigne d'avoir été 15 jours « sans recevoir de vos nouvelles; pardonnez-moi cette « plainte, et je vous pardonneray votre petite négli- « gence. »

Dans la cinquième et dernière lettre de cette année, écrite le 5 ou le 6 août, au commencement des vacances, il lui rendait compte de la solennité annuelle de la distribution des prix, dans laquelle on avait joué, en présence du Nonce, la tragédie de *Crésus*, du P. Le Jay, et son ballet d'*Apollon-Législateur*.

Là s'arrête la correspondance ébauchée entre les deux amis.

Cl. de La Marche entra dans la magistrature, devant un jour succéder à son père, et Voltaire, qui n'avait nul attrait pour le notariat héréditaire, suivit la carrière des lettres. La diversité des carrières, l'éloignement, l'absence, les études juridiques de l'un et ses fonctions au Parlement de Bourgogne, la vie mondaine et aventureuse de l'autre, ses luttes avec le pouvoir, sa détention à la Bastille, ses voyages et son séjour à l'étranger avaient rendu plus rare, puis tout à fait suspendu la correspondance des deux camarades de collège, qui ne fut reprise qu'à cinquante ans de là, en 1761, à l'occasion de la querelle du seigneur de Ferney avec le président de Brosses.

Nous les retrouverons alors tous les deux, l'un, marquis de La Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, premier président honoraire du Parle-

ment de Bourgogne ; l'autre, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Ferney, comte de Tournay, historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie, et le roi littéraire du siècle.

VOLTAIRE ET LA MARQUISE DU CHATELET.

II. La liaison de Voltaire et de Mme du Châtelet n'était dans le monde un secret pour personne ; n'était-elle pas d'ailleurs assez en rapport avec les mœurs du temps ?

« Au XVIIIe siècle, l'amour excusait tout ; il était roi, il était dieu, et lorsqu'une femme conservait le même amant pendant toute sa vie, on ne parlait d'elle qu'avec respect. Quant aux maris, ils ne demandaient à leurs femmes que de la décence dans leur conduite, de ne pas afficher leurs liaisons et d'en changer le moins possible. Eux-mêmes avaient un trop grand besoin d'indulgence pour se montrer bien sévères (1). »

Mme du Châtelet, en devenant la maîtresse de Voltaire, le marquis, son mari, en le tolérant par son silence, et acceptant ce ménage à trois, étaient donc bien l'un et l'autre de leur temps et dans leur rôle de l'époque.

C'est à Cirey que Voltaire trouvait un port de refuge contre les orages qu'il avait soulevés, et

(1) MM. Percy et Maugars, *la Jeunesse de Mme d'Épinay.* Ed. Meaume, *la Mère du chevalier de Boufflers.*

qu'il bravait la Bastille et ses ennemis. Là il faisait avec la belle Émilie de l'astronomie et des mathématiques ; pour elle, il écrivait des épîtres en vers ; avec elle, il allait à la petite cour de Sceaux, et y jouait la comédie ; avec elle encore, il faisait le voyage de Lunéville, où ils recevaient du bon roi Stanislas l'accueil le plus empressé.

Ce fut là que, pour leur malheur commun, la marquise du Châtelet rencontra le jeune et brillant capitaine des gardes lorraines de Saint-Lambert, et ce fut là qu'elle accoucha le 4 septembre 1749, et mourut le 10.

A peine l'accouchement, auquel il avait assisté, était-il terminé, que Voltaire s'empressait d'en informer Mme la duchesse du Maine, par l'intermédiaire de l'une des dames de son entourage :

Inédite. — « Madame du Châtelet, Madame, écrivait-« il de Lunéville, m'ordonne de vous mander sa petite « aventure.

« Elle était à son secrétaire à deux heures après « minuit, selon sa louable coûtume. Elle dit, en grif-« fonnant du Newton : *Mais je sens quelque chose !* « Ce quelque chose était une petite fille, qui vint au « monde beaucoup plus aisément qu'un problème. On « la reçut dans une serviette : on la déposa sur un « gros in-4°, et on fit coucher la mère pour la forme, et « pour la forme aussi elle ne vous écrit point.

« Pour moi, Madame, qui ai accouché de *Catilina*, « je voudrais bien porter mon enfant à Son Altesse « Sérénissime, et la supplier d'être la marraine, mais « il n'est pas, je crois, digne encore d'être baptisé par « elle.

« Je pourrai bien, à mon retour, avoir l'honneur de « lui montrer non seulement *Catilina*, mais encore « une *Electre*. Je veux sous ses auspices venger Ci- « céron et Sophocle.

« Mme Du Châtelet vous prie, Madame, de présenter « ses profonds respects à Mme la duchesse du Maine. « Je vous supplie de me mettre à ses pieds, moi, « Cicéron et Clytemnestre; tout cela ne vaudra que « quand j'aurai rafiné l'or des anciens dans le creuset « de Sceaux ou d'Anet.

« Je vous supplie, Madame, de recevoir, avec votre « indulgence ordinaire, les nouvelles de mes rêveries, « et les protestations réelles de mon respectueux atta- « chement.

« VOLTAIRE. »

Le même jour, presque à la même heure, et, à peu près dans les mêmes termes, le secrétaire de Mme Du Châtelet annonçait au marquis d'Argenson et à l'abbé de Voisenon le même évènement.

Au premier :

« Mme Du Châtelet vous mande, M., que cette nuit, « étant à son secrétaire, et griffonnant quelque pan- « carte newtonnienne, elle a eu un petit besoin. Ce « petit besoin était une fille qui a paru sur le champ. « On l'a étendue sur un livre de géométrie in-4°. La « mère est allée se coucher, parce qu'il faut bien se « coucher; et, si elle ne dormait pas, elle vous écrirait.

« Pour moi qui ai accouché d'une tragédie de *Cati-* « *lina*, je suis cent fois plus fatigué qu'elle. Elle n'a « mis au monde qu'une petite fille qui ne dit mot; et

« moi, il m'a fallu faire un *Cicéron*, un *César*, et il est « plus difficile de faire parler ces gens-là que de faire « des enfants, surtout quand on ne veut pas faire un « second affront à l'ancienne Rome et au théâtre « français.

« Conservez-moi vos bontés ; aimez Cicéron de tout « votre cœur ; il était bon citoyen comme vous, et « n'était point m.... de sa fille, comme l'a dit Cré- « billon. Mille respects. »

Au second :

« Mon cher abbé Gréluchon saura que Mme Du « Châtelet, étant cette nuit à son secrétaire.....

« Moi, qui, dans les derniers temps de sa grossesse, « ne savais que faire, je me suis mis à faire un en- « fant tout seul ; j'ai accouché en huit jours de « *Catilina*. C'est une plaisanterie de la nature qui a « voulu que je fisse en une semaine ce que Crébillon « avait été trente ans à faire. Je suis émerveillé des « couches de Mme Du Châtelet, et épouvanté des « miennes.

« Je ne sais si Mme Du Châtelet m'imitera, si elle « sera grosse encore ; mais, pour moi, dès que j'ai été « délivré de *Catilina*, j'ai eu une nouvelle grossesse, « et j'ai fait sur le champ *Électre*. Me voilà avec la « charge de raccommodeur de moules dans la maison « de Crébillon.

« Il y a vingt ans que je suis indigné de voir le « plus beau sujet de l'antiquité avili par un misérable « amour, par une partie carrée et par des vers ostro- « goths. L'injustice cruelle qu'on a faite à Cicéron ne m'a pas moins affligé. En un mot, j'ai cru que ma

« vocation m'appelait à venger Cicéron et Sophocle,
« Rome et la Grèce des attentats d'un barbare.

« Et vous, que faites-vous?

« Mille respects, je vous prie, à Mme de Voisenon. »

Au ton de ces lettres de part, comment douter que Voltaire ne se crût de moitié dans l'œuvre de la marquise ? Entre elles, toutes trois charmantes, et dont la première seule était jusqu'ici restée inédite, les délicats choisiront. Ce ne sera pas chose sans intérêt pour eux que d'étudier et de comparer Voltaire avec lui-même, traitant presque à la même heure le même sujet.

Six jours après, Mme Du Châtelet était morte, et Voltaire annonçait, en termes d'une douleur poignante, à ses amis d'Argental, d'Argenson et de Voisenon, cette mort inattendue.

« Ah ! mon cher ami, écrivait-il au premier, le « 10 septembre, je n'ai plus que vous sur la terre. « Quel coup épouvantable ! Je vous avais mandé le « plus heureux et le plus singulier accouchement ; « une mort affreuse l'a suivi ! Et pour comble de dou- « leur, il faut encore rester un jour dans cet abomi- « nable Lunéville qui a causé sa mort.

« Je vais à Cirey avec M. Du Châtelet ; de là je « reviens pleurer entre vos bras. le reste de ma mal- « heureuse vie.

« Conservez-nous Mme d'Argental. Écrivez-moi par « Vassi à Cirey. Ayez pitié de moi, mon cher et res- « pectable ami. Écrivez-moi à Cirey ; voilà la seule « consolation dont je sois capable. »

A M. le marquis d'Argenson, le lendemain 11 septembre :

« Hélas ! Monsieur, en vous mandant l'heureux et « singulier accouchement de Mme Du Châtelet, j'étais « bien loin de soupçonner le moindre danger. Dans « l'événement affreux qui me laisse sans consolation « sur la terre, et qui devrait avoir fini ma vie misé- « rable, je voudrais pouvoir au moins pleurer avec « vous une femme qui vous aimait véritablement, qui « sentait tout votre mérite, qui lui avait toujours rendu « justice, et qui pensait comme vous. Ayez pitié du « plus ancien de vos camarades et du plus malheu- « reux des hommes.

« Je vais à Cirey avec M. Du Châtelet ; tout ce qui « porte son nom m'est cher. Il est affreux d'aller voir « la maison que nous avions tant embellie et où je « comptais mourir dans ses bras ; mais il le faut (1). »

Enfin, à l'abbé de Voisenon, le 14 septembre :

« Mon cher abbé, mon cher ami, que vous avais-je « écrit ! quelle joie malheureuse ! quelle suite funeste ! « quelle complication de malheurs, qui rendraient « encore mon état plus affreux, s'il pouvait l'être !

« Conservez-vous, vivez ; et si je suis en vie, je « viendrai bientôt verser dans votre sein des larmes « qui ne tariront jamais....

« Ah ! cher abbé, quelle perte ! »

Ces accents sont vrais et partent du cœur.

(1) Ces deux lettres ont été publiées pour la première fois en 1857, par M. de Cayrol. *Lettres inédites de Voltaire.*

Voltaire pouvait-il ne pas être cruellement frappé par la perte d'une femme avec laquelle il avait vécu quinze ans, qui l'avait soutenu dans ses défaillances, défendu contre ses ennemis et contre lui-même, qui avait été son Égérie des bons et des mauvais jours ?

Tout d'abord, son chagrin fut vif, sa douleur profonde, mais ils s'adoucirent bientôt, et nous sommes obligé de reconnaître que le voyage à Postdam, l'intimité avec Frédéric, le souvenir de la passion de Mme Du Châtelet pour Saint-Lambert, la découverte d'un chaton de bague d'où le portrait de ce nouvel amant avait chassé celui de son prédécesseur, et de certaines lettres dans lesquelles l'amour de la marquise avait trop, et trop tôt sacrifié l'ancienne idole à la nouvelle, les calmèrent assez vite, et séchèrent assez promptement des larmes qui devaient ne jamais tarir.

L'amour-propre blessé pardonna moins facilement que l'amour délaissé. Il était, du reste, dans la destinée de Voltaire d'éprouver plus d'une déception dans ses amours comme dans ses amitiés.

VOLTAIRE ET LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

III. Depuis longtemps déjà en correspondance avec le roi de Prusse, et pressé par lui de venir à Berlin, Voltaire, aussi longtemps qu'avait vécu Mme Du Châtelet, avait résisté aux sollicitations du prince. « Je ne demande qu'à vivre enseveli dans « les montagnes de Cirey, » lui avait-il répondu ;

mais, la marquise morte, il céda et se mit en route pour Postdam.

Bien accueilli et fêté tout d'abord par son royal ami, il ne tarda pas à se brouiller avec lui. « L'Alexandre, le Salomon, le Marc-Aurèle du « Nord, » à l'arrivée, n'était plus au départ « qu'un « despote brutal, un vandale, un ostrogoth, un « Denis-le-Tyran, » dont on ne pouvait s'éloigner ni assez tôt ni assez loin. Et de fait, ce ne fut ni sans peine ni sans avanies que Voltaire put franchir la frontière prussienne et rentrer en France.

C'était, cette fois, avec l'intention d'y rester, et de s'y créer une retraite sûre, où il pût vieillir libre et indépendant, et mourir tranquille. Il acheta donc, près de Genève, d'un parent de Tronchin, son médecin, *les Délices*, — ce fut sa résidence d'été (1), sur la frontière de France, le château de Ferney, — ce fut sa résidence d'hiver, — et à ces deux domaines il eut l'ambition d'en joindre un troisième, celui de Tournay.

A ce domaine seigneurial, qui appartenait au président de Brosses, étaient attachés le titre de comte, et des droits de haute et de basse justice,

(1) Il y avait alors trois Tronchin, tous trois liés avec Voltaire ; Tronchin, Théodore, médecin, le plus célèbre de tous ; — Tronchin, François, conseiller d'État de Genève, — et Tronchin, X., banquier à Lyon, chargé des affaires d'argent de Voltaire, et son intermédiaire avec le cardinal de Tencin. Ce fut François qui vendit à Voltaire, en 1755, le château de St-Jean, que l'acquéreur appela *les Délices*, et qu'il lui racheta quelques années plus tard.

qui avaient quelque peu séduit peut-être le seigneur de Ferney. Toujours est-il qu'il écrivit au propriétaire : « Voulez-vous me vendre votre terre à vie ? » et sur la réponse affirmative du président, intervint entre les deux parties, le 11 décembre 1758, un acte de cession, contrat mixte tenant tout à la fois du bail et de la rente viagère.

IV. Ce fut un motif des plus futiles qui donna naissance à une querelle entre l'acheteur et le vendeur. Il s'agissait de quatorze moules de bois, valant bien 250 à 300 livres, que Voltaire prétendait obtenir gratuitement du président, pour se chauffer, et que le président refusait de lui abandonner, les ayant vendus antérieurement à un autre.

Y avait-il là de quoi se fâcher et menacer d'un procès ? Voltaire n'était pas accoutumé à rencontrer des résistances ; il eut le tort de s'emporter, de crier, de faire beaucoup trop de bruit pour pareille misère. « Qu'il tremble, écrivait-il à M. le « président de Ruffey, en parlant de son adver- « saire, il ne s'agit pas de le rendre ridicule, il « s'agit de le déshonorer ! » Et M. de Ruffey, qui connaissait son collègue, se contentait de répondre : « L'enchanteur qui écrira votre vie apprendra- « t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des « moules de bois ? Vous êtes mécontent du pré- « sident ; vous savez de quel bois il se chauffe ; « payez-le et ne vous chauffez plus à son feu. ».

Le président de Brosses, justement considéré

dans sa Compagnie, littérateur et jurisconsulte (1), n'était pas homme à trembler, et il ne trembla pas. Il garda son calme et son sang-froid, eut les avantages et les honneurs de la lutte, le beau rôle et le dernier mot (2).

On ne plaida point, et l'affaire se termina probablement par une transaction amiable et quelques concessions mutuelles. Mais Voltaire, irascible et rancunier, ne lui pardonna point sa résistance ; il ne lui ménagea ni les railleries ni même les injures, l'appela le Roi de la Bourgogne cis-jurane, — *le Fétiche*, par allusion à son ouvrage sur *les Dieux fétiches*, homme au visage de singe et au cœur de boue, etc., etc. » et il l'empêcha d'arriver à l'Académie, où son rang, son caractère, son talent, ses ouvrages lui méritaient une place (3). Il

(1) Charles de Brosses, né à Dijon, en 1709, mort à Paris en 1777, fut d'abord pendant près de vingt ans président à mortier, puis, après la chute du chancelier Maupeou, premier président du parlement de Bourgogne.

On lui doit : *Lettres sur l'Italie,* — *Histoire des navigations aux terres australes.* — *Du culte des Dieux-fétiches.* — *Traité de la formation mécanique des langues.* — *Histoire du VII*e *siècle de la République romaine,* — beaucoup d'articles pour l'*Encyclopédie*, et de *Mémoires* pour le Recueil de l'Académie des Inscriptions.

(2) Th. Foisset, *Voltaire et le président de Brosses.*

(3) Quand Voltaire crut que le président de Brosses, déjà membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, avait des chances d'arriver à l'Académie française, il s'empressa d'écrire au doyen, le maréchal de Richelieu, dont il connaissait l'influence sur les élections : « J'ai à peine le temps de

ne put toutefois empêcher l'auteur du *Traité de la formation des Langues* et des *Lettres sur l'Italie,* d'arriver à l'estime du monde lettré, ni le savant magistrat, à la première présidence du parlement de sa province.

V. N'est-ce pas cette misérable querelle qui renoua, grâce à M. de Ruffey, entre le P. P. Fyot de La Marche et Voltaire, une correspondance interrompue depuis cinquante ans ?

« M. de Ruffey, Monsieur, écrivait Voltaire à son ancien camarade de collège, m'a fait verser des larmes de joie en m'apprenant que vous vouliez bien vous ressouvenir de moi, et que vous vous rendiez à la société, dont vous avez toujours fait le charme. Mon cœur est encore tout ému en vous écrivant. Songez-vous bien qu'il y a près de 60 ans que je vous suis attaché? Mes cheveux ont blanchi, mes dents sont tombées, mais mon cœur est jeune; je suis tenté de franchir les monts et les neiges qui nous séparent, et de venir vous embrasser. »

Voltaire l'entretient ensuite beaucoup de sa personne, au physique et au moral, de sa situation de fortune, de sa célébrité littéraire, et termine par :

« vous dire, Monseigneur, que la plus grande grâce que vous « me puissiez faire est de ne point me donner pour confrère « un homme dont j'ai à me plaindre si cruellement....

« Jugez quelle douleur ce serait pour moi de me voir à « son côté, et s'il est digne d'être au vôtre ! » *Lettre au maréchal de Richelieu, du 14 janvier 1771.*

« Agréez le tendre respect et l'attachement jusqu'à « la mort de votre vieux camarade, Voltaire. »

A cette lettre du 18 janvier 1761, M. de La Marche répondit presqu'immédiatement. Malheureusement, ni cette réponse, ni les lettres qui l'ont suivie n'ont été conservées, et il faut le regretter, car, au témoignage de Voltaire lui-même, le président était un aimable et spirituel correspondant (1).

« Souffrez, lui écrit-il le 6 février, que je vous remercie de votre lettre ; je la regarde comme un bienfait. Vous y peignez la plus belle âme du monde, elle mérite bien d'être la plus heureuse.

« Nous sommes sur le soir d'une bien courte journée ; j'espère que cette soirée vous sera très-agréable. Si vous ne daignez pas franchir nos montagnes pour venir voir notre délicieux vallon entouré d'horreurs, je descendrai sûrement chez vous du haut du Mont-Jura, pourvu que je puisse jouir de vos bontés et de votre charmant commerce dans une de vos campagnes ; car, sans haïr les hommes, je hais les villes. On n'y est point libre, on n'y jouit point de ses amis, ni de soi-même. C'est vous et non Dijon que je veux voir. Je suis à la porte de Genève, et je n'y entre jamais.

« Mille tendres respects.

« Votre contemporain,

« Voltaire (2). »

(1) « Mon contemporain, le président de La Marche, m'a « écrit une lettre pleine d'esprit. » *Lettre de Voltaire au comte d'Argental, du 2 février 1761.*

(2) De ces deux lettres, la première a été publiée par MM. Beuchot et Moland, la seconde par M. Th. Foisset et par

Voilà les relations rétablies et la correspondance reprise entre les deux anciens condisciples de Louis-le-Grand, devenus deux vieillards.

Ils s'écriront désormais assez régulièrement, feront des vers l'un pour l'autre, se raconteront leurs affaires de famille, et iront se visiter dans leurs châteaux. Voltaire recevra à Ferney en septembre 1761 son cher président, et écrira à d'Argental :

« M. de La Marche, qui arrive, m'empêchera de tra-
« vailler. Je l'ai trouvé en très-bonne santé. Il est gai,
« et il ne paraît pas qu'il ait jamais souffert. Nous
« avons commencé par parler de vous, et j'interromps
« le torrent de nos paroles pour vous le mander. »

Et à quelques jours de là, probablement au moment du départ du visiteur :

« M. de La Marche a été d'une humeur charmante.
« C'est de plus une belle âme : c'est dommage qu'il
« ait certains préjugés de bonne femme. »

Rentré dans son domaine, le président, à son tour, presse Voltaire de venir l'y trouver. « Oui,
« sans doute, lui répond celui-ci, j'irai à La Mar-
« che, je verrai votre labyrinthe et je voudrais ne
« point trouver de fil pour en sortir (1).

M. Moland, qui, dernier éditeur de Voltaire, profite naturellement de toutes les éditions antérieures, et donne notamment un assez grand nombre de lettres jusqu'ici inédites.

(1) Le château de La Marche était dans le village de ce nom, près de Châlon-sur-Saône, où était né, en 1422, le poëte chroniqueur Olivier de La Marche.

Et il y vint, en effet, et à plusieurs reprises.

VI. Il n'était pas possible qu'il n'entretînt pas son ami, ancien premier président, auprès duquel avait siégé pendant de longues années le président de Brosses, de sa querelle avec *Le Fétiche.* Il lui en parla souvent et lui en écrivit plusieurs fois.

Ainsi, dans une lettre du 20 octobre 1761, nous lisons :

« Je vous rends grâce de l'arbitrage de M. votre frère que vous daignez me proposer. Il eût été bien doux et bien honorable pour moy d'avoir toutte votre famille pour arbitre, mais M. de Brosses n'en veut point. Il veut plaider parce qu'il croit que ce qu'on appelle la justice de Gex n'osera le condamner, et que je n'oseray en appeler au Parlement. C'est en quoy il se trompe, je respecte trop votre auguste compagnie pour la craindre.

« Je lui ay écrit à luy-même une lettre très-ample dans laquelle je luy mets devant les yeux tous ses procédez et je finis par luy dire que s'il y a un seul homme dans Dijon qui l'approuve, je me condamne.

« Ah ! Monsieur, vous riez de ce petit Fétiche ! Je ne ris pas. S'il a un visage de singe, il a un cœur de boue.

« J'aurai l'honneur de vous envoyer copie de ma lettre. Elle répond à tout ce que vous me faittes l'honneur de me dire. Tout y est expliqué. C'est un factum adressé à luy-même. Vous me jugerez.

« J'aimerais mieux vous envoyer ma tragédie *(Olympie)*, mais venez la voir sur mon teatre. Il est joly, nous y avons représenté Merope, nous avons fait

pleurer jusqu'à des Anglais. Oh que le cher Ruffey aurait dormi (1) !

Vous ne pouvez savoir à quel point je vous respecte et je vous aime. — V.

Dans une autre lettre de Ferney du 4 novembre 1761 :

Inédite. — « Je sors de la fièvre, mon respectable et digne appuy, mon maître dans le chemin de la vertu et des arts, mais mon sang n'est allumé que par le plaisir que me fait votre lettre du 30 octobre, je voudrais vous entendre dans ce beau jour où vous prononcerez, sans le savoir, votre éloge, en faisant celuy de votre prédécesseur.

« Je vous remercie tendrement de la bonté que vous avez de permettre que vos graveurs travaillent pour Corneille. Quoy votre amitié va même jusqu'à souffrir que jaye l'honneur de vous envoier le portrait d'un

(1) M. de Ruffey, premier président de la Cour des Monnaies, assistant à Ferney, avec quelques invités, à une lecture de *Zulime*, eut le malheur de s'endormir, « comme s'il avait été au sermon ou à l'audience », disait Voltaire, en signalant à M. d'Argental ce sommeil intempestif. *Lettre du 14 septembre 1761.*

Le même accident était arrivé au président de Montesquieu à une représentation de l'*Orphelin de la Chine*, et comme un ronflement avait trahi le sommeil du président, Voltaire, moins tolérant pour lui que pour M. de Ruffey, lui avait jeté son bonnet à la tête, avec ces mots irrités : « *Se croit-il donc à l'audience?* »

Entre le cas des deux magistrats, il y avait la différence d'une simple lecture à une représentation.

homme aussi médiocre que maigre! Je l'enverrai par pure obéissance. J'y ferai travailler dès que je serai aux Délices.

« C'est donc cette mauditte guerre qui empêche Mme la marquise de Paulmi de venir vous voir (1)! Car son droit chemin serait par Berlin et non par le Mont-Crapac. Que cette guerre est triste, et que de maux de toutte espèce elle cause.

« Pour ma guerre avec le Fétiche, elle n'est que ridicule. Si je veux de M. votre frère pour arbitre! oui, sans doute; en pouvez-vous douter? Et s'il avait voulu de vous, quel autre arbitre eussai-je pu prendre! Mais il a refusé le père et le fils; acceptera-t-il le frère? Il a osé dire à M. votre fils, qui me l'a mandé, *qu'il avait fait une vente réelle*; et moy je luy abandonne tout mon bien, si sa vente n'est pas simulée. L'objet est ridicule, j'en conviens, mais le procédé est infâme; et si cette lâcheté est prouvée en justice, comme elle le sera, quelque crédit qu'il ait dans l'antre de Gex, comment peut-il rester dans le Parlement?

« Mon affaire ne doit pas contenir deux lignes. Si vous avez fait une vente réelle, je paye. Si vous m'avez trompé, faites vite une vraye vente, vendez votre charge. Voilà un plaisant premier président de Besançon!

(1) M. le président de La Marche était le beau-frère de M. de Courteilles, ambassadeur en Suisse, et le père : 1° de Jean-Philippe Fyot, marquis de La Marche, qui lui succéda dans sa charge de premier président (1757-1775 ; 2° de Mme Madeleine Barberie de Courteilles; 3° de Mme la marquise Suzanne de Paulmy, dont le mari, Antoine-René de Voyer-d'Argenson-de-Paulmy (1722-1787), était ambassadeur à Venise, membre de trois académies, et créateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

« Oui, Monsieur, je m'en rapporte à M. votre frère, et je suis très sûr qu'il sera indigné comme l'est toute la province et tout Genéve. Pour moy, je ne sens que vos bontez, et c'est avec le plus tendre respect. — V. (1).

Probablement le président, qui dans l'intervalle avait visité les hôtes de Ferney, était revenu à Dijon, et avait, en novembre, à la rentrée du Parlement, prononcé l'éloge de Jean de Berbisey, baron de Vantoux, son prédécesseur, car le 21 novembre suivant Voltaire lui écrivait encore (2) :

(1) J'ai dans ma collection d'autographes les originaux de la main de Voltaire de ces deux lettres, et la copie aussi de sa main, de celle, fort longue, qu'il adressa au président de Brosses.

De ces deux lettres, celle du 4 novembre 1761 est complètement inédite; quant à celle du 20 octobre, M. Moland, qui en a eu communication, m'a devancé de vitesse et vient de la publier dans l'édition du Voltaire-Garnier, mais je la publie plus exactement que lui, en lui restituant l'orthographe, la ponctuation et jusqu'aux fautes du maître.

Il prenait assez peu de souci de l'accentuation, de la ponctuation et même de l'orthographe. Ses fautes étaient assez nombreuses, fautes d'inattention, pour la plupart, mais certaines aussi d'habitude. Ainsi, il écrivait: *teâtre*, *teme*, *anticrese*, *toutte*, *mauditte*, *failles*, *suitte*, *retraitte*, etc., etc. C'était le tribut payé à la faillibilité humaine, mais quand Voltaire fait des fautes d'orthographe, ne sommes-nous pas bien excusables, nous, *vulgum pecus*, d'en commettre après lui?

Je n'ai, du reste, reproduit ces deux lettres, telles que Voltaire les a écrites, que comme spécimen de sa manière ordinaire, conformant toutes les autres à l'orthographe de nos jours.

(2) M. Th. Foisset, et M. Moland qui la lui a empruntée, n'ont donné de cette lettre que douze ou quinze lignes, et

Inédite pour les 2/3. — « Depuis l'apparition que vous avez daigné faire dans nos déserts, nous avons eu beaucoup de conseillers de Paris, et quelques membres du conseil, mais rien qui approche de vous.

« Où trouve-t-on des âmes sensibles, justes et éclairées comme la vôtre ? Il semble que vous m'ayez animé pour faire mon œuvre des six jours. Je tâchais d'exprimer tous vos sentiments (1).

« Vous faites aussi des vers.

« *Pollio et ipse facit nova carmina, pascite taurum.*

ont passé sous silence la seule partie intéressante qui en forme environ les deux tiers, et que je suis heureux de pouvoir rétablir d'après l'original.

(1) Quelle était cette œuvre des six jours?

Voltaire nous l'apprend lui-même dans sa lettre à d'Argental du *20 octobre 1761*. Le diable, lui écrit-il, est entré dans « mon corps. Le diable ? non pas ; c'était un ange de lumière, c'était vous. L'enthousiasme me saisit. Esdras n'a jamais dicté si vite. Enfin, en six jours de temps j'ai fait ce que je vous envoie. Lisez, jugez, mais pleurez...

« J'ai imaginé comme un éclair et j'ai écrit avec la rapidité de la foudre. Je tomberai peut-être comme la grêle. Lisez, vous dis-je, divins anges, et décidez ..

« Donnez la veuve d'Alexandre à Dumesnil, la fille d'Alexandre à Clairon, et allez. »

L'œuvre des six jours était donc bien la tragédie d'*Olympie*.

Elle fut jouée d'abord sur le petit théâtre de Ferney, le 24 mars 1762 ; à la cour de l'Electeur-Palatin, les 30 septembre et 7 octobre suivants ; à la Comédie-Française, le 30 septembre 1764.

Les deux actrices désignées par Voltaire y représentèrent : M[lle] Clairon, Olympie ; M[lle] Dumesnil, Statira.

La pièce fut imprimée d'abord à Francfort et à Leipsick, en 1763, et à Paris, en 1764.

« Allez-vous à Paris? Restez-vous à La Marche, séjournez-vous à Dijon? Aurez-vous la bonté de me faire part du discours que vous devez avoir prononcé? Vous vous immortalisez, en immortalisant votre prédécesseur. Je ne sais si ma tendre amitié, jointe à l'honneur d'avoir été élevé avec vous, me fascine les yeux, mais je vous mets fort au-dessus de ce chancelier Daguesseau que les Jansénistes nous prônent tant! Que votre cœur est au-dessus du sien! Il me semble que vous êtes éloquent par le cœur, et lui par des phrases. Il était jurisconsulte et rhéteur; vous êtes magistrat et philosophe. Il était homme de parti, avec de la faiblesse; et vous, avec de la sensibilité, vous n'êtes d'aucun parti. Vous conserverez toujours la première place, quoique vous ayez résigné la première présidence.

« J'ai chez moi un parent du Fétiche, encore plus petit que lui. C'est M. Fargès, maître des requêtes. Je crois qu'il n'approuve pas son Fétiche plus que vous, et qu'à la fin cette ridicule affaire sera abandonnée.

« Adieu, Monsieur; Mme Denis et Mlle Corneille sont remplies de sensibilité pour vous. Mlle Corneille vous regarde comme un de ses plus grands bienfaiteurs, et moi je suis pénétré pour vous du plus tendre respect. — V.

L'affaire des quatorze moules de bois, « si elle ne fut pas abandonnée, » ne fut pas non plus poursuivie en justice, et Charles Baudy, auquel le président de Brosses les avait vendus, en prit livraison ou en reçut le prix. Quant à la réclamation principale, après la mort du Président et celle de Voltaire, qui arrivèrent à un an de distance

l'une de l'autre, les héritiers de celui-ci, pour éviter une action judiciaire en dommages-intérêts, qui ne semblait que trop fondée, versèrent à la succession de celui-là une somme de 40,000 livres. Voltaire, possesseur viager du domaine de Tournay, en avait joui, paraît-il, moins en usufruitier qu'en propriétaire absolu.

VOLTAIRE ET LA FAMILLE CALAS.

VII. La querelle entre Voltaire et le président de Brosses n'était après tout qu'une affaire d'intérêt privé, plus même d'amour-propre que d'argent, en voici une plus grave, plus sérieuse, d'un intérêt plus élevé et plus général : c'est la cause de l'humanité, c'est celle des Calas qui va l'occuper, lui, « le redresseur des torts, le Don Quichotte des malheureux, » pendant plusieurs années de sa vie.

Qui ne connaît le nom, les malheurs et le procès de la famille Calas ?

Les hommes de palais les ont appris dans les recueils de causes célèbres, dans les *Mémoires* de P. Mariette, d'Élie de Beaumont et de Loiseau de Mauléon ; les hommes du monde, dans la correspondance de Voltaire et dans les nombreux récits qui en ont été faits. J'en ai moi-même autrefois écrit l'histoire, et je ne veux pas la recommencer (1). Qu'il me suffise de rappeler qu'en 1761

(1) ÉLIE DE BEAUMONT, LOISEAU DE MAULÉON et PIERRE MARIETTE, défenseurs des Calas. 1888, in-8°. Cette brochure,

vivait à Toulouse, depuis longues années déjà, une famille protestante de commerçants, entourée d'estime et de considération ; qu'elle se composait de six membres, le père et la mère, avancés en âge, deux fils et deux filles, et que cette famille était la famille Calas.

Le fils aîné, Marc-Antoine, auquel sa religion avait fermé la carrière du barreau à laquelle il aspirait, et qui avait fait des pertes au jeu qu'il ne pouvait payer, s'était pendu.

Au lieu d'admettre le suicide, si naturel dans de telles circonstances, le fanatisme religieux cria à l'assassinat. Le père fut accusé, de complicité avec sa femme, ses enfants, même une vieille servante catholique à son service, et un ami que le hasard avait amené chez lui, de l'avoir étranglé, pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme au profit du catholicisme.

Le père condamné expira sur la roue, en appelant le ciel à témoin de son innocence ; le fils fut banni à perpétuité, et les deux filles renfermées dans un couvent.

Après quelques mois de silence et de stupeur, la mère et le fils vinrent frapper à la porte du châ-

tirée à 100 exemplaires, n'a point été mise dans le commerce et a été réservée aux amis de l'auteur.

Voir encore sur le procès des Calas : Athse Coquerel, *Jean Calas et sa famille*, 1869. — l'abbé Salvan, *Histoire du procès de Jean Calas à Toulouse*, 1863. — d'Aldéguier, *Histoire de Toulouse*. — de Bastard-d'Estang, *Les Parlements de France*, 1857.

teau de Ferney, qui s'ouvrit toute grande devant leur infortune. Voltaire les accueillit, les écouta, et, quand leur innocence lui eut été démontrée, il se fit leur protecteur infatigable, mit à leur service sa plume, sa bourse et son crédit, fit appel à ses amis puissants, dénonça à l'opinion l'odieux arrêt des juges de Toulouse, et ne se donna de cesse et de repos qu'il ne l'eût fait casser, et n'eût obtenu la réhabilitation de la mémoire de Calas père.

VIII. Le premier nom qui se présenta à sa pensée pour venir en aide à l'innocence, au milieu de ceux de d'Argenson, de Richelieu, de d'Argental, de Damilaville, de d'Alembert et du cardinal de Bernis, fut celui de l'ancien Pr Pt de La Marche, et le 25 mars 1762 il lui écrit de Ferney :

« Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur d'écrire à celui qui sera toujours mon premier président. J'ai bien des choses à lui dire.

« Premièrement : Son Parlement m'afflige. Le roi se soucie fort peu qu'on juge ou non les procès auxquels je m'intéresse ; mais moi je m'en soucie. Voilà une plaisante vengeance d'écolier de dire, je ne ferai pas mon thème, parce que je suis mécontent de mon régent. C'est pour cela même, au contraire, qu'il faut bien faire son thème. J'apprends que vous faites tous vos efforts pour parvenir à une conciliation. Qui peut y réussir mieux que vous? Vous serez le bienfaiteur de votre Compagnie, c'est un rôle que vous êtes accoutumé à jouer.

« Je vous demande pardon de donner des fêtes

quand la province souffre; mais il est bon d'égayer les affligés. Il y en a de plus d'une sorte.

« Il vient de se passer au Parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux à la tête. On l'ignore peut-être à Paris; mais si on en est informé, je défie Paris, tout frivole, tout opéra-comique qu'il est, de n'être pas pénétré d'horreur. Il n'est pas vraisemblable que vous n'ayez appris qu'un vieux huguenot de Toulouse nommé *Calas*, père de cinq enfants, ayant averti la justice que son fils aîné, garçon très-mélancolique, s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendu lui-même, en haîne du papisme, pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque penchant secret. Enfin le père a été roué, et le pendu, tout huguenot qu'il était, a été regardé comme un martyr, et le Parlement a assisté pieds nuds à des processions en l'honneur du nouveau saint. Trois juges ont protesté contre l'arrêt; le père a pris Dieu à témoin de son innocence en expirant, a cité ses juges au jugement de Dieu, et a pleuré son fils, sur la roue.

« Il y a deux de ses enfants dans mon voisinage qui remplissent le pays de leurs cris. J'en suis hors de moi. Je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme.

« L'Intendant de Languedoc est à Paris. Je vous conjure de lui parler ou de lui faire parler. Il est au fait de cette aventure épouvantable. Ayez la bonté, je vous en supplie, de me faire savoir ce que j'en dois penser. Voilà un abominable siècle. Des Calas, des Malagrida, des Damien, la perte de toutes nos colonies, des billets de confession et l'opéra-comique.

« Mon cher et respectable ami, ayez pitié de ma juste curiosité. Je soupçonne que c'est vous qui m'avez

écrit il y a environ deux mois, mais les écritures quelquefois ressemblent à d'autres. Quand vous aurez la bonté de m'écrire, mettez un M au bas de la lettre, cela avertit. Je devrais vous reconnaître à votre style et à vos bontés. Mais mettez un M, car, quand je vous renouvelle mon tendre et respectueux attachement, je mets un V. »

Dans le même temps, Voltaire écrit au comte d'Argental et à son ami Damilaville.

Au comte d'Argental :

« Je me suis trompé sur le nombre des juges, dans ma lettre à M. de La Marche. Il étaient treize : cinq ont constamment déclaré Calas innocent. S'il avait eu une voix de plus en sa faveur, il était absous. A quoi tient donc la vie des hommes ! A quoi tiennent les plus horribles supplices ? »

A Damilaville :

« Il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. Presque tout le Languedoc en gémit avec horreur. Les nations étrangères, qui nous haïssent et qui nous battent, sont saisies d'indignation. Jamais, depuis le jour de la St-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine.

« Criez et qu'on crie. »

Pour Voltaire, le jugement qui avait condamné Calas était « un assassinat fait en robe et en bonnet carré » ; aussi s'efforça-t-il d'ameuter la foule contre les Capitouls toulousains.

Il ne se lassa pas d'en écrire à tous ses amis, et deux fois encore au P. Président de La Marche.

Inédite. — « Je vois bien, mon respectable et vertueux magistrat, lui disait-il le 30 juillet 1762, que la Bourgogne n'est pas une province de la Chine. Si Confucius et Mencius avaient fait vos lois, les fils liraient au moins les *mémoires* de leur père. Je veux croire que s'il n'a pas voulu voir vos raisons, c'est qu'il s'en rapporte à vous et aux arbitres que vous avez choisis l'un et l'autre. Autrement, il faudrait gémir sur la nature humaine (1).

« Je pleure quelquefois sur elle, et vous verrez bien, par les nouveaux *mémoires* sur l'horrible aventure des Calas, qu'il y a de quoi pleurer. Il est malheureusement plus aisé d'être roué que d'obtenir une révision du Conseil. Mais que dites-vous des pénitents blancs et des deux trous de leur masque? C'est pourtant cette mascarade qui a mis sur la roue un père de famille vertueux. J'ai vu son fils qui a partagé ses fers, et je l'ai vu fondre en larmes. Les fanatiques et les parricides ne pleurent point. Si je voulais peindre l'innocence, je peindrais ce jeune homme.

« Les tragédies de Corneille me consolent un peu de celle de Calas.... »

Et le 25 auguste :

« J'ai l'honneur de vous envoyer encore par M. de Villeneuve un *mémoire* sur les Calas. Cette affaire va

(1) Cette première partie de la lettre est relative à des discussions d'intérêt entre le père et le fils, sur lesquelles il nous faudra revenir plus tard.

être portée au conseil. C'est un grand préjugé en faveur de cette malheureuse famille, que vous ayez de la compassion pour elle (1). »

Il serait difficile d'énumérer le nombre de lettres écrites par Voltaire dans l'intérêt de la famille Calas, et les noms des personnages, depuis le financier La Popelinière jusqu'au duc de Richelieu, auxquels elles furent adressées ; mais le succès, après plusieurs années de luttes, couronna ses efforts ; il put se rendre cette justice d'avoir bien servi la cause de l'humanité et de la tolérance, et écrire ce vers trop modeste :

« J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. »

VOLTAIRE, PIERRE CORNEILLE ET SA PETITE NIÈCE.

IX. Défenseur de la famille Calas, Voltaire va devenir le protecteur de la famille Corneille, et le commentateur, dans l'intérêt de la petite nièce, du théâtre du grand oncle. Défenseur des Calas par amour de l'humanité et par haîne du fanatisme, il sera protecteur des Corneille par respect pour le

(1) Cette lettre, dont je ne donne que les cinq ou six lignes qui ont trait au procès de Calas, est du 25 auguste 1762. J'en ai l'original entre les mains, mais il m'est arrivé pour elle, comme pour celles du 20 octobre 1761, du 25 mars 1862, et pour dix autres, que le scrupuleux et savant éditeur M. Moland, auquel, d'ailleurs, je n'en fais pas un reproche, m'a devancé. Nous les retrouvons dans son excellente édition, non encore terminée.

nom, par reconnaissance pour le premier qui l'a illustré, par un sentiment de noble générosité.

Dans un coin de Paris vivait, dans l'oubli et la misère, une petite nièce de Corneille.

Titon-du-Tillet, riche alors, lui avait ouvert sa maison, et l'avait prise chez lui. Mais des revers de fortune l'ayant forcé de renoncer à ce paternel patronage, il sollicita pour elle celui de Voltaire, qui s'empressa de l'accepter. « C'est à un vieux soldat, lui répondit-il, à nourrir la fille de son général », et Marie Corneille fut reçue à Ferney (1).

Elle y trouva, avec les soins et les tendresses de la famille, le maître de la maison et sa nièce, Mme Denis, pour diriger son éducation (2). « Nous « avons avec nous, écrivait Voltaire à M. Bagieux, « un cœur de dix-sept ans qui se forme : c'est l'hé- « ritière du nom du grand Corneille. »

A M. d'Argental : « Nous lui apprenons à lire, à « écrire, à chiffrer, et dans un an, nous lui ferons « lire le *Cid*. »

A M. Dumolard :

« Nous ne montrons encore que le français à Cornélie; si vous étiez ici, vous lui montreriez le grec...

(1) J'ai déjà raconté cette adoption dans TITON-DU-TILLET ET SON PARNASSE, 1883, broch. in-8°, tirée à 100 exempl. et non mise dans le commerce.

(2) Dans son épitre sur l'*Agriculture*, Voltaire, faisant allusion aux soins donnés par Mme Denis à l'éducation de Mlle Corneille, lui dit :

« Le sang du grand Corneille, élevé sous vos yeux,
« Apprend par vos leçons à mériter d'en être. »

« Nous la faisons écrire; tous les jours elle m'envoie un petit billet et je le corrige : elle me rend compte de ses lectures. Il n'est pas encore temps de lui donner des maîtres; elle n'en a point d'autres que ma nièce et moi.

« Nous ne lui laissons passer ni mauvais termes, ni prononciations vicieuses : l'usage amène tout.

« Nous n'oublions pas les petits ouvrages à la main. Il y a des heures pour la lecture, des heures pour la tapisserie de petit point. Je ne dois pas omettre que je la conduis moi-même à la messe de paroisse. Nous devons l'exemple et nous le donnons (1). »

Après deux ans de cette éducation, *Cornélie-chiffon* ou *Chimène-Marmotte*, avait lu le *Cid;* « elle commençait à réciter les vers comme son oncle en faisait, quand il était inspiré; » elle se montrait sur le petit théâtre de Ferney, et y jouait, au milieu des applaudissements, Isménie de *Mérope*, Colette du *Droit du Seigneur*, et Chimène du *Cid*. « N'était-il pas juste qu'il y eût une actrice dans la maison de Corneille ? »

Cependant elle approchait de ses vingt ans, et

(1) Les lettres auxquelles sont empruntés ces extraits portent les dates des 11-15 janvier et 1er mai 1761 :

« La nécessité de remplir tous les devoirs de la religion « chez moi m'est d'autant plus sévèrement imposée, que je « suis comptable de l'éducation que je donne à Mlle Cor- « neille. » *Lett. à Thieriot, 31 janv. 1762.*

« L'article du culte et des devoirs de la religion est essen- « tiel. Je dois parler de ces devoirs, parce que je les ai rem- « plis, et que surtout j'en dois l'exemple à Mlle Corneille que « j'élève. » *Lett. à Damilaville, 2 fév. 1761.*

Voltaire « qui l'avait élevée comme sa fille », songeait pour elle à un mari et à une dot. Il en tira le premier fonds de sa fortune personnelle, auquel il voulut ajouter les produits de son travail ; ce fut pour l'augmenter, qu'il entreprît la belle édition, avec commentaires, des œuvres de Corneille.

X. En 1761, l'Académie avait eu la pensée, qui ne devait se réaliser que de nos jours, de publier le recueil des auteurs français classiques, avec des notes destinées à fixer la langue et le goût, « deux choses assez inconstantes dans notre volage patrie (1). »

A peine instruit de ce projet, Voltaire s'empressa d'écrire à Duclos, alors secrétaire perpétuel, lui demandant de lui réserver Corneille :

« Il me semble, lui disait-il, que Mlle Corneille aurait droit de me bouder, si je ne retenais pas le grand Corneille pour ma part. Je demande donc à l'Académie la permission de prendre cette tâche, en cas que personne ne s'en soit emparé. »

(1) Lettre de Voltaire à Duclos, *du 10 avril 1861.* En avril 1762, il écrivait à l'abbé d'Olivet : « Conseillez, pressez ces « éditions de nos auteurs classiques. »

Malgré tout son désir, et le bon vouloir de Voltaire, de l'abbé d'Olivet, de Duclos et de quelques autres membres, l'Académie ne put exécuter le projet qu'elle avait formé. C'est à la maison Hachette, et à 125 ans de là, que la réalisation en était réservée. La publication des *Grands écrivains de France*, acclamée par tous les amis des lettres, répond au vœu de l'Académie de 1761.

Et à l'abbé d'Olivet :

« Quel grand homme prenez-vous pour votre part? Pour moi, j'ai l'impudence de demander Pierre Corneille...

« La tragédie est un art que j'ai peut-être mal cultivé; mais je suis de ces barbouilleurs qu'on appelle curieux, et qui, étant à peine capables d'égaler Person, connaissent très-bien la touche des grands maîtres. En un mot, si personne n'a retenu le lot de Corneille, je le demande, et j'en écris à M. Duclos. »

Voltaire ne pouvait pas ne pas informer de son entreprise M. de La Marche; il le pouvait d'autant moins, qu'il allait prochainement réclamer son concours et celui des artistes dont le Président s'était entouré à Dijon. C'était lui qui y avait appelé le peintre De Vosge et le graveur Le Monnier, qui n'étaient pas alors sans réputation dans leur province (1).

XI. Les deux présidents de La Marche, le fils comme le père, « grands seigneurs plutôt que « magistrats, Mécènes bourguignons, aussi supé- « rieurs par leur esprit que généreux dans l'em- « ploi de leur grande fortune, critiques érudits,

(1) MM. De Vosge et Le Monnier, qui ont travaillé pour le Corneille-Voltaire, étaient deux artistes de mérite. François de Vosge, né à Gray, en 1732, mourut à Dijon, en 1811, et L.-G. Le Monnier, ou Monnier, né à Besançon en 1733, mourut aussi à Dijon en l'an XII.

« hommes de lettres, auteurs, artistes mêmes, et « liés, le père surtout, avec toutes les célébrités « contemporaines, tenaient à Dijon et à La Marche « une sorte de petite cour, ouverte au monde des « lettres, des sciences et des arts (1). »

Dès le 20 mai 1761, Voltaire annonçait donc à son cher président son projet de l'édition des œuvres de Corneille, appuyé par l'Académie, « au profit de l'héritière de ce grand nom, qui est dans la misère. »

Le 26 juin, il lui écrivait de nouveau sur le même sujet :

« Il faut, Monsieur, que je vous serve suivant votre goût. Il faut que je prenne la liberté de vous mettre à la tête d'une bonne action qui se fera dans votre Bourgogne.

« J'étais à Londres, quand on apprit qu'il y avait une fille de Milton qui était dans la dernière pauvreté, et incontinent elle fut riche. J'ai mis dans ma tête de faire voir aux Anglais que nous savons comme eux honorer les beaux-arts et le sang des grands hommes. J'ai imaginé de faire une magnifique édition des tragédies de Pierre Corneille, avec des notes qui seront peut-être utiles aux étrangers et même aux Français. Je finirai ma carrière en élevant un monument à mon maître, et en procurant un établissement à sa petite fille. Le profit de l'édition sera pour elle et pour son père.

« Je n'ai pas beaucoup de bien libre; mon malheu-

(1) Le président de la Cuisine. *Le Parlement de Bourgogne*, 1864, 3 vol. in-8°.

reux château et mon église me ruinent, et Dieu seul me saura gré de cette église, car l'évêque Allobroge ne m'en sait aucun (1).

« J'espère que la nation sera un peu plus contente de l'édition de Corneille. C'est presque le seul moyen de laisser à sa descendance une fortune digne d'elle.

« Toute l'Académie concourt à cette entreprise, et je me flatte que le Roy sera à la tête des souscripteurs...

« Nos confrères, les académiciens de Paris, qui ont à expier leur asservissement au cardinal de Richelieu et leur censure du Cid, doivent prendre plus d'exemplaires que les autres. Je ne demande pas que Messieurs de Dijon, qui ne sont point coupables, retiennent un aussi grand nombre d'exemplaires, il suffira d'un ou deux pour chacun. Je voudrais que l'évêque fût du nombre ; l'auteur de Polyeucte le mérite.

« Je vous recommande Corneille et son sang. Je finis, car Cinna et Cornélie m'appellent ; il faut faire oublier toutes nos médiocrités de ce siècle, en rendant justice aux chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

« Permettez-moi la liberté de vous embrasser et de vous assurer de mon tendre respect.—VOLTAIRE (2). »

(1) Le prélat Allobroge était Mgr Biort, évêque de Genève, dont le P. Bigex fit l'oraison funèbre, imprimée à Annecy en 1785; in-4°.

(2) J'ai l'original de cette lettre, écrite par un secrétaire, mais signée de Voltaire.

Elle a été publiée en 1858, par Th. Foisset, *Voltaire et le président de Brosses*, et est reproduite par M. Moland, *Voltaire-Garnier*.

La veille, le 25 juin, Voltaire en avait écrit une autre presque dans les mêmes termes au président Hénault :

« Mon cher et respectable confrère, lui disait-il, je crois « qu'il s'agit de l'honneur de l'Académie et de la France. Il

Voltaire se met à son œuvre et commence son *Commentaire* avec juillet 1761, et il entretient fréquemment ses correspondants de ses travaux, de leur avancement, des joies qu'il éprouve, des ennuis et des obstacles qu'il rencontre.

« Je suis bien aise, dit-il à de Cideville, que l'indifférent Fontenelle m'ait laissé le soin de Pierre et de sa nièce; l'un et l'autre amusent beaucoup ma vieillesse.

« Mon commentaire pourra être à la fois un art poétique et une grammaire au bas des pages de Corneille.

« Il ne s'agit pas seulement de louer Corneille, écrit-« il à d'Alembert, il faut dire la vérité. Je la dirai à « genoux et l'encensoir à la main. »

A Saurin :

« Je la dirai hardiment, mais modestement.

« Je l'ai dite sur Louis XIV, je ne la tairai pas sur Corneille.

« faut fixer la langue que vingt mille brochures corrompent; « il faut imprimer, avec des notes utiles, les grands auteurs « du siècle de Louis XIV, et qu'on sache à Pétersbourg et en « Ukraine, en quoi Corneille fut grand et en quoi il est dé-« fectueux. Vous encouragez cette entreprise, qui ne réussira « pas, si vous ne permettez pas que je vous consulte sou-« vent. Je pense qu'il sera honorable pour la France de « relever le nom de Corneille dans ses descendants....

« Nous travaillons donc pour le nom de Corneille, pour « l'Académie, pour la France. C'est par là que je veux finir « ma carrière, etc., etc. »

« La vérité triomphe de tout. J'admirerai le beau, je distinguerai le médiocre, je noterai le mauvais. »

Au comte d'Argental :

« Je travaille sur Pierre, je commente, je suis lourd. C'est une terrible entreprise de commenter trente-deux pièces, dont vingt-deux ne sont pas supportables et ne méritent pas d'être lues. »

Et à Mme Du Deffand :

« J'espère, en consultant l'Académie, faire un ouvrage utile. Je me sens déjà toute la pesanteur d'un commentateur. »

Des critiques de l'Académie Voltaire ne tenait toutefois compte que sous réserves, témoins ces quelques lignes d'une lettre du 29 novembre 1761 à M. d'Argental : « Quelles pauvres *observations* que ses *observations* sur mes *observations* concernant Polyeucte (1) ! »

Voltaire, sa tâche commencée, la poursuit avec opiniâtreté, s'entourant de conseils, les demandant à ses anges, M. et Mme d'Argental, au duc de Villars, « qui connaît le théâtre mieux que personne », à l'abbé d'Olivet, à Duclos, au cardinal de Bernis, à l'Académie en corps, lui envoyant ses cahiers au fur et à mesure qu'il les écrivait, et les corrigeant le plus souvent sur ses observations.

(1) Cette lettre faisait partie de la collection Dubrunfault, et a été vendue le 22 décembre 1884.

Il avait accepté sa chaîne pour deux ans au moins, mais la sympathie publique soutenait son courage. « L'empressement pour son commentaire était sans exemple. » Louis XV et l'Impératrice de Russie se faisaient inscrire en tête de la liste des souscripteurs pour 200 exemplaires, chacun ; l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, pour 100, chacun ; la marquise de Pompadour en prenait 50, le duc de Parme 30, M. de Choiseul, 20, les ducs de Nivernois, de Richelieu et le cardinal de Bernis, 12 chacun ; M[me] Geoffrin 6 ; puis venaient les noms de Watelet, de Duclos, de d'Olivet, du P. Hénault, des de La Marche, de Ruffey, etc., etc.

XII. Voltaire ambitionnait pour la gloire de Corneille et pour la fortune de la petite nièce, pour le succès de la souscription et pour l'honneur de son nom un monument digne du père de la tragédie en France. Il voulait pour son commentaire le concours de l'art du typographe et du talent du dessinateur, et personne dans cette tâche ne pouvait lui être plus utile que son vieil ami, le président de La Marche, le Mécène des artistes de Dijon. C'est, en effet, à son goût et à son expérience qu'il fait appel, et la correspondance qui s'établit entre eux à ce sujet va nous révéler des détails curieux et peu connus.

Déjà, le 14 septembre 1761, Voltaire lui avait écrit :

« Si vous êtes dans votre royaume à la réception

« de ma lettre, voulez-vous employer votre graveur « pour Corneille? Les Cramer lui payeront quatre « louis pour chaque planche in-8°. »

Le 8 octobre :

« Comptez que c'est un bienfait essentiel de per- « mettre que votre graveur travaille pour notre Cor- « neille.

« Ce n'est pas pour lui, mais pour les souscrip- « teurs... Je vous avoue que, dans ces ornements, je « demande célérité plutôt que perfection ; je n'ai ja- « mais trop aimé les estampes dans les livres. Que « m'importe une taille douce, quand je lis le second « livre de Virgile, et quel burin ajoutera quelque chose « à la description de la ruine de Troie? Mais les sous- « cripteurs aiment ces pompons, et il faut les con- « tenter...

« Qu'il serait agréable de relire Corneille dans votre « beau château, avec vous et quelques adeptes! Le « commentaire serait le résultat de nos conférences. »

Le 4 novembre, il lui écrit de nouveau :

Inédite. — « Mon corps est malade, Monsieur; mon « âme se porte bien, car elle est pleine de vous. Je ne « sais où vous êtes, et j'ignore si Mlle votre Fille est « auprès de vous.

« Je suis en peine d'un gros paquet que je vous ai « adressé concernant les Fétiches. Mais comptez que « le grand Corneille m'est encore plus précieux que « le petit président de Brosses.

« Je vous avais supplié de me faire savoir si votre gra- « veur pouvait entreprendre une douzaine d'estampes;

« la moitié du monument serait érigée sous vos aus-
« pices. Je vous demande en grâce de me dire si vous
« avez approuvé ma témérité.

« Il ne faut pas que vous vous contentiez de m'être
« apparu dans ma retraite; vous avez réveillé mon
« ancienne passion pour vous, et vous ne me laisserez
« pas là après m'avoir tourné la tête. Quelque part
« que vous soyez, daignez me donner vos ordres, et
« agréez le tendre respect du malade.

« VOLTAIRE. »

Le 19 décembre :

« Vous m'avez bien échauffé l'âme par votre appari-
« tion à Ferney. Et puis vous voilà de moitié avec
« moi dans le monument que j'élève à Corneille. Vous
« ne sauriez croire à quel point je suis enchanté de
« tant de bontés.

« Je suis bien homme à vous rendre mes hommages
« les étés à La Marche. Mais je ne prévois pas que je
« puisse jouir de ce bonheur longtemps. Je pourrai
« tout au plus m'échapper quelques jours. Ce ne
« seront pas mes travaux champêtres, mon église et
« mon théâtre qui me retiendront, ce sera Corneille.
« Nous allons commencer l'édition, et il n'y aura pas
« moyen de quitter. Je vous remercie encore une fois
« de la bonté que vous avez de permettre que vos pro-
« tégés embellissent cette édition... — V. »

Le 19 mai 1762 :

Inédite. — « J'ai été sur le point, Monsieur, d'aller
« voir le Pierre que je commente; car pour le Pierre
« aux filets et aux deux clefs, il n'y a pas d'apparence

« que je lui fasse jamais ma cour. J'aime bien mieux « celui qui a si bien peint les Romains, que celui au « nom duquel un prêtre est le maître de Rome.

« Je suis encore très-faible ; M. Tronchin prétend « qu'il me tirera d'affaire, je le veux croire, car je serais « très-embarrassé si je mourais avant d'avoir fini mon « ouvrage.

« J'ai reçu vos nouvelles bontés ; je n'ai que des re- « merciements à vous faire, à vous, Monsieur, et à « vos artistes. Les Cramer ajoutent à mes remercie- « ments une petite prière : c'est que votre dessinateur « et votre graveur aient la bonté de se conformer aux « dimensions qu'on a dû leur faire parvenir par la « voie d'un libraire de Dijon. Je trouve les dessins « fort beaux, et surtout celui de Sophonisbe m'a beau- « coup plu. Mais encore une fois, ne vous privez pas « de vos plaisirs pour les miens. Je me contenterai « bien d'être honoré de six estampes, que je devrai à « votre complaisance et à votre bonté.

« Je doute fort que Dieu se mêle des jésuites, attendu « qu'ils ne se sont jamais mêlés de lui, et que, s'il se « mêlait de pareilles affaires, il nous délivrerait de « tous les moines ; d'ailleurs, la Providence particu- « lière est, entre nous, une chimère absurde. La chaîne « des évènements est immense, éternelle : les accep- « tions de personnes, les faveurs et les disgrâces par- « ticulières ne sont pas faites pour une cause infinie ; « et dans la quantité prodigieuse de globes qui rou- « lent les uns autour des autres par des lois générales, « il serait trop ridicule que l'éternel architecte chan- « geât et rechangeât continuellement les petits évène- « nements de notre petit globule. Il ne s'occupe ni de « nos souris, ni de nos chats, ni de nos jésuites, ni « de nos flottes, ni même des tracasseries de votre

« Parlement. Vous me feriez grand plaisir de me « mander si vous espérez qu'elles finiront.

« Je me flatte que M. Tronchin aura fini de rape- « tasser ma détestable machine quand il faudra venir « vous faire ma cour au mois de juillet ; mais si les « lois éternelles de ce monde dérangent toujours ma « poitrine et mes entrailles, si je ne peux me trans- « planter, vous ne feriez pas mal de passer par Ferney « en allant à Lyon. J'ai un des plus jolis théâtres, « d'assez bons acteurs, et une mauvaise pièce nou- « velle, qui forme, toute mauvaise qu'elle est, le spec- « tacle le plus pittoresque et le plus beau que vous « ayez jamais vu. Bouchez-vous les oreilles si vous « voulez, mais ouvrez les yeux, et vous aurez beau- « coup de plaisir. Il y a même par ci par là des mor- « ceaux qui ne vous déplairont pas.

« J'espère encore venir à La Marche, et de là vous « conduire à Ferney ; laissez-moi me bercer de mes « chimères. Qu'avons-nous autre chose de bon dans « cette vie ?

« Mon cher et illustre magistrat, je vous respecte « et je vous aime bien tendrement. — V. »

Dans sa lettre du 30 juillet, Voltaire, après avoir entretenu son correspondant de l'affaire Calas, arrive à celle de Corneille : l'une et l'autre se partagent ses veilles et ses préoccupations.

Inédite. — « Les tragédies de Corneille, dit-il, me « consolent un peu de celle de Calas. Elles sont pour- « tant bien remplies de boure. Je plains surtout votre « dessinateur s'il est obligé de lire les pièces sur les- « quelles il travaille. C'est un cruel emploi de lire

« Attila, Agésilas, Pulchérie, Othon, Don Sanche-
« d'Arragon, Andromède, La Toison-d'Or, Pertharite,
« Théodore, Tite-et-Bérénice. Danchet et l'abbé Pel-
« legrin n'ont rien fait de si mauvais.

« Comment peut-on tomber ainsi de la nue dans la
« fange? Cela doit faire trembler quiconque a sa pe-
« tite portion d'une étincelle de génie. Il est plus sûr
« de s'en tenir à cultiver son champ; mais quand
« j'ai serré mon blé, je sens qu'il faut encore autre
« chose. Les plaisirs de la campagne ne suffisent pas
« à l'esprit humain.

« Vous manquez bien davantage à mon cœur. Je
« demanderai à Corneille la permission de venir vous
« faire ma cour pendant les vendanges. — V. »

Dans presque toutes ses lettres à son président, Voltaire a quelques lignes pour les gravures destinées à son édition de Corneille, et pour les artistes qui les exécutent.

Ainsi, le 25 auguste 1762, il écrit :

« Vous voilà donc, mon illustre magistrat, le pro-
« tecteur de Pertharite, d'Agésilas, d'Attila, de Suréna,
« de Pulchérie, etc. Vous étiez fait pour ne protéger
« que les Cinna et les Polyeucte.

« La meilleure part n'est pas tombée à votre dessi-
« nateur. Je lui sais bon gré de mettre du génie dans
« ses dessins, puisque ce Corneille en a mis si peu
« dans la moitié de ses pièces. Il eût fallu plutôt les
« supprimer que les décorer par des estampes. Mais
« le public, qui n'a jamais entendu ses intérêts, veut
« avoir toutes les sottises d'un grand homme. »

Le 8 septembre :

« Je suis fort content, malgré les critiques, de l'es-
« tampe d'Othon que M. Lemonnier m'envoie. »

Le 18 décembre :

« Il y a une terrible tracasserie à l'Académie de « peinture de Paris au sujet de votre dessinateur. Je « lui avais bien dit qu'il fallait que toutes les estampes « fussent de la même dimension. On ne veut point de « cette bigarrure. On a soulevé des souscripteurs; « on prétend que les figures de M. Vosge sont trop « grandes, qu'elles doivent être de la même proportion « que celles de Paris. Enfin c'est un schisme. Vous « sentez bien que je suis pour la tolérance. Je crois « qu'il importe peu que les Attila, les Pertharite, les « Pulchéries, les Suréna, les Agésilas, les Don Sanche-« d'Arragon soient grands ou petits. Mais j'ai affaire à « des gens têtus, et me voilà, *si parva fas est com-« ponere magnis*, comme le Roy entre les Jansénistes « et les Molinistes (1). »

XIII. Tandis que Voltaire, attaché à son labeur, commentait Corneille, que De Vosge et Lemonnier l'illustraient, que les Cramer l'imprimaient, un

(1) De toutes les lettres citées jusqu'ici, et dont les originaux font partie de ma collection d'autographes, les unes, celles des 9 juin, 16 et 30 juillet, 25 auguste et 18 décembre 1762, sont tout entières de la main de Voltaire, et signées de son initiale V; les autres, celles des 19 mai et 8 septembre de la même année, sont écrites par un secrétaire, et signées par Voltaire, l'une, de son initiale, l'autre, de son nom.

jeune et brillant cornette de dragons, du nom de Dupuits, se présentait au château de Ferney, y demandait et obtenait la main de Mlle Corneille. Le mari trouvé, il fallait songer à la réalisation de la dot. Elle se composait du produit des souscriptions au commentaire du théâtre du grand-oncle, et de 20,000 livres que Voltaire y ajoutait de ses deniers; mais ces 20,000 livres, il les avait prêtées à M. de La Marche, et il fallait en obtenir la restitution.

A cette époque, des intérêts d'argent et la liquidation d'une succession, à la mort de Mme la présidente de La Marche, avaient divisé MM. de La Marche père et fils. Ils étaient à la veille de plaider l'un contre l'autre, sinon devant la justice ordinaire, au moins devant un tribunal arbitral, et ils commençaient les hostilités par des *mémoires* dans lesquels ils se ménageaient peu.

Voltaire, ami des deux parties, s'efforçait de les calmer et de les rapprocher, et il est probable que ses conseils, ses supplications ne contribuèrent pas peu à les réconcilier, et à étouffer un procès qui, entre ses deux Premiers Présidents, eût été, pour la Bourgogne, un affligeant scandale.

XIV. VOLTAIRE ET MM. DE LA MARCHE PÈRE ET FILS.

Voltaire, le 18 décembre 1762, annonce à son vieil ami et à son débiteur, M. de La Marche, le mariage de Mlle Corneille, et son désir d'obtenir, pour la constitution de la dot, le remboursement de la somme qu'il lui a prêtée, ou du moins une

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

garantie, comme une hypothèque, pour la sécurité de ce prêt.

« Je suis sur le point, lui écrit-il, de marier la nièce « de ce Corneille dont je suis le commentateur, et je « ne la marie pas avec la raison *sans dot*. Outre ce « que je lui ai assuré, il faut lui donner 20,000 fr., et « je n'ai presque point de bien libre. J'ai compté que « ces 20,000 fr. seraient hypothéqués sur la terre de « La Marche ; vous deviendrez avec moi le bienfaiteur « de Mlle Corneille. Vous me ferez donc un plaisir « extrême, mon digne magistrat, de m'envoyer une « procuration en blanc par laquelle vous donnerez « commission et pouvoir de stipuler en votre nom la « reconnaissance d'une somme de 20,000 fr. à vous « prêtée par moi au pays de Gex, le 13 septembre « 1761, portant intérêt de 1,000 livres, et hypothéquée « sur la terre libre de La Marche.

« C'est dommage qu'on ne puisse marier des filles « sans passer par ces tristes formalités.

« Hymen qui marchait seul,
« Mène à présent à sa suite un notaire.

« Les uns disent ici que M. votre Fils vous fait de « nouvelles difficultés, d'autres disent que tout est « applani. Voilà qui s'éloigne encore plus de l'âge d'or « que les contrats de mariage. Il me semble que si « quelqu'un était fait pour ramener ce bel âge sur la « terre, c'était vous.

« Je l'ai trouvé jusqu'à présent dans ma retraite, « mais la mauvaise santé m'en ferait un siècle de fer « sans un peu de philosophie.

« Votre amitié est un beaume plus souverain pour

« mes maux que tous les philosophes présents et « passés. Quand pourrai-je vous dire chez vous combien je vous aime et à quel point je vous respecte ? — V. »

XV. Les difficultés entre M. de La Marche père et son fils remontaient à plusieurs mois déjà, car, dès le 9 juin, Voltaire lui écrivait des Délices.

Inédite. — « Vous m'affligez sensiblement, mon respectable ami, en m'apprenant que M. votre Fils « prend d'autres arbitres que vous-même. Il ne m'appartient pas de faire des réflexions, je me borne à « respecter en lui le fils du plus digne magistrat et du « plus honnête homme qu'ait la France, et je ne puis « douter que son cœur n'ait les sentiments du vôtre. « S'il y a quelque malentendu, je me flatte qu'il le « fera cesser, en s'en rapportant uniquement à vous. « Mais en attendant, le cœur me saigne. Je vous suis « très-obligé de vouloir bien m'envoyer votre mémoire. Mais prenez garde que je ne pleure en le « lisant.

« Au reste, vous devez être averti que Messieurs des « postes ont décacheté plusieurs paquets adressés à « M. d'Argental, sous l'enveloppe de M. de Courteille. « Si vous m'adressez quelque chose par cette voie, ne « mettez point de cachet au paquet qui m'est destiné. « C'est le cachet senti par les mains funestes des « commis qui autorise leur insolence. Il faut donc « passer sa vie à se précautionner contre des ennemis!

« . . . . Terras Astræa reliquit.

« Je vois toujours avec la même douleur cette fer-

« meté de votre Parlement, qu'on appelle sans doute « opiniâtreté à la cour. Je ne vois pas pourquoi des « juges refusent de juger mon procès sur le prétexte « qu'ils en ont perdu un au conseil. Un régiment re- « fuse-t-il de servir parce qu'il croira avoir à se plaindre « de la Cour? Comment une telle réflexion est-elle « sans aucun poids dans des têtes sages? Je vous dis « ma pensée avec une naïveté que vos bontés auto- « risent.

« Vivent La Marche et les Délices. Pour moi, qui « n'ai été heureux que dans ma retraite, je vous crois « encore plus heureux dans la vôtre, parce que vous « méritez mieux de l'être, et que votre retraite est plus « belle; mais, vous excepté, je ne troquerais pas mon « sort contre aucun autre.

« Je ferai l'impossible pour venir vous faire ma « cour à La Marche. Il faudra demander permission « à Tronchin et à Corneille, et la permission est diffi- « cile à obtenir.

« Permettez que je mette ici ce petit billet pour « M. de Vosge. Adieu, Monsieur, je vous aimerai, je « vous révérerai jusqu'au dernier moment de ma « vie. — V. »

Le 16 juillet, autre lettre, toute relative aux discussions d'intérieur de la famille de La Marche :

Inédite. — « J'ai reçu, mon respectable magistrat, « le mémoire que vous avez bien voulu me confier. Je « ne veux pas douter que vos arbitres ne fassent « rendre ce qui est dû à un père et à un bienfaiteur. « Il me paraît qu'entre un père et un fils *summum* « *jus, summa injuria.*

« Vous avez pris tous deux le parti de la concilia-

« tion. Je serais bien étonné si cette affaire ne finissait « pas par une soumission de M. votre Fils à vos vo- « lontés et par une transaction amiable entre vous et « lui.

« Il me paraît que la restitution des fruits de l'année « 1761, le prix de la coupe des bois vous appartien- « nent. J'ignore si M. votre Fils n'a rien à redemander « de ses biens maternels. Votre mémoire n'éclaircit « pas cette difficulté, et sans doute vous ne laisserez « pas subsister cette source de procès, qui pourraient « un jour troubler votre famille. Les autres objets de « discussion sont peu de chose, et doivent être aban- « donnés à votre générosité et à la résignation noble « et respectueuse de M. votre Fils.

« Je me flatte que votre arrangement sera bientôt « fait, puisqu'il est entre les mains des arbitres les « plus éclairés et les plus intègres.

« Je prévois bien que M. votre Fils n'ayant pas « d'argent comptant à vous donner, vous souffrirez « des délais. Que ne puis-je venir à présent avec l'ar- « gent à la main entre le père et le fils! Des deniers « comptants sont les premiers des arbitres. Peut-être « serai-je assez heureux, au mois de septembre, pour « venir vous offrir mes services. Je n'en désespère pas; « ce serait pour moi le comble du bonheur de pouvoir « vous prouver alors, dans les derniers jours de ma « vie, combien je vous respecte et je vous aime.

« Vos médailles sont très-joliment gravées, les lé- « gendes simples et nobles, l'institution utile et digne « de vous. Je vous remercie avec tendresse de ce mo- « nument de votre cœur et de votre esprit.

« Je me flatte que vous avez toujours auprès de « vous Mme la marquise de Paulmy. Elle doit vous « donner autant de consolation que vous avez éprouvé

« de chagrin. Je partage l'un et l'autre du fond de « mon cœur. Comptez, je vous en conjure, sur mon « respect, sur mon zèle, sur une amitié inviola- « ble. — V. »

XVI. 3 janvier 1763, longue épître de 12 pages in-4°, l'une des plus longues et des plus curieuses que Voltaire ait écrites, qui prouve qu'il était homme d'affaires non moins qu'homme de lettres, qu'il savait sauvegarder ses intérêts et allier la science du juriste au talent de l'écrivain. Nous voyons presque l'homme de lettres donner une leçon de droit et de pratique à l'homme de palais, à un premier président de cour souveraine.

Inédite. — « Mon illustre magistrat, mon respec- « table ami, j'ai le cœur serré de la lecture de votre « second mémoire. Que je vous plains ! Que les der- « niers pas de votre belle carrière sont pénibles ! Mais « enfin vous êtes sage. Tâchez de finir cette affaire à « quelque prix que ce soit, et ménagez-vous des heures « heureuses sur la fin de ce jour d'orages qu'on ap- « pelle la vie.

« Je voudrais voir le mémoire de votre adverse « partie ; et quand je songe que cette adverse partie « est un fils, un premier président qui vous doit ce « qu'il a et ce qu'il est, je suis bien affligé.

« Je vous promets de venir vous voir l'année pro- « chaine, si je suis en vie. Vous savez que jusqu'ici je « n'ai pas eu un moment dont je pusse disposer.

« Je me flatte que votre procès contre M. votre Fils « vaut mieux que celui que vous entreprenez pour « votre dessinateur. Vous en appellez à M. de Caylus,

« c'est précisement, à ce qu'on me mande, M. de « Caylus qui l'a condamné. Pour moi, je ne le con- « damne point ; il m'est très-indifférent que des figures « soient grandes ou petites, et même qu'elles soient « bien ou mal faites. On n'examine point les estampes « des tragédies qu'on ne peut lire, et les souscripteurs « n'ont que trop d'estampes et de papier pour leur « argent.

« Beaucoup même de souscripteurs n'ont rien donné, « selon la louable coutume des Français, qui sont « riches en paroles et généreux en promesses, tandis « que les Anglais sont ordinairement l'un et l'autre « en effet.

« Venons à présent à notre petite affaire.

« Le billet que vous m'avez fait à Lyon entre les « mains de MM. Tronchin et Camp ne vaut rien en « justice réglée et déréglée, parce que c'est une quit- « tance plutôt qu'un billet, et que certainement M. votre « Fils ne le payerait pas, et que Mesdames vos Filles « seraient en droit de ne le pas payer à Mlle Corneille « ou à mes hoirs, après que notre corps serait rendu « aux quatre éléments.

« La procuration que vous avez eu la bonté de « m'envoyer ne peut suffire, parce qu'elle ne spécifie « point le temps où je vous ai prêté la somme de « 20.000 livres, et qu'elle ne dit pas même que cet « argent vous a été prêté.

« De plus, vous marquez par un petit billet séparé « que la date du prêt est omise pour éviter le contrôle. « Mais vous savez que les fermiers du domaine exigent « toujours les droits de contrôle en province, soit « que le contrat soit en règle, soit qu'il paraisse « défectueux, et l'acte est nul quand il n'a pas été « contrôlé.

« Observons encore que la date du prêt étant omise, « l'intérêt de la somme hypothéquée ne pourrait courir « que du jour du contrat; et que, s'il arrivait ce qu'on « appelle un malheur, par courtoisie, à vous et à moi, « ce qui peut très-bien arriver, quinze ou seize mois « d'arrérages seraient infailliblement perdus pour « Mlle Corneille ou pour mes héritiers, lesquels ne « seront pas riches, attendu que je n'ai presque que « du viager, et ma terre de Ferney, qui est plus agréable « qu'utile.

« Je soumets toutes ces raisons à votre prudence et « à votre amitié, et je vous supplie de vouloir bien « faire un acte légal à Paris, où l'on ne paye point de « droits de contrôle. Je vous envoie le modèle de cet « acte qui peut être dressé entre vous et le notaire, « sans qu'il soit besoin de ma procuration. Et si on « en voulait absolument une, je l'enverrais sur le « champ, à la réception de vos ordres.

« Il faut que je vous dise tout, pardonnez-le moi, « mon respectable ami. Il me revient de plusieurs en- « droits que votre terre de La Marche ne suffit pas « pour remplir les droits prétendus ou à prétendre de « M. votre Fils et de Mesdames vos Filles. On affecte « de répandre que vous vous êtes fait un peu d'illu- « sion dans vos espérances, et qu'on peut abuser de « votre facilité. Je ne peux croire qu'ayant si long- « temps et si bien décidé des affaires des autres, vous « n'ayez pas mis dans les vôtres propres toute la « clarté et toute la sûreté qui doivent y être.

« Je m'en rapporte, mon digne magistrat, à votre « sagesse, à la connaissance parfaite que vous devez « avoir des affaires, à votre intégrité et à votre com- « passion pour l'héritière de Corneille, qui n'a de « fortune que ces 20,000 livres et l'espérance vague du

« produit d'une souscription. Pardonnez-moi, je vous « en conjure, la liberté que je prends de vous donner « avis des bruits publics, et n'imputez cette liberté « qu'à mon tendre attachement.

« Je ne peux vous exprimer ma surprise et ma dou- « leur de la conduite de M. votre Fils envers vous. N'y « a-t-il nul accomodement à faire? Le malheureux « billet que vous lui avez donné, portant approbation « et quittance de toute sa gestion, ne vous condam- « nerait-il pas dans la rigueur de la justice, qui n'exa- « mine pas si vous avez été surpris ou non, si vous « avez signé ou non votre ruine, si vous avez fait cette « reconnaissance à la hâte ou avec mûre délibération? « Quel recours pourrait avoir un homme de votre âge « et de votre rang? Je n'en vois aucun. *Legem tibi* « *dixisti*.

« Vous mettez en évidence les procédés cruels qu'on « a eus avec vous, mais irez-vous plaider contre votre « signature? Encore une fois il ne m'appartient pas « de m'ingérer dans vos affaires et d'oser vous donner « un conseil. Je me borne à des souhaits, au vif intérêt « que je prends à tout ce qui vous touche, et au tendre « et respectueux dévouement que je conserverai pour « vous toute ma vie.

« Je vous proteste que je ne crois aucun des bruits « qu'on sème malignement à Dijon. Mais encore une « fois j'ai cru qu'il était du devoir de ma respectueuse « et tendre amitié de vous en donner avis. On dit que « vous avez mis La Marche en vente, et que ces fausses « rumeurs ont été répandues exprès pour empêcher « l'acquisition.

« Votre ville de Dijon ne vaut pas grand'chose, à « ce que les bonnes gens assurent; mais vous n'êtes « que plus respectable pour moi, qui vous adore. — V. »

« Le diable est dans les Parlements d'Aix et de « Dijon; mais où n'est-il pas? »

XVII. A quelques jours de cette lettre, les arbitres choisis par MM. de La Marche, pour statuer sur leur différend, rendaient leur sentence, et Voltaire, presque immédiatement, le 21 janvier, écrivait à l'ancien premier président pour le prier, dans l'intérêt de son repos, de l'accepter.

Il revenait en même temps sur le prêt de 20,000 livres pour lequel il demandait une reconnaissance régulière, et se plaint de l'inaction du parlement de Dijon, qui laisse, au grand détriment des plaideurs, dormir les procès soumis à sa juridiction.

Inédite. — « Mon cher et respectable magistrat, lui « dit-il, j'ai été instruit en détail du jugement de vos « arbitres. Bien des gens trouvent qu'ils ont passé « leur pouvoir, en stipulant l'emploi que vous devez « faire de l'argent qu'ils ont décidé vous appartenir. « Aussi, je ne regarde point cette sentence arbitrale « comme un jugement, je la regarde seulement comme « une médiation amicale. On vous adjuge 15,000 livres « reversibles à M. votre Fils. C'est un mince objet, et « c'est à vous à voir si vous voulez vous assujétir « vous-même à cette condition.

« Si vous permettiez à ma tendre et respectueuse « amitié de vous dire mon avis, je vous conjurerais « de ne faire aucune difficulté de signer, parce que, « d'un trait de plume, vous mettez fin à l'affaire la « plus désagréable; parce que vous montrez par là « une magnanimité supérieure au mauvais procédé « qu'on a eu avec vous; parce que vous ne laissez

« voir aucune envie de vous ressentir de ce procédé;
« parce que vous restez le maître absolu de disposer
« de votre bien, et qu'enfin onze cents louis sont peu
« de chose.

« J'ajouterais que c'est le sentiment de toutes les
« personnes qui vous sont attachées. Vous aurez, en
« différant un peu, fait voir aux arbitres qu'ils ont
« passé leurs pouvoirs, et, en signant, vous signerez
« votre repos. Si vous avez déjà terminé, je vous en
« félicite, sinon j'ose vous en prier, et je vous prie
« surtout de me pardonner ma liberté.

« Quant à la bagatelle dont il s'agit entre nous,
« permettez-moi de vous dire que M. Tronchin dicta
« votre billet comme un mémorandum. C'est l'usage
« des négociants; souvent même ils se contentent de
« porter les sommes sur leurs registres. Cela n'a rien
« de commun avec les formes judiciaires. C'est ensuite
« aux parties qui ont déposé l'argent chez eux, ou qui
« l'ont reçu, à faire entre eux les arrangements dont
« ils conviennent. Votre billet, dont un double est
« entre mes mains, et dont l'autre est probablement
« resté, à Lyon, entre celles de M. Camp, associé de
« M. Tronchin, porte : *J'ai reçu, par les mains et*
« *des deniers de M. Tronchin, 20,000 livres de*
« *M. de Voltaire, dont je lui tiendrai compte. Fait*
« *double, ne servant que d'un seul et même acquit,*
« *13 septembre 1761.*

« Ce billet est proprement une quittance : le mot
« *d'acquit* le dit expressément, *les deniers de M. Tron-*
« *chin* le confirment encore, et il est sûr que vos héri-
« tiers pourraient contester le paiement aux miens.

« Je vous ai déjà mandé que la procuration pour
« Gex n'obviait point au paiement du contrôle; que,
« d'ailleurs, la date de l'emprunt était omise; ainsi,
« vous avez trouvé bon que je vous proposasse un

« acte à Paris, attendu que le contrôle n'y est pas en « usage. J'aurai l'honneur de vous renvoyer la procu « ration de Gex, non remplie, et le double de votre « billet, avec annulation motivée au bas, et je rede- « manderai l'autre double à M. Camp, que je vous « adresserai à l'instant que je l'aurai reçu. Vous pou- « vez, en attendant, pour plus grande sûreté, rappeler « le billet et l'annuler dans le contrat.

« Je suis toujours émerveillé du long loisir de votre « Parlement. J'avais en main la cause de six frères « auxquels on a ravi leur bien par une antichrèse « odieuse? J'avais obtenu pour eux une sentence dans « la caverne de Gex nommée bailliage; l'oisiveté du « Parlement ôte ainsi le pain à six orphelins. Il y a « peut-être cent familles dans le même cas. Vous « m'avouerez que cela n'est pas juste, et que ce n'est « pas la peine d'avoir fait serment de rendre la justice « pour ne la pas rendre. Ce délai m'afflige extrême- « ment. La plupart des choses que je vois n'ont point « d'exemple; il est vrai que ce ne sont que des épines, « des tracasseries plus ridicules que dangereuses, mais « elles sont désagréables et nous avilissent aux yeux « des étrangers.

« J'ai lu le réquisitoire du procureur général de « Provence contre les Jésuites. Je trouve qu'on est « beaucoup plus éloquent en province qu'à Paris. La « capitale ne se signale que par l'opéra-comique.

« Adieu, mon illustre magistrat, mon respectable « ami; continuez-moi des bontés qui me sont si « chères. — V.

« Je serais enchanté que M. de Caylus voulût ap- « prouver votre dessinateur, et qu'il vous donnât une « attestation que je pusse montrer à Crammer. Pour « moi, je suis très-content, quoique les figures ne « soient pas toujours correctement dessinées, et je

« trouve que Pertharite, Don Sanche, Théodore, « Attila, Pulchérie, Othon, Suréna, Bérénice, Sopho- « nisbe, La Toison-d'Or, Andromède, ne méritent pas « les dessins de votre protégé. Quel fatras! Que de « pauvretés et que de préjugés! »

XVIII. M. de La Marche se rendit aux raisons de Voltaire; il lui donna toutes les garanties que la prudence du philosophe réclamait pour la sûreté des 20,000 livres prêtées, objet principal des deux lettres précédentes; il lui en servit exactement les intérêts jusqu'en 1764, année où il en effectua le remboursement, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, du 14 mars 1764, la dernière relative à ce prêt d'argent:

Inédite. — « Mon respectable et digne magistrat, « mon vrai philosophe, je ne serais pas dans ma chau- « mière, je serais à présent dans votre palais de La « Marche, si j'avais de la santé et des yeux.

« De quel neveu me parlez-vous, s'il vous plait, car « il me semble que vous en avez plusieurs? Tout ce « que je souhaite à vos neveux, à vos fils, à vos petits- « fils, c'est qu'ils vous ressemblent tous.

« M. le Premier Président actuel du Parlement de « Bourgogne parait imiter vos bontés pour moi; il « daigne prendre le parti de mon petit pays de Gex, « celui de Mme Denis et le mien, contre la rapacité des « gens d'église. Il se prête aux vues de M. le duc de « Praslin, qui veut bien soutenir nos droits; ainsi, je « suis fait pour avoir obligation à tout ce qui porte « votre nom.

« Que je vous loue, mon respectable magistrat, de « passer vos jours à La Marche! Est-ce dans votre « belle maison que se fera le mariage? Vous faites

« de si jolis vers pour le roi de Pologne, que sûrement « vous ferez l'épithalame (1). Vous n'aurez chez vous « que des occupations agréables, tandis que dans Paris « tout est en rumeur à l'occasion des jésuites. On « emprisonne, on exile; c'est le revers de ce qui se « passait du temps de frère Le Tellier, confesseur de « Louis XIV. Ce maraud prodiguait les lettres de « cachet contre les ennemis des jésuites, et aujourd'hui « on les prodigue contre leurs partisans.

« Je crois vous avoir dit plus d'une fois qu'on fini- « rait par lapider ces bons frères avec les décombres « de Port-Royal, le cas est arrivé. Il faut dans ce « monde que chacun ait son tour. On dit que M. le « duc de La Vauguyon est exilé; la cour n'a que des « orages; la paix et le bonheur sont chez vous.

« Vous avez la bonté de me parler de cette petite « rente; je l'ai payée à Mme Dupuits, et puisque vous « voulez me rembourser, je vous supplie de faire tenir « à votre loisir cette somme à M. Propiac, receveur « général du domaine à Dijon, pour la faire parvenir

(1) Il s'agissait du mariage de l'un des neveux de M. de La Marche, qui fit certainement l'épithalame, car Voltaire lui écrivait le 4 mai suivant : « Je vous loue surtout de faire « des chansons, il est vrai qu'elles ne sont ni bachiques, ni « grivoises, mais elles sont pleines d'agréments, et je crois « que Cicéron en aurait fait de pareilles en mariant son « neveu; car, quoi qu'en dise Juvénal, Cicéron, votre devan- « cier, faisait fort bien des vers, et il était réellement le « meilleur poëte de son temps après Lucrèce. C'est de tous « les romains celui que j'aime le mieux avec ses défauts... »
Dans cette lettre, on trouve cette phrase sur la mort récente de Mme de Pompadour : « Savez-vous que Mme de « Pompadour est morte en philosophe, sans aucun préjugé, « sans aucun trouble, pendant que tant de vieux barbons « meurent comme des sots. »

« à M. Camp, mon banquier à Lyon, associé de « M. Tronchin. Je reconnais la bonté de votre cœur à « cette attention. Vous avez pitié d'un pauvre homme « qui bâtit dans un pays barbare, et qui s'est chargé « d'une famille assez considérable; car j'ai chez moi « M. et Mme Dupuits et leur sœur, outre un cousin de « vingt-trois ans, paralytique pour le reste de sa vie. « J'ai de plus un aumônier jésuite, ou ex-jésuite, que « vous connaissez peut-être. Il a longtemps professé « à Dijon; ce n'est pas un P. Porée, mais aussi il n'en « a pas le fanatisme, car ce pauvre P. Porée, tout « homme d'esprit qu'il était, croyait à toutes les « bêtises de la théologie, et, qui pis est, il avait le « malheur de s'en piquer.

« Vous, mon vrai philosophe, qui avez de la vertu, « sans superstition, c'est auprès de vous que je vou« drais vivre et mourir. Pardonnez si je vous assure « de mon tendre respect par une autre main que la « mienne, je ne suis pas encore en état d'écrire. —V. »

La même année, il écrivait encore :

« Mon Dieu que j'ai envie de venir philosopher à « La Marche ! J'ai trois jours à vivre : que j'en passe « un avec vous, et je suis content... »

XIX. Mais les voyages étaient devenus pour lui une fatigue. Il touchait, comme M. de La Marche, à ses soixante-dix ans ; la vieillesse et les infirmités qu'elle traîne à sa suite avaient ralenti entre les deux amis la correspondance, et c'est à peine si de 1764 au jour de la mort du président on trouverait trois ou quatre lettres. La dernière est, croyons-nous, du 3 mars 1766, écrite de Ferney.

« Mon cher et respectable magistrat, je ne vous

« écris jamais, parce qu'ayant enterré ma vieillesse et « mes maladies dans une retraite profonde, je n'aurais « à vous parler que de mon tendre attachement, dont « vous ne doutez pas. Mais j'ai appris dans mes dé- « serts que vous aviez été malade il y a deux mois « dans votre beau château de La Marche. M. d'Ar- « gental ne m'en avait rien dit. Le danger que vous « avez couru rompt mon silence et me ranime. Je suis « tout étonné d'être en vie, mais je veux que vous « viviez. Je suis un peu votre aîné, et je n'ai pas « votre vigoureuse constitution. C'est à vous qu'il « appartient d'étendre votre belle carrière. Je sais que « votre philosophie vous fait regarder la fin de la vie « avec la résignation qui doit nous soumettre tous « aux lois de la nature, mais enfin vous ne pouvez « vous empêcher d'aimer une vie dans laquelle vous « n'avez donné que des exemples de vertu.

« Pour moi, je crois, avec mon ami Pont-de-Veyle, « qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment.

« Avez-vous encore vos artistes auprès de vous, et « ce graveur dont j'ai oublié le nom et dont j'aimais « les dessins, malgré les dégoûtés de Paris qui n'en « ont pas voulu? Je voudrais qu'à votre recomman- « dation il me dessinât et me gravât une planche « assez bizarre, destinée à un petit in-8°. Il s'agit de « représenter trois aveugles qui cherchent à tâtons « un âne qui s'enfuit : c'est l'emblème de tous les phi- « losophes qui courent après la vérité. Je me tiens un « des plus aveugles, et j'ai toujours couru après mon « âne. C'est donc mon portrait que je vous demande. « ne me refusez pas, et aimez toujours le plus vieux, « le plus tendre et le plus respectueux de vos anciens « camarades. — V. (1). »

(1) Cette lettre faisait partie de la collection de feu M. La-

A deux ans de là mourait, en 1768, plus que septuagénaire, le P. P. de La Marche, et Voltaire devait lui survivre encore dix ans, mais il avait, dès cette époque, accompli la tâche qu'il s'était volontairement imposée.

Il avait fait triompher la cause des Calas, écrit son commentaire du théâtre de Corneille et publié la belle édition de 1764; il avait « élevé Mlle Rodogune », lui avait constitué une dot, trouvé un mari, et il attendait, non sans impatience, « la naissance de petits Cornillons (1). » Il eût pu, dès lors, se reposer, mais sa nature ne lui permettait pas le repos; les Sirven, la veuve Montbailly, le chevalier de La Barre, le comte de Lally, réclamaient encore son appui; l'*Encyclopédie* faisait appel à sa plume, et le théâtre attendait encore de lui les *Scythes* et *Irène*.

XX. Moins infatigable et plus âgé que Voltaire, nous avions espéré de pouvoir nous arrêter ici; mais, au milieu de ses lettres inédites, nous en trouvons encore une assez piquante, dont nous ne

brouste, directeur de Ste-Barbe, qui avait bien voulu m'en laisser prendre copie, quand elle était encore inédite.

Elle a été publiée pour la première fois par MM. Ev. Bavoux et Alph. François, en 1865, dans leur *Voltaire à Ferney*, répétée par M. H. Beaune, en 1867, dans son *Voltaire au collège*, et tout récemment par M. Moland, *Voltaire-Garnier*.

(1) A l'époque du mariage de Mlle Corneille : « que je voudrais, avait écrit Voltaire à son ami Cideville, que le bonhomme Pierre revînt au monde pour être témoin de tout cela, et qu'il vît le bonhomme Voltaire menant à l'église la seule personne qui reste de son nom! » *Lettre du 26 janvier 1763.*

voulons pas priver nos lecteurs. Elle n'a trait à aucun des personnages ou des évènements précédents; elle parle de Fréron, l'ennemi intime de l'écrivain, du *Manuel des Inquisiteurs*, de l'abbé Morellet, ou *Mords-les*, comme l'appelait Voltaire, de l'abbé de Cîteaux et de ses moines qu'il déteste et qu'il injurie.

La voici, datée des Délices, le 26 janvier 1762.

Inédite. — « Fréron ne sera pas fâché : j'ai la fièvre.

« C'est ce qui fait, mon digne magistrat, mon res-
« pectable ami, que je ne peux avoir l'honneur et la
« consolation de vous remercier de ma main.

« Je vous assure que je ne m'attendais pas à une si
« belle pancarte; elle est trop belle, trop honorable;
« vos bontés vont trop loin, et je suis confus.

« Maître Clément disait à François Ier :

« Car depuis peu j'ai bâti à Clément,
« Et à Marot, qui est un peu plus loin.

« Je dirai donc, grâce à vos bontés :

« Car depuis peu j'ai bâti à Voltaire.

« Tout le mal est que Voltaire ne soit pas dans votre
« censive. J'aimerais mieux vous avoir pour seigneur
« Faramont qu'un autre La Marche, quoiqu'il des-
« cende de Hugues-Capet.

« Je vous exhorte à lire *Le Manuel des Inqui-*
« *siteurs*, si vous ne l'avez pas lu, et, si vous l'avez
« lu, je ne vous exhorte à rien. Vous sentez sans doute
« combien les Anglais, les Écossais, les Suédois, les
« Russes, les Grecs, la moitié de l'Allemagne, la Hol-
« lande et la Suisse ont raison d'avoir en horreur une
« secte qui a produit des inquisiteurs, des Châtels,
« des Ravaillacs et des abbés de Caveyrac.

« Votre cochon d'abbé de Citeaux, qui a l'insolence « d'entreprendre un bâtiment de 1,700,000 livres, ferait « bien mieux de donner au Roi deux vaisseaux, à con- « dition que ses moines y servissent de mousses, afin « qu'il fût dit que, depuis la fondation de la monar- « chie, les moines ont été bons à quelque chose.

« Ils diront peut-être que je suis dans mon accès, « cela est vrai, mais je n'ai point de transport; et si « j'en ressens un, c'est celui du plus tendre et du « plus respectueux attachement que vous m'avez « inspiré. »

Après cette dernière lettre, il m'est enfin permis de m'arrêter, arrivé au terme de mon Étude.

J'avais espéré, en la commençant, pouvoir offrir aux lecteurs des *Mémoires* de notre Académie vingt-cinq lettres inédites de Voltaire ; je m'aperçois, en la finissant, que je ne leur en ai offert que quinze.

J'en trouve bien vingt-cinq dans ma collection, mais de complaisantes communications, faites avant ma possession, ont permis à d'autres de me devancer et de diminuer mon trésor. Quoi qu'il en soit, et tout diminué qu'il est, il a encore sa valeur. Je regrette, sans doute, une publicité hâtée qui a enlevé à mes confrères de Caen la primeur, — vrai régal des délicats, qu'ils auraient si bien savouré, — de dix lettres du philosophe de Ferney. Je me console, toutefois, de ma déconvenue par l'espoir que leur bienveillance me tiendra compte de mon bon vouloir, et qu'ils sauront jouir d'une bonne fortune que leur envierait encore plus d'une savante Compagnie.

VOCABULAIRE

DE

LA LANGUE TZOTZIL

Par le comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Le Tzotzil, parlé dans une partie du Chiapas, peut-être considéré comme un simple dialecte du Quelène, dont le Tzendale constituait l'autre dialecte. Les Indiens Tzotzils, litt. « Chauve-Souris » habitaient les environs de l'antique et célèbre *Tula* de la légende Votanide, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Ciudad-réal de Chiapas. Leur métropole *Zotzil-ha* ou « maison des Chauve-Souris » n'est autre chose que le *Cinacantan* des géographes modernes. Les Tzotzils semblent avoir été vassaux de l'ancien royaume de *Xibalba*, dont la métropole pourrait bien être identique à la ville de *Xicalanco*, sise près de la lagune de Terminos.

Rien ou à peu près, à notre connaissance, n'a encore été publié sur la langue et le vocabulaire

Tzotzil. Nous croyons donc être a
en lui donnant ici le fragmen
Espagnol-Tzotzil. Il est tiré d
Père Don Manuel Hidalgo, et
une seconde copie que nous de
de M. Téodbert Maler. Il la fi
même, en 1877, par les soins
Maria Sanchez. Les deux exer
texte offrent quelques variante
être de ce que tous deux ont
même original, lequel, sans d
parvenu en Europe.

A.

Abajo; *voy.* Humiliado. — Allá abajo; *Ta olon.* — Muy abajo. *Ipolonil humal; Olonticlum.*

Abarcada (Cosa); *Mopbil, michbil.*

Abarcador; *Mopoghel, michoghel.*

Abarcadura; *Michogelal.*

Abarcar; *Ghnop; ghnuch.* — Otra cosa, que es traiendo; *Ghghapui* (activo).

Abatido (hombre); *Olontezbil vuinic.*

Abatido; *Ghitzintezbil.*

Abat
Abeja
Ch
jor
La
Aber
Abie
Gh
Abie
Abla
(no
tiv
alg
Pi
Abog
ab

abog : *Avuaghcop.* — Abog : de aquel : *Yagh-cop.*

Abrazado (luchando) ; *Meybil, Petbil.* — (Con fuego); *Chicbil, cacbil.*

Abrazamiento; *Petbil.*

Abrazar (amorosamente); *Ghmey* (activo) — luchando ; *Ghpet* (activo).

Abrir; *Gham* (activo). — (Se, hendiendo como la madera o la tierra) ; *Ghat.*

Abuela; *Chichil* — Mia ab. *Ghchich* — Tuya ab. *Achich.* — Suya ab. *Zchich.*

Abuelo; *Moltotil* — Mi ab. *Ghmoltot* — Tu ab *Amoltot* — Su ab. *Zmoltot.*

Acà, alli, allà ; *Tey* — Llega aqui; *Laliy* — Alla voy; *Tey Xibat.*

Acabamiento ; *Laghem*, *Laghobil* - *Taz laghem*

Acabarse; *Lagh* (neutro) — Acabar a otro; *Laghez* (activo).

Acabarse; *voy.* Agotarse.

Acabada (cosa); *Laghel.*

Acarrear ; *Ghquichai.* — Acarreamiento; *Ghquichtalel.*

Acechador ; *Pacultavuanegh, Pacubtavuanegh.*

Acechar; *Ghpacubtay.*

Acercado; *Nopoghezbil.*

Acercarse; *Nopogh; Nochogh.* — Acercar a otro ; *Ghnopoghpez*, *Ghnochoghez.*

Achicado ; *Bictaghezbil.*

Achicarse; *Bictagh* (neutro); *Bictaghez* (activo).

Achiote; *Hoox.*

Aclarar (el dia en la madrugada); *Zacubotzil.* — (En tal tiempo); *Ta zacubotzil.*

Acompanãr ; *Ghxupay.* (Neutro o activo).

Acordar (a otro); *Ghnavey.* —Acord. se; *Ghnà* (activo); *Xultacolondon; Ghnatacolondon.*

Acostado; *Tzeel; Chotoh; Metzel.*

Acosado (cansando a otro); *Lubiezbil.*

Acosar (cansando a otro); *Ghnubez.* (Activo).

Acoseado; *Tecbil.*
Acosear; *Ghtec.*
Acostarse; *Metzey.* (Neutro).
Adelgazado; *Ghayubtezbil.*
Adelgazarse; *Ghayub* (neutro); *Ghayubtez* (activo).
Adeudado (estoy); *Betaghbiloy hoon.*
Adeudarse; *Betegh* (neutro).
Adobado; *Pacambil; Pacanbil.*
Adobar; *Ghpacan* (activo).
Adobe; *Xamit.*
Adobera; *Pacob Xamit.*
Adonde; *Buy.*—A. quiera; *Buyuc.*
Adorado (Dios sea); *Quex biluc Dios.*
Adorar; *Ghquex* (activo).
Afeitador; *Ghoxoghel.*
Afeitar (con navaja); *Ghox.*
Afligirse; *Ghcac vuocol*—Interioramente; *Ghcac icti colondon.*
Aflojado (Algo esta); *Chopoloy.*
Aflojar; *Ghchop, Ghchopoghez* (activo).
Afrenta; *Quexlal.*
Afrentarse; *Quexau* (neutro). — A. (a otro); *Quexlaltez.*
Agotarse; *Tup; Lag* (neutro); *Tupez, Laghez* (activo).
Agraz; *Tzutzu.*
Agua; *Hoo* — caliente; *Quxin hoo.* — Fria; *Ziquil hoo.* — Bendita; *Chul hoo.* — Clara; *Zakal hoo.* — Sucia; *Papaz hoo.* — Turbia; *Tutul hoo.*
Aguijar; *Anilagh* (neutro); *Anilagham* (imperativo).
Aguja; *Tzicobtaquin* — de arrial; *Tziconcau* — Al sastre; *Tziconvuinic.*
Ahijado; *Ololtabil.*
Ahijar (el hombre); *Ghaichnatay.* (la muguer.); *Ololotay.*
Ahora (poco se fue); *Ghtuc tanà, Ybat* — y mejor; *Tanà nox ybat.*
Ahorcado; *Milbil.*
Ahorcar; *Gmil* (activo).

Ahumado; *Chailtic.*
Ahumarse; *Chailub* (neutro)—el humo; *Chayel.*
Airado (hombre); *Ipcacal vuinic.*
Aire; *Hic, ich.* — del Oriente; *Anebal ich.*— del poniente; *Mucbal ich.* — del norte; *Quinabal ich, quinubal ich.*
Ajuntado; *voy.* Junto.
Ajuntamiento; *Tzoblegh, tzoblagh.*
Ajuntarse; *Tzobog* (neutro); *Tzoboghez* (activo).
Ala (de ave); *Xicmut.*
Alabado; *Utzilabil.*
Alabanza; *Utzilal.*
Alabar; *Utzilaal.*
Alacran; *Tzecchon.*
Alargarse; *Natigh* (neutro); *Natighez* (activo).
Alboreada; *Zacubel ozil.*
Alborear (el dias); *Zacumozil.*
Alborotador (Hombre); *Cuculvuanegh.*
Alborotar; *Cululez* (activo).
Alboroto; *Culul.*
Alcanzado; *Tabil.*
Alcanzar; *Ghtoy; Ghtoyez* (activo).
Alegrarse; *Nichimag; Muibag* (neutro) — à otro; *Gnichintaz; Gmuibaghez* (activo).
Alegremente; *Nichimil.*
Alegria; *Nichimaghel.*
Alisada (cosa); *Chulul.*
Alisar; *Gchululay* (activo).
Allanar; *Gpacham* (activo) — allanarse; *Xipachagh* (neutro).
Alli; *voy.* Acà.
Alma; *Chulelil.*
Almohada; *Tzanghol.*
Almuaza; *Ghachomchigh.*
Almorzar; *Quinoghelxivuc.*
Almuerzo; *Quinoghelvuclil.*
Allà, *voy.* Acà.
Allegados, *voy.* Amigos.
Allegarse; *Xitaltal.*
Alterarse; *Xitoy colondon* — el miembro, *Xbal yat; Xlic yat.*
Altura; *Natil; Natiquil.* — de monte; *Bauitz; Natiluitz.*
Amanecer (el dia); *Xpatag*

ozil; Zacubel ozil — Al amanecer; *Iclum alozil.*
Amansado; *Yamaghezbil.*
Amansarse; *Yamag* (neutro) — *Yamagez* (activo).
Amante; *Ghalalel.*
Amargo; *Chà.*
Amargura; *Chaabil.*
Amargarse; *Xichaub.*
Amenazador; *Xiutez-vuanegh.*
Amenazar; *Gxiutez* (activo).
Amiga; *Aghmul*—buena; *Quixquelmal.*
Amigos; *Tacal; Tequel; Napal; Nochol.*
Amontonarse; *Butzuy; Tzubui* (neutro). — A. (a otros); *Ghtzuban.*
Amar; *Ghalal, Ghalalin.*
Amparador; *Magpatiegh.*
Amparar (Poniendose en medio); *Gmacpati.* — (defender o ayudar); *Colday; Coldayez* (activo).
Amparo; *Coldayel.*
Añadir; *Ghchuc. Ghchaquez* (activo).
Ancho; *Muezpopol.*

Anc
P
And
And
h
Ang
L
m
C
Añc
B
T
Ani
Ant
Ant
Ant
Ant
Ant
G
Apa
Apa
Apr
Z
Apr
Apr
Apr
Apr
(a
Aqu
Aqu
Arb
Arb

Arder; *Tzan, Til* (activo).
Ardor; *Tzunel; Tilel.*
Ardido; *Tilbil.*
Arena; *Ghiy.*
Arenal; *Ghitiquil.*
Argamasa; *Captan; captabiltan.*
Arrancar; *Gbul.*
Arrasado; *Pitzbil; Bulbil.*
Arrasar; *Pitz* (activo).
Arrebatado; *Pogbil.*
Arrebatar; *Gpog* (activo).
Arrepentirse; *Zutyolondon* (Es el modo de explicar esto).
Arriba; *Acol.* — Esta a... *Oyta acol.* — Voy a... *Xi bat ta acol.*
Arrimado; *Calabil.*
Arrimarse; *Xican* (neutro). — *Ghcalandez* (activo).
Arrodillado; *Queghel.*
Arrodillarse; *Queglay* (neutro). — *Queglayez* (activo).
Asaeta; *Yalbayel.*
Asaeteado; *Yalbaibil.*
Asaetear; *Yalbay* (activo).
Asi; *d; ta* (preposicion = asi).
Asi; *Ech; Echiuc* (adverbio). — Asi quiza es; *Ehc vuan.* — No se si es; *Mugna me ech.*
Asiento; *Naclebal.*
Atado; *Chucbil.*
Atadura; *Chuquil.*
Atajada; *Cupenal, ghozebal, emcuc.*
Atar; *Gchuc; gchuquez* (activo).
Atencion; *Cailel.*
Atender; *Gcay* (activo); *Xay.*
Atole; *Iil.* — A. de pan; *Caxlan iil.*
Atropellado; *Netbil.*
Atropellar; *Gnet.*
Aunque; *Picil.*—Aunque Ballas o no ballas; *Me xabat, me mu xabat picil.*
Avaricia; *Tuhtilal.*
Avariento (Hombre); *Tuhtilvuinic.*
Ave (generico); *Mut.*
Avergonzado; *Quexbil.*
Avergonzarse; *Xiquexau, N. ghaquexalez* (activo).
Avergonzarse; *Quexau* (neutro).

Avisada (cosa); *Nacbilvaa.*
Avisado; *Nacaghibal.*
Avisar; *Ghnacay* (activo).
Ayer; *Vuolghei.*
Ayuda; *Coldayel.*
Ayudador; *Coldavuanegh.*—Mi ayud; *Caghcoldavuanegh.* — Tu ayud; *Avualcoldavuanegh.*
Ayudar; *Coldai* (neutro); à otro; *Coldayez.*
Ayudar; *voy.* Amparar.
Ayunar; *Chabagh* (neutro); *Chabaghez* (activo).
Ayuno; *Chabaghel.*
Ayuntamiento; *Tzobleg.*
Ayuntarse; *Tzobogh* (neutro); *Tzoboghez* (activo).
Azotado; *Maghbil.*
Azotar; *Ghmaz* (activo).
Azadon; *Ghoblum; Bogholum.*
Azote; *Maghel.*
Azuela (Instrumento de carpinteria); *Anayobte.*

B.

Bacin; *Tzanebal pim.*
Bailador; *Acotvuanea.*
Bailar; *Acotag, acotagez.*
Baile (hacer bailar...); *Acot.*
Baja (tierra); *Olontic lum, olontic otzil.*
Bajarse; *Yal, Yalez* (activo).
Bajo; *Olon.*
Baldonar; *Gcut* (activo).
Bambalearse; *Nic.* — hacer bambalear, temblar; *Niquèz.*
Bañado; *Tintezbil.*
Bañarse; *Xatin.* — B. a otro; *Tintez.*
Bañarse; *Ghcatintez* (activo); *Xcantin. X.*
Banco; *Naclebal.*
Banco; *Naclebaltè.*
Baño; *Puz.*
Barba; *Yzim* — Mi barba. *Quizim.*
Barbadura; *Zotzilzim.*
Barbero, *voy.* Afeitador.
Barredor (Hombre); *Mezoyel vuinic.*

Barrer; *Mez* (activo).
Barrido; *Mezbil.*
Basta; *Anox.*
Batida (cosa); *Pucbil; Butzbiloy.*
Batir; *Ghpuc* (activo). — *Xabutz.*
Beber; *Uch* (activo).
Bebida; *Uchulil* — de agua; *Uchum hoo.*
Bendecir; *Chulelay* (activo).
Bendicion; *Chulel, Chuyel.*
Bendito; *Chulbil.*
Besar; *Cutzi.* — Besale los pies; *Butzò zyoc.*
Beso; *Cutzilel; Butzil.*
Bien; *Utz* — Bien està; *Utzucoy.*
Bienaventurado; *Utzuntezbil.*
Bienhecho; *Utzpazbil.*
Bienhechor; *Utzucpazoghel.*
Blancura; *Zaquilal.*
Blanco; *Zac* — Hombre bl... *Zaquilvuinic.*
Bobo; *Bol.*
Bola; *Bolbol.*
Bolza; *Chuieb.*
Bondad; *Utzilal.*
Bordon; *Namtè.*
Borrachera; *Yacubel.*
Borracho (hombre); *Yacubvuinic.*
Borrado; *Tupbil.*
Borrarse; *Xitup* (neutro). B. a otro; *Ghtupez* (activo).
Brevemente; *Comzom.*
Brotar; *Lup* (activo).
Brujeria; *Guallagel.*
Brujo; *Guallagh.*
Bueno; *Utz.*
Buba; *Xuil.*
Buboso (hombre); *Xuil vuinic.*
Bulto; *Coghol.*
Burla; *Taghimol.*
Burlar; *Tagim* (activo).
Burlon; *Lolo, lolovuinic.*
Buscada; *Zacbil.*
Buscar; *Ghzà* (activo).

C.

Cabal; *Tzacal.*
Cabello; *Tzotz.*

Cabeza; *Gholil.*
Cada (año); *Taghughun abil.* — C. (dia); *Taghughun cacal.*
Caerse; *Xiâl* (neutro).
Caerse; *voy.* derribarse.
Caida; *Yalbil, Yalezbil.*
Caido; *Chaibil.*
Calabaza (blanca); *Mail.* — Otra; *Chum.* — Otra; *Tzol.* — Otra; *Caltan.*
Caldo; *Yalel.*
Calentado; *Zhquixintil.*
Calentar; *Ghcatin; Ghquixin.*
Caliente; *Quixin.*
Callado; *Chegezbil.*
Callarse; *Xicheg* (neutro) *Cheghez* (activo).
Calzar; *Ghlapam* (activo).
Cama; *Buayebal.*
Camara, evacuacion; *Chutul, chutzul.*
Camino; *Beel.*
Campo; *Aquiltic.*
Caña; *Vuale.* — Agua (de Caña), *Yalelvuale.*
Canasto; *Moch.*
Cansado; *Luben.*
Cansancio; *Lubel, Tubel.*
Cansarse; *Xilub.*
Cantar; *Gqueoghin.*
Cantaro; *Quib.*
Canto; *Ghqueogh,* — de ave; *Oquel mut.*
Caracol; *Puy.*
Carbon; *Acàl.*
Cancel; *Oquel, equel.*
Carcoma; *Ghocholtè.*
Cardenar; *Ghziugh* (activo).
Carga; *Icatzil.*
Cargar; *Ghcaghan* (activo).
Carnal; *Bequetal.*
Carne; *Bequet.*
Carnicero; *Chombequet.*
Carrera; *Anil.*
Casa; *Mail.*
Casado; *Nupbil.*
Casarse; *Xinup* (neutro). — a otro; *Ghnupundez* (activo).
Castigar; *Ghtzutz, Gtzutz.*
Castigo; *Tzizel, tzitzel.* — Dios nos ha castigado; *Ztzitzbilotic Dios.*
Caudal; *Polmal.*
Caza; *Lebaghel.*
Cazador; *Lebaig, lebabil.*
Cazar; *Gleban* (activo).
Cedro; *Chutè.*
Cena; *Chab.*
Ceniza; *Tanec, Tantez.*



Cera; *Chab.*
Cerca; *Noch.*
Cercana (cosa); *Napal; Nochol.*
Cercano; *Nochbil.*
Cerco; *Macté.*
Cerrado; *Macal.*
Cerrar; *Gmac.*
Chico; *Biquit; Chincheuc.*
Chupada (cosa); *Zupal.* — Caña chup. *Tzupil-vuanel.*
Chupar; *Gtzup* (activo).
Ciego; *Mazat.*
Ciertamente; *Melel.* — Muy ciert^te^ *Togmelel.*
Ciervo; *Chig.*
Ciudad; *Muctalumal.*
Claridad; *Zacubel.*
Clavar; *Gbag; Bagbil.*
Codo; *Xucubil.*
Codicia; *Cupinel.*
Coger; *Ghtam.*
Cogido; *Tambil.*
Cola; *Nec.*
Coladera; *Chichimboch.*
Colar; *Chichinam* (activo).
Colgar; *Ghipam, Glican.*
Comer; *Xivuc.*
Comenzar; *Xlic* (neutro). *Gliquez* (activo).
Comida; *Vuclil* — de carne; *Vuclil bequet.*
Comienzo, *voy.* Principio.
Como; *Cuzi.*—Asi como; *Cuzi chalibil.*
Companero; *Chiyl.*
Companero (va conmigo de); *Xbatghchiuc.*
Compañon; *Tonil.*
Comprado; *Manbil.*
Comprar; *Ghman.*
Comprar; *Polman.*
Con; *Chuic.*—Con Juan; *Zchuic Juan.*
Condenado (a azotes); *Chaquezbil ta maghel.*
Condenar; *Gchaquez* (activo).
Confiado; *Cubambil.*
Confianza; *Cubanel.*
Confiar; *Ghcuban* (activo).
Congregacion (de los fieles); *voy.* Ayuntamiento.
Contra; *Naquel.*
Contrario; *Nacmal.*
Convertirse (una cosa en otra, como el pan en el cuerpo del Christo); *Catag.* — Convertirse (a Dios); *Zut yodon taz*

toghol dios ; Zcomez mulil yuun dios.
Corazon; *Olondonil.*
Correo; *Batinel.*
Correr ; *Anilagam* (activo), — *Animaghez.*
Correr; *voy.* Aguijar.
Costumbre; *Talel.*
Coser; *Gtziz* — *Chitez* (activo).
Coton; *Moquetè.*
Crecer; *Xichih.*
Crecimiento; *Chibel.*
Creencia; *Chunel.*
Creer; *Gchum* (activo).
Cruel; *Chog, Chogvuinic; Cachal.*
Cuarenta; *Chavuinic.*
Cuatro; *Chanim.*
Cuero; *Nucul.*
Cuerno; *Xulal.*
Cuerpo; *Tacupal.*
Culebra; *Chom* (generico).
Curacion; *Poxil.*
Curar; *Ghpoxday, Poxdayez.*

D.

Dadiva; *Achilal.*
Dado; *Achil.*
Dado (para Jugar); *Bacbal.*
Dañado; *Colaghezbil.*
Dañarse; *Colag* (neutro). — D. a otro; *Colaghez* (activo).
Daño; *Colalil.*
Dar; *Gcac* (activo).
Debiendo, *voy.* Adeudado.
De donde; *Buy.*
Dedos (en dos hombres); *Chacavuo* — (en muchos); *Chachacot.*
Decir; *Chi* (neutro) — *Zhcal* (activo).
Defender; *Colday; Coldez* (activo).
Defender; *voy.* Amparar.
Defensa; *Coldayel.*
Defensor; *Coldavuanegh.*
Dejar; *Quiquictay* (activo)
Delgado; *Ghichil.*
Demanda; *Canoghel.*
Dentro; *Tayut.*
Derecho (Poner el Palo); *Tecan* (activo). — Voy d. *Tuc xibat.*
Derecho (cosa); *Tuhuc.*

Derramado; *Malbil.*
Derramarse; *Ximal* (neutro), — *Ghmal* (activo).
Derribar; *Gchay*, *Ghyalez* (activo)—d. se; *Chay.*
Desatado, *voy.* Suelto.
Desatar; *Ghcolèz* (activo).
Deseado; *Cupimbil.*
Desear; *Ghcupin; Ghcan* (activo).
Desear, voy. Antojarse.
Deseo; *Cupinel.*
Desmotar; *voy.* Cargar.
Despacio; *Cumcum.*
Despues ; *Patil.* — D. (deindè); *Teiliquel.*
Dias; *Cacal.*
Diablo; *Pucugh.*
Diabolico (hombre); *Pucughil vuinic.*
Diferente; *Yam.*
Diente; *Guez.*
Difficill; *Zoz.*
Dinero; *Taquin.*
Dios (falso); *Pactayez Dios* — (de burla); *Taghimol.*
Disciplina; *Cheghon.*
Doctrinar ; *Gchanundaz* (activo).
Doncella ; *Tzeum ; Batziltzeum.*
Donde; *Buy.*
Doler; *Ghcux.*
Dolor; *Cuxlel.* — D. interno; *Cux colondon.*
Dormido; *Buaibil.*
Dormir; *Buay.*
Dormitorio; *Buayabal.*
Dueño; *Vuinquilel.*
Dulce; *Chi.*
Dulzura; *Chihilal.*
Durar (para siempre); *Mubaquin xlagh ; Tazbatelozil xcom.*
Dureza; *Taquinal.*
Duro; *Taquin.* — Pan d. *Taquin vuag.*

E.

Echado; *Metzanbil.*
Echarse; *Metzey* (neutro); *Gmezan* (activo), E. fuera a otro; *Gloquez* (activo). — Echarse con huevos; *Laghllapacay.*
— Retono las plantas o flor, *Xlocyabenal; Xlocznich.*
Echarse (de espaldas); *Chai tavualapat; Batezta vualapat.*

Eclipse (de sol); *Chamel cacab* (de Luna); *Chamel huu.*

Edificar; *Tzaquivuag* (activo). — Oficial de edificar; *Tzaquivueg.*

Eleccion; *Tecanel.*

Elegancia; *Utzilal.*

Elegante (Platica); *Utzilcop.*

Elegantemente; *Utzlec.*

Elegir (entre muchos); *Gtecam* (activo).

Elegido; *Tecambil.*

Elote; *Agham.*

Embarrado; *Pacbil.*

Embarrador; *Paquinegh.*

Embarrar (lo caja); *Ghpaquig* (activo).

Emberrinchado; *Cacumbil, Cacumbil vuinic.*

Emberrincharse; *Cacum* (neutro).

Embiar; *Batez* (activo).

Emborracharse; *Yacum* (neutro).

Embrocado; *Nughbil*:

Enano; *nolnol; Pecpec.*

Embrocar; *Ghnug* (activo).

Enaguas; *Tzequil.*

Encantado; *Coplaltezbil.*

Encantador; *Coplaltezvuanegh.*

Encantar; *Coplaltez* (activo).

Encarnar; *bectagh.*

Encerrado; *Macbil.*

Encerrar; *Gmac, Tagua ta caxa.*

Encima; *Tazbà.*

Encontrar; *Ghnup, Xinup* (neutro).

Endiablado, *voy.* diabolico

Endurecido (Pan); *Taquin vuagh.*

Endurecerse; *Taguiȝ* (neutro).

Enemigo; *Nacmal.*

Enemistad; *voy.* Odio.

Enfadado (Hombre); *voy.* Enojado.

Enfermarse; *Cham* (neutro).

Enfermedad *Chamel* (de tiempo); *Poco chamel.*

Enfriarse; *Zicum* (neutro).

Engañador; *Loloy.*

Engaño; *Loloyel.*

Engordado; *Ghipem.*

Engordarse; *Ghupam* (neutro) — *Ghupaz* (activo).

Engañarse ; (activo) *gzucumghti.*
Enojado (hombre); *Ilinelbil vuinic.*
Enojarse; *Gquilin* (activo).
Enojo; *Ilinel.*
Enojoso; *Ilimbil.*
Enseñado; *Chanundazbil.*
Entrar; *Och.* (neutro); *Ochez* (activo).
Entender; *Gcay*, (activo); *Gnà.*
Entender, *voy.* Atender.
Entendido; *Noaghibal cayel; Nabil.*
Enterrar, *Muquey*, (activo).
Entrañas; *Caret* — (Proprio); *Bocab; Chutul; Chut.*
Envidiar; *Xitilagh; Ghexoghan*, (activo).
Envidioso (hombre); *Gexoghvuinic.*
Envolver; *Gbol, Glotz*, (activo).
Envuelto; *Bolbil, lotzbil, Unontapoc.*
Escalera; *tecobal*
Escasamente: *tutil.* — Comita corta; *tutilvuel.*
Escasés o miseria; *tutilal.*
Escaso (o misero hombre); *tutilalvuinic.*
Escaño; *naclebalnat.*
Escribano; *tzibaghem.*
Escribir; *tzibagh*, (activo),
Escrita; *tzibabil.*
Escritura; *tzibal.*
Espalda; *patil.*
Esperanza; *malayel.*
Esperar; *gmalay.*
Espejo; *nem.*
Espiador; *pacumvuaneg.*
Espiadura; *pacumal.*
Espiar; *pacuiam* (activo).
Estiercol; *Tzò, tzoal.*
Estivar; *ghnit* (activo).
Evacuacion, voy. Camara.

F.

Falceada (cosa); *pactabil.*
Falcedad; *pactayel.*
Falcear; *pacay* (activo).

Fiesta; *quin.*

Flor; *Nichim.*

Fuego; *Conoc.*

Fuera. *Ta amac,*

G.

Galgo : *Bactzi.*

Gallina; *Mut.*

Gallo; *Quelenmut.* — (De la tierra); *tuluc.*

Garganta : *nuquil.*

Guargüero; *Zuceic.*

Garrapata; *Cip.*

Gente; *Vuinic.*

Gigante; *Natilvuinic.*

Gloria; *Nichimagel, muibagel.*

Gloriarse ; *Nichimag., muibag.*

Glorificar ; *Gnichintez.* (activo).

Golondrina; *Ulich.*

Golpe : *tighel.*

Golpear; *Gtigh.*

Goma; *Xuch.*

Gomitar; *Xixeem.* N.

Gomito; *Xeel.*

Gordo; *Ghupem.*

Gorgojo; *Ghoch ixim*

Gracia; *Utzilal.*

Gracias (dar) *vuocolz* como : *vuocolxalbe Dios.*

Granizo; *Bot.*

Grano (de semilla mais); *Zbeel ixi*

Grande; *Muc.*

Gritador (hombre) *a namvuinic.*

Gritar; N. *Avuam.*

Grito; *Avuanel.*

Guallava; *poto.*

Guardador; (de dinero) *Chavitaquin.*
Guardar; *Gchavi* (activo).
Guirnalda; (de flores) *Pocolnichim.*
Gula; *Tziil vueel.* — Hambre canina; *ipcupinel vuel.*
Gusano; *Tzucum.*

H.

Habil (hombre); *Pighilvuinic.* — Ser; *Ghpizh* (activo).
Habilidad; *Pighilal.*
Habilitado; *Pighimbil.*
Habilitar (a otro); *Ghpighotez, Ghcaitez.*
Habito; *Cuul, Pocal* — Mi hab. *Cuu ghpoc.*
Hablador; *Coponel.*
Hablar; *Copog* (activo); — Palabra; *Cop.*
Hablar (o decir); *Aal* (activo), *chi.* N.
Hacedor; *Pazvuaneg.*
Hacer; *Ghpaz* (activo).
Hacer ir à otro; *Batez, Ghpoc* (activo).
Hàcia tras; *Ta patil;* — a dentro; *tayutil;* — a mi; *tagtaghol.*
Hallado; *Tabil* (verbal).
Hablado; *Abbil* (verbal)
Halagado; *Cutzinbil.*
Halagar; *Cutzin* (activo).
Halagüeño; *Cutzivuanegh.*
Hablar (bien o mal); se distingue: — bien, *Utzilal;* mal, *Colal.*
Hallar lo que se busca; *Gza.*
Hallar; *Gtam, Gtà.*
Hambre; *Meanal.*
Hambriento (hombre); *Meonvuinic.*
Hartarse; *Ghnogh;chutil.*
Harto; *Nogbil.*
Hartura; *Noghelal;yuunchutil.*
Hasta cuando; *Baquin? calal?*
Hasta (preposicion); *Calal.*
Hasta ahora; *Calal tanà.*

Huidor; *ghatayel vuinie.*

Haumado; *Chailbil;* lugar de humo; *Chailbal.*

Hechizado; *Poxbil.* Se le añade *colal.*

Hechizar; *Poxam* (activo).

Hechizo; *Poxil.*

Hecho; *Pazbil.*

Hechos o obras; *Pagozel.*

Heder; *Tuhubam* (activo). *Cah.* N.

Heder; *Tuh* (activo).

Hedienda (Cosa); *Chinin* — hediendo (Hombre); *Chinin vuinic.*

Hedor; *Tulul, Cahib,* podrido o corrupto; *Cah.*

Hembra (generico); *Antz,* —ahembrado; *Antzilalvuinic,*— puerca; *Antzilalchitom.*

Herido; *Magbil.*

Heridor; *Magvuanegh.*

Herir; *Gmag* (activo).

Hermana mayor; *Avuix;* menor, *ixlel.*

Hermano mayor; *Banquil;* (menor); *Quitzin.*

Herrador; *Pazoxonochigh.*

Herrar; *Cotzez.* — *Xonochigh.*

Herrar con fuego el ganado; *Ghvuinaghez tacot taquin vuacax, cavuallo.*

Herrero; *Tentaquin.*

Hidalgo o noble; *Aghau,* — nobleza; *Aghualel.*

Hiel; *Cha.*

Hierro; *Taquin.*

Hierro para herrar bestias; *Zvuinaghem taquin chigh.*

Higado; *Cecub.*

Hilar; *Ghazeg* (activo).

Hijo; *Nichon.*

Hijos; *Nichnab.*

Hijos de la hembra; *Olol;* mi hijo: *ghcol.*

Hilo o hilado; *Naghel.*

Hilo delgado *Xichil.*

Hinchado; *Citabil.*

Hincharse: *Cit, citan.* N.

Hinchazon; *Citelal.*

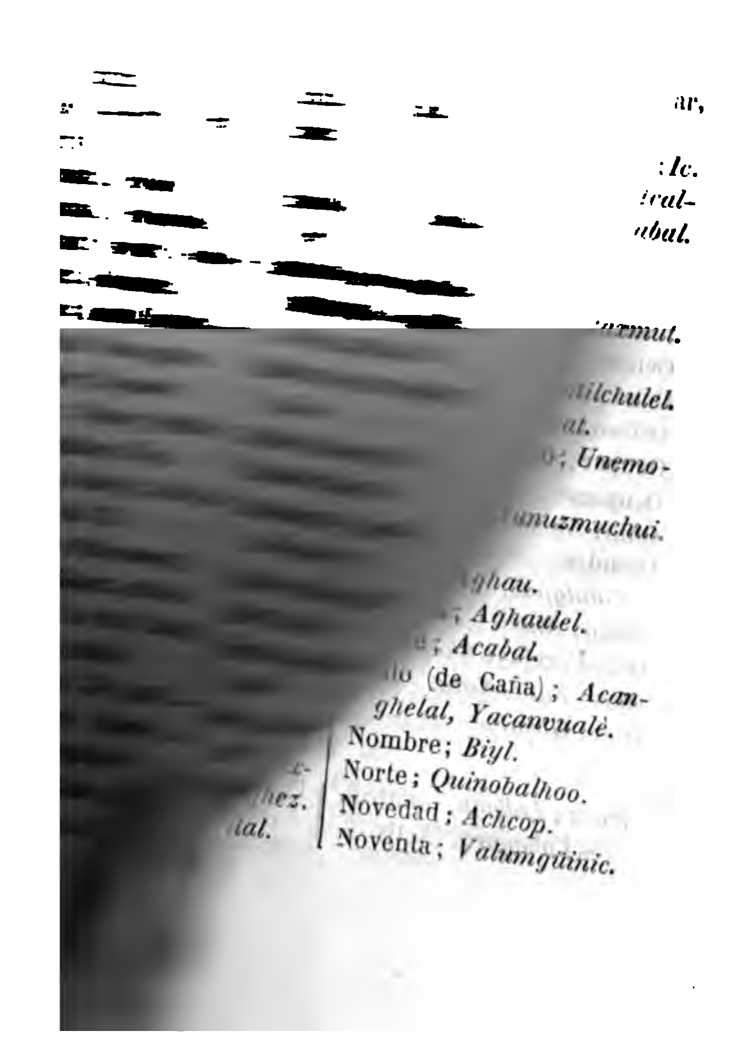
Hipar; *Hucagh.* N.

Hipo; *Hucaghel.*

Hocico; *Pekholti.*

Hoja de arbol; *yabenal té* — Salir hojas al arbol: *taxloc yabenal.*

Hoja; *Haben.*



...ar,

...lc.
...cal-
...abal.

...axmut.

...tilchulel.
...at.
...; *Unemo-*

...anuzmuchui.

...ghau.
...; *Aghaulel.*
...; *Acabal.*
...do (de Caña); *Acan-ghelal, Yacanvualé.*

...x-
...hez.
...ial.

Nombre; *Biyl.*
Norte; *Quinobalhoo.*
Novedad; *Achcop.*
Noventa; *Valumgüinic.*

Infructifero (lugar, que no es de provecho); *Pughpughlumal, taquinlum.*
Inquietar; *Baquez* (activo).
Inquieto; *Baquezil.*
Inquietud; *Baquel, baquelal.*
Instrumento (de alcanzar); *Taoghibal.*
Interpretar; *Zutezcop* (activo).
Interprete; *Accop, Zutezvuaneghcop.*
Irse; N. *Bat.*
Ir (hacera otro); *Batez,* A.
Ira; *Ilinel.* — Tener ira o enfado; *ilim* (activo), — airado; *ilimbil.*
Iris (El arco); *Zequillum.*

J.

Jabon; *Chupac.*
Jaquima; *Chuquul, zghol caballo.*
Jardin; *Nichimtic.*
Jarro; *Quixnamhoo.*
Jaula; *Colaltè.*
Jerga; *Tzotzpoc.*
Jornal o paga del que trabaja; *Ztogholantel.*
Jubileo; *Chayel mulil.*
Jornalero; *coy.* Peon.
Juego; *Bul.*
Juego de naipes; *Bulinhum.*—de dados; *bacbul;* — de bolas; — *Cholbul.*
Juez y Juicio; *Chaquel.*
Jugosa o resbaladiza; cosa; *Bilil.*
Junta cosa; *Tzobol.*
Junta (de muchos), *coy.* Ayuntamiento.
Juntar; *Tzob* (activo).
Junto; *Tzobol*—el pueblo *Tzobol teclum.*
Jarabe; *Chabulpox.*
Juzgado; *Chacbil.*
Juzgar; *Gchac, gchaquez* (activo).

L.

Labio: *Tiil.*
Ladrar; *Vuocoy* (activo).
Ladrido; *Vuocuonel.*
Ladrillo; *Chicbil, xamit.*

Ladron ; *Elec.*
Lagarto ; *Ahin.*
Lagartija ; *Ocotz.*
Lagrima ; *Yalelzatil.*
Laguna ; *Nabil.*
Lamer ; *Ghlec* (activo).
Largo ; *Nat, Natil.*
Lanzeta ; *Ghulobal.*
Larga (Cosa) *Nat.*
Latrocinio ; *Vuelcanel.*
Laurel ; *Tzitzuc.*
Lavar ; *Zuc*, *zuquilan* (activo).
Lavar ropa ; *Gzacum* (activo).
Laso ; *Chogon.*
Leal ; *Togholvuinic, utzil.*
Lebrel ; *Baczi.*
Leche ; *Chuil.* — L. caldo ; *Yabel chuil.*
Lejos ; *Nom, ghatal, namal*
Lejos (de) ; *Caghal nom ; Caghal nomol.*
Leña ; *Ci.*
Leon ; *Chogh.*
Lerdura ; *Chaghilal.*
Levantado ; *Tequel.*
Levantado ; *Tayol ; Toibil.*
Levantar ; *Ghtoy, ghtoyez* (activo).
Levantar (lo caido). *Gteclà* (activo).
Levantarse ; *Ghtelamgbà.*
Ley ; *Taquiegh.*
Libra ; *piz libra* — media ; *Ololpiz libra.*
Libre ; *Cuxul*, *ghochol*, *yaxal.*
Liendre ; *Tonuch.*
Ligar o atar ; *Ghchuc*, *ghchuquez* (activo).
Ligereza ; *Cobal.*
Ligero ; *Cobol.*
Limosna ; *Canoghel.*
Limpio ; *Gcuz.*
Llaga ; *Ya.*
Llagado ; *Yaghel.*
Llamar ; *Ich* (activo), *Ghquich vuinic*, *yich*, etc.
Llama de fuego ; *Yatcoc.*
Llamar ; *Icoo.*
Llamar ; *Xichuum.* N.
Llanto *Oquel.*
Llana (tierra) ; *Pachulum.*
Llegada, traida ; *Talezbil.*
Llego ; *Xicot*, N.
Llego (a la Cumbre del monte) ; *Tazbà uitzycot.*
Llenar ; *Nogh*, *noghez* (act.).
Lleno ; *Nog.*
Llevar ; *Gquixbatel, batez* (activo).
Llorar ; *Xioc.* N.

Lloron (hombre); *Oquel-vuinic.*
Llover; *Yalhoo.*
Llueve mucho; *Iptal hoo.*
Lobo o adive; *Oquil.*
Loco; *Ovuilvuinic.*
Lodazar; *Acheltit.*
Lodo; *Achel.*
Lombriz; *lucum.*
Lomo; *Telpat.*
Luego; *Taliquel.*
Lugar; *teclumal.*
Lugar de muertos; *Cha-mebal, muquenal.*
Lujuria; *Chighilbectal.*
Luna; *Hü.*
Luna llena; *Yighilhü.*
Luto; *Chababil.*
Luz; *Cacubel.*
Lucero; *Mucta canal.*

M.

Madre; *Melil.*
Madriguera; *Nacobal.*
Madura (futa); *taghen-lobol.*
Madurarse; *tagh.*
Maiz; *ixim.*—Muy grande; *togmuc.*—Nuevo *Ach-ixim.*
Majadero; *tenobil.* — El Martillo de Majar. — *Malol, colal.*
Majar; *ghten* (activo).
Maldicion; *tzolcop.*
Malhombre; *Colalvui-nic.*
Mañana; *Ocom.* — (Pa-sada); *Chaegh.*
Mañana (de); *Ictumal.*
Manceba o Amiga; *Agh-mul.*
Mancebo; *Quelem.* — Grande; *ghchil quelem;* —Chico; *unen quelem.*
Mancha; *Quiquix.*
Mancharse; *Quiquixum,* N.
Mala obra; *Colalpazoghel.*
Manca; *Chuguielcom.*
Manco; *Concon.*
Mandar; *taquian* (activo).
Mandato o Mandamiento; *taquiegh.*
Manera; v. gr.: de esta manera lo hice; *ech-ilagpaz.*
Manifestar a otro, a otra

cosa; *Vuinaghez* (activo).
Mano; *Com.*
Manifestarse; *guinag.*
Mansedumbre; *lahanil.*
Manso animal; *Alac-chigh.*
Manso hombre; *lahan-vuinic.*
Manta; *poc.* — Delgada; *ghichilpoc.* — Pareja; *paghalpoc.*
Mantener; *gmaclin* (activo).
Mar; *Muctanabil.*
Marchito; *taquig. N.*
Marido; *Malal.*
Mariposa; *pepem.*
Marrano; *Chitom.*
Mascara; *Cogh.*
Materia; *poghon.*
Matrona (muger); *xipilantz.*
Mayugado; *lepambil.*
Mayugarse; *glepam* (activo).
Meador; *Cabinel vuinic.*
Meados; *Cabil.*
Mear; *Cabin* (activo).
Membrum virile; *atil.* — Feminae; *antzilel.*
Mecapal; *pech, nucul.*
Mecate colorado; *Tzaghalac.*
Media comida; *ta ololvuelil.*
Media fanega; *ololtel.*
Media Noche; *ololacabal.*
Media paga; *ololtoghol.*
Medicina; *pox, poxil.*
Medicinar; *poxday* (activo).
Medico; *Poxdavuanegh.*
Medida; *piz, pizol.*
Medida (cosa); *pizbil.*
Medidor; *pizvaneg.*
Medio; *olol.*
Medir; *gpiz* (activo).
Memoria; *Naoghibal.*
Memorial en papel; *naoghbilhum.*
Menearse; N. *xmic, gniquez* (activo).
Menester; *xtum.*
Menester mio; *xtuncuum.*
Menester tuyo; *xtumatuc.*
Menospreciado; *tiolbil.*
Menospreciar; *tioltay* (activo).
Menosprecio; *tiol.*
Mentimiento; *Lotil.*
Mentir; *Xilot.* N. *ghpactay* (activo).
Mentira; *lot, pactayel.*

Merecer; *Ghlogholai* (activo).
Merecimiento; *toghol.*—
Mez; *Hu*, mesa; *Vuelbal.*
Mesclar; *gcap.* N.
Mesedor; *Nicalaghnegh.*
Meser; *Niculan* (activo); — *ghimulan* (activo).
Meter; *Cotez* (activo).
Metido; *Cotezbil;* — en Costal; *gtic.*
Miedo; *xiel.*
Miel; *Chab.*
Miel de Cana; *yalelvualè.*
Miel de rosa; *Chabulrosa* (et sic de aliis).
Miembro del cuerpo; *Vinquitel, tacupal.*
Mierda; *tzo.*
Migajas de pan; *Chucchiluag.*
Milagro; *labaghel.*
Milagroso; *labagh.*
Milpa; *Chom.*
Milperias; *Chomtic.*
Mirado; *ibbil.*
Mirar; *iil* (activo); — *gquil.*
Miseria; *Meanal.*
Misericordia; *Abolagel.*
Misericordia (tener); *abolag* (activo), undè dicit: *abolagham cum;* tener misericordia de mi.
Mocos; *zmil.*
Modestia; *Utzilal, togholal.*
Mojado; *tuxul.*
Mojarse; *tux.* N.
Moler; *ghuchum.* N.
Molido; *ghuchumbil.*
Molino; *ghuchomixim.*
Monte; *tetic, vuomoltic.*
Monton; *tzobol.*
Morada; *maclebal, nacalil.*
Morador; *nachegh.*
Morar; *gnacan* (activo).
Morder; *gti* (activo), *xitivuan.* N.
Morir; *xicham, xilagh.* N.
Mortaja; *pixoghbil.*
Mortalidad; *Chamel.*
Mosca; *hoob.*
Mosquito; *uz.*
Moza; *tzeb.*
Mozo; *quexem.*
Muchas veces; *ipliquel.*
Muchedumbre; *ipal, epal.*
Mucho; *ip.*
Muchos hombres; *ipuinic, epchigh.*
Mudarse; *xilic.* N.
Mudar à otro; *xiliquez* (activo).

Mudez; *humail.*
Mudo; *humd, macaltic, macop.*
Muela; *chom.*
Muerte; *Leghel.*
Muger; *Antz.*
Mundano; *valumilalvuinic.*
Mundo; *valumil, bahmil.*
Murmullo; *bulbunel.*

N.

Nacer; *Vuiniquilay.* — El maiz ô plantas; *Xichxloc, loquel ychiel.*
Nacido; *vuiniquilabil.* — Recien; *Achunem.*
Nacimiento; *Vuiniquilayel.*
Nada; *Munuzcuzi.*
Nadie; *voy.* Ninguno.
Naguas; *voy.* Enaguas.
Naipes; *Vulinhum.*
Nano; *voy.* Enano.
Nariz; *Ni.* — Roma; *Pechini.*—Larga; *Natibni.* Aquilena; *Teezelni.*
Nave, navio; *Cazlanghucum.*
Naveta; *Zyavuilpom.*
Necedad; *Tenquexcop.*
Necio; *Pocolvuinic, Bolvuinic; Hontolvuinic.*
Negar; *Muxal; Muxgham; Muzvuinaghez.*
Negligencia; *Chagilal.*
Negociar; *voy.* Comprar, Vender.
Negro (color y hombre); *Ic.* —*Ical, Icalvuinic, Icalpoc, Icalum, Icalacabal.*
Nervio; *Chuxuil.*
Nevar; *Xyaltaib.*
Nido (de aves); *Ztaxmut.*
Niebla; *Tocal.*
Niña (de ojo); *Xatilchulel.* — *Beczat, Veczat.*
Niño (de pecho; *Unemolol.*
Ninguno; *Munuzmuchui.*
No; *Mu.*
Noble; *Aghau.*
Nobleza; *Aghaulel.*
Noche; *Acabal.*
Nodo (de Caña); *Acanghelal, Yacanvualè.*
Nombre; *Biyl.*
Norte; *Quinobalhoo.*
Novedad; *Achcop.*
Noventa; *Valumgüinic.*

Novillo ; *Achvuacax.*
Nube ; *Toc.*
Nudo ; *Chucul*, (subst.).
Nudo ; *Chuc, Chuquil.*

Nuev
Nuev
Nuez
Nunc

O.

Obedecer ; *Gchumcop.*
Obediencia : *Xiël, Quexel.*
Obediente ; *Quexelcop.*
Obligacion ; *Patan, Gcoldayel ?*
Obligarse per otro ; *Glocan, gcolday* (activo).
Obra ; *Antel* — hecha ; *Pazbil.*
Obrar (algo) ; — *Gcantelan ; Gpatanim.*
Ochenta ; *Chanvuinic.*
Ocho ; *Vuaxaquin.*
Ocioso ; *Ghochol.*
Ocupar ; *Gcacyantel.*
Ocuparse ; *Oygcantel.*
Odio ; *Nacmalil.*
Ofender ; *Ghpazcolal.* — *Colalgpaz.*
Oficio ; *Antel* — *Patan.*
Oido (Oreja) ; *Chiquin.*
Ojos ; *Zatil, Xatil.*
Oler ; *Gheutzi.*

Olla ;
Olor
zar
Olvid
tac
lon
Olvid
Ch
Ombl
Once
Opon
Oposi
qu
Orilla
Orina
Oro ;
Otra
Otro ;
Osad
Oveja
Ovill
— (

P.

Pacer ; *Lobagh*, (neutro). — *Lobaghez*, (Activo).

Pacie
Col

Padrasto ; *Chultotil.*
Padre ; *Totil.* — Bueno ; *Utziltotil.*
Paga ; *Togholil, toghol.*
Pagado ; *Toghbil.*
Pagador ; *Togholvuinic.*
Pagar ; *Ghtogh.*
Paja ; *Ac ; ghovel.* — para casas ; *chic ac ; zagh ac.*
Palisada ; *Tetic.*
Palito ; *Bictaltè.*
Palma ; *Xam, nap.*
Palmito ; *Ztonxam, Yolondon-xam.*
Palo ; *Tee, teel.*
Paloma ; *Ucutzmut.*
Pan ; *Vuag, Vuagh.* — De trigo ; *Caxlanvuag.* — De maiz ; *Iximvuag.*
Paño ; *Poc.*
Pañuelo ; *Biquitpoç, cucobilpac.*
Pañales (de Niño) ; *Pixilolol.*
Papel ; *Hum* — blanco ; *Saquilhum , Zaquilhum.* — Escrito ; *Zibaquilhum.*
Parte (de la otra) ; *Taghech.*
Partes (Pudendas de la Muguer) ; *Chù, Aquex.*
Pastar ; *voy.* Pacer.
Pajaro (generico) ; *Mut.*
Pacificar ; *Lantèz, Lahantex* (activo).
Pacifico ; *voy.* Paso.
Paraque, porque ; *Cuziyum.*
Para siempre ; *Taz batelozil.*
Parados ; *Tequel.*
Parar ; *Ghtecam* (activo).
Pared ; *Pac.*
Parentela ; *Chogholal.*
Parentesco ; *Tagh.*
Pariente ; *Molol.*
Parir ; *Ololag.*
Parlar ; *Copogh* (activo).
Parpado (del ojo) ; *Zuzatil ; Zpaczat.*
Partido ; *Pucbil.*
Partir ; *Gcap.* — Hondiendo ; *Gham* (activo),
Partirse (de un lugar) ; *Xilic batel.*
Parva (cosa) ; *Paghal.*
Pasagero ; *Caxalbè vuinic.*
Pasar ; *Gcax.*
Pasmado ; *Tupalpich vuinic.*
Pasmo ; *Tupelic.*
Paso, pacifico ; *Lohom, laman.*

Patio; *Amac, pech, umum.*
Pecado; *Mulil.* — Grande, *Zmemulil.*
Pecador; *Mulavil.*
Pecar; *Ximulau.*
Pechuguera; *Obal, Cobal.*
Pecho; *Zniolondon.*
Pedernal; *Zuiton.*
Pedir; *Can* (activo).
Pedo; *Tzitz.*
Pegar; *Ghnop, gnoch.*
Peinar; *Ghachomtay* (activo).
Peine; *Ghachobil.*
Pelea; *Icaiaghel; Ycoyagh* (activo).
Pellizcar; *Xutau* (neutro). — *Ghxut* (activo).
Pellejo; *Nucul.*
Pelo; *Tzotz.* — Delgado; *Cuniltzotz.*
Pena; *Meanaghel, Meanagh.* — Dada por culpa. Penitencia en la confesion; *Ztogholmulil.*
Peña; *Tonmuc, tonchen.*
Pensamiento; *Natzaghel.*
Peon; *Antelvuinic.*
Pequeño (en edad); *Biquit; Unem.*
Pederse; *Xichai* (neutro); *Chayez* (activo).
Perdida; *Chayal.*
Perdimiento; *voy.* Perdida.
Perdon; *Chayelmulil.*
Perdonar; *Chaimulil.*
Perecer; *Xilagh, Xichay.*
Pereza; *Chaghil, Chaghilal.*
Perro; *Tzi.*
Perseguido; *Nutzbil.*
Perseguir; *Gnutz* (activo).
Pertenecer; *Taghtoghol.*
Pescado; *Choy* (Generico).
Pescuezo; *Nuc.*
Pezar; *Ghpiz.*
Pezon (de Teta); *Zgholchul.*
Picadura (de Alacran); *Ztighebtzec.*
Pié; *Oc, oquil.* — Mi pié; *Gcoc.*
Piedra; *Ton* (Genérico); *tonil.*
Piña; *Paxac.*
Piojo; *Uch.*
Pisar; *Ghec* (activo).
Placer; *Nichimaghel.*
Plata; *Zaquil taquin.*

Plaza; *Xiquit.*
Plegar; *Pux.*
Pluma; *Cucum.*
Pobre; *Mean.*
Pobreza; *Meanal.*
Poco; *Ghutuc;* (Jo solo) —mas; *Ghutuxoc, ghutuxan* — a poco; *Cumcun.* — De agua; *Chenalho.*
Poder; *Xuu* (neutro).
Poderoso, *voy.* Potente.
Podre; *Pocoghil.*
Podrirse; *Xichab.*
Poner; *Gcac* (activo). — Se el sol; *Xmalicacal.*
Por donde; *Buy.*
Porque; *Cuziyuum.*
Potente; *Ghuezel, ghuezegh.*
Potroso; *Tzutonil, Xulumtonil.*
Precio; *Toghol.*
Preguntar (a otro); *Ghacbey* (activo).
Premio; *Togholil.*
Prender; *Gchuc.*
Presentar; *Ghmotonèz* (activo).
Presente; *Moton.*
Preso; *Chucbil.*
Prestar; *Chamon.*
Presto (adverbio); *Zomzom.*
Presumir; *Ghtoibagh* (activo).
Presuncion, *voy.* Soberbia
Priesas (darse), *voy.* Apresurarse.
Prieto; *Ical.*
Principio; *Liquil.*
Prohijado, *voy.* Ahijado.
Proximo; *Napal, Nochol.*
Pueblo; *Teclum.*
Puerca; *Antzilal chitom.*
Puerco; *Chitom.*
Puerta; *Tinà.*
Pulga; *Chac.*
Punta; *Ni, nial.*
Purga; *Pox.*
Purgado; *Poxbil.*
Puta; *Mulabilantz.*

Q.

Qual; *Muchui.*
Qualquiera; *Muchuyuc.* — Cosa; *Cuziuc.*
Quando; *Baquin.*
Quantas (veces); *Ghaim liquel.*

Quanto (vale)? *Ghaimz-toghol?*
Quantos (hombres)? *Ghaim vuinic?*
Quarenta; *Chavuinic.*
Quaresma; *Chavaghelot-zil.*
Quatro; *Chanim.*
Quebrado; *Vuocbil.*
Quebraru; *Gvoquez* (activo). — *Xivuoc* (passivo).
Quedarse; *Xicom* (neutro); *Gcomez* (activo).
Quemada (cosa); *Chicbil, cacbil.*
Quemarse; *Xicac, Xichic,* (neutro) — *Ghchiquez,* (activo).
Querer; *Ghcam, ghcan;* (activo).
Quien; *Muchui.*
Quieto; *Nacalyolondon.*
Quijada; *Calabil.*
Quince; *Honlaghunem, holaghunem.*
Quinientos; *Zchaboc.*
Quitar, *Ghloquez,* (activo).

R.

Rabo de animal; *nee*—de hombre; *chac.*
Raer; *ghyoz* (activo).
Raido; *ghozbil.*
Raiz de arbol; *yibeltè.*
Rajar; *gtox, gham; totoxel,* abirlo rajando.
Ralea o genealogia; *tazal.*
Rala cosa; *cucul.*
Rana; *lutelpococ, zanna chinin.*
Rascar; *ghot* (activo). — *Gotbil* (verba).
Rasgado; *ghatbil.*
Rasgar; *ghat* (activo).
Rasgar con Cuchillo; *Guip ta cuchillo.*
Raton; *cho;* — grande: *Cocolcho, tagpezat.*
Ratonera; *Petz, hobilziz.*
Raya; *Polol.*
Rayo del sol; *Xoghovianel.*
Rayo de tormenta; *Chanc.*
Razon; *Coghol.*
Real, dinero; *Taquin.*
Recordador; *Naoghibal.*

Reino; *Aghualel.*
Rebatar; *ghpogh.*
Rebusnarel burro; *Xghiglunel burro.*
Recibir; *ghquich* (activo).
Recibir al que viene; *gnup* (activo).
Reclamo (para beneficios); *iquimchigh.* — Para aves; *ghicmut.*
Recoger; *gtzob* (activo).
Recompensar; *ghzutez.* (activo).
Recordar al que duerme; *ghulandaz* (activo).
Red; *Nuti.*
Redondo; *bolbol.*
Refregar; *ghcup*, (activo).
Regalar; *ghmaclin*, (activo),
Regalo; *Batezmoton*; *Ghcacbeymoton cuum.*
Reganar; *Xhailin, chivuivuet* (activo).
Reirse; *Gtzen.* — Hombre risueño; *tzechgvuinic.*
Relampagear; *lemlaghe^t* (activo).
Rempujar; *ghtacoltay* (activo).
Remudarse; *ghgheltay* (activo).
Reñir; *xicut* N.
Repartir; *ghpuc, ghpucbil.*
Reprender; *ghtzitz* (activo).
Resfriarse; *gzicubdez* (activo).
Resistir; *ghaac* (activo).
Resina; *Xuch.*
Respectar; *gquex.*
Resplandecer; *xoghovian* (activo).
Resplandor; *xoghovianel.*
Responder; *voy.* Baldonar.
Resucitar; *xicux.* N.
Resurreccion; *Cuxel.*
Retonar; *glup.*
Retoño; *lupel.*
Retorcer; *gtotz.*
Retozar; *taghin.*
Retozo; *taghimol.*
Reverenciar, voy. Adorar.
Reventar; *xituc, xighat.* N.
Revolcar; *gbalelan, balalip.*
Revolver; *ghuy, gcapulan.* N.
Rey; *Aghau, Rey.*
Rico; *Culegh.*
Rio; *ucum.*
Ripio; *Chuchul.* — Astilla — *chuchulte.*

Riqueza; *Culeghel.*
Rodilla; *Cacà.*
Roer; *ghnul.*
Rogar; *xicopog, ghcopog* (activo).
Romadizo; *Zimal.*
Romper; *ghat.*
Roncar; *ghalghonet.*
Ropa; *Poc* — Mi ropa; *Ghpoc.*
Roto o rompido; *ghatbil, ghatal.*
Rudeza; *hotolil.*
Rudo; *hontol.*
Rueda; *Zetzet.* — La de molino; *ghunom.*
Rugir las tripas; *Chocet chut.*
Ruido de gente; *tunel aghilvuinic.*

S.

Saber; *Gnà* (activo). — No saber; *Mugnà, Murcuzigna.*
Saber el manjar; *Gbutzan* (activo).
Saber tordo; *Zcotolgna.*
Sabiduria; *Naghilab*, y lo mismo la memoria.
Sabio; *Naghel.*
Sabrosa comida; *butzilbuel, chiilvuel.*
Sacate; *voy.* Paja, Zacate.
Sacado; *loquezbil.*
Sacar; *gloquez* (activo).
Sacar agna; *glub, ghilihòo.*
Sacrificar degollando; *gcup* (activo).
Sacrificador o degollador; *cupelvuinic.*
Sacudido (Hombre); *tetevuinic, tetecop.*
Sacudir; *glilin, gtitin* (activo).
Saeta; *yalbayel.*
Saetear; *yalbay*, N.
Sal; *atzam.*
Salada; *atzambil.*
Salar; *atzamdez* (activo).
Salario; *togholil.*
Salida; *loquel.*
Salido; *loquem.*
Salir; *xiloc.* N.
Salitre; *atzamlum.*
Saliva; *tubal.*
Saltante; *lutvaneg.*

Saltar; *ghtilpug.*
Saltar; *xilut* N.
Salto; *lutel.*
Salud; *Cuxel, utzilal.*
Saludar; *gchandez* (activo).
Salutacim; *Chandezil.*
Salvacion; *Coldayel.*
Salvar; *Colez, gcolday.*
Sangrador; *ghulogelvuaneg.*
Sangrar; *ghul.*
Sangre; *Chichel.*
Sangria; *ghulogel.*
Santa cosa, *Chul, utz.*
Santidad; *utzilal.*
Santiguarse; *gpizazat.*
Sapo; *pococ.*
Sastre; *tzizom.*
Sastreria; *tzicomoghel.*
Sauce; *yocol.*
Sahumar; *Chailtez* (activo).
Sahumerio; *Chaiyel.*
Sazon; *zoquel.*
Secreto; *Macalcop.*
Segador; *lucoghel.*
Seca cosa; *taquin; ghobin, hutul.*
Secarse; *Xtaquigh.* N.
Segar; *gluc.*
Seguimiento *zacpatil.*
Seguir; *tzacpati.*
Sequedad; *taquimal ozil,* (tiempo seco),
Seis; *vuaquim.*
Sellar; *guetaldez* (activo).
Sello o señal; *netalil.*
Semblante; *zeltil coghol.*
Sembrador; *Tzumbaghon.*
Sembrar; *gtzun* (activo).
Sementera; *Tzunubil.*
Seña o muestra; *vuinaghem, vuinag.*
Señalar (o mostar); *vuinaghez* (activo).
Señor: *Aghau.*
Señorio; *Aghaulel.*
Sentado; *nacal, nacbil.*
Sentarse; *Macay, gnaqui.*
Sentencia; *Chaquelcop.*
— il que sentencia; *chaquelvuinic.*
Sentenciar; *Gchaquix.*
Sepultura; *muquenal.*
Sereno (tiempo); *quepelozil.*
Sermon; *tzitzocop chulcop*
Serpiente (Especie de); *tente pococ.*
Sesenta; *Oxvuinic.*
Sesos; *Chinam.*

Setenta ; *Olaghunenox vuinic.*

Sexto ; *Vuaquival.*

Si ; (adverbio) *Haa;* (condicional) ; *amati.*

Si, o asi es ; *Abi.*—Si hay; *amatioy, amatinacal.*

Si, como : mira si es bueno o malo ; *ilo me utz, me mo utzuc.* Si, tambien ; *coichiuc.*

Siempre ; *batelozil.*

Sienes ; *chinil.*

Sierpe ; *muctachon.*

Significacion ; *vuinagem.*

Significar ; *ghvuinaguez.*

Silbar ; *gxuxubi* (activo).

Silbo ; *xuxiobil.*

Silencio ; *Chighianel.*

Silla (hugar de sentar) ; *Nactebal.*

Simia o mono ; *Max.*

Siniestra ; (mano) *tzegcom.*

Sobaco ; *lotzopil.*

Soberbia ; *toilbail.*

Soberbio ; *toilbailvuinic.*

Sobra de algo ; *yelal.*

Sobre ; *usan, ta.*

Sobrenombre ; *gholbil, latzbil.*

Socorrer ; *gcolday, coldayel.*

Soga ; *chogham.* — Sol ; *Cacal.*

Sola (cosa) ; *ztuquel.*

Solemnidad ; *labanel.*

Solemnizar ; *glaban.* (Activo).

Solicitar ; *ghzaban, ghzabatez.* (Activo).

Solo ; *gtuc, atuc, ztuc.*

Soltar ; *Ghtilpug, Titui* (activo).

Soltero ; *ghochol.*

Sombra ; *quevuagh, axinal.*

Sombra del hombre o arbos : *nequetal, axinal.*

Sombrero ; *pixghol.*

Soplar ; *ghub.*

Soplo ; *ghubil.*

Sordera ; *coquilal.*

Sordo, hombre ; *coquilvuinic.*

Sosegado ; *Nacalyolondon.*

Sosegar a otro ; *gnacanbeiyolondon.*

Sosiego ; *Nacanelyolondon.*

Sospecha ; *nalival.*

Sospechar ; *ghnali.*

Sospechoso ; *nalivuaneg.*

Suave (al gusto); *butzan tagti.*
Suavidad; *butzanib.* — al olfato; *butzan yutziel.*
Subida; *muyel.*
Subir ; *ximui.* — hacer subir; *gmuyez* (activo).
Suciedad ; *papazil.*
Sucio; *papaz.*
Sudar ; *chican.*
Sudor; *chiquil.*
Suelto ; *Colezbil.*
Sueño *buagel.*
Sufrimiento ; *cuchlicti.*
Sufrir; *cuchvuocol.*
Suegro o suegra ; *nidl.*
Suelto ; *tilpughem.*
Sueño ; *vuayel.*
Suerte ; *chulel.*

T.

Tabla ; *tenatė.*
Tacha ; *paghenal.*
Tachar; *pagh* (activo).
Tajar; *gcup, ghghoz* (activo).
Talega; *Chui.*
Tambien ; *icho talel.*
Tañer instrumento; *ghtig.*
Tan solamente ; *tuquelnox*
Tapar; *gmac* (activo).
Tardauza; *aleghel.*
Tardarse ; *xialeg.* N.
Tarde del dia; *tibiltic, tatibiltic.*
Tartamudo ; *chonti.* Tea; *togh, zaghal togh.*
Taza ; *boch.*
Tejer ; *ghalam.*
Tela de araña ; *znom.*
Tela de manta ; *olonil.*
Temblar; *ghnic.*
Temblor ; *niquel, tininel.*
Temer; *ghxi.*
Temor ; *xiel.*
Templo ; *zna Dios.*
Tendero ; *Chompolmal.*
Tendré ; *Oyto cum.*
Tener ; *ghapuy, ghquich.*
Tenerse para no caer; *Xipagh* (N.); *Ghpagham* (activo).
Tengo; *Oy cum.*
Teniente de Alcalde ; *Zlocom Alcalde.*
Termino o fin ; *laghem.*
Ternura; *Cunil.*
Teta ; *chuul.*

Tienda donde se vende; *Chonobalpolmal.*

Tiene oficio; *oy amtel.*

Tierra; *lum.*—Llana; *puchulum.*

Tinta; *Zibac.*

Tintero; *Yabuilzibac.*

Tirar saetas; *Gyabay.*

Tocar algo; *Ghpic, ghtig* (A.).

Tocino; *patchitom.*

Todo; *Zcotol.*

Todos los anos; *Zcotol avil*

Todos los dias; *Zcotol cacal.*

Todo tiempo; *Zcotol ozil.*

Tomado de vino; *yacubel.*

Tomar; *Ghquich* (activo).

Tomarse las aves; *Ztecanzbà.*

Tomarse o Cargarse los burros, perros o toros; *Xiuchzba.*

Torpe; *bol, bolbil.*

Torpeza; *bolbilal,*
bal.

Tostar; *ghvugh, gh*
ghbacumtes.

Trabajar; *Xiamtè*

Trabajo; *amtel.*

Traduccion; *zute*

Traducido; *zutez*

Traducir; *Nopez,*

Traer; *talez* (acti

Traer per fuerza; *g*

Tragar; *gbic.*

Tragar agna; *gch*

Traidor; *ghotzcop*

Trastornar; *ghvu*

Trasera; *pat, pati*

Travesura; *ovil.*

Travieso; *ovilvui*

Traza; *nopel.*

Trazar en el e
miento; *ghnop.*

Trazegar; *ghutez.*

Treinta; *laghunemzcha-vuinic.*
Trementina; *xuch.*
Tres; *oxim.*
Tributario; *patanighel vuinic.*
Tributo; *patan.*
Trigo; *caxlanixim.*
Trillar; *tecixim.*
Tripas; *biquil.*
Tristeza; *meanalaghel.*
Trocar; *ghghelan* (activo).
Troje de maiz; *tenal ixim.*
Trompeta; *oquez* — tocarla; *coquezam.*
Tronido; *chauc.*
Tropezon; *tzuculinel, pozinel.*
Tropezar; *ghtzuculin, ghpozin* (activo).
Trueque; *ghelol.*
Tuerto; *tzetzezat, maczat.*
Tuetano; *chinbac.*
Tupir la tela; *ghzec.*
Turbar; *ghzoc.*
Turbacion; *baquel.*
Turbia (agua); *totol hoo.*
Turma (de animal); *tonil.*

U.

Una cosa; *ghuntèc, ghunycpal.*
Una vez; *ghunliquel, ghuntec, ghunyepal.*
Una vez sola; *liquel nox.* — Dos; *chaliquel.*
Uncion; *ghuel, bonel.*
Unguento; *bompox.*
Uno; *ghum.*
Un par; *ghuchop.* — Dos; *chachop.* — Tres; *oxchop.*
Un poco; *ghutuc.*
Un poco mas; *ghutucxam.*
Untar; *ghbon.*
Urdir; *ghteomagh.*
Urdiembre; *temalholonil.*
Usada (Cosa); *picbil.* — No la uses; *muxapic.*
Usar; *gpic.*
Usura; *zgholtaquin.*
Uva (verde); *Tzehel Tzutzu.* — Uva de montes; *vuomol tzutzu.*

V.

Vaciar; *ghochon.* — De uno a otro; *ghlilin.*
Vaciar; *ghghochontez.*
Valencia; *gholchanil.*
Valiente; *gholchanilvuinic.*
Valle; *opolozil*, *hamalozil.*
Vara; *Mantel xul.*
Vara (para medir); *pizoltè.*
Varanda; *chiquintè.*
Varon; *Xinchoc.*
Vaso de plata; *bochiltaquin.* — de barro; *bochilum.*
Veces; *vuonelotzil.*
Veinte; *tob.*
Vena; *chaxuil.*
Venado; *chigh.*
Vellaco; *lavalvuinic.*
Vencer; *ghcaxum.*
Vendedor (Hombre); *chonel vuinic*, *chombelalveta.*
Vender; *gchon.*
Vender; *chon* (activo).
Vender; *Polnaghel.*
Vendido; *chombil.*
Vengnaza; *pacal, pacalil.*
Vengar; *ghpac.*
Venta; *chonel.*
Venida; *talel.*
Venir; *xital.* N. *tatez* (activo).
Veneno; *chamelal pox*, *colal poxil.*
Ver o mirar; *xiil.* N. *ghquel* (activo).
Verano; *cacalozil.*
Veraz; *batzil.*
Vergüenza; *quexlal.*
Vestido o vestidura; *cuul*, *pocol.*
Vestir; *ghcun*; — à otro; *ghcuumtez.*
Via o camino; *veel.*
Viador; *veel vuinic*, *caxalvè vuinic.*
Vicio; *Colaltalel.*
Vida; *Cuxel*, *Cuxelal.*
Vidrio; *nem.*
Vieja; *meel.*
Viejo; *mool.*
Viejo; *voy.* Anciano.
Viento; *ic.* — Suave; *cumil ic.*
Virgen; *batziltzeum.*

Virginidad; *tzeubal.*
Virtud; *utzubal.*
Virtuoso; *utzubil.*
Viscocho; *Coxaxvuagh.*
Voluntaria cosa; *Canoghel, Canoghibal.*
Voluntad; *canoghel.*
Volverse; *Xizut;* (neutro) — *Gzutez,* (activo). — Volverla de dentro afuera; *Gbot* — V. las espaldas; *Ghvualac pati.*
Vomitar; *Xehen,* (activo).
Vomito; *Xehel.*
Voto; *apcop, ghaccop* (vover).
Vuelta; *lel.*
Vuestro; *Avum, avunic.*
Vuelta (cosa); *Tzutbil Zutezgezbilcop.*

Y.

Ya (preposicion), ya viene; *taxtal.*
Ya va; *taxbat.*
Ya quiere obras bien *tazcan lecpa.*
Yelo; *tail.*

Z.

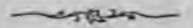
Zacate, *voy.* Paja.
Zancudo o moscardon; *xenem.*

PORTRAITS D'ARTISTES

JULES BRETON

Par M. CHAUMELIN

Directeur des Douanes, Membre correspondant.



I.

MESSIEURS,

Les travaux agricoles,—les plus utiles de tous, les seuls qui aient pour but de satisfaire à des besoins imposés par la nature,—sont aussi les plus dignes et les plus nobles. Accomplis en plein soleil, au milieu des splendeurs de la création, ils ont quelque chose de sacré.

Ces occupations saintes, sortes de rites d'une religion universelle, se transmettent sans s'altérer, à travers les âges, à travers les révolutions : l'humanité y puise une jeunesse immortelle.

La civilisation,—œuvre des politiques,—a eu beau renverser le primitif ordre social, le travailleur rustique, descendu du sommet où la Justice avait marqué sa place, a conservé du moins les

prérogatives de la dignité morale, de la vigueur physique et de la pureté de race ; par lui se régénèrent les classes étiolées dans l'oisiveté et l'opulence.

C'est aux champs aussi qu'est la source de beauté où l'Art, affadi par les mièvreries mondaines, épuisé par des productions difformes, vient se retremper et se renouveler.

Au point de vue purement pittoresque, les gens livrés aux travaux de la campagne ont des expressions, des attitudes et des allures d'un caractère simple et fort, grave et presque majestueux, qui tient à la nature même de leurs occupations.

Le berger qui, un bâton à la main, rassemble son troupeau et lui commande de la voix et du geste ; le laboureur qui creuse un sillon profond dans la terre rebelle ; le semeur qui, les yeux fixés sur le sol entr'ouvert, y lance les germes de la moisson prochaine ; le moissonneur, armé d'une faucille, qui s'incline vers les épis dorés ; le faucheur qui, d'un bras agile, fait tournoyer sa faux ; le bûcheron qui brandit sa hache contre les colosses de la forêt ; la vanneuse qui crible le grain ; la jeune fille qui porte sur sa tête une gerbe blonde comme sa chevelure, et celle qui revient de la fontaine avec un vase sur l'épaule, ont une noblesse de mouvement, une fierté et une grandeur d'attitude qui en imposent et qui charment.

Ces figures-là ne cherchent pas à nous séduire par une élégance conventionnelle et apprêtée ;

elles sont belles d'une beauté supérieure et perdurable, essentiellement vraie et simple.

Les maîtres de la peinture et de la sculpture ont possédé, à un degré plus ou moins éminent, le sentiment de cette beauté agreste et s'en sont fréquemment inspirés; mais, par une singulière contradiction, la représentation des scènes mêmes de la vie rurale a été presque toujours considérée comme indigne de la noblesse de l'art.

Si quelques peintres de mérite, hollandais ou flamands, ont pris la liberté de mettre en scène des paysans, il semble qu'ils aient voulu se faire pardonner, en insistant, comme à plaisir, sur les côtés misérables de leurs modèles, sur leurs ridicules, leurs travers et leurs vices.

Je ne parle pas des pastorales sentimentales et coquettes de notre école française du dix-huitième siècle : chacun sait que les bergers enrubannés et les bergères vêtues de satin, qui folâtrent dans les compositions de Boucher, n'ont jamais connu d'autres champs que les pelouses royales de Marly et de Trianon. Les vrais paysans de ce temps-là ont été peints par La Bruyère :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont hommes. Ils se retirent, la nuit, dans des

tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent aussi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Ce sombre tableau a cessé d'être vrai depuis la Révolution française : nos paysans, devenus les égaux de ceux pour qui ils sèment et labourent, ont perdu les habitudes farouches des temps d'oppression ; ils n'inspirent plus le dégoût, et il est enfin permis de les peindre.....

Parmi les nombreux artistes que cette « nouveauté » a attirés, il en est trois qui se sont fait, en les traitant, une réputation hors ligne : ce sont MM. Courbet, François Millet et Jules Breton.

Courbet a peint les paysans avec une sincérité brutale ; Millet, avec une sorte de mélancolie sauvage et d'âpreté farouche ; Breton, avec une grâce sérieuse, une tendresse émue, une poésie grave, recueillie, presque solennelle.

II.

Misère et Désespoir, — *La Faim*, — tels sont les titres des deux premiers tableaux exposés par Jules Breton, l'un en 1849, l'autre en 1850. Je n'ai pas vu ces peintures, mais je suppose qu'elles représentaient de petits drames intimes dans le genre des œuvres de Tassaert qui, à la même époque, obtenait un assez grand succès de larmes avec sa *Famille malheureuse*.

Breton avait vingt-deux ans en 1849. En débutant par des scènes de désespérance, il ne faisait sans doute qu'obéir à cette tristesse inconsciente, à cette vague inquiétude, à cette mélancolie divine, à cette soif du beau et du bon, à cette nostalgie de l'idéal qui tourmentent les jeunes âmes, qui emplissent le cœur des amoureux, des poëtes et des artistes.

Au Salon de 1853, il exposa le *Retour des moissonneurs*. C'était un premier essai dans le genre rustique. Ce tableau, d'un sentiment juste, d'une exécution un peu timide, mais pleine de délicatesse, ne fut guère remarquée que d'un petit nombre de gens de goût. — Cette année-là, Courbet violentait l'opinion publique par des paysanneries d'un tout autre caractère : les *Lutteurs*, la *Fileuse endormie* et les *Baigneuses*.

L'exposition universelle de 1855 fut favorable à Breton : les trois tableaux qu'il y fit admettre lui valurent une médaille et eurent les honneurs de la critique. Dans le *Lendemain de la Saint-Sébastien*, sorte de mascarade du moyen âge, on loua l'accentuation comique des physionomies et le pittoresque des costumes. Mais les deux autres compositions plurent tout particulièrement : les *Petites paysannes consultant des épis* furent admirées pour leur grâce naïve; les *Glaneuses*, pour leur élégance rustique et pour la belle lumière dorée dont les enveloppait le soleil couchant.

Le succès qu'obtinrent ces fidèles et poétiques reproductions de la nature indiquait à l'auteur la

voie qu'il devait suivre. Jules Breton se voua, dès lors, à peu près exclusivement, à la peinture des scènes villageoises. Toutefois, il hésita quelque temps encore dans la manière de les interpréter : il se demanda s'il devait en élaguer soigneusement tous les détails vulgaires et n'en reproduire que les côtés nobles et poétiques, ou bien s'il valait mieux pousser la sincérité jusqu'au bout, et copier la réalité telle quelle, sans autre réserve que de la choisir intéressante et pittoresque.

Il inclina d'abord vers ce dernier système et peignit, en s'y conformant, la *Bénédiction des blés* qui, du Salon de 1857, est passé au musée du Luxembourg.

III.

C'est en Artois, dans sa province natale, que Jules Breton nous fait assister à la *Bénédiction des blés :* mais la scène se passe à peu près de la même façon dans toutes nos campagnes, et chacun de nous peut contrôler l'exactitude du tableau.

La procession se déroule en pleins champs, dans un sentier qui serpente à travers les moissons jaunissantes.

En tête, les jeunes filles, parées de la robe blanche et du voile des congréganistes, portent les unes des bannières, les autres des brancards surmontés de statues vénérées.

On voit venir ensuite des chantres en surplis sans manches, des diacres en dalmatiques, et des

enfants de chœur blonds et roses, jetant devant eux des fleurs qu'ils prennent dans de petites corbeilles suspendues à leur cou par des rubans.

Ces chérubins embellissent la route par où va passer le « Bon Dieu », que porte dans un ostensoir d'or le vieux curé, dont les mains tremblantes ont peine à soutenir ce fardeau sacré.

Les marguilliers, gantés de coton blanc, tout confits en béatitude et tout fiers de leur dignité, tiennent les supports du dais de velours rouge sous lequel est abrité le Saint des Saints.

Par derrière s'avancent, graves et majestueux : Monsieur le maire, ceint de son écharpe, les conseillers municipaux, et les autres notables du pays, engoncés dans leurs habits des dimanches et plus roides que les cierges qu'ils ont à la main.

Placé à distance respectueuse des « autorités », le garde champêtre, tricorne en tête et sabre au poing, ainsi qu'il sied au représentant de la Force armée, écarte de la main gauche les enfants turbulents et le menu peuple qui suit sans ordre, comme un troupeau.

Le long du chemin, sur le passage du Bon Dieu, les femmes se prosternent en joignant les mains, les hommes mettent un genou en terre et baissent la tête. Seuls, les petits-enfants restent debout, comme si leur innocence leur en donnait le droit : ils lèvent les yeux vers le Saint-Sacrement, lui tendent les bras et lui sourient.

Un soleil splendide éclaire cette solennité rustique et dore le paysage au fond duquel on aper-

çoit, au milieu des arbres, les premières maisons et le clocher du village.

IV.

La *Bénédiction des blés* est loin d'être une peinture irréprochable : la touche a quelque sécheresse et la couleur quelque monotonie, par suite sans doute de l'extrême diffusion de la lumière ; les têtes ne se modèlent pas toutes avec une fermeté suffisante et ne se détachent pas assez du fond ; le dessin, expressif et juste, manque de ce qu'on est convenu d'appeler le style.

Mais, cette part faite au feu de la critique, comment ne pas admirer l'ingénieuse et pittoresque distribution de la scène, l'extraordinaire variété des types, le caractère profondément individuel de chacun des nombreux personnages, et, par-dessus tout, la justesse des mouvements et la vérité pour ainsi dire parlante des physionomies? On n'est sérieux, on n'est dévot, on ne s'agenouille, on ne s'incline, on ne se redresse, on ne marche de cette façon-là qu'au village.

C'est la nature même que l'artiste a prise pour modèle, et il l'a transportée sur la toile, sans songer le moins du monde à l'arranger et à l'idéaliser ; il a copié tout simplement ce qu'il a vu ; mais on remarque dans cette simplicité une telle force, une telle sincérité et une telle candeur d'observation, qu'on est ému et charmé comme par tout ce qui est naïf et honnête.

Des critiques ont signalé, comme des concessions au réalisme, certains détails et certains types de la *Bénédiction des blés*, — les figures des notables et du garde-champêtre par exemple ; mais s'il est vrai que la gravité empesée de ces braves gens et leurs habits étriqués provoquent un léger sourire, ils n'ont assurément rien de trivial. Le peintre n'a fait qu'effleurer le grotesque ; il a glissé, il n'a pas appuyé.

Le même sentiment du pittoresque villageois, la même variété de types, d'attitudes et d'expressions, la même naïveté d'observation et la même pointe de finesse comique, se retrouvent dans la *Plantation d'un calvaire*, qui parut au Salon de 1859 et qui est aujourd'hui au musée de Lille. Il y a, de plus, une recherche de la beauté, une préoccupation du style, qu'on remarque particulièrement dans la jeune femme, coiffée d'un fichu rouge, qui tient par la main deux petits enfants, et dans les vierges vêtues de blanc qui, les cheveux tombants, les yeux baissés, portent sur des coussins de velours les instruments de la Passion.

Le *Rappel des Glaneuses*, exposé la même année que la *Plantation du Calvaire*, accuse plus nettement encore ces tendances nouvelles. Cette œuvre capitale fut le point de départ d'une évolution définitive du talent de l'auteur.

Désormais, sans cesser d'être vrai, Jules Breton s'efforcera de dégager la poésie de la réalité ; il ne se contentera plus de satisfaire la raison et de réjouir les yeux : il aspirera à charmer les plus

délicats et les plus nobles instincts de l'âme ; il visera, sans préméditation classique, à la beauté pure ; il s'élèvera insensiblement vers les sommets de l'Art.

V.

Le *Rappel des Glaneuses* est une des compositions les plus vraies et les plus poétiques de Jules Breton.

C'est le soir : le soleil vient de disparaître derrière les arbres d'un grand bois ; une bande d'or marque sa trace lumineuse au-dessus de l'horizon et des lueurs roses, tendres et fugitives, embellissent d'un dernier éclat le ciel où apparaît le disque argenté de la lune.

L'heure est venue pour les pauvres glaneuses de suspendre leur maigre récolte. Le garde-champêtre, adossé à une borne de séparation, se fait un porte-voix de ses deux mains et hèle les retardataires. Les plus diligentes se mettent en route pour regagner leur chaumière, heureuses du chétif butin de la journée. En avant, se présente une belle fille, à l'air pensif, à la démarche lente et grave, portant une gerbe sur sa tête : les canéphores antiques n'étaient ni plus élégantes, ni plus fières.

Les figures de Breton n'ont, assurément, aucune prétention à rappeler les chefs-d'œuvre de l'art ancien ; elles sont d'une réalité toute moderne, quant aux costumes et quant aux types ; mais elles

ont une simplicité, une ampleur de geste et d'allure, qui sont de tous les pays et de tous les temps, et qui constituent, par cela même, la véritable beauté.

Ces glaneuses, aux vêtements rapiécés, au visage hâlé, aux mains épaisses, aux cheveux relevés négligemment, sont bien telles que l'artiste a dû les voir dispersées dans un champ de l'Artois. Leurs attitudes sont prises sur nature, la manière dont elles se présentent ne sent en rien l'apprêt; ce sont de vraies paysannes, en un mot; mais, dans leur rusticité même, dans leur forte et austère réalité, elles prennent un caractère solennel et presque héroïque.

L'harmonie de la couleur, la magie de l'effet lumineux, ajoutent encore au charme de cette poétique composition. Le crépuscule baigne les figures de lueurs chaudes et flottantes, accentue les contours, simplifie les milieux et agrandit ainsi l'aspect général.

VI.

Tel est le premier feuillet, tel est le premier chant du poëme dans lequel Breton a célébré, avec une émotion presque religieuse, les travaux des champs. A fort peu d'exceptions près, les tableaux qu'il a exposés depuis sont conçus dans le même sentiment grave et recueilli. A la noblesse de style des *Géorgiques*, ils joignent le caractère

tendre, mystérieux et profondément humain de la *Mare au Diable* et de la *Petite Fadette*.

La femme joue le principal rôle dans ces compositions qui, généralement, tendent plus à exprimer la grâce que la force.

Ce sont d'humbles villageoises qui sont les héroïnes de cette épopée de la vie rurale. Elles accomplissent leur labeur quotidien avec une rigidité silencieuse et pensive, avec une placidité mélancolique. Elles ont la chasteté, la santé et la sérénité. Elles sont gracieuses sans mièvrerie et portent leurs pauvres vêtements, leurs robes raccommodées, leurs fichus étroits et leurs capelines d'indienne avec une sorte de dignité naïve qui n'est dépourvue ni d'élégance, ni de grandeur.

Dans toutes les actions où l'artiste nous les représente, elles ont le geste si vrai, l'attitude si simple, le type si rustique et si local, qu'elles semblent fixées sur la toile sans le secours du pinceau et qu'on croit assister à la scène même.

Et telle est la poésie répandue par Breton dans ces peintures champêtres, qu'il nous intéresse aux actions les plus humbles et les plus vulgaires.

Il nous intéresse aux *Sarcleuses* (salon de 1861), qui se courbent vers le champ pour en arracher les mauvaises herbes; à la jeune fille qui met en gerbe les tiges de *Colza* (1861) et à celle qui en crible la graine; — à la robuste paysanne, en cotillon simple et grosse chemise de toile blanche, qui ramasse les épis de la *Moisson* (1867); — aux faneuses qui, à la *Fin de la Journée* (1865), se

reposent, les unes couchées sur l'herbe, les autres debout et appuyées sur leurs longs râteaux ; — aux vendangeuses qui emportent dans des seaux de bois les raisins que les vignerons versent ensuite sur un char attelé de bœufs (les *Vendanges à Château-Lagrange*, salon de 1864).

Il nous intéresse à la *Gardeuse de dindons* (1864) et à la *Fileuse* (1870), qui rêvent, assises sur un rocher, au milieu de la campagne solitaire ; — aux paysannes qui, la journée finie, reviennent en devisant à leur chaumière, par le chemin tracé entre les blés et les colzas (le *Retour des champs*, 1867) ; — aux *Femmes récoltant les pommes de terre* (1869), groupe plein de noblesse dans sa rusticité, s'enlevant puissamment sur un fond de paysage plat et nu et sur un ciel moelleux où flottent de légers nuages teints en rose par le crépuscule ; — aux villageoises bretonnes qui, par un escalier creusé dans le roc, descendent vers une *Source, au bord de la mer* (1877), et à celles qui lavent et jasent, accroupies autour du bassin de cette même source (les *Lavandières*, Salon de 1870).

Il n'est pas une de ces compositions où l'on ne trouve quelque figure traitée par l'artiste avec un soin amoureux, quelque robuste paysanne plus belle que ses compagnes, et qui, sans affectation d'ailleurs, a, dans son attitude et son geste, quelque chose de sculptural.

Nous citerons, par exemple, la vanneuse de la *Récolte du colza ;* la jeune fille qui, dans le ta-

bleau de la *Source*, soutient, d'une main, une cruche sur sa tête et appuie l'autre main sur sa hanche; la faneuse qui, dans la *Fin de la journée*, s'appuie sur son râteau, et celle des *Sarcleuses*, qui est debout, la main derrière la taille, les yeux fixés vers le couchant, « semblable », a dit Maxime Du Camp, à une prêtresse du travail, disant sa prière intérieure au soleil, père de toute fécondité. »

Il faut signaler encore, pour l'austère fierté de la pose, la *Gardeuse de dindons* et la *Fileuse*, et aussi le paysan qui, dans le tableau intitulé les *Mauvaises herbes* (1869), soulève, au bout d'une fourche, un paquet d'herbes sèches auxquelles il a mis le feu.

VII.

Breton n'a pas seulement traduit les côtés graves et solennels de l'existence agricole. Si, dans ses derniers ouvrages, il a évité les types comiques qu'il avait introduits dans la *Bénédiction des blés* et dans la *Plantation d'un Calvaire*, il a pris plaisir plus d'une fois à rendre l'animation joyeuse de certains scènes champêtres : les *Vendanges à Château-Lagrange*, la *Source* et les *Lavandières* peuvent être citées, sous ce rapport, pour le mouvement et la gaîté de la composition.

Il s'est essayé aussi à retracer des épisodes dramatiques : l'*Incendie*, du Salon de 1861, est peint avec beaucoup d'énergie. L'empressement, l'acti-

vité des villageois accourus pour éteindre les flammes qui dévorent une chaumière, l'effarement des bestiaux qu'on fait sortir malgré eux de l'étable, sont exprimés d'une façon très-pittoresque et très-vraie.

Mais le talent de l'artiste est surtout à l'aise dans les scènes d'une sentimentalité mélancolique et douce. Il y a une grâce délicate et touchante dans le tableau du *Soir*, où une jeune fille rêve, assise à l'écart, tandis que ses compagnes forment sur l'herbe une ronde joyeuse, et dans le tableau de l'*Héliotrope* (1878), où une petite servante, pauvrement vêtue, attire timidement à elle la plante dont la fleur ne se tourne que vers le soleil.

Les calmes et pures jouissances de la vie de famille ont trouvé en Jules Breton un interprète aussi habile que convaincu. La *Lecture*, du salon de 1865, est un chef-d'œuvre d'exécution et de sentiment. Dans la grande salle d'une ferme, près d'une haute cheminée où flambent quelques tisons, une jeune fille tient un gros livre posé sur ses genoux ; elle fait la lecture à son aïeul, qui écoute attentivement, assis dans un vieux fauteuil vert, les yeux presque fermés, les deux mains appuyées sur son bâton. Comme toute la personne de ce vieillard respire l'honnêteté ! Et quelle grâce, quelle gentillesse, quelle candeur dans l'attitude de cette jeune fille, dans l'expression de son délicieux visage !

Le Grand-Pardon breton, exposé au salon de 1869, est une composition originale et savante.

Les diverses nuances de dévotion villageoise ont été saisies par l'artiste avec une rare finesse d'observation. La première fois que je vis cette peinture je traduisis en ces termes l'impression qu'elle me causa :

« Les paysans qui, nu-tête, un cierge d'une main, un chapelet de l'autre, défilent processionnellement entre deux haies compactes de villageoises en coiffes blanches, ont des airs de componction, des attitudes de recueillement admirablement rendus. On croirait assister à une fête du Moyen-Age, tant il y a de foi naïve et de ferveur chez ces braves gens. Il semble aussi que pour l'exécution de cette peinture, M. Breton se soit inspiré des tableaux que M. Leys, le célèbre artiste belge, a faits des mœurs et des types du XVe siècle. Le dessin a beaucoup de fermeté ; la couleur est claire, tranquille, quelque peu monotone et grisâtre, surtout dans le fond, qui manque de profondeur. Les physionomies ont un caractère bien individuel, les vieillards qui ouvrent la marche ont une sorte de majesté patriarcale. Çà et là on aperçoit de charmants visages de femmes et des têtes d'enfants très-naïves. »

VIII.

Ainsi, sans s'écarter de la réalité, sans abstraire ses idées dans de vagues généralisations, Jules Breton est parvenu, à force de volonté, à force d'esprit droit et ferme, à traduire l'austère poésie

de la vie rurale. Sans prét
humbles figures adonnées au
il a su les ennoblir, il leur a
deur et du style. Sans cherch
duire par des effets imprévus
émouvoir et à nous faire songe

Ce sont là, sans doute, des c
assez élevées pour justifier l
que Breton a obtenue au sal
dant, je me suis laissé dire qu
grande médaille d'honneur, le
le récompenser de ce que, dan
de cette année, — la *Fontaine* e
dant des vaches, — il avait abor
fois les figures de grandeur na

Aux yeux de certaines gens,
tion du grand art est de s'affirm
toiles.

A ce compte, la peinture
serait un bien petit art, et j'ima
turiste célèbre, qui faisait part
a admiré, dans les tableaux
chose que leur taille inaccoutu

Examinons donc en quoi c
distinguent de celles qui les o

IX.

Deux jeunes villageoises son
matin, puiser de l'eau à la *Fon*
milieu des prés et qu'entourent

L'une d'elles, accroupie dans une attitude très-vraie, sinon très-académique, incline sa cruche de grès sous l'eau qui tombe. Ses mains, crispées par un mouvement d'une grande justesse, n'ont aucune prétention classique. Sa chevelure disparaît sous un serre-tête blanc. Son profil, à la fois malicieux et naïf, se renverse en arrière. Elle lève les yeux vers sa compagne et semble lui adresser la parole.

Celle-ci est debout et se présente de face, le bras gauche appuyé sur le haut de la tête, la main saisissant l'anse d'une cruche que le bras gauche replié soutient en équilibre sur l'épaule. Elle incline légèrement son visage doux et pensif; elle écoute. Une coiffe blanche, d'où s'échappent de petites boucles de cheveux châtains, un fichu jaunâtre, un corsage noir emprisonnant une taille svelte et chaste, une jupe bleue, d'étoffe grossière, ramassée autour des jambes, — tel est le costume de cette vierge bretonne, belle de sa jeunesse et de sa candeur, gracieuse sans afféterie, agreste sans trivialité ! Elle a les bras et les pieds nus ; les formes en sont fermes et robustes, et en même temps pleines de délicatesse.

La *Jeune fille gardant des vaches* a le même costume, la même gracilité juvénile, le même air sérieux que la précédente. Elle est assise sur l'herbe, à l'ombre d'un gros arbre, la main droite appuyée à terre et soutenant le poids du corps qui s'incline de ce côté, la main gauche, sur les genoux, tenant une baguette. Elle paraît peu

occupée de ses vaches qui pa
d'un rideau d'arbres; elle es
rêverie. Son visage n'a d'aut
que donnent la jeunesse et l
mette légèrement saillante. l
les lèvres minces constituent
d'idéal, mais on se sent attir
de l'œil bleu, par l'expressio
regard.

Si remarquables que soient
je ne les crois supérieurs ni
neuses, ni à la *Fin de la jour*
dières, ni aux *Sarcleuses*, ni
Ils ont plus de simplicité, pl
point de vue de l'ordonnance,
de poésie.

En agrandissant ses figures
agrandi ses pensées. On peut l
leurs, de n'avoir fait aucu
vieux errements de l'école, d'a
modèles toute leur rusticité,
le profil d'une vachère bretonn
caractère tout opposé à celui
n'est pas indigne de la grande

X.

A la différence de tant d'a
lorsqu'ils ont trouvé une not
pètent indéfiniment, M. Bret
quête de sujets nouveaux. Son

Saint-Jean, qui a figuré au salon de 1875, ne rappelle en rien ses œuvres précédentes; il représente, enveloppée des ombres diaphanes d'un crépuscule d'été, une scène des plus animées et des plus joyeuses.

Sept jeunes paysannes dansent, pieds nus, autour d'un feu qui flambe dans un sentier, au milieu des prés. Elles mettent à cette ronde un entrain et une vigueur qu'on ne rencontre qu'aux champs. Les bras se tendent, les pieds rasent la terre; les jupons se gonflent, les fichus se soulèvent, les chemises blanches dessinent les fermes contours de la gorge; les cheveux s'échappent, en mèches folles, des bonnets et des mouchoirs; les visages se colorent et s'épanouissent; les chansons se croisent, les rires éclatent. Une jolie blonde renverse la tête en arrière, comme si elle allait se pâmer; une brune robuste, vue de dos, maintient fermement la régularité de la ronde et semble en être le pivot; d'autres s'abandonnent au tourbillon et nous lancent, de côté, des regards pleins de malice.

Les silhouettes des danseuses se détachent en vigueur sur un ciel marbré de rose, qu'effleurent quelques fugitifs rayons d'or venus de l'horizon et où se dessine le pâle croissant de la lune. La campagne se déroule vers la gauche, pleine de silence et de mystère; les prairies se voilent et les fleurettes s'endorment. Sur la droite, au contraire, on aperçoit d'autres feux et d'autres rondes, et des gars qui soulèvent avec des fourches des

broussailles enflammées. Tout au fond, du sein des ombres et des fumées qui montent, émerge le clocher du village.

Nous connaissons peu de compositions qui soient plus vraies et plus poétiques que celle-là.

L'exécution est à la hauteur de l'idée : elle est à la fois très-fine et très-large, très-étudiée et très-franche. Une harmonie de tons, légère comme une gaze, douce comme une caresse, enveloppe les figures et donne à la scène un caractère presque mystérieux.

XI.

L'*Arc-en-Ciel* et le *Matin*, — exposés au salon de 1883, — trahissent une sorte d'inquiétude esthétique, une recherche de sentiment et un raffinement de poésie un peu trop accentués.

Le premier de ces tableaux représente une paysanne, en jupon rouge et châle noir, montée sur un âne et qui se retourne pour regarder un immense arc-en-ciel dessiné sur le fond lugubre d'un ciel chargé de pluie. Il y a quelque maniérisme dans l'attitude, l'expression et le costume même de cette paysanne.

La jeune villageoise et le gars sentimental qui, dans l'autre tableau, sont arrêtés en face l'un de l'autre, de chaque côté d'un ruisseau, au milieu des vapeurs roses de l'aurore, ne sont pas exempts non plus de maniérisme; mais ici, du moins, — a fait judicieusement observer M. Paul

Mantz, — « la poésie mystérieuse de la lumière hésitante est traduite avec la sincérité d'un observateur qui connaît tous les aspects de la nature et qui volontiers y mêle son âme. »

XII.

M. Jules Breton a célébré les *Champs et la Mer*, dans un volume de vers, d'un charme très-pénétrant, et qui montre combien est vif son sentiment de la Nature, combien est sincère son amour de la Beauté rustique. Ce poëte, ce peintre appartient à la meilleure école : il a pris pour guide la Vérité, mais il ne perd jamais de vue l'Idéal. Les paysans qu'il a pris pour modèles, ils les représente tels qu'ils sont ; mais il sait choisir l'heure et l'action où ils se montrent sous des aspects attrayants et poétiques ; il ne leur prête pas des costumes, des attitudes ou des expressions de fantaisie, mais il sait découvrir et retracer les plis sévères des vêtements de travail et la richesse pittoresque des haillons, la vigueur et la grâce des mouvements ingénus, les joies naïves et les mélancolies inconscientes d'une vie écoulée au sein de la nature. Ses compositions sont toujours empreintes de tendresse et d'émotion : c'est ce qui leur donne un si grand charme et leur assure une place si distinguée parmi les productions de l'école française contemporaine.

NOTIC

SUR

QUELQUES MUSICIEN

(BOYVIN, BROCHE, EXAUDET,

Par M. Jules C

Directeur de l'École nationale d

Vice-secrétaire de l'A

Dans la liste des musicie
acquis, par leur talent ou
réputation plus ou moins ét
rouennais est de beaucoup le
s'explique sans peine : ville
capitale de la province, siè
important, Rouen a de long
son sein des éléments de nat
siciens, et à leur permettre
une action fécondante. La m
drale, dont les origines remo
le Puy de Sainte-Cécile et
diques de composition mus
Rouen, et enfin le théâtre,
siècle dernier : voilà autant d'

tribuèrent à doter de chanteurs, d'instrumentistes, et même de compositeurs, la grande cité normande, en même temps qu'à former chez elle un public pour les apprécier.

Un prêtre érudit, l'abbé Langlois, chanoine honoraire de Rouen, a dessiné en traits rapides, il y a de cela une trentaine d'années, l'historique de la maîtrise de la métropole, au relèvement de laquelle il s'était employé avec ardeur. D'actives recherches dans les archives capitulaires lui permirent de dresser la liste complète des maîtres de musique de la cathédrale, et celle, aussi exacte que possible, des organistes. Les faits et gestes de ces artistes, qui constituent en quelque sorte les annales de la musique religieuse à Rouen, fournirent à l'abbé Langlois la matière de son discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, établie dans l'ancienne capitale normande (1). C'est là, sans nul doute, un travail intéressant ; on y constate à la fois le mérite de l'investigateur et le talent du conteur, qui sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Ce n'est là, néanmoins, qu'un simple précis historique, un guide sûr pour quiconque voudra reprendre ce sujet, et étudier plus à fond la vie et les œuvres de chacun des musiciens de la métropole rouennaise.

L'intérêt qu'exciterait une semblable étude ne

(1) V. le *Précis analytique* des travaux de l'Académie de Rouen, pour l'année 1850.

semble avoir eu d'autre bu
buer à ce musicien une m
moduli », *Tu es Petrus*,
1643. Il y a lieu de penser q
de cette messe, n'est que
dont je me suis occupé ici.

II. — FRÉ

Henri Frémart succéda
Chefdeville, en qualité de
la cathédrale de Rouen,
ces fonctions, en 1625, p
Yves.

On connaît de ce musici
été publiées par Robert B
rents volumes de son *Recu*
voici la liste : 1° *Ad plac*
n° 20, 1642. — 2° *Confunda*
id. — 3° *Eripe me Domine,*
1643. — 4° *Domine refugi*
5° *Verba mea auribus perc*
id. — 6° *Salvum me fac De*
1645. — 7° *Jubilate Deo*, id.

Voici le titre exact de ce
quel nous montre Henri Fr
tions de maître des enfant
Dame de Paris : « Missa sex
moduli : *Jubilate Deo*, aut
presbytero, canonico S. Ar

clesia Parisiensi, et nuper puerorum chori in eadem Ecclesia magistro. »

Les formes du contrepoint n'excluent pas, dans la musique de Frémart, le caractère mélodique des parties; il y a même en certains passages, une expression bien marquée.

III. — LESUEUR.

Né à Rouen, dans la première moitié du XVII[e] siècle, Jacques Lesueur fit ses études musicales à la maîtrise de la cathédrale, dont la direction lui fut confiée en 1667. Ce fut lui, paraît-il, qui introduisit dans cette église la musique religieuse en style concerté, musique dont l'exécution réclamait l'accompagnement de l'orgue et des violes.

Lesueur ne manquait ni de talent ni de savoir; mais il avait le défaut de trop sacrifier au goût de l'époque. Il fut, en 1683, un des huit musiciens désignés par Louis XIV comme pouvant prétendre à l'une des quatre places de maître de la chapelle royale, nouvellement créées. Castil-Blaze a raconté, avec sa faconde toute méridionale, et en enjolivant quelque peu les faits, la mésaventure qu'essuya le musicien rouennais en cette circonstance (1). J'abrègerai son récit en disant qu'avant de prendre part au concours qui devait déterminer le choix

(1) V. l'ouvrage intitulé : *Chapelle-musique des rois de France;* Paris, Paulin, 1832, in-12.

des nouveaux théâtres, Lesueur eut la malencontreuse idée de faire entendre, à la chapelle de Versailles, un motet dans lequel il avait mis [illegible] des effets imitatifs et des [illegible] alors à la mode, motet qui lui valut un [illegible] de fou-rire. Il n'en continua pas moins [illegible] pour travailler, ainsi que les autres concurrents, sur le psaume *Beati quorum remissae sunt iniquitates*, donné comme sujet de concours. Mais tous ses efforts ne purent détruire dans l'esprit de ses juges l'impression fâcheuse qu'y avait laissée l'audition de son motet, et Lesueur se vit préférer La Lande, Colasse, Minoret et Goupillet.

La leçon lui profita du moins, car il répudia, paraît-il, sa première manière, et composa désormais dans un style plus sage. Cette même année 1683, il fit entendre chez les Dominicains de Rouen [illegible]

[illegible] par [illegible]

(1) [illegible] 1683 [illegible]

donner pour successeur un compositeur d'opéras, François Lalouette, élève et collaborateur de Lully.

Lesueur a publié l'ouvrage suivant, dont le titre est ainsi rapporté par de Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres de France :* « *Le mariage de Flore et du Printemps*, comédie en musique, en forme de ballet, dédiée à Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, par Lesueur, maître de musique à Rouen, en cinq actes. 1680, Rouen, Louis Cabut. »

IV. — BOYVIN.

Au temps où Lesueur dirigeait la maîtrise de Rouen, c'est-à-dire en 1674, l'orgue de la cathédrale, tenu par Germain Yart, vint à se trouver vacant. Un concours fut ouvert pour la nomination d'un nouvel organiste ; il eut lieu en présence d'une commission de chanoines, qui s'étaient adjoint, comme juge principal, Henri Dumont, le célèbre maître de la chapelle du roi.

Deux concurrents se distinguèrent surtout dans cette lutte : un nommé Maréchal, organiste très-habile, et un artiste du nom de Jacques Boyvin. Ils firent d'abord assaut de virtuosité sur l'orgue, dont chacun d'eux aspirait à devenir titulaire, après quoi le jury s'étant transporté dans la bibliothèque du chapitre, les concurrents se donnèrent réciproquement un sujet de fugue à traiter, sans le secours d'aucun instrument. Cette der-

nière épreuve fut favorable à Boyvin, et le jury le déclara vainqueur.

Il entra donc en possession de cette place, illustrée jadis par des artistes d'un haut mérite, tels que Radulphe de Sainne (1420-1514) (1), père de Lambert de Sainne, contrepointiste distingué, qui vécut longtemps à Vienne, à la cour de l'empereur Ferdinand Ier; et surtout Jean Titelouze (1588-1634), le premier organiste français de son temps, le digne émule de Frescobaldi et de Samuel Scheidt. S'il n'alla pas jusqu'à égaler ses illustres devanciers, Boyvin, on peut le dire, marcha brillamment sur leurs traces, et il se fit promptement une double réputation d'exécutant et de compositeur. Du premier, rien ne reste; le second, au contraire, revit pour nous dans ses publications, dont je me plais à dire ici quelques mots.

Par ses lettres-patentes, datées du 12 décembre 1689, le roi Louis XIV permettait à Jacques Boyvin, organiste de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, « de faire graver, imprimer, vendre et débiter les pièces d'orgues et clavesin » par lui composées. Boyvin céda son privilège à Christophe Ballard et lui livra toutes ses compositions pour l'orgue. Elles furent réparties en

(1) Ces deux dates indiquent le temps pendant lequel Radulphe de Sainne a exercé ses fonctions à Rouen. Il en est de même pour les dates qui accompagnent le nom de Titelouze.

deux livres, qui parurent l'un et l'autre en 1700. L'extrait du privilège porte : « Achevé d'imprimer le dernier décembre 1699. C'est donc avec la dernière année du XVII[e] siècle que commençait le maigre délai de six ans imposé aux contrefacteurs par la volonté royale (1).

Il n'avait été publié jusque-là, en France, qu'une faible quantité de musique d'orgue. Aux œuvres de Titelouze, de Nicolas Gigault et de François Couperin (2), qui composaient à peu près tout le bagage imprimé des organistes français, vinrent s'ajouter les pièces d'orgue de Jacques Boyvin, lesquelles ne firent point mauvaise figure vis-à-vis de leurs aînées.

On trouve en tête du I[er] livre une page assez curieuse, au point de vue de l'histoire de l'art : c'est un « Avis au public, concernant le meslange des jeux de l'orgue, les mouvements, agréments et le toucher. » Là reprend vie, à nos yeux, l'orgue du XVII[e] siècle, avec ses sonorités criardes et pointues, avec ses jeux de menue taille, tierce, quarte, nazard, larigot, etc., sorte de piment musical dont l'organiste assaisonnait ses jeux de fonds. Voici, d'autre part, le cromorne, les cornets, si délaissés aujourd'hui ; voici encore la *voix*

(1) Voici l'intitulé de ces publications : 1° « *Premier livre d'orgue, contenant les huit tons à l'usage ordinaire de l'Église*, composé par J. Boyvin, organiste de l'église cathédrale de Rouen »; à Paris, chez Christophe Ballard, etc., 1700; in-4° obl. — 2° « *Second livre d'orgue, contenant*, etc. » id., id.
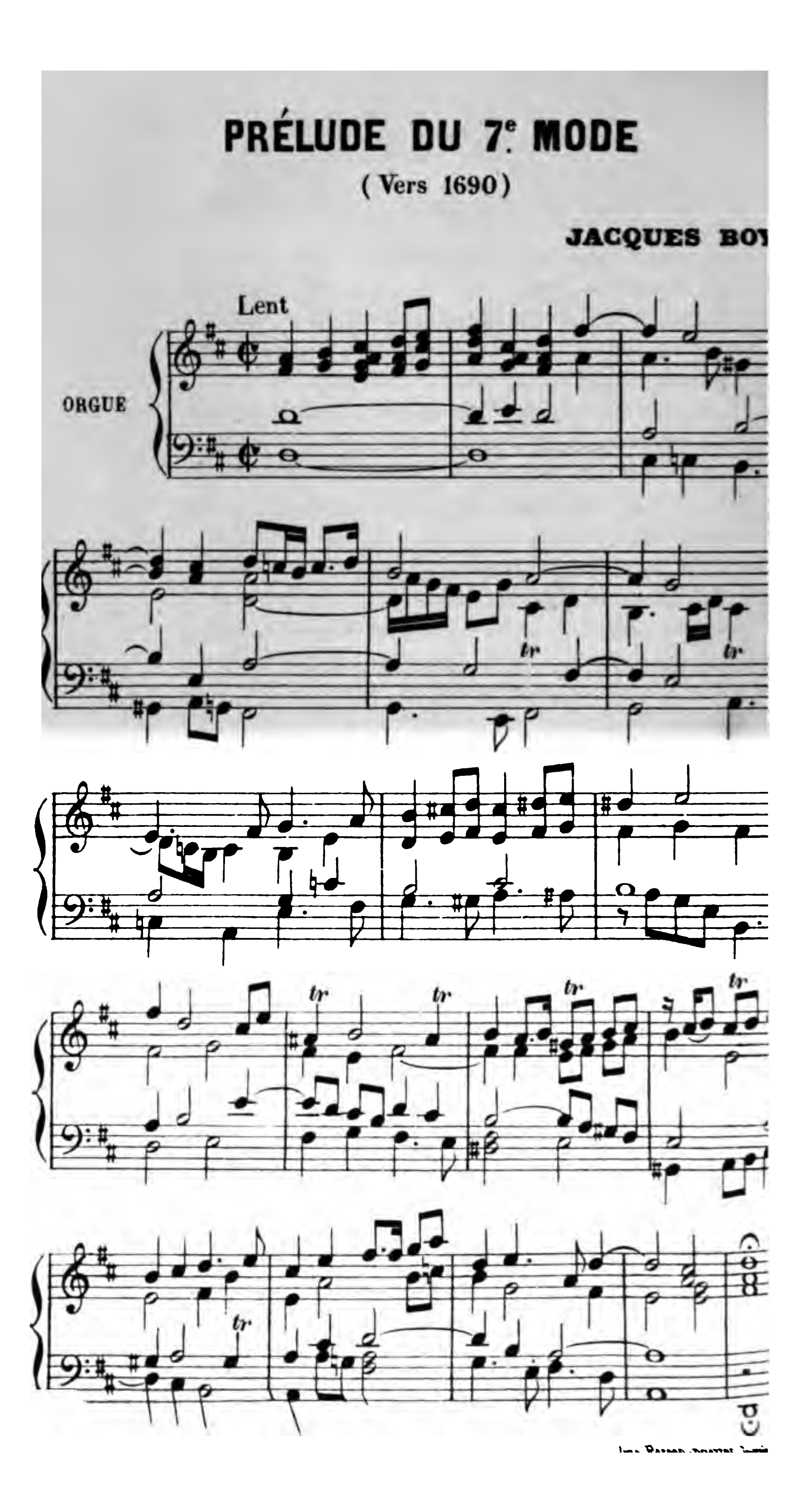
(2) Oncle de François Couperin, dit *le Grand*.

humaine, dont les accents bêl
troupeau qui passe au loin
rondeur, le moelleux, l'égalité
bien un peu défaut dans tout
porte? un organiste habile s
tirer parti de ces engins défec
mettaient d'ailleurs de varier
de nouveaux mélanges; et Ja
son compte, en enseigne un g

Ses pièces d'orgue, disposée
en huit séries, qui répondent
la tonalité ecclésiastique, con
genres de morceaux usités al
ludes, plein-jeu, fugues, fo
trios, récits, grands et petits
cela traité, non-seulement e
encore, et ce qui est mieux, e
sède vraiment son art.

Boyvin est surtout un maîtr
y a plus que de la correction d
ses accords, dans l'enchevêtre
concertantes : il y a de la nou
diesse. Comme mélodiste, il
souvent des tournures familièr
les relevant et les faisant sienn
son harmonique qui les accomp
sa pensée prend une autre di
avec plus d'originalité.

Il emploie avec aisance le st
formes canoniques; et quant à
demeurent inférieures, comme


PRÉLUDE DU 7e MODE
(Vers 1690)
JACQUES BOY
Lent
ORGUE
tr
tr
tr
tr
tr
tr
tr

intérêt, non-seulement à celles de Hændel ou de Jean-Sébastien Bach, mais encore aux fugues de certains maîtres d'ordre secondaire, il ne faut pas s'en étonner, étant donnée l'époque où vécut Boyvin. Mais cela ne prouve pas non plus qu'il ait ignoré, comme le prétend Fétis, le mécanisme propre à ce genre de composition. Il traitait le style fugué à l'instar de ses devanciers, et voilà tout.

Je donne ici, comme spécimen du faire de Boyvin, dans le style lié, un prélude du 7[e] mode, extrait de son second livre d'orgue, et transcrit en notation moderne. On y remarquera certaines dispositions harmoniques en avance sensible sur le goût de l'époque, tandis que la mélodie, surtout dans les dernières mesures, porte visiblement sa date de naissance.

Ce second livre, dédié par l'auteur « à Monsieur Turgot, chevalier-seigneur de La Tillaye », présente un intérêt spécial, en ce qu'il nous fait connaître Boyvin sous un nouveau jour, c'est-à-dire comme écrivain didactique. Ce livre, en effet, est précédé d'un *Traité abrégé de l'Accompagnement pour l'orgue et le clavessin, avec une explication facile des principales règles de la composition, une démonstration des chiffres et de toutes les manières dont on se sert ordinairement pour la basse continue.* Le traité pèche peut-être par excès de concision dans la partie théorique ; mais les exemples en sont parfaitement écrits. Séparé des pièces d'orgue auxquelles on l'avait

joint, ce petit ouvrage d'ensei
éditions particulières, l'une à I
l'autre à Amsterdam, chez Pier

Jacques Boyvin, dans l'Ave
l'avait fait précéder, en le pub
mière fois, disait ceci : « Je tr
de composition dans lequel j'
quer toutes les règles plus au l
le plus tôt qu'il me sera po
l'ouvrage à bonne fin? On l'i
peut-on supposer que la publi
pêchée par la mort de l'auteur,
A en juger par le traité abrégé
question, Boyvin était en mesu
œuvre didactique de longue h
dérée et d'un emploi utile; il
regretter, dans l'intérêt de sa
temps lui ait manqué pour ajo
théoricien à celui que s'étaient
quis l'organiste et le composite

V. — DAGINCO

A Jacques Boyvin succéda
court (1). Né à Rouen en 1684
de la maîtrise de la cathédral

(1) Fétis lui donne les prénoms de J
Langlois y a préféré celui de *François*,
de la cathédrale de Rouen.

ensuite organiste de l'abbaye de St-Ouen. Dagincourt demeura pendant cinquante-deux ans, c'est-à-dire de 1706 à 1758, titulaire de l'orgue métropolitain ; mais comme, à l'exemple de ses principaux confrères, il pratiquait hardiment le cumul, il eut souvent à se faire suppléer dans ses fonctions.

Vers 1720, en effet, il obtint au concours l'orgue de Saint-Merry, à Paris ; et, en 1727, un nouveau concours lui assura une des places d'organiste du roi. Peut-être Dagincourt ne voulut-il pas bénéficier des avantages que lui concédait le premier de ces deux succès ; ce qui est certain, c'est que, publiant en 1733 un livre de pièces de clavecin, et faisant figurer sur le titre, à la suite de son nom, l'énonciation de ses diverses places, il s'abstient de citer celle de St-Merry. Voici, du reste, le titre de cette publication : « Pièces de clavecin, dédiées à la Reine, composées par *M. d'Agincour*, organiste de la chapelle du Roy, de l'église métropolitaine de Rouen et de l'abbaye royale de St-Ouen. Premier livre, gravé par Fr. du Plessy. A Paris, chez Boivin, rue St-Honoré ; Le Clerc, rue du Roule, et à Rouen, chez l'auteur, rue des Chanoines. »

Ce dernier détail dit assez que Dagincourt avait maintenu sa résidence à Rouen ; selon toute probabilité, il n'habitait Versailles que durant le temps où son service l'appelait à la chapelle du roi (1).

(1) En 1727, il fut désigné pour faire son service dans le

Quant au livre de pièces de clavecin dont il vient d'être question, Fétis dit que c'est un ouvrage faible d'invention, et qui prouve peu d'habileté dans l'art d'écrire. Comme organiste, Dagincourt possédait un certain talent, sans égaler toutefois François Couperin (le grand), Daquin, Calvière même. Ce dernier fut pourtant vaincu par lui dans un concours, en 1730. Mais si l'on en croit Laborde (1), François Couperin, qui était juge de ce concours, eut plutôt égard à l'âge des deux compétiteurs qu'à leur talent. On dit également que, grâce à son caractère doux, affable, plein d'aménité, Dagincourt s'était créé de nombreuses sympathies, qui lui furent très-utiles pour le succès des différentes épreuves artistiques auxquelles il lui arriva de se soumettre.

On ignore l'époque exacte de sa mort.

VI. — BROCHE.

Laurent Desmasures, de Marseille, occupa après Dagincourt la place d'organiste de la cathédrale. Artiste de talent, il aimait la chasse presque autant que la musique; cette ardeur cynégétique faillit même lui coûter cher; se livrant un jour à

mois d'octobre seulement. *L'État de la France*, pour cette même année, nous apprend que son traitement annuel, comme celui de ses collègues, s'élevait à 600 livres.

(1) *Essai sur la musique, etc.*, t. III, p. 399.

son exercice favori, son fusil vint à éclater et lui enleva trois doigts de la main gauche. Notre organiste voyait sa position fortement compromise; par bonheur, un habile mécanicien, auquel il eut recours, trouva moyen de lui ajuster de faux doigts, ingénieusement façonnés; et, le travail aidant, Desmasures parvint à se servir de ses doigts mécaniques avec autant d'aisance et d'agilité qu'il le faisait des autres. L'authenticité du fait est attestée par Laborde (1), qui avait eu l'occasion de voir et d'entendre l'artiste, après son accident.

Desmasures exerçait depuis quelque temps déjà les fonctions d'organiste à la cathédrale de Rouen, lorsqu'arriva à la maîtrise une nouvelle recrue, un jeune garçon dont il allait bientôt faire son élève, et cela sans songer peut-être qu'il travaillait à former son futur successeur.

C'était un enfant du peuple, Charles-François Broche. Son père, un ouvrier, remplissait les fonctions de bedeau à l'église St-Étienne-des-Tonneliers; lui-même était né sur cette paroisse, le 20 février 1752.

Les dispositions musicales du nouvel enfant de chœur se manifestèrent très-nettement dès les premiers temps de son séjour à la maîtrise; ses progrès rapides et la supériorité dont il ne tarda pas à faire preuve vis-à-vis de ses camarades attirèrent l'attention de Desmasures; il vit là un

(1) *Loc. cit.*, t. III, p. 413.

tempérament d'artiste à développer, à conduire en pleine floraison, et il se chargea spontanément de l'entreprise. Ses leçons produisirent d'excellents résultats, et lorsqu'en 1772 Broche se prépara à quitter Rouen pour aller visiter la capitale, il était rompu aux plus sérieuses difficultés du jeu de l'orgue et du clavecin, et possédait une instruction musicale à l'avenant.

Arrivé à Paris, il fit la connaissance d'Armand-Louis Couperin et de Nicolas Séjan, dont il reçut de précieux conseils, et par l'intermédiaire desquels il obtint une place d'organiste à Lyon ; mais le désir de compléter ses études de composition lui fit bientôt abandonner ce poste. Il se dirigea vers l'Italie, muni de lettres de recommandation pour divers personnages, et notamment pour le sénateur Bianchi, lequel habitait Bologne. Celui-ci présenta Broche au P. Martini, dont l'école brillait alors de tout son éclat. Sous la direction de ce savant maître, Broche se rendit familiers les procédés du contre-point et de la fugue ; il couronna ses études en se faisant recevoir, après avoir subi les examens de rigueur, membre de l'Académie philharmonique de Bologne. Il parcourut ensuite l'Italie, visita Rome et Naples, puis rentra en France, fit un nouveau séjour à Lyon, et revint enfin dans sa ville natale, après cinq ans d'absence.

Le moment était bien choisi : Desmasures venait de prendre sa retraite, la place d'organiste de la cathédrale allait être mise au concours; Broche n'hésita pas à se mettre sur les rangs.

Le concours eut lieu le 18 août 1777 ; malgré le talent déployé par ses adversaires, Montau et Morisset, Broche obtint l'unanimité des suffrages et fut mis en possession de l'orgue qu'avait occupé pendant dix-neuf ans son ancien maître.

Ce fut là pour lui le point de départ d'une réputation sérieuse, justifiée par la valeur de l'artiste. Séjan et Couperin, avec lesquels il était demeuré en relations épistolaires, le tenaient en grande estime ; ce dernier disait de Broche « qu'il écrivait des doigts sur le clavier. » Et, dans une lettre qu'il lui adressait en octobre 1782, il s'exprimait ainsi : « J'ai eu bien du plaisir, il y a « quinze jours, de rencontrer quelqu'un à Ver- « sailles. C'est M. Platel, superbe basse-taille de « la chapelle, qui arrivait de Rouen, encore plein « du plaisir qu'il venait de goûter avec vous. Il « m'a parlé d'un *Inviolata* que vous avez touché « pour lui. Où étais-je ? » Balbastre, l'éminent organiste et claveciniste, tant admiré du public parisien, doit être cité également parmi les correspondants de Broche, lequel ne manqua pas de se créer aussi d'importantes relations dans le monde aristocratique. Le duc de Bouillon le nomma son claveciniste et lui offrit une pension, que Broche, jaloux de conserver son indépendance, ne voulut pas accepter.

Son jeu brillant et la richesse de ses improvisations lui attiraient fréquemment des auditeurs du dehors ; les organistes parisiens, eux-mêmes, faisaient volontiers le voyage de Rouen pour

l'entendre : « Il improvisait merveilleusement dans tous les genres, et particulièrement dans le *cantabile* », dit un de ses biographes, M. de Saint-Victor. Un jour, pour répondre à un défi que venaient de lui porter le chevalier de Saint-Georges et Punto, le célèbre corniste, il s'assit devant ses claviers et joua pendant cinq quarts d'heure, en improvisant sur un motif de trois notes, sans se répéter ni s'écarter de son sujet, et, ajoute-t-on, sans cesser de charmer ses auditeurs. On cite encore une certaine improvisation inspirée par la bataille de Jemmapes, et dans laquelle il fit, paraît-il, des merveilles de musique imitative, selon le goût de l'époque.

Il eût été fâcheux pourtant que Broche dépensât toute sa puissance d'invention dans ces improvisations fugitives ; il n'eut garde de le faire, et il se livra avec assez d'ardeur au travail de la composition. Il publia successivement trois livres de sonates pour clavecin ; le premier, dont j'ignore la date de publication, fut dédié par lui au cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines (1). Le deuxième livre parut en 1782, sous ce titre :

(1) C'est sans doute à propos de cette publication que furent insérés, dans les *Affiches de Normandie*, du 18 février 1780, les vers suivants en l'honneur de Broche :

Oui, la touchante harmonie
Désertera le céleste séjour
Pour apprendre en cette vie
Ton art, seul digne de sa cour :

Mais le Dieu qui te l'inspire
De l'immortelle se rit,
Si, près d'elle en son empire,
Lui-même ne te conduit.

Par Mme ***

Sonates pour le clavecin, avec accompagnement de violon, ad libitum, dédiées à S. A. S. Mgr le duc de Bouillon (Paris, Bignon). Le troisième livre, publié en 1787, est intitulé : *Trois sonates pour le clavecin, violon ad libitum* (Paris, Boyer). Parmi les œuvres de Broche qui n'ont point été gravées, figurent des concertos de clavecin, des trios, quatuors, cantates, etc. Ses canons, composés sur des paroles bachiques, étaient très-prisés des amateurs ; on vantait surtout celui qui commençait par ce vers : *Buvons, amis, et vidons ce flacon.* Tous sont demeurés inédits.

Si bien fondée qu'ait été la réputation acquise à Broche par son talent d'exécutant et par ses œuvres musicales, elle était destinée, comme toutes les réputations secondaires, à s'éteindre avec le temps ; et si le nom de Broche n'est point oublié, s'il a survécu à celui qui le portait, c'est qu'avant tout il nous rappelle le musicien qui fut le premier maître de Boieldieu. Il faut l'avouer pourtant : si le pauvre Broche avait pu prévoir de quelle singulière façon sa mémoire serait transmise à la postérité, il n'eût été que médiocrement flatté de l'honneur que lui faisaient les parents du futur auteur de la *Dame Blanche*, en lui confiant l'éducation musicale de leur fils. En effet, pour quiconque veut bien prendre au pied de la lettre ce qu'ont écrit, au sujet de Broche, la plupart des biographes de Boieldieu, la personnalité artistique de l'organiste rouennais se trouve complètement transfor-

mée ; le virtuose, l'improvisateur fécond, le savant musicien, ont disparu ; et il ne reste en leur place qu'un farouche pédagogue doublé d'un ivrogne.

Des divers écrivains qui se sont plu à travestir ainsi la renommée de Broche, Adolphe Adam est celui qui a frappé le plus inconsidérément et le plus fort ; qu'on en juge par ce fragment de sa notice sur Boieldieu, réimprimée dans les *Souvenirs d'un Musicien* (1) : « M. Boieldieu avait conservé beaucoup de respect pour la mémoire de son premier maître, et n'en parlait jamais qu'avec vénération. Cependant, je suis porté à croire que la reconnaissance lui fermait la bouche sur plus d'un détail peu favorable au vieil organiste : il passait généralement pour un homme brutal, assez médiocre musicien, mais en revanche très-illustre buveur ; il maltraitait généralement ses élèves, et en particulier le pauvre Boieldieu, en qui il n'avait pas su remarquer de dispositions pour la musique, et qui montrait, au contraire, une aversion assez prononcée pour la boisson. Or, comme dans les idées du père Broche, l'un n'allait pas sans l'autre, il en tira une conséquence toute naturelle : c'est qu'un homme qui ne savait pas boire ne saurait jamais composer ; aussi ne fonda-t-il pas de grandes espérances sur son élève. »

Assurément, voilà un portrait aussi réussi que peu flatteur ; mais que de retouches il aurait dû subir, pour être rendu conforme à l'original ! Il eût

(1) Paris, Michel Lévy, 1857, in-18.

fallu d'abord remplacer cette épithète : *assez médiocre musicien*, qui dénote chez Adam une ignorance absolue des faits marquants de la carrière de Broche ; il eût été bon ensuite de consulter les dates, lesquelles auraient démontré qu'à l'époque où Boieldieu devint l'élève de Broche, c'est-à-dire vers 1785, celui-ci n'était âgé que d'environ trente-trois ans, et ne pouvait, par conséquent, être considéré comme un *vieil organiste*, ni mériter d'être appelé ironiquement : *le père Broche*. Ces remarques, seules, prouvent la légèreté et l'injustice du langage tenu par Adam. Mais Broche a eu d'autres détracteurs, plus ou moins bien renseignés, plus ou moins acerbes : Fétis, Jules Janin, J.-A. Délerue (1), G. Héquet, etc., ont raconté, en mainte historiette, les habitudes d'intempérance de l'organiste rouennais, et ses procédés brutaux envers son élève (2).

Est-il besoin de longues réflexions pour arriver à faire la part du vrai et celle du faux dans ces récits ? Je ne le crois pas. Évidemment, ce que l'on a écrit à propos de Broche repose sur un fond

(1) Celui-ci abuse aussi de la ridicule appellation : *le père Broche*. (*Boieldieu et les honneurs rendus à ce célèbre compositeur ;* Rouen, Périaux, 1836, in-8°.)

(2) M. Arthur Pougin a rapporté quelques-unes de ces anecdotes dans son livre, si complet et si intéressant, sur *Boieldieu, sa vie, ses œuvres*, etc.; mais, en historien impartial, il a eu soin de les faire précéder d'un court exposé biographique, où le talent de Broche et son savoir se trouvent affirmés.

de vérité ; mais les écrivains ont eu le tort de broder sur ce fond, et de tirer, des faits qu'eux-mêmes ils avaient dénaturés, d'injustes conséquences. La vérité, il me semble que la voici : Broche, comme la plupart des maîtres de musique de son temps, et, chose à noter, comme presque tous les musiciens d'église, déployait dans son enseignement une rudesse que ne connaissent plus, Dieu merci ! les professeurs d'aujourd'hui. Il ne pardonnait à ses élèves ni une faute, ni une négligence ; et il se peut que Boieldieu ait eu à souffrir, plus que ses condisciples, de l'humeur revêche et tyrannique du maître. Pourtant, si la brutalité de celui-ci avait été telle qu'on nous l'a dépeinte, l'élève, une fois devenu homme, n'aurait pu s'empêcher de garder rancune à son ancien tyran. Que nous dit Adam, au contraire ? Que Boieldieu avait conservé beaucoup de respect pour la mémoire de son premier maître, et qu'il n'en parlait jamais qu'avec vénération. Mais voici qui n'est pas moins concluant : à une époque très-rapprochée de celle où Boieldieu gémissait sous la férule de Broche, quatre ans au plus après la fameuse aventure de la tache d'encre sur le clavecin, aventure qui détermina dit-on, la fuite de notre écolier vers Paris, le 8 avril 1793 enfin, Boieldieu donnait à Rouen un concert, dans lequel il jouait, avec Broche, un concerto composé par celui-ci. Le 13 mai suivant, le maître et l'élève paraissaient ensemble, dans un autre concert. Enfin, le 20 juin de la même

année, avait lieu un troisième concert, cette fois au bénéfice de Broche ; et le même duo de pianos y fut exécuté de nouveau par le bénéficiaire et le jeune Boieldieu (1). Dira-t-on qu'en ces circonstances le futur grand compositeur montrait une âme bien généreuse et pratiquait à un rare degré l'oubli des injures ? Ou bien n'est-il pas plus logique de croire que ces injures ont été quelque peu exagérées ? C'est ce dont je fais juge le lecteur.

Maintenant, que Broche ait eu un goût prononcé pour la dive bouteille, qu'il se soit montré un des fidèles habitués de la taverne du *Chaudron*, où l'on chantait ses canons bachiques, je veux bien l'admettre, jusqu'à un certain point. Il me semble pourtant que s'il fût devenu ce buveur endurci, ce *biberon*, qu'on s'est plu à nous représenter, il n'eût pas tardé à perdre la considération dont il jouissait parmi ses concitoyens. Or, en 1787, alors qu'il avait Boieldieu pour élève, nous le voyons dédier son troisième livre de sonates à Mme Le Coulteulx de Canteleu, laquelle n'aurait eu garde, assurément, d'accepter pareil hommage de la part d'un suppôt de Bacchus. Après la mort de Broche, survenue le 28 septembre 1803, le secrétaire de correspondance de la Société libre d'Émulation de Rouen, M. de Saint-Victor, s'empressa d'écrire

(1) Parmi les artistes qui se firent entendre dans ce dernier concert, figuraient Garat, le grand chanteur, et le violoniste Rode.

un article nécrologique sur l'organiste regretté; de plus, la Société chargea un de ses membres, Vincent Guilbert, de rédiger une notice détaillée sur la vie et les travaux de Broche, laquelle notice fut lue dans une des séances (1). Plus tard enfin, le portrait du musicien fut placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

Voilà des honneurs qu'on ne décerne ordinairement qu'aux gens qui sont demeurés, jusqu'à leur dernier jour, en possession de l'estime publique; celui dont ils saluaient la mémoire ne les aurait certainement point reçus, s'il eût, de son vivant, laissé s'affaiblir cette dignité de caractère qui, chez l'artiste véritable, doit être la compagne inséparable du talent.

VII. — RIQUEZ.

Je n'ai qu'un mot à dire au sujet de l'abbé Riquez (Lambert-Ignace-Joseph), qui eut Broche sous ses ordres, à la maîtrise de la cathédrale. Étranger par sa naissance à la Normandie, à la France même, l'abbé Riquez avait quitté le diocèse de Tournay, en Belgique, pour venir prendre à

(1) Elle a été publiée sous ce titre : *Notice historique sur le citoyen Broche, lue dans la séance du 15 frimaire an XII de la Société libre d'Émulation de Rouen, etc.*; Rouen, imp. V. Guilbert, an XII, in-8° de 30 pages. Le même Guilbert a consacré à Broche une notice plus courte, dans ses *Mémoires biographiques et littéraires.*

Rouen le poste de maître de chapelle, qu'il occupa de 1764 à 1783.

Il y fit exécuter ses diverses compositions, une entre autres, dont le titre est ainsi libellé dans une sorte de livret imprimé, qui en contient à la fois les paroles latines et la traduction française :

« Motet composé par M. l'abbé Riquez, maître de la musique de l'église métropolitaine, à l'occasion de la rentrée solennelle du Parlement de Rouen, pour être chanté dans la grande salle du Palais par MM. les musiciens de la cathédrale, le lundi 14 novembre 1774 » (1).

On pourrait se demander si l'abbé Riquez n'avait point eu quelque intention maligne, en faisant choix, pour le motet qu'il se proposait de faire exécuter à ladite cérémonie, d'un texte débutant ainsi :

« Quomodo facta est meretrix, civitas fidelis, plena judicii ? justitia habitabat in ea. »

La musique de ce motet ne nous est pas parvenue.

VIII. — GODEFROY.

La notice de l'abbé Langlois et la double liste par lui dressée s'arrêtent à la Révolution. Urbain Cordonnier, qui compta Boieldieu parmi ses enfants de chœur, y est cité le dernier comme maître

(1) Renseignement fourni par M. E. Thoinan.

de chapelle, de même que B
des organistes.

A la réouverture des églis
fonctions ; mais la mort le s
et ce fut un de ses élèves, n
le chapitre chargea d'occuper
nomination ne fut d'abord
même il dut craindre un mo
voir confirmer. Des gens in
avaient indisposé contre lui
influents du chapitre; on l
Desprès, « virtuose de Cae
produire à Rouen, comme pi
cert de la rue Dinanderie, e
crement goûté. Il donna ens
une audition publique sur l'
Vincent, et n'obtint, cette
demi-succès. En revanche, G
se faire entendre à son tour,
personnes présentes. Une ré
faveur ; ses amis se remuèren
sa place ; l'un d'eux publia,
à Madame D..., avec l'épigrap
combat, on triomphe sans gl
dans laquelle se trouvaient ra
péripéties du pseudo-concou
En somme, l'issue de cett

(1) Rouen, imp. Vincent Guilbert.
pages, signée C. D. Cl......y, et pro
jourd'hui, m'a été communiquée pa

l'avantage de Godefroy, qui cessa dès lors d'être inquiété. Il obtint sa nomination définitive, et il demeura en fonctions jusque vers l'année 1821.

Godefroy, ai-je dit, était élève de Broche ; il convient d'ajouter qu'il avait reçu primitivement des leçons de Desmasures. Cette succession d'artistes, éduqués les uns par les autres, dut créer, et longtemps maintenir, à l'orgue de la cathédrale de Rouen, certaines traditions de style et de goût, aujourd'hui disparues, grâce à l'évolution considérable qu'a subie l'art de l'organiste.

Alors que Boieldieu, son ancien condisciple, volait de succès en succès, ajoutant *Le Nouveau Seigneur* à *Jean de Paris*, et *Le Petit Chaperon rouge* à *La Fête du village voisin*, Godefroy poursuivait tranquillement sa modeste carrière, partageant ses instants entre le service de la cathédrale et la tâche trop ingrate du professorat. Il forma cependant quelques bons élèves, parmi lesquels je dois citer Pierre Fallouard, qui fut pendant quarante ans organiste de Ste-Catherine de Honfleur, et qui s'est fait connaître à la fois comme compositeur et comme écrivain musical.

Godefroy eut quatre fils. L'aîné, Adolphe, apprit l'harmonie et la composition sous la direction de Goulé, musicien distingué qui florissait à Rouen sous le premier Empire, et qui s'était formé, lui aussi, à l'école de Broche. Adolphe Godefroy succéda à son père comme organiste de la cathédrale ; il fut chargé, en outre, des fonctions de maître de musique des enfants de chœur. En 1844, il prit

sa retraite et fut remplacé par son fils, nommé Adolphe comme lui ; mais celui-ci ne tint l'orgue que pendant deux ans, et il quitta Rouen pour se rendre à Paris.

Le nom de Cimarosa, donné par Godefroy père au second de ses enfants, témoigne sans doute de l'admiration passionnée qu'il ressentait pour la musique de l'auteur d'*Il Matrimonio segreto*. Son quatrième fils, Hippolyte, est encore aujourd'hui organiste de l'église St-Ouen de Rouen (1).

IX. — EXAUDET.

Laissons de côté, à présent, maîtres de chapelle et organistes ; restons à Rouen, mais revenons aux premières années du XVIII[e] siècle.

Vers 1710, si l'on en croit Fétis, naissait, dans la capitale de la Normandie, Antoine Exaudet, connu plus tard comme violoniste et compositeur. Cette assertion de l'auteur de la *Biographie universelle des Musiciens* a décidé Théodore Lebrethon à admettre Exaudet dans sa *Biographie normande* (2) ; mais il a signalé en même temps les avis contradictoires qui s'étaient produits au sujet du lieu et

(1) Le titulaire actuel du grand orgue de la cathédrale de Rouen est M. Aloys Klein, qui se montre le digne successeur des Titelouze, des Boyvin et des Broche. C'est à son obligeance que je dois une partie des renseignements consignés dans cette huitième notice.

(2) Rouen, A. Le Brument, 1857-1861, 3 vol. in-8°.

de la date de naissance de ce musicien : « Bien que M. Elwart, dit-il, ait écrit sur Exaudet un joli feuilleton anecdotique, dans lequel il fait naître ce personnage à Aix en Provence, en l'année 1735, et mourir en 1760, nous avons cru devoir nous ranger à l'opinion de M. Fétis, à cause de son autorité comme biographe. »

Cette autorité, nous le savons, est sujette aux défaillances ; et précisément, en ce qui concerne Exaudet, entre deux biographes, dont l'un fait du musicien un Normand, tandis que l'autre le tient pour Provençal, n'est-on pas tenté de donner raison au dernier? Le caractère bien latin du nom, en dépit du barbarisme que crée sa désinence, annonce une origine plutôt méridionale que septentrionale..... Mais ce n'est pas là, je l'avoue, un argument sans réplique. Exaudet, en effet, a bien pu naître, à Rouen, d'un père provençal ou languedocien. Acceptons-le donc, nous aussi, pour Normand.

Quant à la date de sa naissance, on va voir que Fétis est, sous ce rapport, beaucoup plus près de la vérité qu'Elwart. Le *Mercure de France*, de janvier 1744, publiait l'annonce suivante : « On avertit le public que le sieur Exaudet, le fils, 1er violon de l'Académie de musique de Rouen, a composé six sonates pour le violon et la basse, dédiées à M. Chartrain de Bourbonne, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Le prix est de six livres. Ces sonates se vendent chez Le Clerc, rue du Roule..., chez la ve Boivin..., et chez l'auteur,

rue du Four, faubourg St-Germain, chez le s[r] Redon, perruquier. »

Cette annonce nous donne d'utiles informations:

1° La date de 1735, présentée par Elwart comme étant celle de la naissance d'Exaudet, ne peut être prise au sérieux ; autrement, les sonates dont il est question ici proviendraient d'un compositeur âgé de neuf ans, doué, par conséquent, d'une précocité qui n'est permise qu'à un Mozart ;

2° Le père d'Exaudet était musicien, lui aussi, ce qu'indique le soin qu'on a pris de déclarer comme étant l'auteur des sonates : Exaudet *le fils* ;

3° Exaudet était devenu premier violon de l'Académie, ou plutôt du Concert de Rouen ;

4° Ses fonctions à Rouen ne l'empêchaient pas d'avoir un domicile à Paris (1).

Cependant, peu d'années devaient s'écouler avant qu'Exaudet abandonnât la position qu'il occupait à Rouen. En 1749, il entra à l'orchestre de l'Opéra : ses appointements, comme 1[er] violon, d'abord fixés à 400 livres, furent portés à 500 livres en 1751. Il devint par la suite violon solo et répétiteur des ballets. Il appartenait en même temps à l'orchestre du Concert spirituel, et figurait aussi parmi les symphonistes du Concert de la Reine.

Les sonates d'Exaudet, ainsi que ses autres compositions, sont oubliées aujourd'hui : ce qui

(1) Le même fait se reproduisit, quelques années plus tard, pour un des successeurs d'Exaudet au Concert de Rouen, le violoniste-compositeur Papavoine.

est resté de lui, ce qui a donné à son nom une sorte de célébrité, c'est un simple menuet, gracieux et franc d'allures. Ce menuet a été utilisé comme timbre par la plupart des faiseurs de couplets de l'époque. Vadé s'en est servi dans le *Suffisant* et dans le *Trompeur trompé*. Mais ce sont principalement les jolis couplets de Favart :

Cet étang
Qui s'étend
Dans la plaine,
etc.

qui ont contribué à populariser le menuet d'Exaudet.

Cet artiste est mort en 1763, au dire de Fétis ; en 1760, si l'on en croit Elwart. *Adhuc sub judice lis est.*

X. — CHAPELLE.

Chapelle (Pierre-David-Augustin), violoniste et compositeur, naquit à Rouen, non point en 1756, comme l'a écrit Fétis, mais bien en 1750, ainsi qu'il résulte de son acte de baptême, inscrit sur le registre de la paroisse St-Maclou pour ladite année, et dont voici la teneur :

« Le mardy dix-huit aoust a été baptisé par M. Harel, prêtre, sous-vicaire de cette paroisse, soussigné : *Pierre-David-Augustin*, né du légitime

mariage de *Pierre-Paul Chapelle*, marchand vinaigrier, et de *Madeleine-Catherine Lamy*, son épouse, demeurant rue Malpalu, de cette paroisse, le parrain Pierre-François Lamy, tourneur, demeurant dans la Basse-Vieille-Tour, paroisse St-Denis, la marraine, Marie-Élisabeth Gosset, femme de Pierre Chapelle, vinaigrier, demeurant dans le fauxbourg et paroisse Saint-Sever, lesquels ont signé avec le père. Signé au registre : F. Lamy, M. E. Gosset, Pierre-Paul Chapelle, et Harel, P. S. V. » (1).

Il serait intéressant de savoir par quel concours de circonstances l'enfant élevé dans le milieu bourgeois qu'annoncent les noms ci-dessus rapportés, fut amené un jour à embrasser la carrière artistique. Peut-être y trouverait-on la matière de quelque anecdote piquante, telle qu'on en raconte au sujet de musiciens devenus célèbres. Les renseignements nous font défaut à cet égard, et je n'entreprendrai pas d'y suppléer par de longues conjectures. Disons donc tout simplement que le jeune Chapelle reçut à Rouen même ses premières leçons de musique, auxquelles s'ajouta bientôt l'étude du violon. Il apprit également l'harmonie et se livra à des essais de composition, dès qu'il crut pouvoir le faire.

Aussi lorsque, adolescent encore, il eut quitté Rouen pour Paris, où l'entraînait le désir de per-

(1) Je dois la communication de ce document aux soins obligeants de M. H. Cusson, secrétaire en chef de la mairie de Rouen.

fectionner son instruction musicale ; et lorsqu'il eut obtenu la faveur, très-enviée en ce temps-là, de se faire entendre au Concert spirituel, ce fut à la fois comme virtuose et comme compositeur qu'il s'y produisit, c'est-à-dire en jouant ses premiers concertos de violon.

A peu près à la même époque, vers 1772, Chapelle entra à l'orchestre de la Comédie-Italienne, alors dirigé par Lebel, et prit place à l'un des pupitres de 1er violon, qu'il devait occuper pendant vingt ans (1). Sa vie artistique se partagea dès lors entre le service du théâtre, le professorat et la composition. Il écrivait surtout pour son instrument ; mais, désireux de travailler aussi en vue de la scène, il se mit en quête d'un livret d'opéra-comique, et finit par l'obtenir.

Toutefois, il ne pouvait espérer d'aborder, dès le premier pas, la Comédie-Italienne, où brillaient alors Monsigny, Grétry, Dezède, et autres musiciens de valeur. Ce fut donc au petit théâtre des Beaujolais qu'il porta son premier ouvrage, *la Rose,* lequel y fut donné en 1772, et, sans nul doute, avec succès, car le compositeur fut autorisé à tenter une seconde fois la fortune, au même théâtre, avec un nouvel ouvrage. Celui-ci était intitulé : *le Mannequin ;* il fut joué dans la même année que le précédent (2).

(1) Il appartenait également, comme 1er violon, à l'orchestre du Concert spirituel, dont il faisait encore partie en 1789.

(2) Le livret avait pour auteur Lieutaud.

Les partitions inspirées par ces comédies à ariettes n'étaient, on le sait, que d'une médiocre importance; leur facture légère et leur style sans prétention faisaient d'elle l'équivalent de nos opérettes en un acte. Il fallait d'ailleurs qu'elles fussent en rapport avec le talent très-secondaire des chanteurs qui formaient la troupe des Beaujolais, lesquels ne paraissaient pas en scène, et se bornaient à chanter et à réciter le dialogue dans la coulisse, tandis que des enfants mimaient la pièce, en vue des spectateurs. Chapelle donna encore à ce théâtre, en 1779, *le Bailli bienfaisant*, opéra comique en un acte, comme les précédents.

Il écrivit ensuite, sur un poëme de Lieutaud, *l'Heureux dépit*, une nouvelle partition, qu'il fit admettre cette fois à la Comédie-Italienne, où la première audition en eut lieu le 19 novembre 1785. Suivirent sur la même scène : *le Double Mariage*, 1786; *les Deux Jardiniers*, 1787 ; *la Vieillesse d'Annette et Lubin*, paroles de Bertin d'Antilly, 1er août 1789 ; enfin, *la Famille réunie*, paroles de Favart fils, 6 novembre 1790. Ces divers opéras, tous en un acte, furent exécutés sous la direction du violoniste-compositeur La Houssaye, à qui Lebel avait cédé, en 1781, son archet de chef d'orchestre.

Fétis fait peu de cas des opéras de Chapelle : « La musique de tous ces ouvrages, dit-il, est faible et décolorée; celle de *la Vieillesse d'Annette et Lubin* a seule obtenu quelque succès. » Cette partition peut être regardée, en effet,

comme la pièce capitale de l'œuvre dramatique de Chapelle ; le *Mercure de France*, du 15 août 1789, en constatait la réussite en ces termes : « M. Chapelle, musicien de l'orchestre du Théâtre-Italien, a fort bien arrangé pour cet ouvrage des morceaux déjà connus ; ceux de sa composition qu'il y a semés ont été entendus avec plaisir, et font honneur à ses talents. »

Je ne connais qu'un seul des opéras comiques de Chapelle : *l'Heureux dépit*. Il débute par une petite ouverture, assez semblable à celles de Grétry ; c'est également dans la manière du maître liégeois que sont traités les airs et les morceaux d'ensemble, parmi lesquels il en est d'agréables, tels que le duo de Lisette et Frontin, et le quatuor ; mais cette musique, si gaie et si bien appropriée au sujet, pèche malheureusement par l'absence d'originalité. Les morceaux d'ensemble sont convenablement développés, et il en est de même de certains airs ; les autres ne sont guère que des vaudevilles. Les accompagnements ne manquent pas d'intérêt, et l'on y reconnaît la main d'un symphoniste expérimenté.

La partition de *l'Heureux dépit*, dédiée à M[me] de Pontcarré, « première présidente du Parlement de Rouen », et celle de *la Vieillesse d'Annette et Lubin*, ont été publiées à Paris, chez Deslauriers. La partition de *la Famille réunie* a eu pour éditeur Durieu.

Chapelle quitta, en 1792, l'orchestre de la Comédie-Italienne, pour entrer au théâtre du Vaude-

ville, que venaient de fonder Piis et Barré. Il s'y rencontra avec un autre Normand, le violoncelliste Chardiny, frère de Louis-Armand Chardiny, basse-taille de l'Opéra et compositeur dramatique. Ainsi que son compatriote et collègue, Chapelle fut souvent chargé d'écrire la musique des couplets intercalés dans les pièces jouées sur cette scène. On connaît de lui, entre autres, l'air : *De sommeiller encor, ma chère*, qui, composé pour le vaudeville : *Fanchon la Vielleuse*, de Bouilly et Pain, a été souvent utilisé depuis par les vaudevillistes.

Profitant des débouchés nouveaux que le décret sur la liberté des théâtres avait ouverts aux compositeurs, Chapelle put encore faire jouer, à l'Ambigu-Comique, en 1793, *la Nouvelle-Zélandaise*; et au théâtre de la Cité, ou du Palais, en 1794, *la Ruche*, qui fut, je crois, son dernier opéra.

Pour achever l'énumération abrégée des travaux de ce compositeur, il convient de dire qu'il publia, à différentes époques, six concertos de violon, six œuvres de duos pour le même instrument, et un assez grand nombre de sonates, airs variés et rondos.

Tout cela, joint aux œuvres dramatiques dont il a été fait mention, constitue, en somme, un bagage assez respectable, et qui méritait bien qu'on remît en lumière le nom du musicien rouennais, lequel mourut à Paris, en 1821.

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

DE LA CONSERVATION

DES

SUJETS ET PIÈCES ANATOMIQUES

RAPPORT DU Dr FAYEL



L'Académie avait mis au concours, pour le prix Dan de La Vauterie, la question suivante :

De la conservation des sujets et pièces anatomiques.

Cinq mémoires lui sont parvenus en temps utile, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1884. Au nom de la commission chargée de les examiner, je viens vous faire connaître les conclusions que nous croyons devoir soumettre à votre approbation.

Tout d'abord, nous avons dû écarter du concours le mémoire portant cette épigraphe :

« La conservation des corps, *post mortem*, dans toute leur intégrité, est le sentiment le plus noble que nous puissions avoir. »

L'auteur, en effet, s'est fait connaître en le signant de son nom, accompagné de ses titres. Nous n'aurions donc rien à en dire si nous n'y avions

trouvé un procédé de cons
revendique comme sien, pc
5 avril 1880, à l'École vétéri
blié, au mois de juillet suiv
la *Science populaire*. Il s'agit
méthylique, liquide du re
des autres mémoires ne sem
menter, et que lui-même r
sivement à des macérations.

Or, soit dit sans blesser l'a
teur du mémoire en questi
puisque nous nous en servio
dès 1874, l'alcool méthyliq
d'un usage courant à l'Ins
l'École de Médecine de Cae
qu'il est entré dans presque
sons que nous avons essayée
dont quelques-unes, emplo
nos prosecteurs, nous pern
sans altération et sans odeu
mois d'été, les cadavres dépc
dissection ou tenus en réserv
la reprise des cours d'anatom

Ceci dit, moins pour rever
ce procédé que pour signale
dans les quatre autres mé
toute expérience faite sur les
trices de l'alcool méthylique,
men, ou plutôt arrivons au
rapport. Car je ne crois pas d
vous les quatre mémoires q



entrer, à propos de chacun d'eux, dans des détails spéciaux et arides, que votre Commission avait mission d'étudier, et qu'elle a étudiés consciencieusement. Mais je ne saurais m'empêcher de constater que le concours ouvert par vous sur un sujet qui, ainsi que l'écrit l'un des concurrents, « est non-seulement intéressant par lui-même, mais encore éminemment utile pour l'étude sérieuse de l'anatomie, base de toutes les connaissances biologiques », que ce concours, dis-je, nous a valu quatre très-bons mémoires, et que votre Commission s'est trouvée très-embarrassée pour les classer. Elle l'a surtout été pour déterminer le rang que doit occuper celui qui, d'après son ordre d'inscription, porte le nº 1.

En effet, ce mémoire, qui a pour devise : *Audaces fortuna adjuvat*, et qui nous a été adressé avec une caisse de pièces anatomiques, déposées par moi à l'Institut anatomique, se présente dans des conditions toutes particulières, sur lesquelles nous devons appeler votre attention.

Après quelques mots d'introduction, l'auteur nous dit : Ce travail se composera de trois chapitres. Dans le premier, je parlerai des embaumements, c'est-à-dire de la conservation indéfinie; dans le second, je m'occuperai de la conservation des sujets destinés aux dissections, ou de la conservation temporaire; le troisième traitera de la conservation des pièces anatomiques et anatomopathologiques, qui doivent figurer dans les musées et dans les collections.

Nous aurions pu nous demander si la question des embaumements rentrait absolument dans le programme. Nous ne l'avons pas fait, et nous ne saurions adresser un reproche à l'auteur de l'y avoir introduite. Abondance de bien ne nuit pas, à cette condition, cependant, c'est que cette abondance ne nuira pas au reste de l'ouvrage. Or, nous devons reconnaître que si des pages consacrées à ces trois chapitres, nous retirons ce qui a trait à l'embaumement, ce qui reste pour les deux autres chapitres est loin d'être aussi complet, aussi détaillé surtout, que dans les trois autres mémoires. L'auteur se contente d'y inscrire, en les discutant rapidement, les principales méthodes employées, avec la critique des résultats obtenus. Il semble que tout en étant très au courant de la question, il ne croit pas devoir s'attarder à décrire des procédés qui, selon lui, doivent être remplacés par celui qu'il intitule procédé de l'auteur, et que dans la seconde partie de son mémoire, divisée également en trois chapitres ayant la même rubrique que ceux de la première partie, il décrit dans tous ses détails.

Ces trois chapitres nouveaux sont traités de main de maître. Il n'y a rien à y reprendre, rien à y ajouter.

Mais quelque bon que soit ce procédé, sa description méticuleuse suffit-elle pour donner au mémoire une supériorité marquée sur ceux des trois autres concurrents ? Nous ne le croyons pas, et, très-probablement, si nous ne nous étions tenus



qu'à l'appréciation du travail manuscrit, en le comparant aux autres, nous l'aurons peut-être classé après eux. N'est-il pas évident, en effet, qu'en posant sa question, l'Académie demandait l'étude la plus complète que possible de tous les moyens de conservation, que ces moyens fussent connus, ou de nouvelle invention.

C'est ce qu'ont compris les auteurs des trois autres mémoires. Malheureusement pour eux, leur travail, quelque supérieur qu'il paraisse à celui de leur redoutable concurrent, ne peut faire que ce concurrent ne soit l'inventeur bien connu d'un procédé tellement excellent que, avec ou sans quelques modifications plus ou moins heureuses, il est à peu près universellement employé aujourd'hui, comme base des meilleurs liquides conservateurs. Or, comme eux n'apportent rien de nouveau, rien qui ressemble même de loin, et nous croyons que c'était possible, à une découverte si petite qu'elle soit, il nous paraît difficile de les mettre en première ligne, à moins que nous ne déclarions exclu du concours l'auteur du mémoire n° 1, parce qu'il s'est fait connaître.

Mais, en vérité, pouvait-il faire autrement, et est-ce sa faute si le nom du Dr X., ainsi qu'il se désigne, est inséparable du procédé qu'il décrit comme sien. Peut-être eût-il mieux valu qu'il s'abstînt de citer à l'appui des services rendus par son invention, les récompenses obtenues par le D^r X, aux expositions de Paris et de Cracovie,

ainsi que les attestations que lui ont données les professeurs Sappey, Wurtz et Marc Sée, à propos des pièces exposées par lui au musée Orfila. Cependant, qui pourrait lui en vouloir? Ces récompenses et ces attestations ne sont-elles pas la preuve que son invention est réellement bonne et ne devait-il pas les produire à l'appui de son travail comme il produisait les pièces anatomiques qu'il nous a envoyées et dont la vue seule suffisait à trahir son incognito. Ne l'eût-il pas fait, que ses concurrents eux-mêmes nous mettaient sur la voie, puisque tous citent, étudient, discutent le procédé à la gélatine phéniquée employée, comme ils le disent, pour la première fois en 1864, par le Dr Laskowski et aujourd'hui connue du monde entier sous le nom de procédé Laskowski et Brissaut.

L'idée ne pouvait donc pas nous venir d'exclure du concours le mémoire n° 1, sous prétexte que l'auteur s'était fait connaître malgré lui. Restait, en tenant compte de ce que nous lui avons reproché, à déterminer la récompense que nous devions lui accorder. Nous avons pensé que l'honneur d'avoir introduit dans la science un procédé, qui, de l'avis de tous, a réalisé un véritable progrès propre à faciliter considérablement les études anatomiques, mettait l'auteur du mémoire n° 1 dans des conditions exceptionnelles qui devaient lui mériter une récompense également exceptionnelle. Nous vous proposons donc de placer hors concours, en lui décernant un diplôme

d'honneur, le mémoire ayant pour devise: *Audaces fortuna adjuvat* et de nommer son auteur membre correspondant de l'Académie.

Quant aux trois autres mémoires, dont deux surtout sont remarquables, nous vous demanderons également de leur accorder à tous une récompense. C'est dire que nous concluons à diviser le prix de 1,000 francs entre les trois concurrents dans la proportion suivante: 400 fr. au mémoire dont la devise est: *Nihil potentius humores nostros corrumpit quam ipsa putrilago*; 400 fr. au mémoire portant comme devise: *Ex ordine rerum nascitur cognitio*, et 200 fr. à celui écrit sous cette rubrique: *Labore libertas.* Quelques mots seulement pour justifier ce classement.

Le premier, qu'accompagnent trois aquarelles très-soignées, plus onze figures dans le texte, et dont l'envoi a été suivi de l'expédition de pièces anatomiques conservées par l'auteur, est évidemment l'envoi d'un travailleur, habitué aux préparations anatomiques et aux manipulations de l'amphithéâtre. Très-complet, très-clair, écrit avec une grande facilité, voire même avec une certaine élégance de style et de pensée, ce mémoire, qui ne se compose pas de moins de 113 pages grand in-8°, est subdivisé en dix chapitres très-bien ordonnés, dont le dernier comprend des expériences personnelles et les conclusions. Il se termine par un index bibliographique excessivement complet.

Je vous ai dit que votre Commission ne voulait pas, en faisant son rapport, suivre les auteurs pas à

pas dans leur travail. Cepen
dans ce mémoire le chapitre
vation des pièces anatomiq
microscopique, qui pour n'é
documents connus n'en est p
sant et a le mérite d'être u
par les autres auteurs. Quan
sonnelles, qui portent surt
substitution de la glycérine
rine phéniquée nous n'y voy
pour diminuer le prix des i
conservatrices et nous pré
avec ses comparaisons artis
que l'auteur consacre à reven
sèches une supériorité que c
solutions glycérinées sont e
perdre. En finissant, l'auteu
devoir mettre l'introduction
le pli cacheté qui renferme
dant que nous puissions la
encore une fois que la val
mémoires ne nous permette p
prix entier. Il n'en reste pas
pares.

L'auteur du mémoire avec
rerum nascitur cognitio, est
C'est de plus un concurrent r
et auquel très-certainement,
juge par la contexture de son
lières les sciences chimiques
quées à la biologie.

Comme l'auteur du mémoire précédent, il a fait des expériences qui ont porté sur une série de fœtus à terme, immergés, sans injection préalable, dans un bain de glycérine ordinaire. Il décrit bien les phénomènes observés et en fournit une explication rationnelle, mais ces expériences, comme celles de son concurrent, sont trop limitées pour donner au mémoire une valeur intrinsèqne. En revanche, l'exposition et la discussion des divers procédés connus est complète, bien faite, et son seul malheur, c'est de rester un peu confuse dans les conclusions. Je serais presque tenté de dire que l'auteur en sait trop sur le sujet qu'il décrit; et en voulant condenser ses connaissances, il perd de sa netteté et de sa méthode analytique, sans racheter ce défaut par l'indication d'un procédé nouveau.

Ajoutons que pour lui les pièces sèches ne semblent pas devoir entrer en ligne de compte, car c'est à peine s'il en parle dans sa prédilection évidente pour les liquides conservateurs. Quoi qu'il en soit, nous répétons avec plaisir qu'en récompensant ce travail consciencieux, l'Académie fera justice.

Il en sera de même pour le mémoire ayant comme devise : *Labore libertas :* bien qu'il soit inférieur aux deux autres et qu'il partage avec eux le reproche qu'il me reste à leur adresser à tous, celui de n'être pas assez personnel.

La méthode d'exposition, très-claire, très-nette, employée par le dernier concurrent, rendrait

même ce reproche plus sensible à son égard. En effet, dépouillant tout artifice et avouant dès le début qu'il va beaucoup emprunter à l'ouvrage de Lauth et au traité d'anatomie de Fort, il expose l'état de la science, décrit les méthodes, énumère les procédés avec ordre et précision, comme pourrait le faire l'auteur d'un nouveau manuel, et s'il est incomplet dans son énumération des liquides conservateurs, il se montre supérieur dans tous les détails relatifs aux pièces sèches.

De la sorte, l'absence de toute initiative dans la recherche de moyens nouveaux, saute plus facilement aux yeux que chez ses concurrents, qui eux, du reste, ont, quoique bien timidement, ébauché quelques tentatives de ce genre. C'était cependant cela que nous nous attendions à trouver dans ces mémoires, c'était cela que nous demandions, bien plus qu'une dissertation plus ou moins savante sur des moyens connus. A ce point de vue donc, le résultat du concours laisse à désirer. Mais le regret que nous exprimons, tout en diminuant évidemment la valeur des œuvres soumises à l'Académie, ne saurait nous empêcher de reconnaître une fois de plus que ces œuvres méritent récompense.

Au besoin même, il justifierait celle exceptionnelle que nous proposons pour le mémoire n° 1 ; car lui, du moins, a le mérite d'une invention qui, si elle remonte à plusieurs années, possède en sa faveur la sanction d'une longue et fructueuse expérimentation, et qui a donné à son auteur

une célébrité que peut-être ses trois concurrents auraient pu lui disputer par une découverte nouvelle que l'Académie eût été heureuse d'enregistrer.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie :

Un diplôme d'honneur (avec le titre de membre correspondant de l'Académie) est accordé au Dr Sigismond Laskowski, professeur à la Faculté de Médecine de Genève, auteur du mémoire nº 1 (*Audaces fortuna adjuvat*).

Le prix de *mille francs* est ainsi partagé :

400 fr. à M. Maurice Notta, interne des hôpitaux de Paris, auteur du mémoire dont la devise est : *Nihil potentius humores nostros corrumpit quam ipsa putrilago.* — (N.-B. Une cruelle maladie a récemment enlevé à l'affection de sa famille et à la science ce jeune homme, qui promettait un très-brillant avenir) ;

400 fr. au Dr Delassus, de Lille, auteur du mémoire portant pour devise : *Ex ordine rerum nascitur cognitio ;*

Et 200 fr. au Dr Vigot, de Caen, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Labore libertas.*





POÉSIES



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 13 MARS 1885

Le Secrétaire lit à la Compagnie le rapport rédigé par lui au nom de la Commission qui avait été chargée d'examiner les dix-neuf pièces envoyées au Concours de Poésie *(Éloge des fleurs)*, ouvert par l'Académie de Caen à l'occasion du 50e anniversaire de la Société d'Horticulture.

Les trois pièces de vers jugées les meilleures par la Commission sont lues devant la Compagnie.

L'Académie regrette vivement d'être obligée d'écarter la pièce n° 5 *(Idylle fleurie)*, portant pour épigraphe ce vers d'Eustache Deschamps : « *La fleur des fleurs, c'est madame m'amie* », pièce charmante et qui eût été classée la première, si elle ne se fût trop éloignée du sujet *(Éloge des fleurs)* imposé aux concurrents.

Elle décide ensuite que le prix sera décerné à la pièce n° 2, portant pour épigraphe : « *Le printemps revient d'exil* », avec cette réserve que des corrections seront demandées à l'auteur et consenties par lui.

Le pli cacheté renfermant le nom de l'auteur de la pièce n° 2 est ouvert. M. Sautereau, professeur agrégé de 3e au Lycée de Caen, auteur de la pièce n° 2 *(Le printemps revient d'exil)*, recevra une médaille d'or du prix de *cent francs*.

Une mention honorable est accordée à la pièce n° 13, épigr. : « *Parfumer et mourir.* »

Une mention honorable *hors concours* est accordée à la pièce n° 5 *(Idylle fleurie)*.

L'Académie publiera la pièce couronnée dans ses *Mémoires* de 1885. Elle se propose également de publier les pièces 13 et 5, si les auteurs y consentent, en donnant au Secrétaire l'autorisation d'ouvrir le pli cacheté renfermant leur nom.

N.-B. — Les auteurs des pièces nos 13 et 5 se sont fait connaître. L'auteur de la pièce n° 13 *(Parfumer et mourir)* est Mme Madeleine Postel, à Vernon (Calvados). L'auteur de la pièce n° 5 est M. Paul Labbé, à Thiberville (Eure).

L'ÉLOGE DES FLEURS

Par M. Edmond SAUTEREAU.

« Le printemps revient d'exil. »

Rossignol, virtuose
Qui chantes à nuit close
Dans l'épaisseur des bois,
Adieu les jours moroses !
Chanteur, voici les roses ;
Fais résonner ta voix !

Fleurs des parterres et des plaines,
Œillets, marguerites, verveines,
Sœurs des femmes, ces fleurs humaines,
Par l'amour et par la beauté,
Bluets, muguets et primevère,
A vous l'hommage du trouvère,
Fleurs des halliers et fleurs de serre,
Camélia, lis argenté.

Que papillons, abeille errante
De nectar viennent se griser.

Réséda, lilas et pensée,
Glycine au treillage enlacée,
Glaïeuls à la tige élancée,
Jasmin, genêt saupoudré d'or,
C'est, au printemps, sous les feuill
Par vos doux trésors émaillées,
Que l'oiseau, les ailes ployées,
Sur son nid se couche et s'endort.

Par vous tout s'anime et s'égaie,
Le vieux mur et la jeune haie,
Landes, sillons, ruisseaux, futaie,
Et la mansarde et le salon ;
Et pour la fête d'une mère,
Grande dame ou simple ouvrière,

C'est dans votre grâce idéale,
D'où le parfum d'avril s'exhale,
Que l'amour revoit virginale
La beauté qui charme ses yeux;
Et ce qu'en mourant l'homme espère
Pour sa tombe, parmi le lierre,
C'est vous, ô fleurs, qu'une main chère
Arrose avec un soin pieux.

Rossignol, virtuose
Qui chantes à nuit close
Dans l'épaisseur des bois,
Adieu les jours moroses;
Chanteur, voici les roses;
Fais résonner ta voix!

Vous qui naissez sous la rosée
Oh ! laissez-moi vous respirer !
Laissez un moment ma pensée,
Sur votre corolle posée,
De votre haleine s'enivrer ;
Et dans cette coupe éphémère,
Où l'oiseau boit les pleurs du ciel.
J'aspirerai, fleurs de la terre,
La Fleur de Poésie au parfum éternel.

Sur la jeune et tendre verdure
Vous apparaissez au printemps,
Et votre éclatante parure
S'épanouit dans la nature
Sous le souffle amoureux des vent.
Quand sous les neiges virginales
La terre est en deuil du soleil

Vous suivez notre destinée
Dans la joie et dans la douleur :
Sous une couronne embaumée
Le front pur de la fiancée
A plus de grâce et de fraîcheur ;
Votre encens avec nos prières
Monte sur les autels sacrés,
Et dans les tristes cimetières,
L'aube pleure avec vous sur nos morts adorés.

Dieu vous répandit sur la terre
Pour en voiler la nudité,
Comme des hauteurs de la sphère
L'Idéal répand sa lumière
Sur la sombre Réalité.
Vous êtes la Grâce et le Rêve,
Et, quand vous vous ouvrez au jour,
La pensée humaine s'élève
Dans une floraison d'espérance et d'amour !

IDYLLE F

Par M. Pau

La fle

Les oiseaux sifflent d
L'herbe verdit sur le
Toujours galants, le
Font un doigt de co
Lentement, vers les l
Le bonhomme Avril s
Et voici que sur l'aul
Fleurit la neige du p

Te souvient-il, chère
De nos rêves de l'an
Et de ce roman print
Qui prit si vite sa vol
Nous suivîmes, sous
Un sentier que la côte
Et ce fut une marque
Qui me fit ton premie

Plus tard, en poursuivant l'idylle
Le long de ce même chemin,
Un riant berceau de jasmin
Nous offrit son discret asile ;
— Et l'oiseau qui vint se poser
Dans les branches de la tonnelle,
En nous effleurant de son aile,
Entendit le bruit d'un baiser.

O le beau temps des fleurs écloses
Et les merveilleuses moissons,
Quand nous allions dans les buissons
Cueillir des baisers et des roses !
Nous nous plaisions à saccager
Les parterres avec furie.....
Mais à notre gerbe fleurie
Manqua le bouquet d'oranger.

Maintenant que plus rien ne reste
De ces beaux jours sans lendemain,
J'ai délaissé l'étroit chemin
Qui grimpe sur la côte agreste.
Mais, pour me rappeler toujours
Notre idylle mélancolique,
Je garde comme une relique
La chère fleur de nos amours.

Par M. Adolphe FAUVEL

Membre titulaire.

Tu veux, jeune et follette amie,
Que, briguant aussi les honneurs
Du concours de l'Académie,
J'ose en vers célébrer les fleurs.
A ton vœu la règle est contraire
Et je ne puis te contenter ;
Mais nous allons beaucoup mieux f
Avec moi viens en récolter.

Je mets à sac lande boisée,
Mont, val, bosquet, forêt, buisson
Fleur sauvage ou civilisée,
Tout fait nombre dans ma moisson
Chez un amateur débonnaire
(Rare oiseau) j'emplis un panier,

Enfin, ma vendange est complète;
Va, pour bien célébrer les fleurs,
Il nous faut un digne poëte,
Il en surgira des meilleurs.....
Quoi des vers, des chants, des paroles,
Pour vanter ce présent des cieux ?...
Bois l'haleine de leurs corolles,
De leur éclat repais tes yeux.

Chanter le lys, chanter la rose,
Le blanc nénuphar des marais!...
C'est toujours chanter même chose,
En grec, en latin, en français.
Couvrir de noms toute une page,
N'est-ce pas s'escrimer en vain ?
Le manuel du jardinage
D'un bout à l'autre en est tout plein.

Va-t-en chanter ailleurs, Musette,
La fleur plaît sans ta fiction;
Il faut d'une chose parfaite
Faire l'éloge en action.
Pour subjuguer l'Aréopage
Qu'elle aurait vainement tenté
D'éblouir par son doux langage,
Phryné dévoila sa beauté.

Taisons nos vaines poésies,
Un mot en vaut cent : admirez !

Verse à ces fleurs, enfant rieuse,
L'onde, aliment de leur fraîcheur.
Mais la fleur la plus précieuse,
C'est encore ta jeune pudeur.
Crains qu'un fol amour la moissonne,
Puis à l'hymen d'un cœur léger
Livre, un jour, ta belle couronne
Avec son bouton d'oranger.

VARIA

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

FRANÇOIS D'ASSISE ET LE ROSSIGNOL.

Le frère des oiseaux, des agneaux et des loups,
Le fakir d'Occident au cœur large, aux yeux doux,
Que, pour prix de son zèle où la tendresse éclate,
Jésus marqua cinq fois d'un douloureux stigmate,
François, qui voyageait, n'ayant pour compagnon
Qu'un moine déjà vieux, saint homme un peu grognon,
Arriva vers le soir dans une solitude,
Et se mit à prier, selon son habitude.

La campagne, à ses pieds, déroulait ses grands plis
Qu'effleurent du couchant les rayons affaiblis.
Un fleuve au cours muet dans la plaine serpente.
L'eau par places reluit dans l'ombre ; et sur la pente

Tout proche de la grotte où l'ascète à genoux
Est en prière, un triple appel, puissant et dou
S'élance, éclate et vibre, — et sous le ciel sans
Monte un hymne aussi pur que les feux des é
A ces divins accords, se redressant du sol,
François a reconnu la voix du rossignol.
Joyeux et tout ému de l'aimable surprise :
« Frère Léon, dit-il au moine à barbe grise,
« Écoutez cet oiseau qui vous provoque ! Il fa
« Lui répliquer d'un chant en l'honneur du Très
— « Je suis très-enroué ; ma fatigue est extrê
« Et je dors, fit Léon ; répliquez-lui vous-mêm
— « C'est juste, dit François » ; et lui-même en
En réponse à l'oiseau, le *Salve Regina*.
La nuit, pour écouter, redoubla son silence ;
Et, sur le rameau frêle où son nid se balance
Ravi d'aise, l'oiseau se tint silencieux.
Mais, quand l'*Amen* final s'exhala vers les cie

De nouveaux chants, aux chants à peine terminés
S'enchaînaient sans relâche, en couplets alternés :
Et d'une voix toujours plus haute et plus hardie
L'oiseau jetait aux airs sa longue mélodie ;
Et François, réveillant sa mémoire, en tirait
D'harmonieux lambeaux où tout son cœur vibrait.
Les hymnes les plus beaux du psalmiste y passèrent.
Mais du saint, le premier, les forces se lassèrent,
Et son chant s'éteignit, — tandis qu'au bord du bois
L'oiseau, toujours dispos, chantait à pleine voix.

« Puisque tu m'as vaincu, dit François, je t'invite
« A souper avec moi, mon frère ailé ; viens vite. »
Le saint tendit la main, et presque au même instant
Le rossignol s'y vint poser tout palpitant.
L'ascète alors reprit d'une voix grave et tendre,
En caressant l'oiseau qui semblait le comprendre :
« Mon frère, nous avons tous deux, sous le ciel bleu,
« Chanté de notre mieux, et fait monter vers Dieu
« L'élan de notre cœur, comme un hymne à sa gloire.
« Mais c'est toi qui sur moi remportes la victoire !
« Ton souffle infatigable a des bois et des monts
« Fatigué les échos et lassé mes poumons,
« Et tu restes des nuits le chantre et le poëte.
« C'est bien, — et j'applaudis sans honte à ma défaite.
« J'avais tort d'oublier, moi que le poids du corps
« Cloue et retient au sol par des liens si forts,

« Que de mon doux rival a
« Comme son corps léger,

Et d'un panier de jonc, qu'
Le bon moine qui dort, Fr
Tire un morceau de pain q
Dans sa main, où l'oiseau
Puis quand l'oiseau partit,
Il le bénit au nom de leur

II

HOMMAGE A V

Quand on a, soixante ans,
Lutté pour rendre à l'art sa
Quand on a, sans tarir, da
Versé toute son âme : amou

Quand on a fait rougir l'i
Par l'admiration la haine q
Que l'exil vous sacra proph
On joignit cette grâce augu

Quand enfin l'on pressent, comblé d'ans et de gloire,
Qu'un siècle qui fut grand va grandir dans l'histoire,
Sous votre nom sublime à jamais abrité,

Et qu'entouré d'amis sur qui l'œil se repose,
On passe de la vie à l'immortalité :

La mort n'est plus la mort, — c'est une apothéose.

MARS

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Des almanachs hésitants
Mars a mis dans tous les temps
Les pronostics en querelle ;
Son caprice est sans pareil :
Pluie ou vent, brouillard, soleil,
    Neige ou grêle.

C'est un mois extravagant ;
Aujourd'hui, c'est l'ouragan
Qui hurle dans ses trompettes.

Puis, pendant que le jour croît,
Tout à coup revient le froid,
Puis encore la bourrasque.
Arlequin quotidien,
Mars est un comédien
Bien fantasque.

Qui, dès le premier tableau,
Se montre et joue avec l'eau
Qu'il déverse en cataracte,
Un drame torrentiel,
Avec un bout d'arc-en-ciel
Dans l'entr'acte.

Colombine n'est pas là.
Bientôt, en gai falbala,
Du ciel elle va descendre;
En attendant, Arlequin
Taquine ce vieux coquin
De Cassandre.

Au premier plan du décor
L'ajonc montre ses fleurs d'or;
Les coudriers dans les haies
Balancent leurs chatons neufs
Sur la tête des houx, veufs
De leurs baies.

Aux murs servant de portants,
On peut voir, de temps en temps,
Des touffes blanches écloses
Aux abricotiers hardis. —
Et les pêchers étourdis
Sont tout roses.

Pas de musique d'abord ;
L'hiver a frappé de mort
Les gosiers de la nature.
Le coq chante le premier ;
Il sonne sur son fumier
L'ouverture.

Le merle siffle un solo ;
Miaulant en trémolo,
Le chat, qu'en vain l'on séquestre,
Se lamente nuit et jour
En attendant le retour
De l'orchestre.

Fins gymnastes, les pigeons
Font culbutes et plongeons
Dans la brume des aurores,
Où défilent les vanneaux,
Pareils à des dominos]
Bicolores.

Courant du gîte au fourré,
Le lièvre passe, effaré ;
C'est le Pierrot de la farce.
Pressant leur vol alangui,
Les grives s'en vont au gui,
Bande éparse.

Déjà le bouvreuil goulu
Becquète un bourgeon velu,
Le jette à terre et décampe ;
Tandis que, danseur falot,
L'écureuil passe au galop
Sur la rampe.

La scène change à la fin ;
Colombine en séraphin,
Fendant la voûte azurée,
Vient descendre au dénouement.
Le Printemps fait brusquement
Son entrée.

Devant le trou du souffleur,
L'œil en feu, la joue en fleur,
Colombine au bon parterre
Chante le couplet final
Du mélodrame hivernal
Qu'on enterre.

C'est un gai *De Profundis*.
Les violons dégourdis
Chantent de façon discrète :
Le bonhomme est trépassé,
Requiescat in pace.
Turlurette !

Le poëte émerveillé
Et juste à point réveillé,
Accomplit, tout en liesse,
Son devoir de spectateur

Dans le décor du Printemps
Il salue, en même temps,
Le Créateur et l'aurore;
Dans les splendeurs du ciel bleu,
Il entrevoit le bon Dieu
Et l'adore.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(DE NOVEMBRE 1884 A DÉCEMBRE 1885).

BELIN (G.). — Plusieurs articles du journal *Le Salut public :* entre autres, 27 juin 1885, Discours sur la tombe de M. A. Rousset.

BERTOLOTTI. — Artisti subalpini in Roma nei secoli 15, 16 et 17.

BIGOT (A.). — Li Flou d'Armas, poésies patoises.

BUCHNER. — Un philosophe amateur. Essai biographique sur Léon Dumont. — Shakespeare ou Bacon.

CHARENCEY (de). — Titre des seigneurs de Totonicapan.

CHATEL (E.). — Archives départementales, rapport du Conservateur.

CHAUVET (Emm.). — La philosophie des médecins grecs.

COURTONNE. — Langue internationale néo-latine.

DANBÉ (J.). — Berceuse, pour piano. — Bagatelle, id. — Gavotte, id. — Berceuse, pour violon. — Andante appassionato, id. — La dernière rose, id. — L'invitation à la valse, id. — Mazurka de salon, id. — Rêverie, id. — Menuet, id.



DAVID (J.). — Orient, traductions et imitations de poésies arabes et persanes.

DENIS. — Esprit et constitution de la Comédie aristophanesque.

DITTE. — Recherches sur la nature et la composition chimique des eaux potables de Caen.

DUPONT, membre titulaire. — Histoire du Cotentin et de ses îles (tomes III et IV).

DUPONT (E.). — La Chronologie géologique.

ESTAINTOT (Cte d'). — Saint-Valery-en-Caux et ses capitaines garde-côtes, du XVIe au XVIIIe siècle.

FORMIGNY DE LA LONDE (de). — Rapport sur l'exposition d'horticulture, à Rouen.

GALUSKI. — Schœmann ; Antiquités grecques, tome II, Ire partie.

GASTÉ (A.). — Alaricus ingreditur Romam, etc. (Carmen ab Academia regia disciplinarum Nearlandica laudatum). — Corneille, Nicomède, édition classique.

GOMART (Ch.). — Louis XI au château de Péronne. — Mémoires divers sur St-Quentin. — Notice sur l'église de St-Quentin. — Origny Ste-Benoîte. — Siège de Soissons en 1617. — Une excursion à Romorantin.

GUER (de). — Horace Mann : De l'importance de l'éducation dans une république.

GUÉRIN. — Catalogue de la bibliothèque du Mans. Histoire, IIe partie.

GUILLAUME (Paul). — Essai historique sur l'abbaye de Cava. — Le Mystère de S. Eustache. —

Origine des chevaliers de Malte..... de la commanderie de Gap. — San Leone de Luca. — Société d'études des Hautes-Alpes. — Revue de l'année 1884. — Spécimen du langage des Savines (Hautes-Alpes) en 1442. — Vita di S. Alferio. — Vita di S. Costabile di Lucania. — Vita di S. Pietro Salernitano.

HENRY. — Les Courses, leur utilité au point de vue de l'agriculture et de l'armée. — Les remontes et les écoles de dressage. — Discours prononcé à la distribution des récompenses de l'Exposition de Caen.

HÉRON. — Du développement des études romanes en France. — Notice nécrologique sur M. J. Girardin. — Rapport sur le prix Dumanoir. — M. Révoil et le pays des Comalis. — Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure : Discours du Président. — Trouvères normands.

HETTIER (Ch.). — Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles normandes pendant l'émigration.

HUGUET-LATOUR (le major). — Dix brochures concernant le Canada.

JACKSON (James). — Tableau des diverses vitesses exprimées en mètres par seconde.

JANVIER (A.). — Boves et ses seigneurs. — Histoire d'Amiens, racontée aux enfants des écoles primaires.

JORET. — La crise agricole en Normandie.

LAIR (J.). — Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV.

LALLEMAND (Léon). — Histoire des enfants abandonnés et délaissés.

LEBRETON (Ch.). — La pénitence de Henri II, roi d'Angleterre, et le Concile d'Avranches, en 1172.

LE BRETHON (Gaston). — Céramique espagnole. Le salon de porcelaine du palais royal de Madrid, etc. — La Céramique polychrome à glaçures métalliques dans l'Antiquité. — Collection Spitzer. Les étoffes et les broderies. – Essai iconographique sur saint Louis. — Histoire du tissu ancien. — Inventaire des bijoux et de l'orfévrerie appartenant à Mme la comtesse de Sault. — La manufacture de Sèvres, d'après un mémoire inédit du XVIIIe siècle. — Les médaillons du Musée de Rouen. — Le Musée céramique de Rouen. — Peintures murales de l'École de Fontainebleau, découvertes à Gisors. — Le sculpteur J.-B. Lemoyne et l'Académie de Rouen.

LECORNU. — Distance d'un point d'une courbe gauche à la sphère osculatrice au point infiniment voisin.

LEGRELLE. — Iphigénie en Tauride de Gœthe, trad. en vers français. — Louis XIV et Strasbourg.

LEGRELLE (A.). — L'Orage, drame russe en 5 actes d'Ostrovski. — Voyage en France, 1789-1790, par Karamzine.

MARLIÈRE. — Cigales et frelons.

MARSY (de). — Un voyage de Compiègne à Coutances, en 1482. — Voir TRAVERS (Ém.).

MILLOUÉ (de). — Les langues d'Afrique par Robert Cust (trad.). — Essai sur le Jaïnisme (trad. du

tamoul). — Essai sur la religion des Jaïns. — Le Bouddhisme, etc.

MONOD (H.). — De l'administration de l'hygiène à l'étranger et en France.

MOULIN (H.). — L'Angleterre et ses brûlots, 1809. — Le Carnaval et les causes grasses au Parlement. — Claude Gaultier, avocat au Parlement. — Les défenseurs des Calas et des Sirven. — Jacques et Raoul Spifame. — Jean Hamon, médecin et l'un des solitaires de Port-Royal. — Madame la marquise de Simiane et M. le marquis de Caumont. — Le Palais à l'Académie aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — Le Palais à l'Académie. Target et son fauteuil.

PIRMEZ (Octave). — Jours de Solitude.

PONTAUMONT (de). — Recherches paléographiques sur l'abbé de Hambye.

PRÉTERRE. — Les dents, leurs maladies.

ROBERT DE LATOUR (de). — De la chaleur animale, etc.

SAINT-GERMAIN (de). — Étude sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier Grégorien. — Sur une application des équations de Lagrange.

TARDIEU (A.). — Histoire abrégée et populaire de la ville d'Herment. — Thermes gallo-romains de Royat. — Voyage archéologique en Italie et en Tunisie.

TESSIER. — Quatrième Croisade. La diversion sur Zara et Constantinople.

TRAVERS (J.). — Annuaire du département de la Manche. 1885.

TRAVERS (Émile). — Choses d'Espagne. Celui qui tua les Commandeurs. — Le sceau de Loja.

TRAVERS (E.) et de MARSY. — Excursion de la Société française d'Archéologie à Jersey.

VAUGEOIS. — De la distinction des biens en droit romain et en droit français. — De l'inscription des hypothèques judiciaires, etc. — Des conditions d'application de l'article 1318 du Code Napoléon. — Du consentement des époux au mariage, etc. — Du rôle et de la formation du droit international privé. — Du sort des actes sous seing privé, etc. — Étude sur la caducité du legs d'usufruit, etc. — François Guinet, jurisconsulte lorrain. — Rapport à l'Académie de Stanislas (1871-72).

VILLEY (E.). — Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique.

VON KLEIN (Dr). — Jewish hygiene and diet.

ZEVORT (E.). — Histoire de France, classe de 8e, classe de 7e, cours moyen. — Notions d'histoire générale. — Histoire de Louis-Philippe. — Histoire des temps modernes, t. I et II. — Histoire du Moyen-Age. — Le marquis d'Argenson.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et société française de statistique universelle, rue de Châteaudun, 41 *bis*.

Association scientifique de France, fondée par Le Verrier.

Association philotechnique, rue Serpente, 24.

École polytechnique.

Journal des Savants.

Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.

Société des antiquaires de France.

Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.

Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 26.

Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.

Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.

Soc. académique indo-chinoise (r. de Rennes, 44).

Société philologique, rue Molière, 17.

Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.

Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.
Alençon. Société hist. et arch. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.

— Société des Beaux-Arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'Archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Ma
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'arch
Chambéry. Académie des sciences, etc., de
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotenti
Dijon. Académie des sciences, arts et belles
Douai. Société d'agriculture, sciences et a
Draguignan. Société d'études scientifiques
Dunkerque. Société des sciences, lettres et
Épinal. Société d'émulation du dép. des
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bull. de la Société d'Études des Haute
Grenoble. Académie Delphinale.

Havre. Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Acad. des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.

Reims. Académie.

Rochefort. Société d'agriculture, etc.

Rodez. Société des lettres, sciences et a
l'Aveyron.

Rouen. Société libre d'émulation, etc.

— Académie des sciences, etc.

— Société centrale d'agriculture.

— Société des amis des sciences naturel

— Société de l'histoire de Normandie.

— Société industrielle.

Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecc
tique des Diocèses de Valence, et

Saintes. Soc. des Archives hist. de la Saint
de l'Aunis.

St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la

St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie,

St-Omer. Société des Antiquaires de la Mor

St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'

Senlis. Comité archéologique.

Toulon. Société académique du Var.

Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.

— Académie des sciences, etc.

Toulouse. Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical institut.
Colombie. Société de médecine.

Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Cordoba (République Argentine). Académie nationale des sciences.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et phylosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico national de Tacubaya.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history survey of Canada.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles, etc.
Pise. Institut libre des sciences.
— Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artiglieria e genio.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.

Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Toronto (Canada). Canadian Institute.

Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.

Washington. Institut Smithsonien.

Wisconsin. Société d'agriculture.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1884-1885

MM.

GIRAULT (Ch.), *président.*
CHATEL, *vice-président.*
GASTÉ (A), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRE, *trésorier.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

GIRAULT, *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de d
LAVALLEY, DUPONT, GUILLOUARD, FAYEL, ...	membres élus

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.	MM.
1839 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), ancien archiviste du Calvados.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. de litt. étrang. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1866 23 nov.	DUPRAY DE LA MAHÉRIE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, id.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1869 24 déc.	DENIS-DUMONT, prof. à l'École de médecine.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1870 29 janv. DUPONT, anc. conseiller à la Cour d'appel.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1870 29 janv. DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.

1872 26 janv. CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de préfecture.

1873 24 juin. MAHEUT, prof. à l'École de méd.

1873 24 juin. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.

1873 24 juin. CAREL, prof. à la Fac. de droit.

1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT, id.

1876 28 janv. TESSIER, id.

1877 28 déc. DITTE, prof. à la Fac. des sciences.

1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la F. de droit.

1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.

1878 24 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.

1879 28 fév. FAUVEL (A.), juge de paix.

1879 28 nov. LANFRANC DE PANTHOU, anc. proc. général.

1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.

1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.

Date de l'élection.	
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill.	LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1881 23 déc.	MONOD, préfet du Calvados.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant.
1884 25 avril.	LEMAITRE (Raoul), substitut du procureur de la République.
1884 26 déc.	VAUGEOIS, prof. à la Fac. de droit.
1884 26 déc.	ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de la nomination.	MM.
1840 22 mai.	BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.
1849 23 fév.	BOUET (2), peintre, à Caen.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (3), prof. hon. de la Fac. des sciences, à Livry, près Caumont.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(3) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

Date de la nomination.

1853 25 nov. LE TELLIER (
de l'Univers

1859 25 nov. DEMOLOMBE,
droit.

1869 22 janv. Mgr HUGONI
et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CO

MM.

1851 28 nov. AKERMANN,
1854 24 fév. ALLEAUME, d
à Paris.
1861 29 nov. ANQUETIL, i
à Versailles.
1875 28 mai. BAVELIER, a
seil d'État.
1864 25 nov. BEAUNE, anc.
de Lyon.

(1) Date de la nomination de M. Le
associé résidant (Cette catégorie de

(2) Un assez grand nombre de
sont devenus, par suite de leur d
associés correspondants. La date in
anciens membres titulaires, la séanc
leur élection.—De même pour les an
résidants, devenus membres associé
indiquera le jour de leur nominatio
dants.

Date de la nomination.		
1861	26 avril.	DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inférieure.
1842	28 janv.	BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862	25 juill.	BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884	22 fév.	BERTOLOTTI, archiv., à Mantoue.
1879	28 nov.	Me DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840	27 nov.	BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862	28 nov.	BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865	28 juill.	BLIER (Paul), prof. honoraire au Lycée de Coutances.
1843	24 mars.	BOCHER, sénateur, à Paris.
1861	28 juin.	BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
1867	28 juin.	BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.
1851	25 juill.	Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840	27 mars.	BOULATIGNIER, anc. prés. de la sect. du Contentieux au Conseil d'État, à Paris.
1872	22 nov.	BOUTMY, direct. de l'École libre des sciences polit., à Paris.
1852	27 fév.	BOVET, anc. biblioth., à Neufchâtel (Suisse).
1873	25 avril.	BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1853	22 juill.	DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 23 mars. BUCHÈRE, con
à Paris.
1849 23 nov. DE BUSSCHER,
roy. de Ganc
1862 28 mars. BURKE (sir Be
d'Irlande, à
1864 22 avril. CAILLEMER,
droit, à Lyor
1862 28 fév. DE CAMARA-LI
1878 28 déc. CANIVET (Ch
Paris.
1858 26 nov. Mme CAREY, po
1843 24 mars. CASTEL, ancie
à Bayeux.
1859 25 nov. DE CHARENCE
1864 22 avril. CHARPENTIEI
à Alençon.
1882 23 juin. CHAUMELIN,
à Paris.
1881 27 mai. CHEVALIER (T
lence.
1851 23 mai. DE CHENNEVIÈ
des Beaux-Ar
1849 23 nov. CHÉRUEL, rect
1871 28 juill. CLAYE (J.), ho
1875 23 juill. CLOUET, prof.
cine de Roue
1872 22 nov. COPPÉE (Fr.),
çaise, à Paris

Date de la nomination.

1833 19 juill. Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.
1862 25 juill. COUGNY, insp. gén. de l'Enseign. second., à Paris.
1884 22 fév. DE CRÈVECOEUR (Robert), à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, secrét. de la mairie de Rouen.
1865 27 janv. DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.
1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre, à l'Opéra-Comique, Paris.
1853 25 nov. DARU, anc. ministre des affaires étrangères, à Paris.
1866 23 nov. DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.
1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.
1860 26 déc. DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres, à Toulouse.
1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.
1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1871 24 fév. DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.

Date de la nomination.

1870 27 mai. DES DIGUÈRE
Antiq. de N

1826 24 nov. DESNOYERS
l'Institut, à

1825 25 fév. DIEN, graveur

1881 23 déc. DUVAL (Louis

1850 22 fév. DUVAL-JOUV
à Strasbour

1879 26 déc. DURET, pros
médecine, à

1884 28 mars. EGGER (Victo
des lettres d

1849 23 mars. ENAULT (Lou
à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, in
ponts et cha

1853 25 nov. ENGELSTORF

1859 27 mai. D'ESTAINTOT
Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (A
Copenhague

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE,
Biblioth. et

1871 24 mai. FERRAND, an

1856 25 janv. DE LA FERRI
teur, à Pari

1858 22 janv. FEUILLET (Oc
çaise, à Pari

Date de la nomination.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiviste du département du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, ambassadeur, à Vienne.

1868 26 juin. FRIGOULT, prof. au Collège de Cherbourg.

1884 28 mars. GALUSKI, helléniste, à Créances, (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.

1852 24 déc. GARNIER, secrétaire de la Soc. des Antiq. de Picardie.

1850 25 déc. GAUCHER, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet, à Paris.

1853 27 mai. DE GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.

1870 25 fév. GIMET, anc. préfet du Calvados.

1850 27 déc. DE GIRARDOT, antiq., à Bourges.

1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.

1805 27 nov. GUIMET, fondateur du musée Guimet, Lyon.

1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.

1850 28 juin. GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).

Date de la nomination.

1849 23 nov. HALLIWELL (J.
Londres.

1884 23 mai. HAREL (Paul), à

1851 23 mai. HAURÉAU, me
à Paris.

1869 22 janv. HÉBERT-DUPEI
insp. d'Acadéı

1885 27 nov. HENRY (Edmon
rue du Trésor

1862 25 juill. HERBERT, prof
Bastia.

1885 26 juin. HÉRON, préside
d'Horticulture

1860 23 nov. HUARD (Adolph
tres, à Paris.

1846 27 nov. HUE DE CALIGI
de l'Institut, à

1883 22 juin. HUGUET-LATOU
Montréal (Can

1883 28 déc. JACQUEMART

1846 26 juin. JAMES (Consta
médecine, à F

1843 28 avril. JAMIN, membre

1884 28 nov. JANVIER, men
des Antiquair

1856 28 nov. JARDIN, insp.
de la marine,

1884 25 avril. JORET, prof.
lettres d'Aix.

Date de la nomination.

1878	22 mars.	JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.
1883	23 nov.	JOUAUST, éditeur, à Paris.
1858	24 déc.	LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.
1842	24 juin.	LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877	23 mars.	LAUNAY, professeur d'histoire, à Paris.
1866	26 déc.	LEBEURRIER (l'abbé), anc. arch., à Évreux.
1884	28 nov.	LEBRETON (GASTON), directeur du Musée céramique de Rouen.
1869	23 juill.	LEBRETON, proviseur du Lycée de St-Brieuc.
1871	24 fév.	LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Coutances.
1871	26 mai.	LECERF, antiquaire, à Paris.
1875	28 mai.	LECESNE, cons. de préfecture, à Arras.
1847	26 nov.	LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
1885	13 mars.	LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1846	26 juin.	LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.
1853	27 mai.	LE JOLIS (Aug.), naturaliste, à Cherbourg.
1861	29 nov.	LENOEL, sénateur, à Paris.

Date de la nomination.

1852 23 janv. LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.

1861 22 mai. LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

1853 27 mai LIAIS (Emmanuel), directeur de l'Observatoire de Rio-Janeiro.

1881 29 avril. LIARD, directeur de l'Enseig' supérieur, à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS (docteur), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

18[illegible] 24 juill. LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.

18[illegible] 28 déc. LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).

18[illegible] 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près de Bernay.

18[illegible] 27 avril. LUCE (Siméon), de l'Institut, à Paris.

18[illegible] 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

18[illegible] 27 déc. MAREY, prof. au Collège de France, à Paris.

18[illegible] 27 nov. MARIE, prof. à l'École de droit de Rennes.

Date de la nomination.

1885 13 mars. MARLIÈRE, ancien préfet, rue des Écuyers, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1871 24 nov. DE MARSY, conservateur du musée de Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, directeur des Archives nationales, à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.

1848 22 déc. MÉNANT, vice-président du Tribunal civil de Rouen.

1844 23 juill. MERGET, anc. prof. à la Fac. des sciences de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, Lyon.

1840 24 janv. MOLCHNETT (Dominique), sculpteur, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, id.

1856 26 mai. NICOT, recteur honor., à Nîmes.

1859 26 nov. OLIVIER, insp. gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, anc. proc. de la République, au Havre.

Date de la nomination.		
1860	23 nov.	PERIN (Jules), avocat, à Paris.
1853	25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871	28 juill.	PEZERIL, intendant militaire, à Besançon.
1872	24 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), homme de lettres, à Passy.
1850	27 déc.	Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882	28 juin.	PINEL (Hon.), anc. officier supér., à Gonesse (Seine-et-Oise).
1868	27 nov.	PIQUET, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
1853	25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881	24 juin.	POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sciences, à Paris.
1853	27 mai.	DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
1862	25 juill.	POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
1844	23 fév.	PUISEUX (Léon), inspect. général hon. de l'Inst. prim., à Paris.
1842	24 juin.	DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
1864	22 juill.	QUENAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
1840	3 août.	QUESNAULT-DESRIVIÈRES, anc. proviseur, à Nîmes.
1872	26 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

Date de la nomination.

1840 27 nov. RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER, doct. en médecine, à Paris.

1866 23 nov. RENAULT, cons. hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.

1862 25 juill. RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.

1849 23 nov. ROACK-SMITH, antiq., à Londres.

1861 27 déc. DE ROBERT DE LATOUR, doct. en méd., à Paris.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.

1851 25 juil. DE ROZIÈRE, sénateur, à Paris.

1866 23 nov. DE SAINT-VENANT, anc. ingén. en chef, à Vendôme.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.

1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur de l'Acad. de Caen, à Paris.

1825 10 juin. SERRURIER, doct. en médecine, id.

1878 27 déc. SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.

1860 28 déc. Mme SEZZI (Esther), à Paris.

1840 26 déc. DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.

1840 28 fév. SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.

1872 22 mars. SOREL (Albert), économ., à Paris.

Date de la nomination.

1851 23 mai. DE SOULTRAIT, trésorier-payeur, à Besançon.

1851 23 mai. TARDIF (A.), conseiller d'État hon., à Paris.

1866 24 juin. THEUREAU, homme de lettres, à Paris.

1869 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.

1867 22 fév. TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.

1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.

1869 27 fév. TROCHON, avocat, ancien magistrat, à Tours.

1873 26 déc. VALLÈS, ex-inspect. gén. des ponts et chauss., à Cros (Gard).

1869 26 fév. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.

1865 24 nov. DE VILADE (Léon), juge au Trib. de Bayeux.

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. au Lycée Louis-le-Grand.

1862 25 juill. DE WITT (Cornélis), historien, au Val-Richer.

1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.

1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.

NÉCROLOGIE (1885).

Membre titulaire.

Date de la nomination.

1873 24 juin. WIART, prof. à l'École de Médecine.

Membres correspondants.

1840 28 fév. DESAINS, membre de l'Institut.
1846 27 nov. EGGER (Émile), membre de l'Institut.
1862 25 juill. GOMARD, antiquaire, à St-Quentin.
1840 26 déc. HOUEL, ancien inspecteur général des Haras, à St-Lo.
1879 28 nov. MOULIN (H.), ancien magistrat, à Paris.
1842 23 déc. ROUSSET, homme de lettres, à Lyon.
1861 29 nov. VATEL, avocat, à Paris.

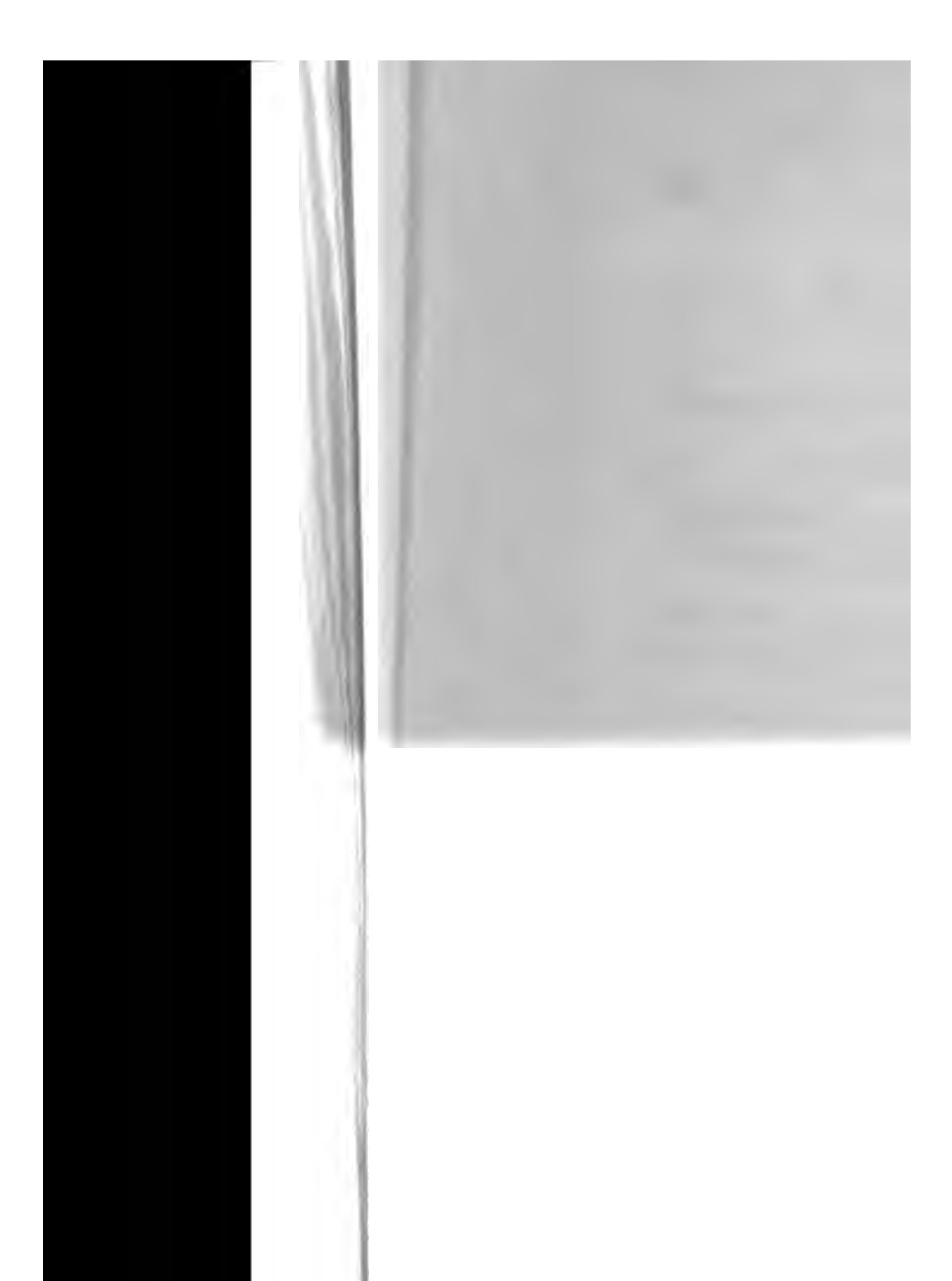


TABLE DES MATIÈRES.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7695

